



HAL
open science

Les espaces urbains et péri-urbains à usage agricole dans les villes d' Afrique sub-saharienne (Yaoundé et Accra) : une approche de l'intermédiarité en géographie

Sarah Dauvergne

► To cite this version:

Sarah Dauvergne. Les espaces urbains et péri-urbains à usage agricole dans les villes d' Afrique sub-saharienne (Yaoundé et Accra) : une approche de l'intermédiarité en géographie. Géographie. Ecole normale supérieure de lyon - ENS LYON, 2011. Français. NNT : 2011ENSL0679 . tel-00682525

HAL Id: tel-00682525

<https://theses.hal.science/tel-00682525v1>

Submitted on 26 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UMR Environnement Ville et Société EVS
UMR Territoire Environnement Télédétection et Information
Spatiale TETIS

Année 2011-2012

Thèse
Pour l'obtention du diplôme de
Docteur en géographie de l'ENS de Lyon
Présentée et soutenue par
Sarah Dauvergne
Le 8 décembre 2011

**LES ESPACES URBAINS ET
PERIURBAINS A USAGE AGRICOLE
DANS LES VILLES D'AFRIQUE SUB-
SAHARIENNE (YAOUNDE ET ACCRA) :
UNE APPROCHE DE L'INTERMEDIARITE EN
GEOGRAPHIE**

Directeurs de thèse

Lydia Coudroy de Lille, Professeur, Université Lumière Lyon 2
Jacques Imbernon, Chargé de recherche HDR, CIRAD

Jury de thèse

Athanase Bopda, Professeur, Université du Havre
Claire Delfosse, Professeur, Université Lumière Lyon 2
Christophe Soulard, Ingénieur de recherche, INRA
Jean-Philippe Tonneau, Directeur de recherche, CIRAD



Le bas-fond d'Etoug-Ebe à Yaoundé. Dauvergne, 2011

UMR Environnement Ville et Société EVS
UMR Territoire Environnement Télédétection et Information
Spatiale TETIS

Année 2011-2012

Thèse
Pour l'obtention du diplôme de
Docteur en géographie de l'ENS de Lyon
Présentée et soutenue par
Sarah Dauvergne
Le 8 décembre 2011

**LES ESPACES URBAINS ET
PERIURBAINS A USAGE AGRICOLE
DANS LES VILLES D'AFRIQUE SUB-
SAHARIENNE (YAOUNDE ET ACCRA) :
UNE APPROCHE DE L'INTERMEDIARITE EN
GEOGRAPHIE**

Directeurs de thèse

Lydia Coudroy de Lille, Professeur, Université Lumière Lyon 2
Jacques Imbernon, Chargé de recherche HDR, CIRAD

Jury de these

Athanase Bopda, Professeur, Université du Havre
Claire Delfosse, Professeur, Université Lumière Lyon 2
Christophe Soulard, Ingénieur de recherche, INRA
Jean-Philippe Tonneau, Directeur de recherche, CIRAD

ENS de Lyon
15 parvis René Descartes
BP 7000 69342 Lyon Cedex 07
FRANCE

RESUME

En Afrique, les métropoles fleurissent sur le continent, avec leur florilège d'espérance et de défis. Le rural est en crise et les taux de croissance urbaine explosent, posant l'inévitable problème de l'alimentation des urbains. L'agriculture urbaine et périurbaine est très présente car elle répond à nombre d'enjeux des villes africaines : elle pourvoit des revenus à des populations formées aux pratiques agricoles, notamment les migrants; elle fournit des produits alimentaires périssables adaptées aux urbains, en outre des légumes et de la viande ; et elle permet l'aménagement de zones inconstructibles ou périurbaines alors que l'intervention publique est insuffisante dans ce domaine. L'agriculture urbaine et périurbaine des villes du Sud est multifonctionnelle. Cependant elle est peu reconnue par les institutions et rarement incluse dans les plans de développement urbains, ce qui grève son avenir et sa durabilité.

La particularité de cette agriculture est d'être en concurrence avec les activités urbaines pour les ressources, notamment pour le foncier. Dans deux villes, Yaoundé et Accra, l'activité agricole trouve sa place dans des espaces spécifiques, des bas-fonds, des *open space*, des terrains inconstructibles, des jardins et des cours, des parcelles qui attendent d'être construites, des villages périurbains menacés, etc. Elle se déploie sur des espaces intermédiaires, entre le rural et l'urbain, entre le droit coutumier et le droit légal, entre la tradition et la modernité.

En fonction de l'âge, du genre et de la position dans la hiérarchie coutumière et familiale, les droits sont différents, que ce soit pour cultiver, pour prêter ou louer ou pour vendre, sans oublier les procédures légales qui octroient un titre foncier. Les stratégies de production dépendent grandement de l'accès au foncier et contrairement à ce qui se passe généralement en milieu rural, ce ne sont pas forcément ceux qui ont le plus de sécurité foncière qui sont le plus innovants.

Mots clés : espaces intermédiaires, agriculture urbaine et périurbaine, foncier, Afrique sub-saharienne.

ABSTRACT

Urban and Periurban agricultural land in African cities (Yaounde and Accra): Intermediate spaces in geography. In sub-saharan Africa, metropolises prosper bringing challenges and hope. The rural regions are in crisis and the rates of urban growth explode, raising the inevitable problem of the food supply of the urban population. The urban and periurban agriculture is very present because she answers number of issues of the African cities: it provides income to agricultural populations, in particular the migrants; it supplies perishable foodstuffs adapted to the urban market, like vegetables and meat; and it allows the development of unbuildable or periurban zones while the public intervention is insufficient in this domain. The urban and periurban agriculture in the South is multifunctional. However it is little recognized by institutions and rarely included in the urban plans of development, what burdens its future and its durability.

The peculiarity of this agriculture is to be in competition with the urban activities for the resources, in particular for the land. In two cities, Yaounde and Accra, the agricultural activity takes place in specific spaces, shoals, open space, unbuildable grounds, gardens and backyards, plots of land which wait to be built, threatened periurban villages, etc. It deploys on intermediate spaces, between the rural and the urban, between the common law and the legal right, between the tradition and the modernity.

According to the age, to the genre and to the position in the customary and family hierarchy, the rights are different, whether it is to cultivate, to give or rent or to sell, without forgetting the legal procedures which grant a land title. The strategies of production depend largely on the access to the land and contrary to what takes place generally in rural areas, it are not necessarily the ones which have most land security which are the most innovative.

Key words: intermediate spaces, urban and periurban agriculture, land use, sub-Saharan Africa.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu mes directeurs de thèse, Lydia Coudroy de Lille et Jacques Imbernon, pour leur humanité, leur efficacité scientifique et leur soutien dans les moments de doute.

Lors de cette thèse, j'ai été accueillie dans deux villes d'Afrique. A Yaoundé, je dois beaucoup à Michel Havard, qui m'a hébergée chez lui et m'a guidée pour mes premiers pas au Cameroun, à Athanase Bopda qui m'a chaleureusement reçue, ainsi qu'à Bayia, mon guide sur le terrain, et aux jeunes chercheurs et étudiants logés à la maison de l'IRD qui m'ont fait découvrir une autre facette de Yaoundé. A Accra, rien n'aurait été possible sans l'accueil du CSIR-STEPRI, notamment son directeur George Essebgey, Nelson Obirih-Oparah, Edward Decker qui a fait honneur à la réputation d'hospitalité de son pays, et Efua qui m'a accompagnée dans les villages autour de la ville. Je pense aussi à deux amis, Manuel et Porro, qui ont rendu la vie à Accra très agréable. J'ai été épaulée également dans le travail de terrain par deux étudiants, Arthur Gautier et Marike Brézillon-Millet.

A Lyon, j'ai apprécié le dynamisme et la convivialité de mes collègues géographes et du groupe de doctorants avec qui j'ai partagé de nombreux bons moments. A Montpellier, je remercie particulièrement Jean-Philippe Tonneau pour ses coups de gueule et Elodie Valette pour ses coups de pouce sur le terrain et ailleurs.

Mes derniers remerciements, mais non les moindres, vont à ma mère qui m'a soutenu tout au long de mes études, à mon beau-père et à mon père, à ceux qui ont efficacement pointé du doigt l'horizon et qui se reconnaîtront peut-être et à toutes les personnes qui ont partagé ma vie pendant ces trois ans et à qui je ne parle pas de ma thèse.

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------|-----------|
| RESUME | 9 |
| ABSTRACT..... | 11 |
| REMERCIEMENTS..... | 13 |
| SOMMAIRE..... | 15 |
| LISTE DES SIGLES | 17 |

INTRODUCTION GENERALE..... 21

PARTIE I - CULTIVER LA VILLE AFRICAINE 37

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 39 |
| CHAPITRE 1. L'URBANISATION EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE : HISTOIRE, MODALITES ET ENJEUX..... | 41 |
| 1.1. LA VILLE : DEFINITIONS ET FONCTIONS | 41 |
| 1.2. HISTOIRE DES VILLES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE | 44 |
| 1.3. LES VILLES AFRICAINES : DES SPECIFICITES CONTINENTALES..... | 45 |
| 1.4. L'URBANISATION EN AFRIQUE ET LE DEVELOPPEMENT | 52 |
| CHAPITRE 2. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE EN AFRIQUE | 57 |
| 2.1. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE : DEFINITION, HISTOIRE, CONTEXTE | 57 |
| 2.2. LES FORMES D'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE EN AFRIQUE..... | 61 |
| 2.3. LA DURABILITE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE..... | 65 |
| CHAPITRE 3. LA QUESTION FONCIERE SUR LES ESPACES AGRICOLES URBAINS ET PERIURBAINS EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE..... | 73 |
| 3.1. DYNAMIQUES AGRICOLES ET FONCIERES EN AFRIQUE | 73 |
| 3.2. INSECURITE FONCIERE ET PERENNITE DE L'AGRICULTURE SUR LES ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS | 75 |
| CHAPITRE 4. LE FONCIER EN AFRIQUE..... | 79 |
| 4.1. LA TENTATION D'UN MODELE DE DEVELOPPEMENT A L' « OCCIDENTALE »..... | 79 |
| 4.2. LA COMPLEXITE DU FONCIER EN AFRIQUE | 82 |
| 4.3. DE NOUVELLES VISIONS DU FONCIER AFRICAIN | 88 |
| CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE | 93 |

PARTIE II - L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE A YAOUNDE ET ACCRA.. 95

| | |
|---|------------|
| INTRODUCTION | 97 |
| CHAPITRE 5. LA VILLE AFRICAINE DANS SA DIVERSITE : YAOUNDE ET ACCRA | 99 |
| 5.1. DEUX CAPITALES D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE | 99 |
| 5.2. TOPOGRAPHIE ET CLIMAT | 100 |
| 5.3. HISTOIRE COLONIALE ET POSTCOLONIALE | 103 |
| 5.4. L'EXPLOSION DEMOGRAPHIQUE ET SES VISAGES..... | 105 |
| 5.5. LES INSTITUTIONS POLITIQUES..... | 119 |
| CHAPITRE 6. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE DANS LA VILLE | 125 |
| 6.1. YAOUNDE OU LA VILLE DANS LA FORET | 125 |
| 6.2. L'AGRICULTURE DANS LA METROPOLE D'ACCRA | 151 |
| 6.3. MISE EN PERSPECTIVE DE L'AGRICULTURE DANS LES DEUX VILLES | 167 |
| CHAPITRE 7. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE SUR LES ZONES D'ETUDE | 175 |
| 7.1. SITUATION DES TERRAINS D'ETUDE..... | 175 |
| 7.2. UN QUARTIER VALLONNE DE YAOUNDE : ETOUG-EBE | 178 |

| | | |
|------|--|------------|
| 7.3. | LE BAS-FOND DE NKOLBISSON A LA PERIPHERIE PROCHE DE YAOUNDE..... | 190 |
| 7.4. | UN VILLAGE PERIURBAIN DE YAOUNDE : MINKOAMEYOS | 199 |
| 7.5. | CONCLUSION SUR LES TERRAINS DE YAOUNDE..... | 210 |
| 7.6. | UN <i>OPEN SPACE</i> D'ACCRA : LE CSIR..... | 216 |
| 7.7. | UN VILLAGE PERIURBAIN D'ACCRA : AKWAPIM | 221 |
| 7.8. | CONCLUSION SUR LES TERRAINS D'ACCRA | 225 |
| | CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE..... | 227 |

PARTIE III - LE FONCIER DANS L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE A YAOUNDE ET ACCRA **229**

| | | |
|-------|--|------------|
| | INTRODUCTION | 231 |
| | CHAPITRE 8. REGLES FONCIERES ECRITES ET ORALES SUR LES ESPACES AGRICOLES URBAINS ET PERIURBAINS | 233 |
| 8.1. | LES REGLES FONCIERES ECRITES A YAOUNDE | 233 |
| 8.2. | LES REGLES COUTUMIERES DES BETIS DU CENTRE DU CAMEROUN..... | 238 |
| 8.3. | LES PRATIQUES FONCIERES INFORMELLES A YAOUNDE | 241 |
| 8.4. | LES ACTEURS DU FONCIER A YAOUNDE..... | 242 |
| 8.5. | LES REGLES FONCIERES ECRITES A ACCRA..... | 243 |
| 8.6. | LES REGLES COUTUMIERES DES GA D'ACCRA..... | 248 |
| 8.7. | LES ACTEURS DU FONCIER A ACCRA..... | 249 |
| | CHAPITRE 9. LES ENJEUX DU FONCIER | 253 |
| 9.1. | LA DYNAMIQUE DE MIGRATION ET D'URBANISATION | 253 |
| 9.2. | DE NOMBREUX CONFLITS FONCIERS | 255 |
| 9.3. | LA REPARTITION DU POUVOIR ET DE LA RENTE FONCIERE | 257 |
| 9.4. | LES PRATIQUES INFORMELLES | 259 |
| | CHAPITRE 10. PRATIQUES FONCIERES LOCALES..... | 263 |
| 10.1. | PRATIQUES FONCIERES A ETOUG-EBE | 263 |
| 10.2. | PRATIQUES FONCIERES A NKOLBISSON | 272 |
| 10.3. | PRATIQUES FONCIERES A MINKOAMEYOS | 275 |
| 10.4. | PRATIQUES FONCIERES A L' <i>OPEN SPACE</i> DU CSIR | 281 |
| 10.5. | PRATIQUES FONCIERES A AKWAPIM | 284 |
| | CHAPITRE 11. L'ACCES AU FONCIER : FONDEMENTS ET CONSEQUENCES..... | 287 |
| 11.1. | MISE EN EVIDENCE D'UN LIEN ENTRE STATUT SOCIAL, DROITS FONCIERS ET PRATIQUES AGRICOLES..... | 287 |
| 11.2. | L'ORGANISATION SPATIALE DES PARCELLES | 313 |
| 11.3. | L'INSECURITE FONCIERE ET LES PRATIQUES AGRICOLES..... | 314 |
| | CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE..... | 319 |

CONCLUSION GENERALE..... **321**

BIBLIOGRAPHIE **327**

INDEX DES TABLES..... **339**

ANNEXES..... **347**

TABLE DES MATIERES **385**

LISTE DES SIGLES

- AMA: Accra Metropolitan Assembly
- AMAP : Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- AUP : Agriculture Urbaine et Périurbaine
- AWGUPA : Accra Working Group on Urban and Periurban Agriculture
- CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
- COSADER : Collectif des ONG pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural
- CSIR: Council for Scientist and Industrial Research
- CUY: Communauté Urbaine de Yaoundé
- CV : Cultures Vivrières
- EAUP : Espaces agricoles urbains et périurbains
- FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
- GADEL : Groupe consultatif pour l'Agriculture, l'élevage, l'assainissement et le Développement Local
- GAMA: Greater Accra Metropolitan Assembly
- GDA : Ga District Authority
- GhC: Cedi Ghanéen
- GPRS : Growth and Poverty Reduction Strategy
- GIC: Groupe d'Initiative Commune
- IAU-IDF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France
- IMWI: International Management Water Institute
- IGN: Institut Géographique National
- INC: Institut National de Cartographie
- IRAD : Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
- IRD : Institut de Recherche pour le Développement

- MAE : Ministère des Affaires Etrangères
- MINADER: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- MINDAF : Ministère du Domaine et des Affaires Foncières
- MINDUH : Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
- MOFA: Ministry Of Food and Agriculture
- MPCU: Metro Planning and Coordinating Unite
- NAO: Native Authorities Ordinance
- RDPC: Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
- RUAF: Resources Center on Urban Agriculture
- SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle
- SDAU: Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
- STEPRI : Science and Technology Policy Research Institute
- SDF : Social Democratic Front
- TMA : Tema Municipal Authority
- TCPD : Town and Country Planning Department
- UMLIS: Urban Management and Land Information System

INTRODUCTION GENERALE

FONDEMENTS DU PROJET DE THESE

Depuis 2007, le monde compte davantage d'urbains que de ruraux. Cette tendance à l'urbanisation devrait se poursuivre dans le siècle à venir et concernera en tout premier lieu les pays du Sud. La population des villes, qui augmente en moyenne deux fois plus vite que celle des Etats, devrait doubler au cours de la prochaine génération pour atteindre le chiffre de 4 milliards de personnes (80 % de la population mondiale). D'une région à l'autre, la forme, le rythme et le niveau d'urbanisation ne seront toutefois pas identiques.

En Afrique plus particulièrement, le rapport ONU-Habitat va dans le sens de l'étude WALTPS [Club du Sahel, 1998] qui estimait déjà que la population urbaine de 19 pays d'Afrique de l'Ouest passerait de 78 millions d'habitants en 1990 à 271 en 2020, soit un taux de croissance moyen de 4,2 %/an, après avoir connu une progression encore plus rapide dans les décennies précédentes (6,3%/an, 13 millions de citoyens en 1960). En moins d'un siècle (1930 à 2020), la population totale de la zone aura été multipliée par 10 et la population urbaine par 100.

Partout en Afrique, l'extension rapide de l'urbanisation crée des espaces hybrides, mêlant des caractères urbains et ruraux. Espaces agricoles, industriels, résidentiels y composent une mosaïque complexe, souvent confuse, où l'usage du sol est multiple et peu lisible. La gestion de ces espaces en mutation rapide, accueillant une population de plus en plus nombreuse, est cruciale et concentre nombre des enjeux du développement au Sud.

La croissance urbaine, due à la dynamique démographique interne aux villes et aux migrations des populations rurales vers les villes, provoque à la fois l'augmentation des besoins alimentaires de la population et la diminution des espaces agricoles autour des villes. Par conséquent les espaces agricoles intra et périurbains se transforment et jouent un rôle de plus en plus important : de nouvelles dynamiques et de nouveaux systèmes de production agricole apparaissent et constituent ce qu'on appelle l'agriculture urbaine et périurbaine. C'est ce dont nous traiterons ici dans des grandes villes d'Afrique sub-saharienne.

L'agriculture urbaine et périurbaine, loin d'être une activité marginale, concerne une population croissante et se trouve face aux défis de la sécurité alimentaire, de la préservation des ressources et de l'environnement, et de l'exclusion et de la pauvreté : comment nourrir les villes avec des produits de qualité dans des espaces où la terre cultivable est réduite, soumise

à une pression foncière forte, et où la concurrence pour l'usage du sol est importante ? Dans ce contexte, l'agriculture urbaine et périurbaine au Sud est devenue un thème de recherche central pour l'amélioration des conditions de vie et les rémunérations des populations nouvellement arrivées dans la ville et à ses marges. La problématique intéresse les géographes pour une prise en compte de la dimension spatiale de cette agriculture dans un contexte de compétition pour l'espace et les ressources naturelles, dans un univers très anthropisé.

PROBLEMATIQUES ET HYPOTHESES

L'agriculture urbaine et périurbaine dans les villes d'Afrique sub-saharienne est un phénomène vaste et complexe qui peut être abordé selon différentes perspectives : les systèmes agricoles sont particuliers et innovants dans bien des cas ; de plus, la gouvernance de cette agriculture est cruciale pour l'avenir des espaces agricoles. L'agriculture urbaine et périurbaine est également souvent étudiée sous l'angle de sa multifonctionnalité, que ce soit dans les pays du Nord ou du Sud. L'entrée par le foncier permet d'aborder cette agriculture différemment, tout en gardant le lien avec cette complexité. En effet, en étudiant le foncier, on se penche non seulement sur les acteurs, les systèmes de production, la gouvernance, mais aussi sur les aspects juridiques et anthropologiques liés à la propriété. De plus, le foncier sur les espaces agricoles urbains et périurbains en Afrique sub-saharienne a été assez peu traité, bien qu'il soit généralement reconnu comme l'un des facteurs déterminants pour l'évolution de cette agriculture.

Le foncier dans les villes d'Afrique sub-saharienne et leur périphérie possède un caractère incertain, surtout lorsqu'il est trop soumis à l'urbanisation pour être garanti par les droits communautaires mais sans être fixé par l'immatriculation. Et c'est généralement sur ces espaces à forte incertitude (des espaces intermédiaires) que se pratique l'agriculture. Ce statut foncier particulier peut être un frein ou un levier pour l'agriculture urbaine et périurbaine. L'incertitude englobe une incertitude juridique (sur l'identité du propriétaire et les droits de chacun) et une incertitude temporelle (sur la durée dont dispose un occupant). Elle est un facteur démobilisant pour l'investissement quel qu'il soit [Jouve 2007]. Mais elle semble aussi être une condition nécessaire à l'existence de cette agriculture. Le questionnement sera centré sur le lien entre les statuts fonciers des espaces agricoles (régime de propriété, de transmission, niveau de sécurité foncière) et la pérennité de l'agriculture en milieu urbain et périurbain.

Notre première hypothèse concerne le lien entre le statut social des acteurs, leurs droits fonciers et l'activité agricole. Nous considérons que ces trois éléments fonctionnent en système et chercherons à montrer comment il se décline. Le statut social (âge, genre, ethnie, position hiérarchique) serait le facteur principal de l'accès au foncier et les droits fonciers seraient déterminants sur les pratiques agricoles.

Il est souvent admis que la sécurité foncière passe par la propriété privée, c'est-à-dire une construction juridique qui accorde une possession absolue, le droit d'user, de disposer et d'aliéner, d'exploiter, de vendre, et de détruire (même si dans la réalité, la propriété privée est souvent limitée). Mais les terres sont souvent cultivées alors qu'elles ont d'autres statuts fonciers, également garants d'une certaine sécurité. La propriété privée n'est pas nécessaire pour l'usage qui en est fait.

De plus, l'activité agricole se développe mieux lorsque les producteurs sont dans une grande sécurité foncière. Mais en milieu urbain et périurbain, le flou juridique peut au contraire favoriser la présence agricole. Les droits fonciers se superposent souvent, ce qui laisse prise à des conflits et rend l'exploitation risquée, mais laisse également une marge pour l'existence d'une activité quelque peu à l'écart de la définition la plus courante de la ville.

Ensuite, dans le choix de nos terrains, nous estimons l'effet de la localisation des espaces agricoles sur l'agriculture. La distance à la ville et d'autres éléments topographiques ou juridiques ont un rôle à jouer sur les formes d'agriculture et sur sa viabilité. Le modèle de Van Thünen est le plus ancien modèle spatial de la centralité, il montre comment les activités se répartissent autour d'un centre urbain : la rente foncière et les loyers sont directement fonction de la distance au centre et les systèmes de production les plus intensifs et les produits les plus périssables et les plus lourds se localisent près du marché central [Le Goix, 2005]. William Alonso a développé un autre modèle de centralité qui explique le zonage des types d'activités (financière, industrielle, résidentielle riche ou pauvre, agriculture) : le prix du terrain est le plus élevé au centre et ce sont les activités les plus rentables (financières et industrielles) qui sont les plus à même d'occuper les espaces les plus prisés, ensuite viennent les ménages riches, puis les pauvres et enfin l'agriculture [Géneau de la Marnière 2000]. Ce qui se passe proche du centre préfigure ce qui se passera dans le futur en périphérie, de même que les mécanismes que l'on observe en périphérie nous donnent un aperçu du passé des espaces agricoles plus proches du centre. Il y a une gradation et parfois des effets de rupture entre la périphérie et le centre, que l'on peut décrire en analysant à la fois l'agriculture urbaine et périurbaine.

Enfin, les modes de gouvernance, influencés par deux politiques coloniales différentes ont également un effet sur l'agriculture urbaine et périurbaine. Les villes africaines portent l'héritage colonial et sont gérées différemment, et cette gestion peut avoir des effets encourageants ou décourageants pour l'agriculture urbaine et périurbaine. La culture politique et les actions publiques peuvent déterminer l'avenir des espaces agricoles urbains et périurbains.

LES TERRAINS DE RECHERCHE

Deux villes d'Afrique sub-saharienne ont été choisies : Yaoundé, la capitale du Cameroun et Accra la capitale du Ghana. Ce choix permet une mise en perspective basée sur leurs points communs et leurs différences. Yaoundé et Accra sont situées dans la même zone agro-écologique, et sont deux capitales de pays intermédiaires en Afrique (ni parmi les plus riches, ni parmi les plus pauvres). Elles diffèrent par leur histoire, Yaoundé est située dans la zone autrefois colonisée par les Français, Accra était une ville centrale de l'empire colonial britannique en Afrique. Accra est bien plus ancienne et étendue que Yaoundé. Nous pourrions donc chercher à comprendre l'impact de ces héritages coloniaux sur le rapport au foncier dans l'analyse de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Nous avons, à une échelle plus fine, étudié cinq zones de la taille d'un quartier, d'un village ou d'un périmètre agricole. Trois terrains sont des zones cultivées proches de la ville, dont deux intensivement, le bas-fond¹ de Nkolbisson à Yaoundé et l'*open space*² du centre de recherche *Council for Scientist and Industrial Research (CSIR)* à Accra, le troisième correspondant au quartier d'Etoug-Ebe, qui contient des habitations et des parcelles cultivées, en fonction de la constructibilité du terrain. Deux zones d'études sont des villages périurbains plus étendus : la zone de Minkoameyos au Cameroun et la zone d'Akwapim au Ghana. Choisir des terrains plus ou moins proches de la ville va nous permettre de comparer des situations agricoles dans l'espace mais également dans le temps (les zones les plus éloignées

¹ Le terme de bas-fond est souvent utilisé dans les régions tropicales. Il désigne des petites vallées qui constituent des axes de convergence préférentielle des eaux de surface et de drainage. Leurs sols sont engorgés ou submergés pendant une période plus ou moins longue de l'année. Le lit mineur est inexistant ou peu marqué. Il se distingue de la vallée par des critères hydrologiques et morpho-pédologiques (écoulement de l'amont vers l'aval, taille de lit mineur, largeur, absence de bourrelets de berge) et du marais qui est en permanence engorgé. Les bas-fonds sont des milieux complexes et hétérogènes. Ils sont soit délaissés par les agriculteurs, soit mis en valeur en complémentarité des coteaux. Bien souvent, ils sont valorisés dans les zones de fortes pressions démographiques, dont les zones périurbaines [Lavigne-Delville, 1996].

² Un open space désigne en anglais un « espace public ». Ce terme désigne les terres agricoles ou forestières, les côtes et les estuaires non bâtis, les parcs publics, les lacs ou les sites préservés. Mais dans le contexte de la ville africaine, on le comprend comme un espace en friche ou cultivé situé sur un terrain public, appartenant à une institution ou privé.

peuvent être considérées comme à une étape antérieure du processus d'urbanisation). La problématique ainsi présentée s'appuie sur la notion centrale d'intermédialité.

L'INTERMEDIARITE

La notion d'espace intermédiaire se retrouve dans de nombreuses disciplines comme l'urbanisme et l'architecture [Hatzfeld 1998], ou encore la sociologie [Rouilleau-Berger 2003], mais nous utiliserons son acceptation géographique [Bonerandi 2003 ; Bonerandi 2006 ; Rey 2008]. Selon celle-ci, l'espace intermédiaire est un espace de frontière, il a une dimension spatiale, temporelle, juridique, institutionnelle. Il n'a pas de définition stricte mais c'est une notion employée pour dépasser des modèles et comprendre la complexité. De par ces caractéristiques il est sans cesse tiraillé entre une dynamique de destruction et d'innovation. L'espace marginal qui trouve sa place perd ce qui faisait sa spécificité et qui le rendait innovant, mais s'il ne la trouve pas, il peut disparaître. On retrouve ici une des problématiques récurrentes au sujet des espaces agricoles en milieu urbain et périurbain et qui concerne leur avenir. Pour ces espaces, trouver sa place peut signifier devenir urbain et donc perdre l'activité agricole qui faisait leur spécificité. Et ne pas disparaître passe par une certaine reconnaissance, donc ne plus être intermédiaire.

***Intermédialité ontologique**

La notion d'espace intermédiaire est utilisée pour désigner un espace qui oscille entre deux identités antagonistes : urbain ou rural, privé ou public, formel ou informel, par exemple. De nombreuses études mettent en avant la spécificité des espaces périurbains. Françoise Jarrige, cherchant à appréhender la durabilité de l'agriculture périurbaine, précise que «le contexte périurbain se caractérise par une juxtaposition des fonctionnalités, un partage de l'espace plus concurrentiel et des processus de régulation distincts de l'espace rural» [Jarrige 2007, p.1]. Les espaces périurbains ne sont ni ruraux, ni urbains. Intégrant des dynamiques propres à ces deux milieux, ils s'en détachent en créant leur propre spécificité.

Les espaces qui ne sont ni privés ni publics sont aussi des espaces intermédiaires : il s'agit par exemple d'espaces communs dans des habitations, les couloirs, halls et cages d'escaliers [Flamand, 2008]. Les espaces cultivés appartenant à des institutions publiques, comme on en trouve dans les villes d'Afrique sub-saharienne, répondent également à cette propriété. Ils sont également entre le formel et l'informel, l'agriculture urbaine étant une activité non déclarée mais tolérée par les autorités dans bien des cas.

Ainsi, les espaces agricoles périurbains sont dans un entre-deux entre rural et urbain, anciennement rural et avec un fort potentiel pour être urbanisé à court terme. Les espaces agricoles urbains sont quant à eux des interstices dans le tissu urbain, qui présentent des caractéristiques éloignées de l'urbanité du fait de leur mise en culture.

***Intermédiation spatiale**

Les espaces intermédiaires sont fréquemment présentés comme interface entre deux pôles, deux dynamiques. Situés entre deux villes, deux centres, ils sont alors des espaces de passage des flux. Tirillés entre des forces externes plus puissantes et plus efficaces, ils présentent une propension à la fragmentation. Leur incapacité à se construire et à tirer le meilleur avantage de leurs ressources s'explique alors par cette situation de double-périphérie [Bonerandi 2007]. Ce modèle de l'espace intermédiaire comme interface entre deux pôles peut s'appliquer aux espaces intermédiaires périurbains: ils sont situés entre deux dynamiques, une dynamique urbaine caractérisée par la concentration du bâti et des activités et une dynamique rurale marquée par l'activité agricole et un environnement naturel (bien qu'extrêmement artificialisé). Le rural est ici présenté comme un pôle, certes diffus mais porteur d'une identité et de dynamiques propres. Cette position d'interface entre urbain et rural fragilise-t-elle les espaces agricoles, peu à même de mobiliser leurs ressources territoriales?

Le modèle classique de la construction de la ville est celui d'une construction à partir d'un centre structuré vers des périphéries rurales. Selon ce modèle, l'espace intermédiaire s'identifie à l'espace périurbain qui se déconstruit comme espace rural et se reconstruit comme espace urbain. Cette double dynamique de déconstruction-reconstruction justifie alors l'appellation d'espaces intermédiaires. Certains auteurs contestent cette assimilation de l'espace intermédiaire et des espaces périurbains. Emmanuelle Bonerandi distingue clairement les espaces périurbains et les espaces intermédiaires dans la région Rhône-Alpes. Les espaces périurbains sont dominés par un mouvement irréversible d'urbanisation dans laquelle l'agriculture occupe une position interstitielle décroissante alors que les espaces intermédiaires sont plus malléables et portent encore un potentiel de développement agricole [Bonerandi 2006]. Tous les espaces périurbains ne sont donc pas des espaces intermédiaires: pour être qualifié d'intermédiaire, l'espace doit se démarquer d'une dynamique dominante. Une autre démarcation au modèle centre-périphérie est la notion d'interstice. En effet, la vision d'un centre urbain bien structuré est peut-être un idéal mais certainement pas une

réalité. Les espaces intermédiaires sont aussi dans la ville, certes cachés, mineurs, différents mais ils ont un rôle à jouer à l'intérieur même de l'espace urbain [Hatzfeld 1998].

La position d'entre-deux fait de l'espace intermédiaire un lieu de passage, il est l'endroit que l'on traverse. Cette fonction renvoie à une dynamique de transformations, de mutations spatiales, d'échanges et de communications. L'une des caractéristiques des espaces intermédiaires est «la différence de potentiel induisant des flux (passage, circulation, échanges), lesquels participent au mélange, à l'hybridation des espaces intermédiaires» [Roth 2006]. Cette fonction est exploitée différemment selon les cas. L'espace intermédiaire peut vivre selon une simple «économie péagère». Il tire certes profit de sa position mais un profit limité et en dépendance totale avec l'espace majeur. La rencontre entre des dynamiques, des acteurs habituellement séparés et le caractère tolérant de ces espaces peut également favoriser la nouveauté, qui peut être structurante, innovante ou déstructurante. Un espace agricole urbain est en effet inséré dans les flux propres à la ville (le passage de piétons, de voiture mais également le petit commerce où finissent la majorité des produits vendus), il est visible car proche du consommateur et du représentant de l'autorité.

***Intermédialité temporelle**

L'inscription spatiale de l'espace intermédiaire ne suffit pas à le définir, il s'inscrit également dans le temps. Les espaces intermédiaires se caractérisent par leur «devenir incertain, avec l'idée d'un sas temporel, entre ce qui est et ce qui n'est pas encore» [Bonerandi 2006]. Ce sont des espaces d'incertitudes où la prospection est difficile car de nombreuses dynamiques interagissent, pouvant produire des spécificités. D'où les questions récurrentes qui se posent sur le sens de leurs évolutions : les espaces intermédiaires : sont-ils aptes à valoriser leurs ressources ? Sont-ils des lieux d'innovation ? Un espace intermédiaire reste-t-il intermédiaire longtemps [Bonerandi 2007; Roth 2006] ? Ces questions seront soulevées à propos des espaces agricoles urbains et périurbains. Les espaces intermédiaires participent d'une dynamique qu'il est difficile de percevoir. «L'interstice spatial, physique n'est là que pour un temps. Il est, bien que de façon moins visible pour le regard du témoin présent, interstice temporel.» [Hatzfeld 1998].

L'intermédialité des espaces peut également être envisagé vis-à-vis de l'Histoire, dans le temps long. Ils sont alors à la charnière entre deux périodes historiques, deux civilisations, deux fondations politiques et socio-économiques [Rey 2008]. Les villes d'Afrique subsaharienne, de nos jours, se trouvent en tension entre un système étatique fortement centralisé

et une tentative de décentralisation accordant un pouvoir accru aux collectivités locales; entre les composantes urbaines et rurales de leur société, soumise à de profondes transformations démographiques, économiques, sociales, identitaires et psychologiques.

***L'espace intermédiaire face à l'espace majeur**

Pour définir l'espace intermédiaire, il est d'abord nécessaire d'établir une échelle d'observation et un espace de référence. L' « espace majeur » est le pôle, le centre, l'espace structuré, défini, qui évolue selon une dynamique claire. «Les interstices font partie de la ville. Ils s'y inscrivent totalement, quand bien même ce serait en réaction ou en opposition à sa forme ou à sa dynamique dominante. [L'espace majeur] est plus grand, il est englobant, incluant, et de ce fait c'est lui qui fixe la norme» [Hatzfeld 1998].

Tout en étant inclus dans l'espace majeur, l'espace intermédiaire en est sa limite. Il est là où s'arrête l'espace majeur, là où il y a une frontière, une rupture. Or la fonction de la limite, de la frontière est aussi de définir ce qui est à l'intérieur. En cela, l'espace intermédiaire contribue à définir l'espace majeur. Il est l'autre qui contribue à définir l'individualité. «Ainsi l'interstice donne-t-il à voir l'espace majeur dans son identité profonde, parce qu'il est sa limite» [Hatzfeld 1998].

***Le fonctionnement des espaces intermédiaires**

Les propriétés de l'espace intermédiaire, entre deux états, deux pôles, deux temps, en marge de l'espace majeur ont des conséquences sur sa gouvernance et ses facultés d'innovation. L'absence de politiques territoriales cohérentes sur les espaces est une conséquence des incertitudes qui pèsent sur eux. Dans la région Rhône-Alpes, Emmanuelle Bonerandi remarque que les territoires de projet font peu de cas de la spécificité des espaces intermédiaires. Ceux-ci occupent une position marginale dans chaque territoire et ont du mal à se constituer comme moteur de projet s'adressant à leur spécificité [Bonerandi 2006; Bonerandi 2007]. L'absence de politiques publiques, ou du moins la difficulté accrue d'appliquer des politiques urbaines est posée également comme critère de définition par Hélène Hatzfeld, Marc Hatzfeld et Nadja Ringart. Ces derniers définissent l'interstice urbain, entre autres, comme un lieu caché, soustrait, secret, l'endroit où la «production de la ville échappe à ses acteurs», un «espace oublié des politiques urbaines» [Hatzfeld 1998]. De même, les espaces agricoles urbains et périurbains ne font l'objet d'aucune politique spécifique. Ils sont au croisement de diverses institutions (Ministère de l'Agriculture, de

l'Urbanisme, Municipalité avec ses divers services) qui pour l'instant ne s'entendent pas formellement sur la question de l'agriculture urbaine et périurbaine. Il faut toutefois remarquer qu'une tolérance de plus en plus grande est accordée à l'agriculture urbaine, notamment sous l'influence du travail des chercheurs.

Ensuite, l'espace intermédiaire, en laissant place à la nouveauté, peut être favorable à l'innovation dans certaines conditions. Elodie Valette définit ainsi les conditions favorables à l'innovation sociale: l'acteur innovant est autonome et le territoire indéterminé ou surdéterminé est favorable à l'innovation. Certes la ville, par son foisonnement d'idées, d'échanges, de réseaux est un lieu d'innovations, mais les territoires marginalisés, insérés dans des dynamiques locales, et les territoires périurbains sont également pointés comme des espaces d'innovations. On y observe soit l'absence de statut institutionnel et de référent identitaire, soit une juxtaposition d'institutions et de compétences. L'indétermination laisse la place à l'aléa et au choix [Valette 2003]. Françoise Jarrige met en lumière les innovations techniques et sociales de l'agriculture périurbaine en France. Elle pointe, comme facteur principal des transformations, la pression foncière exacerbée par l'urbanisation. Cette dernière est vécue à la fois comme une contrainte et une opportunité: on retrouve encore l'ambivalence constitutive des espaces intermédiaires. L'urbanisation est l'occasion de déconstruire-reconstruire: de nouveaux systèmes de production apparaissent, ainsi que de nouveaux modes de valorisation des produits et de nouveaux rapports sociaux, notamment entre agriculteurs et non-agriculteurs [Jarrige 2007]. Toutes les études déjà citées mettent en évidence le caractère novateur des espaces intermédiaires, que ce soit en termes d'activités économiques par la création d'emplois informels, de rapport sociaux par l'apparition de nouvelles formes de solidarité et de reconnaissance identitaire ou de techniques par l'apparition de systèmes de production agricole.

L'espace intermédiaire est le lieu où se croisent des dynamiques contradictoires, ce qui en fait un lieu privilégié de conflits. Ce caractère conflictuel est particulièrement visible dans le cas des espaces urbains et périurbains à usage agricole. Il y prend la forme d'une lutte pour les ressources, notamment le foncier, entre ceux qui considèrent cet espace voué à la construction et ceux qui cherchent à y préserver l'activité agricole. Le conflit est le pendant sombre de l'innovation, celle-ci fonctionne comme une soupape, elle soulage la tension induite par le conflit. L'espace intermédiaire est incertain, il peut s'enfoncer dans un conflit sans fin, et aboutir à la destruction de l'espace; ou bien les acteurs, s'ils en ont la possibilité et l'intérêt, adaptent leurs pratiques afin de résoudre le conflit. La présence d'intérêts divergents

et de conflits dans les zones agricoles périurbaines entraîne des gâchis et empêche une gestion concertée des ressources naturelles. Mais ces zones sont également l'endroit où l'urbain rencontre l'agricole, situation nouvelle et porteuse d'enjeux qui dépassent la question de l'agriculture périurbaine, comme par exemple la sécurité alimentaire et la gestion des ressources et de l'espace dans un contexte de croissance démographique et d'urbanisation accrue. La présence de conflits ouverts oblige les acteurs à chercher des solutions et à négocier et l'espace intermédiaire est l'endroit idéal pour cela. Ouvrir un espace d'incertitude, c'est laisser la place à l'altérité, prendre de la distance par rapport à sa position initiale, et laisser la place au dialogue et donc à la nouveauté, à la négociation et à l'innovation [Azzimonti 2007]. A distance des dynamiques majeures, de la normalité, l'espace intermédiaire offre la possibilité à chacun des acteurs de remettre en question sa position initiale. Cette distanciation confère à l'espace intermédiaire des propriétés de tolérance. Il se propose comme un véritable espace de négociation entre deux mondes qui ne se croisent pas mais qui parfois s'entrechoquent sans se comprendre. Ce que nous retenons des espaces intermédiaires c'est leur propriété d'ambivalence, ils sont quelque chose et son contraire: à la croisée entre deux dynamiques, lignes et espaces, dedans et dehors, en rupture et en continuité, à la fois lieux de marginalité et espaces d'innovations, lieux de conflits et de dialogue, en retard et en avance, toujours au bord de leur dépassement et de leur dépérissement. En cela ils sont des lieux propices à la recherche et à l'action. Au final, Les espaces agricoles urbains et périurbains sont également des espaces de conflits et de négociations : conflits entre producteurs et propriétaires, entre autochtones ayant des droits sur la terre, entre autochtones et allogènes pour la spéculation foncière, entre acteurs et institutions au vu des nombreuses pratiques informelles. Divers acteurs s'y rencontrent et cristallisent des problématiques essentielles dans la question du développement africain : relation entre formel et informel, migration et ethnicité, passage à une économie monétarisée et capitaliste, gestion des ressources communes, efficacité de la gouvernance.

Parfois, l'espace majeur, sûr de sa normalité, est rigide et n'accepte pas les adaptations nécessaires suite aux transformations sociales, économiques, politiques. Des formes plus adaptées apparaissent dans des espaces différents, ouverts, possédant quelques caractéristiques bienvenues, des caractéristiques d'espace intermédiaire, pour s'y développer. Parmi toutes les formes d'organisations spécifiques qui se développent sur les espaces intermédiaires, certaines ne sont pas viables, et disparaissent, quitte à réapparaître de nouveau ailleurs si elles répondent à une exigence, et d'autres sont de véritables innovations. L'espace

intermédiaire, lorsqu'il sait saisir l'opportunité de se distancer de l'espace majeur, s'affirme alors comme son dépassement. Cette vision nous ramène à l'agriculture sur les espaces urbains et périurbains : elle disparaît pour réapparaître autre part, elle répond donc à une exigence sociale. De plus ces espaces peuvent porter en eux le germe d'un développement urbain innovant intégrant la production agricole à la ville. Sur les espaces agricoles urbains et périurbains, on retrouve des acteurs qui, quelque part, décident de franchir une limite. La capacité d'innovation des agricultures urbaines et périurbaines est remarquable : les systèmes agricoles sont différents, parfois beaucoup plus intensifs en travail et en intrants que les formes d'agriculture rurales.

METHODOLOGIE

Les méthodologies employées dans ce travail associent la collecte, l'analyse et la transformation d'images en vue d'une analyse spatiales de l'agriculture urbaine et périurbaine, à une démarche empirique menée sur le terrain sous formes de questionnaires et d'entretiens. Parmi les outils techniques, on retrouve le traitement d'image, l'utilisation des systèmes d'information géographique et la cartographie, et des statistiques.

***Analyse spatiale et cartographie**

Nous avons utilisé plusieurs types de données afin de construire les cartes. Deux types d'images satellite ont été utilisés : des images SPOT datant de 2007 (2,5m de résolution), 2003 (5m), 1999 (10m), 1995 (10m), 1993 (10m) pour Accra et de 2004 (5m), 2000 (20m) et 1995 (10m) pour Yaoundé ; et des images issues de Google Earth, datant de 2010 pour Yaoundé, et de 2009 et 2010 pour Accra. A partir des images SPOT, nous avons pu évaluer l'extension de la ville depuis les années 1990 et sa densité. Avec les images tirées de Google Earth, nous avons pu nous repérer plus aisément sur le terrain et localiser nos observations au sol.

Différents types de données cartographiques ont été récupérées lors des missions sur le terrain. La Communauté Urbaine de Yaoundé a fourni des cartes décrivant les bâtiments, les routes, les bas-fonds, les bassins versants, les courbes de niveau, l'hydrographie, les limites des communes et des quartiers, et la végétation de Yaoundé. L'International Management Water Institute (IMWI) a fourni sur Accra un ensemble de données sur les routes, les limites d'Accra et l'utilisation de l'espace en 2001 et 2008 (agricole, industriel...) alors que l'Université du Ghana a donné des informations sur la Greater Accra Region (GAMA), les

limites des différents districts (Accra, Tema, Ga Est et Ouest, Dangbe Est et Ouest), les villages, les routes, les cours d'eau, les types de sols, et l'utilisation de l'espace. Ces données vont être utilisées tout au long de la thèse.

Les cartes représentant les parcelles sur chaque terrain ont été fabriquées à partir des données tirées des enquêtes. Ces enquêtes ont concerné un échantillon d'agriculteurs constitué en allant directement dans les parcelles agricoles, on suppose que cet échantillonnage, associé avec une observation du paysage et un zonage, permet de rencontrer toutes les catégories d'agriculteurs. Les parcelles ont été délimitées grâce à un repérage GPS et des images satellitales de Google Earth prises à 500 m de hauteur et qui laisse apparaître le parcellaire. Les cartes ont ensuite été dessinées sur Arc Gis.

***Méthodologie d'enquêtes**

Plusieurs enquêtes ont été menées³. Nous les récapitulons dans le tableau suivant (Tableau 1). L'avantage des enquêtes ouvertes est d'en tirer facilement une vision systémique. Au fur et à mesure des entretiens, les questions évoluent et gagnent en pertinence. Lorsqu'on est face à un système aussi complexe qu'une exploitation agricole, il est impératif de commencer par ce type d'enquêtes. Nous avons également récolté des informations quantitatives (âge, genre, cultures, etc.) qui peuvent être traitées statistiquement.

Ce travail d'enquête présente énormément de biais (amoindris par le principe de l'enquête ouverte qui permet de s'adapter à la situation et de ne pas récolter des données sans intérêt). En effet, les agriculteurs peuvent insister sur leurs difficultés dans l'espoir de bénéficier d'une aide, tout en dissimulant des éléments d'intérêt sur des sujets sensibles comme le foncier ou les conflits ethniques. Les institutions étatiques peuvent insister sur leur propre pouvoir et minimiser les failles du système, et les institutions coutumières font la même chose, la question de la « corruption » restant toujours assez obscure. Obtenir des informations chiffrées (temps d'occupation sur une parcelle, prix, rendement, etc.) est toujours délicat et les résultats sont à manier avec précaution. Enfin, comme partout, les enquêtes sont plus faciles à obtenir auprès des agriculteurs performants que de ceux en difficulté qui s'imaginent souvent qu'il n'y a aucune raison de s'intéresser à eux.

³ Voir annexe A et B

Tableau 1: Récapitulatif des missions de terrain⁴

| Date | Ville | Durée du terrain | Objectifs | Saison |
|------|---------|------------------|--|--|
| 2009 | Yaoundé | 1 mois | -Observation générale de la ville -Enquêtes avec des agriculteurs -Enquêtes avec des institutions -Choix des terrains | Petite saison des pluies |
| 2009 | Accra | 1 mois | -Observation générale de la ville -Enquêtes avec des agriculteurs -Enquêtes avec des institutions -Choix des terrains | Grande saison des pluies |
| 2010 | Yaoundé | 6 mois | -Enquêtes sur trois zones d'étude auprès des agriculteurs | Saison des pluies et petite saison sèche |
| 2010 | Accra | 6 mois | -Analyse-diagnostic des systèmes agraires d'Akwapim | Saison sèche et grande saison des pluies |
| 2010 | Yaoundé | 1 mois | -Enquêtes avec les agriculteurs sur les zones d'étude -Enquêtes avec des acteurs institutionnels | Fin de la grande saison sèche |
| 2010 | Accra | 1 mois | -Enquêtes avec les producteurs de l'open space du CSIR -Enquêtes avec des acteurs institutionnels | Fin de la petite saison des pluies |

Dauvergne, 2011

***Caractérisation des systèmes de production**

Nous nous sommes inspirés afin de caractériser les systèmes de production d'une méthode d'analyse-diagnostic des systèmes agraires. Cette méthode a également été utilisée lors d'un stage effectué sur le terrain à Accra. Nous partons du principe que les simples résultats statistiques ne suffisent pas à la description des systèmes de production car la compréhension systémique est nécessaire. L'exploitation agricole, unité de production est caractérisée par un certain nombre de ressources : les terres, la main d'œuvre et le capital. La typologie des exploitations se fait en fonction d'une similarité dans l'attribution de leurs ressources et des stratégies employées [Dufumier 1996 ; Cochet 2006]. L'analyse-diagnostic des systèmes agraires a pour objectif d'identifier les éléments qui conditionnent l'évolution des systèmes de production agricole, afin de prévoir les transformations ultérieures. Pour cela,

⁴ Les enquêtes effectuées pour cette étude ont été effectuées par trois personnes : Arthur Gautier, étudiant en « césure » d'AgroParisTech a étudié les trois zones d'étude de Yaoundé sous l'angle de la production agricole et du statut foncier. Marike Brézillon, étudiante en troisième année d'AgroParisTech, spécialisation Développement Agricole, a effectué son stage de fin d'étude sur le village d'Akwapim dans la périphérie d'Accra. Elle s'est attachée à suivre une méthode d'analyse diagnostic des systèmes agraires. J'ai personnellement effectué les premières missions de reconnaissance dans les deux villes avant le choix des zones d'étude, assisté Arthur dans son travail à Yaoundé et enquêté les agriculteurs de l'open space étudié à Accra. Toutes les enquêtes, qu'elles aient été effectuées par Arthur Gautier, Marike Brézillon, ou moi-même, étaient des enquêtes ouvertes ou semi-ouvertes.

il est nécessaire de mettre en évidence les pratiques techniques, économiques et sociales des agriculteurs et de comprendre leur évolution passée.

Le travail d'enquête directement auprès des agriculteurs présente de nombreux avantages, notamment celui de prendre en compte les acteurs qui auraient été écartés des documents officiels. Et les entretiens auprès de paysans informés permettent de savoir comment ils ont modifié leurs pratiques agricoles en fonction de moyens de production et des rapports de production. Les opérations de zonages et de typologies permettent en outre de mettre en évidence les mécanismes de différenciations des zones et des acteurs identifiés.

***Analyse du foncier**

Pour l'analyse du foncier, les enquêtes auprès des agriculteurs ont permis de recueillir des données permettant d'estimer l'accès au foncier, comme la surface des parcelles occupées, la durée d'occupation, ainsi que des informations qualitatives sur la façon dont les transactions foncières se déroulent. D'autres enquêtes, avec des acteurs institutionnels ont également permis d'approfondir ce domaine. Les enquêtes et les ressources venant du terrain ont permis un travail cartographique sur le foncier.

***Analyse statistique**

Nous utilisons pour effectuer les quelques analyses statistiques présentes dans cette thèse le logiciel libre R⁵ [R Development Core Team 2011]. Nous mobilisons l'analyse statistique pour exploiter les données recueillies sur le terrain. Elle nous permet de vérifier la pertinence d'une hypothèse de corrélation entre différentes données, qu'elles soient quantitatives (par exemple la surface d'une parcelle ou la durée d'occupation du producteur sur la parcelle) ou qualitatives (par exemple le genre du producteur, son ethnie...).

Pour évaluer la significativité d'un effet entre deux variables quantitatives, nous utilisons une régression linéaire simple où il nous suffira de constater si le coefficient de pente est proche de 0 (auquel cas il n'y a pas d'effet de type linéaire). Pour évaluer la corrélation entre une donnée quantitative et une donnée qualitative ou une autre donnée quantitative, on utilise une ANOVA (Analyse de la variance). Celle-ci nous permet de rejeter l'hypothèse Ho « La donnée expliquée a une répartition aléatoire ». Enfin, pour évaluer la corrélation entre deux variables qualitative, on utilise un Chi-test, avec le même type d'hypothèse Ho.

⁵ Pour la programmation, voir annexe C

Les modèles linéaires tels que ceux décrits ci-dessus ne fonctionnent que sous certaines hypothèses : celles de la distribution gaussienne des résidus (les données doivent s'étaler des deux côtés de la moyenne de la même façon) et celle l'homoscédasticité (les variances des données doivent être égales pour les différents niveaux des variables explicatives). Mais le modèle linéaire est robuste, il peut être utilisé même si ces hypothèses ne sont pas totalement respectées, ce qui est notre cas. Pour améliorer le modèle, on pourrait utiliser un modèle linéaire généralisé, qui inclurait toutes les variables explicatives en même temps et le lien entre elles, mais nous n'aurons pas assez de données par rapport aux nombres de variables pour construire un tel modèle, trop complexe dans notre cas. Les résultats statistiques ne sont là que pour confirmer les hypothèses tirées de l'observation.

PLAN

La thèse est divisée en trois parties et onze chapitres. Cultiver la ville est un paradoxe, mais c'est aussi une réalité dans de nombreuses villes et notamment en Afrique. L'urbanisation sur ce continent est originale (chapitre 1) et permet des innovations telles que l'agriculture urbaine et périurbaine. Celle-ci existe depuis longtemps dans toutes les villes du monde mais elle prend en Afrique une dimension particulière (chapitre 2). La question foncière est déterminante pour l'avenir de ces villes et de leur agriculture (chapitre 3). Mais il est particulièrement complexe en Afrique, surtout sur des espaces à la fois urbains ou périurbains et agricoles (chapitre 4).

Sur les deux villes étudiées, les formes urbaines et agricoles sont variables. De nombreux facteurs expliquent cette variabilité : la situation géographique, l'histoire coloniale et les traces de cette histoire sur les modes de gouvernance actuels (chapitre 5). Mais elles sont également semblables sur bien des points, notamment sur les stratégies de production déployées par les producteurs (chapitre 6). A une autre échelle, celui des zones d'étude, il est possible d'étudier avec précision le statut social des producteurs et leurs pratiques agricoles (chapitre 7).

Enfin, les règles foncières écrites et orales dans les deux villes étudiées (chapitre 8) sont adaptées par les acteurs dans un contexte de fortes tensions, parfois de conflits, exacerbés par les enjeux du foncier dans ces villes (chapitre 9). Les pratiques foncières locales (chapitre 10) nous éclairent sur la façon dont les acteurs ont accès au foncier et quelles en sont les conséquences sur leurs pratiques agricoles (chapitre 11).

PARTIE I - CULTIVER LA VILLE AFRICAINE

INTRODUCTION

Le processus d'urbanisation est relativement récent en Afrique sub-saharienne, le développement de véritables métropoles sur le continent ayant commencé après les indépendances. Malgré ce « retard » par rapport aux autres régions du monde, les villes africaines se développent très vite et leur croissance démographique est importante. Tout se passe comme si, trop retenu pendant la période coloniale, où les villes étaient réservées à certaines fonctions (administrations, exportations, et espace de vie des colons) et les migrations étroitement contrôlées, le développement urbain des villes africaines rattrapait son retard. Ce développement est une formidable opportunité pour le continent africain. C'est aussi un défi qui, s'il est relevé, peut permettre aux pays concernés de développer les échanges, les innovations, le commerce, l'éducation, la démocratie, et le développement agricole.

L'agriculture urbaine et périurbaine en général a été l'objet de nombreux travaux scientifiques sur lesquels il nous faut revenir. Comment définir l'agriculture urbaine ou périurbaine ? Quelles sont ses caractéristiques et son histoire ? Quelles sont ses fonctions économiques, sociales, environnementales ? Et peut-on la qualifier de durable ? Nous montrerons la diversité de formes de ces agricultures de façon synthétique.

La problématique de la thèse porte sur la question foncière des espaces agricoles urbains et périurbains dans les villes d'Afrique sub-saharienne, et sur le lien entre les rapports sociaux et la position sociale de l'exploitant, le statut foncier des espaces cultivés, et les pratiques agricoles. L'analyse des rapports fonciers agricoles et non agricoles en Afrique sub-saharienne passe par une revue bibliographique qui permettra de poser un cadre conceptuel au reste de l'étude.

CHAPITRE 1. L'URBANISATION EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE : HISTOIRE, MODALITES ET ENJEUX

L'urbanisation au cours des deux derniers siècles a changé le visage du monde, à tel point qu'en 2007, le nombre d'urbains dans le monde a dépassé celui des ruraux. Les taux d'urbanisation sont de plus en plus élevés. Désormais la moitié de la population mondiale est constituée d'urbains : 3 milliards d'être humains vivent en ville. Dans les pays développés, le nombre d'urbains a dépassé celui des ruraux dans les années 1950 suite à la Révolution Industrielle et à l'exode rural. Dans les pays en voie de développement, cela arrivera probablement autour de 2020, c'est-à-dire dans une décennie. Parallèlement à ce phénomène, les mégalofoles de plusieurs millions d'habitants fleurissent sur tous les continents. Mais une grande majorité d'urbains vit encore dans des villes de moins de 500 000 habitants [Arnould 2008].

1.1. La ville : définitions et fonctions

L'agriculture urbaine et périurbaine se définit par rapport à la ville. Or la définition de la ville est floue et évolutive dans un monde en mouvement et s'appuie sur des critères divers. En effet, il existe des définitions statistiques de la ville, basées sur des données telles que le nombre d'habitants ou des critères administratifs et économiques, des définitions analytiques qui s'appuient sur les spécificités du milieu urbain, et des définitions géographiques fondées sur l'utilisation de l'espace.

1.1.1. La ville statistique

La définition statistique de la ville est la plus simple. La ville est définie par le nombre d'habitants en valeur absolue et éventuellement par un seuil de densité urbaine. Ces seuils varient d'un pays à un autre : en France, une commune urbaine est une commune d'au moins 2 000 habitants et les constructions ne doivent pas être distantes de plus de 200 mètres ; aux Pays-Bas le seuil est de 1500 habitants et en Inde, il est de 5 000 [Pelletier 1994]. En Afrique, les critères varient aussi selon les pays. Le seuil de 2 000 habitants est retenu dans un certain nombre de pays comme le Kenya, le Gabon, la Sierra Leone, l'Ethiopie, l'Erythrée ou l'Angola ; mais il est de 5 000 habitants au Ghana et de 10 000 au Bénin. Souvent, le critère statistique est associé à un critère socio-économique : en Côte d'Ivoire est considérée comme ville une commune de plus de 10 000 habitants ou de plus de 4 000 si plus de 50% des habitants ont une activité non-agricole. On retrouve ce genre de définition au Congo où la

ville a plus de 2 000 habitants et des activités non agricoles prédominantes, et au Nigéria où il faut 20 000 habitants dont les activités ne sont pas principalement agricoles [Smith 2004].

Cependant, le critère statistique a ses limites. La densité qui permet d'accéder au rang de ville diffère énormément d'un pays à l'autre car elle dépend de la densité globale du pays et de références culturelles. Certains villages sont très peuplés, atteignant les 10000 habitants [Coquery-Vidrovitch 1993], mais la société ne s'organise pas d'une manière particulière. Chaque famille produit de quoi subvenir à ses besoins et aucun pouvoir central n'établit son hégémonie. Le village reste un village, malgré le grand nombre d'habitants. D'autres critères ont une grande importance pour définir une ville, notamment ses fonctions.

1.1.2. La ville fonctionnelle

Les critères fonctionnels sont probablement les mieux perçus par tous. La ville doit comporter un certain nombre de fonctions, notamment des fonctions de « relation » : c'est un lieu d'échanges, de services et d'activités tertiaires (commerces, banques, administrations, services de santé, activités culturelles...). La ville est caractérisée par la densité, la diversité et la concentration des activités et des hommes. Elle est le lieu d'activités secondaires de transformation ou de plus en plus tertiaires. En revanche, la fonction agricole et nourricière est « naturellement » chevillée au rural, même si le rural ne peut se fondre dans l'agricole, et inversement. Ainsi, la production d'un surplus de production agricole est une condition de l'urbanisation [Coquery-Vidrovitch 1993]. Ces définitions portent en elles l'opposition entre l'agriculture et la ville : la ville est le lieu d'activité non-agricole.

L'IAU-IDF distingue trois catégories d'usage du sol en Ile de France : rural, urbain construit (bâti ou revêtu), urbain ouvert (parcs et jardins, terrains de sport, cimetières). Rural et urbain sont deux catégories permettant de penser les organisations et les dynamiques spatiales et sociales. Les espaces urbains et ruraux se distinguent par leurs formes, leurs structures et leurs fonctions. L'approche fonctionnelle articule davantage les deux catégories socio-spatiales par l'analyse des flux, des mouvements entre ville et campagne. Les limites sont de plus en plus floues entre urbain et rural, tant les mobilités et la généralisation de modes de vie brouillent les catégories [Arnould 2008], au Nord comme au Sud.

L'économie urbaine rejaillit sur la sociologie et l'ambiance de la ville. La présence de services compte beaucoup, le rythme urbain, l'animation et la profusion de divertissements aussi. C'est aussi en ville que l'on trouve le plus de cols blancs, de cadres, de dirigeants

[Pelletier 1994]. Cette vision de la ville est applicable aux pays industrialisés mais également aux pays africains où la ville est perçue comme le lieu de l'ascension sociale.

1.1.3. La ville géographique

Les définitions géographiques considèrent la ville physique, c'est-à-dire l'agglomération telle qu'elle peut être repérée à partir de l'observation visuelle. L'espace défini comme urbain rassemble les parcelles bâties, portant un revêtement empêchant la végétation de se développer (dallage, ciment), ou de sol tassé pour permettre la circulation. Ce qui définit l'urbain est alors l'absence de végétation et l'imperméabilité des sols. La ville est alors un espace urbain de surface [Tricaud 1996]. Lorsque l'on rencontre des parcelles agricoles, peut-on considérer que l'on est encore en ville ? C'est en tout cas en contradiction avec la définition de l'espace urbain démunie de végétation.

On peut également considérer d'autres critères visuels : l'architecture, la densité du bâti, la hauteur des immeubles. Les notions de centralité et le symbolisme architectural sont des références dans l'imaginaire collectif et permettent aux populations de s'ancrer à la ville [Pelletier 1994]. Mais beaucoup de villes modernes ne suivent plus ces modèles : elles sont étalées, ne possèdent pas de centre ville, ni de monuments historiques.

La ville peut être horizontale ou verticale. La ville horizontale est faite d'une multitude de maisons individuelles. Elle engendre des coûts d'infrastructure, provoque une pollution automobile et consomme beaucoup de surface. Elle n'est pas propice à une vie sociale développée mais favorise l'intimité familiale, et les jardins sont souvent très recherchés. La structuration spatiale de la ville est surtout définie par le réseau inter-urbain et intra-urbain des voies, ferrées ou routières [Doucouré 2004]. La ville verticale est très dense, elle privilégie les immeubles de grande hauteur, qui libèrent au sol de vastes surfaces non bâties disponibles pour des espaces verts. Les atouts environnementaux sont nombreux : réduction des coûts et des nuisances liés à la circulation, meilleur partage de la lumière, abaissement des coûts grâce à l'industrialisation de la fabrication de la ville, collecte et traitement des déchets [Doucouré 2004].

En Afrique, les villes se caractérisent par leur horizontalité à cause des nombreuses habitations spontanées et donc précaires et très denses : elles ne présentent pas les avantages de la ville horizontale en Europe (intimité familiale, jardin) mais en subissent les désagréments (pollution, problème de transport...). Le paysage urbain en Afrique garde les traces de la colonisation, dont sont issues presque toutes les villes africaines.

En conclusion, la ville est un lieu délimité, construit, humanisé. La ville a une dimension sociale, c'est le lieu d'un regroupement d'individus hétérogènes ; politique car elle incarne le pouvoir qui s'étend sur un territoire ; culturel, lieu de métissage et de transmission culturelle [Coquery-Vidrovitch 1993].

1.2. Histoire des villes en Afrique sub-saharienne

En Afrique, l'histoire est traversée de ruptures dont il reste des traces dans l'évolution des formes d'urbanisation : héritage méditerranéen antique (en Afrique du Nord), héritage de l'Islam, colonisation et indépendance... La ville en Afrique existe depuis fort longtemps, sous des formes bien différentes de la ville occidentale industrielle. Encore aujourd'hui, les villes africaines et européennes diffèrent sur de nombreux points.

La ville est le reflet du niveau social et économique de la société. A l'époque précoloniale, les villes n'étaient pas forcément utiles dans des sociétés agricoles, voire préagricoles, dans lesquelles il n'y avait pas de place à d'autres types d'activités et à d'autres classes sociales [Coquery-Vidrovitch 1993]. Les premières villes africaines étaient consacrées au commerce : elles étaient plutôt situées dans la zone transsaharienne, souvent sur les routes commerciales entre l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne [Brunel 2004]. Les pays d'Afrique du Nord ont une longue tradition urbaine, notamment dans la vallée du Nil. Le Nigéria compte aussi un important réseau de cités précoloniales (Ibadan en est une). Les mêmes villes de contacts existaient en Afrique orientale (Zanzibar par exemple). Ces villes ont perdu énormément d'importance lors de la période coloniale. Très peu de villes précoloniales existent encore ; on peut citer Addis-Abeba en Ethiopie, fondée par le roi Ménélik II ou Foumam, capitale du royaume Bamoun au Cameroun [Brunel 2004].

Au XIX^{ème} siècle a eu lieu une véritable révolution urbaine, avec l'influence des occidentaux et le début du capitalisme marchand [Coquery-Vidrovitch 1993]. La période coloniale a été fondatrice de villes, avec des impératifs économiques et sanitaires [Dubresson 1999]. Les villes créées pendant cette période sont situées généralement sur les côtes, et servaient de ports d'embarquement pour les matières premières acheminées par transports terrestres et destinées à l'Europe ou l'Amérique. Elles avaient également une fonction administrative, siège du pouvoir colonial centralisé [Brunel 2004]. Certaines de ces villes côtières ont été fondées dès le XVI^{ème} siècle pour le commerce triangulaire. Cependant, la plupart des villes actuelles existaient déjà avant l'époque coloniale ; les colons ont en fait choisi les centres urbains les plus à même de remplir des rôles dans le nouveau système. En

outre, les colons résidaient en ville, y installaient les centres de pouvoir coloniaux, les villes sont donc devenues le vecteur de la colonisation, mais également des symboles de la dépendance à l'Occident [Coquery-Vidrovitch 1993].

Aux indépendances, ces villes côtières, en marge des territoires nationaux n'étaient pas forcément les plus appropriées pour devenir les capitales des nouveaux Etats, qui cherchaient avant tout à marquer leur prise de possession territoriale et certains Etats ont créé leur capitale dans des zones plus centrales. Mais généralement, ce sont les villes du réseau colonial qui ont bénéficié des avantages liés à leur fonction de capitale, des efforts en matière d'infrastructures, de commerce, d'investissements et d'industrialisation, même si cette dernière est restée marginale. Le résultat de cette évolution est qu'entre 1950 et 1980, la croissance urbaine a favorisé les grandes villes, avec une tendance importante à la macrocéphalie [Brunel 2004 ; Dubresson 1999].

1.3. Les villes africaines : des spécificités continentales

1.3.1. L'enjeu démographique en Afrique

L'augmentation de la population mondiale est de nos jours due à 95 % à la croissance démographique des pays en voie de développement. Cette augmentation peut poser des problèmes, comme l'alimentation ou la gestion des déchets, en particulier dans les régions qui s'urbanisent rapidement, comme l'Afrique subsaharienne [Smith 2004].

En Afrique de l'Ouest, la croissance démographique est très élevée, avec des taux de 3 à 5 % par an depuis 30 ans. Cette croissance est due à une transition démographique non terminée : la mortalité a baissé mais la fécondité se maintient à un taux élevé, parce que la population en âge de procréer est nombreuse et qu'elle a peu accès à l'information et aux moyens de contraception. Cette croissance démographique a permis au continent de rattraper les effets des guerres, de la colonisation et de l'esclavage, qui l'ont dépeuplé [Alvergne 2008].

Plusieurs théories se sont succédé sur la sous-population et la concentration du peuplement en archipel du continent africain. Dans les années 1960, les experts du développement pensaient que la surpopulation était un frein au développement, selon une vision malthusienne : ils pressentaient une catastrophe pour l'Asie, dont beaucoup de régions étaient surpeuplées [Alvergne 2008]. Cependant, quelques-uns avançaient que le sous-peuplement africain était un mauvais signe : René Dumont a donné un tableau négatif de la

géographie en archipel, qui freine le passage à l'économie d'échange, indispensable à la modernisation agricole [Dumont, 1966].

Aujourd'hui, la croissance démographique en Afrique permet l'émergence d'une nouvelle géographie, qui pose des questions en matière de hiérarchie urbaine, de relation villes-campagnes et d'intégration régionale [Alvergne 2008].

1.3.2. Mobilité et migration

L'histoire des migrations en Afrique sub-saharienne peut être divisée en trois grandes étapes [Antoine 1997]. Avant le XIX^{ème} siècle, la traite des esclaves est le principal moteur des migrations. Ensuite, entre 1880 et 1945, les stratégies coloniales accroissent les besoins en main d'œuvre pour le travail forcé et entraînent l'implantation de quelques villes comptoirs. Les populations ont été encouragées à migrer vers certaines régions stratégiques, notamment les régions côtières. Enfin, depuis les Indépendances, les migrations se sont accélérées (les migrations spontanées étaient parfois interdites pendant la période coloniale). L'exode rural a été massif mais a tendance à ralentir voire à s'inverser depuis la crise économique des années 1980. Les flux entre monde rural et villes moyennes sont très importants alors que ceux vers la capitale sont minoritaires (11% des flux villes-campagnes en Côte d'Ivoire, 33% au Burkina Faso entre 1988 et 1992), alors même que les flux de la capitale vers la campagne ont eu tendance à s'accélérer. Les migrants viennent chercher en ville un cadre de vie plus attrayant là où sont concentrées les infrastructures de santé, d'éducation, ainsi que les emplois [Antoine 1990]. Mais la majorité n'a pas les qualifications pour prétendre aux postes du secteur moderne et le chômage s'est accru avec la crise économique. Le secteur informel est donc la porte d'entrée privilégiée des migrants qui s'appuient sur leurs réseaux relationnels pour s'intégrer. Les migrations étaient plutôt masculines dans les années 1980 mais elles se sont rééquilibrées en faveur des femmes. Leur insertion est encore plus difficile du fait de leur faible niveau de scolarisation. La ville attire particulièrement la population scolarisée qui espèrent bénéficier de l'université et des infrastructures culturelles [Antoine 1997].

Dans les années 1960, les migrations urbaines en Afrique ont été étudiées sous l'angle économique et social, notamment avec la théorie du « push-pull » : certains facteurs poussent les migrants à quitter leur village natal (les difficultés économiques), d'autres les attirent vers la ville (l'espoir d'une vie meilleure). Le modèle de l'économie duale a mis en avant les différences de revenus entre villes et campagnes comme moteur des migrations. Cependant, les populations aisées et instruites migrent également vers les villes. D'autres mettent en avant

le passage à l'âge adulte chez les hommes qui va de pair avec la migration. Les migrations sont en fait des phénomènes multidimensionnels. Les migrants, population très diversifiée, sont soumis à différentes pressions et incitations sociales et économiques. La migration est à la fois un mécanisme social et macroéconomique prédéterminé et une décision individuelle. Les migrants s'adaptent à la ville et ne restent pas figés dans des organisations traditionnelles, ils innovent et peuvent garder ou renforcer des éléments de leur culture rurale si cela leur est nécessaire. Le lien avec le village reste très fort, la ville et le rural fonctionnent comme deux éléments complémentaires d'un système : l'urbain a besoin du rural pour des raisons économiques (envoi de nourriture) et sociales et le rural attend de l'urbain qu'il envoie de l'argent [Coquery-Vidrovitch 1991].

1.3.3. La croissance urbaine en Afrique sub-saharienne

L'explosion urbaine en Afrique commence dans les années 1950. Pendant la période coloniale, l'immigration vers les villes était étroitement restreinte par les autorités coloniales. Lorsque les restrictions sont levées, le mouvement migratoire semble vouloir rattraper le retard. En 1950, le taux de croissance urbaine est de 5 % par an sur le continent africain, il est plus élevé en Afrique subsaharienne qu'au Maghreb qui possède des villes précoloniales importantes. En 1980, le taux de croissance urbaine en Afrique est encore de 4,5 % [Dubresson 1999]. Les pays africains connaissent actuellement le processus de transition urbaine : les taux d'urbanisation sont très élevés et ils baisseront lorsqu'un niveau de saturation aura été atteint (moins de candidats à la migration et moins d'attractivité de la ville par rapport à la campagne) [Le Goix 2005].

En Afrique subsaharienne plus particulièrement, le taux de croissance urbaine entre 1960 et 1990 était de 6,7 % par an, à comparer au 2 % de taux de croissance urbaine en Europe au moment où il était le plus élevé (au début du XX^{ème} siècle). En Amérique latine et en Asie, les taux sont à la même époque d'environ 3 % par an [Alvergne 2008]. Depuis 1990, ce taux a légèrement baissé en Afrique et se situe à 4,5 % par an. En 1995, la population urbaine de l'Afrique sub-saharienne était de 100 millions, ce qui représentait 37 % de la population totale, contre 15 % en 1960 (Figure 1). En Europe et Amérique du Nord, 74 % de la population totale était urbaine [Ministère français de la Coopération 1996]. L'Afrique reste donc le continent le moins urbanisé mais celui avec les plus forts taux de croissance urbaine [Alvergne 2008].

Depuis 1990, les taux de croissance urbaine en Afrique restent élevés par rapport au reste du monde. Mais les taux de croissance diminuent globalement partout. En 2000, le taux d'urbanisation en Afrique approche les 40 %, mais il masque une grande diversité de situations nationales, les taux variant de moins de 10% (Rwanda, Burundi...) à plus de 60 % (Réunion, Djibouti, Libye...) [Les villes africaines en marche 2002]. Les pays côtiers sont généralement plus urbanisés.

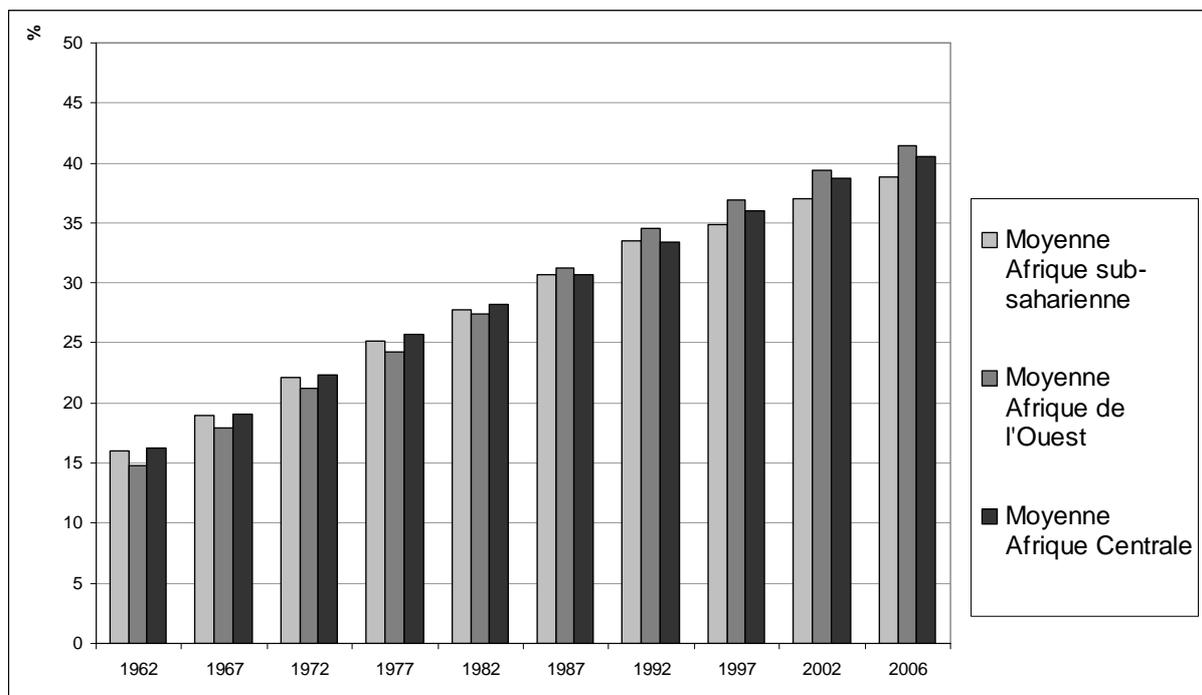
Une des principales causes des migrations vers la ville est la crise que connaissent l'agriculture et le milieu rural en Afrique : la dégradation de l'environnement due aux manques de moyens des producteurs entraîne des baisses de rentabilité, qui expliquent en partie l'exode rural et l'émigration vers d'autres pays [Les villes africaines en marche 2002]. La croissance urbaine est due à la croissance naturelle de la population, aux migrations et à l'absorption de petits centres ruraux périphériques [Ministère français de la Coopération 1996]. Depuis 1980, la croissance naturelle est le principal facteur d'urbanisation en Afrique, et non les migrations comme ce fut le cas entre 1950 et 1980. Malgré la baisse de la fécondité, la moitié de la croissance des villes est due au solde naturel. Aujourd'hui, un tiers des Africains sont des urbains nés en ville [Alvergne 2008]. Cependant la population rurale ne décroît pas au profit des villes, au contraire elle augmente également. Le taux d'accroissement annuel de la population rurale fut de 2,1% entre 1950 et 1995 et serait encore d'environ 1,2% entre 1995 et 2025. C'est seulement après 2025 qu'elle commencerait à décroître [Les villes africaines en marche 2002].

Ce phénomène d'explosion urbaine ne touche pas que les capitales. A partir des années 1980, la croissance des petites et moyennes villes dépasse celle des grandes villes [Dubresson 1999]. Ce renversement (par rapport à la tendance à la macrocéphalie entre 1950 et 1980) s'explique par la « crise urbaine », liée aux ajustements structurels, à l'affaiblissement des Etats qui ne sont plus en mesure de proposer des emplois aux urbains et de mettre en place des politiques de gestion urbaine pour régler la question de l'habitat. De plus, à partir des années 1980, les politiques de décentralisation ont modifié les modes de gestion urbaine : l'accent a été mis sur les collectivités locales (avec plus ou moins de moyens et de succès) et même la capitale a souvent échappé en partie au pouvoir central au profit du pouvoir local métropolitain [Ministère français de la Coopération 1996].

En 1995, seulement 32 villes, dont 12 ne sont pas des capitales, dépassent le seuil de 1 million d'habitants. Sur les 57 capitales, 20 seulement ont plus d'1 million d'habitants, 27 ont une population comprise entre 100 000 et 1 million, et 10 ont une population inférieure à 100

000. En 1950, il n’y avait que deux agglomérations africaines de plus d’un million d’habitants, toutes deux situées en Egypte: Le Caire et Alexandrie. Le Caire, avec 2,4 millions d’habitants à l’époque, était la seule agglomération africaine figurant dans la liste des 30 plus grandes agglomérations mondiales. En 1995, elles sont deux dans ce classement mondial: Lagos au Nigeria (15ème rang, avec 10,3 millions d’habitants) a rejoint et dépassé Le Caire (19ème rang avec 9,7 millions d’habitants). En 2015, Lagos pourrait atteindre 24,4 millions d’habitants et se retrouver au 3ème rang mondial. Le Caire pourrait avoir 14,5 millions d’habitants (16ème rang) et la liste des 30 plus grandes agglomérations mondiales pourrait compter une ville africaine supplémentaire: Kinshasa (République Démocratique du Congo), avec 9,9 millions d’habitants (28ème rang) [Les villes africaines en marche 2002].

Figure 1: Taux de population urbaine en Afrique sub-saharienne, en Afrique de l’Ouest et en Afrique Centrale entre 1962 et 2006



Dauvergne. Source : FAO, 2011

1.3.4. De la ville duale à la ville fragmentée

L’organisation coloniale est encore prégnante dans l’espace urbain. Un impératif sanitaire de cette époque s’est traduit par une construction ségrégationniste, visant à éloigner les maladies africaines, telles que le paludisme. L’idée était qu’en maintenant les Africains à plus d’un kilomètre du centre (distance qu’un moustique est supposé ne pas pouvoir parcourir), les habitants des quartiers centraux seraient protégés de la maladie. Les villes étaient donc organisées en un centre, une zone tampon sanitaire et des quartiers populaires

péricentraux. L'administration coloniale avait le monopole sur le foncier urbain et le lotissement était l'outil d'aménagement urbain, qui permettait la ségrégation [Dubresson 1999]. Devenus indépendants, les Etats africains ont repris le pouvoir sur la ville avec la volonté de transformer la structure urbaine, modifier la structure ségrégative et promouvoir l'économie. Ils ont ouvert l'offre foncière et construit des logements sociaux dans les premières couronnes péricentrales. Ces aménagements ont permis l'émergence de quartiers avec une diversification sociale, mêlant catégories démunies, moyennes et relativement aisées [Dubresson 1999]. Mais la vitesse de l'urbanisation a été trop importante, les logements sociaux ont été accaparés par les catégories moyennes « clientes » de l'Etat et les espaces urbains se sont développés de manière illégale. Depuis les années 70, l'habitat illégal est devenu partie prenante du processus d'urbanisation. Son intégration se fait par légalisation ultérieure de la tenure du sol et restructuration des réseaux. L'espace urbain s'est donc complexifié avec une marqueterie de quartiers [Dubresson 1999].

A l'échelle des agglomérations, il n'y a pas de distribution renvoyant à des modèles connus : le modèle centre / périphérie en particulier est limité pour la description des villes africaines. A l'échelle des quartiers, on voit de plus en plus de quartiers constitués d'îlots juxtaposés dont les peuplements sont différents, et les relations de plus en plus faibles, aboutissant donc à une fragmentation urbaine. Les îlots plus aisés peuvent financer leurs équipements, les autres restent démunis. Si aucun système de régulation ne fonctionne, on va vers des îlots, des quartiers, des villes à plusieurs vitesses [Dubresson 1999]. Le remplissage des espaces interstitiels des villes n'a pas gommé la ségrégation spatiale initiale : les couches les plus aisées de la population habitent les quartiers centraux, situées en hauteur ou à proximité de la mer, et qui constituent la ville légale. Les autres s'entassent dans des quartiers populaires. Ces quartiers sont d'abord spontanés puis ils se « durcissent » avec le temps, et finissent par négocier leur reconnaissance officielle et l'installation d'infrastructures [Brunel 2004].

1.3.5. L'étalement urbain

Les villes africaines reflètent la situation économique et sociale des pays: explosion démographique, crise économique et problème de planification. Les villes se sont étendues et surtout étalées : «La ville nouvelle est très horizontale, de faible densité et présente un grand nombre de discontinuités à tous les niveaux, favorables à une agriculture d'interstices» [Nguegang 2008a]. Les villes africaines grandissent de trois façons: par densification de

l'habitat existant dans les quartiers populaires, par remplissage progressif des zones-tampons par un habitat spontané, et enfin par l'extension aux périphéries, la ville s'imbriquant dans le tissu rural [Brunel 2004]. L'extension spatiale démesurée est une caractéristique des villes africaines : Ouagadougou en 1995 s'étend sur la même surface que Paris pour 10 fois moins d'habitants [Alvergne 2008].

L'étalement urbain pose un certain nombre de problèmes : pollution, coûts de transport, consommation excessive d'espaces agricoles... Les autorités municipales, débordées par l'afflux urbain et privées des recettes fiscales d'un urbanisme légal, ne parviennent pas à créer et appliquer un schéma planificateur cohérent. Les carences qui en résultent en matière de réseaux d'eau, d'électricité, d'égouts, de voiries et de services rendent difficile la vie quotidienne des citadins les moins favorisés, l'immense majorité de la population [Brunel 2004].

De plus, l'ampleur de l'étalement urbain limite la concentration, source d'urbanité. Les citadins africains ont encore des réflexes de ruraux. Si la croissance des villes est importante et rapide, les habitudes sociales n'ont pas suivi (le lien au village reste prégnant, ainsi que la hiérarchie familiale). Dans ce contexte, la ville remplit-elle ses fonctions de catalyseur d'innovations et de transformations sociales ?

1.3.6. Le secteur informel

Pendant la colonisation, le développement d'industries de transformations des produits agricoles ou des matières premières a été fortement réprimé [Brunel 2004]. Le résultat est qu'aujourd'hui les économies sont tournées principalement vers des exportations de matières premières, très sensibles aux fluctuations de marchés, et l'économie urbaine est soutenue principalement par le secteur informel⁶. Entre 1960 et 1990, la population travaillant dans le secteur informel a été multipliée par 7 en Afrique sub-saharienne. En 1996, le volume de l'emploi informel est 4 à 5 fois plus important que le volume de l'emploi industriel moderne [Ministère français de la Coopération 1996].

⁶ L'activité informelle est celle qui n'est pas déclarée mais très souvent, l'informel est organisé et connu de tous, même des services étatiques qui peuvent être amenés à assister ou à reconnaître ces activités par d'autres biais que la déclaration officielle qui amène à payer des taxes. Par exemple, il est possible de faire tamponner à la préfecture un papier certifiant la cession des droits coutumiers à un allogènes, pratique informelle et dont un des buts est de contourner la loi qui indique que seuls les occupants depuis 1974 peuvent immatriculer une terre directement sans passer par un système de concession. L'informel est bien souvent reconnu par tous, tout le monde trouve cela normal, les acteurs et les représentants de l'Etat.

L'économie parallèle est diversifiée, dynamique, organisée. Elle attire des savoir-faire empiriques et les coûts de production sont faibles. Il existe deux types d'informel articulés, un « haut de gamme » et un « bas de gamme ». Dans l'informel « haut de gamme », le surplus est réinvesti, il s'agit alors de véritables entreprises capitalistes, leur caractère informel tient à la déconnexion avec les services étatiques. L'informel « bas de gamme » fonctionne en économie de survie, il n'y a pas de surplus, ou alors le surplus est utilisé pour permettre la création d'une nouvelle activité et l'arrivée d'un nouveau migrant. Depuis la crise et le démantèlement des services publics dans les années 1980, le secteur informel voit affluer les citoyens déclassés, ce qui a encore accru la concurrence [Dubresson 1999].

L'informel touche aussi le foncier car les villes africaines grandissent essentiellement à l'horizontal, agrémentant les zones rurales proches. L'expansion est très rapide, ainsi ces anciens villages gardent une part de leur fonctionnement coutumier alors même qu'ils sont déjà insérés dans la ville. Des terres régies par le droit foncier coutumier existent encore au sein même de l'espace urbain [Antwi, 2000].

1.4. L'urbanisation en Afrique et le développement

La ville est porteuse d'enjeux et d'espoir. Partout dans le monde, elle s'accompagne du développement économique, de revendications sociales et de nouvelles identités. Mais les caractéristiques particulières de la ville africaine lui permettent-elles de répondre à ces promesses ? Entre le X^{ème} et le XIV^{ème} siècle, la ville africaine est perçue comme un vecteur de libération. Puis du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, elle est perçue avec fatalisme : les causes de départ pour la ville relèvent davantage de la fuite que de l'ambition. On retrouve ces idées dans le roman africain [Alvergne 2008]. Après les indépendances et la fin des restrictions des migrations, la ville attire car elle est promesse d'emploi. Toutefois, à partir des années 1980, après les plans d'ajustement structurel, les économies urbaines offrent de moins en moins d'emplois alors que la demande est de plus en plus forte. Les villes qui étaient intégratrices deviennent des systèmes d'exclusion et la crise s'accompagne d'un mouvement de retour vers les campagnes.

1.4.1. La ville, facteur de croissance économique ?

Il existe un lien entre la taille des villes et la production de richesses estimées par le PNB d'un pays : les villes contribuent plus que proportionnellement à leur taille à la production de richesses. Un tiers de la population africaine vit en zone urbaine, d'où provient

la moitié du PNB [Alvergne 2008]. Il y a également une corrélation positive entre l'urbanisation et l'indice de développement humain (IDH), et entre la croissance urbaine et la croissance du revenu par tête : les travailleurs urbains se concentrent sur des activités plus productives que l'agriculture. De plus l'urbanisation permet de baisser les coûts de transport, de faire des économies d'échelle, de baisser les taux de fertilité et de natalité. Beaucoup de villes fournissent davantage au reste du pays que ce qu'elles reçoivent par le biais des taxes [Dubresson 1999]. Pour autant, l'agglomération africaine génère-t-elle une économie et un appareil de production modernes ?

En Afrique, le développement de la ville est biaisé par le manque d'industrie et l'absence d'un surplus agricole du à la mécanisation de l'agriculture. Les services et les commerces se développent peu, moins vite que dans le reste du monde. Elles sont parfois qualifiées de « pré-villes » ou de « non-villes » [Alvergne 2008]. L'emploi salarié existe essentiellement en ville mais l'essentiel de l'emploi a toujours été fourni par le secteur informel, l'artisanat et le petit commerce [Dubresson 1999]. Alors que dans le monde, l'urbanisation s'est accompagnée du passage d'une économie agricole à un autre type d'économie, en Afrique, l'industrie, peu développée, crée peu d'emplois. Quant aux secteurs publics, ils ont été démantelés et ne créent plus d'emplois. Les activités informelles sont donc à la base de l'économie urbaine.

De plus, la croissance urbaine rapide est à l'origine de situations difficiles. Des logements informels se créent à la périphérie des villes sans que les infrastructures nécessaires ne soient aménagées, que ce soit au niveau des réseaux routiers, de l'approvisionnement en eau et en électricité, de la gestion des déchets, des infrastructures scolaires et sanitaires. Cette situation est à l'origine d'une pauvreté urbaine et de disparités extrêmes [Ministère français de la Coopération 1996].

L'urbanisation en Afrique est donc bien un facteur de croissance économique, notamment grâce à la capacité d'innovation du secteur informel. Cependant, de multiples problèmes liés à l'urbanisation persistent, auxquels l'innovation sociale peut permettre de répondre en partie.

1.4.2. La ville, facteur d'innovation sociale ?

La ville est créatrice d'innovations sociales. Elle encourage de nouvelles formes d'organisation nécessaires à l'économie urbaine. Elle crée de nouvelles identités et de nouvelles territorialités, elle permet l'accomplissement d'un projet, les migrants sont

transportés dans l'aventure urbaine, et elle est un « point d'ancrage dans la mondialisation » [Alvergne 2008]. Mais l'urbanisation particulière de l'Afrique permet-elle l'innovation sociale à la hauteur de son potentiel ?

Le lien au village est souvent très fort : les urbains aident leur communauté d'origine par l'envoi d'argent (qui n'est pas forcément réinvesti dans le capital agricole). Les structures d'autorités villageoises se reproduisent dans les quartiers des villes [Moustier 2004]. Ce lien au village peut être perçu comme un frein au développement : il bloque l'innovation sociale dans la ville et les populations urbaines ne parviennent pas à s'émanciper de leur communauté d'origine, tant sur le plan économique que sur le plan social et culturel. Alors qu'elle a favorisé l'émergence de la démocratie sur les autres continents, en Afrique, l'urbanisation n'a pas provoqué de revendications sociales, de secousses idéologiques et l'apparition de contre-pouvoirs [Alvergne 2008]. Ce constat peut être modéré par la survenue de mouvements populaires, « les émeutes de la faim » qui ont eu lieu en 2008 dans les villes mais qui n'ont pas eu de répercussions politiques.

Les traditions issues du milieu rural sont sélectionnées et intégrées dans la société urbaine, c'est-à-dire que les normes dites traditionnelles, tout comme les lois issues du droit écrit, sont adaptées au contexte urbain afin d'être efficaces [Ministère français de la Coopération 1996]. Les règles sont appliquées autant que possible, sinon elles sont négociées pour être applicables. Si la règle est réellement inapplicable, elle est transgressée par le groupe. Les valeurs « traditionnelles » que l'on retrouve en ville sont la soumission au collectif, la hiérarchie sociale entre groupes déterminés, les mécanismes de redistribution aux parents ou à la communauté d'origine, le lien ethnique. Mais la ville a aussi favorisé l'émergence de nouvelles valeurs et codes sociaux, et la crise économique a accéléré ces transformations. Ainsi on retrouve également des valeurs individuelles telles que l'esprit d'entreprise [Ministère français de la Coopération 1996].

1.4.3. L'urbanisation et l'activité agricole

En Europe, l'urbanisation s'est accompagnée de la mécanisation de l'agriculture qui a permis une augmentation des rendements par actifs agricoles (et donc une agriculture qui peut produire autant ou plus avec moins de main d'œuvre) et le développement du secteur secondaire qui a offert des emplois aux populations migrantes vers la ville. Au contraire, l'urbanisation africaine se fait sans que soit dégagé un surplus de production agricole [Les villes africaines en marche 2002], le monde rural s'appauvrit. La question alimentaire en ville

n'est pas réglée et il y a encore de forts risques de déficit. L'agriculture urbaine et périurbaine a donc une justification de ce point de vue et un potentiel de développement. Mais son évolution dépend en grande partie de l'urbanisation et des politiques publiques urbaines. « L'intérêt pour l'agriculture urbaine s'est accru au cours des dix dernières années. Deux phénomènes expliquent en partie cette situation : la rapidité de la croissance urbaine, d'une part, le renouvellement des politiques publiques, d'autre part » [Moustier 2004].

La croissance des villes favorise l'émergence des secteurs vivriers marchands, du maraîchage, de l'élevage et de la production fruitière. En effet, l'urbanisation permet l'augmentation de la demande alimentaire, favorise la mobilité des produits et des informations, et modifie l'alimentation [Moustier 2004]. Beaucoup d'urbains contribuent à la modernisation de l'agriculture par la diffusion de matériel, de semences, de nouvelles techniques [Dubresson 1999]. L'urbanisation permet le développement d'un marché intérieur, autonome, d'abord régional, puis national et international [Ministère français de la Coopération 1996]. L'apparition d'une économie moderne à travers l'urbanisation passe dans une première étape par la création d'un système agricole et la création d'un lien territorial entre villes et campagnes [Alvergne 2008]. Mais l'urbanisation est consommatrice d'espace et l'élévation de la rente foncière est un facteur fort de rejet de l'agriculture [Doucouré 2004]. L'urbanisation et la périurbanisation rapides détruisent les systèmes de production locaux, qui n'ont pas le temps de s'adapter.

D'un autre côté, l'agriculture contribue au développement de la ville. Elle a imposé ses pratiques dans de nombreuses villes africaines [Doucouré 2004]. Nombre de travaux mettent en lumière les fonctions de l'agriculture urbaine et périurbaine et les externalités qu'elle produit pour les urbains. Ces fonctions sont économiques (création d'un revenu, approvisionnement des villes), sociales (aménagement de l'espace, intégration des migrants) et environnementales (maintien d'espaces verts, biodiversité) [Cemagref 2005].

Finalement, « la grande ville en soi n'est ni un facteur de non développement, ni un facteur de développement. Elle est facteur de développement si les acteurs sociaux, les Etats investissent dans les infrastructures et assument leur rôle » [Dubresson 1999]. En effet, l'action publique en Afrique est problématique : la décentralisation n'a pas eu les résultats escomptés partout, dans beaucoup de pays, l'Etat reste le référent et la prise en charge locale est difficile. Les recettes fiscales centralisées sont supérieures à celles des villes [Ministère français de la Coopération 1996]. La question se pose du rôle de l'Etat, des municipalités et des acteurs de la société civile.

Résumé du chapitre 1

La ville est avant tout l'image de la société dans laquelle elle se développe. Elle se définit par des critères statistiques mais surtout par ses fonctions de concentration, transmission des informations, centre du pouvoir. En Afrique sub-saharienne, les villes précoloniales étaient surtout commerçantes, situées sur les marges du Sahara. A la colonisation, les villes sont devenues le centre du pouvoir « blanc », elles s'égrènent le long des côtes pour permettre le commerce intercontinental. A l'indépendance, ce sont celles-ci qui la plupart du temps sont choisies pour devenir capitales des nouveaux Etats. En conséquence de leur histoire, les villes africaines portent des particularités : étalement urbain, importance du secteur informel et absence d'industrialisation, fragmentation, en plus du manque d'infrastructure dans les quartiers populaires. Ceci dit, la ville africaine est une énorme opportunité. Elle se développe à une vitesse bien supérieure à ce qui s'est fait dans le reste du monde et remplit ses fonctions de catalyseur malgré la non-industrialisation et la difficulté à appliquer une politique urbaine efficace.

CHAPITRE 2. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE EN AFRIQUE

L'activité agricole est profondément chevillée au rural et antinomique avec la ville, pour une raison : la ville est dense par définition et laisse peu de place pour l'agriculture. La ville organise donc des échanges avec le monde rural pour permettre l'approvisionnement alimentaire. Or l'agriculture urbaine et périurbaine a pris une place de plus en plus importante ces dernières années dans les villes du monde. Cette agriculture fait maintenant débat : est-elle durable, en quoi est-elle utile ?

2.1. L'agriculture urbaine et périurbaine : définition, histoire, contexte

2.1.1. Définition de l'agriculture urbaine et périurbaine

Toutes les définitions de l'agriculture urbaine et périurbaine intègrent un critère spatial mais ce critère varie. La plupart évoquent un « espace urbain ou périurbain », une zone, une aire, ou encore la ville et ses alentours. Il est alors nécessaire de définir l'espace urbain et même l'espace périurbain dont la frontière extérieure reste floue. D'autres définitions [Moustier 2004] s'appuient sur les frontières administratives de la ville. Ainsi, l'agriculture urbaine est celle sur laquelle s'appliquent les réglementations urbaines, municipales, ou qui prend place juste à l'extérieur du périmètre réglementaire. On peut aussi prendre en compte, non l'espace cultivé, mais le lieu d'habitation du producteur : si celui-ci est urbain, on parle alors d'agriculture urbaine. Ces définitions qui font appel aux limites administratives de la ville sont plus faciles à utiliser mais elles sont plus restrictives et ne prennent pas en compte la réalité d'un espace en expansion continue et rapide, tel que l'est la ville africaine.

L'intégration de l'agriculture urbaine dans des filières urbaines est également un critère que l'on retrouve souvent, que ce soit l'écoulement des produits, destinés aux urbains, ou l'utilisation d'intrants provenant de la ville. Ce critère renvoie à une définition économique de l'agriculture urbaine. Elle n'est pas pertinente dans le cas d'une agriculture non marchande or, sur une grande partie des espaces agricoles en périphérie urbaine ou sur les jardins urbains, la production agricole est destinée à l'autoconsommation. Dans ce cas, le producteur n'a pas intérêt à acheter des intrants, qui sont chers, mais à utiliser ses propres ressources, comme les fientes de poules ou de porc issues d'un élevage domestique, ou les déchets ménagers. Toutes

les agricultures urbaines ne sont pas intégrées dans des filières, que ce soit pour les intrants ou les productions.

Une autre définition de l'agriculture urbaine vient du concept de services : elle rend des services aux urbains. On retrouve l'idée de la multifonctionnalité de l'agriculture. Ainsi, l'agriculture urbaine a des fonctions économiques, sociales et environnementales pour les urbains. Elle sert l'approvisionnement des marchés urbains (fonction économique), elle s'adresse aux urbains en tant que producteurs ainsi que consommateurs directs ou d'externalités (fonction sociale) et elle modifie l'écosystème et l'habitat urbain et périurbain (fonction environnementale). Cette réflexion sur la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine et périurbaine utilise une approche par les acteurs et par les modes de gouvernance. L'évolution de l'agriculture urbaine dépend étroitement des politiques urbaines et de la forme que prend le processus d'urbanisation.

Certaines définitions mettent en avant les particularités techniques de l'agriculture urbaine. Ces définitions sont probablement liées à la prépondérance du maraîchage, qui est la forme d'agriculture urbaine la plus rentable et la plus intégrée au marché. Encore une fois, ce critère est assez restrictif car il ne considère qu'une partie des diverses formes d'agriculture urbaine et périurbaine. Le maraîchage urbain et périurbain a été particulièrement étudié, parce qu'il est innovant et parce qu'il exerce des fonctions économiques. Mais il ne concerne ni la majorité des producteurs (ou de ceux qui se considèrent comme producteurs agricoles), ni la majorité des espaces agricoles.

L'agriculture urbaine et périurbaine se place dans un contexte de compétition pour les ressources (foncier et eau) avec les usages urbains. L'agriculture urbaine est celle qui fait concurrence aux usages urbains pour les ressources. Cette définition est riche car elle englobe les différentes formes d'agriculture urbaine et périurbaine, et dépasse le problème de la limite spatiale. Elle pose directement la problématique qui est inhérente à la question de l'agriculture urbaine et périurbaine : comment gérer l'apparente contradiction entre la ville et l'activité agricole ? Cette façon d'envisager les choses met l'accent sur l'importance du politique et de la gouvernance pour arbitrer les intérêts des différents acteurs et des différentes activités.

Enfin, la façon la plus simple de faire une différence entre l'agriculture urbaine et la périurbaine est le critère spatial. Le problème est de tracer la limite entre l'urbain et le périurbain (les frontières administratives sont rarement pertinentes, surtout dans les villes africaines en extension), et entre le périurbain et le rural. L'agriculture périurbaine est dans un

rapport de mitoyenneté avec la ville, elle est « à côté », alors que l'agriculture urbaine a des rapports fonctionnelles avec la ville : elle participe activement au processus d'urbanisation. Selon cette définition, l'agriculture urbaine s'étend jusqu'aux périphéries des villes africaines, sur lesquelles domine un mouvement d'urbanisation particulier à ces villes.

Nous retenons donc que l'agriculture urbaine et périurbaine concerne les pratiques agricoles dans la ville ou autour de la ville, sur les espaces sous influence urbaine, que ce soit par les réglementations spécifiques au milieu urbain ou par les concurrences et complémentarités entre usages, agricoles et urbains, des ressources. L'agriculture urbaine se pratique au milieu du tissu urbain, sur des très petites surfaces, avec très peu d'investissement alors que l'agriculture périurbaine concerne des surfaces moyennes, autour de 3 ha et des exploitations agricoles implantées dans leur territoire qui investissent afin de profiter des opportunités du marché urbain.

2.1.2. Histoire de l'agriculture urbaine et périurbaine

L'agriculture urbaine et périurbaine est un phénomène important aussi bien dans les pays du Nord que du Sud. Les premières recherches à fin des années 1980 portent sur les jardins familiaux dans les villes d'Europe de l'Ouest dans les périodes de crise (Révolution Industrielle, guerres) [Cemagref 2005 ; Mougeot 2006]. On peut faire un parallèle entre ce qui s'est passé pendant la Révolution Industrielle et ce qui se passe aujourd'hui dans les villes africaines : les ouvriers qui cultivaient ces jardins venaient directement du milieu rural et possédaient encore un savoir-faire agricole. De plus leurs conditions de vie étaient précaires et leur sécurité alimentaire non assurée. De nos jours, dans les villes du Nord, l'agriculture urbaine et périurbaine est maintenue pour sa multifonctionnalité : elle participe au recyclage des déchets, à la conservation des ressources et du paysage, aux loisirs, à l'amélioration du bien-être [Mougeot 2006]. Elle est souvent une production de qualité, profitant d'un marché urbain proche. Ainsi on voit fleurir les Associations pour le Maintien d'un Agriculture Paysanne (AMAP) et les exploitations en agriculture biologique qui utilisent des circuits courts [Delfosse 2010].

En Afrique, les premières formes d'agriculture périurbaine avaient pour vocation de nourrir les colons urbains et les missionnaires. Les cultures étaient alors orientées vers les besoins alimentaires des occidentaux. Depuis, les villes se sont transformées sous l'effet d'un important exode rural de populations pauvres à la recherche d'une meilleure vie. Elles se sont structurées dans l'urgence avec le plus souvent un centre urbain colonial bien organisé et une

périphérie où l'installation et la construction de logements se sont effectués plus ou moins spontanément, les essais de planification urbaines étant dépassés par le phénomène. L'agriculture urbaine a émergé alors également comme une réponse à une crise : crise urbaine avec l'expansion urbaine non maîtrisée par les pouvoirs publics et crise économique, surtout à la suite des ajustements structurels des années 1980 qui ont laissé nombre d'urbains appauvris.

2.1.3. Importance et enjeu de l'agriculture urbaine et périurbaine

En Afrique, les caractéristiques de l'agriculture urbaine et périurbaine sont la proximité du marché, la forte compétition sur les ressources, notamment le foncier, l'utilisation des déchets et des eaux urbaines, un faible degré d'organisation des producteurs, et des cultures de produits périssables, hautement spécialisées [van Veenhuizen 2006]. Son évolution est rapide : elle résulte d'une part des changements dans l'utilisation de l'espace urbain, et d'autre part du dynamisme des acteurs. Les analyses historiques permettent de relativiser les discours tendant à présenter l'agriculture urbaine comme une agriculture d'avenir ou au contraire vouée au déclin. L'importance de l'agriculture urbaine dans l'approvisionnement dépend de la densité urbaine : elle occupe une place beaucoup plus grande dans les villes à faible densité de population, comme Bangui, que dans les villes à forte pression foncière, comme Antananarivo. Cependant, la précarité de l'emploi en ville peut entraîner le développement de l'agriculture périurbaine malgré une pression foncière forte, comme c'est le cas à Yaoundé [Moustier 2004].

Contrairement à une perception fort répandue, l'agriculture urbaine et périurbaine n'est ni le vestige transitoire d'une culture rurale en voie d'extinction, ni le symptôme malheureux d'un développement urbain stagnant. Le paradoxe est que l'agriculture urbaine est beaucoup plus présente dans les politiques publiques des pays du Nord qu'elle ne l'est dans celles des pays du Sud, alors qu'elle y est plus déterminante pour le bien-être des citoyens [Mougeot 2006]. En Afrique, selon les pays 10 à 80 % d'urbains sont impliqués dans l'agriculture : «Par exemple, à Luzaka, près de 45% des 648 ménages interrogés en 1992-1993 cultivaient des jardins. Dans deux quartiers de Harare, la capitale du Zimbabwe, les quatre-cinquièmes des ménages interrogés tiraient une partie de leur alimentation de leurs jardins. A Dar-es-Salaam, en 1988, 20% des citoyens étaient impliqués dans l'agriculture, ce qui correspondait aux chiffres de 1967. Au Congo, 5% des Brazzavillois étaient recensés dans le secteur agricole en 1984. A Bangui, en 1988, 10% des chefs de ménage et 20% des femmes

étaient agriculteurs d'après une enquête portant sur 2000 ménages. » [Moustier 1997]. Et globalement, selon le PNUD, environ 800 millions d'agriculteurs urbains et périurbains produisaient approximativement 15 % des denrées alimentaires mondiales en 1996 [Mougeot 2006].

On note qu'au cours des 10 à 15 dernières années, les attitudes et comportements des organismes officiels concernant l'agriculture urbaine et périurbaine ont évolué dans les pays du Sud. Les gouvernements des pays et des villes du Sud sont de plus en plus nombreux à porter un regard nouveau sur cette agriculture [Mougeot 2006].

2.2. Les formes d'agriculture urbaine et périurbaine en Afrique

L'agriculture urbaine et périurbaine prend des formes très variées, tant du point de vue des cultures, des techniques, du professionnalisme des producteurs, que des droits fonciers,... Cependant, on retrouve quelques systèmes dominants (on peut supposer qu'ils sont particulièrement efficaces puisqu'on les retrouve fréquemment). Dans cette partie nous allons décrire ces quelques systèmes de production observés à travers le monde et particulièrement dans le Sud et caractéristiques des agricultures périurbaines et urbaines.

2.2.1. Les systèmes maraîchers : l'exemple de Dakar

Le maraîchage est l'activité la plus innovante de l'agriculture urbaine et périurbaine. Il permet d'obtenir un revenu élevé sur de très petites surfaces et répond bien à la demande alimentaire des urbains. Cependant, il se heurte généralement à un problème sanitaire : les produits ne sont pas consommables sans risques à cause de l'utilisation d'eaux contaminées pour l'irrigation. Dans beaucoup de cas, une production vivrière de subsistance est associée au maraîchage, soit que l'espace soit divisé entre ces deux activités, soit qu'une même parcelle soit utilisée différemment en fonction de la saison, les cultures sont alors en rotation.

Ainsi, à Dakar, la production maraîchère est regroupée dans les "niayes", des dépressions situées entre les dunes de sable et plus ou moins inondées lors de la saison des pluies. Les productions sont diversifiées (fruits, fleurs, élevage...) mais les productions maraîchères constituent une filière importante et placent la région de Dakar parmi les premières régions de production de légumes au Sénégal [Mbaye 1999]. La production est presque entièrement destinée au marché local. Le maraîchage est pratiqué principalement en saison sèche, lorsque les prix sont élevés et qu'il est possible de contrôler l'humidité par l'irrigation [De Bon 2006]. L'irrigation occupe une grande part du temps de travail. Les

problèmes de parasites, de nématodes, et de champignons sont nombreux, particulièrement en saison humide. Un autre problème est la rareté de l'eau et les producteurs utilisent souvent les eaux usées. Des systèmes existent pour utiliser le moins d'eau possible (système de goutte à goutte, culture hydroponique avec recyclage de l'eau, irrigation par capillarité), mais les producteurs ne s'approprient pas ces nouvelles techniques, trop coûteuses dans un contexte de forte précarité foncière [De Bon 2006]. D'autres solutions sont envisageables : le traitement des eaux usées ou la non-application directe sur les produits. Enfin, l'eau tend à se saliniser avec la surexploitation des nappes [Mbaye 1999]. Les terres cultivées n'appartiennent pas aux producteurs, qui les louent à des communautés rurales ou à des privés. Les contrats de location sont de courtes durées et les surfaces agricoles varient énormément d'une année sur l'autre, en fonction des possibilités de location [Mbaye 1999].

La concurrence entre l'usage agricole des terres et la construction d'un bâti est très forte, elle met en péril l'avenir de cette agriculture. Le principal facteur limitant actuellement est la qualité de l'eau [De Bon 2006]. Malgré les fonctions d'aménagement urbain et d'approvisionnement alimentaire, les surfaces agricoles diminuent de manière irréversible. Les changements démographiques sont très rapides et provoquent des ruptures dans l'évolution des systèmes agricoles [Mbaye 1999].

2.2.2. Les systèmes d'élevage : l'exemple de Korhogo

L'avantage de l'élevage de volailles et de petit bétail est qu'il peut se pratiquer sur des très petites surfaces, surtout dans les productions hors-sol et qu'il permet d'obtenir une haute valeur ajoutée. Il nécessite en revanche beaucoup de travail. C'est donc une production particulièrement adaptée au contexte périurbain. Le problème est que les restrictions sur l'élevage intra-urbain sont assez strictes, à cause des nuisances (bruits, odeurs) qu'il occasionne.

La Côte d'Ivoire est traditionnellement un importateur de viande et l'élevage commercial est une activité marginale et peu développée. Dans la plupart des cas, les animaux sont gérés au niveau du village et sont gardés par des pasteurs qui récupèrent les produits (le lait). Les animaux servent d'épargne, ils ne sont pas intégrés aux systèmes de culture, par exemple par l'utilisation du fumier [Barry 2005]. L'urbanisation a provoqué une augmentation de la demande en viande a augmenté et l'élevage est un des éléments les plus importants de l'agriculture urbaine et périurbaine [Barry 2005].

A Korhogo, une des plus grandes villes de Côte d'Ivoire, située dans le nord du pays, les agriculteurs adoptent peu à peu l'élevage de petits ruminants dans un but économique et l'intègrent dans leurs systèmes de culture. Les plus prompts à adopter cette innovation sont les personnes qui ont déjà une expérience dans l'élevage, souvent des étrangers qui pratiquaient déjà l'élevage avant leur migration. Les femmes également ont plus d'inclination pour l'élevage, peut-être parce que c'est une activité qui peut se pratiquer en dépit des restrictions foncières qui leur sont imposées [Barry 2005].

2.2.3. Les systèmes vivriers : la riziculture dans la périphérie d'Antananarivo

Les cultures vivrières sont très peu évoquées dans la littérature sur l'agriculture urbaine et périurbaine en Afrique. Elles concernent la production de céréales (maïs), de tubercules (manioc, taro, igname) et de plantain. Nous nous intéresserons ici aux cultures vivrières destinées au marché, cultivées sur des surfaces importantes, ce qui les différencie du jardinage.

A Antananarivo, les systèmes de production sont diversifiés. On trouve du maraîchage, de la riziculture et de l'élevage. Le riz domine dans les plaines inondables et les bas-fonds. Une caractéristique de ces systèmes de production est le faible emploi d'intrants, particulièrement pour le riz. Environ 14 % du riz consommé dans la ville provient des zones urbaines, périurbaines et rurales proches. La production locale est la troisième source d'approvisionnement en riz [Aubry 2005] : le riz périurbain complète les autres sources d'approvisionnement, notamment en période de soudure et contribue à diminuer les importations de riz. Les rizières ancestrales sont aussi conservées pour leur valeur patrimoniale. Cette riziculture a donc des fonctions environnementales, économiques et sociales.

2.2.4. L'horticulture ornementale

L'horticulture intra-urbaine concerne en général des plantes ornementales et des pépinières d'arbres fruitiers à planter en jardin. Le système est très simple et mobile : les plantes sont en terre dans des sacs en plastique et le producteur se met à proximité d'une source d'eau (cours d'eau ou approvisionnement urbain). Ce type de culture est très intensif en intrants. Les producteurs s'installent généralement dans des quartiers aisés pour profiter du passage de la clientèle puisque la vente se fait sur le lieu même de la production. Le système est totalement hors-sol et on ne peut pas vraiment parler d'agriculture ici (la question de la

définition de l'activité agricole urbaine comme agriculture se pose souvent mais elle est ici flagrante).

2.2.5. Le jardinage

Le jardinage est une activité répandue dans certaines villes. A Yaoundé, on passe progressivement du jardin de case en périphérie urbaine (le jardin de case est une petite parcelle située à proximité de la maison et qui bénéficient d'un fort apport en intrants, grâce à l'utilisation des déchets domestiques) au jardin dans sa définition occidentale en ville. Cette activité n'est pas commerciale, les produits du jardinage servent à l'alimentation de la famille et le jardinage peut être perçu comme une activité d'agrément, voire honorable. On peut trouver toutes sortes de cultures associées sur ces minuscules parcelles : manioc, plantain, maïs, arbres fruitiers, légumes de toutes sortes. Les caractéristiques du jardinage par rapport au maraîchage ou aux cultures vivrières décrites précédemment sont la taille -le jardin est petit-, la localisation -le jardin est en général situé à côté de l'habitation- et la destination de la production qui est entièrement autoconsommée.

2.2.6. Agroforesterie et plantations fruitières

Dans les villages périurbains, on trouve des cultures vivrières, des cultures de rente traditionnelles comme le cacao, le palmier, le café, l'arachide, et des nouvelles cultures de rente valorisant la proximité de la ville, comme des productions fruitières. Ces cultures peuvent être intégrées dans un système agroforestier, ou cultivées seules de manière intensive.

Dans les villages périurbains autour de Yaoundé au Cameroun, plusieurs études [Kuate 2008; Temple 2008] montrent une diversité des activités : cacao, vivriers, maraîchage, fruitiers (avec une prédominance du manguier et de l'avocatier). Presque toutes les parcelles de cacao contiennent des fruitiers divers [Kuate 2008]. Les fruitiers nécessitent beaucoup de travail (ils représentent le deuxième poste en temps de travail après le vivrier mais il s'agit surtout de travail saisonnier qui nécessite parfois une main d'œuvre salariée) et rapportent un bon revenu à la famille. De fait, les agriculteurs souhaitent augmenter leur surface en fruitiers. Cette tendance est plus forte dans les villages périurbains éloignés où la pression foncière est moins élevée. Un exemple d'intensification des systèmes par l'introduction de fruitiers est la clémentine d'Obala [Temple 2008]. Le plantain est également fréquemment inséré dans les cacaoyères, cultivé en culture pure, ou présent dans les parcelles de vivriers [Temple 2008]. Le marché des vivriers se développe avec la présence de la ville, les producteurs essayant de tirer un revenu de ce type de production, en même temps qu'ils la diversifient.

L'agriculture urbaine et périurbaine est donc diversifiée et chaque situation agricole porte des enjeux différents. Ces agricultures ont des fonctions variées, elles répondent à des besoins différents, que ce soient des agriculteurs, des consommateurs, ou des urbains.

2.3. La durabilité de l'agriculture urbaine et périurbaine

2.3.1. Les fonctions de l'agriculture périurbaine dans les pays du Sud

La notion de multifonctionnalité de l'agriculture a été mise en avant lors des négociations internationales à l'OMC depuis 2001 sur les produits agricoles et dans l'élaboration de politiques publiques en Europe. Elle met en évidence la production par l'agriculture de biens et services divers. En résonance avec le concept de développement durable et ses trois piliers, on parle souvent de fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture. Les recherches sur l'agriculture périurbaine ont insisté sur cette multifonctionnalité : elle justifierait sa défense face à l'expansion des villes. Dans les pays du Sud et en Afrique sub-saharienne aussi, l'agriculture périurbaine fournit de nombreuses fonctions, que nous allons présenter, mais elles sont différentes de celles des pays du Nord. De plus, les différentes formes d'agriculture périurbaine (maraîchage, élevage, vivrier marchand ou non marchand) ne remplissent pas nécessairement les mêmes fonctions.

En premier lieu, les fonctions économiques de l'agriculture périurbaine sont principalement la création de revenus, l'approvisionnement alimentaire des villes, et le développement de filières en amont et en aval. Pour Paule Moustier, la fonction d'approvisionnement alimentaire des villes est la plus importante [Moustier 2005]. D'autres fonctions économiques de l'agriculture périurbaine sont mises en avant : la création de revenus pour les producteurs et pour les autres acteurs de la filière, que ce soit dans la transformation des produits ou dans la commercialisation en gros et en détail. A Madagascar, l'agriculture périurbaine à base de riz et produits maraîchers améliore l'approvisionnement alimentaire des ménages, l'étalement de la disponibilité des produits et la diversification alimentaire [Aubry 2005]. Les besoins annuels en riz de l'agglomération s'élèvent à 174 000 tonnes dont 15 à 25 % proviennent de la production urbaine et périurbaine mise sur le marché ou hors marché. Ce riz local est commercialisé à des périodes où les autres sources d'approvisionnement sont défaillantes, et il permet de réguler les prix sur les marchés en période de soudure. Le mécanisme est similaire pour les produits maraîchers : on observe une complémentarité saisonnière entre les productions périurbaines et les autres sources d'approvisionnement.

Ensuite, les fonctions sociales de l'agriculture périurbaine en Afrique résident dans la création d'emplois et l'intégration des nouveaux migrants ruraux. L'agriculture en ville est aussi un moyen de marquer des droits de propriété et elle est en cela aussi un mode de régulation des rapports sociaux. C'est une activité autour de laquelle des acteurs très divers se rencontrent (producteurs, gestionnaires, autochtones et allogènes, urbanistes, techniciens agricoles) [Cemagref 2005], ce qui favorise l'innovation sociale. L'activité agricole en ville permet de garder un lien avec des pratiques rurales apprises antérieurement. Les jardins urbains ont également une fonction de plaisir et d'augmentation du bien-être, cette activité symbolise le lien avec le village.

Enfin, les fonctions environnementales de l'agriculture périurbaine en Afrique sont la préservation de la biodiversité, le raccourcissement des filières qui entraîne des économies d'énergie, le recyclage des déchets liquides et solides de la ville (qui est encore à développer) ou la protection des sols contre l'érosion et contre les inondations. Ces aspects positifs sont cependant modérés par les pollutions qu'entraîne l'utilisation excessive d'engrais et de pesticides souvent interdits dans les pays européens et par une très médiocre qualité sanitaire des produits à cause de l'utilisation des eaux urbaines usées et non traitées qui contiennent des coliformes et des agents pathogènes. A Antananarivo (Madagascar), l'élaboration d'une zone tampon rizicole à la périphérie de la ville a permis de diminuer sensiblement le risque d'inondation des quartiers récemment urbanisés [Aubry 2005]. Mais on retrouve des métaux lourds dans certaines productions comme le cresson, légume-feuille très prisé. A Yaoundé (Cameroun), le recyclage des déchets a été étudié [Sotamenou 2005; Sotamenou 2008]. La production de déchets est de 0,6 kg par jour et par habitant en saison sèche et de 0,98 kg par jour et par habitant en saison humide. La collecte de ces déchets rencontre un certain nombre de problèmes : manque de moyens, quartiers peu accessibles, dysfonctionnement au sein des sociétés de collecte. Une solution partielle proposée est l'utilisation de ces déchets dans l'agriculture urbaine et périurbaine, en mettant en place des centres de regroupement des déchets. A N'Gaoundéré (Cameroun), on a observé une intégration croissante de l'agriculture et de l'élevage dans la zone périurbaine. En effet, la zone est traditionnellement une zone d'élevage. Les nouveaux agriculteurs urbains et les éleveurs se sont longtemps disputés l'espace disponible. Après une dizaine d'années de développement de l'agriculture périurbaine, la fertilité des sols a commencé à baisser. Avec la hausse des prix des engrais, les agriculteurs ont cherché d'autres moyens de préserver la qualité des sols. Il s'est alors mis en place un système d'intégration agriculture-élevage avec un parcage nocturne du bétail et un

transfert de fertilité vers les terres de culture : il s'en est suivi une augmentation des rendements agricoles [Tchotsoua 2008]. Cet exemple illustre comment une situation de contraintes, ici sur l'espace, peut aboutir à une innovation technique (parcage des animaux) et à de nouvelles formes d'organisation sociale (arrangements entre éleveurs et agriculteurs).

2.3.2. Contraintes et opportunités de l'agriculture périurbaine en Afrique

Une des contraintes majeures qui pèsent sur l'agriculture urbaine et périurbaine est économique : la concurrence sur l'usage d'un certain nombre de ressources, notamment l'eau et le foncier. En milieu urbain et périurbain, la terre devient un enjeu monétaire, objet de spéculation. Elle peut porter de nombreuses activités (commerces, habitat, industries) généralement plus rentables que la production agricole. Les meilleures terres agricoles sont aussi souvent les plus rapidement construites (bonne desserte, densité de population) mais même les terres marécageuses peuvent être drainées pour pouvoir être construites. En zone périurbaine, la concurrence entre les activités est moins importante, mais l'incertitude sur le foncier est très forte. Les expulsions sont fréquentes, que ce soit par l'Etat ou par un propriétaire qui a reçu une meilleure offre. La pression foncière et l'incertitude foncière fragilisent l'activité agricole. De fait celle-ci est souvent considérée comme une activité de transition dans l'attente de la construction [Moustier 2004]. L'accès à la ressource en eau est également une contrainte. L'eau utilisée pour l'agriculture urbaine irriguée vient en général de petits cours d'eau contaminés par les déchets urbains, ce qui pose des problèmes de qualité sanitaire des aliments. Beaucoup de consommateurs préfèrent d'ailleurs éviter les produits issus du maraîchage urbain. Dans les pays sahéliens, l'eau utilisée pour l'agriculture est parfois en concurrence avec l'eau pour l'alimentation humaine.

La production est également limitée par un facteur d'ordre environnemental. La ville est un milieu pollué qui produit de nombreux déchets. Les pollutions non agricoles en ville sont d'origine industrielle ou domestique. Ces pollutions peuvent affecter l'air, l'eau et le sol. Elles sont responsables de concentrations en métaux lourds et en agents microbiologiques pathogènes dans les eaux de surface et de faible profondeur utilisées pour l'irrigation. Les déchets de plastiques et les débris de verre dans les déchets domestiques et industriels sont également des facteurs de nuisance [Moustier 2004]. Les parcelles où est pratiquée l'agriculture urbaine sont souvent des lieux de décharge de déchets de toutes sortes. L'agriculture peut être un moyen de recyclage de ces déchets mais il faut qu'ils soient d'abord triés. L'agriculture est elle-même une activité polluante : les pesticides et les engrais utilisés

se retrouvent souvent dans l'eau. Ainsi, des problèmes environnementaux se posent pour l'agriculture urbaine et en particulier pour le maraîchage intra-urbain, où les produits sont fragiles et très exposés à la pollution.

La ville offre des opportunités dont l'agriculture périurbaine tire profit : proximité du marché, mais aussi accès plus facile aux services de crédit, aux intrants et à la vulgarisation [Moustier 2004]. Les filières sont plus courtes, avec moins d'intermédiaires et une meilleure information sur les prix pour les producteurs. Les transports sont moins coûteux et moins longs, ce qui permet de développer les filières de produits périssables.

2.3.3. L'influence des acteurs sur le devenir de l'agriculture urbaine et périurbaine

L'agriculture urbaine et périurbaine porte de nombreux enjeux pour la ville africaine : alimentation, environnement, aménagement urbain, etc. Son existence et sa pérennité dépendent d'un arbitrage entre sa rentabilité et les contraintes. L'analyse des stratégies des acteurs et des politiques publiques nous éclairent sur cet arbitrage.

Un facteur important pour l'agriculture périurbaine est la dynamique foncière des espaces périurbains : les villes, les pays, les quartiers ne sont pas régis par les mêmes droits coutumiers⁷, les mêmes intérêts financiers sur la terre, et les mêmes politiques publiques. Les droits coutumiers sont différents en fonction des ethnies : certaines fois le pouvoir foncier est concentré dans les mains d'un conseil d'Anciens, d'autre fois, il est atomisé aux mains des chefs de famille. La stratégie foncière n'est pas la même si la décision de vendre est prise par un producteur qui, bien souvent, accorde une valeur patrimoniale de long terme à la terre et compte la transmettre à ses enfants, ou par un propriétaire absent qui possède de grandes surfaces. Les politiques foncières et les régimes fonciers dépendent des pays et de leur législation. Dans certains endroits, l'Etat va exproprier des terrains pour construire des lotissements. Ces éléments sont déterminants dans la vitesse et la forme de l'urbanisation et dans l'existence d'espaces agricoles urbains et périurbains.

⁷ Afin de faciliter la compréhension, j'utiliserai tout au long de cette thèse le terme de coutumier. Je l'utilise pour désigner les pratiques et la culture qui ne proviennent pas du gouvernement, la façon dont les acteurs s'organisent à l'intérieur de leur communauté. Mais tout ce qui est coutumier n'est pas ancien ou immuable, les pratiques ou les règles coutumières évoluent en permanence et s'adaptent en fonction des changements et des transformations rapides que connaît l'Afrique. Le coutumier peut donc très bien être récent et innovant.

Figure 2: Les enjeux autour de l'AUP



Dauvergne, 2011

Même si actuellement les municipalités ou les Ministères n'ont pas une véritable politique de l'agriculture urbaine, ils interviennent de multiples façons sur cette agriculture. De nombreux textes, lois et réglementations sur les politiques agricoles, urbaines, les politiques concernant l'eau, le foncier, l'hygiène, l'environnement ont une influence [Doucouré 2004]. Mais le manque de protection du foncier et l'ambiguïté des droits fonciers font le plus souvent que ces activités de production agricole sont marginalisées [Moustier 1997].

Les villes africaines avec leurs caractéristiques, une explosion démographique, l'urbanisation non contrôlée l'importance du secteur informel, constituent un terrain propice au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine. Celle-ci répond aux enjeux alimentaires, économiques et sociaux de la ville mais elle est également précaire car non reconnue en général par les instances gouvernementales à l'échelle de la ville ou de l'Etat. De plus, l'activité agricole est sur bien des points, notamment sur le foncier, en concurrence avec les activités urbaines, ce qui détermine son avenir.

Résumé du chapitre 2

L'agriculture urbaine et périurbaine se définit par sa localisation, proche de la ville ou en-dedans, par sa connexion à l'économie urbaine, et par la compétition pour l'accès aux ressources entre l'agriculture et l'urbain. La ville a toujours été dépendante d'un rural agricole chargé de la nourrir ; ainsi l'agriculture périurbaine existe depuis qu'il y a des villes. En Afrique, les colons faisaient cultiver des légumes de type européen autour des villes. Aujourd'hui, elle nourrit une importante proportion d'urbains, en plus de ses autres fonctions environnementales, économiques et sociales. On retrouve partout les mêmes formes d'agriculture urbaine et périurbaine. Les conditions particulières orientent la production vers le maraîchage, l'élevage, et l'horticulture qui sont à très haute valeur ajoutée par surface, ou encore lorsque la pression foncière est moins élevée, le vivrier marchand, sans oublier le jardinage. Le devenir de l'agriculture urbaine et périurbaine dépend de l'arbitrage entre des opportunités dues à la proximité de la ville et des contraintes liées à la compétition sur les ressources. Cet arbitrage dépend d'un jeu d'acteurs, entre bénéficiaires des nombreuses fonctions de cette agriculture et décideurs politiques.

CHAPITRE 3. LA QUESTION FONCIERE SUR LES ESPACES AGRICOLES URBAINS ET PERIURBAINS EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

L'activité agricole apparaît dans les villes africaines comme une nécessité, et les formes qu'elle prend et prendra tout comme leur pérennité dépendent en grande partie du foncier. De fait, on peut penser que c'est l'arbitrage sur le foncier qui va décider de l'avenir de cette agriculture dans les villes africaines. C'est pourquoi nous avons choisi de faire de la question foncière notre problématique centrale. Cette entrée est particulièrement riche car elle permet d'aborder des questions diverses : l'aspect juridique, les règles coutumières et le lien entre écrit et oral, les rapports sociaux entre acteurs.

3.1. Dynamiques agricoles et foncières en Afrique

3.1.1. Sécurité foncière et développement agricole

La sécurité foncière est un concept flou. Pour un producteur agricole, la propriété privée ou le fermage garantissent une grande sécurité foncière, les droits coutumiers des espaces ruraux africains aussi dans bien des cas. Ce qui importe c'est la confiance que les acteurs accordent au système de propriété et à sa capacité à les défendre contre une expropriation. Insécurité foncière peut signifier « incertitude » [Lund 2000]: les acteurs ne savent pas combien de temps ils pourront rester sur les terres, ils ne savent pas qui est exactement le propriétaire, etc. Les ambiguïtés sur les réglementations et les normes engendrent ces incertitudes. L'insécurité foncière peut signifier aussi le manque de droits fonciers, une situation foncière qui ne permet pas l'utilisation optimale du terrain, comme c'est le cas pour le métayage par exemple.

La stratégie de production d'un agriculteur dépend en partie de la sécurité foncière, c'est-à-dire des rapports sociaux autour de la propriété de la terre. Si le producteur a une grande sécurité, qu'il croit que le terrain restera à sa disposition sur le long terme, il est incité à investir et à mettre en place des pratiques durables de renouvellement de la fertilité. Un producteur qui bénéficie de la propriété privée, d'un fermage ou d'un droit coutumier garanti est donc incité à acheter du matériel pour intensifier sa production quitte à s'endetter, et à mettre en place des rotations, associations de culture et associations entre culture et élevage qui maintiennent la fertilité, quitte à diminuer son rendement dans le court terme.

Un producteur métayer, c'est-à-dire qui doit partager une part de ses produits avec le propriétaire, souvent la moitié, est moins incité à investir. S'il investit, sa production augmente mais la part à remettre au propriétaire augmente aussi et cela rend l'investissement moins rentable d'un point de vue économique. Il est fréquent d'ailleurs que dans ce type de système, le propriétaire fournisse l'équipement, le métayer apportant le travail et sa part d'intrants (semences, engrais). Un producteur sans sécurité foncière sur le long terme et qui risque d'être expulsé a moins intérêt à investir et à préserver les ressources naturelles comme la fertilité du sol. Il est incité à rechercher le rendement immédiat le plus élevé possible.

Cependant, diverses situations peuvent fournir une sécurité foncière relative. Chacune est particulière. Ainsi, des systèmes qui peuvent paraître d'un point de vue occidental comme complètement incertains et rédhibitoires à tout investissement, les systèmes coutumiers africains, offraient pour les intéressés une sécurité suffisante pour y cultiver d'une certaine manière, en pratiquant l'abattis-brûlis et des friches longues. Autrement dit, on ne peut pas préjuger du niveau de sécurité foncière sans savoir quelles sont les pratiques agricoles et les besoins des producteurs.

3.1.2. Evolution croisée des dynamiques foncières et agraires en Afrique subsaharienne

Jouve retrace les grandes étapes d'un développement agricole basé sur l'évolution foncière des dernières années. Pendant le XX^{ème} siècle, la densité de population dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne a fortement augmenté et de nombreux villages ont été créés. Le droit attribué aux premiers occupants donne à la famille fondatrice une légitimité dans la gestion des terres, leur répartition et la gestion des conflits. De nouvelles familles s'installent sans problème puisque les terres à attribuer ne sont pas limitées. Les systèmes de culture sont itinérants avec des jachères longues.

Lorsque la densité de population augmente et que les terres accessibles ne permettent plus de maintenir le système d'abattis-brûlis avec des jachères longues, peu à peu les cultures itinérantes disparaissent au profit d'autres systèmes avec des jachères courtes et des associations entre agriculture et élevage. En parallèle, les rapports fonciers se modifient : ce qui était un droit d'usage avec l'abattis-brûlis devient un droit d'utilisation pérenne, une appropriation de la terre. Les règles d'attribution des terres aux étrangers changent : elles sont désormais concédées en échange d'une contrepartie, monétaire ou autre, assortie de certains interdits comme d'exploiter ou de planter des arbres.

Le stade suivant résulte toujours de l'accentuation de la pression foncière : les cultures commerciales se développent, le revenu dégagé permet d'acquérir de la terre. La terre devient un bien monétarisé et le pouvoir des aînés et des chefs de terre décline car il n'y a plus de terres disponibles à répartir. De nouvelles règles sur le foncier sont sollicitées (droit islamique qui autorise la vente des terres, droit occidental) ce qui pose des problèmes de superposition des droits et des conflits. La pression foncière engendre des changements de systèmes agraires : les parcours de pâture disparaissent, les terres sont parfois clôturées, les droits de passage des éleveurs transhumants remis en cause, ainsi que les pratiques collectives telle que la vaine pâture. Il s'agit en fait d'un mouvement d'intensification du système mais qui n'est pas forcément linéaire ni aisé [Jouve 2007].

Avec la périurbanisation, on arrive à un processus encore différent et accéléré. La pression démographique augmente, avec en plus la proximité d'une économie tertiaire : la terre devient un bien monétaire. Les bouleversements détruisent les systèmes agraires en place mais quelques recompositions aboutissent à une intensification de la production : c'est le cas du maraîchage, de l'élevage intensif, et des cultures vivrières et fruitières commerciales. Les rapports fonciers se modifient : le droit occidental - c'est-à-dire écrit, inspiré des anciens pays colonisateurs et accordant la place centrale à la propriété privée absolue - devient plus important mais sa généralisation ne se fait pas sans problème. Au final, la question suivante se pose : au terme du processus, le droit foncier sera-t-il régi par des lois semblables à celle en vigueur en Europe ou un nouveau type de droit va-t-il apparaître et la notion de foncier en transition qui caractérisait la situation africaine va-t-elle être remise en cause [Le Roy 1996] ? Actuellement, la sécurisation foncière n'apparaît plus comme systématiquement corrélée avec la propriété privée [Lavigne-Delville 2002 ; Lavigne-Delville 2001]. Dans la réalité, de nombreuses modalités foncières existent qui répondent, en fonction de chaque situation, plus ou moins bien aux besoins des acteurs.

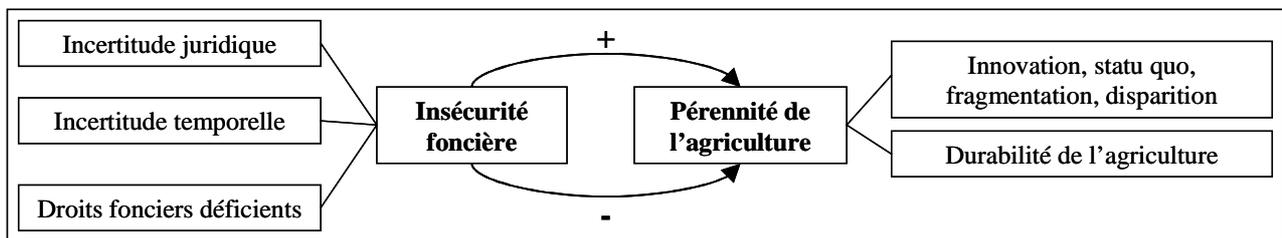
3.2. Insécurité foncière et pérennité de l'agriculture sur les espaces urbains et périurbains

Le statut foncier, déterminant dans l'évolution de ces systèmes agricoles, concentre et révèle la diversité des enjeux qui se portent sur ces espaces cultivés dans la ville et à sa périphérie. Plusieurs aspects des enjeux fonciers peuvent être abordés dans le cas des villes africaines: la concurrence entre les activités agricoles et non-agricoles, le phénomène d'« exode rural » qui se cristallise autour des questions ethniques, la superposition de

différents types de droits (écrits, oraux...), la monétarisation de la terre et la répartition de la rente ainsi créée, et le lien entre ce foncier en « transition » et le type d'agriculture qui se développe.

Nous nous focalisons sur la question suivante, qui permet d'aborder tous ces enjeux : l'incertitude sur le statut foncier en zone périurbaine peut être une condition de l'existence de l'agriculture urbaine et périurbaine mais aussi une entrave à son développement. Dans quelle mesure l'intermédiarité influe-t-elle sur le développement agricole et encourage-t-elle l'innovation ? Garantit-elle la permanence des systèmes agricoles ou au contraire en menace-t-elle la survie (Figure 3)? Et l'agriculture maintient-elle ces espaces intermédiaires dans le flou, ou favorise-t-elle la clarification? Cette problématique va guider ce travail de recherche. Il s'agit bien d'interroger ici le lien entre le statut foncier et les systèmes agricoles dans les villes d'Afrique subsaharienne et leur périphérie. Dans cette analyse, le concept d'espaces intermédiaires, c'est-à-dire des espaces non déterminés, sur lesquels se rencontrent des dynamiques divergentes, sera mobilisé. Nous posons ainsi une question plus générale : les espaces intermédiaires sont-ils des espaces d'innovation ou de régression ?

Figure 3: Le lien entre l'insécurité foncière et la pérennité des EAUP



Dauvergne, 2011

L'insécurité foncière se décline de plusieurs manières (Figure 3). Elle peut concerner l'incertitude « juridique », c'est-à-dire le manque d'informations sur les droits des acteurs : qui est propriétaire, selon le droit légal, selon le droit coutumier, quels sont les droits de membres de sa famille, de sa lignée, de son ethnie, de l'Etat ? Elle peut être temporelle, relative à la durée pendant laquelle le producteur agricole a accès à la terre : sait-il combien de temps pourra-t-il rester ? Quels sont les risques de déguerpissement ou d'expulsion ? Quelles sont les chances de renouveler un contrat écrit ou oral de location ? Enfin, lorsque l'on parle de droits fonciers déficients, on parle de droits insuffisants pour permettre une utilisation optimale de la terre : des contrats de durée trop courte, une répartition injuste des bénéfices avec le propriétaire, l'interdiction de planter des arbres, etc.

De son côté la pérennité de l'agriculture est sa capacité à exister encore dans le futur. Cette pérennité pourrait être assimilée à la durabilité et à ses trois piliers, économique, social et environnemental. Mais la durabilité inclut une dimension éthique que nous n'allons pas approfondir ici. La pérennité est une des dimensions de la durabilité. Les systèmes pérennes sont ceux qui persistent face à un changement ou une pression, ceux qui résistent et qui ne changent pas ou ceux qui s'adaptent grâce à leur flexibilité. Diverses réactions sont possibles face à la pression de l'urbanisation : l'innovation, le statu quo, la fragmentation des espaces et enfin leur disparition. Nous verrons sur nos terrains quels sont les systèmes qui résistent et ceux qui s'adaptent et nous tenterons à chaque fois d'indiquer sur chaque cas quelle est la dynamique dominante.

Pour répondre à la problématique, nous nous appuyons sur plusieurs types d'approches. Une approche juridique concerne les réglementations sur le statut et les transactions foncières. Une approche par les pratiques et les acteurs permet d'appréhender les stratégies des différents acteurs, en terme foncier et en termes d'activité. Comment assurent-ils une plus grande sécurité foncière et/ou économique ? Quels sont leurs droits et comment les font-ils valoir ? Nous mettons l'analyse des acteurs en lien avec les processus techniques mis en œuvre dans l'agriculture urbaine et périurbaine.

L'approche théorique du foncier agricole en Afrique vient en préalable à l'étude des terrains. Les logiques foncières sont ancrées dans le temps long, influencées en Afrique par les cultures précoloniales et la colonisation.

Résumé du chapitre 3

Le développement agricole dépend du niveau de sécurité foncière des producteurs. En effet, la sécurité foncière permet l'investissement financier à long terme, donc la mécanisation et l'innovation, et incite à des pratiques de long terme de renouvellement de la fertilité et de maintien de l'environnement. L'insécurité foncière peut se décliner par plusieurs aspects : le manque d'information sur le foncier ou la déficience de droits qui ne permettent pas des pratiques durables. Mais les pratiques foncières évoluent en fonction du contexte, notamment en fonction de la pression démographique. Sur les espaces urbains et périurbains à usage agricoles, observe-t-on cette corrélation entre sécurité foncière et innovations ? L'incertitude foncière n'est-elle pas une condition nécessaire à l'existence de cette agriculture ? Ce sont les questions centrales de cette thèse.

CHAPITRE 4. LE FONCIER EN AFRIQUE

Le fonctionnement du foncier reflète les principes de base d'une société. En Afrique, le continent des changements brusques, le foncier agricole est en pleine transformation, reflétant les anciennes règles coutumières et portant les germes de systèmes innovants. Nous cherchons une grille d'analyse qui permette de se dégager de la dichotomie habituelle entre droit légal et droit coutumier afin de comprendre au mieux les pratiques, les motivations, les stratégies de sécurisation du foncier, qui ne passent pas forcément, en Afrique comme ailleurs, par une propriété privée absolue.

4.1. La tentation d'un modèle de développement à l' « occidentale »

4.1.1. La propriété privée comme fin de l'évolution foncière

Les physiocrates considéraient que la propriété privée du sol apparaissait automatiquement dès que les terres agricoles se raréfient sous l'effet de l'augmentation de la population. Ce modèle est calqué sur l'évolution occidentale qui a vu le mouvement d'enclosure du XVIII^{ème} siècle se répandre et permettre une révolution technique et sociale, tant dans l'agriculture que dans l'industrie. La propriété privée, qui est une construction juridique et sociale s'est ensuite répandue dans le monde. Selon ce modèle, le foncier africain devrait bientôt se convertir lui aussi à la propriété privée généralisée, ce qui devrait permettre le développement. En effet, en Afrique, l'ajustement ainsi décrit ne s'est pas fait : la croissance démographique trop rapide a entraîné une réduction des jachères et la dégradation des sols. L'innovation et l'investissement n'ont pas été suffisants pour compenser cette dégradation. Cette évolution en dehors du modèle serait liée à deux facteurs : les migrations rurales sans industrialisation et la nationalisation de la terre aux indépendances.

Cependant, de nombreux auteurs reconnaissent que les systèmes fonciers traditionnels africains offraient une sécurité foncière considérable [Le Roy 1996]. Les conflits et l'incapacité de l'Etat à réguler l'accès à la terre ont ouvert beaucoup d'espaces à tous vents, ce qui a favorisé l'exploitation sur un type minier et découragé l'investissement. Mais on peut se demander s'il y a vraiment un lien direct entre l'individualisation des droits fonciers et l'investissement agricole.

Selon l'économie institutionnelle, l'innovation institutionnelle est une réponse à la montée des coûts de transaction à cause des conflits croissants. Quand la terre devient rare, les

incertitudes sur les droits traditionnels augmentent et l'appropriation individuelle se développe. Les conflits sociaux se généralisent, ce qui augmente les coûts de transaction, mais la perspective de disposer d'un bien de valeur décuplée justifie ces coûts pour les individus [Le Roy 1996]. La généralisation de l'appropriation individuelle incite à l'investissement, favorise l'accès aux crédits et permet l'intensification des pratiques agricoles. L'Etat intervient avec une innovation : les titres de propriété. Mais en Afrique, la propriété étatique d'après les indépendances a empêché cette évolution de se réaliser. En effet, les nouveaux Etats ont cherché à s'assurer la mainmise sur leur territoire par des lois foncières, les rendant propriétaires de toutes terres. On peut critiquer ce modèle de l'économie institutionnelle car les situations réelles sont plus complexes. Les acteurs peuvent être engagés dans des stratégies de groupe défensives et refuser l'individualisation de la propriété, se mettant ainsi en conflit avec les stratégies individuelles offensives de recherche de titres. La distribution de titres peut aboutir à plus d'insécurité si les fonctionnaires s'octroient les titres ou si les relations de clientélisme sont excessives. Avec la marchandisation de la terre, le risque est qu'elle soit concentrée dans les mains de rentiers qui se constituent un capital de prestige non productif [Le Roy 1996]. Les enjeux sont différents pour chaque classe : les plus démunis cherchent à garder les droits collectifs.

La marchandisation de la terre, qui va de pair avec la généralisation de la propriété privée, n'est pas réalisée ni réalisable « à vue humaine » [Le Roy 1996]. La propriété privée comme solution pour améliorer la sécurité foncière pose deux problèmes : la situation de rupture exige des innovations radicales et des adaptations qui ne peuvent s'étendre que sur des siècles alors que la situation est déjà critique. Et le processus est perçu comme exogène et imposé.

4.1.2. La tragédie des communaux

La théorie de la tragédie des communaux [Hardin 1968] repose sur le constat que dans un pâturage commun, ouvert à tous, la meilleure stratégie pour le berger est d'accroître son troupeau afin de profiter au maximum de la ressource avant qu'un autre ne le fasse. Le résultat de cette stratégie est la destruction de la ressource limitée. Si une ressource est mise en commun, chaque utilisateur a intérêt à utiliser la ressource au maximum ce qui aboutit à la dégradation de la ressource. Cela est valable pour d'autres domaines qu'un pâturage, par exemple la pêche, la forêt, un parc public... La solution pour éviter ce problème serait donc la propriété privée, qui incite chaque acteur à adopter des stratégies qui font durer la ressource

dans le temps. Pour l'auteur, l'Etat n'est pas bien placé pour répondre au problème car la gestion étatique ouvre la voie à la technocratie et à ses effets pervers.

Mais ce modèle a des limites. L'exemple des prés communaux n'est pas généralisable à toutes les ressources communes. Et la sécurité foncière nécessaire pour investir n'implique pas automatiquement la propriété foncière individuelle. Selon le contexte, il est possible de donner les droits nécessaires à une bonne gestion de la ressource, soit par la propriété privée, soit par des formes associatives de gestion. De plus, en Afrique, la crise du foncier est le résultat d'un processus plus complexe que la tragédie des communs [Mathieu 1987]. Elle est déterminée par l'interférence entre trois logiques sociales de régulation : la logique communautaire traditionnelle, la logique marchande de profit et la logique de contrôle étatique. Une gestion collective des ressources naturelles peut être efficiente si elle répond à une bonne capacité de surveillance interne [Le Roy 1996].

4.1.3. La transition foncière en Afrique

Deux visions de l'appropriation sont en cause dans les situations foncières contemporaines : la conception précoloniale qui ignore la propriété privée de la terre (inutile dans une société non capitaliste) et la conception coloniale et postcoloniale, liée au capitalisme marchand et pour laquelle l'espace est géométrique et la propriété inviolable et sacrée [Le Roy 1996]. Cette conception va de pair avec l'idéologie de la valeur d'échange et de la régulation de l'économie par le marché selon laquelle le développement des paysans africains ne peut être assuré que par la voie libérale totalement régulée par le marché, la propriété privée des moyens de production assurant la meilleure efficacité.

A la fin des années 1980, on a envisagé la question de la propriété dans la perspective de la dissolution des anciens rapports de production et de la question agraire. Les rapports fonciers sont dans une logique de l'entre-deux : s'ils ne sont plus la réplique des rapports fonciers antérieurs, ils ne mettent pas non plus en œuvre le droit de propriété [Mathieu 1987]. Nous serions donc dans une situation de transition qui aménage certains passages entre des formes non marchandes et des formes marchandes de la production agricole. Cette problématique de la transition paraît constituer une réponse particulière et originale qui doit être organisée de manière à répondre aux aspirations des Africains, ceux-ci cherchant dans leurs propres dispositifs et représentations une plus grande sécurité foncière. Mais aujourd'hui le terme « transition » est critiqué. Le concept est évolutionniste et ethnocentriste [Le Roy 1996]. De plus, même en France, la propriété n'est en réalité ni inviolable ni sacrée et le droit

foncier pas absolu. Cette vision du foncier africain de l'entre-deux nous ramène au concept d'espace intermédiaire. Ce foncier est entre deux temps, avant et après la colonisation, entre deux modèles, le coutumier et l'occidental, mais en réalité il dépasse largement ces oppositions car il est aussi novateur.

Au final, les modèles présentant la propriété privée comme seule solution au problème foncier en Afrique sont critiquables car ils ne prennent pas en compte la complexité de la réalité et le manque d'efficacité lorsque l'on cherche à les appliquer sur le terrain. L'idée selon laquelle le foncier est en transition vers la victoire du droit écrit et de la loi nous éloigne des situations multiples et innovantes qui permettent d'assurer une certaine sécurité aux acteurs.

4.2. La complexité du foncier en Afrique

4.2.1. Histoire du foncier africain : de l'époque précoloniale à aujourd'hui

Il nous faut retenir que la situation actuelle est le résultat d'un processus historique qui commence bien avant la colonisation et l'intervention occidentale. Le référent précolonial qui serait simple et égalitaire est loin d'être homogène. Catherine Coquery-Vidrovitch souligne que la dominante de ce système coutumier ne serait pas l'appropriation collective, terme qui regroupe une multitude de situations, mais la mobilité de l'exploitation [Coquery-Vidrovitch 1982]. Les règles coutumières sont invoquées, non pas telles qu'elles existaient autrefois, mais modulées, réinventées pour la cause de divers acteurs.

A l'époque précoloniale, les rapports sociaux étaient de différents types. Au sein du lignage, la communauté se divisait fréquemment en deux : les aînés (chefs de lignage et Anciens) et les cadets (les jeunes et souvent les femmes). Les cadets produisaient le plus gros du travail agricole et aux aînés revenaient la charge de répartir la production de manière à assurer la survie du groupe. Entre lignages différents, il a existé aussi des rapports de dépendance : un « patron » accordait sa protection à un paysan qui lui versait des dons. Mais contrairement au système médiéval de servitude en Europe, chaque partie était libre de rompre le contrat et le paysan pouvait toujours aller s'installer ailleurs. Ce qui comptait alors pour ces chefs n'étaient pas la propriété de la terre mais le nombre de dépendants pour les cultiver. Les colons ont parfois décrété que ces chefs disposaient d'un droit de propriété sur les terres mais ce n'était pas le cas. Ce qui comptait était de pouvoir exploiter la terre, non de la posséder [Coquery-Vidrovitch 1982]. La gestion foncière était complexe et diversifiée. En

fonction du type de société, elle dépendait des privilèges et prérogatives d'une classe sur l'autre, ou d'un partage impérial des terres entre communautés locales. Même dans le cas, très fréquent, où la terre était considérée comme un bien commun, sa répartition dépendait du résultat du rapport de force entre divers groupes et de compromis.

A la colonisation, les politiques foncières ont surtout cherché la disparition des règles dites traditionnelles et la généralisation de l'immatriculation des terres et de la propriété privée. La pluralité des règles et pratiques locales étaient perçues surtout comme un obstacle à l'avènement d'une législation unique écrite et officielle. Mais les règles locales, loin de disparaître, se sont adaptées et ont évolué [Chauveau 2002]. La situation foncière en Afrique se caractérise par la coexistence de différents systèmes de normes : aux règles foncières locales, issues d'hybridation successives, se superpose un système juridique et réglementaire étatique. La colonisation est venue se greffer à ce système complexe et a tenté d'imposer une approche domaniale de la législation foncière. Selon la législation coloniale, l'Etat est le propriétaire éminent des terres et il organise la répartition des terres afin de garantir l'intérêt général. Le droit de propriété est garanti par un titre foncier, inscrit dans un registre [Teyssier 2007]. Les Britanniques ont manifesté un certain respect des règles coutumières en ce qui concernait la jouissance et la transmission des terres, en dehors des terres qui sont revenues aux colons, tandis que les Français ont préféré opérer une expropriation massive en faveur de l'Etat des « terres vacantes et sans maîtres ». Cela n'empêcha pas les Britanniques de finir par confisquer également les terres par une politique de « réserves », tout en accordant une place plus importante aux « Autorités indigènes » [Coquery-Vidrovitch 1982].

Après les indépendances, les nouveaux Etats ont maintenu l'essentiel de cette législation. Ce système a privilégié plus ou moins directement les nouvelles élites, le monopole étatique sur toutes les ressources (bois, faune...) est renforcé. Les procédures officielles d'immatriculation des terres sont longues et coûteuses et sont hors portée de la grande majorité de la population. L'administration locale tente de s'adapter en modifiant quelque peu dans la pratique une législation inapplicable.

Jusque dans les années 1980, de nombreux aménagements législatifs tentent d'imposer la vision domaniale et viennent encore complexifier la situation. Le droit officiel devient de plus en plus obscur et ne résout en rien la dualité entre la légalité et la légitimité locale. Même l'Etat intervient de façon informelle, par le clientélisme et la négociation plutôt qu'en cherchant à appliquer le droit, par exemple pour faciliter les mouvements de colonisation agricole ou pour favoriser certaines classes. Les diverses tentatives d'imposition d'un droit

écrit officiel ont finalement contribué à renforcer le pluralisme des normes foncières, et l'action de l'Etat, formelle ou informelle, n'a fait qu'empirer la situation. En 1980, une grande part de la population rurale est dans une situation de flou juridique, de précarité, voire d'illégalité [Chauveau 2002].

A partir de 1980, les réformes foncières changent d'objectif sous la pression des plans d'ajustement structurel : désormais elles visent la privatisation des terres et l'acquisition de titres individuels de propriété. La privatisation peut paraître comme une solution à la question de la pluralité des normes et pratiques foncières locales, le problème est que les procédures restent les mêmes : immatriculation longue et coûteuse, inaccessible pour la grande majorité de la population, surtout rurale, absence de concertation locale et répression. De plus, décidées par les institutions internationales, ces politiques se heurtent, non seulement à des résistances, volontaires ou involontaires, locales, mais également à une passivité des Etats en ce qui concerne leur mise en application. Enfin, les privatisations favorisent les logiques clientélistes favorisant des minorités auxquelles s'opposent toutes les autres catégories sociales.

A partir des années 1990, constatant que le système foncier est toujours régi par une juxtaposition de règles locales et étatiques, de nouvelles thèses émergent, dans un souci de transition et de respect des spécificités institutionnelles et culturelles. L'importance de la participation pour la gestion des ressources et d'une gestion locale concertée est désormais reconnue et mise en pratique avec la décentralisation administrative. Les nouvelles réformes des années 1990 s'inspirent de ces idées et tentent d'associer droits locaux et droits officiels. Pour les institutions internationales, la gestion décentralisée des ressources vise le désengagement de l'Etat mais les Etats cherchent le plus souvent à garder le contrôle sur l'affectation des terres. En conséquence, ils freinent le processus de décentralisation en retardant la publication des décrets d'application et en n'attribuant aux collectivités locales que de maigres moyens [Chauveau 2002].

4.2.2. Les droits fonciers en Afrique

Comme nous l'avons vu précédemment, le système foncier actuel est le résultat d'un processus historique qui explique largement la diversité et le pluralisme des normes foncières : aux systèmes de gestion précoloniaux sont venus se superposer les réformes coloniales, postcoloniales et contemporaines. L'Etat lui-même gère cette situation, non pas en faisant prévaloir les dispositions juridiques dont il est le garant mais qu'il n'a pas les moyens

de mettre en œuvre, mais en utilisant comme tous les acteurs une stratégie de négociation et de clientélisme avec les notables locaux. Les règles foncières sont le reflet des rapports de force existant dans la société, ici entre l'Etat, les pouvoirs locaux et la population. Les Etats ne sont pas parvenus à s'élever au-dessus des conflits de pouvoir et à imposer un cadre unique pour tous : ils s'appuient sur les élites urbaines, bien différentes des élites traditionnelles. De leurs côtés, les politiciens locaux jouent des conflits pour favoriser telle ou telle classe [Chauveau 2002].

De manière très générale, les Français et les Britanniques n'ont pas pratiqué la colonisation de la même manière et n'ont pas laissé le même héritage sociopolitique. Alors que les Français imposent leurs administrations et tentent de reproduire le modèle français de contrôle aux différents échelons de pouvoir, les Britanniques recherchent plutôt le pouvoir économique, et cèdent sans peine les difficultés politiques aux locaux. Le résultat est que dans l'ensemble les droits fonciers coutumiers sont davantage reconnus dans les pays anglophones que dans les pays francophones [Bertrand 2004a]. De plus, la décentralisation a pris différentes formes : dans les pays francophones, elle est passée par une délégation des pouvoirs aux collectivités locales, la création de municipalités par exemple, alors que dans les pays anglophones, elle s'est traduite par un renforcement de la participation des acteurs, même des acteurs non politiques, dans la prise de décision.

Les droits locaux sont eux-mêmes divers et fondés sur des principes différents : droits des premiers arrivés, droits lignagers, droits accordés par les pouvoirs précoloniaux, règle islamique, droit communautaire ou individuel, droits accordés aux étrangers. Les instances locales légitimes sur la question du foncier sont également nombreuses : le chef de lignage, le maître de terre, le chef de village et de cantons, les notables, ... [Chauveau 2002].

En milieu urbain, Jean-François Tribillon identifie quatre ensembles de règles foncières [Tribillon 1993 ; Tribillon 2000]:

- Le droit foncier légal, écrit, héritier de la période coloniale, discuté dans les universités. Ce droit est parfois défendu mais il doit composer avec les autres formes existantes.
- Le droit administratif est une simplification/modification du droit légal, par les fonctionnaires des administrations, dans le but, soit de leur faciliter le travail, soit de leur donner une position de force. Autrement dit, les fonctionnaires réinterprètent le

doit légal à leur profit et aux profits des classes dominantes. Leurs pratiques finissent par constituer une forme de jurisprudence.

- Le droit coutumier ou pseudo-coutumier est un héritage des anciennes pratiques. Suivant ce droit, ce sont les Anciens, le chef ou le conseil du village qui décident de l'attribution des terres, de façon à ce que les jeunes puissent installer leur famille et éviter les conflits. Aujourd'hui ce droit est également réinterprété, d'où le terme de pseudo-coutumier, au profit des décideurs traditionnels. La traditionnelle fonction de résolution des conflits à l'échelle d'un village ne se transmet pas bien à l'échelle de la ville. Aujourd'hui le droit coutumier sert à défendre des intérêts privés.
- Le droit populaire est un ensemble de pratiques de contractualisation, implicite ou explicite. En lien direct avec l'économie informelle, il peut soit s'adapter au droit légal, soit le transgresser, si la contrainte est trop forte. Non normé, non formalisé, sans sanctions, ce droit existe uniquement parce que les autres font totalement défaut.

Cette typologie est en concordance avec la réalité du terrain. En effet, opposer le droit légal au coutumier est simpliste, ils sont tous les deux le résultat sans cesse réadapté de rapports sociaux.

4.2.3. Les pratiques foncières en Afrique

Les pratiques sont extrêmement hétérogènes : le droit écrit n'est généralement pas appliqué et les acteurs étatiques sont amenés à user de stratégies parallèles pour maintenir un semblant de gestion rationnelle tout en tirant un bénéfice de la confusion générale [Chauveau 2002]. Il ne faut pas oublier que malgré de nombreux conflits et incohérences, le système continue à se maintenir avec une relative efficacité. Les conflits sont de toute sorte, ils peuvent être familiaux, par exemple un membre de la famille vend un bout de terre et les autres membres, les plus jeunes et les femmes, sont exclus des bénéfices et dépossédés de leur patrimoine ; clanique, avec des chefs qui vendent ou octroient des terres à des étrangers contre rémunération et aux dépens de la communauté ; ou encore interethnique ; comme les conflits entre autochtones et allogènes sur le sens des « ventes » informelles, qui peuvent être selon le point de vue définitives ou concerner seulement un droit d'usage temporaire [IIED 2006].

Les pratiques foncières sont donc le fruit de négociations, qui combinent les différents systèmes de normes. Ces négociations ne sont pas le reflet d'une anarchie structurelle mais d'une gestion de la confusion et de la complexité. Les négociations sont régies par des principes généraux et dépendent du rapport de force et de dépendance entre les pouvoirs

locaux et l'Etat, de l'autonomie des services décentralisés de l'Etat, et de l'émergence de nouveaux acteurs (cadres, intellectuels urbains de retour au village, etc.). Quelques phénomènes sont récurrents dans les stratégies de négociation et de confrontation : l'importance des agents locaux de l'Etat, des pouvoirs locaux et des notables urbains et particulièrement des acteurs appartenant à la fois au dispositif étatique et au dispositif local ; la régularité de certaines alliances, comme par exemple les urbains et les jeunes contre les notables et les vieux ; une forte politisation de la question foncière, en particulier sur la question des droits des migrants [Chauveau 2002] .

Au final les transactions foncières (prêts à longue ou courte durée contre une rente ou un partage des produits, ventes) sont régis par un ensemble de conventions stabilisées qui permettent une certaine sécurité (par la présence de témoins). Si le contexte socio-économique se modifie, les conventions s'adaptent. L'usage de contrats écrits informels, même sans valeur juridique, vient renforcer la sécurité foncière [Chauveau 2002, Teyssier 2007]. Les « petits papiers » peuvent émaner d'un service public ou être établis par des acteurs privés. Ils assurent une certaine stabilité au niveau local et sont basés sur la confiance vis-à-vis de l'autorité locale qui témoigne de la transaction, mais ils ne protègent pas de stratégies extérieures d'accaparement des terres [Teyssier 2007].

Jouve montre que les pratiques foncières dépendent fortement du contexte et notamment de la pression foncière [Jouve 2007]. Ainsi à la création d'un village, c'est l'antériorité de l'occupation et de l'exploitation d'une terre qui fonde le droit d'appropriation. Les fondateurs du village accueillent volontiers des étrangers en leur octroyant les terres nécessaires pour subvenir à leurs besoins en échange d'un cadeau symbolique. Les systèmes de production à ce stade sont essentiellement des systèmes d'abattis-brûlis itinérant : il n'y a pas de droit de propriété sur la terre mais un droit d'usage. Lorsque la population augmente, les terres se raréfient, les jachères se raccourcissent, il n'est plus possible de pratiquer l'abattis-brûlis. Les producteurs se fixent pendant plusieurs années sur les mêmes parcelles, le droit d'usage temporaire se transforme en droit d'utilisation pérenne. Les nouveaux arrivants doivent pour bénéficier de l'usage d'une terre verser une contrepartie conséquente, parfois monétaire, et ces locations sont généralement d'assez courte durée. Si la densité de population augmente encore et que l'on se trouve dans une problématique d'urbanisation, les systèmes de production vont se transformer pour laisser la place à des cultures marchandes. La terre devient un bien marchand et les pouvoirs coutumiers perdent de leur légitimité. Les acteurs se saisissent de la complexité des règles foncières à l'échelle nationale pour se constituer un

patrimoine et tirer un bénéfice de transactions foncières, comme la vente des terres, inimaginable dans le système coutumier. Ces différents stades expliquent également l'hétérogénéité des pratiques foncières, que cela soit à l'échelle d'un territoire, d'une région ou d'un pays.

Le système foncier fonctionne donc avec un ensemble de règles négociées au niveau local. En zone urbaine lorsque la pression foncière augmente et que la terre devient un bien marchand, les coûts des transactions foncières peuvent devenir prohibitifs. Au prix initial de la terre viennent se rajouter les compensations aux éventuels réclamants qui se considèrent également comme propriétaires coutumiers légitimes, le salaire d'un avocat ou d'un médiateur qui règle l'affaire, et les coûts additionnels dans la recherche de compromis à chaque étape de l'acquisition de la parcelle [Bertrand 2004a]. Ces coûts peuvent devenir suffisamment importants pour bloquer le développement d'un système foncier innovant et efficace, répondant aux difficultés des situations locales.

4.3. De nouvelles visions du foncier africain

Les législations et pratiques coloniales se sont opposées à des rationalités autochtones, basés sur des instances multiples, spécialisées et interdépendantes. Mais les deux logiques sont complémentaires et sont susceptibles en se mariant de répondre à la complexité des situations contemporaines. L'affirmation de la supériorité du modèle occidental n'a pas permis ce métissage et les formes endogènes d'organisation n'ont pu se reproduire qu'au prix de multiples transformations et souvent mutilations, ce qui a eu des conséquences néfastes, notamment la diminution de la sécurité foncière. C'est une des problématiques que l'on retrouve fréquemment sur les espaces intermédiaires : pris dans une tension entre deux dynamiques contradictoires, ils sont voués soit à périlcliter, soit à innover et à trouver de nouvelles formes d'organisation.

L'idéologie libérale considère que la propriété est un préalable aux investissements ; ce n'est pas faux, mais trop général. L'investissement dans la terre passe avant tout par une certaine sécurité de tenure appréciable au cas par cas, et qui permet l'intensification de la production ainsi que la transformation durable et reproductible des droits coutumiers en droits de propriété. En Afrique, un mouvement des enclosures est difficilement envisageable : il n'y pas d'industries prêtes à accueillir l'armée de paysans qui auront été exclus du sol. La propriété privée dans ce contexte est un objectif lointain.

Le patrimoine est une notion juridique qui peut être utilisée dans le contexte africain pour mieux comprendre le rapport au foncier et le protéger. Dans le code de l'urbanisme français, on considère que le territoire français est le patrimoine de tous les Français [Le Roy 1996]. Cette notion est une innovation qui encadre le droit de propriété et limite les abus. Le patrimoine est indépendant des éléments qui le composent, il constitue un tout qui n'est pas altéré par les modifications qui se produisent dans le nombre et l'importance des éléments qui le composent. Le sol est alors le support d'une gestion patrimoniale diversifiée selon ses affectations. On peut même parler dans cette situation de patrimoine commun. Le patrimoine commun est une richesse qui est confiée par héritage et qui doit être transmise. Nul ne peut sortir de l'indivision. Cet état entraîne des droits et des obligations qui s'imposeraient d'autant plus facilement qu'ils seraient le produit d'un consensus et garantis par une autorité supérieure. La notion de patrimoine est pertinente pour des biens limités qui nécessitent une action commune pour éviter la dégradation.

Les logiques binaires censées fonder la modernité, l'opposition entre la chose et le bien⁸, le privé et le public, sont propres à des sociétés individualistes dont le droit est totalement assimilé à la loi émise par l'Etat. En Afrique, une part importante des ressources échappe à la qualification de bien ; cela est dû soit à une faible intégration au marché et à la ressource qui n'a pas encore de valeur monétaire, soit à la ressource non encore susceptible de libre aliénation. Ce droit reste soumis à un contrôle d'ayants droit (parentés, membre de la communauté locale). Dans les sociétés communautaires, les rapports sociaux sont déterminés par le caractère interne ou externe de ces relations, le critère de référence étant ce que l'on partage et qui détermine l'inclusion ou l'exclusion des membres du groupe. Les droits ne sont pas déterminés en fonction du statut de la chose, ici du sol mais en fonction de son usage et de sa fonction sociale dans la reproduction communautaire. Un espace peut voir son statut changer selon son usage. Cette conception empirique permet de définir cinq statuts que peut avoir un espace [Le Roy 1996]. Au final, on s'appuiera sur des travaux déjà réalisés [Lavigne-Delville 2002; Lavigne-Delville 2001; Le Roy 1996] qui décrivent le foncier comme un système complexe ne présentant pas forcément de solution optimale applicable partout mais plutôt un ensemble de solutions à expérimenter en fonction des situations réelles. Une grille d'analyse permet de faire une typologie des droits fonciers et des modes de gestion. Ainsi nous retenons cinq droits fonciers :

⁸ La chose est indéterminée du point de vue de la propriété alors que le bien est l'objet possédé.

- La maîtrise indifférenciée, le simple droit d'accès, la possibilité d'aller sur la parcelle parce qu'elle est libre d'accès. Ce droit n'inclut pas le droit de cultiver et de récolter : on peut parler de « squat ».
- La maîtrise prioritaire, le droit d'accès et d'extraction, le droit de récolter. Le bénéficiaire est un utilisateur autorisé. Par exemple, le locataire bénéficie de ces droits. Il cultive, récolte et doit rendre la parcelle dans l'état où il l'a trouvé.
- La maîtrise spécialisée, c'est-à-dire les droits précédents auxquels s'ajoute le droit de gestion, de réguler l'utilisation ou la transformation de la ressource. Il s'agit par exemple des terres attribuées aux cadets familiaux ou aux nouveaux venus (un allogène peut par une alliance matrimoniale avoir accès à un terrain). Le cultivateur peut gérer sa parcelle comme il le veut, il a le choix de l'activité. En revanche, il n'a pas de pouvoir en ce qui concerne la transmission de la terre.
- La maîtrise exclusive, c'est-à-dire les droits précédents auxquels s'ajoute le droit d'exclure et de décider comment est obtenu et transmis le droit sur la ressource. On parle alors de possession ou de propriété fonctionnelle. Celui qui a le droit d'exclusion décide du droit d'accès, de l'attribution des terres, de leur modalité de transmission. Il s'agit au Centre-Cameroun des aînés familiaux, dans d'autres régions du Cameroun et d'Afrique occidentale, ce sont les chefs de village qui détiennent ce pouvoir. Un allogène peut obtenir ce droit par vente informelle (la cession des droits coutumiers) mais cette situation génère souvent des conflits : la possession est disputée.
- La maîtrise absolue, c'est-à-dire le droit d'aliéner, d'user, de disposer, de vendre et de louer. Il s'agit de la propriété absolue. Elle est obtenue par l'obtention d'un titre foncier.

Cette typologie est couplée à une autre qui concerne les modalités de gestion : gestion publique, c'est-à-dire commune à tous ; externe, ou commune à plusieurs groupes ; interne-externe, ou commune à deux groupes ; interne, ou commune à un groupe ; et privée, ou propre à une personne.

Ces typologies nous serviront pour éclairer les situations foncières sur nos terrains, dans la suite de cette étude.

Résumé du chapitre 4

En Afrique, les régimes coloniaux se sont superposés aux droits coutumiers sur l'attribution et la transmission du foncier. Mais la propriété privée, qui apparaît au premier abord comme assurant le maximum de sécurité foncière, selon le modèle occidental, n'est pas applicable dans bien des situations. En réalité, les droits aussi bien écrits que oraux, sont modulés, transgressés ou réinventés lorsque c'est nécessaire pour donner les marges de manœuvre dont les acteurs ont besoin. Ceci dit, malgré la capacité d'innovation à ce niveau, les conflits et les coûts qu'ils engendrent peuvent porter préjudice et scléroser des situations. De nouveaux paradigmes ont émergé dans la recherche et sont utilisés sur le terrain, notamment l'idée que ce sont les maîtrises foncières qui comptent, et les modes de gestion, et non le diptyque propriété privé/publique.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

L'urbanisation est le phénomène majeur de l'Afrique de la fin du XX^{ème} et du début du XXI^{ème} siècle. Malgré ses carences, la ville africaine est un lieu de transformations techniques, sociales, économiques, culturelles, ce qui explique les migrations massives qui persistent malgré les crises qu'ont connues les Etats africains depuis les années 1980. La démocratisation, le développement du secteur tertiaire, l'éducation sont autant de défis pour les urbains. Les récentes émeutes urbaines, alors que les mouvements de protestations politiques sont rares sur ce continent, montrent que la ville africaine joue ce rôle de catalyseur, de rassemblement novateur.

Les activités économiques plus ou moins informelles qui permettent aux urbains de survivre et aux migrants de continuer à venir, telles que l'agriculture urbaine et périurbaine, aident à l'éclosion de ces villes qui sont porteuses d'espoir. L'agriculture urbaine n'aura peut-être pas toujours sa place en ville mais elle existe aujourd'hui et joue un rôle important de par ses diverses fonctions. L'agriculture périurbaine a sans doute davantage vocation à se pérenniser et elle participe activement au développement urbain.

Mais agriculture et ville sont antinomiques, comme le montrent les critères de définition de villes en Afrique qui excluent l'activité agricole. L'agriculture prend de la place et a besoin d'une gestion raisonnée du territoire. La ville est dense et en mouvement rapide. Activité agricole et activité urbaine sont en concurrence et la plupart du temps, la ville gagne car elle est plus rentable économiquement. Cependant des espaces agricoles persistent parce que des situations particulières le permettent, des situations qui limitent la concurrence, notamment sur le foncier, c'est-à-dire sur l'espace approprié par les hommes. C'est pourquoi nous nous penchons sur les situations foncières particulières des espaces agricoles urbains et périurbains, qui présentent bien des caractéristiques d'espaces intermédiaires, entre ville et agricole, entre modernité et ruralité, mouvants, inexistantes aux yeux de la loi, en voie de disparition ou de réhabilitation.

L'étude de ces situations particulières nous amène à changer d'échelle et à aller voir de plus près deux villes africaines, Yaoundé au Cameroun et Accra au Ghana, et encore plus près, des quartiers et des villages périurbains de ces villes.

PARTIE II - L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE A YAOUNDE ET ACCRA

INTRODUCTION

Pour répondre à notre questionnement, nous avons choisi deux villes africaines, l'une francophone, l'autre anglophone. Comme toutes les grandes villes d'Afrique, Yaoundé et Accra ont énormément évolué dans les dernières décennies, gagnant en population et s'étalant dans l'espace en englobant les villages périurbains. Elles ont développé une culture urbaine spécifique, qui garde le lien avec le village mais qui est aussi innovante. Les lois sur la décentralisation des débuts des années 1990 ont transformé la gouvernance de ces villes.

La forme urbaine influence l'agriculture urbaine et périurbaine : la topographie, l'urbanisation, et les actions publiques façonnent l'agriculture urbaine et périurbaine. Mais celle-ci semble répondre également à des mécanismes généraux que l'on retrouve dans les grandes villes d'Afrique, c'est ce que l'on constate en visionnant en parallèle ces deux capitales si différentes.

Enfin, à l'échelle locale, les pratiques agricoles s'adaptent aux situations, elles sont très diverses en fonction de la distance à la ville et de l'état de l'urbanisation. Elles sont parfois innovantes, parfois résiduelles, viables ou pas. Elles répondent toujours à une logique des acteurs, à leurs besoins et à leurs moyens.

CHAPITRE 5. LA VILLE AFRICAINE DANS SA DIVERSITE : YAOUNDE ET ACCRA

Dans cette partie, nous allons nous pencher sur les dynamiques urbaines, démographiques, spatiales, institutionnelles de Yaoundé et d'Accra. Du fait de leur histoire, mais aussi de leur environnement et de leur politique de développement, ces deux villes évoluent différemment.

5.1. Deux capitales d'Afrique sub-saharienne

Deux grandes villes ont permis d'analyser et de comparer les usages agricoles dans les villes d'Afrique sub-saharienne et leurs espaces intermédiaires. Ces deux villes sont des capitales mais elles ont, comme je vais le montrer, une position géographique et des fonctions différentes. Elles ont aussi des histoires coloniales séparées : l'une est issue de la colonisation française, Yaoundé, l'autre britannique, Accra.

Yaoundé est située au centre du Cameroun, en pleine zone collinaire et forestière humide. Elle est en concurrence avec la capitale économique, Douala et sa fonction est de fait avant tout politique et culturelle. La ville a été fondée au XIX^{ème} siècle dans le but de répondre à l'influence des indépendantistes Douala vivant sur la côte camerounaise. Et comme la plupart des villes d'Afrique tropicale, elle a connu une croissance rapide et brutale, sans politique urbaine cohérente.

Accra est située sur la plaine côtière du golfe de Guinée. C'est la principale ville économique et politique du Ghana. Véritable « poumon de l'économie de l'arrière pays », elle draine et exporte la plus grande partie des productions nationales. Elle a été occupée par les Européens dès le XVI^{ème} siècle et le début du commerce triangulaire. Dès l'indépendance ghanéenne, la ville d'Accra a vu se développer les banlieues. Puis l'agglomération a connu un processus de métropolisation à partir des années 1980. Aujourd'hui, d'après le dernier recensement national de 2000, le « Grand Accra » compterait près de trois millions d'habitants. Cette croissance urbaine s'est accompagnée de dispositifs de gestion de territoires administratifs tels que l'*Accra Metropolitan Area* (AMA) et le *Greater Accra Metropolitan Area* (GAMA).

Ces deux villes se différencient profondément. Leur choix pour cette étude permet d'analyser des fonctions, des structures et des modes de gouvernance différents. Pour l'étude de l'agriculture urbaine plus spécifiquement, ces deux villes présentent des intérêts.

L'agriculture à Yaoundé a donné lieu à de nombreuses études socio-économiques. Accra se distingue par sa gouvernance et par des actions telles que le *Working Group* de 2005 [Anyaful 2005; Kufogbe 2005; Obirih-Opareh 2005] ou le programme *Cities Farming for the Future* du RUAF [Cofie 2006a; Cofie 2006b; Cofie 2007].

5.2. Topographie et climat

5.2.1. Yaoundé : une capitale forestière

La ville de Yaoundé est située à 4° de latitude nord et 11°35' de longitude est, dans la province du Centre-Cameroun, une zone agricole très peuplée. L'espace bâti en 2004 s'étend sur une superficie d'environ 120 km². En 1997, la ville comptait 1,1 million d'habitants pour une densité de population de 4400 habitants/km² [Nguegang 2008a]. En 2008, elle comptait environ 1,7 million d'habitants, pour une densité de 5700 habitants/km². Le taux de croissance démographique annuel en 2005 est estimé à 7,3%, ce qui est un taux très élevé [Marquis 2005]. En 2011, le nombre d'habitants est estimé à 2,3 millions d'habitants [citypopulation 2011]. Mais une grande partie de la population est au chômage et le secteur informel est saturé.

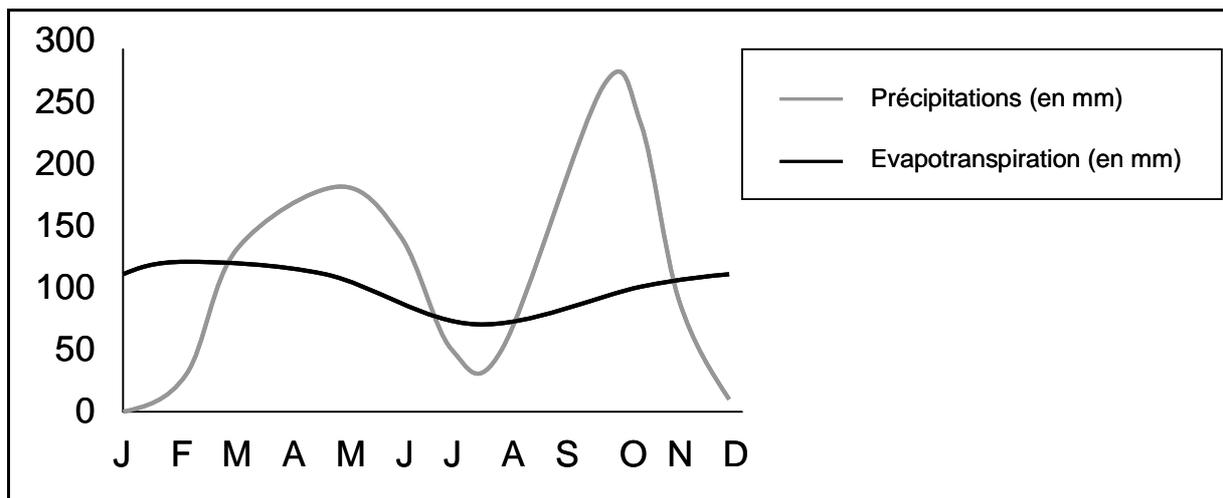
Yaoundé est située sur un plateau entaillé par de nombreuses vallées situées à une altitude de 600 à 800 mètres et les sommets culminent à 1200 mètres. La ville elle-même est traversée par de nombreux petits cours d'eau (rivières Mfoundi, Biyeme et Mefou) et les bas-fonds laissent une place importante à la végétation en ville. Près du centre administratif de Yaoundé se trouve un lac appelé lac Central. Les deux tiers de l'espace bâti s'étendent sur le bassin versant de la rivière Mfoundi. A l'ouest et au nord-ouest, de hautes collines culminant à près de 1100 mètres surplombent la ville [Marquis 2005; Nguegang 2008a]. Les bas-fonds et les reliefs inconstructibles constituent 30 % de l'espace, ce qui laisse une place importante pour une activité agricole⁹.

La région de Yaoundé est située en forêt tropicale humide et le climat est équatorial de type guinéen. Les précipitations moyennes sont de l'ordre de 1 600 mm d'eau par an. Ces précipitations suivent une répartition bimodale, avec deux saisons sèches et deux saisons des pluies: (1) une grande saison sèche de novembre à février; (2) une petite saison des pluies de mars à juin; (3) une petite saison sèche de juin à août et (4) une grande saison des pluies d'août à novembre. Les températures moyennes varient de 18 à 28°C en saison humide et de

⁹ Entretien avec P. Demaretz, CUY

16°C à 31°C en saison sèche et les amplitudes thermiques sont relativement faibles. La répartition des précipitations est très favorable à la production agricole car elle permet de pratiquer deux saisons de culture par an (Figure 4). Aux abords des cours d'eau permanents, il est même possible de cultiver quasiment toute l'année.

Figure 4: Précipitations et évapotranspiration à Yaoundé (données climatiques 1991-2005)



Dauvergne, 2011. D'après Nguengang, 2008a

On distingue deux catégories de sols à Yaoundé: les sols hydromorphes et les sols ferrallitiques. Les sols hydromorphes se trouvent dans les bas-fonds et les vallées. Ils sont relativement épais et riches en matière organique grâce aux dépôts alluviaux. Ils présentent donc un potentiel agricole important mais ils nécessitent des aménagements pour améliorer le drainage. Les sols ferrallitiques sont de loin les plus répandus dans la région. Ils ont de bonnes propriétés physiques grâce au drainage interne et à une bonne capacité de rétention d'eau mais sont très pauvres en éléments minéraux. Parfois ces sols ont évolué en cuirasses latéritiques qui ne permettent pas la mise en culture [Elong 2008]. Sur les sommets supérieurs à 800 mètres d'altitude, la roche affleure le plus souvent et le sol est alors pratiquement inexistant. L'épaisseur du sol augmente lorsque l'on se rapproche du bas de la pente [Marquis 2005].

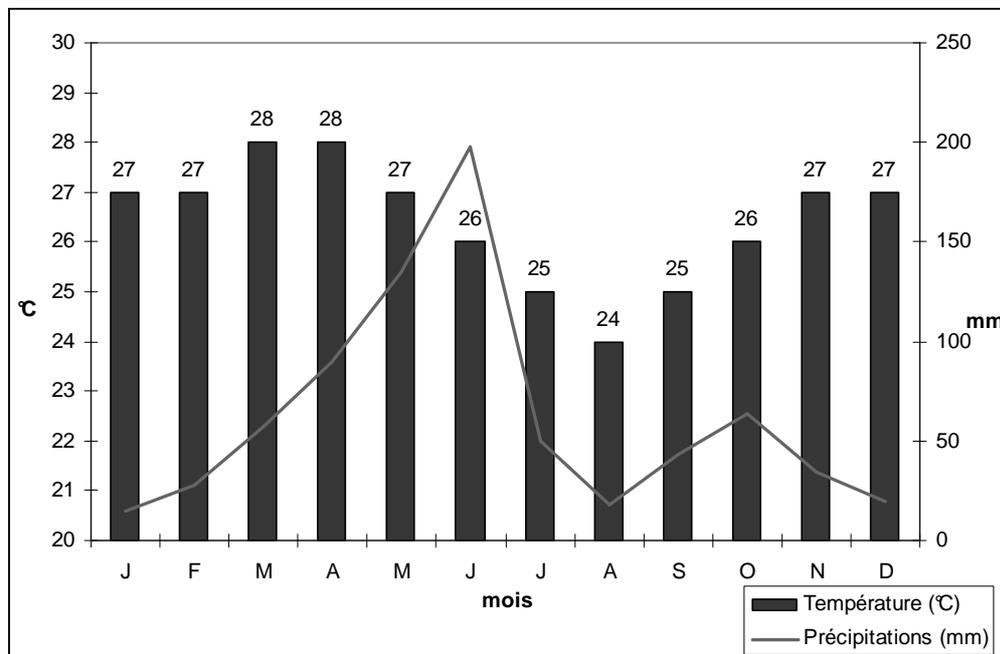
5.2.2. Accra : une métropole sur la côte

La ville d'Accra est située sur une plaine côtière au bord de l'océan l'Atlantique. L'espace urbanisé s'étend sur environ 25 km d'est en ouest et 15 km du nord au sud, et sa superficie est d'environ 520 km². La population officielle de la municipalité d'Accra est de 1,7 millions en 2006 avec un taux de croissance de 3,4% [Accra Metropolitan Assembly 2006]. La population rattachée à l'agglomération d'Accra est de 3,7 millions d'habitants en

2011 [citypopulation 2011] et la densité de population varie entre 2000 et 25000 habitants par km², en fonction des quartiers, avec une moyenne d'environ 10000 habitants par km². Avant la colonisation, Accra était recouverte de forêts denses, mais le paysage actuel est fait de savanes et de plaines [Accra Metropolitan Assembly 2006].

A Accra, les deux saisons des pluies sont de mai à mi-juillet et de mi-août à octobre. Les précipitations annuelles moyennes sont d'environ 730 mm. Souvent, les pluies orageuses causent des inondations. Les températures moyennes mensuelles sont comprises entre 28°C en Mars, et 24°C en Août, avec une moyenne de 26.8°C : elles varient donc très peu au cours de l'année (Figure 5) [Accra Metropolitan Assembly 2006].

Figure 5: Précipitations et températures moyennes à Accra



Dauvergne, 2011. D'après Ghana – climat, 2006

Les sols de savane de cette région ont peu de matière organique, beaucoup de fer, et ils sont sujets à une érosion sévère [Oppong-Anane 2001]. Un peu plus au nord d'Accra, on retrouve des forêts humides. Les sols de la ville d'Accra et de ses environs sont classés en quatre catégories : des matériaux issus de l'érosion éolienne, des argiles alluviales et marines provenant du schiste sous-jacent, des graviers formés de quartz et de gneiss, et des sables latéritiques dérivés du grès du substrat rocheux [Accra Metropolitan Assembly 2006]. A quelques rares endroits, on trouve de la terre noire, très riche en matière organique mais peu favorable aux constructions urbaines.

5.3. Histoire coloniale et postcoloniale

5.3.1. Yaoundé : une capitale tardive

La station militaire de Yaoundé a été fondée en 1888. Elle était alors relativement isolée du fait de sa position géographique à l'intérieur des terres et ne devint capitale du Cameroun qu'au début de la Première Guerre mondiale. Dès sa création, la question agricole accompagna le développement de la ville. Les missionnaires et leurs domestiques cultivaient des jardins à l'intérieur de la ville pendant qu'à la périphérie, prédominait la culture du cacao. En 1911, la ville comportait une station d'expérimentation agricole, où l'on cultivait le maïs, le tabac, l'hévéa pour le caoutchouc et le cacaoyer. En 1950, on rencontrait autour de Yaoundé une grande diversité de cultures : légumes locaux, pomme de terre, pois, arachides, patate douce, riz, caoutchouc, tabac, etc. Certaines de ces productions ont disparu, comme le caoutchouc ou le tabac, ou sont devenues marginales comme la patate douce [Bopda 2008].

Dans les alentours de la ville, la colonisation s'est traduite par une sédentarisation forcée des populations, ce qui a entraîné une modification profonde des systèmes de production agricole. Le système de cultures itinérantes d'abattis-brûlis perdant son efficacité avec la sédentarisation, il a été peu à peu abandonné au profit d'une agriculture vivrière sédentaire sur des parcelles déboisées. Cependant Yaoundé est encore entourée de forêts.

Peu à peu, des villages ruraux dont l'activité principale est l'agriculture ont été rattachés à l'agglomération. Dans ces périphéries, le paysage s'est transformé peu à peu pour devenir urbain et les routes ont été pavées. Cette urbanisation a des conséquences sociales, économiques et techniques sur l'agriculture. Elle sert alors au marquage foncier des parcelles non bâties sur les fronts d'urbanisation et à l'entretien des bas-fonds intra-urbains, devenus espaces interstitiels à l'intérieur du bâti.

Au-delà des fronts d'urbanisation, on trouve autour de Yaoundé des systèmes agroforestiers à base de cacao et de palmier à huile. Le cacao reste la culture principale tandis que le palmier à huile et l'arachide tendent à disparaître à la suite des baisses des prix [Bopda 2008]. Les autres cultures sont les légumes exotiques (d'origine européenne), le maïs, le manioc, l'igname, le plantain, le mangouier, l'ananas, le goyavier, etc.

5.3.2. Accra : la capitale de l'empire colonial britannique et bastion des indépendances

Bien avant l'arrivée des Européens, le territoire qui correspond à l'actuel Ghana était très actif dans le commerce transsaharien d'or, d'ivoire et de noix de cola et les centres politiques étaient situés à l'intérieur des terres, sur les routes de commerce. Les Portugais arrivèrent à la fin du XV^{ème} siècle, suivis de près par les Hollandais et les Suédois. Ils s'installent sur la côte, dénommée alors Côte d'Or du fait de la présence du minerai, et y construisent un grand nombre de forts. Cette région est particulièrement favorable à l'installation de ce type de fortifications: c'est un affleurement rocheux au milieu d'une zone marécageuse, facile à approcher en bateau mais facile aussi à défendre [Land use and community facilities 2003].

Ces forts ont une fonction centrale dans le commerce triangulaire qui commence au XV^{ème} siècle et se poursuit jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Ils ont été d'ailleurs âprement défendus et disputés par les marchands européens et leurs alliés locaux. En 1665, les Britanniques conquièrent Cape Coast (ville située à 165 km à l'ouest d'Accra) et en font le centre administratif de la Côte d'Or.

En 1833, les Britanniques abolissent l'esclavage et en 1838, ils décident de se retirer de la région mais conservent un bastion dans le petit village de pêcheur d'Accra. En 1862, Accra est détruite par un tremblement de terre, et c'est l'occasion pour les Britanniques de reconstruire la ville selon une nouvelle configuration spatiale. En 1877, les administrations coloniales sont déplacées de Cape Coast vers Accra, les nouvelles constructions de la ville étant censées mieux protéger des maladies locales. A partir de ce moment, la population d'Accra augmente rapidement et la ville s'étend.

Le commerce d'esclaves ayant pris fin, les villes d'Accra et de Cape Coast sont utilisées pour le commerce de produits agricoles, particulièrement du cacao, et de produits miniers venant de l'arrière pays. La législation coloniale limite la production industrielle. Ces villes sont également le centre des activités bancaires et financières du pays. Les villes, et plus particulièrement Accra, se sont construites sur un centre qui suit un modèle britannique et une périphérie plus ou moins spontanée. Ainsi pendant longtemps, les Africains n'ont eu qu'un accès limité au centre ville et aux quartiers d'affaires.

Après la deuxième guerre mondiale, les Africains commencèrent à réclamer plus de droits sur tout le continent et le Ghana est le premier pays africain à obtenir son indépendance en 1957. Cela n'empêche pas les compagnies étrangères de garder la mainmise sur l'économie.

L'industrie reste profondément déficiente et l'économie est tournée essentiellement vers l'exportation de matières premières. Accra joue un rôle majeur dans ce commerce et sa population explose. L'exode rural est amplifié par les politiques de taxation en milieu rural et par l'attractivité de la ville d'Accra.

Dans l'après-indépendance des années 1970-1980, le pays est marqué par une série de coups d'État et par les plans d'ajustement structurel. Avec les politiques libérales, la ville d'Accra se développe sans véritable plan ni organisation de développement urbain. La majorité de la population habite dans des quartiers pauvres de la périphérie. La pauvreté augmente et le taux de ménages pauvres passe de 9 % en 1988 à 23 % en 1992. Les inégalités se creusent en même temps que la population d'Accra augmente, passant de 1 million d'habitants en 1984 à 2 millions en 1999 [Yankson 1999].

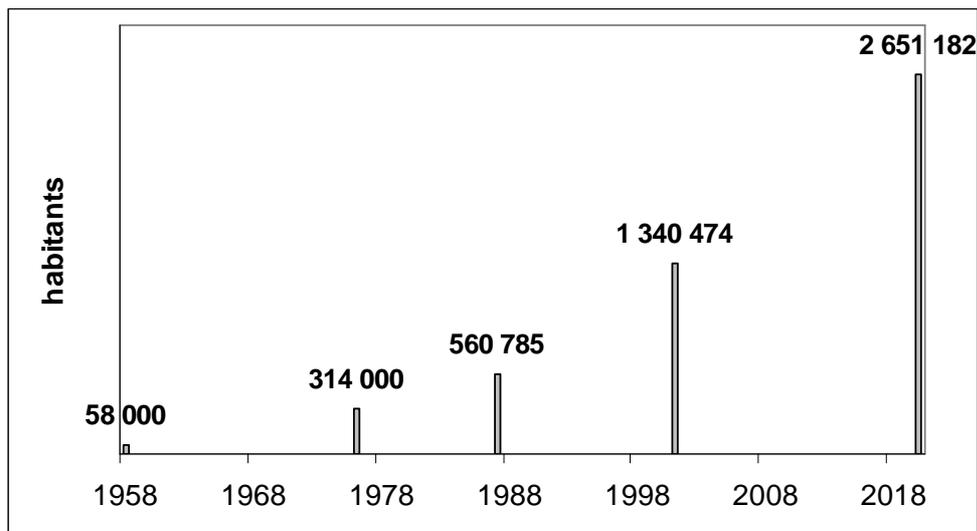
Aujourd'hui Accra doit relever un certain nombre de défis: fournir un environnement sain et des conditions de vie acceptables aux habitants, connecter l'économie informelle à l'économie formelle et en faire un levier de développement, améliorer les infrastructures.

5.4. L'explosion démographique et ses visages

5.4.1. Yaoundé : une ville à l'épreuve de la densification

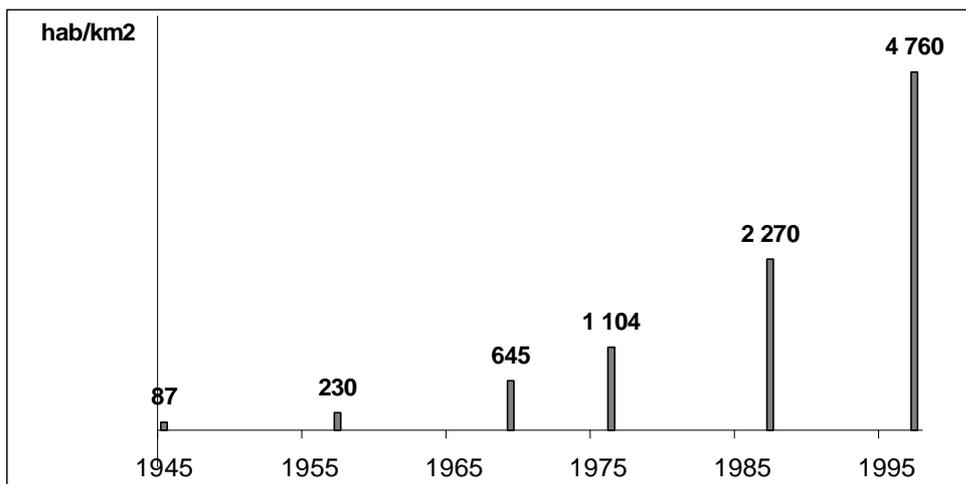
Les sources concordent sur l'évolution de la population de Yaoundé depuis sa création. La croissance est exponentielle depuis le début du XX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui : la population est passée de 58 000 habitants en 1958 à 1 340 000 habitants en 2001. Et les prévisions font doubler cette population d'ici 2020, pour atteindre 2 650 000 habitants (Figure 6). Cette population s'insère dans un espace urbain croissant mais dont l'extension est limitée et, de fait, la densité de population a elle aussi augmenté de manière exponentielle, pour atteindre presque 5000 habitants par km² en 1997 (Figure 7).

Figure 6: Nombre d'habitants entre 1958 et 2001 et projection à 2020 à Yaoundé



Dauvergne, 2011. Source : Kana, 2008

Figure 7: Densité de population à Yaoundé de 1945 à 1997



Dauvergne, 2011. Source : Bopda, 2003

L'évolution récente de la ville de Yaoundé a pu être suivie et caractérisée grâce à des images satellitales sur la période allant de 1995 à 2004 (Figure 8, Figure 9, Figure 10). Entre 1995 et 2004, la ville s'est agrandie et le tissu urbain s'est densifié. La ville a une forme en étoile et son extension a lieu principalement le long des axes routiers (Figure 11, Figure 12), il s'agit d'un développement en « doigts de gant ». La croissance urbaine est particulièrement visible au sud de la ville, cette zone ayant fait l'objet d'une politique de lotissement (déguerpissement des autochtones, construction puis attribution de lotissements). La croissance vers le Nord-Ouest semble ralentie par le relief mais de nombreuses constructions spontanées apparaissent tout de même. Au Nord de la ville se trouve le palais présidentiel qui fait office de barrière à la construction car il est interdit de construire autour du palais. A l'Est,

l'expansion urbaine est ralentie par la présence d'un cours d'eau mais cela peut aussi s'expliquer par l'état précaire de la route menant vers l'est, région la plus enclavée du pays, cette route se transforme très rapidement en piste de latérite de mauvaise qualité.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain prévoit une urbanisation vers le Nord et vers le Sud de la ville [Communauté Urbaine de Yaoundé 2008a]. Dès 1982, le SDAU prévoyait ce développement Nord-Sud et la Communauté Urbaine de Yaoundé a intégré en 1992 les arrondissements Yaoundé 1 et 2 situés dans le Nord-Ouest et Yaoundé 3 au Sud. Le choix de cet axe Nord-Sud s'explique par des facteurs topographiques car à l'Ouest l'urbanisation est limitée par la présence d'importants reliefs protégés, et à l'Est, l'extension de la ville est pour le moment bloquée par la rivière Mefou.

Les axes routiers structurent l'espace urbain (Figure 11): les habitations les plus aisées ou de classe moyenne sont construites plutôt le long d'axes bien entretenus alors que les habitations précaires se développent plutôt dans les espaces laissés libres, et sur des axes routiers moins bien entretenus. Or l'axe du Sud relie la ville à l'aéroport et l'axe du Nord est la nouvelle route vers Douala, port et capitale économique du Cameroun. De fait ces deux axes sont bien entretenus. A l'inverse, l'axe Ouest est l'ancienne route vers Douala et l'axe Est mène vers la zone la plus enclavée du pays et la route est de très mauvaise qualité, ce qui peut expliquer en partie le faible développement de la ville vers l'Est. La ville de Yaoundé s'est formée par l'englobement des villages périurbains qui sont devenus des quartiers, développant de nouvelles activités, se densifiant (Figure 12).

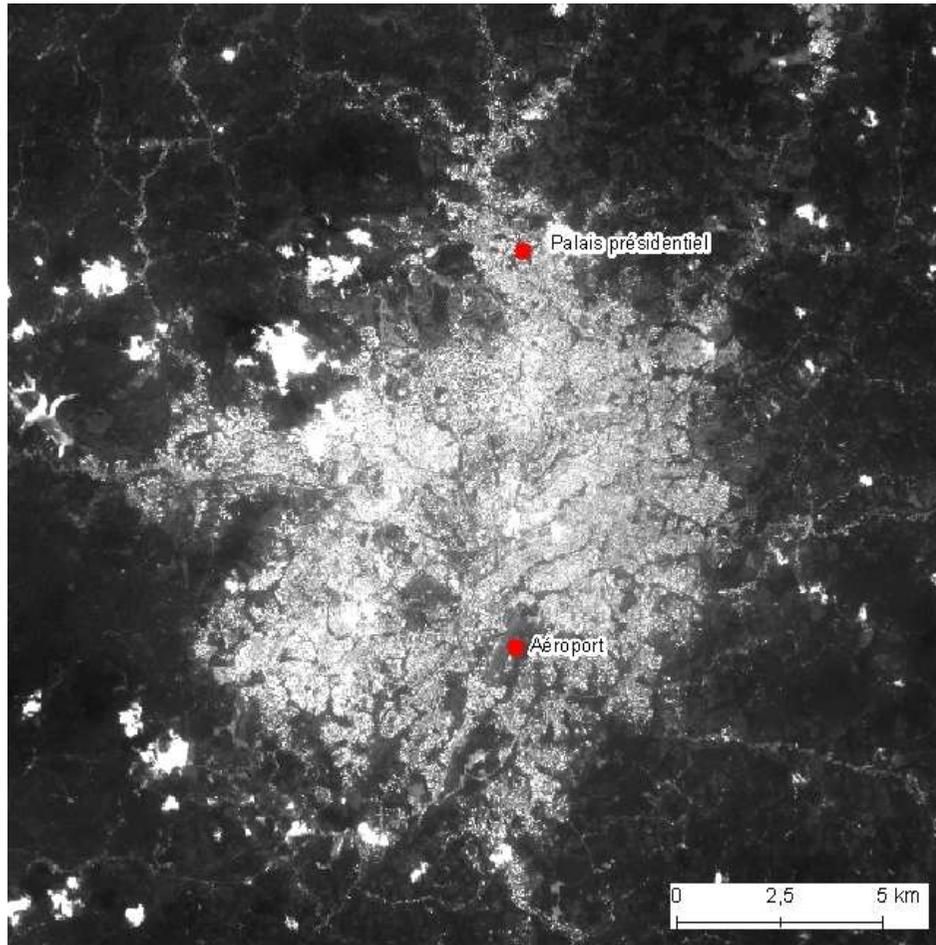
La ville de Yaoundé est organisée selon un modèle centre-périphérie : les quartiers du centre-ville sont totalement urbanisés et les routes sont bitumées alors que l'habitat et la voirie des quartiers périphériques sont plus précaires (même sans sortir de la ville). La zone goudronnée correspond aux centres administratifs et commerciaux, et le terme de « goudron » désigne souvent les quartiers aisés. A ce modèle centre-périphérie s'ajoute une structure en étoile à partir de quelques axes qui se poursuivent vers les quartiers périphériques et qui deviennent à l'extérieur de la ville les routes vers les différentes régions du pays. Enfin, il ne faut pas négliger dans cette organisation spatiale l'impact des collines qui dominent la ville (Yaoundé est appelée la ville aux sept collines) et des nombreux bas-fonds qui la traversent. Au centre, les bas-fonds ont été assainis et construits mais en périphérie ils restent inconstructibles.

L'agriculture intra-urbaine se pratique essentiellement dans les quartiers non goudronnés (Photo 1), ceux où l'on circule par des pistes mais où il existe en général un axe principal goudronné. Ces quartiers peuvent être plutôt aisés (Photo 2), avec des habitations en dur, ou précaires avec un habitat fait de tôles et de pisé (terre crue). On peut parler dans ces quartiers de jardinage ou d'agriculture de cour.

Les bas-fonds sont des zones privilégiées pour l'activité agricole. Les bas-fonds intra-urbains sont parfois construits, surtout s'ils sont proches du centre-ville. L'habitat y est le plus souvent très précaire et les espaces non bâtis peuvent être cultivés. L'agriculture est alors destinée à l'autoconsommation : on y trouve des bananiers, qui résistent particulièrement bien au régime hydrologique de ces bas-fonds et des petits jardins. Les bas-fonds périurbains à l'ouest de la ville (Nkolondom, Nkolbisson...) constituent même des zones agricoles très productives.

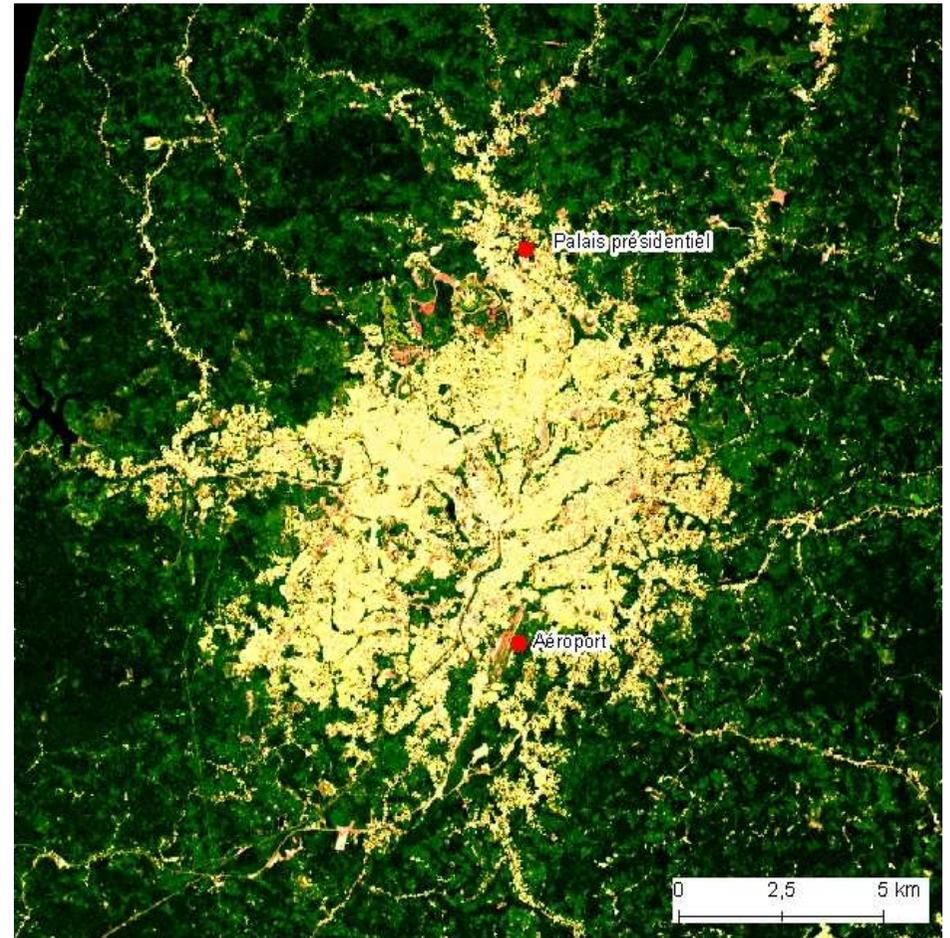
Plus généralement, la dynamique des activités agricoles se différencie dans ces espaces urbains et périurbains en fonction du milieu physique mais aussi des choix d'aménagement et des politiques publiques : une dynamique de colonisation agricole avec un certain nombre d'innovations techniques et sociales qui viabilisent les systèmes agricoles et une dynamique de régression de l'activité agricole avec une réduction des surfaces et l'adaptation des ménages qui deviennent pluriactifs, l'agriculture n'occupant plus qu'une place restreinte.

Figure 8: Image SPOT de Yaoundé en 1995



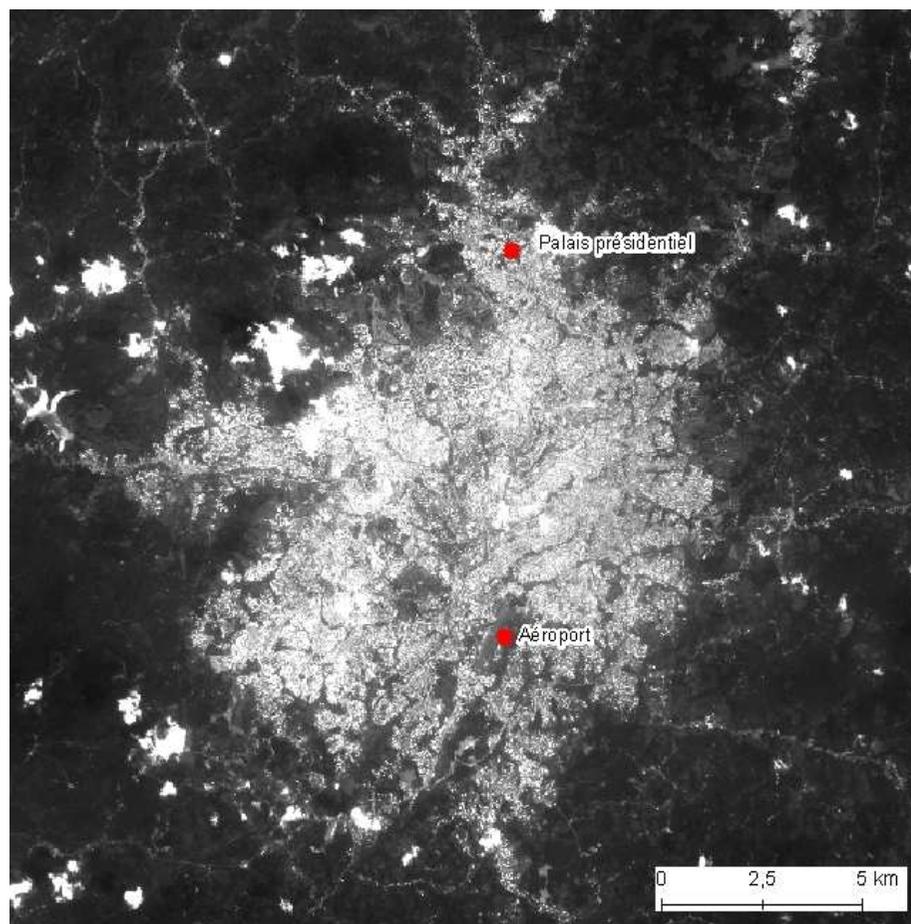
Dauvergne, 2011

Figure 9: Image SPOT de Yaoundé en 2000



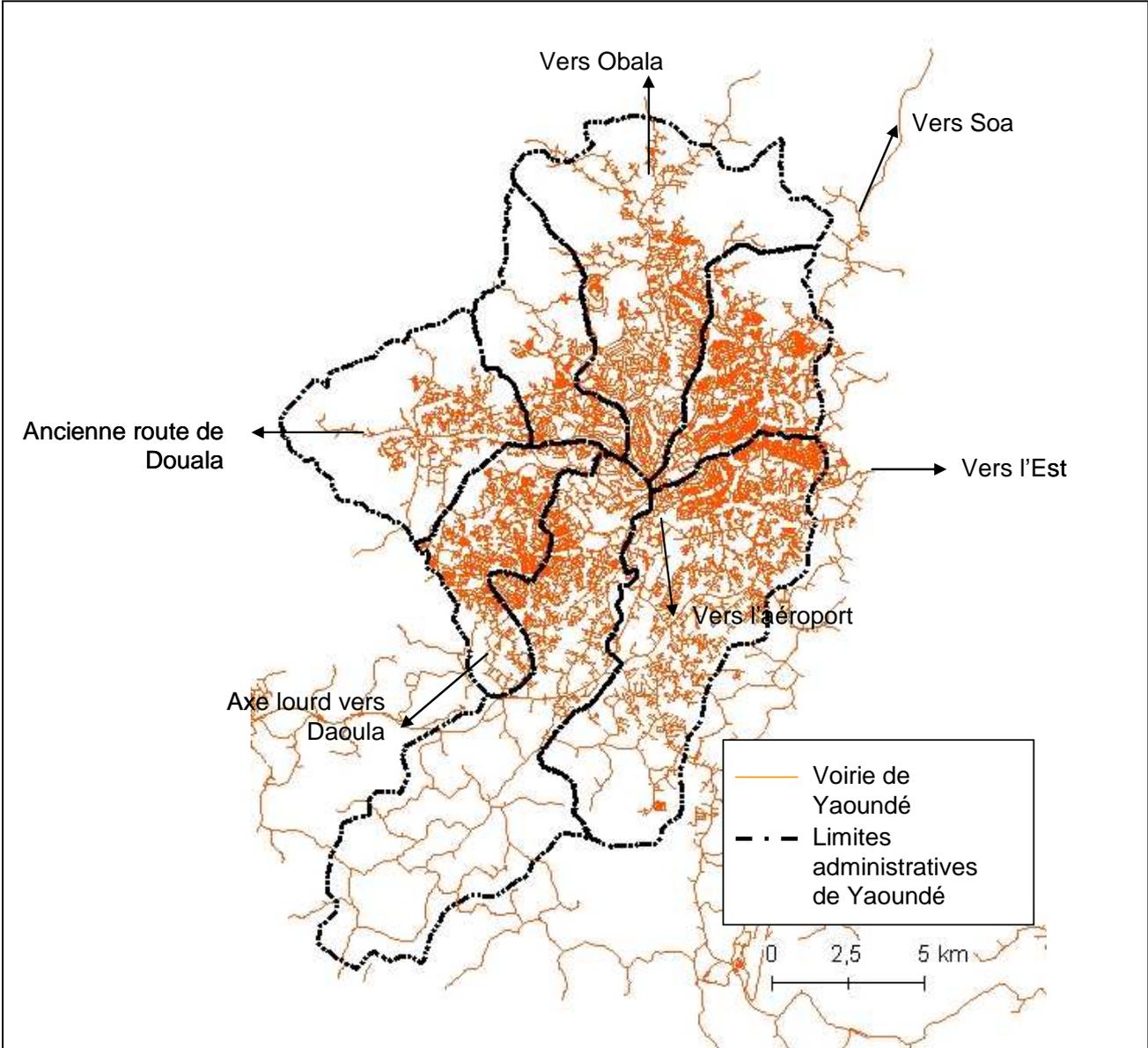
Dauvergne, 2011

Figure 10: Image SPOT de Yaoundé en 2004



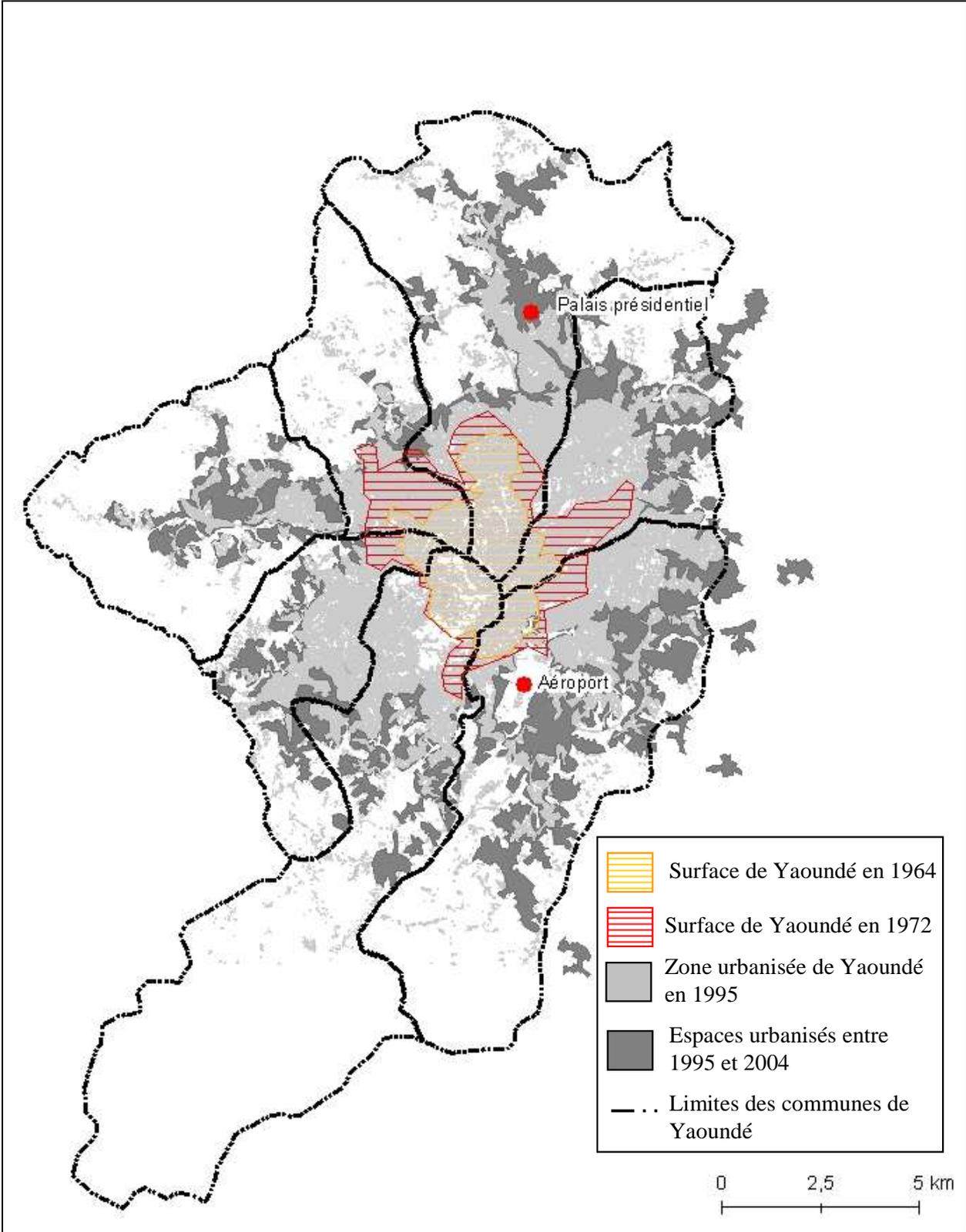
Dauvergne, 2011

Figure 11: Les routes de Yaoundé



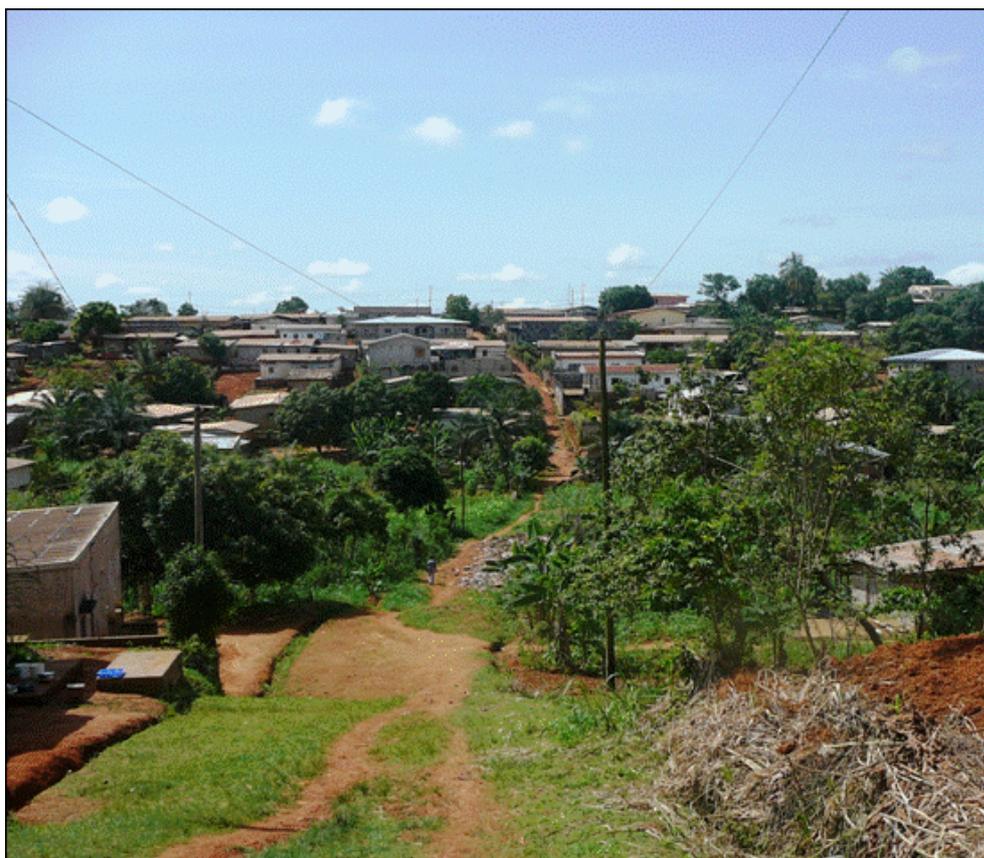
Dauvergne, 2011. Source : CUY, 2008b

Figure 12: Expansion urbaine de Yaoundé entre 1964 et 2004



Dauvergne, 2011. Source : CUY 2008b ; IGN 1964 ; IGN 1972

Photo 1: Un quartier non goudronné de Yaoundé



Dauvergne, 2011

Photo 2: Une parcelle agricole dans un quartier aisé



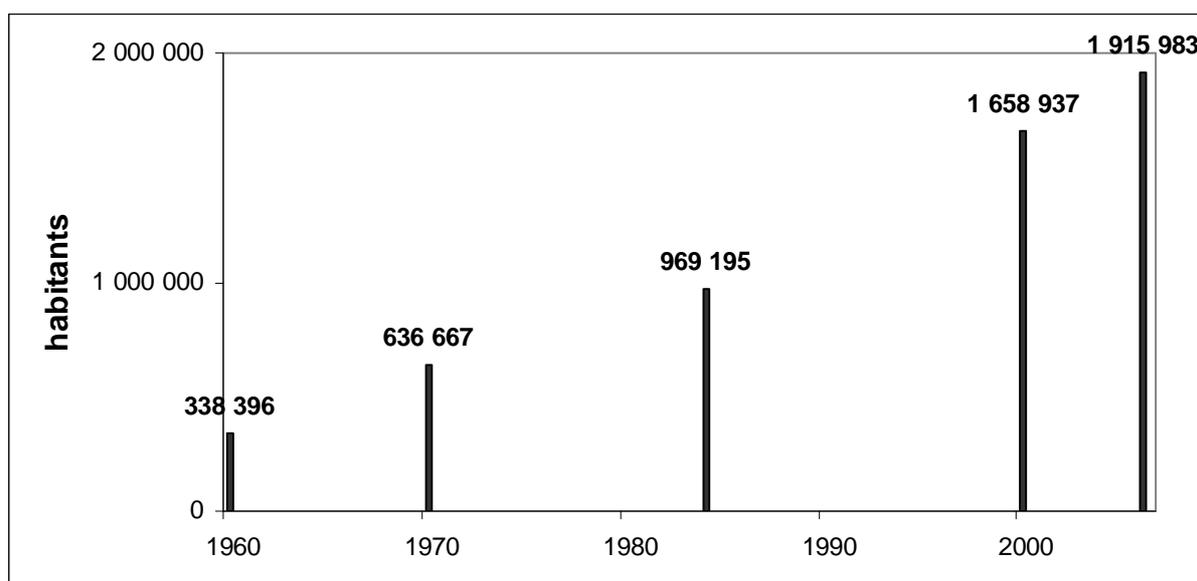
Dauvergne, 2011

5.4.2. Accra et la périurbanisation

Entre 1960 et 1970, Accra a connu une forte industrialisation et un développement commercial important, qui a contribué à l'exode rural vers la capitale. Puis la stagnation de l'économie ghanéenne dans les années 1970 a eu l'effet inverse et le taux d'urbanisation a même diminué. Enfin, à partir de 1980, le déclin du secteur agricole et l'explosion des services urbains a relancé les migrations vers Accra [Accra Metropolitan Assembly 2006].

Les recensements démographiques montrent une population d'environ 2 millions de personnes à Accra en 2007 (Figure 13). Mais plus de 3 millions de personnes dépendent de la ville dans leur activité [Accra Metropolitan Assembly 2006]. La densité de population est d'environ 7 000 personnes par km², mais peut aller jusqu'à 20 000 personnes par km² dans certains quartiers.

Figure 13: Nombre d'habitants à Accra entre 1960 et 2006



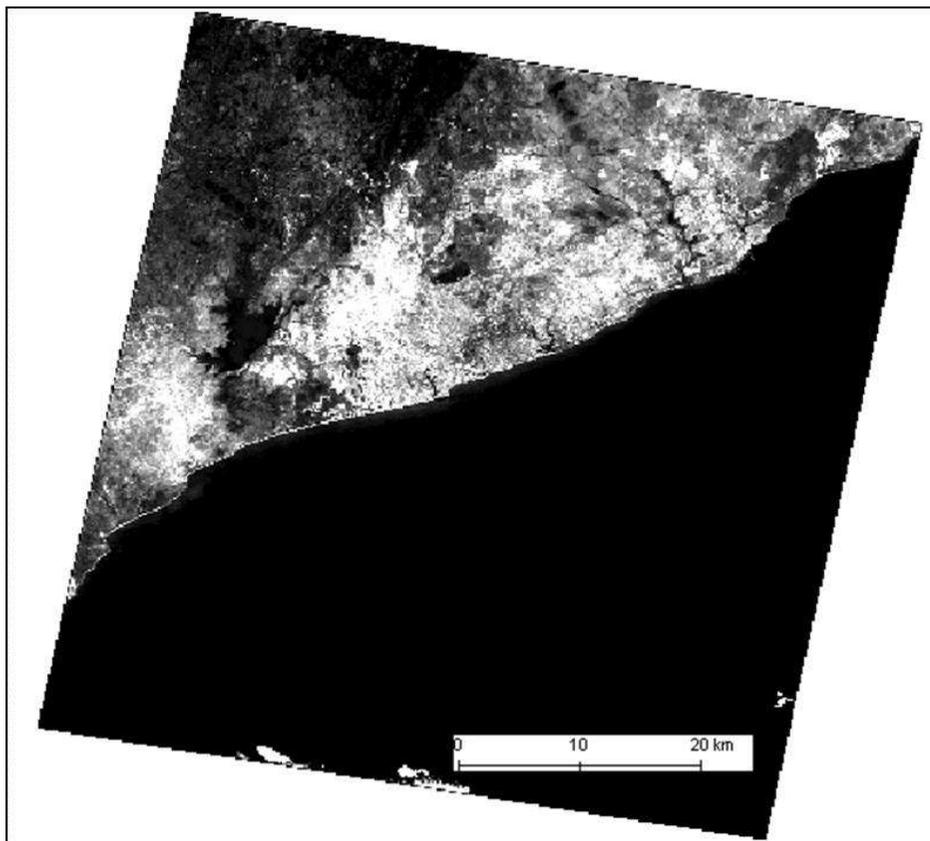
Dauvergne, 2011. Source: AMA 2006

La ville d'Accra est très dense, elle a donc tendance à s'étendre pour absorber les flux migratoires et la croissance démographique naturelle. L'extension urbaine actuelle se réalise très largement en dehors des limites administratives de la ville elle-même d'Accra. Les figures suivantes montrent l'évolution d'Accra entre 1995 et 2005 (Figure 14, Figure 15, Figure 16) : elles montrent qu'aujourd'hui, ce sont surtout les zones périurbaines qui se densifient et des villes de la périphérie comme Tema servent de noyaux de densification urbaine (Figure 17).

L'agglomération d'Accra s'étend très largement au-delà des limites administratives de la ville. Elle est en fait constituée de l'*Accra Metropolitan Area* (AMA) et de la ville de Tema. Ces deux villes sont continues et rien ne les sépare. Le *Greater Accra Metropolitan Area* (GAMA) englobe l'AMA, les districts de Tema, de Ga Ouest et Est et de Dangbe Ouest et Est, ces deux derniers districts sont encore ruraux.

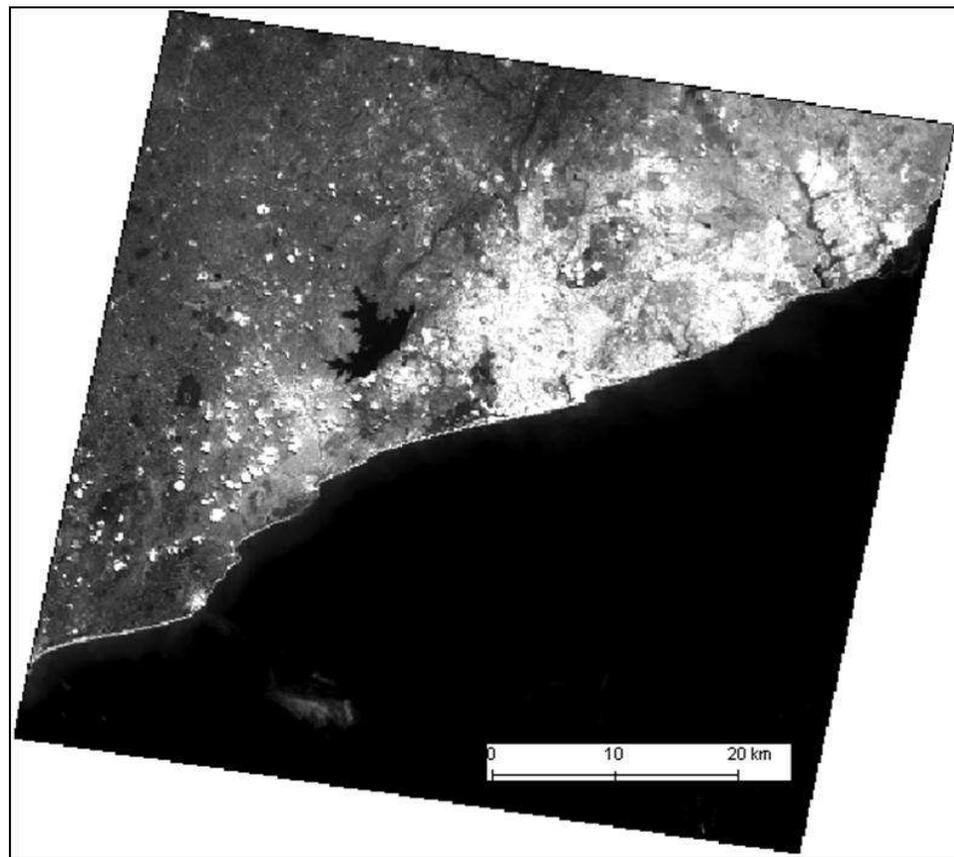
La ville d'Accra elle-même a été construite autour du port, de manière à réserver des quartiers aux Européens, notamment le *Central Business District* (CBD) qui est un véritable quartier d'affaires. A l'extérieur se trouvait la *Native Town*, surpeuplée et insalubre où se sont développées les activités commerciales des autochtones (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Enfin, autour d'Accra, on trouve une zone tampon (Photo 3), où les activités rurales sont marginales mais les activités urbaines encore peu développées. Cette zone est en construction et en mutation.

Figure 14: Image SPOT d'Accra en 1995



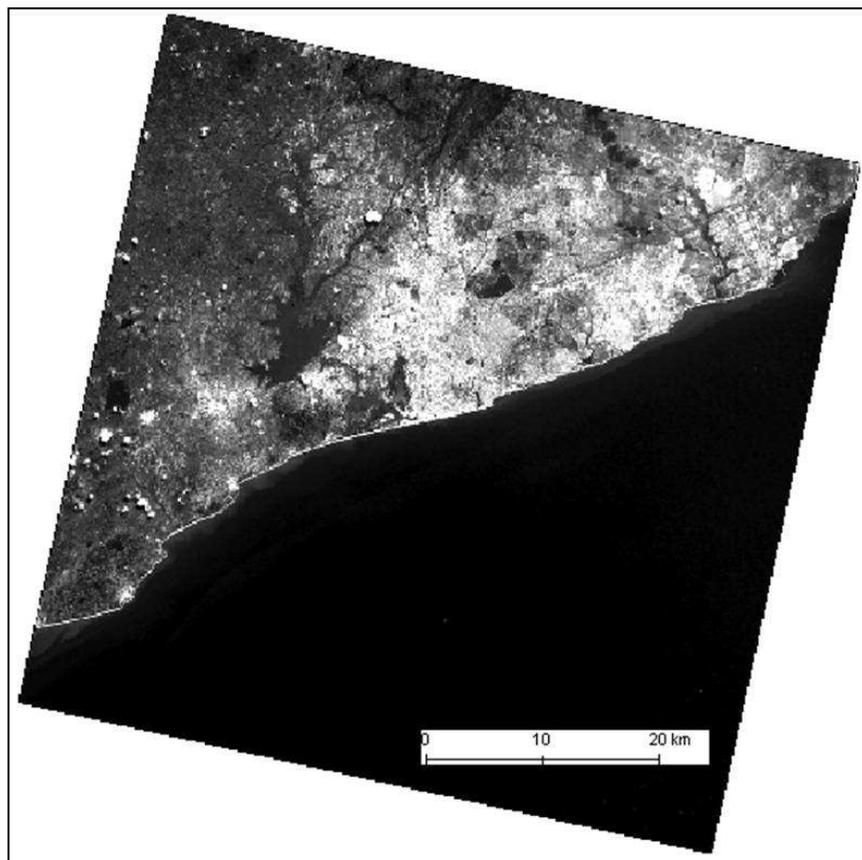
Dauvergne, 2011

Figure 15: Image SPOT d'Accra en 1999



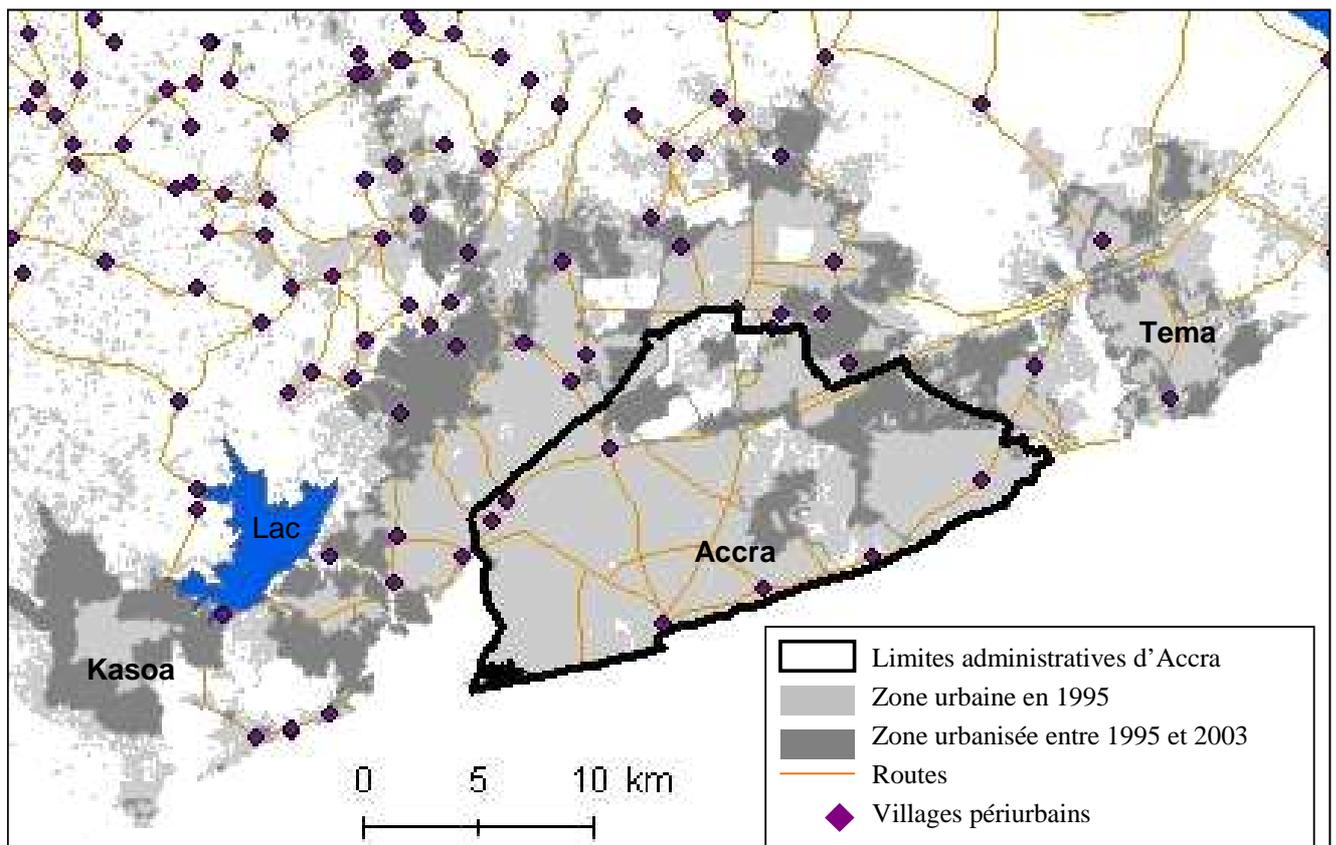
Dauvergne, 2011

Figure 16: Image SPOT d'Accra en 2003



Dauvergne, 2011

Figure 17: Urbanisation d'Accra entre 1995 et 2003



Dauvergne, 2011

Photo 3: La zone tampon d'Accra en construction



Dauvergne, 2011

Les villes d'Accra et de Yaoundé présentent donc des différences significatives. Accra est plus étendue que Yaoundé. C'est une ville très dense et le processus d'urbanisation touche désormais les villes périphériques. Yaoundé apparaît comme un agglomérat de villages, encore présents dans le paysage et la ville continue de se densifier à l'intérieur de son périmètre, la population augmente plus vite que la surface. En comparant la surface urbanisée et l'augmentation de la population des deux villes, on constate à Yaoundé une augmentation de la surface plus faible qu'Accra, et une augmentation de la population plus forte. Yaoundé se densifie plus qu'Accra, qui connaît une certaine saturation urbaine et dont l'agglomération ne cesse de s'étendre (Tableau 2:).

Tableau 2: Dynamique urbaine: comparaison Accra-Yaoundé

| | Agglomération d'Accra | Yaoundé |
|---|--|---|
| Surface urbaine en 1995 | 350 km ² | 80 km ² |
| Augmentation de la surface urbanisée | Entre 1995 et 2003: + 200 km ² | Entre 1995 et 2004: + 40 km ² |
| % d'augmentation de la surface | + 60 % | +50% |
| % d'augmentation de la surface par an | + 7,5% | +5,5% |
| Augmentation de la population | Entre 1984 et 2000: + 827 000 hab. | Entre 1987 et 2001: + 780 000 hab. |
| % d'augmentation de la population | +73% | +139% |
| % d'augmentation de la population par an | +5% | +10% |

Dauvergne, 2011. Source : Citypopulation 2011

5.5. Les institutions politiques

5.5.1. La Communauté Urbaine de Yaoundé

La ville de Yaoundé est divisée en sept arrondissements (Figure 18) et chaque arrondissement possède sa propre mairie. L'ensemble de la ville de Yaoundé est administrée par la Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY). Malgré les réformes de décentralisation, la CUY dispose de peu de moyens et est dirigée par le délégué du gouvernement, elle reste donc

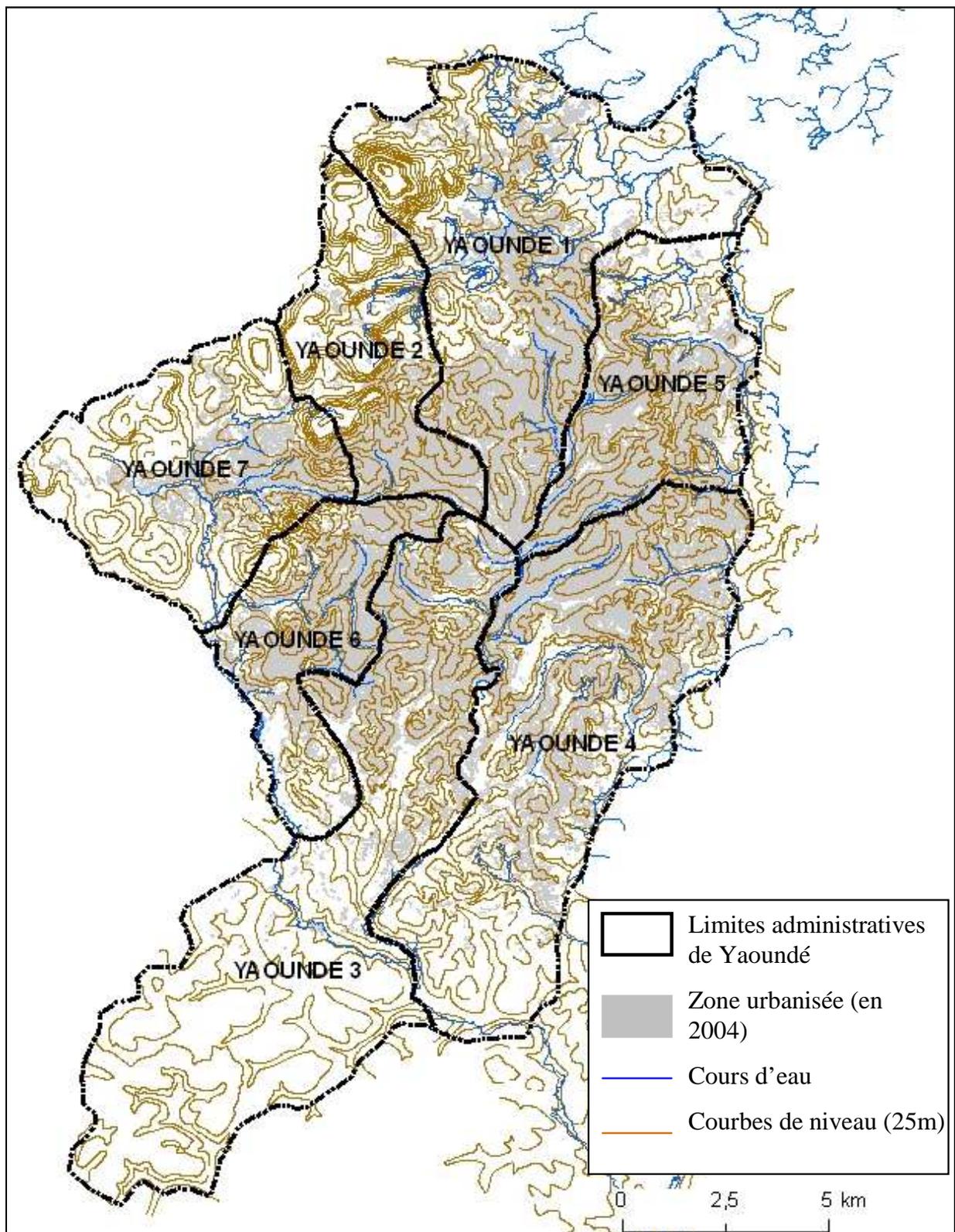
aux mains du pouvoir central. De plus, la décentralisation aurait multiplié le nombre de structure, accroissant la complexité des relations entre institutions¹⁰.

Chaque arrondissement dispose également d'une sous-préfecture et la ville d'une préfecture. Tous les Ministères de l'Etat camerounais sont installés à Yaoundé. Ces Ministères ont une influence sur le développement de la ville : le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) produit en 2008 a été financé par le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat (MINDUH). Et la gestion de Yaoundé reste centralisée aux mains du Ministère et du délégué de gouvernement à la CUY.

Le SDAU a été produit conjointement par le MINDUH et la CUY. Il prévoit une urbanisation contrôlée de Yaoundé à l'horizon 2020. Il s'intéresse à divers aspect du développement urbain : transports, équipements, habitat, économie et environnement [Communauté Urbaine de Yaoundé 2008a]. Pour l'environnement, le SDAU fait référence à des espaces verts et à des parcs urbains, avec pour objectifs d'améliorer la situation environnementale, d'aménager les bas-fonds, et de maintenir un cadre de vie agréable. Mais l'agriculture elle-même est très peu évoquée ; il est fait mention de « cordons maraîchers périphériques » ou de « franges rurales à l'intérieur du territoire de la CUY » alors que les espaces verts et parcs urbains eux-mêmes sont le plus souvent cultivés, même illégalement. C'est une façon peu coûteuse de conserver ces espaces assainis et à l'abri de constructions illégales.

¹⁰ Entretien avec W. Fousse, SCAC

Figure 18: Carte administrative de Yaoundé



Dauvergne, 2011. Source : CUY, 2008

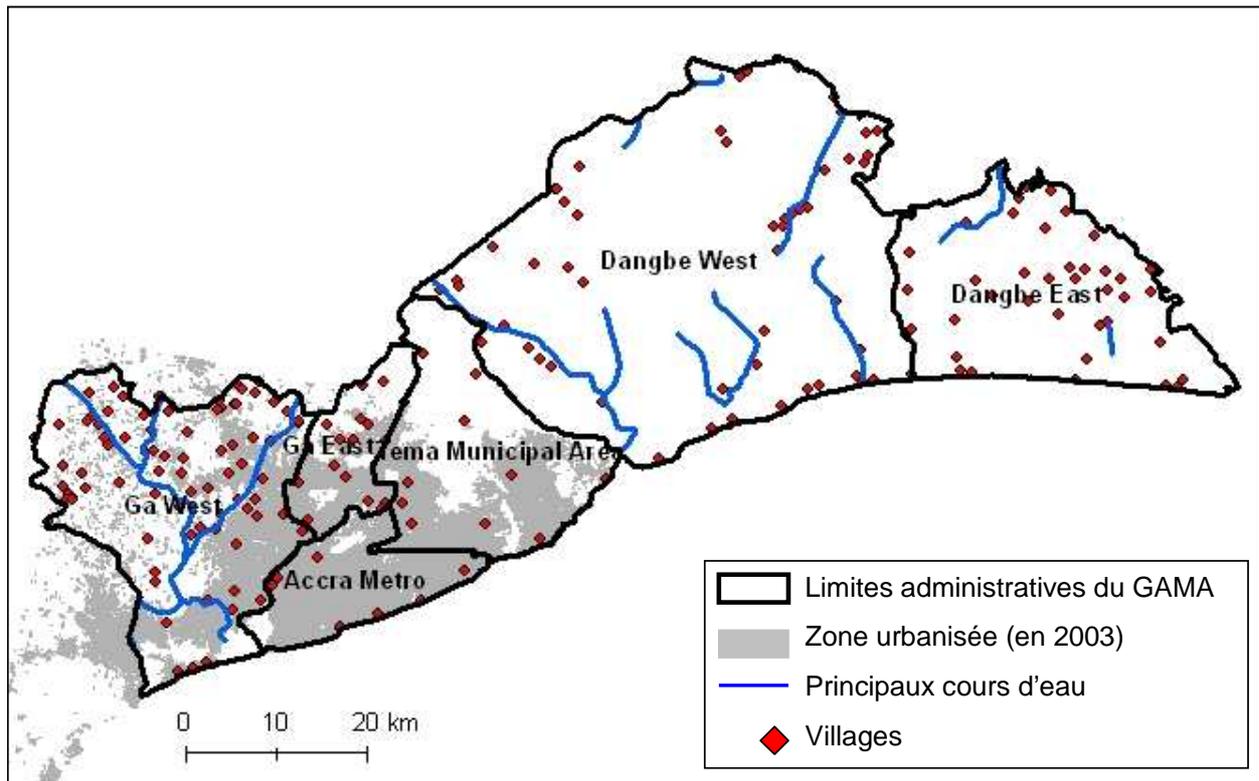
5.5.2. L'Accra Metropolitan Assembly

Accra est gérée par l'*Accra Metropolitan Assembly* (AMA), qui équivaut à la municipalité. L'AMA est constituée de treize « quartiers » : Okaikoi North, Okaikoi South, Ashiedu Keteke, Ayawaso Central, Ayawaso East, Ayawaso West, La, Nungua, Teshie, Osu Klotey, Ablekuma North and Ablekuma South and Ablekuma Central Sub Metros [Accra Metropolitan Assembly 2006]. La région d'Accra, qui s'étend sur 3000 km², est gérée quant à elle par le « *Greater Accra Metropolitan Area* » (GAMA) qui comprend les districts de Ga-Ouest, Ga-Est, d'Accra Metro, de Tema, et de Dangbe-Ouest et -Est (Figure 19). Enfin, l'agglomération d'Accra (qui ne possède pas de statut administratif) s'étend sur les districts d'Accra, de Tema et de Ga-Est et -Ouest. Les districts de Dangbé-Est et -Ouest restent ruraux. Des conflits fréquents sont mentionnés aux frontières des districts, particulièrement entre le *Ga District Authority* (GDA) et le *Tema Municipal Authority* (TMA) et l'AMA.

Chaque ministère possède un service décentralisé à l'intérieur de l'*Accra Metropolitan Assembly*. On retrouve donc le Ministère de l'agriculture (MOFA) ou le *Town and Country Planning Department* (TCPD) à l'intérieur de la municipalité. Et la décentralisation a vraiment donné du pouvoir à une institution métropolitaine telle que AMA ou régionale telle que GAMA.

Le plan de développement de la ville est présenté dans le *Medium Term Development Plan of the Accra Metropolitan Assembly* [Accra Metropolitan Assembly 2006], qui évoque très succinctement l'agriculture comme d'un secteur à moderniser. Le Ministère de l'Agriculture (MOFA) est présent dans l'AMA, ce qui pourrait constituer un appui institutionnel important à l'agriculture urbaine. Le GPRS II, stratégie de lutte contre la pauvreté, parle bien sûr de l'agriculture comme d'un secteur primordial pour l'économie du pays, mais aucune mention n'y est faite de l'agriculture urbaine ou périurbaine [National Development Planning Commission 2006].

Figure 19: Carte administrative du GAMA



Dauvergne, 2011. Source : IMWI, 2008

Force est de constater que ces deux villes présentent de nombreuses différences sur le milieu, l'histoire, l'urbanisation, les institutions qui peuvent expliquer en partie un développement différent de l'agriculture urbaine et périurbaine. Les politiques publiques et les moyens d'action des acteurs, qui sont influencés par les histoires coloniales, les fonctionnements coutumiers et l'histoire particulière de ces villes, ont également une influence sur les stratégies foncières et les pratiques agricoles.

Résumé du chapitre 5

Tableau 3: Récapitulatifs des caractéristiques de Yaoundé et Accra

| | Yaoundé | Accra |
|----------------------------------|--|--|
| Milieu | <ul style="list-style-type: none"> •Forêt au centre du pays éloigné de la côte •Deux saisons des pluies | <ul style="list-style-type: none"> •Savane côtière •Deux saisons des pluies |
| Histoire | <ul style="list-style-type: none"> •Créée en 1889 •Capitale en 1921 | <ul style="list-style-type: none"> •Créée au XVIème siècle •Capitale en 1877 |
| Fonctions | <ul style="list-style-type: none"> •Capitale culturelle et politique | <ul style="list-style-type: none"> •Capitale économique et politique |
| Dynamiques d'urbanisation | <ul style="list-style-type: none"> •Assemblage de village en voie de densification •1,5-2 millions d'habitants | <ul style="list-style-type: none"> •Périurbanisation •2-3 millions d'habitants (frontière fonctionnelle) |
| Institutions | <ul style="list-style-type: none"> •CUI dirigée par un délégué du gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> •AMA et ses services décentralisés |

Dauvergne, 2011

CHAPITRE 6. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE DANS LA VILLE

Pour caractériser les agricultures urbaines et périurbaines à Yaoundé et Accra, nous analysons ici l'évolution de ces formes d'agriculture, les différents systèmes de production et leur localisation, les acteurs impliqués dans les agricultures urbaines et périurbaines et les différentes formes de gouvernance.

6.1. Yaoundé ou la ville dans la forêt

6.1.1. Les principaux facteurs d'évolution de l'agriculture à Yaoundé

La construction de routes a facilité le transport et amélioré l'accès à la ville. L'accès au marché urbain de Yaoundé a un impact sur la production agricole. Les producteurs ont un accès facilité aux intrants et aux autres ressources telles que le capital et la main-d'œuvre salariée. Leur production peut être aisément vendue à une population urbaine toujours en croissance et ayant un certain pouvoir d'achat. De fait, les systèmes de production des agricultures urbaines et périurbaines deviennent de plus en plus destinés à l'approvisionnement de ces marchés urbains.

Autour de Yaoundé, la production de cultures vivrières sur abatis-brûlis est peu productive mais l'agriculture à la périphérie de la ville change avec l'augmentation de la demande urbaine. Elle s'intensifie en travail et en intrants. La production s'est tournée vers la production vivrière, avec des systèmes complexes, intégrant le maraîchage et l'élevage. Du fait de cette intensification, une agriculture salariale tend à se développer.

L'urbanisation augmente la pression foncière sur les zones agricoles. La ville s'étend, s'étale même, et les habitations remplacent peu à peu les parcelles agricoles. Ainsi, le foncier est un enjeu central sur ces espaces. Dans les zones intra-urbaines, l'agriculture est présente sur des espaces dont le statut foncier est flou, soit qu'ils appartiennent à l'État, soit que leurs éventuels propriétaires négligent leur entretien et aient peu de revendications sur ces terres. Les petits producteurs s'accaparent ces espaces mais il n'est pas rare de voir les propriétaires se manifester dès que ces espaces ont été défrichés et drainés. Les terres peuvent être louées ou vendues mais encore une fois, leur statut reste flou. Les pratiques coutumières et marchandes se superposent et même en cas de vente, l'ancien propriétaire peut venir réclamer sa terre et parfois deux personnes distinctes se considérant comme légitimes vendent la même terre. Les conflits à l'intérieur des familles sont fréquents ; en effet le chef de famille a le

pouvoir de vendre mais en faisant cela, il peut déposséder ainsi ses cadets ainsi que leur descendance et la sienne. Le statut foncier des terres est marqué par deux grandes tendances: l'avancée du bâti et le flou qui résulte de la superposition des pratiques rurales et des pratiques urbaines en matière de transactions foncières. Les habitations commencent par occuper le haut des pentes puis les pentes, et enfin les bas-fonds malgré les interdictions et les risques à s'installer dans ces zones [Marquis 2005]. Les populations pauvres qui s'installent dans les bas-fonds pratiquent aussi l'agriculture. Le plus souvent, les productions vivrières se concentrent sur les zones de faible pression foncière, à l'avant des fronts d'urbanisation, alors que sur les zones de plus forte pression foncière, il y a reconversion des systèmes traditionnelles en vergers et en maraîchage et les associations de cultures deviennent très complexes, ces zones sont des lieux d'innovations techniques [Temple 2008].

Enfin, le cacao a été le nerf de l'économie camerounaise pendant presque un siècle. Mais la baisse des prix des produits agricoles exportés, cacao, huile de palme, arachide, a entraîné un ralentissement de la croissance économique du pays. Cette situation de crise oblige les urbains à retourner vers les campagnes ou les périphéries pour pratiquer une activité agricole afin de subvenir à leur besoins alimentaires. Enfin, la baisse des prix du cacao sur le marché mondial a rendu la production vivrière locale comparativement plus rentable. Aujourd'hui, il est plus rémunérateur de produire pour l'alimentation des urbains que pour l'exportation du cacao.

6.1.2. Evolution des systèmes agricoles de Yaoundé

Avant l'arrivée des colons en 1889, les autochtones pratiquaient une agriculture d'abatis-brûlis itinérante. Lorsque les défrichements devenaient trop nombreux et que la fertilité des terres diminuait, le village se déplaçait. Dans ce système traditionnel, les cultures principales étaient le plantain et la macabo. La forêt est entretenue et les arbres les plus gros et les plus utiles sont préservés lors de l'abattis.

L'installation de la station militaire coloniale a eu des répercussions importantes. Les autochtones se voient contraints de se sédentariser si possible aux abords des pistes. Des champs permanents, totalement dessouchés, apparaissent, en même temps que des cultures de rente destinées à l'exportation, notamment le cacao et le palmier à huile. Dans la station militaire, les missionnaires et leurs domestiques cultivent des légumes de type européen dans des jardins, tandis qu'à l'extérieur de la ville se développent des plantations de cacao.

A partir de 1920, la culture du cacao prend de l'importance au détriment de la forêt. Au niveau des villages, les plantations de cacao à huile et de palmier à huile s'étendent surtout en haut des pentes alors que le bas est réservé aux cultures vivrières et que les bas-fonds marécageux ne sont pas cultivés. Autour de la ville, les cacaoyères se développent également.

L'urbanisation s'accélère à partir des années 1950. La ville s'étend en assimilant les villages avoisinants et les villages périurbains se transforment profondément. A partir de 1970, le prix du cacao commence à baisser et cette culture devient peu rentable. L'alternative autour de Yaoundé réside dans les cultures vivrières et maraîchères pour approvisionner la ville. Les cacaoyères se diversifient et s'intensifient par l'insertion de plantain ou d'arbres fruitiers. Les cultures vivrières elles-mêmes s'intensifient, les bas-fonds sont aménagés pour une production maraîchère qui s'étend sur toute l'année et l'élevage se développe. Le processus d'intensification s'accompagne d'une extension des surfaces agricoles, gagnées sur la forêt et les bas-fonds, et destinées à augmenter la production vivrière et maraîchère. Dans la ville et dans le périurbain très proche, les citoyens continuent de pratiquer l'agriculture pour la subsistance, la commercialisation ou pour marquer une possession foncière. Les bas-fonds périurbains sont désormais occupés pour la plupart par l'activité maraîchère, très intensive en travail et qui emploie une population jeune et nombreuse privée d'opportunités d'emplois.

A partir de 1990, l'urbanisation se poursuit à une vitesse incontrôlable. D'anciens villages périurbains sont désormais insérés dans la ville et seuls les bas-fonds inconstructibles sont épargnés et encore agricoles. L'agriculture urbaine se poursuit dans les espaces interstitiels et la culture hors-sol de plantes ornementales et médicinales s'installe dans le centre-ville. Les seuls arbres qui persistent dans la ville fournissent une alimentation (arbres fruitiers). A la périphérie de la ville, des citoyens louent ou achètent des terres pour cultiver (cultures vivrières et maraîchères), encouragé par la crise économique et l'augmentation du chômage en ville. Dans les villages périurbains qui avant les années 1990 étaient suffisamment éloignés de la ville pour n'être que peu influencés, on assiste à une diversification de la production : les cacaoyères sont associées au plantain et aux arbres fruitiers, ou elles sont peu entretenues, abandonnées ou seulement récoltées tandis que la forêt se réduit et devient un résidu. Les bas-fonds sont défrichés pour les cultures maraîchères et le vivrier marchand se développe.

On peut supposer que l'urbanisation en s'étendant provoque toujours les mêmes transformations : les villages avoisinants modifient leur système de culture en intensifiant leur production par l'introduction de plantain, d'arbres fruitiers et de cultures maraîchères, et par

une utilisation accrue d'intrants sur les cultures vivrières, et la surface cultivée s'étend au détriment de la forêt. En zone périurbaine proche, il n'y a plus de trace des cacaoyères, la production est entièrement tournée vers le marché urbain ou vers l'autoconsommation (d'urbains). Certains légumes deviennent prédominants, notamment les légumes feuilles, faciles à cultiver et à cycle court donc favorisés dans un contexte de foncier précaire, et les légumes d'origine européenne comme la tomate, l'oignon, le céleri. Le prix du foncier dans les bas-fonds urbains devient très élevé (5000 FCFA¹¹/m² à Nkolondom) et les personnes souhaitant se lancer dans l'agriculture sont toujours plus nombreuses [Marquis 2005]. Cet excès de pression foncière peut amener à la disparition de l'agriculture intra-urbaine

Il y a encore 50 ans, le système agroforestier prédominait avec des cacaoyères et des palmeraies, des champs vivriers, des jardins de case et un peu d'élevage. Avec l'urbanisation et la baisse des prix du cacao, un nouveau système a émergé avec abandon progressif des cacaoyères, insertion de la banane et du plantain, d'arbres fruitiers et développement de nouvelles cultures comme les légumes d'origine européenne. La principale source de revenu monétaire a cessé d'être l'exportation du cacao pour devenir la vente de produits vivriers et maraîchers aux urbains. Lorsque la pression urbaine devient très forte, seuls les bas-fonds inconstructibles sont encore cultivés. Ceux-ci sont extrêmement précaires car les producteurs sont en permanence menacés de déguerpissement. En effet, les bas-fonds sont classés dans le domaine public par l'ordonnance de 1974 sur la question foncière, qui interdit l'obtention de titres fonciers et la construction d'habitat dans les bas-fonds [Régime foncier et domanial 2005]. Ils restent donc ouverts et disponibles pour des activités telle que l'agriculture mais celle-ci est également illégale. On y trouve du plantain, des arbres fruitiers (ces arbres restent car ils remplissent de multiples fonctions d'ombrage, de marquage foncier, d'esthétique...), des cultures vivrières et du maraîchage. Cette dynamique se poursuit jusqu'à nos jours, c'est-à-dire que les systèmes traditionnels sont repoussés toujours plus loin.

6.1.3. Les systèmes de culture

Yaoundé est une ville qui regorge de cultures en tout genre. La présence de bas-fonds, les savoir-faire agricoles des autochtones ou des allogènes sont autant d'explication à cette diversité. Beaucoup de producteurs ont plusieurs activités professionnelles, surtout en milieu intra-urbain : ils peuvent être aussi fonctionnaires, artisans, employés. La présence d'une activité et d'un revenu extérieurs explique l'existence de systèmes extensifs en plein milieu de

¹¹ En termes de comparaison, le salaire d'un fonctionnaire est de 100 000 FCFA par mois (150 euros), celui d'un ouvrier de 20 000 FCFA par mois (30 euros), un repas coûte environ 500 FCFA (un peu moins d'un euro).

la ville. En revanche, pour les systèmes intensifs tels que le maraîchage ou certains élevages de poulets, l'agriculture est l'activité principale.

6.1.3.1. Les cultures vivrières

Les principales cultures vivrières à Yaoundé sont le manioc, le plantain, le taro, l'igname et le maïs. On les retrouve presque partout : dans la forêt en périphérie de la ville, dans les bas-fonds urbains et périurbains [Marquis 2005], dans les cours des maisons. Ces cultures vivrières sont cultivées pour l'autoconsommation et une faible partie est commercialisée.

Systèmes de production vivriers

En milieu forestier, les cultures vivrières continuent à être pratiquées sur brûlis (Photo 4). On trouve alors du manioc associé à du maïs et des arachides, ainsi que quelques légumes, et du macabo (Photo 5). Les producteurs associent le plus souvent les cultures vivrières à une culture de rente, telle que le cacao. Ce genre de pratique est visible autour de Yaoundé car la forêt est très proche. Mais la durée des friches est de plus en plus courte et ne permet pas de régénérer les sols. Différentes techniques récentes sont utilisées pour essayer de maintenir la fertilité des sols : celui-ci est ameubli avant les semis, les herbes sont enfouies, des engrais minéraux ou du fumier sont ajoutés. Le désherbage est devenu plus fastidieux et les surfaces cultivées sont étendues : pour produire autant, davantage de surfaces sont mises en culture chaque année. Lorsque la friche devient trop courte (deux ou trois ans), les parcelles sont alors totalement dessouchées. On y retrouve le même type d'association avec manioc, arachides, maïs, légumes, tubercules diverses comme le macabo ou la patate douce. Enfin, en s'approchant de la ville, on peut trouver des petites parcelles avec des associations manioc-maïs ou manioc-haricot, avec des arachides, des légumes et des tubercules sans années de jachère. Sur ces parcelles, la culture sur billons est particulièrement pratiquée par les Bamilékés.

Ce sont souvent les femmes qui se chargent du vivrier alors que les hommes s'occupent de défricher les terres et des cultures de rente. Lorsque l'on s'approche de la ville, les cultures vivrières peuvent être le fait de vieilles femmes qui continuent à assurer ainsi une maigre subsistance et un petit revenu, ou d'urbains qui cherchent à assurer leur emprise foncière sur des parcelles non construites (Photo 6) ou qui cultivent un lopin par plaisir et pour l'autoconsommation.

Photo 4: Une parcelle défrichée prête à être semée



Dauvergne, 2011

Photo 5: Une parcelle de cultures vivrières (manioc, plantain...) en zone périurbaine de Yaoundé



Dauvergne, 2011

Photo 6: Un chantier de construction, les parcelles en attente d'être bâties sont cultivées



Dauvergne, 2011

Les cultures vivrières les plus importantes

Le plantain et le bananier sont omniprésents : on les trouve dispersés dans la ville, dans les jardins, les cacaoyères, la forêt, sur les pentes des bas-fonds pour retenir le sol, au fond des bas-fonds où ils résistent aux maladies dues à l'humidité, ils sont préservés dans les champs non totalement dessouchés. Le plantain dure en général environ 3 ans, il pourrait produire plus longtemps mais résiste peu aux maladies. Le bananier peut durer 10 ans, il est plus résistant que le plantain aux maladies et à l'ombrage. Ce sont des cultures peu exigeantes en travail puisqu'une fois mises en place, elles se passent de désherbage, de traitement phytosanitaire ou d'arrosage. Elles ne sont pas cultivées en culture pure, elles sont systématiquement associées ou restent aux bords des parcelles ou dans les espaces interstitiels urbains comme les résidus d'une végétation ancienne plus complexe. Le plantain est frit ou bouilli, la banane est consommée crue quand elle est mûre, et quand elle est verte elle peut être bouillie ou écrasée avec d'autres aliments pour faire une sorte de pâte (alimentation des Bamiléhés).

Le manioc est la deuxième plante alimentaire de la région, avec le plantain. Son cycle dure un an (plus rarement 2 ans), avec une production qui peut commencer au bout de 6 mois ou au bout d'un an. Il est planté sous forme de boutures en général sur de petites buttes. Les

Bamilékés le cultivent sur des billons. Le manioc est utile car, planté en début de saison des pluies, il peut commencer à être récolté en fin de saison sèche ou au début de la saison des pluies suivantes, à un moment où les cultures à cycle court comme le maïs ou le taro à cycle court ne produisent pas. C'est une culture qui est donc particulièrement intéressante pour les personnes qui n'ont pas accès à des terres en bas-fond pour pratiquer une agriculture de contre-saison. A l'inverse ceux qui ont accès aux bas-fonds portent moins d'attention au manioc et préfèrent cultiver du maïs. Le manioc peut être consommé cuit directement après la récolte, trempé dans l'eau pendant 4 jours pour être consommé sous forme de bâton de manioc, ou transformé en farine ou en semoule.

Le maïs est également une plante alimentaire de grande importance. Son cycle dure 3 mois. C'est une plante exigeante qui nécessite de l'eau, des soins et du soleil. Il peut être cultivé dans des jardins ou dans des champs vivriers en association avec d'autres plantes vivrières comme le manioc ou le macabo, ou des légumes comme le gombo. Les Bamilékés cultivent beaucoup de maïs en culture pure ou associée au haricot ou à d'autres légumes, sur des petites parcelles aménagées en billons et sur lesquelles le travail est très intensif. Le maïs peut également être cultivé en contre-saison en culture pure ou associé dans les bas-fonds sur billons pour éviter l'excès d'eau. Le maïs est consommé braisé, ou écrasé et transformé en pâte. Il constitue aussi 70 % de l'alimentation animale dans les élevages urbains et périurbains.

Enfin, quelques tubercules récurrentes ont pour fonction de diversifier la production : le taro, la patate douce, l'igname, ou le macabo. On les trouve dans les jardins et les champs vivriers en association.

L'exemple de l'intensification de la production vivrière par le plantain

Le plantain est l'un des produits vivriers les plus consommés au Cameroun. En ville, les marchés sont mal approvisionnés ce qui entraîne hausses des prix et pénuries. La production périurbaine pourrait permettre d'améliorer cette situation mais la production est faible et les potentialités réelles de la zone périurbaine de Yaoundé restent encore peu exploitées en raison de la non-maîtrise par les producteurs des techniques culturales associées au plantain [Efanden 2008].

On retrouve le plantain généralement associé à diverses cultures vivrières (macabo, manioc, maïs, arachide, igname, etc.) ou pérennes (cacaoyer, palmier à huile, etc.). Lorsque le

plantain est cultivé en culture pure, il s'apparente alors à une culture de rente [Efanden 2008]. Lorsqu'il est associé avec des cultures vivrières (manioc, macabo, taro, igname, patate douce, maïs, arachide), il est surtout produit pour l'autoconsommation.

Dans les anciennes cacaoyères de la périphérie de Yaoundé, le plantain comme culture de rente remplace peu à peu le cacao. Cette diversification présente des avantages: elle permet de minimiser les risques d'insécurité alimentaire, importants si les cultures vivrières sont abandonnées, et le plantain est complémentaire avec les cultures de rente pérennes présentes en général sur ces exploitations, le cacao, le café et le palmier à huile [Temple 2008].

La ceinture immédiate de la ville de Yaoundé demeure donc une zone qui devrait permettre, si elle est bien exploitée, d'assurer un approvisionnement régulier des marchés urbains de Yaoundé en plantain. Les systèmes de production à visée commerciale sont surtout situés en zone périurbaine. Les superficies sont assez importantes, autour de 3 ha, et les producteurs sont généralement propriétaires des terres. La plupart d'entre eux sont des double-actifs, et dans tous les cas le plantain ne permet pas de dégager un revenu important, ce qui justifie que la main d'œuvre salariée soit rare [Efanden 2008].

6.1.3.2. Les cultures de rente en milieu forestier

Le cacao est depuis le début du 20^{ème} siècle la principale culture de rente. La plupart des cacaoyères présentes autour de Yaoundé ont été mises en place par les parents des cultivateurs actuels (une cacaoyère peut durer plus d'une cinquantaine d'années), bien qu'il y ait de rares plantations nouvelles avec la relance du prix du cacao des années 2000. Les fèves de cacao sont vendues à la Sodecao qui garantit l'achat.

Le palmier à huile est également très répandu (Photo 7). Il est cultivé pour sa noix, que l'on presse pour en extraire l'huile. Les palmeraies sont rares, on les trouve dans des zones très éloignées de la ville ou sur des terrains de grands propriétaires absents. C'est une culture extensive qui prend beaucoup de place et nécessite peu de travail. Les palmiers sont cependant nombreux dans la forêt. On en abat un de temps en temps pour en retirer le vin de palme.

La baisse des prix des cultures de rente traditionnelles a amené les producteurs à diversifier leur production [Marquis 2005] par des productions marchandes destinées à la ville et non plus à l'exportation, soit en insérant de nouvelles cultures dans les cacaoyères, soit en mettant en culture de nouvelles parcelles. Ainsi, on trouve très fréquemment du plantain planté dans les cacaoyères ou au bord, ainsi que de nombreux arbres fruitiers (avocat,

goyavier, manguiers, papayer, agrumes, safoutiers) [Temple 2008]. Ces arbres fruitiers ont toujours existé mais ils se présentent aujourd'hui comme une alternative économique au cacao. La culture pure reste toutefois rare [Kuate 2008]. L'ananas est également une possibilité de diversification très intéressante, il est souvent cultivé en culture pure et il nécessite un investissement assez important en intrants.

Photo 7: Une palmeraie en zone périurbaine de Yaoundé



Dauvergne, 2011

6.1.3.3. Le maraîchage

Les principales cultures maraîchères

Les cultures principales sont le céleri, la laitue, le persil, la morelle noire, la corète potagère, le piment, l'aubergine, l'oignon, la tomate (dans les plus grandes exploitations), le gombo, l'amarante, le folon, le chou [Marquis 2005].

Un cycle d'amarante dure environ 5 semaines. Elle peut être cultivée en saison des pluies sur les pentes ou en saison sèche dans les bas-fonds, ou encore toute l'année dans les bas-fonds aménagés. Son cycle court en fait une culture appréciée par les producteurs car elle permet d'obtenir un revenu rapide et diminue les risques économiques, naturels et éventuellement ceux liés aux fonciers.

La laitue est une culture très intensive qui nécessite de l'eau et des soins. En cas de stress hydrique, elle monte et la récolte est perdue. Dans les systèmes maraîchers intensifs, elle est cultivée en culture pure ou en association avec le céleri. Récoltée en quelques semaines, sa vente permet l'achat d'engrais et de produits phytosanitaires nécessaires à la culture du céleri. Le problème de la laitue est que sa consommation n'est pas toujours sans danger, puisque l'on consomme les feuilles crues qui sont en contact direct avec l'eau d'irrigation.

Le céleri est la culture principale des systèmes maraîchers intensifs de Nkolondom. Il est cultivé en association avec une plante dont le cycle rapide permettra l'achat d'engrais et de produits phytosanitaires. Il est récolté feuille par feuille.

La culture de piment peut durer plusieurs années, même si on la laisse moins de temps en général. C'est une culture à haute valeur ajoutée qui peut rapporter beaucoup sur de très petites surfaces mais sa consommation est forcément limitée puisque ce n'est pas une plante alimentaire de premier ordre et qu'elle est consommée en petites quantités. On la trouve donc parmi les cultures maraîchères mais de manière limitée.

Aspects techniques du maraîchage

Les produits maraîchers se classent en (i) légumes feuilles traditionnels (amarantes, morelle, corète potagère, ndolè, aubergine locale) qui font partie intégrante de l'alimentation et sont consommés en quantité importante, (ii) légumes feuilles d'origine étrangère (salade, céleri, persil, basilic, menthe, choux, navets, poivrons, radis, aubergines) destinées surtout aux expatriés et aux notables, et (iii) légumes fruits (tomates, poivrons, piments, melons, pastèques) [Kouemo 2002]. On trouve plusieurs niveaux d'outillage: (1) pour une agriculture plutôt tournée vers l'autoconsommation : une houe, un coupe-coupe, un panier; (2) pour le maraîchage intensif : une houe, une binette, un arrosoir, un seau, un sac et une machette; (3) enfin dans de très rares cas, une motopompe avec bassin de retenue d'eau et tourniquet pour l'arrosage, et un pulvérisateur pour l'application des traitements phytosanitaires [Nguegang, 2008a]. Les techniques culturales visent principalement à optimiser l'espace : le semis, le repiquage, les rotations et associations de culture sont développés de manière à gérer un espace restreint et optimiser le temps de travail et à réduire les risques naturels et économiques. La culture sur billons est très fréquente.

En plus des engrais chimiques et des traitements phytosanitaires achetés, il existe une multitude de techniques dites traditionnelles de gestion de la fertilité et de lutte contre les

maladies, les nuisibles et les adventices. Pour assurer la fertilité des parcelles les producteurs utilisent des déchets de cuisine, les eaux usées, les fientes de poulets et le lisier de porcs issus du petit élevage urbain et périurbain, les écorces d'arbres, les feuilles séchées. Dans la lutte contre les insectes et les chenilles, les producteurs utilisent du pétrole mélangé à de l'eau, des cendres de cuisine, des plants de chanvre, ainsi que des copeaux de bois pour empêcher les mauvaises herbes d'envahir les parcelles. Des épouvantails servent à faire fuir les oiseaux et les voleurs [Nguegang 2008a].

L'hydrologie est variable selon les bas-fonds : certains sont inondés en permanence et il est nécessaire de les assainir, d'autres sont inondés une partie de l'année. En général, les bas-fonds sont humides presque toute l'année et en saison sèche le cours d'eau est suffisant pour permettre d'arroser manuellement les cultures. Les producteurs installent leur parcelle de façon à optimiser l'utilisation de l'eau. Ainsi, les rigoles sont installées afin de permettre une bonne répartition de l'eau dans les cultures et il est possible d'ouvrir ou de fermer tel petit canal en fonction des besoins. En fin de saison des pluies les producteurs creusent parfois de petits puits utilisables pendant une saison sèche.

Photo 8: Un bas-fond maraîcher à proximité de Yaoundé



Dauvergne, 2011

Différenciation des systèmes maraîchers

Dans certains bas-fonds, le maraîchage est pratiqué toute l'année sans jachère, les cultures principales sont le céleri, l'amarante, le piment, la laitue, la morelle et l'aubergine. L'utilisation d'engrais ou de fientes est systématique. Le système de canaux d'irrigation est sophistiqué pour gérer les différentes saisons. Les producteurs les plus aisés possèdent une

motopompe, sinon l'arrosage se fait à la main tous les jours en saison sèche et lorsqu'il ne pleut pas en saison des pluies. Le système de canalisation sert aussi à drainer les eaux en saison des pluies pour éviter les inondations fréquentes dans les bas-fonds et les maladies dues à un excès d'humidité.

Les bas-fonds ne sont pas tous destinés au maraîchage intensif. Certains associent des cultures vivrières avec des cultures maraîchères avec une prédominance des légumes-feuilles, et des arbres fruitiers (orangers, bananier, manguiers...). Dans ce cas, en saison sèche prédominent les cultures à haute valeur ajoutée destinées à la vente dont le prix est très élevé à cette période de l'année [Nguegang 2008a]. Les associations et les rotations sont régies par deux volontés : celle de diversifier les sources de revenus et celle de s'assurer une production vivrière minimale [Simon 2007]. Les arbres sont situés en haut des pentes ou sur les pentes pour limiter l'érosion. On retrouve la banane plantain qui est une culture très répandue. Elle peut être alors cultivée en association avec des arbres fruitiers. Il reste également de vieilles cacaoyères dans lesquelles sont insérés des plantains [Marquis 2005].

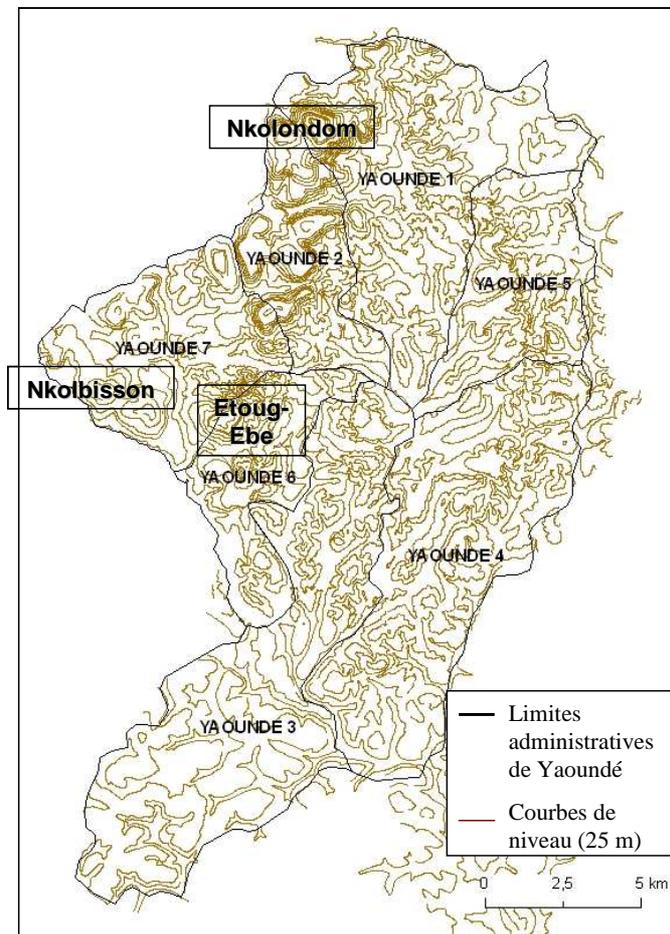
Le maraîchage se pratique essentiellement dans les bas-fonds mais aussi hors des bas-fonds pendant la saison des pluies. Ce type de maraîchage concerne surtout des producteurs qui cultivent également du vivrier : on trouve alors essentiellement des tomates, pastèques, morelles, amarantes, gombos, folons, et aubergines locales. Il peut être éventuellement prolongé en saison sèche par un arrosage assez fastidieux. Une petite jachère de deux ans est fréquente, ainsi que l'utilisation d'un peu d'engrais et de fientes de poulets.

L'activité maraîchère a donc différents objectifs : l'autoconsommation, la diversification pour des exploitations anciennes ou une nouvelle activité sur des espaces non agricoles. Ainsi, dans les villages périurbains, comme à Nkolondom, on défriche les bas-fonds qui jusque là étaient inutilisables afin de faire du maraîchage.

Les bas-fonds les plus productifs de Yaoundé se trouvent en périphérie urbaine (Figure 20). Les bas-fonds de Yaoundé n'ont pas tous la même histoire et ne sont pas soumis aux mêmes pressions. Nkolondom, par exemple, est encore relativement épargné par l'urbanisation. Dans ce village, les bas-fonds sont cultivés pendant que les zones planes élevées sont construites et s'urbanisent. Les producteurs sont des autochtones qui ont modifié progressivement leur pratique en introduisant le maraîchage. Ils continuent à pratiquer également une agriculture vivrière [Marquis 2005]. Nkolbisson est plus proche de la ville, sa particularité est d'être à proximité du centre de recherche agronomique, mais les espaces

agricoles y sont plus fragmentés. Etoug-Ebe est en plein processus d'urbanisation et de nombreux allogènes souhaitent s'installer et si possible cultiver.

Figure 20: Trois bas-fonds de Yaoundé: Nkolondom, Nkolbisson et Etoug-Ebe



Dauvergne, 2011

Foncier et ethnie dans les bas-fonds maraîchers de Yaoundé

Tous les bas-fonds appartiennent officiellement à l'Etat (ils font partie du domaine public) et ils sont inconstructibles. En réalité, les autochtones y conservent un pouvoir très important et leur autorisation est nécessaire pour s'installer. L'interdiction de construire favorise l'activité agricole mais les bas-fonds s'urbanisent malgré ces restrictions

Une étude portant sur trois bas-fonds de Yaoundé, Nkolondom, Etoug-Ebe et Ekozoa (du nom du cours d'eau) montrent que les producteurs sont en grande partie des allogènes. Ils ont donc dû négocier avec les autochtones pour obtenir le droit de cultiver. Sur ces bas-fonds, le maraîchage est de loin l'activité principale et la production est intensive avec l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires. De nouvelles techniques, concernant l'irrigation, le

semis, ou l'organisation du temps de travail sont introduites [Marquis 2005; Nguegang 2008b]. Les allogènes louent ces terres, officiellement propriété de l'Etat, aux familles autochtones. La location d'une parcelle peut coûter environ 15 000 FCFA par an et à Nkolondom, le mètre carré revient à 5 000 FCFA à l'achat. Parfois les autochtones aménagent eux-mêmes les bas-fonds et font des cultures vivrières sur les pentes.

Le foncier en milieu urbain est très précaire, alors qu'en zone périurbaine le foncier est plus sécurisé, ce qui permet des investissements plus importants et de produire dans un but commercial [Efanden 2008]. Mais même en milieu intra-urbain, les bas-fonds sont cultivés de manière intensive pour la vente des produits, ce sont les hauteurs et les pentes qui sont occupées préférentiellement par une agriculture de subsistance [Elong 2008].

6.1.3.4. Les cultures de cours et des espaces interstitiels

La cour est dans l'habitat africain un lieu charnière entre l'espace domestique et le quartier ouvert sur la ville. Elle est soit totalement privative soit commune à plusieurs logements, et toujours le lieu d'une intense vie collective. La cour africaine est en fait déjà un espace intermédiaire.

Ces cours abritent des formes de jardinage, qu'on retrouve aussi dans des espaces interstitiels tels que les pentes ou les hauteurs inconstructibles, les toits ou les balcons (Photo 9, Photo 10). La main d'œuvre est exclusivement familiale et il s'agit alors d'une activité secondaire. Très peu d'investissements sont engagés et aucun intrant n'est acheté, en revanche les déchets ménagers sont utilisés. La production dans ces cours et ces espaces interstitiels est destinée à l'autoconsommation, soit pour agrémenter les repas, soit pour économiser sur le budget familial. Ces très petites parcelles ne donnent pas lieu à location ou vente de terres [Elong 2008]. Différentes cultures (maïs, bananiers, manioc, macabo, taro, gombo, aubergines locales, folons) sont pratiquées toute l'année, avec arrosage à la main si nécessaire ou seulement en saison des pluies. On trouve également des « jardins en hors-sol » : les légumes et condiments poussent alors dans des sacs en plastique.

Le jardinage est pratiqué par toutes les ethnies et tous les milieux sociaux. On peut le trouver dans les quartiers aisés, où ils sont le fait des gardiens ou des domestiques qui profitent de quelques espaces laissés libres, ou moyens. Les quartiers très pauvres et très denses ne disposent généralement pas d'espace suffisant pour la pratique du jardinage.

Photo 9: Petite parcelle agricole dans le quartier Nkol-Ebogo (Omnisport) à Yaoundé



Dauvergne, 2011

Photo 10: Un jardin dans un village proche de Yaoundé, Olembé

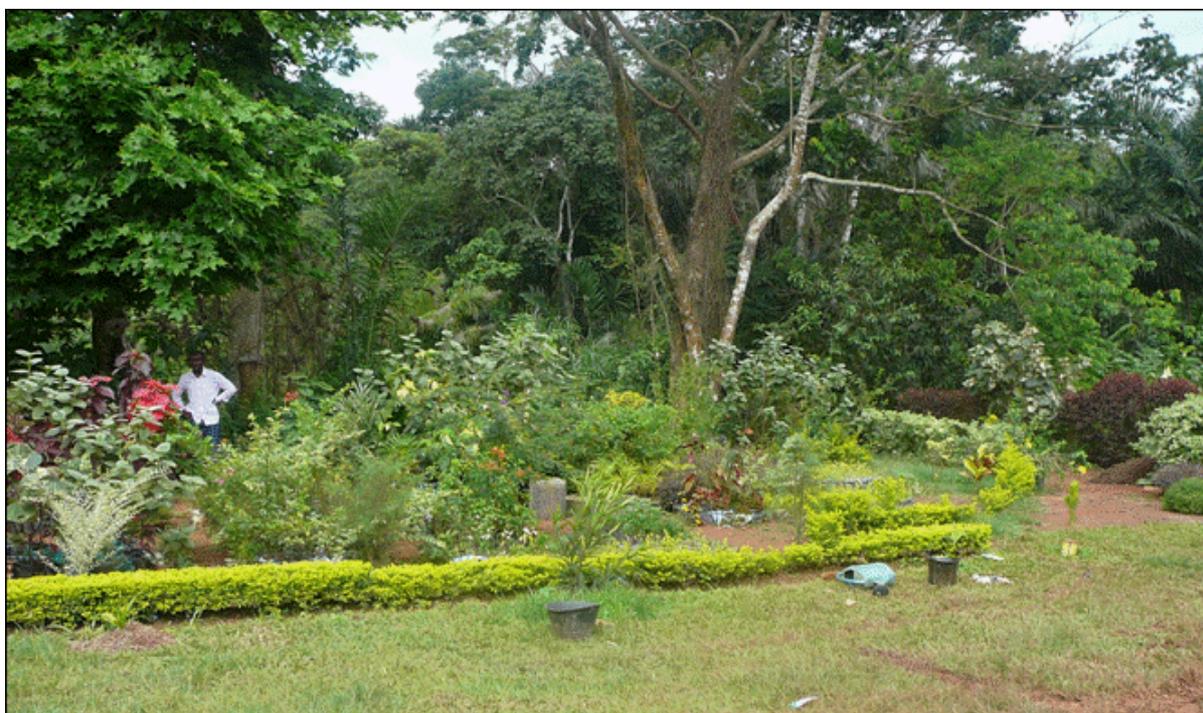


Dauvergne, 2011

6.1.3.5. Les productions horticoles hors-sol en centre ville

L'horticulture en centre ville est pratiquée hors-sol (Photo 11). Elle concerne deux types de production : les plantes d'ornement et les pépinières d'arbres fruitiers (mangues, orange, avocat, mandarine, goyaves...), dans des sacs en plastique. On la trouve dans des quartiers urbains aisés ou en centre ville, proche des consommateurs de ce type de produits. La présence d'un cours d'eau ou d'une source d'eau (canalisations, robinets) est la seule contrainte. Une plante ornementale peut être vendue entre 1500 et 5000 FCFA. Les engrais et fientes sont achetés ou récupérés par divers moyens (élevage de quelques poules, déchets récupérés à la fin des marchés).

Photo 11: Une petite entreprise d'horticulture sur le bord de la route de Mehandan (axe sud)



Dauvergne, 2011

6.1.4. Les systèmes d'élevage

Les élevages périurbains sont intensifs avec une alimentation des animaux à base de soja et de maïs [Dongmo 2008]. Ils se sont développés grâce aux capitaux acquis par la vente de produits vivriers et se montrent particulièrement innovants, par exemple avec l'émergence de nouvelles productions (poules pondeuses, aulacodes, lapins). Il peut y avoir élevage associé de porcs et de volailles et le matériel peut servir aux deux types d'élevage. On trouve également de petits élevages avec des volailles en divagation et d'autres d'ovins et de caprins. En zone intra-urbaine, l'élevage est une activité plutôt marginale, à petite échelle.

L'intégration de cultures et d'élevage dans un même système de production est rare. Ce qui est par contre fréquent est l'utilisation des déchets issus des élevages dans les systèmes de production intensifs tels que le maraîchage. Les producteurs achètent alors ces déjections. Cela permet une reproduction de la fertilité de sols très exploités.

Le poulet est la viande la moins chère et elle n'est limitée par aucun interdit alimentaire. Mis à part le poulet importé, qui concurrence durement la production nationale, les poulets à Yaoundé proviennent de zones rurales («le poulet villageois»), d'élevages industriels des zones périurbaines et de petits élevages, soit en zone périurbaine, soit en zone intra-urbaine [Awono Bessa 2008]. Les élevages sont de tailles très variables, allant de l'entretien de quelques poules dans une cour à des élevages plus ou moins mécanisés de plusieurs centaines d'animaux. Les plus petits élevages se contentent de la production de quelques dizaines de poulets de chair (Photo 12). Ils sont achetés très jeunes et vendus autour de 45 jours. Les ateliers peuvent être séparés en deux afin d'effectuer un roulement : d'un côté les poulets de moins de 20 jours et de l'autre les poulets entre 20 et 40 jours, presque prêts à être vendus. Pour nourrir les poulets, la provende est achetée ou produite sur place à partir de cultures de maïs, qui constitue 70 % de l'alimentation¹². Les gros élevages font deux produits : des poulets de chair de 45 jours et des poules pondeuses (voire seulement des poules pondeuses) et peuvent avoir plusieurs centaines d'animaux. Les poules pondeuses produisent à partir de 6 mois et jusqu'à un an et demi, elles sont nourries à la provende. L'investissement initial est important puisque la production ne commence qu'au bout de six mois. La mécanisation concerne surtout la distribution d'eau qui peut être apportée directement dans les bâtiments à l'aide d'une pompe.

Il y a aussi de petits élevages de chèvres, porcs, parfois moutons. Les chèvres et les moutons sont attachés au piquet dans les friches aux abords des maisons, alors que les cochons sont dans des enclos. Les bovins sont rares, l'espace étant manquant pour les élever en ville. Le porc est un animal peu exigeant en ce qui concerne son habitat, et son alimentation et a une croissance rapide. Ces avantages en font un animal privilégié pour les projets de développement [Dongmo 2008]. Les races rencontrées sont d'origine européenne (Large White, Land Race, Duroc) fragiles et avec de constants problèmes de maladies. Ils sont gardés dans des enclos construits en matériaux divers (bois, tôles, bambous...). Leur alimentation est constituée d'herbe, de produits vivriers, de résidus de cultures, de restes de cuisine, de sous-produits issus de transformation et parfois de maïs (dans environ 1/3 des cas).

¹² D'après un éleveur

Photo 12: Un petit élevage de poulets en périphérie de Yaoundé



Dauvergne, 2011

6.1.5. L'espace, facteur de différenciation des systèmes de production

La localisation par rapport à la ville et certains éléments naturels comme les pentes ou les bas-fonds sont des facteurs prédominants dans les choix et les stratégies mises en œuvre par les producteurs. Nous avons trouvé dans la littérature plusieurs exemples de typologies spatiales basées sur la distance à la ville, le caractère urbain ou rural de ces espaces et la topographie.

La distance à la ville est un critère important de différenciation des espaces agricoles. Une étude sur les bas-fonds de Yaoundé dresse une typologie des «tissus urbains» à Yaoundé en fonction de la distance au marché central de la ville [Nguegang 2008a]: les tissus centraux (distant de moins d'un kilomètre du marché), les tissus urbains (entre 1 et 3 km), les tissus périurbains (entre 3 et 7 km), les tissus ruraux (entre 7 et 40 km) et l'arrière-pays proche encore sous influence de la ville (entre 40 et 100 km). Le même auteur dresse une typologie du même type dans une autre étude: il définit un noyau urbain (dans un rayon de 0 à 9 km), une zone périurbaine de premier degré (entre 9 et 30 km) et une zone périurbaine de deuxième degré (entre 30 et 60 km). Il définit également une agriculture hors-sol et un espace rural. Ces espaces se différencient par les espèces cultivées, l'accès à la terre, les surfaces moyennes et les itinéraires techniques. Une autre étude [Lemeilleur 2003] définit trois types d'espaces: (1)

un espace urbain, dans les limites de la communauté urbaine de Yaoundé, qui comprend environ 1600 ha (sur les environs 40 000 que comptent Yaoundé) de terres cultivées; (2) un rayon périurbain de 30 km où l'urbanisation crée une concurrence sur l'usage du foncier, dans ce cas l'agriculture périurbaine concerne les exploitations qui vendent plus de 50 % de leur production sur le marché urbain, les autres exploitations relevant de l'agriculture rurale; (3) un rayon de 60 km où seules les exploitations qui vendent la totalité de leur production sur le marché urbain sont considérées comme périurbaines. La dénomination d'urbain ou de périurbain dépend d'un facteur purement spatial (la distance à la ville) et d'autres facteurs économiques et sociaux. Ainsi sur un même espace, on peut avoir de l'agriculture périurbaine et de l'agriculture rurale en fonction du système de production et de la destination de la production, ce qui nous renvoie également à la détermination des systèmes agricoles spécifiquement urbains.

D'autre part, une étude concernant l'impact de l'urbanisation sur les systèmes de production autour de Yaoundé met en évidence une typologie basée sur l'accès aux marchés et l'accès au foncier [Temple 2008]. L'espace rural est celui qui n'offre qu'un accès limité aux marchés (d'intrants ou de production), alors que la situation périurbaine et urbaine permet un accès important au marché. Les situations de faible ou forte pression foncière peuvent se trouver en milieu rural, périurbain ou urbain. Ces deux variables, accès au marché et accès au foncier, sont les déterminants principaux de la différenciation des systèmes de production (l'accès au capital reste marginal).

Nous pouvons ensuite définir trois types de terres en fonction de la topographie: les bas fonds, les pentes et versants des collines et les zones de plateau. Les bas-fonds sont fertiles, humides toute l'année. Inondables, ils ne sont pas constructibles ce qui permet aux producteurs d'avoir accès à un milieu plutôt favorable à des systèmes de production intensifs vivriers, maraîchers ou horticoles destinés à la commercialisation. Yaoundé comprend sept collines, les bas -fonds sont donc des espaces privilégiés pour l'agriculture et le nombre d'exploitations y augmente [Nguegang 2008b]. Les pentes et versants des collines sont souvent inconstructibles, ils constituent donc des espaces libres sur lesquels vont se développer un habitat spontané et une activité agricole. Mais ces zones sont peu fertiles et soumises à l'érosion. En revanche, les hauts de pente et les plateaux sont constructibles et ne constituent pas des espaces disponibles pour les cultures. Si on en trouve, il s'agit d'interstices urbains, comme les jardins ou les bords des routes, ou de terrains périphériques en attente de construction.

Enfin, en zone urbaine, l'agriculture est pratiquée sur des «espaces ouverts» de plusieurs types. On a déjà vu que les bas-fonds sont des lieux particulièrement aptes à l'activité agricole parce qu'ils sont humides, fertiles et souvent non constructibles. D'autres espaces sont utilisés parce qu'ils sont proches d'une source d'eau et parce qu'ils sont libres d'autres utilisations, c'est à dire les bords des cours d'eau, le bord des routes, les zones proches des canaux et des canalisations, ainsi que les jardins à l'intérieur des habitations. Plus on se rapproche du centre urbain, plus l'activité agricole se concentre sur des espaces interstitiels comme le bord des routes ou les cours d'habitations [Bopda 2008 ; Nguengang 2008b].

6.1.6. Les rapports sociaux autour de l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé

De nombreuses études montrent que les femmes sont plus nombreuses à pratiquer l'agriculture urbaine et périurbaine, sans que cela soit une activité typiquement féminine. Les évaluations chiffrées dépendent de la définition que l'on donne à l'agriculture urbaine et périurbaine. Une étude montre que 95 % des producteurs sont des femmes si la production est destinée à la consommation, 79 % s'il y a commercialisation des produits [Elong 2008]. En revanche, la commercialisation, à petite ou grande échelle, est exclusivement féminine.

Il est souvent dit que l'agriculture urbaine est une activité pratiquée surtout par les migrants pauvres. En fait cette tendance se confirme surtout dans le cas où la production est commercialisée, alors que l'agriculture de subsistance, pratiquée dans les cours, est pratiquée par une majorité d'autochtones [Elong 2008]. On retrouve quand même des autochtones et des allochtones dans les deux types de production.

On dispose de très peu d'informations sur les prix. Ils sont très variables, dépendant à la fois des conditions climatiques, des flux de produits nationaux et internationaux et des conditions de transport. Il n'est pas rare qu'un surplus dans une région ne puisse pas être écoulé à cause d'un faible transport routier et entraînent une chute de prix alors que dans la région voisine, la récolte a été maigre et les prix sont très élevés [Brunel 2004]. Olivier David décompose les prix en quatre variables [David 2008]: (1) une variable tendancielle qui est plutôt à la hausse du fait de l'augmentation de la demande urbaine; (2) une variable cyclique qui correspond à des cycles de plusieurs années; (3) une variable saisonnière dont l'importance varie selon les produits (par exemple, la saisonnalité est très forte pour le gombo, elle est moyenne pour la tomate et l'oignon et nulle pour le céleri) et (4) une variable aléatoire. Il remarque que les produits les plus rentables sont ceux qui ont une saisonnalité moyenne: le

risque économique n'est pas trop élevé mais il est possible pour les producteurs de développer des stratégies afin de produire au moment où le prix est le plus élevé. Les prix en ville sont plus élevés qu'en milieu rural et à Yaoundé plus encore que dans les autres villes du Cameroun. Une comparaison entre les prix de quelques produits à Yaoundé et à Bafoussam (ville moyenne de la Province de l'Ouest) met en évidence l'influence du phénomène de métropolisation, d'urbanisation accélérée sur les prix agricoles (Tableau 4) [Marquis 2005].

Tableau 4: Prix en FCFA de quelques produits agricoles relevés sur les marchés de Yaoundé et Bafoussam

| Spécifications | Nov. 2004 | | | Janv. 2005 | | | Avril 2005 | | |
|-------------------------|-----------|-----------|------|------------|-----------|------|------------|-----------|-------|
| | Yaoundé | Bafoussam | %* | Yaoundé | Bafoussam | %* | Yaoundé | Bafoussam | %* |
| Maïs (100 kg) | 17 000 | 11 000 | 54,5 | 13 500 | 9 500 | 42,1 | 17 500 | 11 500 | 52,2 |
| Arachide (100 kg) | 22 000 | 23 000 | -4,3 | 20 000 | 21 000 | -4,8 | 23 000 | 22 000 | 4,3 |
| Haricot rouge (100 kg) | 37 000 | 35 000 | 5,7 | 37 000 | 30 000 | 23,3 | 37 000 | 25 000 | 48 |
| Macabo (100 kg) | 12 000 | 9 000 | 33,3 | 9 000 | 9 000 | 0 | 14 000 | 9 500 | 47,7 |
| Plantain (Moyen) | 2 200 | 1 800 | 22,2 | 2 000 | 1 400 | 42,8 | 2 000 | 1 600 | 25 |
| Oignon (100 kg) | 16 000 | 14 000 | 14,3 | 33 000 | 27 000 | 22,2 | 15 000 | 17 000 | -11,8 |
| Pomme de terre (100 kg) | 15 000 | 13 500 | 11,1 | 14 000 | 11 000 | 27,3 | 15 000 | 12 000 | 25 |

*%: Pourcentage de hausse des prix entre Yaoundé et Bafoussam

Dauvergne, 2011. D'après Marquis, 2005. Source : La voix du Paysan, 2004-2005

De manière générale, les relations avec les commerçants sont tendues [David 2008]. Ceux-ci ont un fort pouvoir, dont celui de mettre les agriculteurs en difficulté, parce qu'ils imposent des prix bas à des producteurs nombreux et non organisés, et parce qu'ils achètent à crédit et ne payent la récolte qu'une fois que tout est vendu sans payer les invendus ; autrement dit, le risque normalement porté par le commerçant est porté par le producteur, en contrepartie de prêts en début de campagnes.

Certaines études fournissent une idée des revenus des producteurs. Selon Joseph-Gabriel Elong, le revenu moyen d'un producteur est de 300 000 FCFA annuel s'il produit pour la commercialisation, et de 14 000 FCFA si la production est principalement consommée [Elong 2008]. Un ouvrier salarié reçoit environ 230 000 FCFA par an. La différence entre le revenu d'un producteur qui commercialise et d'un producteur qui consomme est avant tout due à la différence dans la conduite des cultures, notamment l'utilisation d'intrants achetés. En général, plus de 80 % de la production est vendue [David 2008]. Une autre étude donne une estimation du revenu moyen des producteurs des zones forestières exploitées en plantain et en tubercules [Kana 2008]: la majorité (60 %) des producteurs gagne entre 100 000 et 250 000 FCFA par an, un quart gagne moins de 100 000 FCFA par an et une très petite minorité gagne plus de 250 000 FCFA par an.

6.1.7. Le rôle des acteurs institutionnels à Yaoundé

6.1.7.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de Yaoundé et l'agriculture urbaine et périurbaine

Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de Yaoundé concerne le développement de la ville de Yaoundé. Un premier avait été effectué en 1982, à l'horizon 2002, et l'actuel date de 2000 à l'horizon 2020¹³.

En 1982, le plan de développement de la ville montre que les reliefs du nord-ouest de la ville sont protégés ainsi qu'un parc dans le nord, aux alentours du palais présidentiel. En effet, il est interdit de construire à ses abords. Le même plan prévoit pour 2000 de préserver le parc et les hauts reliefs. S'y ajoute une « barrière verte » de limite de l'urbanisation qui coïncide quasiment partout avec une zone maraîchère et rurale. La création d'un parc zoologique dans les zones de relief à l'ouest de la ville est prévue, ainsi que des jardins publics et des espaces verts de quartier. Ce texte prévoit l'aménagement des bas-fonds et le déguerpissement de l'habitat spontané avec la délivrance de titres fonciers censés se substituer au droit traditionnel partout où c'est faisable. Dans les faits, les textes ne sont pas appliqués, les bas-fonds ne sont pas clairement délimités et la population est déjà installée. Les diverses actions de déguerpissement ont visé plutôt à une répression absurde pour «montrer l'exemple» [Marquis 2005].

En 2002, un nouveau plan est mis en place pour 2020. Il se découpe en plusieurs projets de ville pour chaque quinquennat : 2010, 2015 et 2020¹⁴. Le SDAU de 2020 prend en compte l'expansion urbaine en laissant de larges espaces de réserves foncières à l'intérieur de la ville. Deux zones agricoles sont prévues : la pointe sud de Yaoundé qui est assez éloignée des frontières fonctionnelles de l'urbanisation et le village de Nkolondom, situé dans les collines du Nord-Ouest. Ce village est un village-modèle pour le développement du maraîchage urbain. Outre son succès en termes d'innovations techniques et de revenus agricoles, le village a été maintes fois étudié par les chercheurs et utilisé comme champ d'expérimentation [Elong 2008; Kuate 2008; Marquis 2005; Nguegang 2008a; Nguegang 2008b; Sotamenou 2005].

Le SDAU ne fait qu'une mention très succincte de l'agriculture urbaine. Il évoque des franges rurales et la préservation de l'activité agricole au sein de la réserve forestière, ainsi

¹³ Le SDAU a été réalisé par AUGEA International, IRIS Conseil et ARCAUPLAN pour la CUY et financé par le MINDUH.

¹⁴ Voir les cartes dans l'annexe D

qu'à l'ouest de la ville un renforcement des activités du centre agronomique. Il s'étend par contre sur des promenades, espaces verts, coulées vertes, parcs urbains, qui ont de fortes chances d'être cultivés à moins qu'une dépense importante ne soit faite pour entretenir la végétation et faire la chasse au squat. Lors de la consultation pour l'attribution d'une concession sur un terrain, la commission vérifie que l'utilisation de la parcelle est conforme au SDAU¹⁵, c'est donc un outil pour orienter l'utilisation du sol comme prévu dans le Plan.

Photo 13: Un espace vert à Yaoundé



Dauvergne, 2011

6.1.7.2. *L'attitude des pouvoirs publics quant à l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé*

Deux zones à l'intérieur du territoire de Yaoundé sont prévues pour l'agriculture : le nord-ouest qui présente de hauts reliefs et le sud de la ville où il y a encore de la place. Les acteurs rencontrés à la CUY reconnaissent une certaine légitimité à l'agriculture urbaine et périurbaine mais elle n'est pas prise en compte dans les politiques publiques¹⁶. Si on met souvent en avant le manque d'enthousiasme des administrations vis-à-vis de l'agriculture, celui qui met en culture une terre a encore certains droits dessus. Une tolérance relative (et

¹⁵ Entretien avec J.P. Panga, service technique du cadastre

¹⁶ Entretiens avec P. Demaretz, assistant technique à la CUY.

peut-être aussi le manque de moyens de la CUY pour assurer tous les déguerpissements) permet à l'agriculture urbaine d'exister.

Le délégué du gouvernement à la CUY M. Tsimi Evouna, nommé en 2005, réputé pour sa rigueur, est connu pour les nombreux déguerpissements qui ont eu lieu au niveau des bas-fonds. Au début de son mandat, il était opposé à la présence de l'agriculture en ville, justement dans les bas-fonds. Mais son attitude est aujourd'hui plus tolérante : sa principale préoccupation consiste dans les constructions spontanées qui fleurissent dans les bas-fonds et l'agriculture est une alternative à ces constructions. La mission première du délégué est de transformer Yaoundé en véritable métropole.

En somme, tant que l'agriculture ne gêne pas d'autres activités, elle est tolérée par les autorités¹⁷, car elle offre de multiples avantages : entretien de terres en friche, assainissement de zones humides, alternative aux constructions illégales... La marge de manœuvre est suffisante pour des cultures à cycle court comme le maraîchage. La population accepte complètement ces pratiques agricoles car elles répondent à une nécessité économique¹⁸. En revanche, le problème sanitaire (utilisation d'eaux non traitées, pollution du milieu) grève l'avenir du maraîchage urbain, une alternative pouvant éventuellement être des cultures non alimentaires telles que le rafia ou le bambou¹⁶ mais ces cultures sont pour l'instant absentes. Dans les zones périurbaines, l'agriculture reste l'activité économique principale mais est menacée par l'expansion urbaine. La pression foncière a un double effet, celui de détruire les systèmes de production et de favoriser l'émergence de nouveaux systèmes tournés vers le marché urbain. La politique de la ville prévoit de garder Yaoundé à l'intérieur de limites déjà définies (assez réalistes), ce qui devrait permettre de préserver l'agriculture périurbaine.

6.1.7.3. Les acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé

Nous avons divisé les acteurs qui influent sur l'agriculture urbaine et périurbaine en trois catégories : les acteurs directs, les acteurs institutionnels, et les autres (Figure 21). Les acteurs directs sont d'abord les producteurs agricoles, qui ont des statuts très variables par l'âge, le genre, l'appartenance ethnique, l'origine, l'histoire, la formation et leur place hiérarchique dans leur groupe d'appartenance (famille, clan, ethnie). Il existe très peu d'organisations de producteurs et lorsqu'elles existent elles ont peu de pouvoirs.

¹⁷ Entretien à la CUY avec le directeur chargé de l'application du SDAU

¹⁸ Entretien avec W. Fousse, SCAC.

Autour des producteurs, on trouve ceux qui ont des droits sur la terre, il s'agit des autochtones ayant des droits coutumiers (qui peuvent également être producteurs) et qui louent leur terres pour l'activité agricole, et des propriétaires légaux, c'est-à-dire qui ont immatriculé leur terre en fonction de la loi en vigueur, et qui peuvent également cultiver ou faire cultiver par des systèmes de location en attendant de construire. Une fois que la terre est immatriculée et ainsi dotée d'un propriétaire unique et incontestable, il est sûr qu'elle sera ensuite construite, l'activité agricole n'étant qu'une activité de transition permettant de garder l'emprise foncière. Enfin, les commerçants sont des acteurs directs au contact des agriculteurs, ils viennent souvent sur les parcelles urbaines pour acheter des produits, et ils sont le relai d'une information primordiale dans le choix des cultures : leur prix.

Ensuite, on trouve les acteurs institutionnels qui ont une influence sur l'agriculture urbaine et périurbaine : le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat qui a participé activement au Schéma d'Aménagement Urbain de Yaoundé [Communauté Urbaine de Yaoundé 2008a], et la Communauté Urbaine, qui est chargée de l'appliquer. La CUY est dirigé par le délégué du gouvernement (le pouvoir reste donc centralisé) qui mène une politique d'assainissement de la ville, notamment en déguerpissant les habitations illégales, dans les bas-fonds, sur les bords de route. L'agriculture urbaine a été réprimée par la CUY mais depuis peu, elle est davantage tolérée : elle est davantage reconnue et surtout l'activité agricole dans les bas-fonds est moins dangereuse et est plus facile à déguerpir que les constructions. Le délégué se concentre donc sur les constructions spontanées¹⁹.

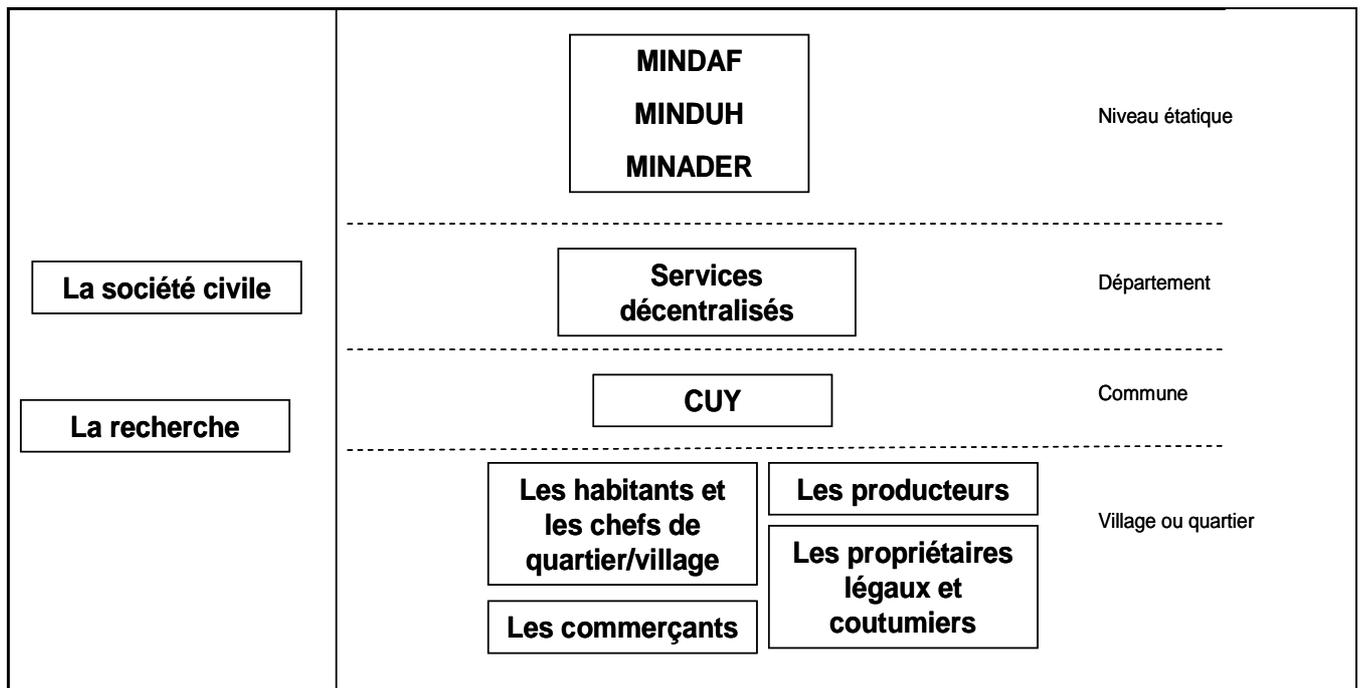
Le Ministère de l'Agriculture est un organisme qui intervient peu, un délégué du Ministère est présent dans chaque département, ils existent à Yaoundé mais ont peu d'influence. Le Ministère des Affaires foncières, enfin, possèdent également des services départementaux et régionaux qui interviennent dans la gestion foncière comme nous le verrons plus tard. Aucune autorité n'est véritablement chargée de l'agriculture urbaine qui dépend d'un grand nombre de services étatiques ou municipaux. Le manque de concertation entre les acteurs et les services censés les aider, et entre les collectivités locales [Hatcheu 2008] ralentit tout processus de reconnaissance ou d'assistance à l'agriculture urbaine et périurbaine.

Enfin, nous avons identifié deux autres types d'acteurs : la recherche et la société civile. Pour la recherche, de nombreux chercheurs du CIRAD, de l'IRAD, ou d'autres

¹⁹ Entretiens à la CUY

instituts travaillent dans diverses disciplines sur cette agriculture de Yaoundé²⁰. Nous citerons également deux organes de la société civile : le COSADER (Collectif pour la Sécurité Alimentaire et de Développement Rural) est un collectif d'associations qui encourage le développement agricole et la formation des acteurs ; le GADEL (Groupe consultatif pour l'agriculture, l'élevage, l'assainissement et le développement local durable) est une association qui aide des jeunes à se former dans l'horticulture et le maraîchage. La société civile est donc un élément moteur de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Figure 21: Les acteurs de l'AUP à Yaoundé



Dauvergne, 2011

6.2. L'agriculture dans la métropole d'Accra

6.2.1. Evolution des systèmes agricoles dans Accra et sa périphérie

Au XIX^{ème} siècle, les paysans de l'arrière-pays d'Accra pratiquaient une agriculture de subsistance en abattis-brûlis. Les friches duraient au moins 10 ans. Les hommes abattaient les arbres en conservant les plus gros ou ceux à valeur économique tandis que les femmes se chargeaient des cultures vivrières. La principale source de revenus était alors l'huile de palme vendue pour l'exportation et cultivée par les hommes. La terre appartenait alors à la

²⁰ Awono Bessa 2008; Bopda 2003; Bopda 2008; David 2008; Dongmo 2008; Efanden 2008; Elong 2008; Endamana 2003; IRAD 2005; Kahane 2005; Kana 2008; Kouemo 2002; Kuate 2008; Lemeilleur 2003; Marquis 2005; Nguengang 2008a; Nguengang 2008b; Parrot 2008a; Parrot 2008b; Parrot 2005; Parrot 2009; Simon 2007; Sotamenou 2005; Sotamenou 2008; Soua 2004; Temple 2008; Temple 2004.

collectivité (village ou lignage) représentée par le chef et les individus n'avaient qu'un droit d'usufruit qui durait le temps d'une saison de production. Tout individuel d'une communauté gagnait le droit d'usufruit sur une parcelle de terres en étant le premier à la mettre en culture. Ce droit reconnaissait le dur travail d'abattage des arbres. Personne ne pouvait s'établir sur cette parcelle tant que le premier individu l'occupait ou tant qu'il pouvait montrer des traces d'occupation. Le droit d'un individu diminuait donc avec le temps de friche et la parcelle tendait alors à revenir au lot commun [Brézillon-Millet 2010].

Le cacao fut introduit dans la région en 1879. La chute des prix à l'export des huiles de palme et de palmistes poussa les agriculteurs à investir dans cette nouvelle culture de rente. Les investissements furent permis par le revenu du caoutchouc dont les prix étaient en hausse à cette époque. De plus, la grande saison de récolte du cacao (de août à décembre) ne se juxtapose pas avec la grande saison de cultures (de mars à juillet). Le cacao fut ainsi introduit comme une cinquième composante au système de cultures qui comprenait déjà manioc, maïs, plantain et taro. Il était planté au début de la saison des pluies en même temps que les cultures vivrières. Celles-ci étaient cultivées pendant les quatre premières années, avant que l'ombre dégagée par les cacaoyers n'empêche leurs productions. Enfin, il fut encouragé par la politique agricole de l'administration coloniale largement tournée vers la promotion des principales cultures d'exportation en demande en Grande-Bretagne, à savoir le cacao et l'huile de palmiste. Pendant la colonisation, les colons produisent des légumes européens et des plantes ornementales en ville mais ils interdisent aussi les productions locales vivrières et maraîchères dans la ville. Les populations locales n'ont pas accès au centre-ville et sont reléguées dans des zones périphériques.

La loi de capitation passée au début du XX^{ème} siècle par l'administration britannique obligea une grande partie des petits paysans à se tourner vers les cultures de rente, particulièrement vers celle du cacao, ou à trouver un emploi salarié. L'adoption massive de cette culture entraîna des modifications dans le rapport au foncier. D'une part, la rentabilité de la production cacaoyère donna à la terre une valeur économique. D'autre part, du fait de leurs caractères de plantes pérennes, les cacaoyers vont marquer l'occupation de la terre pour une durée beaucoup plus grande qu'auparavant. Les terres lignagères devinrent ainsi des terres familiales. À cette époque ont eu lieu des migrations de paysans à la recherche de nouvelles terres pour installer des plantations [Brézillon-Millet 2010].

Les années 1930 sont marquées par le déclin de la production cacaoyère dans la région. Les cours du cacao ont commencé à baisser à partir de 1920 du fait de la concurrence

avec d'autres pays producteurs. De plus, le vieillissement des plantations impliqua une diminution des rendements. A la fin des années 1950, le système de production vivrier a fait son retour.

Pendant la deuxième guerre mondiale, le gouvernement colonial encourage le maraîchage car les forces alliées sont stationnées sur la côte et la demande est importante. A la fin de la guerre, le maraîchage persiste comme une activité marginale. La politique concernant l'agriculture urbaine à Accra reste la même après l'Indépendance en 1957 : le maraîchage est admis mais les cultures vivrières et l'élevage sont strictement interdits et les législations dans ce domaine sont durement appliquées. En effet, les cultures sont détruites et les producteurs poursuivis [Asomani-Boateng 2002].

A l'indépendance, les migrations s'accroissent : les Ghanéens peuvent désormais se déplacer librement dans leur pays. Les régions proches d'Accra sont concernées par des migrations agricoles. Après avoir reçu l'autorisation des autorités locales, les migrants pouvaient cultiver sur la terre de certaines familles, en contrepartie de quoi ils leur fournissaient une partie de la récolte. Le système « *abunu* » (division par 2) prévalait pour le maïs tandis que le système « *abusa* » (division par 3 avec 1/3 destiné au propriétaire) était de règle pour le manioc. Une différence importante entre ces deux contrats à part de fruits était la contribution du propriétaire en graines et en capital dans le système *abunu* alors que sa contribution était strictement limitée à la terre dans le système *abusa*.

Le gouvernement chercha à diversifier les revenus nationaux de la seule source des exportations cacaoyères par la promotion de cultures d'exportation « non-traditionnelles », comme l'ananas et la banane. Ainsi, les premières exploitations d'ananas à caractère commercial apparaissent les années 1960 et avec elles l'abattis total de la parcelle – plus aucun arbre n'est laissé debout. Parallèlement, l'augmentation de la population a conduit les agriculteurs à réduire le temps de friche à 6 ans. Cependant, l'instabilité politico-économique, couplée à de fréquentes pénuries de nourriture dans les magasins, empêchent ce système de se développer pleinement.

A partir de 1970, un changement d'attitude apparaît du fait de nouvelles conditions : la crise économique, la dévaluation de la monnaie qui fait monter le prix des importations, la crise de la dette et l'arrêt des crédits et des aides de la communauté internationale. Les sécheresses successives font monter les prix des produits agricoles, qui deviennent inabordables à la majorité des ménages urbains. L'agriculture urbaine devient tolérée.

A la fin des années 1970, le Ghana connaît la deuxième phase du déclin de sa production cacaoyère. Le gouvernement investit de grosses sommes d'argent pour renouveler le parc cacaoyer, les prix garantis aux producteurs et les subventions aux intrants sont augmentés. Mais en 1987, le Programme d'Ajustement Structurel met fin à toutes les subventions et prix garantis, sauf pour le cacao. L'élevage particulièrement pâtit de ces décisions. En outre, entre 1979 et 1992, les coups d'Etat s'enchainent, la production agricole diminue, les producteurs se rabattent sur le système vivrier qui leur permet d'assurer leur subsistance.

En 1992, la nouvelle constitution marque l'entrée dans une nouvelle République et dans une période de stabilité politique qui dure encore aujourd'hui. La production d'ananas est relancée et un nouveau système de production émerge : celui du maraîchage. Des agriculteurs viennent s'installer à proximité de la ville et louer des parcelles proches des routes pour profiter de ce nouveau marché.

A la périphérie d'Accra, les changements sont très rapides. Alors qu'il y a dix ans, la zone périphérique d'Accra était rurale, avec un habitat dispersé et une agriculture de subsistance, aujourd'hui des terrains résidentiels fleurissent. Sur les rares terres agricoles qui restent, la durée des friches est extrêmement réduite et aucune alternative n'a été adoptée pour pallier à la réduction de la fertilité des sols. Les producteurs n'ont pas les moyens financiers et techniques d'intensifier leur production tout en préservant la fertilité des sols : l'agriculture devient une activité très peu rentable et les terres agricoles sont abandonnées [Asomani-Boateng 2002 ; Yankson 1999].

L'urbanisation d'Accra, comme dans beaucoup d'autres villes africaines a au moins deux conséquences antagoniques : d'un côté, la présence d'un marché urbain insuffle un vent d'innovation sur les droits fonciers et les systèmes de production, menant à la création d'exploitations agricoles viables; de l'autre, l'agriculture de subsistance n'a pas été remplacée par d'autres formes alternatives d'activité économique [Maxwell 1998]. La ville est un marché avec une demande importante mais c'est également un débouché sur les marchés internationaux pour certains produits exportables (ananas par exemple), elle est donc doublement motrice.

En milieu périurbain, l'agriculture reste certes l'activité principale, mais la conversion des terres se fait à un rythme très rapide, et la population augmente vite. Certains villages ont

pris des mesures pour protéger leur agriculture, en préservant des espaces agricoles, mais cela reste rare.

6.2.2. Le regard officiel : de l'interdiction à la reconnaissance

Pendant la colonisation et après l'indépendance, l'agriculture urbaine a été réprimée : Les producteurs étaient poursuivis en justice et les récoltes détruites. Cette attitude à l'époque coloniale s'expliquait par la méfiance des Européens vis-à-vis de pratiques qu'ils ne connaissaient pas et les risques sanitaires et environnementaux supposés, et aussi parce que l'agriculture urbaine était avant tout une pratique de pauvres, peu connue par les élites administratives. De plus, le contexte économique a longtemps été favorable à l'activité commerciale de la ville d'Accra. L'agriculture urbaine véhiculait une image négative (les cultures de manioc ou de plantain étaient réputées pour être envahies de criminels).

Mais avec la crise économique particulièrement forte qu'a connue le Ghana entre 1966 et 1982, l'agriculture urbaine est devenue une alternative crédible pour améliorer l'alimentation et fournir des revenus à une partie de la population. Les citoyens urbains de classe moyenne eux-mêmes ont commencé à pratiquer du jardinage, ce qui a modifié l'image de l'agriculture urbaine et le gouvernement est devenu plus tolérant avec cette pratique. L'opération «Feed Yourself» en 1972 a achevé de retourner l'opinion publique en faveur de l'agriculture urbaine [Obosu-Mensah 2002]. Désormais la fonction d'approvisionnement alimentaire est pleinement reconnue et les espaces agricoles sont considérés comme permanents et non plus comme transitoires comme auparavant.

D'autres raisons peuvent expliquer le changement dans l'attitude officielle vis-à-vis de l'agriculture urbaine: cette activité économique accessible permet de diminuer les tensions sociales tout en conservant un maximum d'urbains en ville. Cette agriculture permet aussi de fournir aux citadins des légumes et des produits frais dans une quantité et une qualité que ne peut pas fournir l'arrière pays rural. Ceci dit, si le gouvernement a cessé de réprimer sévèrement cette pratique, peu d'actions politiques sont menées en sa faveur [Obosu-Mensah 2002]

6.2.3. Les systèmes de culture

Accra est une ville dense, où l'agriculture urbaine persiste dans des endroits bien spécifiques, les *open space*. A la périphérie, les constructions vont bon train, détruisant au passage les systèmes agricoles. Il faut donc aller loin de la ville pour trouver des traces

d'agriculture villageoise. Dans la majorité des cas, l'agriculture est une activité secondaire ou tertiaire, à l'échelle individuelle ou du ménage. Elle est l'activité principale, soit lorsqu'il s'agit de maraîchage intensif, soit dans les zones périurbaines où les surfaces sont encore assez élevées. Nous allons exposer ici une typologie des systèmes de production qui est très fréquente dans la littérature sur l'agriculture à Accra.

6.2.3.1. La production vivrière saisonnière

Ce type de systèmes est pratiqué exclusivement par des migrants, sur les marges périurbaines, sur des espaces résidentiels ou industriels à faible densité de population ou dans de petites parcelles proches des maisons. Les céréales (maïs) et les cultures vivrières (manioc, igname, haricot, arachide) sont cultivées saisonnièrement. On rencontre également du plantain, des arbres fruitiers (ananas, mangue, papaye, orange, noix de coco, palme à huile, banane) et des légumes (tomates, okra, poivrons...).

L'accès aux terres est souvent informel et la production est autoconsommée, elle permet de nourrir une famille pendant 2 à 3 mois. Les producteurs sont des doubles-actifs et le recours à une main-d'œuvre extérieure est extrêmement rare, ainsi que l'irrigation [Armar-Klemesu 1999]. La production suit le rythme des précipitations.

6.2.3.2. L'agriculture sur les terres coutumières

A Accra, les terres coutumières (qui représentent 80 % des terres ghanéenne, le reste appartenant quasi exclusivement à l'Etat) sont encore présentes : les membres du clan (*Le Stool*), des autochtones donc, ont des droits d'usage sur ces terres, qui sont sous l'autorité des chefferies. Par ailleurs quelques producteurs louent la terre. Ici, les femmes ont davantage accès aux terres : elles aident généralement leur mari au travail des champs, mais ne reçoivent pas d'aide elles-mêmes. Certains producteurs sont des doubles actifs et dans ce cas cette activité leur permet d'avoir un revenu d'appoint ou d'assurer la sécurité alimentaire de leur famille [Armar-Klemesu 1999].

Le maïs et le manioc sont les principales productions vivrières de ces terres coutumières (Photo 14) [Armar-Klemesu 1999]. La production est partagée entre le maïs et le manioc qui sont essentiellement consommés et des légumes qui sont vendus (okra, melon d'eau, poivrons, pois, tomates...). L'agriculture est en grande partie saisonnière mais un peu d'agriculture irriguée plus intensive permet de produire en contre-saison. [Maxwell 1998].

L'existence de terres coutumières est typique de l'héritage colonial du Ghana. Contrairement aux anciennes colonies françaises, l'administration coloniale et ensuite l'Etat ghanéen ont reconnu les droits coutumiers [Bertrand 2004a; Gough 2000]. Mais ces terres se réduisent, elles sont vendues, louées et utilisées pour d'autres fonctions que l'agriculture. De plus, les droits d'usage en vigueur à l'intérieur du clan évoluent en fonction de la situation, l'usage du terme « coutumier » est trompeur. Ceux qui en tirent l'avantage le plus grand sont les chefs de clans qui utilisent leur pouvoir pour tirer profit des transactions foncières.

Photo 14: Un champ vivrier (maïs et plantain) dans un village périurbain d'Accra

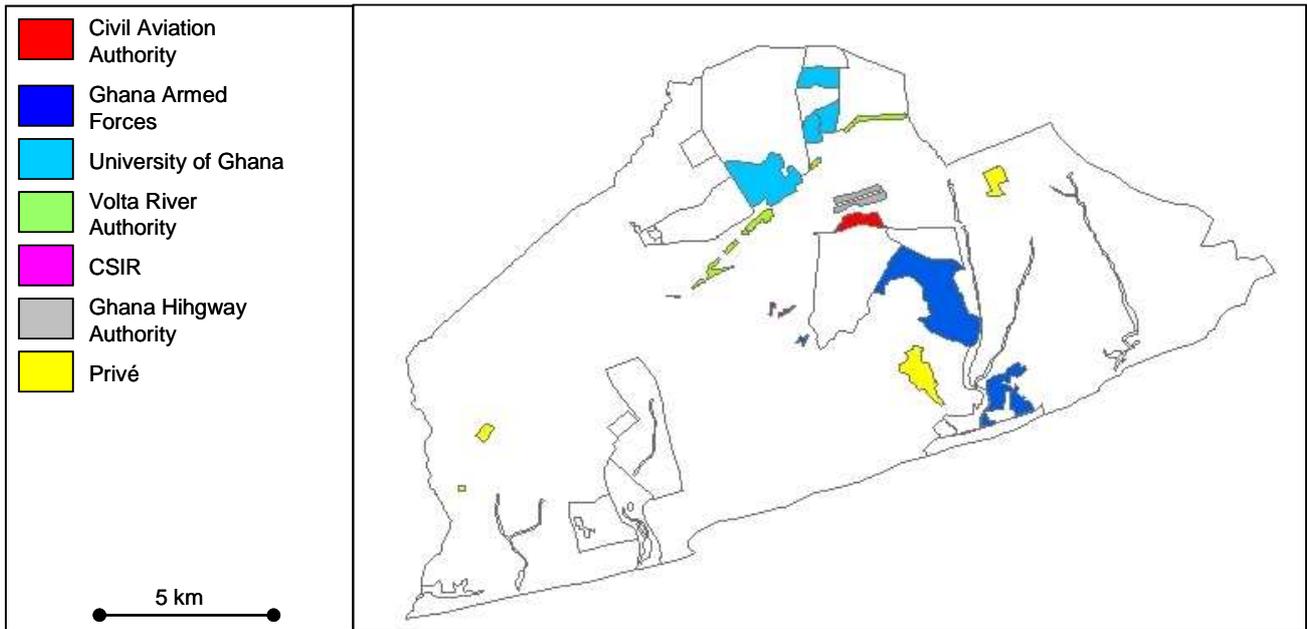


Dauvergne, 2011

6.2.3.3. *Les open space*

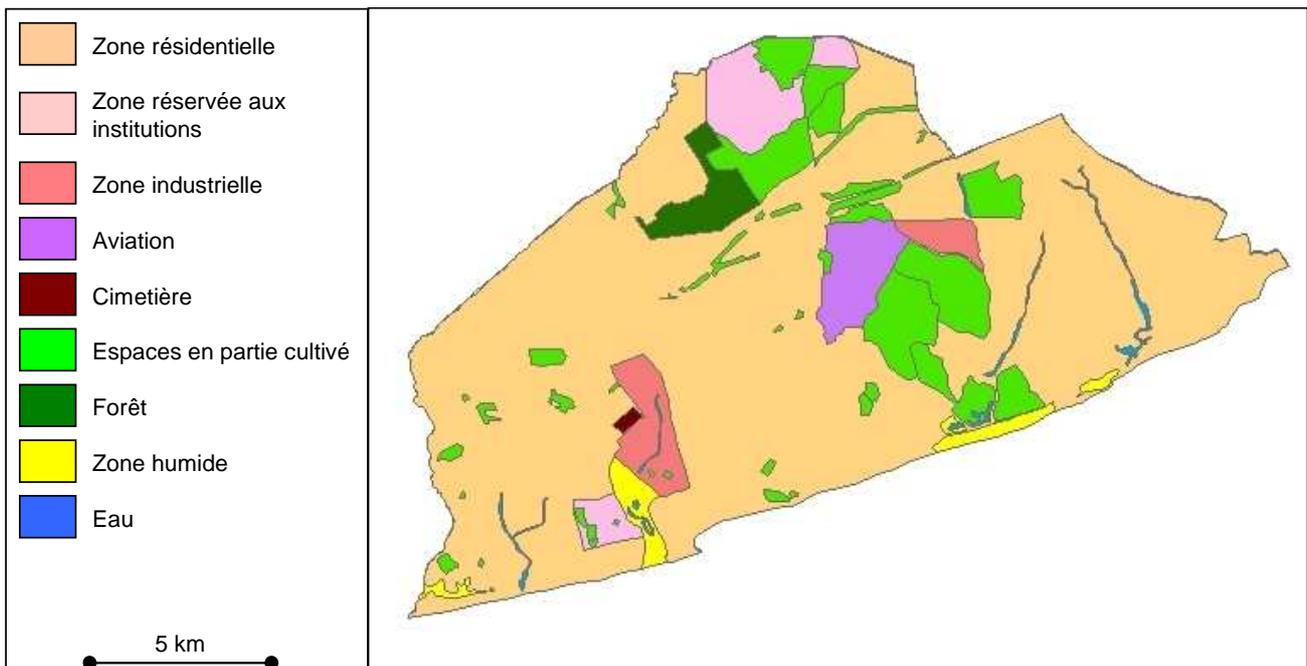
Le système de culture maraîchère le plus important d'Accra est celui pratiqué sur les *open space*, qui sont une source importante de produits maraîchers. Parfois organisés en association, ils constituent ce qu'on appelle la « *Green Belt* », bien qu'ils ne soient pas réellement localisés autour de la ville. Ils sont bien souvent situés à l'intérieur de la ville sur des espaces qui ont été protégés des constructions pour diverses raisons, le plus généralement parce qu'ils appartiennent à des institutions étatiques (Figure 22). La présence des producteurs est tolérée jusqu'au moment où ces espaces sont réquisitionnés pour être

Figure 22: Les principaux *open space* d'Accra en 2008



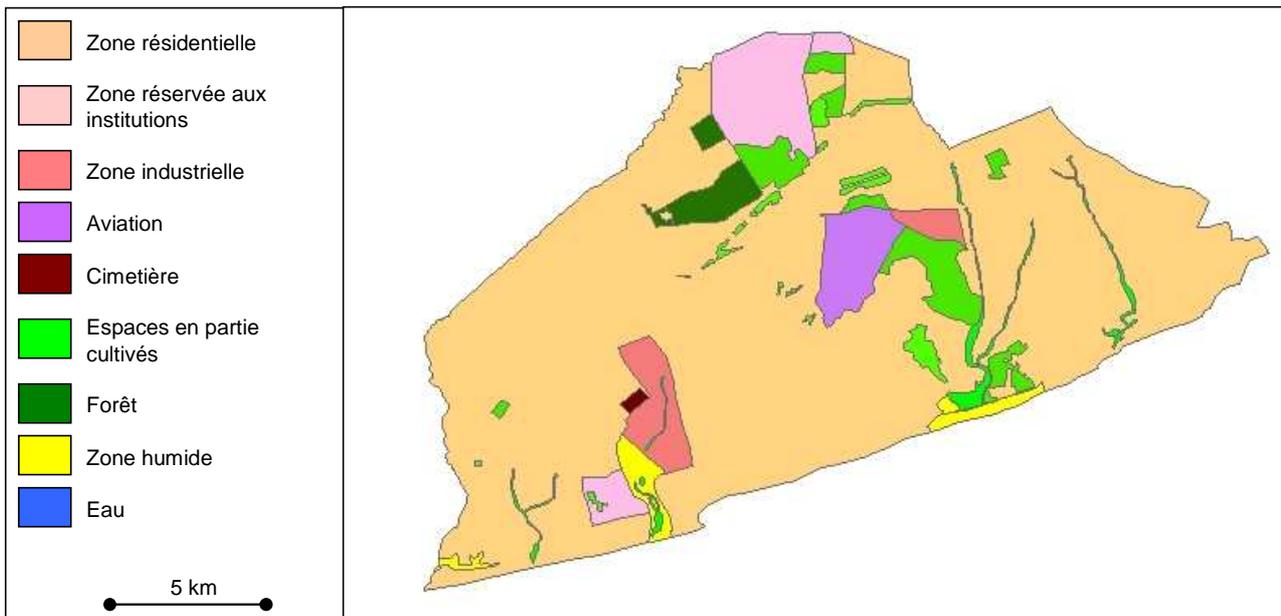
Dauvergne, 2011. Source : IMWI, 2008

Figure 23: Occupation de l'espace à Accra en 2001



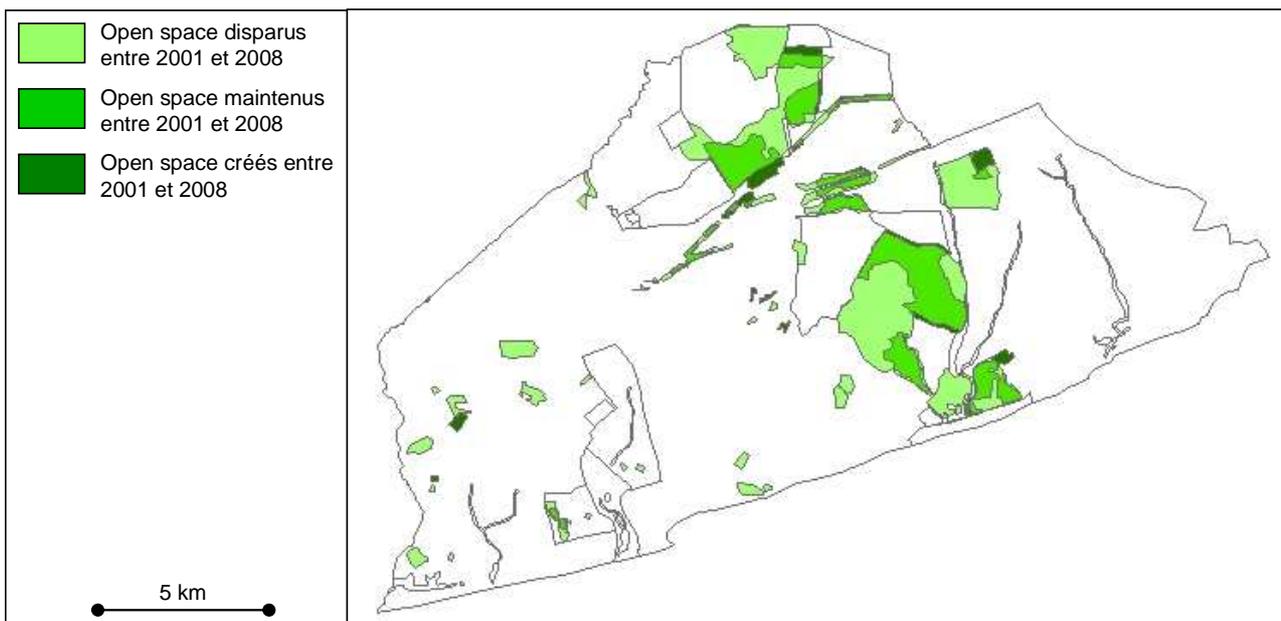
Dauvergne, 2011. Source : IMWI, 2008

Figure 24: Occupation de l'espace à Accra en 2008



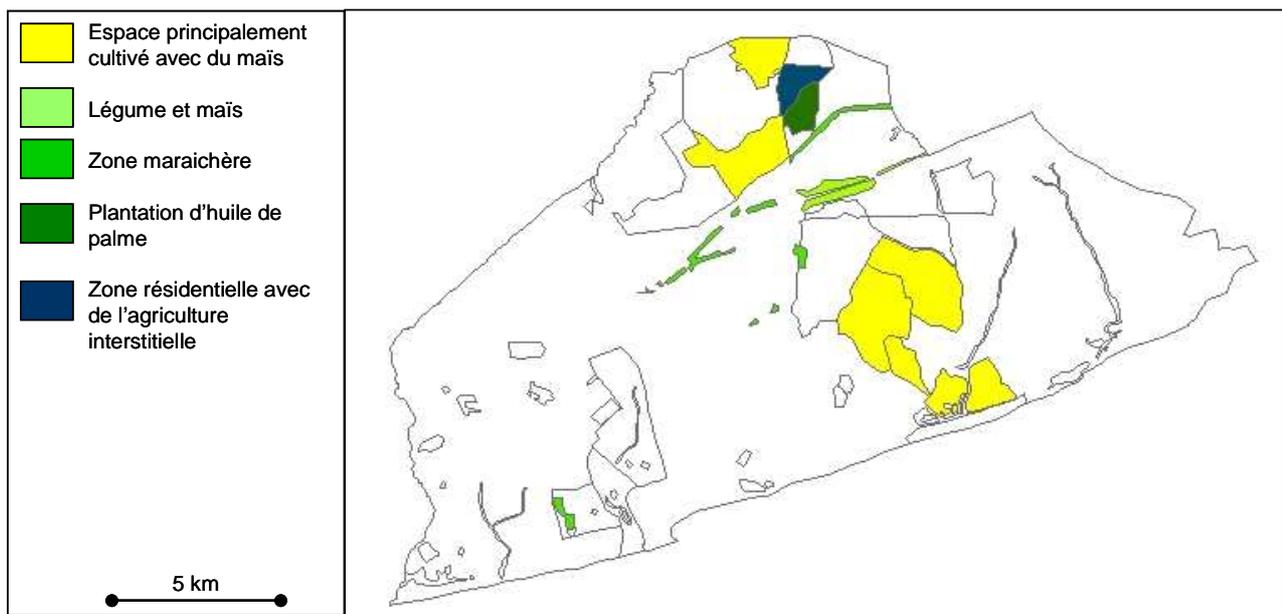
Dauvergne, 2011. Source : IMWI, 2008

Figure 25: Evolution des *open space* à Accra entre 2001 et 2003



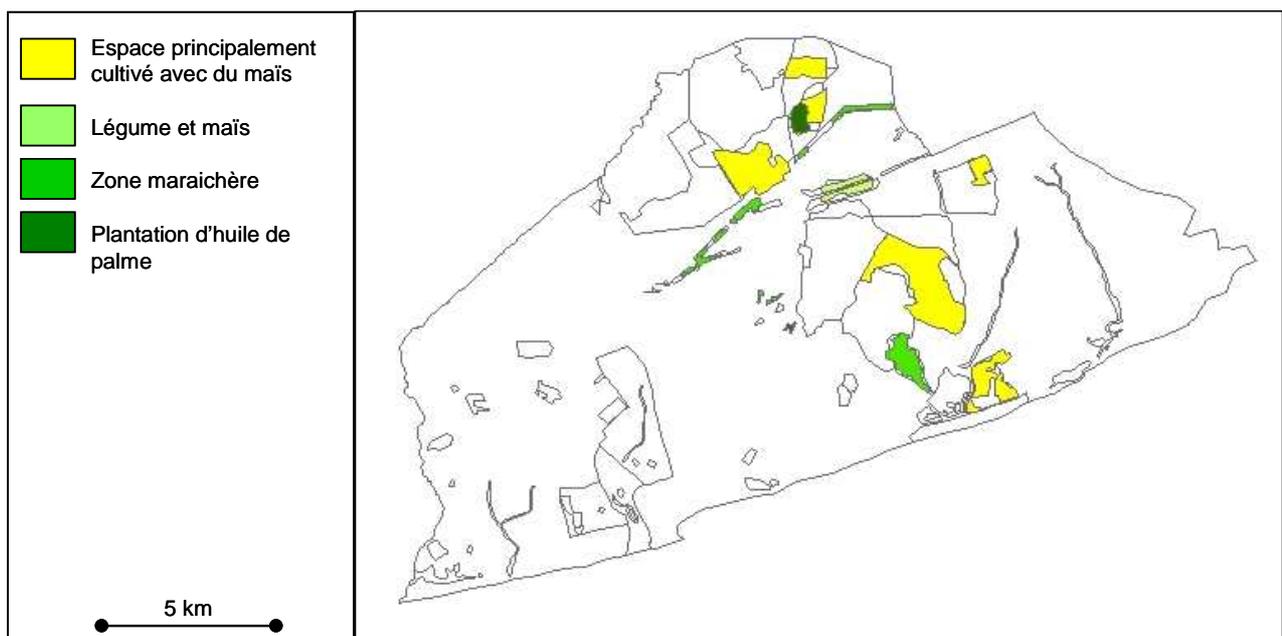
Dauvergne, 2011. Source : IMWI, 2008

Figure 26: Type de cultures sur les *open space* d'Accra en 2001



Dauvergne, 2011. Source : IMWI, 2008

Figure 27: Type de cultures sur les *open space* d'Accra en 2008



Dauvergne, 2011. Source : IMWI, 2008

6.2.3.4. Le jardinage de cour

Le jardinage est surtout tourné vers l'autoconsommation, il concerne de petites surfaces dans et autour des habitations (Photo 15), avec très peu d'engrais ou d'intrants achetés. On le voit dans des quartiers peu denses, chez des populations à revenu moyen, l'objectif étant d'assurer une alimentation de qualité. Dans ces jardins, le maïs est la principale céréale cultivée, les associations et les rotations sont complexes, avec des légumes et des

productions fruitières. La parcelle est cultivée toute l'année si elle se trouve à proximité d'une canalisation ou d'une source d'eau [Armar-Klemesu 1999].

Photo 15 : Plantains et palmiers entre maison ancienne et construction en zone périurbaine d'Accra



Dauvergne, 2011

On trouve des productions hors normes, des expérimentations de productions adaptées au milieu urbain. C'est le cas des cultures de champignons, d'aulacodes, d'escargots, de l'apiculture, etc.

6.2.4. Les systèmes d'élevage

Dans les quartiers pauvres et densément peuplés de la ville, on trouve un petit élevage de ruminants ou de volailles, parfois pour la vente, mais le plus souvent dans un but d'épargne. 70 % des animaux élevés sont des poulets ou des canards, 20% des chèvres et des brebis, et on trouve également quelques porcs [Armar-Klemesu 1999]. Un ménage peut avoir jusqu'à 40 volailles et/ou une dizaine de petits bétails. Les volailles sont laissées en liberté alors que les chèvres et les brebis sont attachées. Les animaux sont nourris de restes alimentaires, de plantain et de manioc.

En zone périurbaine, très rarement en intra-urbain du fait des interdictions, se trouvent des élevages à visée commerciale, généralement de volailles, mais aussi parfois de porcs. La production de volaille à échelle commerciale nécessite un investissement de départ, cette

activité est donc réservée aux populations à haut niveau de revenus. Les déchets animaux sont récupérés et vendus aux cultivateurs [Armar-Klemesu 1999].

Peu de systèmes intègrent l'agriculture et l'élevage. On peut en trouver en zones périurbaines où l'activité agricole est encore l'activité principale ou sur les terres coutumières. Néanmoins, les échanges entre systèmes sont fréquents, à l'instar des échanges de fumier entre les élevages commerciaux et les systèmes maraîchers intensifs.

6.2.5. L'espace, facteur de différenciation des systèmes de production

A Accra, l'agriculture urbaine et périurbaine se développe sur trois types d'espace : les jardins, les *open space* et les espaces périurbains [Asomani-Boateng 2002]. Le jardinage est pratiqué sur les espaces dans et autour des habitations. Les *open space* sont des espaces urbains ouverts et vacants (bord des ruisseaux et des routes, interstices des zones résidentielles, zones humides et décharges). L'agriculture est l'activité principale en zone périurbaine, peu ou pas construite. La zone périurbaine correspond à peu près au district de Ga [Gough 2000], elle s'étend jusqu'à 20 km de la ville [RUAF 2006].

On observe une corrélation entre les surfaces exploitées et le type d'espace. Les surfaces occupées par le jardinage ne dépassent pas un acre alors que sur les *open space* et les espaces périurbains, elles sont de 1 à 5 acres, avec prédominance de surfaces comprises entre 1 et 3 acres sur les espaces intra-urbains et de surfaces comprises entre 4 et 5 acres en zones périurbaines.

L'agglomération d'Accra est entourée d'une sorte de zone tampon, qui n'attend que l'investissement pour être construite. Dans cette zone, les systèmes agricoles ont déjà été fortement mis à mal par la vente des terres dans un but non agricole, ils persistent sous des formes résiduelles. La zone forestière, mise en exploitation de manière plus traditionnelle (vivrier et cacao) se trouve au-delà de cette zone tampon, contrairement à Yaoundé où la ville s'étend directement dans la forêt. Cette différence est due à l'urbanisation plus ancienne d'Accra, qui a favorisé les défrichements autour de la ville jusqu'à transformer la plaine côtière en savane, et au climat plus humide et favorable à la végétation de Yaoundé.

6.2.6. Les rapports sociaux autour de l'agriculture urbaine et périurbaine à Accra

Selon Raymond Asomani-Boateng, 66 % des producteurs dans l'agriculture urbaine et périurbaine d'Accra sont des hommes [Asomani-Boateng 2002]. Les femmes se consacrent

plutôt à la commercialisation. Cette différenciation est expliquée d'une part par le fait que le travail agricole est très exigeant physiquement et que l'activité commerciale est plus stable (ce qui serait davantage conciliable avec le rôle des femmes dans le foyer). Une autre étude [Maxwell 1998] indique qu'il y a environ 60 % d'hommes producteurs agricoles mais que les femmes sont plus présentes dans le petit élevage.

La majorité des producteurs sont des migrants. Raymond Asomani-Boateng remarque qu'il y a des distinctions ethniques entre les migrants qui s'installent dans les zones périurbaines et ceux présents sur les *open space* intra-urbains [Asomani-Boateng 2002]. Ceci peut s'expliquer soit par d'anciennes vagues de migration des différentes ethnies étalées dans le temps, soit par l'entraide entre membres d'une même ethnie qui les incite à s'installer à tel endroit plutôt qu'à un autre.

On trouve des jeunes et des producteurs plus âgés. Les jeunes sont souvent des doubles-actifs alors que les plus vieux sont plutôt à plein temps dans cette activité. Et les commerçants sont des femmes. Elles réservent souvent la production avant la récolte et font des crédits pour l'achat d'intrants en début de campagne. Il arrive aussi qu'elles achètent la production à crédit et reviennent la payer après l'avoir vendue.

Raymond Asomani-Boateng donne une estimation des revenus des producteurs: les plus petits producteurs, notamment ceux qui pratiquent le jardinage, ont un revenu d'environ 50 cedis²¹ (30 euros) par an. Il existe ensuite une classe moyenne dont les revenus vont de 50 à 300 cedis (170 euros) par an, et une minorité dont les revenus sont supérieurs [Asomani-Boateng 2002]. D'autres études confirment cette estimation: les revenus sont compris entre 20 et quelques centaines d'euros par an [Armar-Klemesu 1999 ; Maxwell 1998]. Les systèmes les plus rémunérateurs sont l'élevage commercial et le maraîchage.

6.2.7. Le rôle des acteurs institutionnels à Accra

6.2.7.1. La loi sur l'activité agricole dans Accra

Selon la loi de 1995²², personne n'a le droit de cultiver à moins de se déclarer à un office chargé de la santé (*Medical Officer of Health*). Il est interdit d'utiliser les eaux de surface pour irriguer et de vendre les produits en dehors des marchés ou d'une boutique. L'Office peut déclarer des produits impropres à la consommation auquel cas, ils ne devront

²¹ Un cedi vaut 0,46 euros.

²² Voir annexe E

pas être consommés ni vendus. Cette loi concerne les produits qui ne sont pas cuits avant d'être mangés, donc surtout les légumes [Bye-Laws. Local Government Bulletin 1995].

En ce qui concerne l'élevage de volailles, le nombre maximum d'animaux autorisé dans une cour est de 200 et les conditions sanitaires sont vérifiées par l'AMA. Les animaux doivent disposer d'un espace suffisant et d'un abri ou d'une litière. Ces lois sont valables dans le territoire administratif de l'AMA. L'élevage de bétail nécessite une autorisation de l'AMA et les animaux doivent être gardés dans un endroit propre et ne pas provoquer de nuisances. Leur nombre ne doit pas dépasser dix par habitation [Bye-Laws. Local Government Bulletin 1995]. Dans les faits, l'élevage domestique de poules est très courant, même dans les quartiers les plus aisés d'Accra, l'AMA ne peut pas vérifier les conditions de culture et d'élevage de chaque famille ou petit éleveur gardant quelques animaux pour sa subsistance ou même pour la vente.

6.2.7.2. Accra Working Group on Urban and Periurban Agriculture (AWGUPA)

Un atelier a eu lieu à Accra en 2005, organisé par le département décentralisé du Ministère de l'Agriculture à la Municipalité (AMA-MoFA) et le centre de recherche *International Water Management Institute* (IMWI), avec le RUAF (*Resources Center in Urban Agriculture and Food Security*) [Cofie 2006a; Cofie 2006b ; Cofie 2007]. De nombreux acteurs ont été contactés et impliqués dans ce forum : la Municipalité (AMA) et ses différents départements, quelques Ministères concernés, des chercheurs, des églises, des bailleurs de fonds régionaux et internationaux, des médias et des ONG, ainsi que des agriculteurs [Anyaful 2005].

L'IMWI a travaillé en premier lieu sur les acteurs, leurs expertises, leur contribution possible. Il a également étudié les politiques concernant l'agriculture urbaine, notamment la loi limitant l'activité agricole en ville afin de donner davantage de pouvoir politique aux défenseurs de l'agriculture urbaine [Obirih-Opareh 2005]. Un troisième travail a été consacré à la création de données géographiques utilisables pour faire des cartes sur l'agriculture urbaine [Kufogbe 2005]. L'AWGUPA a permis aux acteurs de s'impliquer activement pour la promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine. La loi sur l'agriculture en ville a été modifiée et l'atelier a insisté sur la promotion de nouvelles techniques, notamment sur l'utilisation de l'eau.

6.2.7.3. Les acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine à Accra

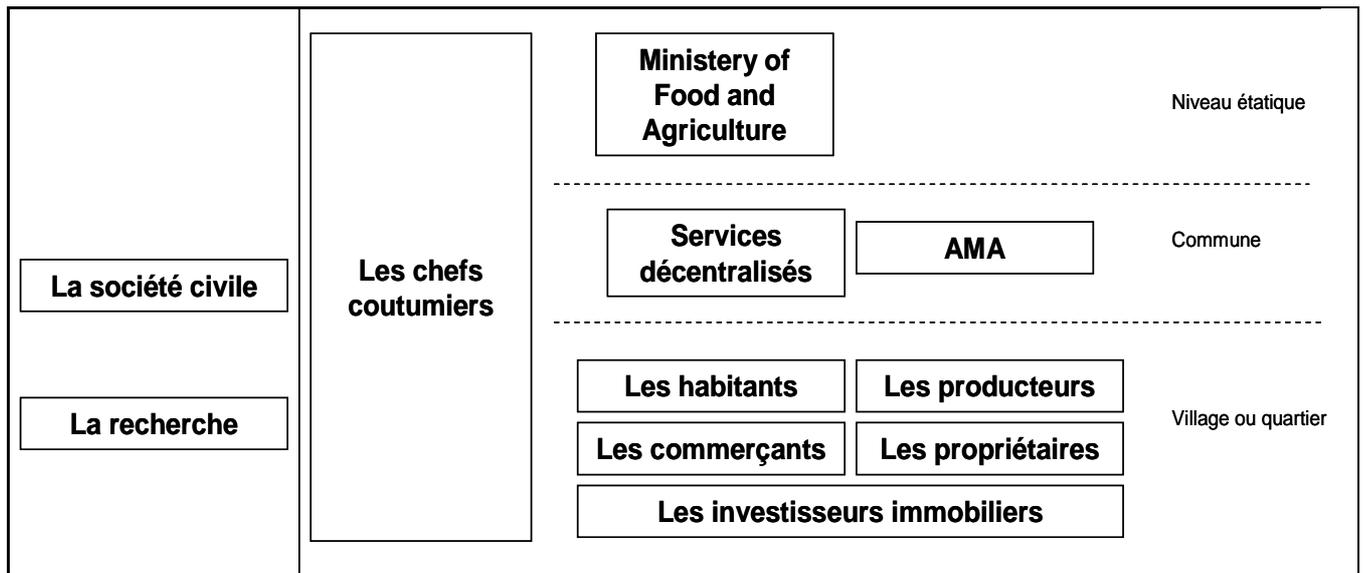
Parmi les institutions impliquées dans l'agriculture urbaine, on peut citer les municipalités d'Accra et de Tema, le District de Ga, le Ministère de l'Agriculture et le programme «Villes Durables» d'Accra qui dépend du GAMA. Avec la décentralisation, chaque municipalité possède un service associé aux Ministères les plus importants. Ainsi, à Accra, le service décentralisé du Ministère de l'agriculture (MOFA), le *Town and Country Planning* s'occupe de politiques urbaines, et l'*Urban Management Land Information System* (UMLIS) appartient au service décentralisé du *Ministry of local government, rural development and environment* rattaché à l'AMA, et est chargé de concentrer et de fournir rapidement les informations au sujet des terres privées.

Le service décentralisé du MOFA dans la municipalité (le MOFA-AMA) encourage l'activité agricole et a participé à l'AWGUPA. En revanche, le *Town and Country Department* (TCPD) déloge souvent les agriculteurs, qui sont à 80 % des squatteurs, ce qui déplace l'activité agricole vers la périphérie de la ville. Ces deux institutions, le MOFA-AMA et le TCPD, ne sont pas coordonnées et ne communiquent pas sur la question de l'agriculture urbaine²³.

De leur côté, des ONG montent des projets pour le développement de l'agriculture urbaine, CENCOSAD ou *May Day Rural Project*, et des associations de producteurs, *Farmers Association, Accra Vegetable Growers Association, Greater Accra Poultry Farmers Association*. Enfin l'université du Ghana et des instituts de recherche s'intéressent à la question, que ce soit en économie agricole, en biologie, en géographie, en agronomie ou en zootechnie.

²³ Entretiens avec les services de l'AMA

Figure 28: Les acteurs de l'AUP à Accra



Dauvergne, 2011

6.3. Mise en perspective de l'agriculture dans les deux villes

6.3.1. Dynamiques des systèmes agricoles urbains et périurbains

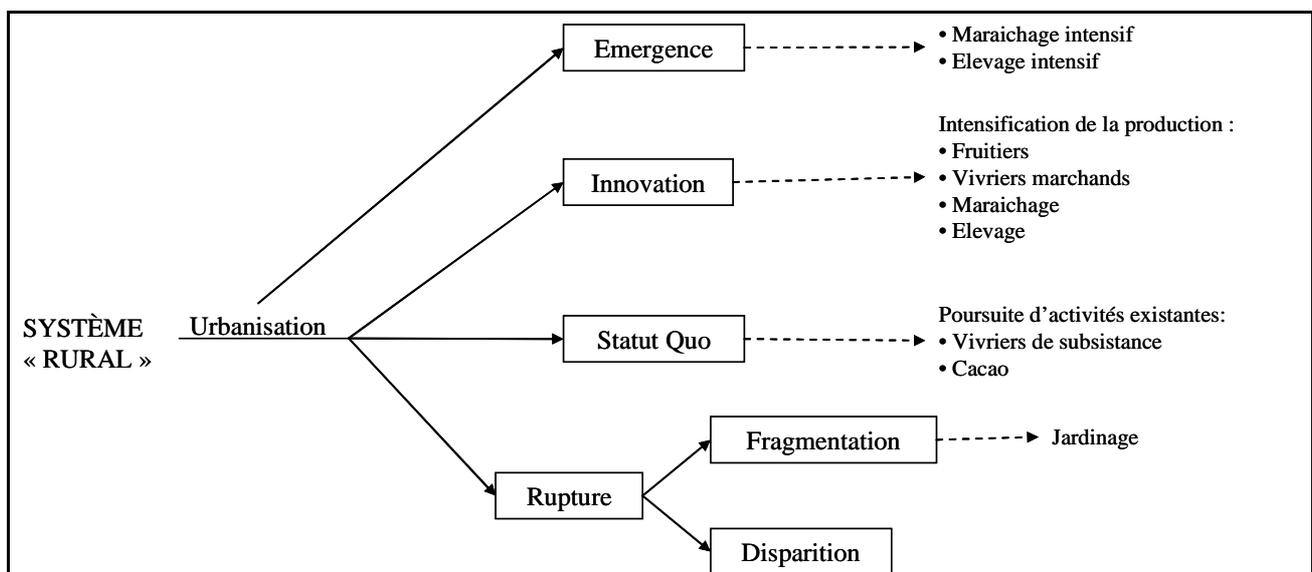
L'agriculture urbaine et périurbaine suit le même genre d'évolution dans les deux villes. Si l'on prend comme référence l'agriculture rurale -bien qu'elle soit elle-même en mutation très profonde du fait des politiques publiques, de l'ouverture des marchés, des migrations et de la dégradation de l'environnement -, les systèmes agricoles urbains et périurbains se modifient en innovant et en utilisant les nouvelles opportunités d'un marché urbain ou d'export, ou se fragmentent en se convertissant en jardins ou en se construisant (Figure 29). A une distance respectable de la ville, en zone périurbaine, des exploitations agricoles continuent de fonctionner de la même façon qu'avant, et utilise parfois la pluriactivité familiale (emploi non agricole) pour tirer profit de la ville tout en continuant une agriculture peu intensive : vivrier de subsistance pratiquée par les femmes souvent âgées et culture de rente comme le cacao qui nécessite du travail seulement à certaines périodes de l'année et qui sont mal entretenues lorsque les prix sont bas. Il est risqué de couper les cacaoyères qui sont là depuis un demi-siècle et qui ne se font pas en un jour, l'espoir d'une remontée des prix incite les producteurs à les garder même s'ils ne les entretiennent pas bien.

Enfin, avec l'urbanisation, de nouveaux systèmes agricoles ont émergé (Figure 29). On peut se demander s'ils méritent l'attribution d'agriculture puisqu'ils n'ont pas d'histoire et ont une durée de vie limitée. Il s'agit d'une agriculture très intensive qui permet de tirer un revenu maximum sur de petites surfaces et qui tirent un profit maximum du marché urbain et

des nouvelles habitudes de consommation, comme le maraîchage ou l'élevage. Ces pratiques se font sur des espaces en marge de l'urbanisation : à Yaoundé dans des bas-fonds où cette activité est interdite par la loi, tolérée pour l'instant et où le foncier est incertain, puisque les bas-fonds appartiennent à l'Etat mais les parcelles sont attribuée par les autochtones. A Accra, les *open space* sont les espaces privilégiés pour ces pratiques agricoles, ce sont des terres institutionnelles (Université, base militaire, centre de recherche, abord de la centrale électrique...) qui donc appartiennent à l'Etat.

Les espaces agricoles dont il est question ici, qu'ils soient urbains ou périurbains ont de nombreuses propriétés d'espaces intermédiaires. Les espaces agricoles urbains sont des interstices dans le tissu urbain, tandis que les espaces agricoles périurbains sont pris entre deux dynamiques et leur avenir est incertain.

Figure 29: Dynamique des systèmes agricoles sous la pression de l'urbanisation



Dauvergne, 2011

6.3.2. Multifonctionnalité des systèmes agricoles urbains et périurbains

La multifonctionnalité de l'agriculture urbaine et périurbaine a beaucoup été étudiée [Aubry 2005; Moustier 2005; Nguengang 2008a; Parrot 2008a; Parrot 2008b]. Mais les différents systèmes agricoles n'ont pas tous les mêmes fonctions. Le tableau suivant regroupe les systèmes agricoles principaux que nous avons observés sur le terrain et leurs fonctions (Tableau 5). Les fonctions sont classées en trois catégories selon leurs destinataires: pour le producteur agricole, pour les urbains et pour la société dans son ensemble. Ces fonctions peuvent être économiques (alimentation du producteur, approvisionnement alimentaire,

revenu agricole et emploi agricole, exportation), sociales (loisir, bien-être des urbains, marquage de la propriété) et environnementales (lutte contre l'érosion et les inondations).

Le tableau répertorie les différents types de cultures vivrières (cultures vivrières de subsistance en périurbain, cultures vivrières intra-urbaine et vivrier marchand qui nécessite de la place et se fait donc plutôt en périurbain), les cacaoyères, les différents types de productions fruitières (intensive en monoculture ou insérées dans les cacaoyères, les différents types de maraîchage marchand (en périurbain en rotation avec des cultures vivrières, ou en intra-urbain maraîchage intensif), les différents types d'élevage (petit élevage d'appoint avec quelques poules et têtes de bétail, ou élevage intensif de diverses tailles), la culture de case ou de cour et l'horticulture qui produit des plantes d'agrément.

Finalement, ce tableau montre que la finalité principale des systèmes de production existants est l'alimentation et la fourniture de revenu au producteur²⁴, revenu qui s'accompagne de l'approvisionnement alimentaire aux urbains ou de l'exportation. Le marquage de la propriété est également une motivation, surtout pour les propriétaires qui cultivent ou mettent leur terre en location en attendant une construction future. On le retrouve particulièrement avec les cultures de cour ou les cultures vivrières intra-urbaines. Le loisir, le bien-être ou l'environnement, qui sont des préoccupations fondamentales dans les villes du Nord, sont ici de faible importance.

²⁴ hypothèse confirmée lors d'un entretien avec W. Fousse, SCAC

Tableau 5: Multifonctionnalité des principaux systèmes de production agricole

| Fonctions | Fonction pour le producteur | | | | | Fonction pour les urbains | | | Fonction pour la société |
|---|-----------------------------|-----------------|--------------------------|--------|---|-------------------------------|----------------------------|-----------|--------------------------|
| | Alimentation du producteur | Revenu agricole | Marquage de la propriété | Loisir | Lutte contre l'érosion et les inondations | Approvisionnement alimentaire | Création d'emploi agricole | Bien-être | Exportation |
| Cultures vivrières de subsistance en périurbain | +++ | + | ++ | | ++ | + | | | |
| Cultures vivrières de subsistance en intra-urbain | +++ | + | +++ | | +++ | + | | | |
| Cultures vivrières marchandes | ++ | +++ | ++ | | ++ | +++ | | | |
| Cacaoyères | | +++ | ++ | | | | | | +++ |
| Plantations fruitières en monoculture | | +++ | | | | +++ | +++ | | +++ |
| Fruitiers agroforestiers | +++ | ++ | ++ | | | ++ | | | |
| Maraichage inséré dans un système vivrier | +++ | +++ | | | | +++ | ++ | | |
| Maraichage intensif | | +++ | | | | +++ | +++ | | |
| Petit élevage | +++ | + | | | | + | | | |
| Elevage intensif | + | +++ | | | | +++ | +++ | | |
| Culture de cour | +++ | | +++ | +++ | ++ | | | ++ | |
| Horticulture | | +++ | | | | | ++ | +++ | |

+++: fonction principale ++: fonction secondaire +: fonction accessoire

Dauvergne, 2011

6.3.3. Distinction des systèmes agricoles entre Yaoundé et Accra

Comme nous l'avons déjà dit, l'histoire de ces deux villes est distincte. Accra est beaucoup plus ancienne et la déforestation a donné naissance autour de la ville à une zone de savane qui est aujourd'hui dans l'attente de l'urbanisation. Yaoundé, elle, est en contact direct avec la forêt. Cela a évidemment une influence sur le type d'agriculture.

Yaoundé est une « ville agricole » assez luxuriante. Les traces d'activité agricole sont omniprésentes, que ce soit dans des petits bas-fonds où l'on entretient quelques pousses de bananiers, les jardins dans les quartiers les moins denses, ou les arbres fruitiers au bord des routes et autour des habitations. A Accra, l'agriculture n'est pas aussi présente, elle se Cette différence résulte de raisons historiques, climatiques ou culturelles : Accra est plus ancienne, déforestée et Yaoundé est très humide ; de plus, les migrants qui viennent à Yaoundé sont des

agriculteurs, tandis que les mouvements migratoires d'Accra sont réduits en comparaison de ceux de Yaoundé.

6.3.4. Enjeux des agricultures urbaines et périurbaines de Yaoundé et Accra

6.3.4.1. L'approvisionnement alimentaire

Alors que dans beaucoup de villes africaines, l'agriculture urbaine a une incidence forte sur la sécurité alimentaire et la qualité nutritionnelle, à Accra, l'impact de l'activité agricole sur l'approvisionnement alimentaire n'a pas été mis en évidence. Seulement 1 % de l'alimentation des ménages provient de l'agriculture urbaine, 7,5 % s'il s'agit de ménages producteurs et leur alimentation n'est pas de meilleure qualité que les autres. De plus, en comparaison avec d'autres villes africaines, le nombre de ménages impliqués dans cette activité est relativement faible [Maxwell 1998]. L'agriculture urbaine est efficace pour fournir de la nourriture dans quelques cas particuliers qu'est l'agriculture sur les terres coutumières. Dans ce cas, les deux tiers des besoins alimentaires des ménages sont ainsi comblés par la production de céréales, surtout du maïs.

Une grande partie de l'alimentation de Yaoundé provient de l'agriculture urbaine et périurbaine. Elle offre un accès facilité aux produits vivriers et maraîchers à de nombreux ménages. Cependant, le plateau Bamiléké situé à l'ouest du Cameroun serait potentiellement suffisamment productif pour assurer l'approvisionnement de Douala et Yaoundé, un approvisionnement par les zones rurales est donc envisageable. L'agriculture urbaine et périurbaine répond à d'autres nécessités que l'approvisionnement alimentaire des villes.

6.3.4.2. La fourniture de revenus

L'agriculture est une activité qui nécessite assez peu d'investissements de départ ou de qualifications spécifiques [Asomani-Boateng 2002] et qui peut ainsi fournir des revenus à des populations pauvres. A Yaoundé, 2000 familles cultivent et 2000 à 3000 personnes vivent de la commercialisation de produits vivriers issus de l'agriculture urbaine et périurbaine [Temple 2004]. Mais les revenus des producteurs sont très faibles (entre vingt et quelques centaines d'euros par an), et en plus, les producteurs dont les revenus sont les plus élevés sont une minorité. Beaucoup d'agriculteurs urbains font partie des couches les plus défavorisées des populations : les migrants arrivés depuis peu, les femmes, les jeunes. Cette agriculture joue donc un rôle dans l'intégration des nombreux migrants qui arrivent en ville.

L'agriculture est aussi une stratégie d'épargne, particulièrement le petit élevage, qui peut fournir un petit surplus de revenu ou alimentaire pour les occasions spéciales. Cette stratégie d'épargne peut expliquer le faible lien entre l'activité agricole et l'amélioration de l'alimentation [Maxwell 1998].

6.3.4.3. L'aménagement de l'espace

L'agriculture permet l'aménagement des espaces ouverts et vacants qui seraient sinon livrés au trafic, dégradés ou transformés en décharge. Quoi qu'il en soit, le plus souvent, l'agriculture est considérée comme transitoire alors que l'urbanisation et la construction de logements apparaît comme un état plus stable [Asomani-Boateng 2002].

A Yaoundé, les bas-fonds inconstructibles sont assainis et aménagés grâce à l'agriculture, de même que les *open space* à Accra. C'est une façon économique de préserver des espaces non bâtis dans la ville. A Accra, une véritable ceinture verte (*Green Belt*) existe dans la ville. A Yaoundé, le plan de développement urbain prévoit des espaces verts, des réserves foncières et des marges rurales [Communauté Urbaine de Yaoundé, 2008]. Ces initiatives ne peuvent exister, dans un contexte de forte pression foncière et de crises économiques, que si les espaces sont en partie au moins utilisés pour l'agriculture. Ce concept de ceinture verte existe dans bien d'autres villes (Niamey, Dakar, Ouagadougou, Nouakchott, Tombouctou...) [Rouchiche 2001; Sokona 2008].

Dans les zones périurbaines, l'agriculture se tourne vers le marché urbain. Les villages périurbains s'intègrent ainsi à la vie de la ville, les réseaux (de transport et de personnes) se développent. Pour les zones les plus proches, l'agriculture permet à ces villages de résister en partie au rouleau compresseur de l'urbanisation et le temps ainsi gagné sert à conserver les liens et à limiter la spoliation des autochtones et les investissements immobiliers massifs. On peut ainsi parler de résilience face au choc de l'urbanisation grâce à une agriculture tournée vers le marché urbain.

6.3.4.4. Le recyclage des déchets

La ville d'Accra produit 700 à 800 tonnes de déchets solides par jour dont 540 sont des déchets organiques. Comme dans la plupart des villes d'Afrique, la collecte est mal organisée, certains quartiers n'y ont pas accès et les populations doivent gérer leurs propres déchets afin d'éviter que l'espace ne se transforme en décharge. Dans ces conditions, le recyclage des déchets urbains par l'agriculture mérite d'être encouragé [Asomani-Boateng 2002]. Mais le

compost issu des déchets ménagers est trop cher pour être utilisé systématiquement et les problèmes sanitaires et environnementaux sont loin d'être résolus [Maxwell 1998]. L'utilisation des eaux usées posent le même problème: cela peut potentiellement améliorer le traitement des eaux et augmenter les rendements mais favorise la transmission de maladies et de parasites.

A Yaoundé, le service de collecte des déchets reste inefficace [Sotamenou 2005]. Cependant, les agriculteurs sont demandeurs de déchets organiques pour augmenter la fertilité des sols. La difficulté principale vient du décalage entre la collecte et le transport des déchets et la demande des agriculteurs : ceux-ci n'ont pas accès aux déchets.

Résumé du chapitre 6

Tableau 6 : L'AUP à Yaoundé et Accra : points communs et différences

| | | Yaoundé | Accra |
|----------------|--|---|---|
| Points communs | Les formes agricoles | <ul style="list-style-type: none"> -Des cultures maraîchères innovantes proches de la ville -Des exploitations qui innovent dans le vivrier marchand -Des exploitations qui persistent avec des cultures vivrières de subsistance et des cultures de rente traditionnelles -Le jardinage -L'horticulture hors-sol -De l'élevage avec priorité aux volailles | |
| | Les enjeux | <ul style="list-style-type: none"> -L'alimentation des urbains -Le recyclage des déchets -L'aménagement urbain -La création de revenu agricole | |
| Différences | L'organisation spatiale de l'agriculture | <ul style="list-style-type: none"> -Un gradient agricole concentrique -La ville en contact avec le rural sur les franges extérieures -L'agriculture intraurbaine dans les bas-fonds | <ul style="list-style-type: none"> -Le périurbain relégué au-delà des franges urbaines -L'agriculture intraurbaine dans les <i>open space</i> |
| | Les institutions | -La Communauté Urbaine de Yaoundé dirigée par le délégué du gouvernement | -L' <i>Accra Metropolitan Assembly</i> et ses ramifications décentralisées |

Dauvergne, 2011

CHAPITRE 7. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE SUR LES ZONES D'ETUDE

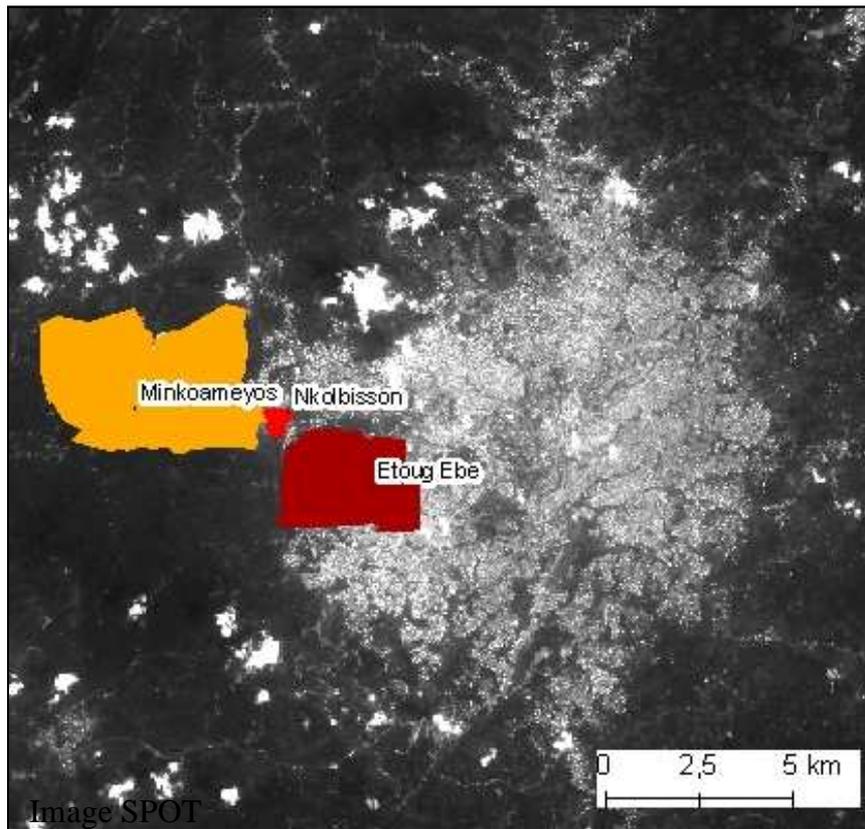
Après cette revue de l'agriculture dans les deux villes, nous nous penchons sur les pratiques à une échelle plus locale. Pour cela, nous allons maintenant étudier des quartiers, des villages périurbains, ou des périmètres agricoles à Yaoundé et Accra.

7.1. Situation des terrains d'étude

A Yaoundé, nous avons choisi trois zones d'étude de taille variable (Figure 30). Le quartier d'Etoug Ebe fait partie de l'espace urbain, il est composé d'un bas-fond et d'une colline en partie cultivés. Nkolbisson est un bas-fond qui a la particularité d'appartenir à une institution : le centre de recherche de l'IRAD. Minkoameyos est un village. La comparaison entre 1995 et 2004 a permis aussi de différencier les dynamiques d'urbanisation : Etoug Ebe était en voie d'urbanisation en 1995, Minkoameyos commence à l'être aujourd'hui (Figure 31).

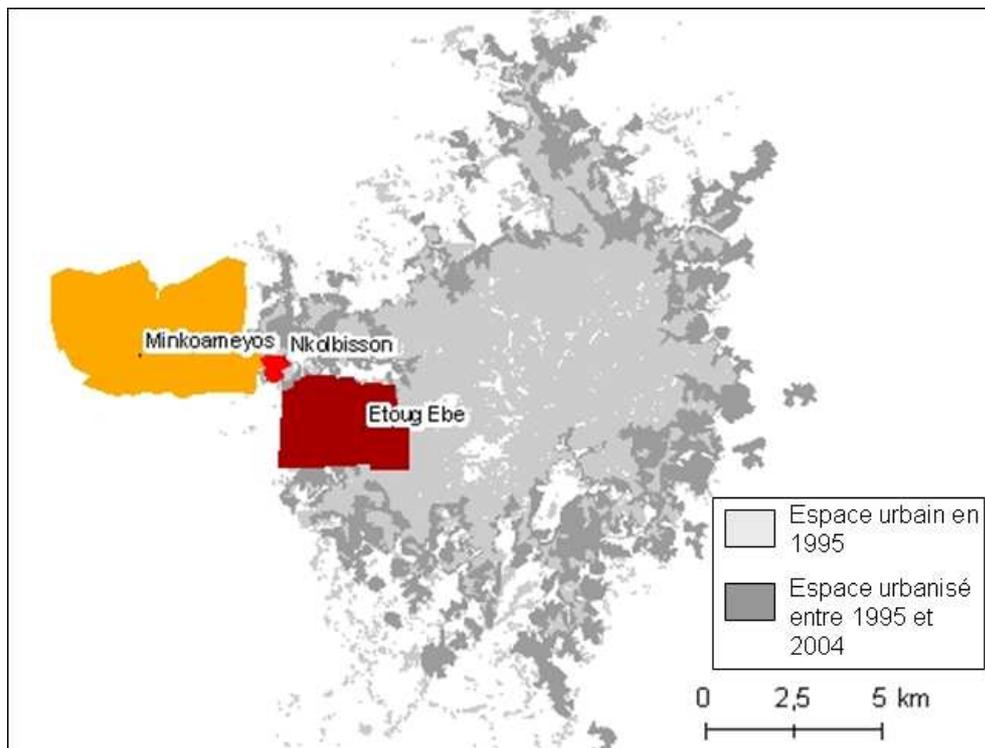
Nous avons à Accra deux terrains très différents : un *open space* situé sur les terres institutionnelles dédiées à un centre de recherche, le *Council for Scientific and Industrial Research* (CSIR), et une zone périurbaine assez éloignée d'Accra, le versant sud des collines d'Akwapim (Figure 32 ; Figure 33). La zone d'Akwapim a été étudiée sous l'angle des systèmes agraires et on ne dispose pas d'autant d'informations, notamment spatiales et quantitatives que pour les autres terrains.

Figure 30: Localisation des zones d'étude de Yaoundé



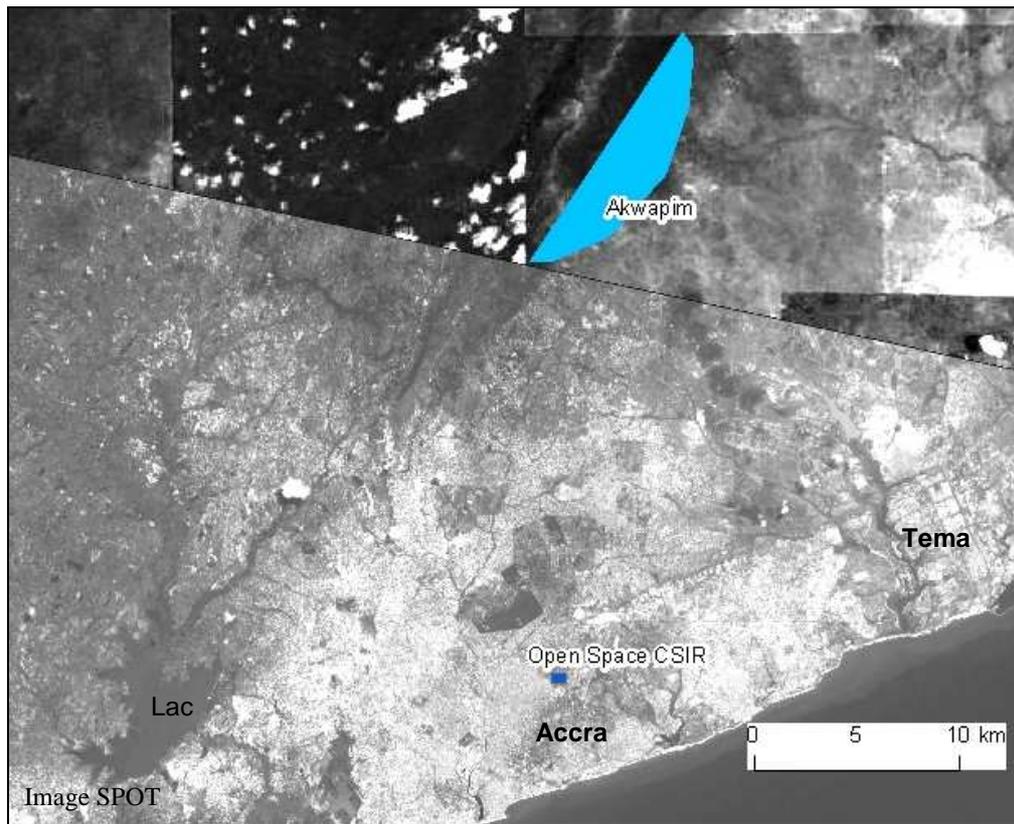
Dauvergne, 2011

Figure 31: Localisation des zones d'étude et évolution urbaine à Yaoundé entre 1995 et 2004



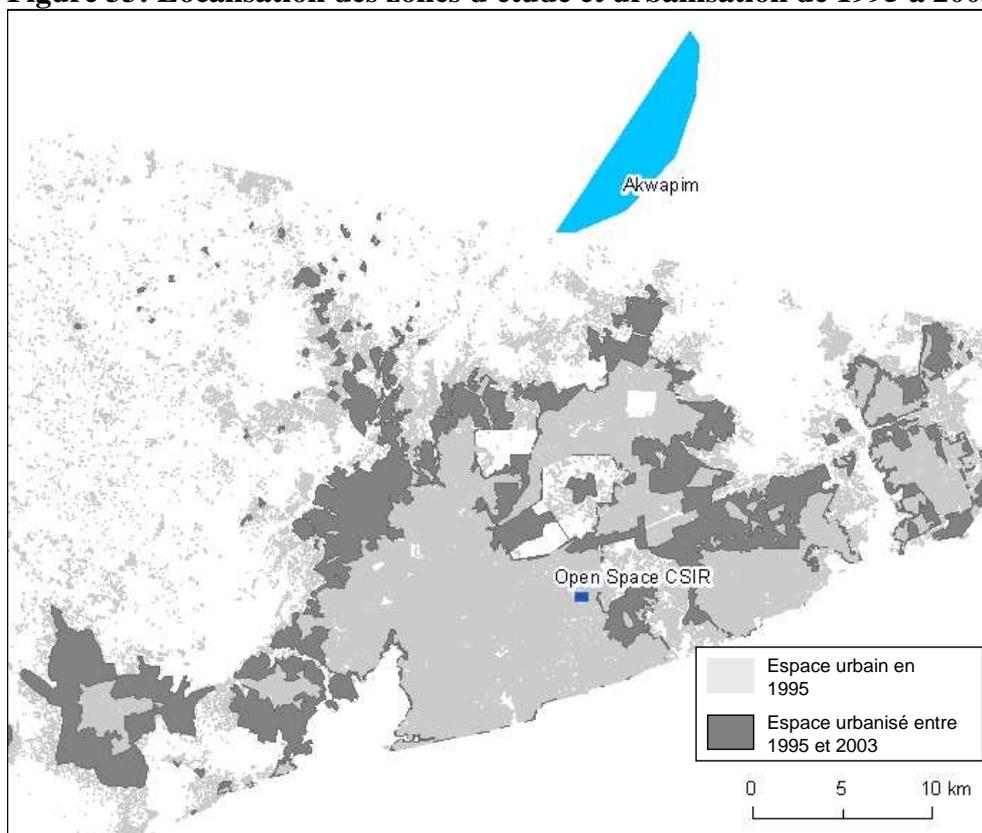
Dauvergne, 2011

Figure 32: Localisation des zones d'étude à Accra



Dauvergne, 2011

Figure 33: Localisation des zones d'étude et urbanisation de 1995 à 2003 à Accra



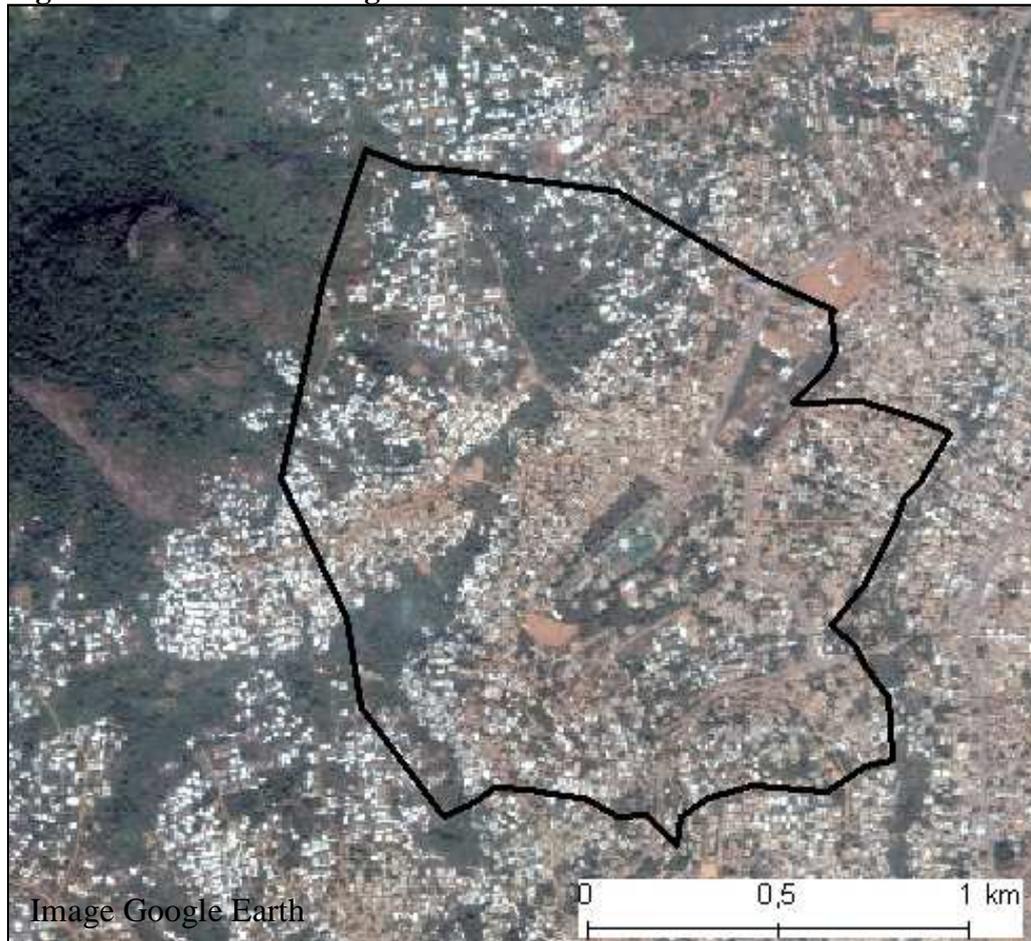
Dauvergne, 2011

7.2. Un quartier vallonné de Yaoundé : Etoug-Ebe

7.2.1. Dynamiques urbaines de Etoug-Ebe

Etoug-Ebe est un quartier situé dans le 6^{ème} arrondissement de Yaoundé, à 3 kilomètres environ du centre-ville. C'est un quartier en voie d'urbanisation (Figure 34) mais au sein duquel il reste des espaces libres à cultiver. En effet, Etoug-Ebe, situé à l'ouest de Yaoundé, a une topographie accidentée, avec des zones de bas-fonds et des reliefs (Figure 35). Les bas-fonds ont été défrichés et mis en culture lors de l'urbanisation, dans les années 1980. Quant aux pentes, elles sont aussi des lieux privilégiés pour l'agriculture, surtout vivrière, puisque la construction d'habitations y est difficile. Les premiers allogènes sont arrivés à Etoug-Ebe en 1975 mais l'explosion a vraiment eu lieu à partir de 1990²⁵.

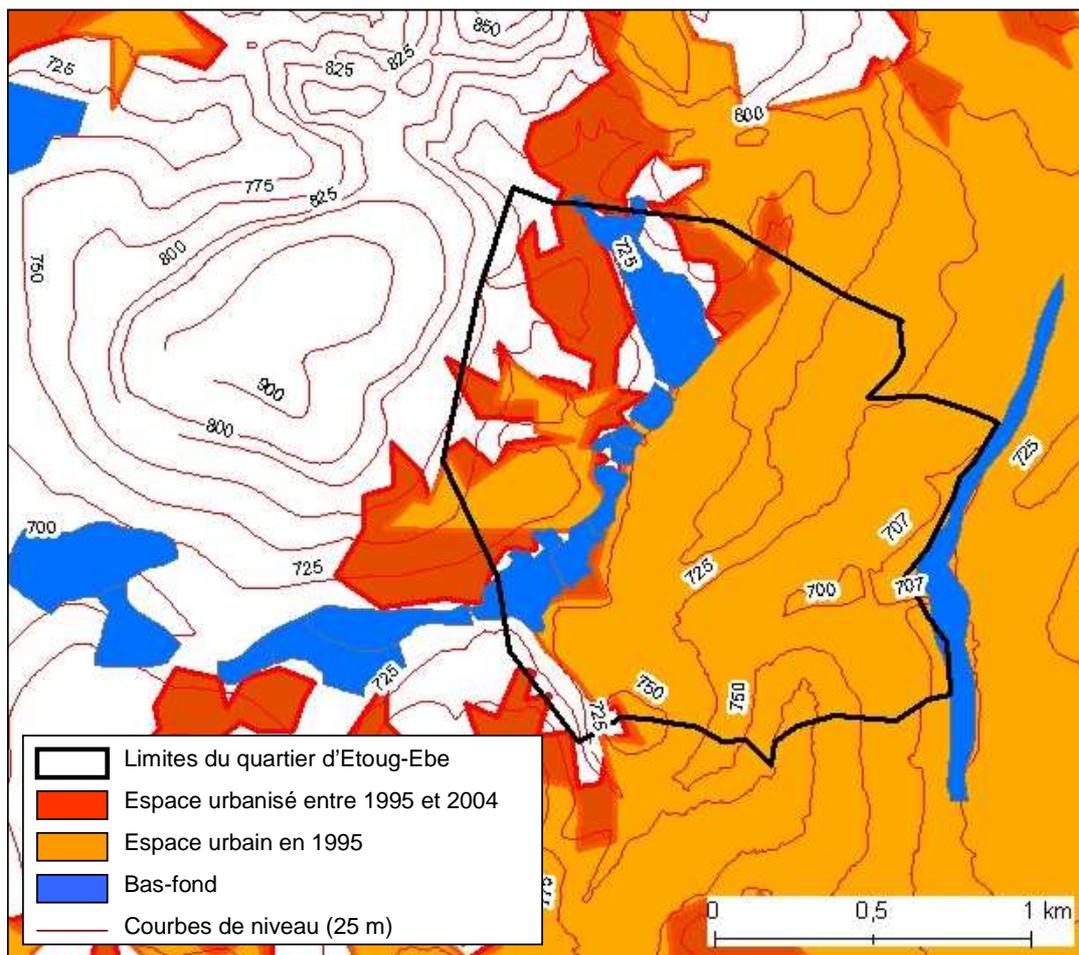
Figure 34: Limites d'Etoug-Ebe et localisation dans le tissu urbain



Dauvergne, 2011

²⁵ Entretien avec le chef coutumier d'Etoug-Ebe

Figure 35: Topographie d'Etoug-Ebe et dynamique d'urbanisation



Dauvergne, 2011

Etoug-Ebe, anciennement village périurbain peuplé d'autochtones est aujourd'hui un lieu d'installation de migrants. De quelques centaines de personnes, la population est passée à 200 000 habitants, en une trentaine d'années. Sur douze chefs de blocs (chefs en-dessous du chef de quartier), neuf sont d'origine allogène.

Seules quelques familles d'autochtones ont eu les moyens d'obtenir un titre foncier : la pratique la plus courante a consisté à vendre une partie du terrain aux allogènes afin de payer l'immatriculation rendue nécessaire par l'urbanisation. Ce quartier a connu un phénomène que l'on observe souvent à Yaoundé : les autochtones ont vendu leur terre à des prix très bas, cherchant à obtenir rapidement de l'argent qui a été consommé et peu investi. Aujourd'hui les migrants Bamilékés arrivent armés d'un petit capital, et achètent les terres alors que les jeunes Bétis sont dépossédés de ce qui est selon le droit traditionnel leur bien.

Etoug-Ebe est un quartier où les pouvoirs publics sont peu intervenus : les routes, non goudronnées, ont été tracées par les habitants et les habitations sont construites de manière anarchique. La pression foncière augmentant, elles ont gagné les pentes et le bas-fond.

7.2.2. Dynamiques agricoles d'Etoug-Ebe

Les autochtones d'Etoug-Ebe cultivaient auparavant selon le système d'abatis brûlis à deux saisons de cultures en vigueur dans la région. Les terrains, les champs vivriers et les cacaoyères étaient propriétés des familles, selon le droit traditionnel. L'urbanisation rapide et anarchique d'Etoug-Ebe a fortement concurrencé l'activité agricole pour l'occupation des sols. Les champs vivriers originels, dépassant facilement un hectare, ont été peu à peu titrés, vendus, morcelés et construits. Les agriculteurs ont dû alors coloniser petit à petit de nouveaux espaces peu ou pas cultivés auparavant, monter de plus en plus haut sur les collines, et descendre cultiver les bas fonds, avec de plus en plus de concurrence de la part de la population autochtone grandissante et appauvrie par la crise économique, et des allogènes de plus en plus nombreux.

L'agriculture à Etoug-Ebe est pratiquée dans les bas-fonds sous forme de maraîchage et des bananiers (plante particulièrement résistante à l'humidité et qui nécessite peu d'entretien) ; et sur les pentes, où on trouve surtout des cultures vivrières. Les bas-fonds sont également occupés par des habitations précaires (Figure 36). Le sommet de la colline est occupé par un résidu forestier dans lequel se trouvent des arbres fruitiers et quelques champs cultivés après brûlis. Enfin, à la périphérie du quartier on trouve des résidus d'agriculture villageoise pratiquée par les autochtones ayant encore des terres et dans la partie résidentielle, on trouve des jardins de case et des terrains à bâtir qui sont cultivés.

Les cultures sont réparties de façon assez homogène dans l'espace (Figure 37) : les parcelles de maraîchage sont dans les bas-fonds et sur les pentes directement attenantes aux bas-fonds et les cultures vivrières sur les pentes. On trouve deux types de maraîchage : un maraîchage « pur », c'est-à-dire la culture de toute sorte de légumes (folon, amarante, salade, céleri, persil, basilic...) ; et un maraîchage « associé », où les espèces maraîchères côtoient des plantes vivrières, dont la principale est le bananier. Les cultures vivrières sont soit annuelles (maïs, manioc, macabo, tarot, haricot, patate, igname, melon, concombre...), soit pérennes (bananier, bananier plantain, palmier à huile, arbres fruitier, ndolè, piment...). Elles peuvent être associées à une culture peu intensive de légumes ou à un petit élevage de porcs ou de poulets.

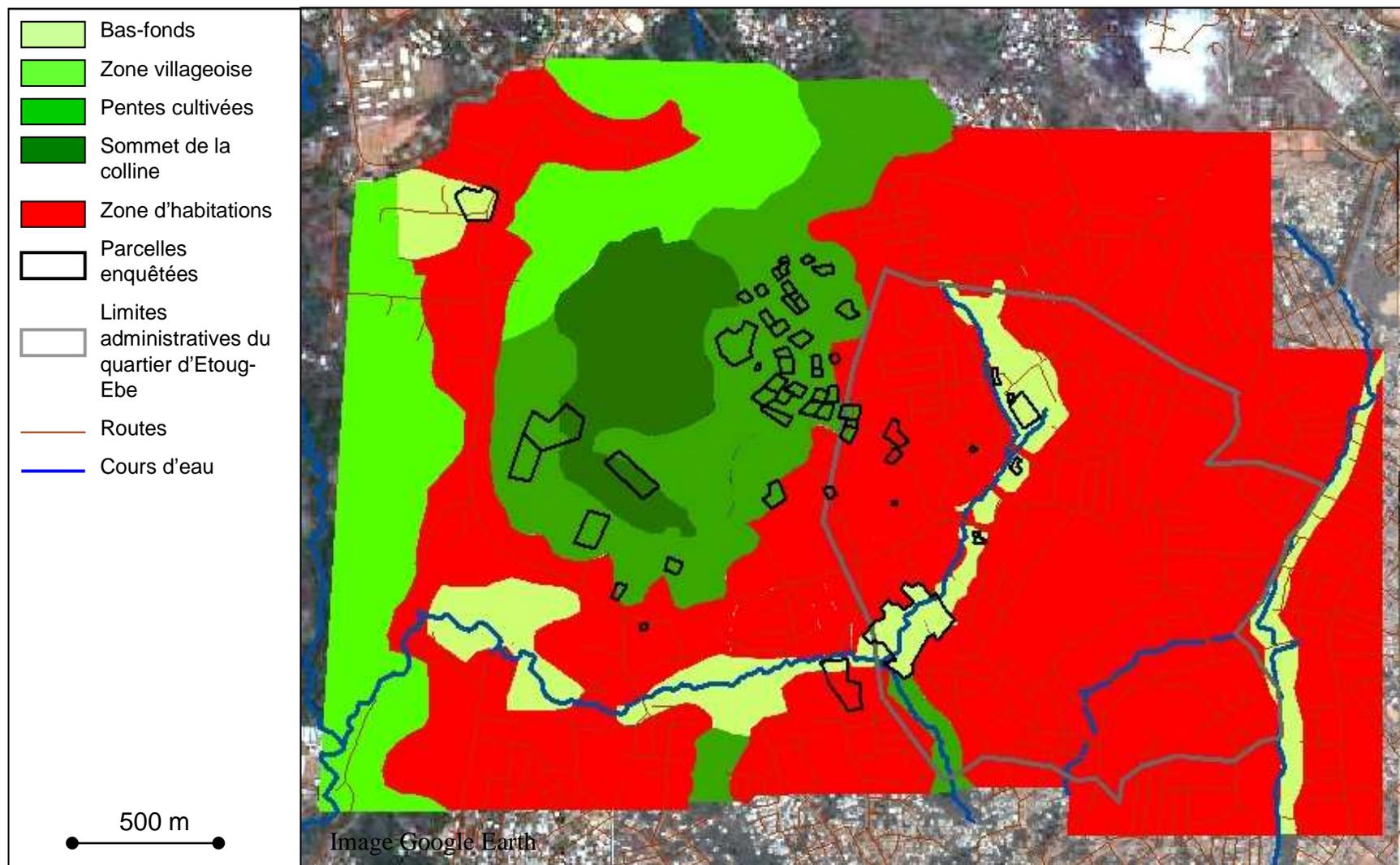
Le travail de préparation du champ avant le semis constitue bien souvent le pic de travail de la période culturale. À ce moment les gens s'organisent parfois pour travailler en groupe avec la famille élargie, mais on ne trouve pas de groupe de travail, d'association ou de Groupe d'Initiative Commune²⁶ (GIC). L'emploi pour quelques jours de travailleurs rémunérés (environ 2000 FCFA par jour) existe mais est peu répandu. Par ailleurs, il n'existe aucune trace d'achats ou de ventes groupés, chaque unité familiale se débrouille seule pour la commercialisation.

Il y a aussi une agriculture de loisir : Les Bamilékés cultivent souvent un lopin acquis en même temps que leur habitation par plaisir et tradition. En effet, chez eux, cultiver la terre est une activité honorable, ce qui n'est pas forcément le cas chez les Bétis.

L'agriculture à Etoug-Ebe est une agriculture vivrière familiale, majoritairement pratiquée par les couches les moins aisées de la population, pour l'autoconsommation (Figure 38). 69 % des exploitants sont des femmes (Figure 39), 77 % sont d'origine allogène (Figure 40), et 65 % sont des femmes d'origine allogène. Les plus grandes parcelles sont le plus souvent cultivées par des hommes autochtones (18,4 % des exploitants), ceux qui ont l'accès le plus facile à la terre selon les droits coutumiers, alors que les femmes allogènes sont sur des très petites parcelles, ce qui ne les empêche pas de cultiver parfois pour la vente (Figure 38) : sur 7 producteurs qui vendent, 4 sont des femmes allogènes sur des petites parcelles, 2 sont des hommes allogènes et 1 est un homme autochtone. Pour certains producteurs, l'activité agricole est leur unique activité, parfois pour cause de chômage, d'autres sont pluriactifs (Figure 41). Les producteurs sont de tout âge (Figure 42).

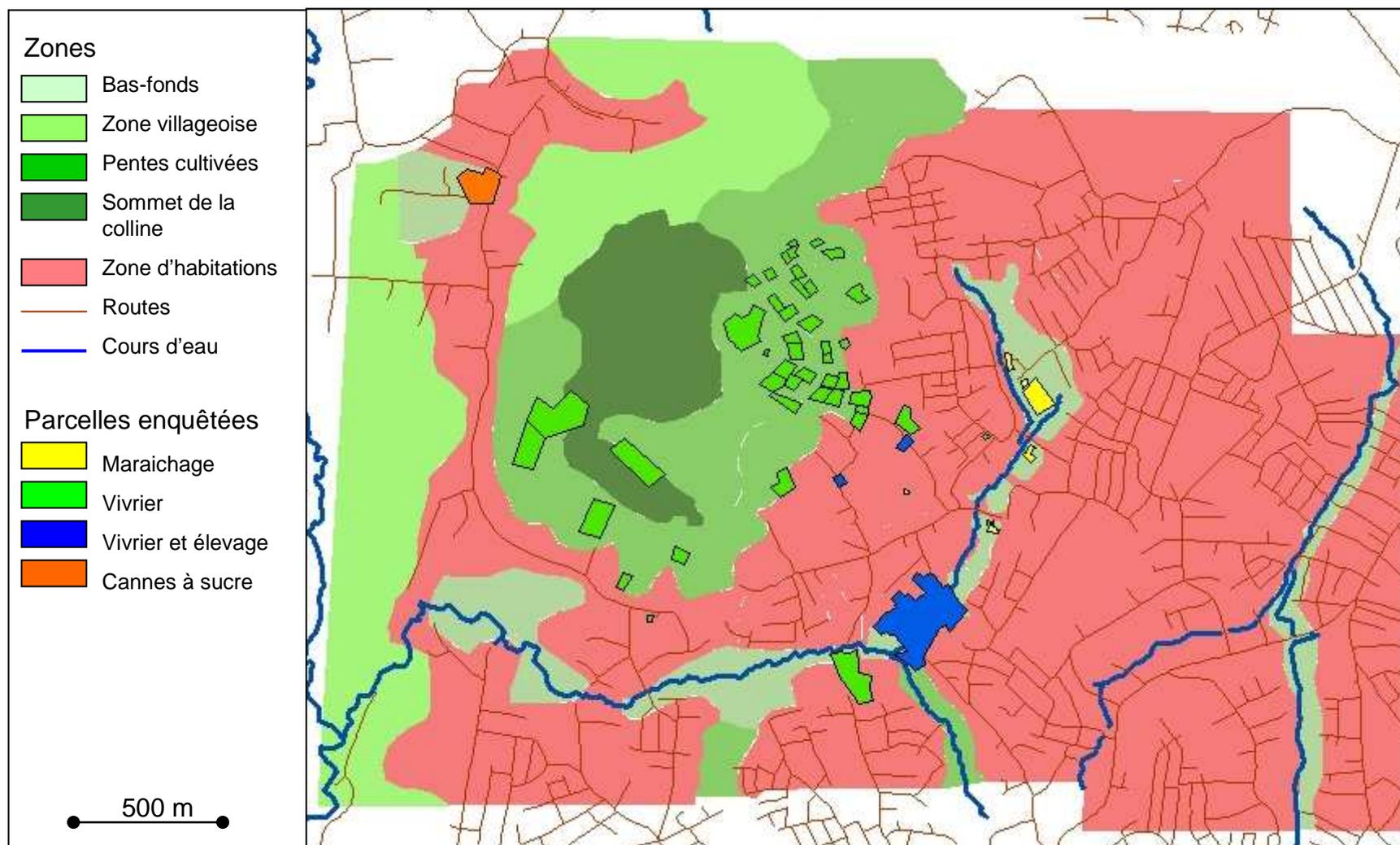
²⁶ Selon la loi du 14 août 1992, un groupe d'initiative commune est une organisation privée et autonome, administrée et financée par ses membres. Son action peut s'étendre à toutes les branches d'activités économiques.

Figure 36: Occupation du sol à Etoug-Ebe en 2010



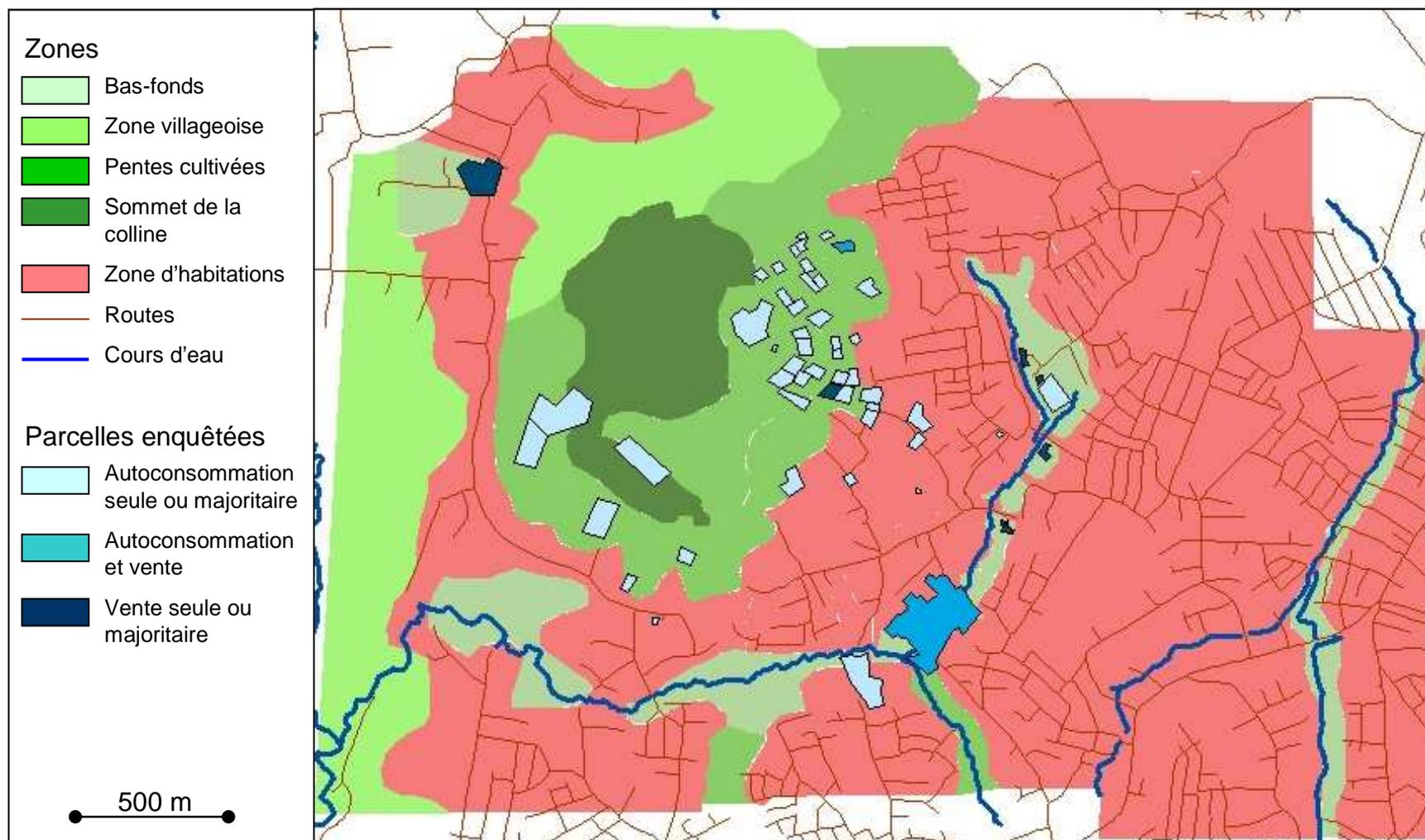
Dauvergne, 2011

Figure 37: Types de cultures à Etoug-Ebe en 2010



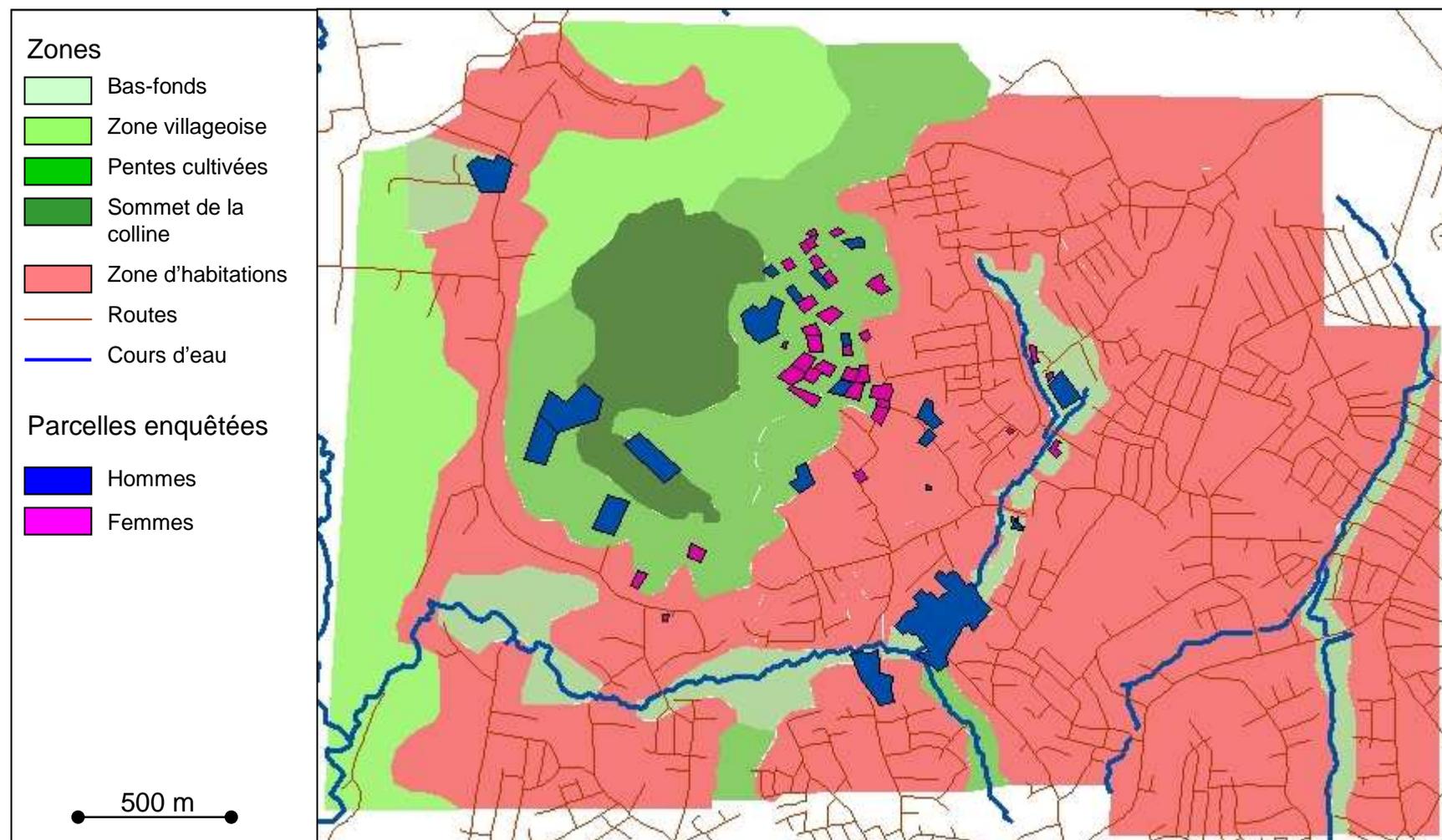
Dauvergne, 2011

Figure 38: Destination de la production agricole à Etoug-Ebe en 2010



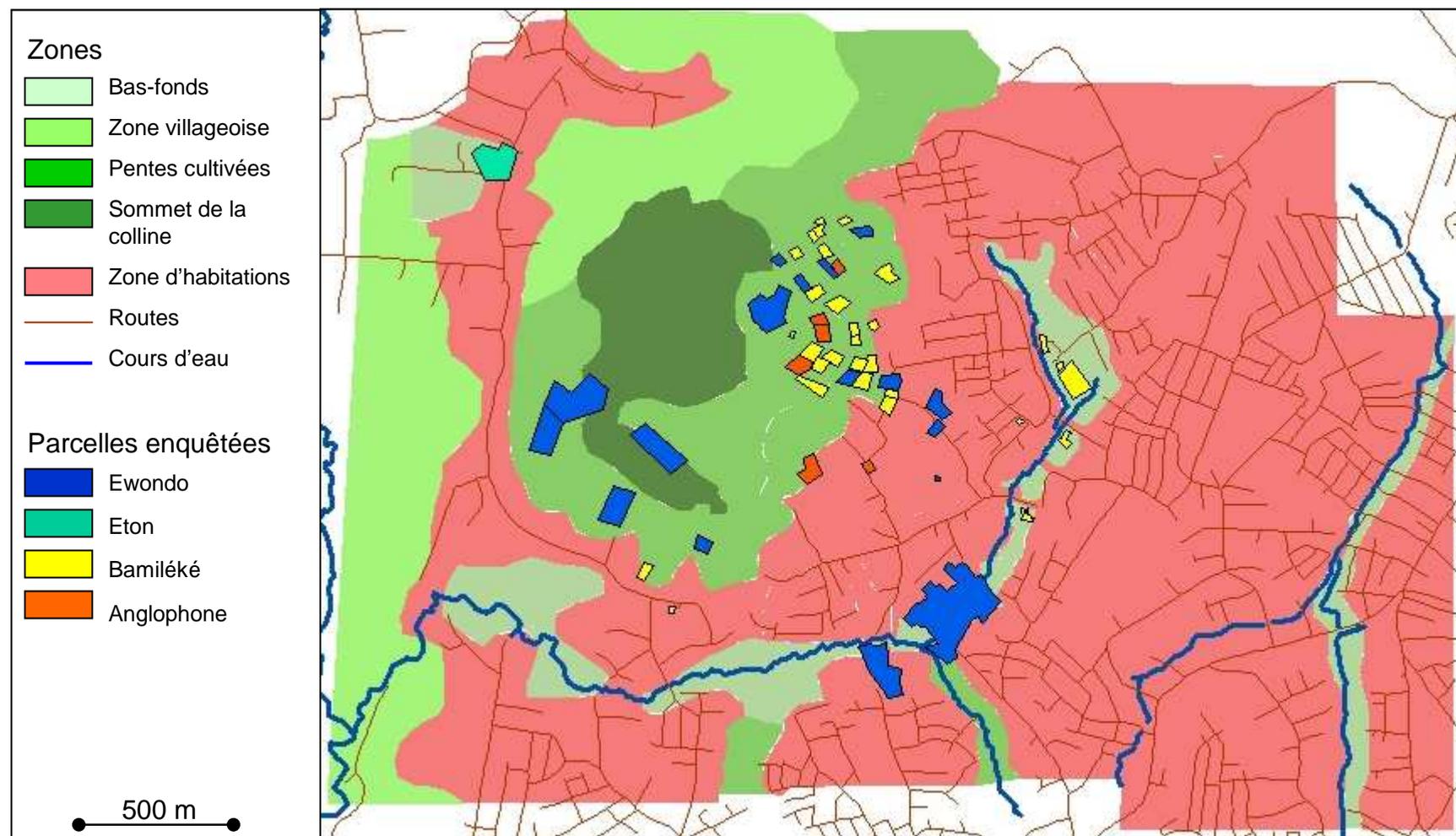
Dauvergne, 2011

Figure 39: Genre des producteurs à Etoug-Ebe en 2010



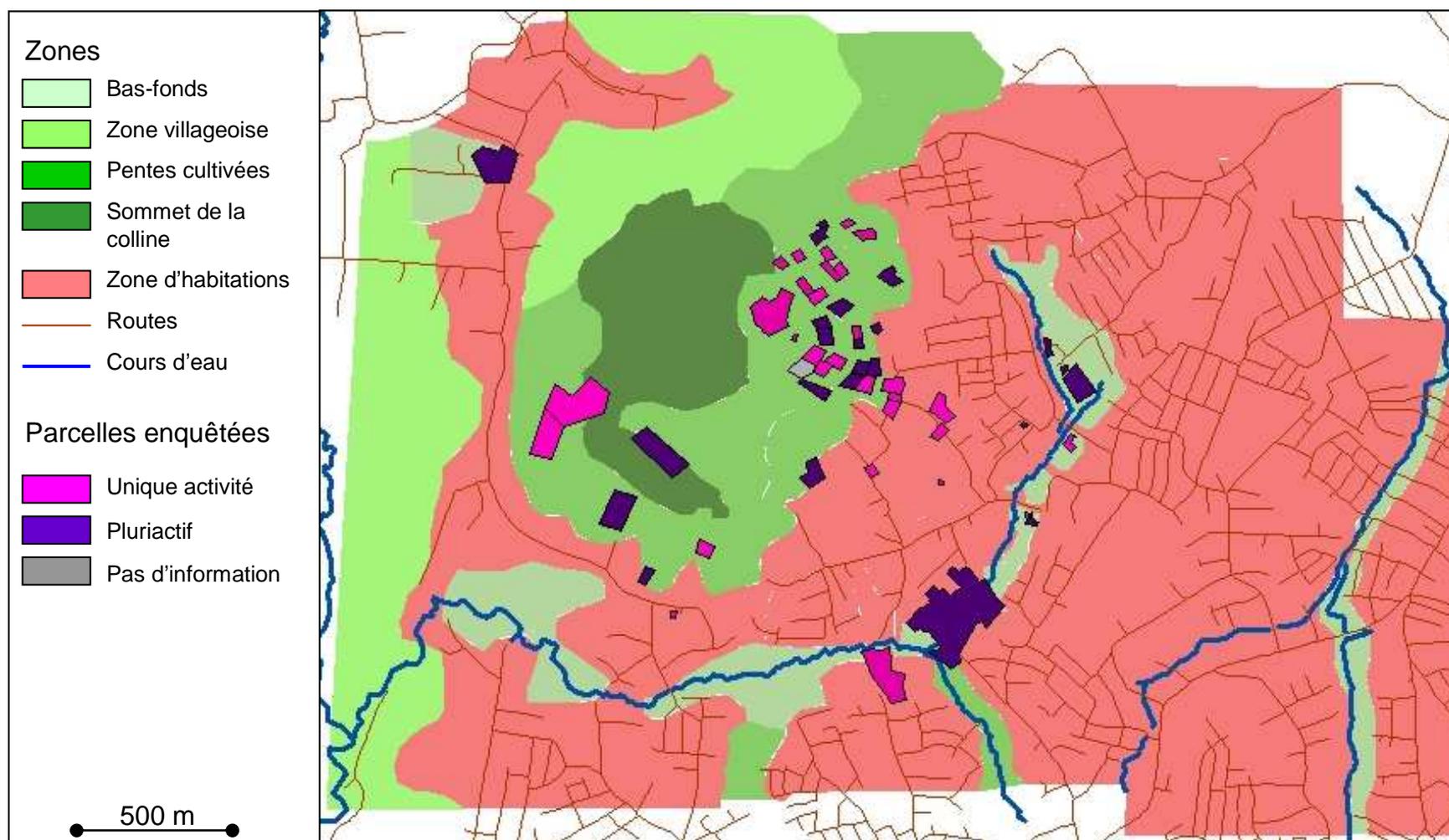
Dauvergne, 2011

Figure 40: Ethnie des producteurs à Etoug-Ebe en 2010



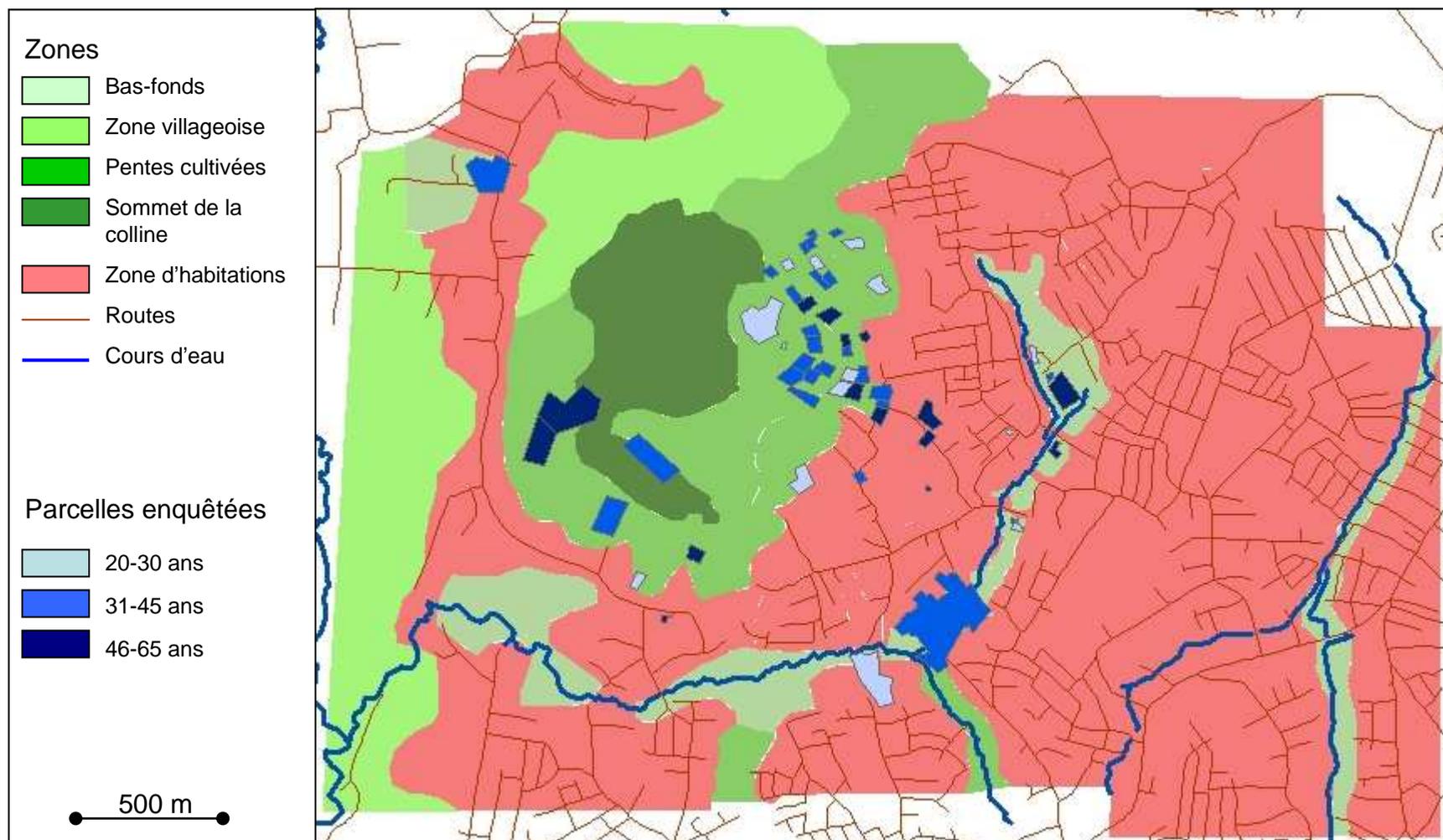
Dauvergne, 2011

Figure 41: Pluriactivité des producteurs à Etoug-Ebe en 2010



Dauvergne, 2011

Figure 42: Age des producteurs à Etoug-Ebe en 2010



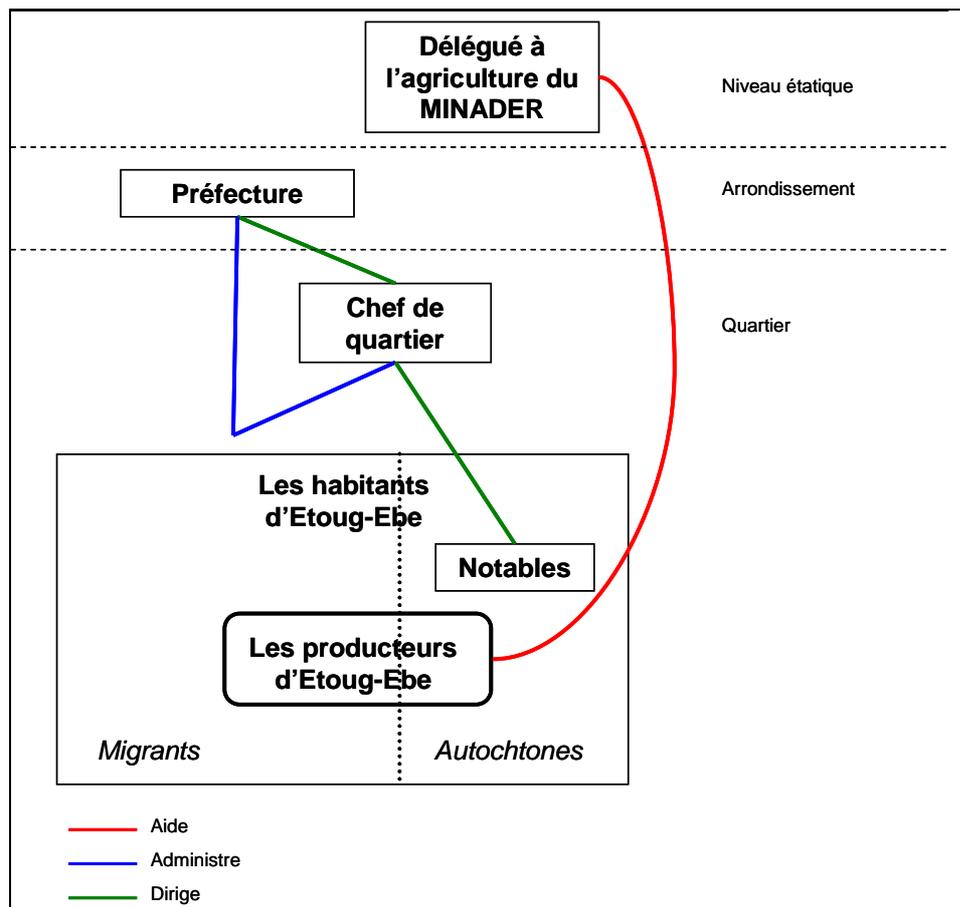
Dauvergne, 2011

7.2.3. Les acteurs de l'agriculture d'Etoug-Ebe

Etoug-Ebe est un quartier habité par diverses communautés : les autochtones et les allogènes en majorité Bamiléké. Situé dans le 6^{ème} arrondissement de Yaoundé, Etoug-Ebe est soumis à l'autorité de la sous-préfecture de cet arrondissement ainsi qu'à celle d'un chef de quartier, équivalent du chef de village (Figure 43). Le chef de quartier a un rôle administratif précis en étant le relais entre la préfecture et les habitants.

Les notables sont des Anciens de familles autochtones qui épaulent le chef de quartier et jouent le rôle de témoins et de mémoire. Le délégué à l'agriculture du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) est le représentant du Ministère au niveau du 6^{ème} arrondissement de Yaoundé chargé d'aider et de conseiller les producteurs. Il est peu présent sur place.

Figure 43: Organisation des acteurs de l'agriculture à Etoug-Ebe



7.3. Le bas-fond de Nkolbisson à la périphérie proche de Yaoundé

7.3.1. Dynamiques urbaines de Nkolbisson

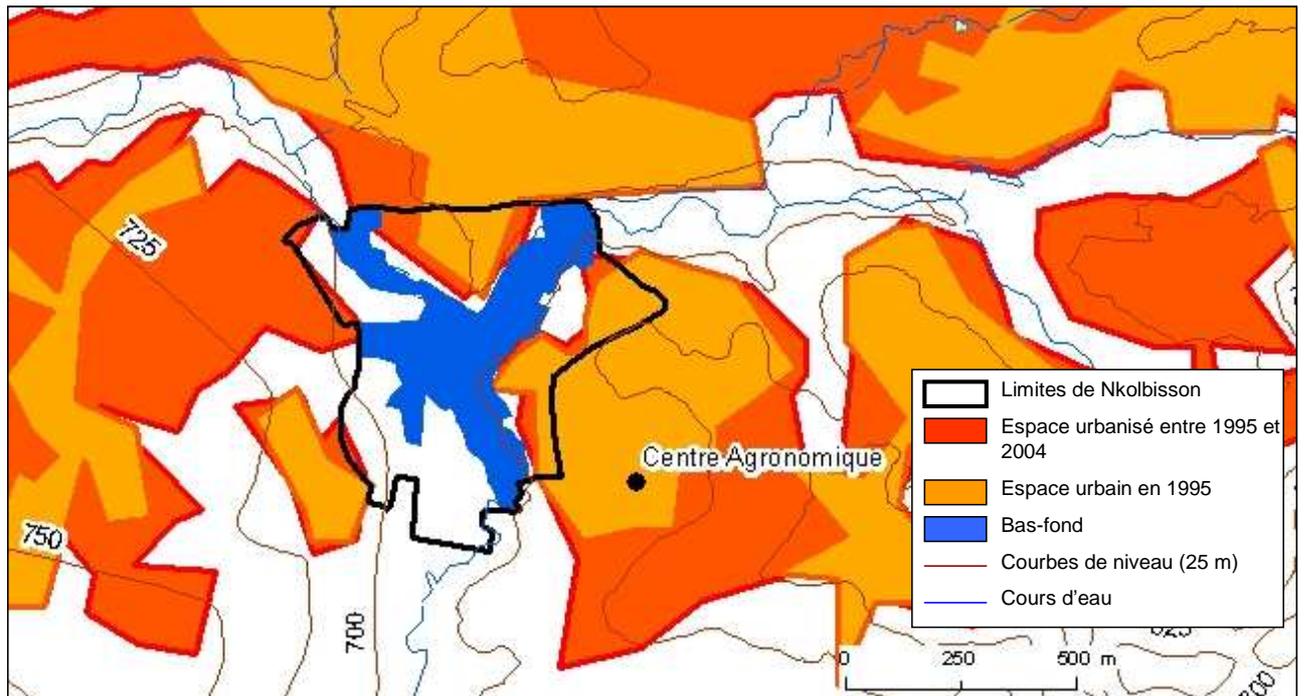
Nkolbisson est un quartier périphérique du nord-ouest de Yaoundé, qui s'étend le long de l'ancien axe qui liait Yaoundé à Douala, aujourd'hui en très mauvais état et très peu fréquenté. Toute cette zone a été relativement protégée de l'urbanisation par la présence d'une chaîne de collines escarpées qui ne favorisent pas l'étalement de la ville au nord-ouest (Figure 44). Autrefois rattachée à l'arrondissement de Yaoundé II, l'ensemble de cette périphérie excentrée a été regroupée en 2008 dans le nouvel arrondissement de Yaoundé VII.

Figure 44: Limite de Nkolbisson dans le tissu urbain



Dauvergne, 2011

Figure 45: Topographie de Nkolbisson et dynamique d'urbanisation



Dauvergne, 2011

Nkolbisson est le siège du plus grand centre de recherche agronomique de Yaoundé : l'IRAD. Le centre possède 3250 ha de laboratoires, champs expérimentaux, pépinières, etc. Les agriculteurs qui cultivent dans le bas-fond, qui fait partie du domaine de l'IRAD, sont des « squatteurs » tolérés et bénéficient, si ce n'est de sécurité foncière, au moins des conseils et d'un accès privilégié à des intrants de qualité. Les producteurs du bas-fond sont généralement des allogènes : agents de l'IRAD à la retraite ou en relation familiale ou autre avec des agents de l'IRAD, ce sont des personnes qui saisissent la chance de cultiver sur des terres laissées libres (pour cause de manque de moyen de l'IRAD).

7.3.2. Dynamiques agricoles de Nkolbisson

Le bas-fond de Nkolbisson, contrairement à celui d'Etoug-Ebe, est cultivé par des agriculteurs professionnels, c'est-à-dire dont l'activité agricole est la principale activité. Lorsque le bas-fond a été défriché, les cultures principales étaient le maïs et le bananier, qui résistent bien aux inondations. Ensuite, le bas-fond a été de mieux en mieux aménagé et les cultures maraîchères se sont imposées. Toute la production maraîchère est destinée à la vente.

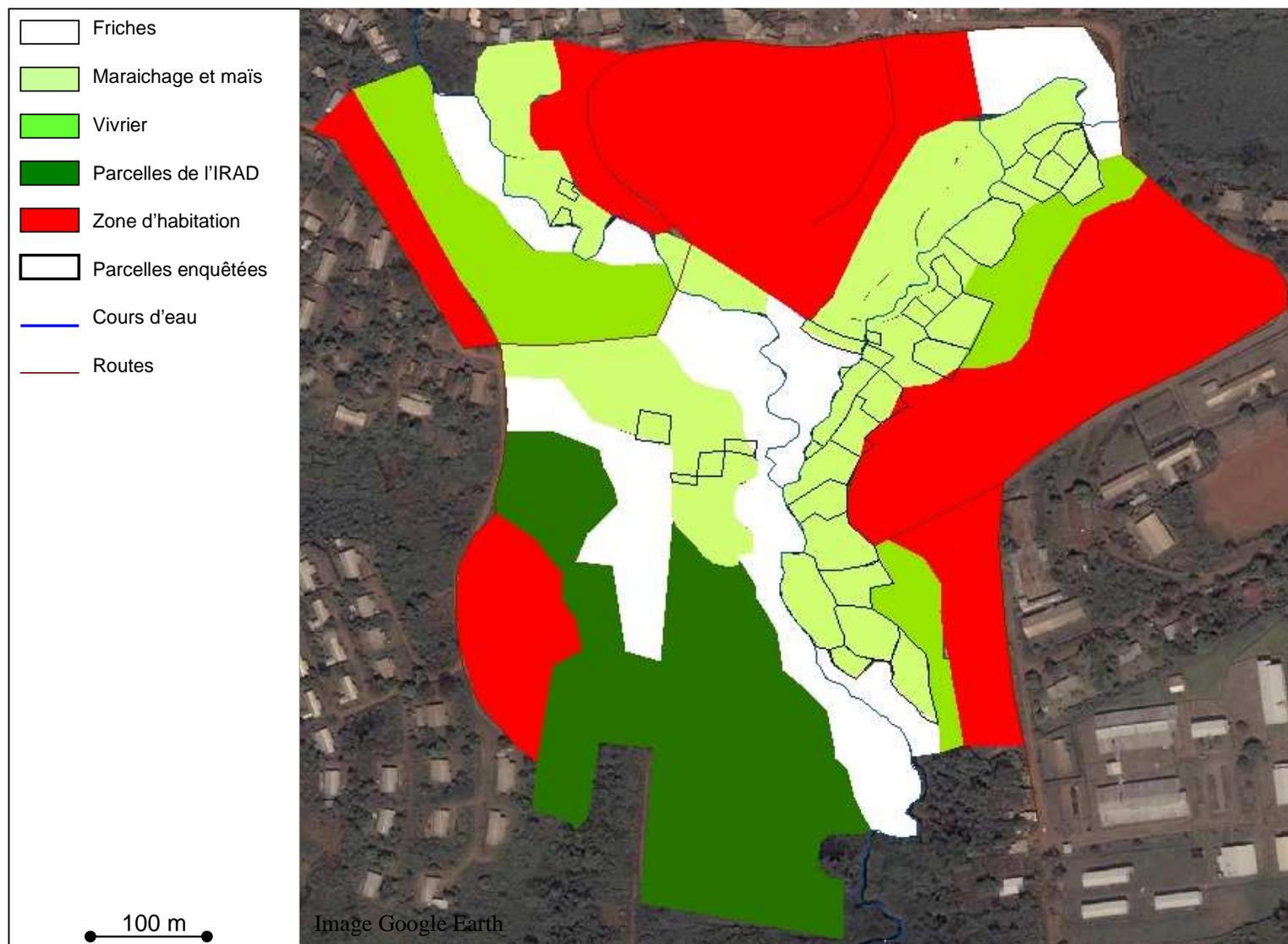
Les producteurs associent les cultures maraîchères et le maïs dans le bas-fond, et font des cultures vivrières sur les pentes (Figure 46). Ils jonglent donc entre ces trois types de productions en fonction de leur accès au bas-fond et aux pentes et en fonction de leur

disponibilité en travail. Ce qui est observé le plus couramment c'est la culture de légume de saison sèche et la culture du maïs en saison des pluies. Les pluriactifs vont privilégier les légumes-feuilles, alors que ceux dont l'agriculture est l'activité principale privilégient des cultures difficiles comme la laitue. Certaines zones du bas-fond ne sont jamais inondées : elles peuvent être cultivées en maraîchage toute l'année, en alternant les légumes-feuilles et les légumes de type européens. Les autochtones, qui ont aussi accès aux pentes, cultivent le maïs en saison sèche dans le bas-fond et le vivrier sur les pentes en saison des pluies. Les exploitations ne dépassent pas 1 000 m².

Le canal principal, bétonné, a été construit par l'IRAD. Les autres l'ont été et sont entretenus par les producteurs. Chacun est responsable des canaux qui longent et traversent ses parcelles, il n'y a pas d'organisation ou d'autorité chargée du bon entretien des canaux, qui sont cependant tous reliés : ainsi du bon entretien individuel des canaux dépend l'efficacité collective du système d'irrigation. La production et la vente sont individuelles.

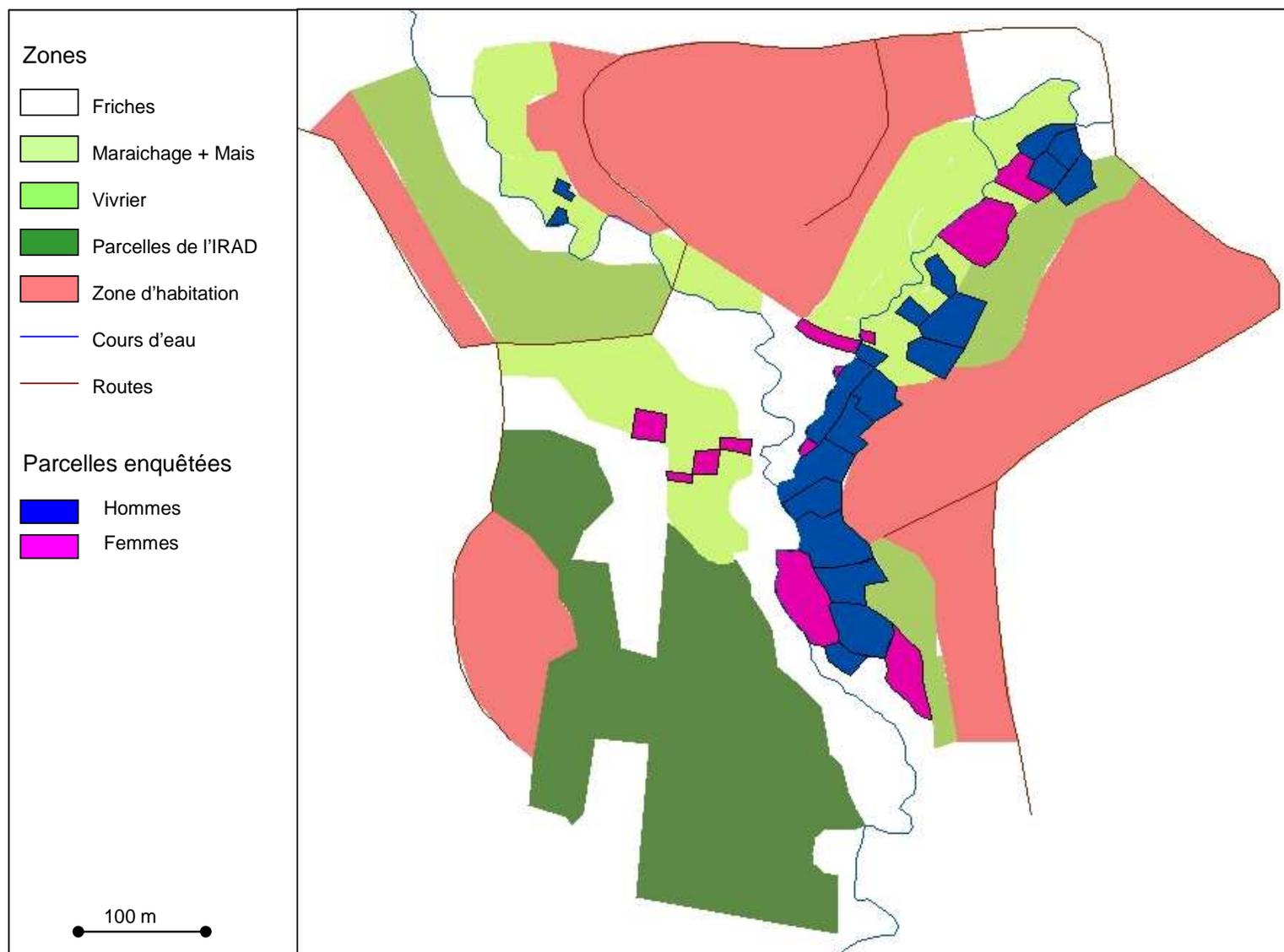
Dans ce bas-fond, les hommes comme les femmes participent à la production agricole, bien que les hommes représentent 68 % des producteurs (Figure 47). Toutes les parcelles enquêtées destinent leur production à la vente. On trouve parmi les producteurs des pluriactifs, des chômeurs, des étudiants, des retraités (Figure 48), ainsi que diverses ethnies (Figure 49). En effet, la plupart des producteurs sont allogènes (68 %). Les producteurs les plus âgés sont plutôt vers le nord du bas-fond (Figure 50), les plus jeunes vers le sud, sans doute parce que les premiers arrivés se sont installés d'abord sur les parcelles au nord.

Figure 46: Occupation du sol à Nkolbisson en 2010



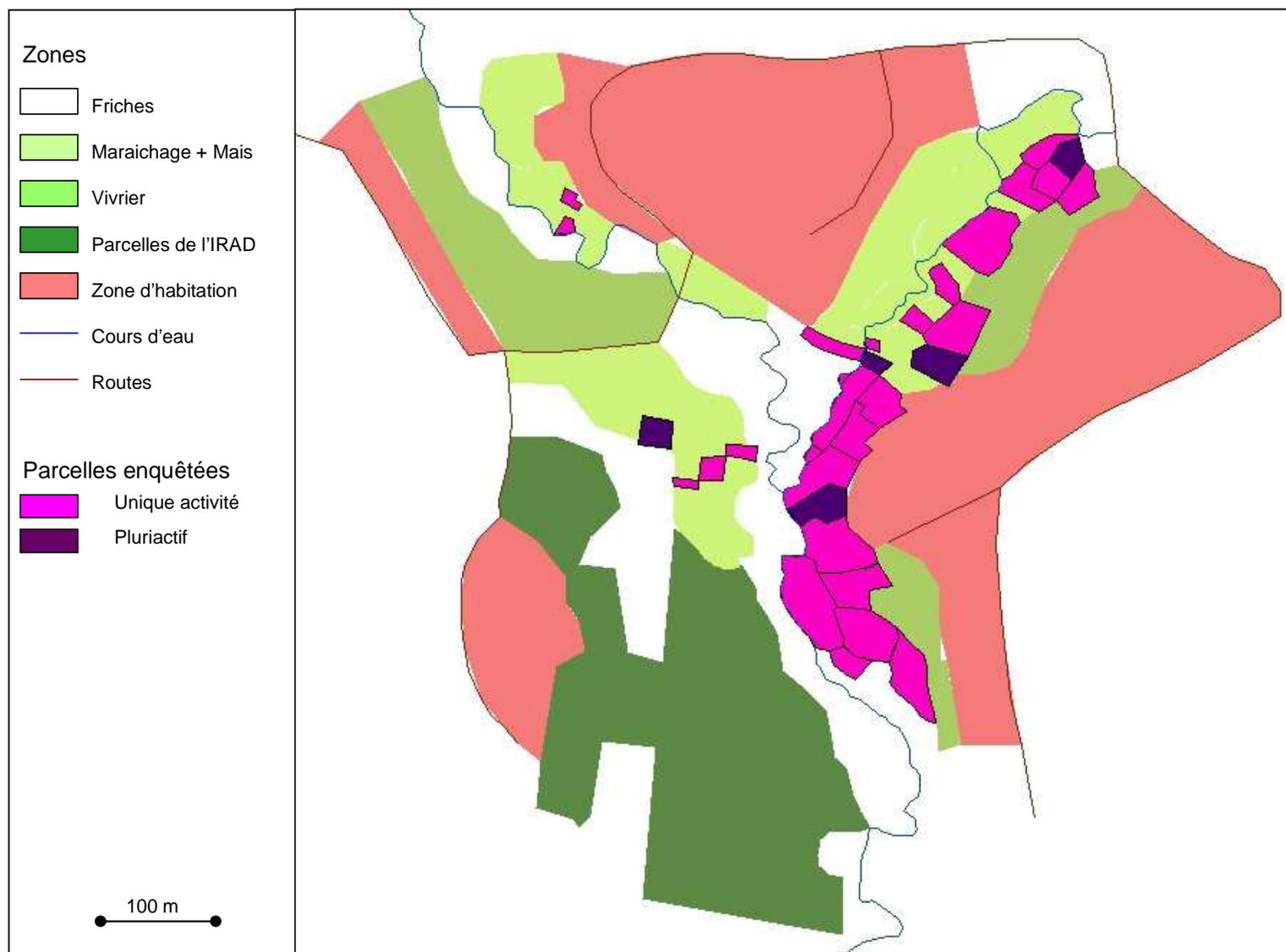
Dauvergne, 2011

Figure 47: Genre des producteurs à Nkolbisson en 2010



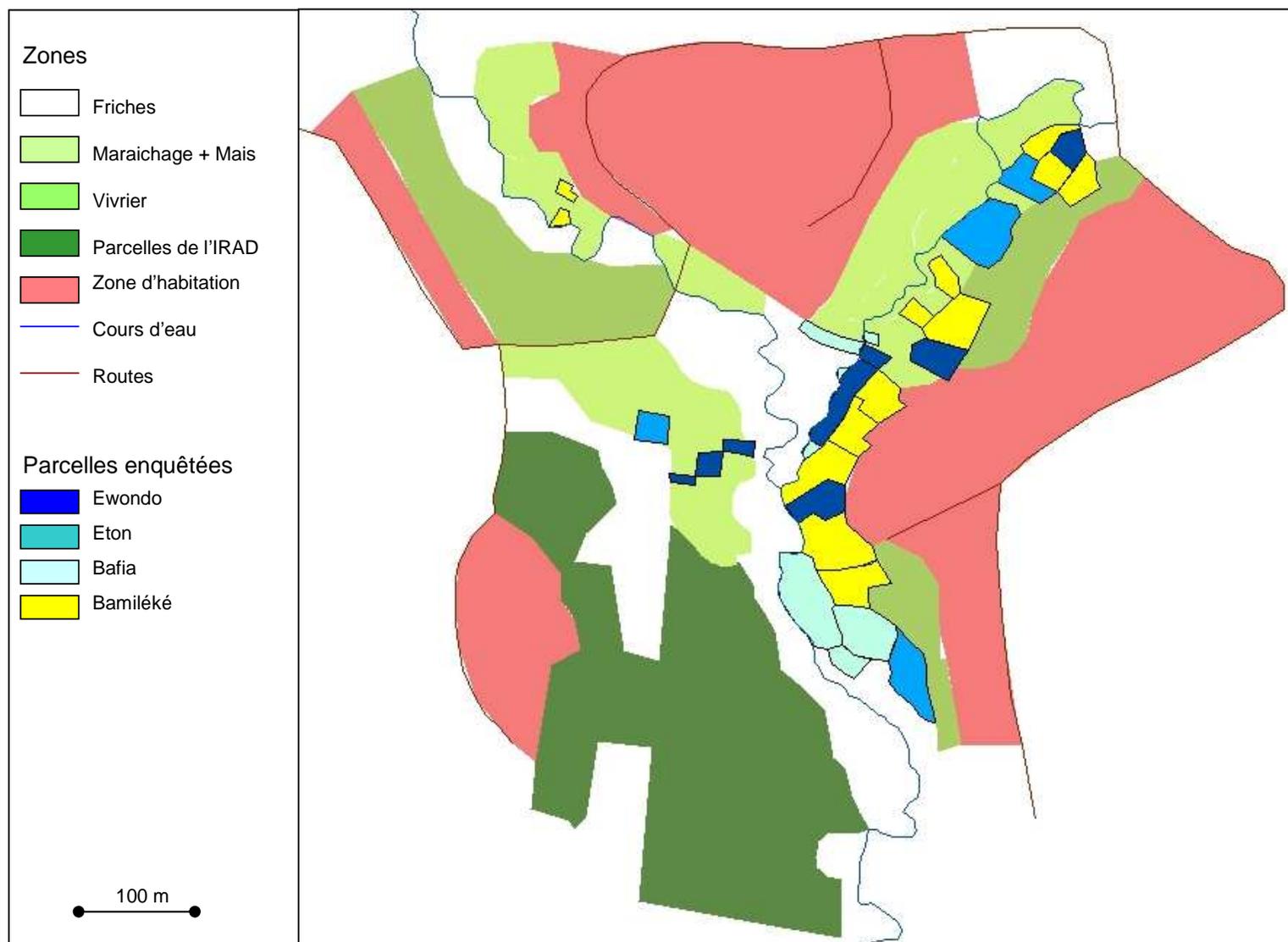
Dauvergne, 2011

Figure 48: Pluriactivité des producteurs à Nkolbisson en 2010



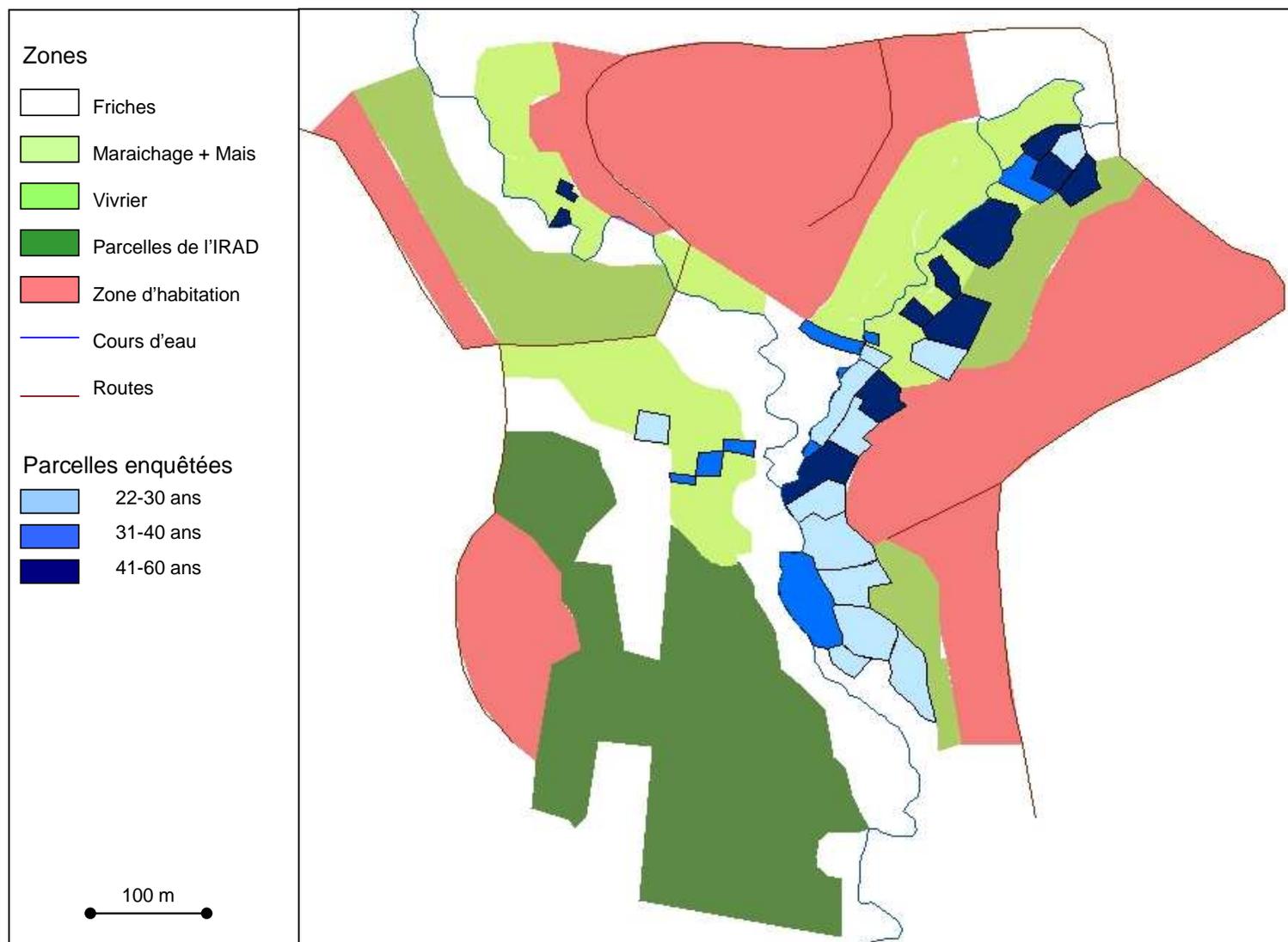
Dauvergne, 2011

Figure 49: Ethnie des producteurs à Nkolbisson en 2010



Dauvergne, 2011

Figure 50: Age des producteurs à Nkolbisson en 2010

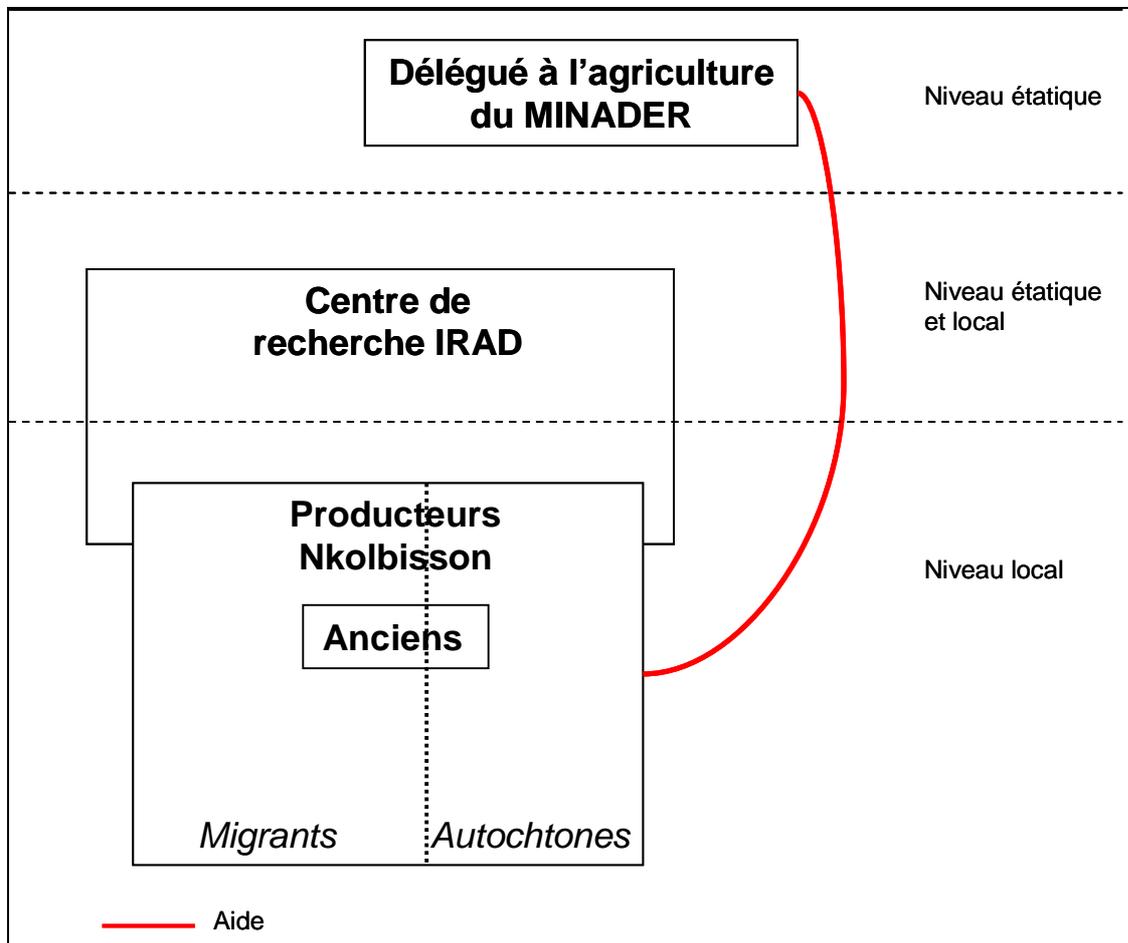


Dauvergne, 2011

7.3.3. Les acteurs de l'agriculture de Nkolbisson

La zone que nous avons étudiée est étroitement liée au centre de recherche de l'IRAD. L'influence de l'administration (préfecture et chef coutumier) est faible, elle n'intervient ni dans les transactions, légales ou non, sur les terres, ni dans la gestion des conflits, ni sur la gestion des terres ou les prises de décision. De plus, la préfecture du 7^{ème} arrondissement, récente, peine à se mettre en place. C'est pourquoi ils n'apparaissent pas dans le schéma suivant qui représente les acteurs concernés par l'agriculture à Nkolbisson (Figure 51). Les conflits sont réglés à l'intérieur du bas-fond en faisant appel aux Anciens. Le délégué à l'agriculture a également très peu d'influence et très peu de moyens.

Figure 51: Organisation des acteurs de l'agriculture à Nkolbisson



Dauvergne, 2011

7.4. Un village périurbain de Yaoundé : Minkoameyos

7.4.1. Dynamiques urbaines de Minkoameyos

Minkoameyos est un groupement de 3 villages étendus sur 5km le long de l'ancienne route Yaoundé-Douala, à l'extrémité ouest de Yaoundé. Très peu fréquentée et non entretenue, cette route bitumée devient rapidement une piste et peut se trouver impraticable en saison des pluies. Située le long d'un grand axe, la zone de Minkoameyos accueille des migrants depuis 20 ans. Les autochtones sont cependant restés majoritaires pendant longtemps et beaucoup d'allogènes sont des Etons (ethnie très proche des Ewondos géographiquement et culturellement) venus en mariage. Le mode de vie « villageois » a donc longtemps prédominé. Ces premiers migrants étaient, tout comme les autochtones, des producteurs agricoles, à qui on a attribué des terres à cultiver, et ils avaient des devoirs et des droits similaires aux autres habitants.

Cependant, depuis 5 ans, Minkoameyos est devenu une zone d'urbanisation rapide (Figure 52, Figure 53), avec des arrivées massives d'allogènes de toutes origines, encouragées par le délogement des habitants illégaux du centre ville par la CUY, sous l'influence de la politique de réaménagement du délégué du gouvernement à la CUY²⁷. Les nouveaux venus achètent des terres dans le but de construire leur habitation et le reste du terrain est cultivé par la famille. L'urbanisation a lieu principalement le long des routes, les zones peu accessibles restant rurales car seuls les terrains accessibles par route (bitumée ou non) peuvent être titrés et les allogènes comptent sur le titre afin de se protéger des expropriations par l'Etat et des réclamations des autochtones qui cherchent à récupérer des terres, soit par besoin monétaire, en essayant de transgresser l'accord passé avec l'allogène, soit parce que les membres de la famille n'ont pas tous bénéficié de la vente et que certains sont lésés. Les autochtones vendent leur terre très rapidement et les allogènes constituent désormais presque la moitié de la population actuelle. Minkoameyos a été rattaché à l'arrondissement de Yaoundé VII en 2009. Une étroite bande le long de l'axe routier a été définie comme zone d'extension urbaine préférentielle par le SDAU de Yaoundé [CUY 2008a], mais les acteurs n'ont reçu aucune incitation. L'urbanisation est hétérogène, elle est freinée par le relief et par le lac²⁸ dont les abords sont déclarées inconstructibles, ainsi qu'au sud par les parcelles de l'IRAD.

²⁷ Entretien avec le chef de Minkoameyos

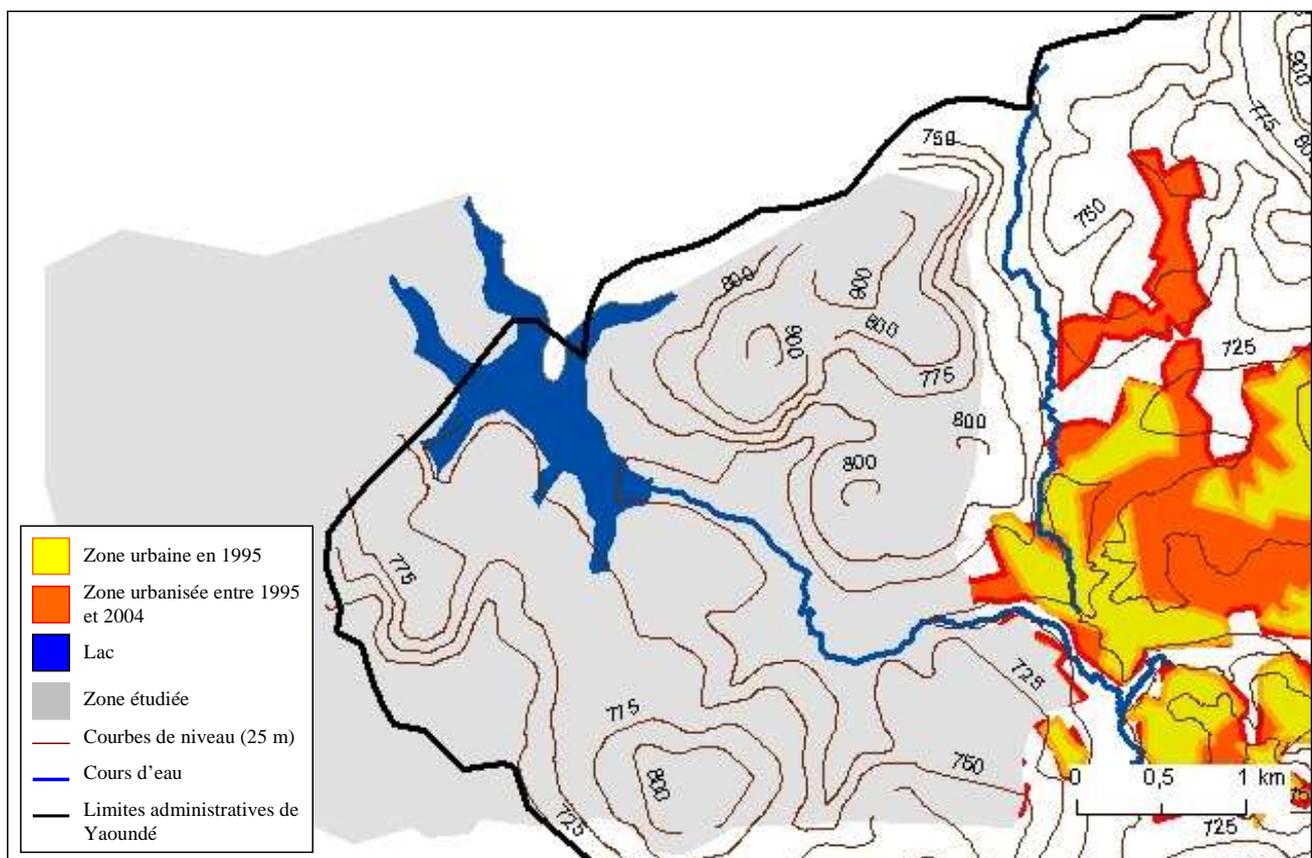
²⁸ Le lac de barrage de Minkoameyos a été mis en place à l'indépendance pour approvisionner Yaoundé en eau potable et électricité. Pour l'instant hors d'état, les installations doivent être remises en place par la Camwater.

Figure 52: Minkoameyos dans le tissu urbain



Dauvergne, 2011

Figure 53: Topographie de Minkoameyos et limite d'urbanisation



Dauvergne, 2011

7.4.2. Dynamiques agricoles de Minkoameyos

Les autochtones pratiquaient à l'origine une agriculture vivrière d'autoconsommation, avec deux saisons de cultures sur abatis brûlés. La majorité disposait de plus de quelques hectares de cacao comme culture de rente. Les cultures vivrières de subsistance, associées à l'arachide, sont toujours présentes, mais elles sont repoussées de plus en plus loin en brousse. Les cacaoyères sont à l'abandon, suite à l'effondrement des cours et à la désintégration de la SODECAO, la société nationale organisant la filière cacao. Néanmoins, depuis une dizaine d'années certains allogènes ont entrepris de venir cultiver des terres à Minkoameyos de façon plus intensive (tomates, poivrons, maraîchage, élevage...). Certains autochtones se sont mis à cultiver également ces types de produits afin d'en tirer un revenu.

Comme souvent, ce sont les migrants qui innovent le plus : comme ils ont dû acheter les terres, ils cherchent à rentabiliser leur achat par des systèmes permettant d'avoir un revenu élevé. De plus, ils sont en général arrivés avec un petit capital qui a permis l'aménagement des bas-fonds (au moins en terme de temps de travail), et il a été plus facile pour eux d'innover que pour les autochtones, qui s'ils désirent investir à leur tour dans le maraîchage doivent modifier leur système du tout au tout. Le passage d'un système à base de cultures vivrières et cacao aux systèmes associant les cultures vivrières au maraîchage peut être bloqué par plusieurs facteurs : le manque de temps, pour aménager les bas-fonds et pour les travaux cultureux importants que nécessite le maraîchage (si le temps est déjà occupé par la cacaoyère, il est difficile d'abandonner des plantations qui mettent des années à démarrer) ; le manque de capital, puisque démarrer le maraîchage nécessite l'achat d'intrants, de produits phytosanitaires et d'engrais, il est difficile de prendre ce risque pour une culture que l'on maîtrise mal alors qu'il existe déjà une source de revenu stable et qui limite le risque (le cacao et l'arachide). Ainsi les migrants sont en meilleure position pour démarrer le maraîchage et seuls les autochtones qui avaient le plus de moyens ont mis en œuvre les innovations amenées par les migrants.

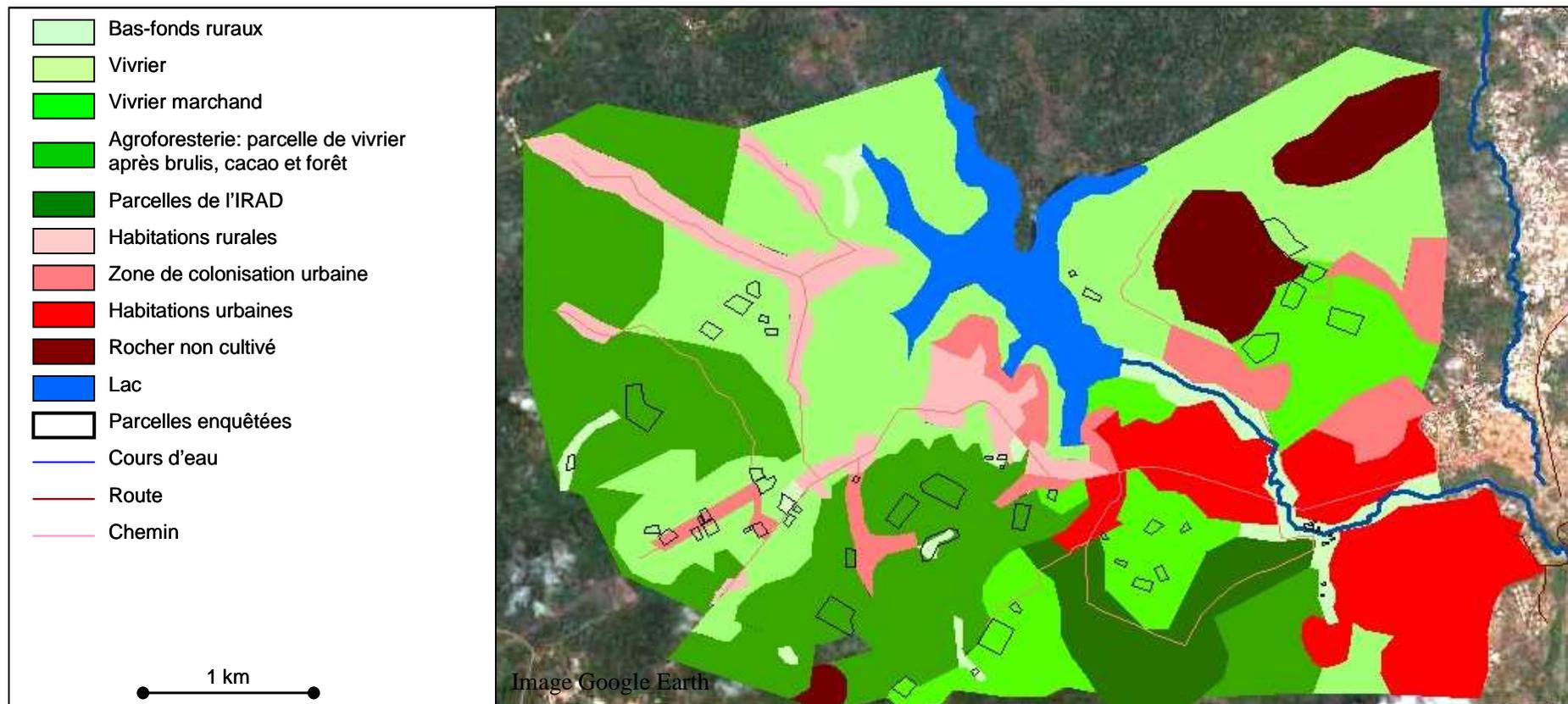
Dans les zones encore rurales de Minkoameyos persiste une agriculture villageoise familiale alliant des cultures vivrières pour l'autoconsommation avec la culture du cacao fournissant une rente monétaire. Sur ces parcelles, les arbres les plus hauts ou les plus utiles ne sont pas abattus et la forêt, entretenue de façon à favoriser les espèces utiles, notamment les arbres fruitiers, domine l'espace. Les cacaoyères, qui nécessitent un gros investissement de départ, sont conservées en attendant des jours meilleurs. L'agriculture traditionnelle et le cacao subsistent dans les zones forestières éloignées des habitations, tandis qu'une agriculture

vivrière marchande et moins diversifiée, avec très peu de jachère, se met en place à proximité des habitations (Figure 54, Figure 55). De nouvelles formes agricoles se font jour avec le développement du vivrier marchand, du maraîchage en saison pluviale ou dans des bas-fonds aménagés et de l'élevage intensif. Mais parfois, les autochtones ont vu les surfaces disponibles diminuer mais sans que cela ne provoque forcément d'innovations. On retrouve également une petite agriculture de subsistance à proximité des habitations, souvent le fait d'allogènes qui n'ont que des surfaces très petites, à la limite du jardin.

D'après les enquêtes effectuées à Minkoameyos, les producteurs sont à 33 % des autochtones (Figure 56), ce qui est plus élevé que dans les deux autres sites étudiés plus proches de la ville. Cependant, la dynamique de migration a déjà commencé et les allogènes s'installent. Au début cette migration était essentiellement agricole, les migrants venaient cultiver dans cette région afin de profiter de ses avantages, et elle concernait des ethnies proches des Ewondos, comme les Eton (23 % des producteurs). Aujourd'hui, Minkoameyos s'urbanise, des allogènes s'y installent dans le but d'y habiter et de travailler en ville ou de profiter des diverses activités économiques qui se développent. L'agriculture reste l'activité principale de ce village, mais pour combien de temps ?

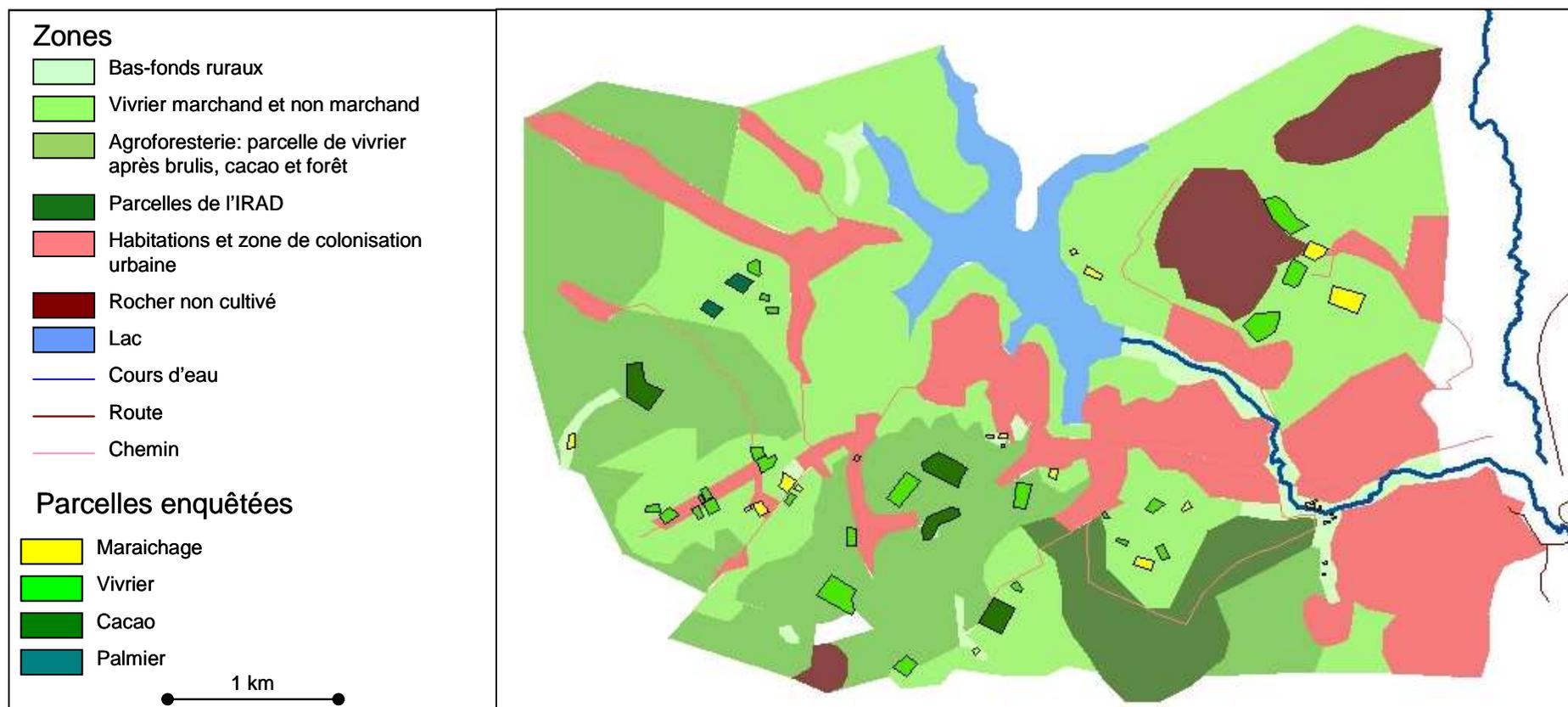
Il y a autant d'hommes que de femmes producteurs mais les hommes bénéficient de parcelles plus grandes (Figure 57). La production est destinée à la vente (56 % des producteurs) et à la consommation (Figure 58) et il y a quelques pluriactifs (23 % des producteurs), mais la plupart des producteurs n'ont que cette activité (Figure 59). Les producteurs les plus âgés sont dans les zones les plus reculées, là où se trouvent les cacaoyères et les systèmes vivriers traditionnels (Figure 60).

Figure 54: Occupation du sol à Minkoameyos en 2010



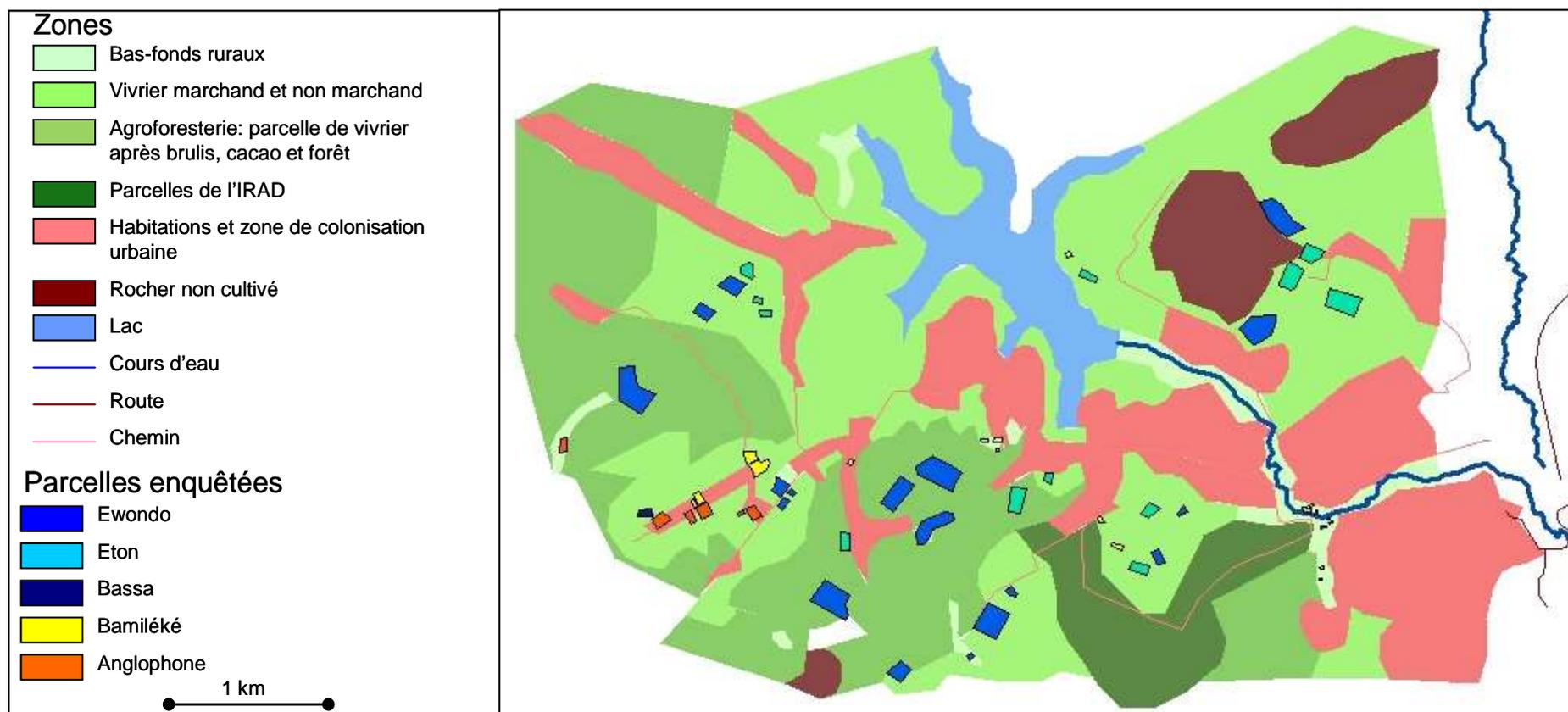
Dauvergne, 2011

Figure 55: Type de culture à Minkoameyos en 2010



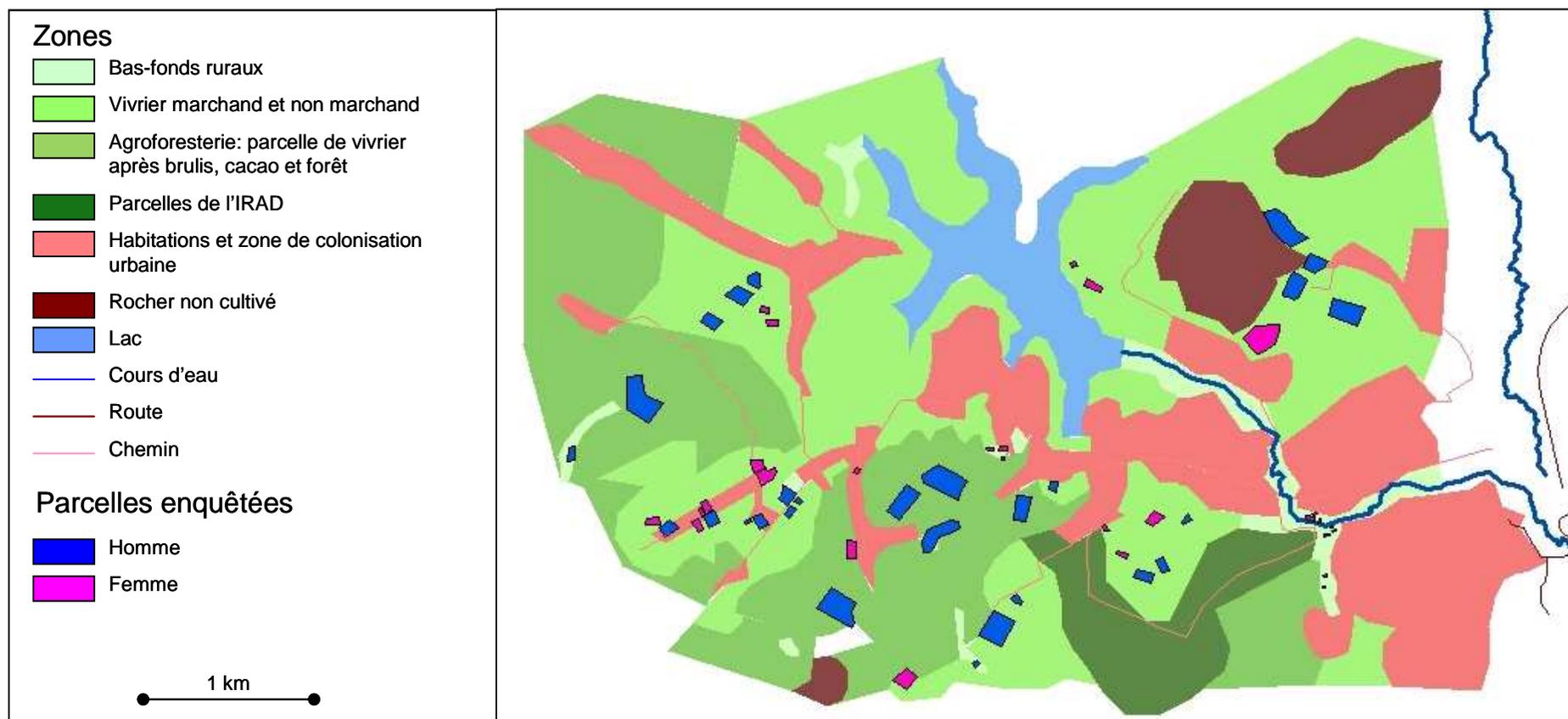
Dauvergne, 2011

Figure 56: Ethnie des producteurs à Minkoameyos en 2010



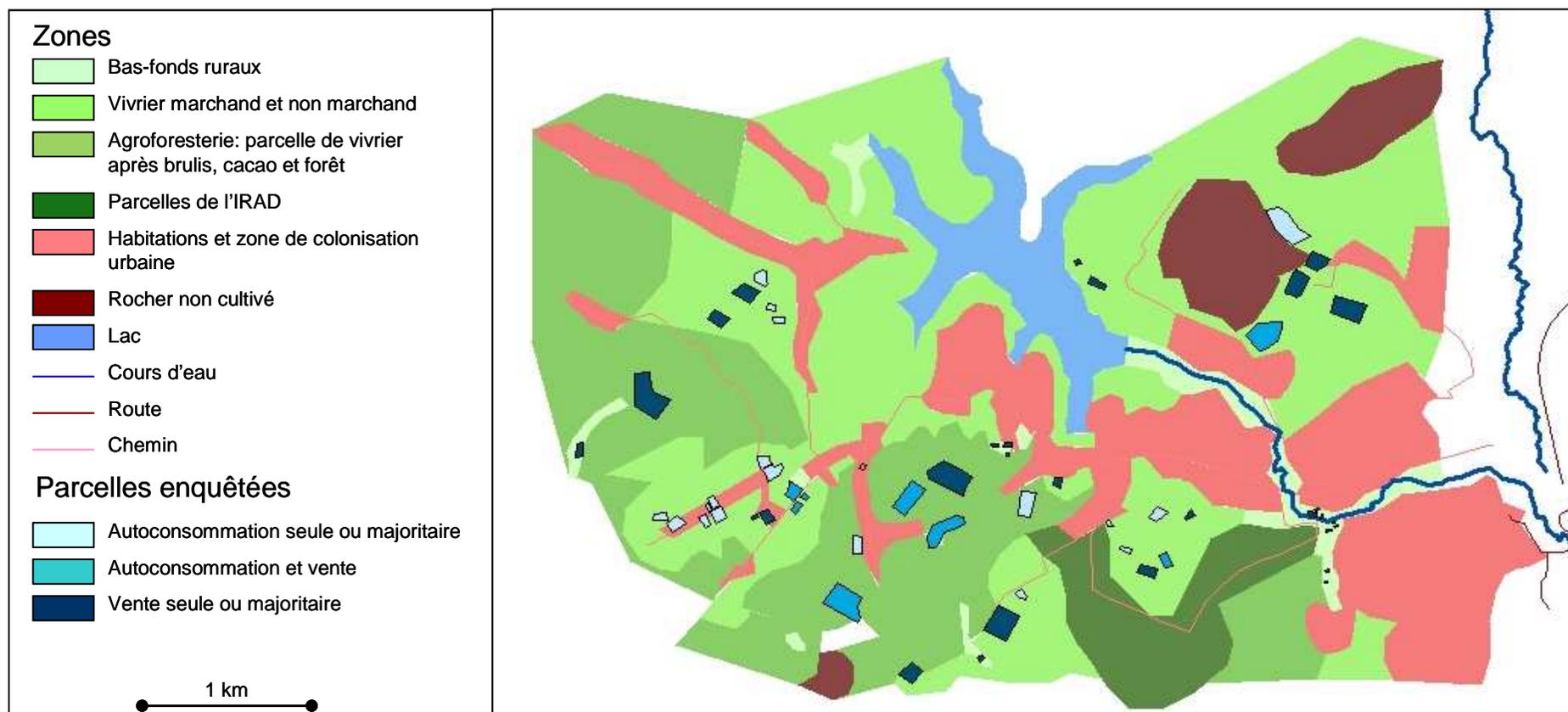
Dauvergne, 2011

Figure 57: Genre des producteurs à Minkoameyos en 2010



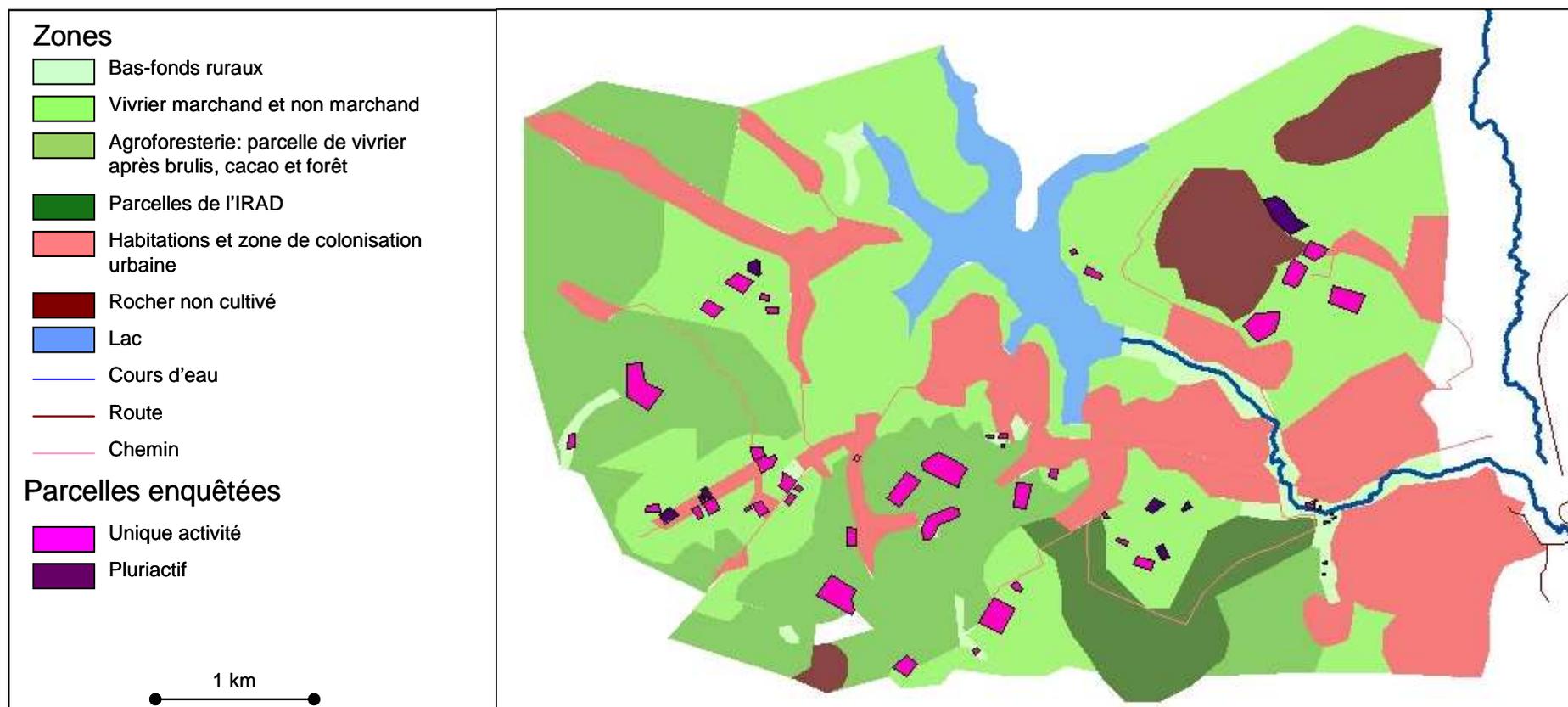
Dauvergne, 2011

Figure 58: Destination de la production agricole à Minkoameyos en 2010



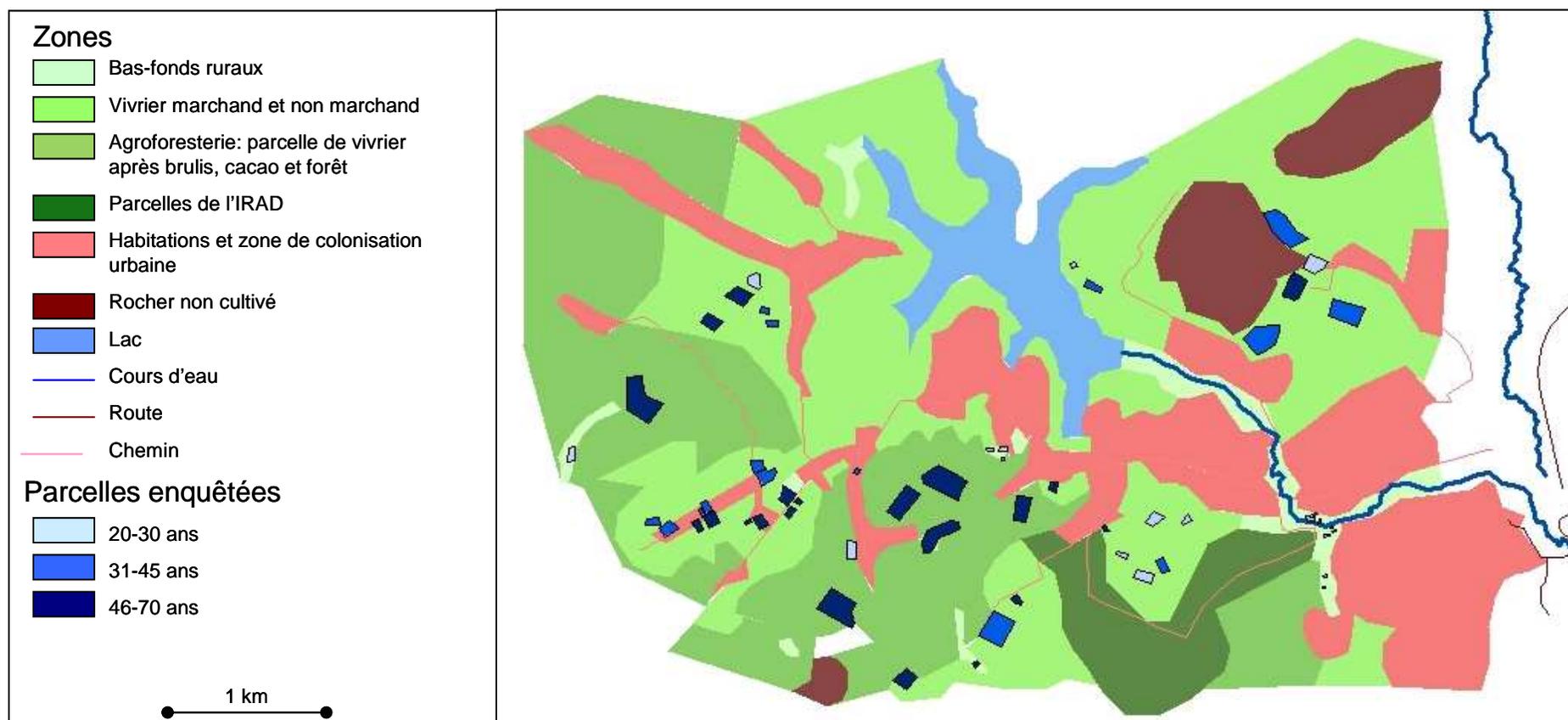
Dauvergne, 2011

Figure 59: Pluriactivité des producteurs à Minkoameyos en 2010



Dauvergne, 2011

Figure 60: Age des producteurs à Minkoameyos en 2010

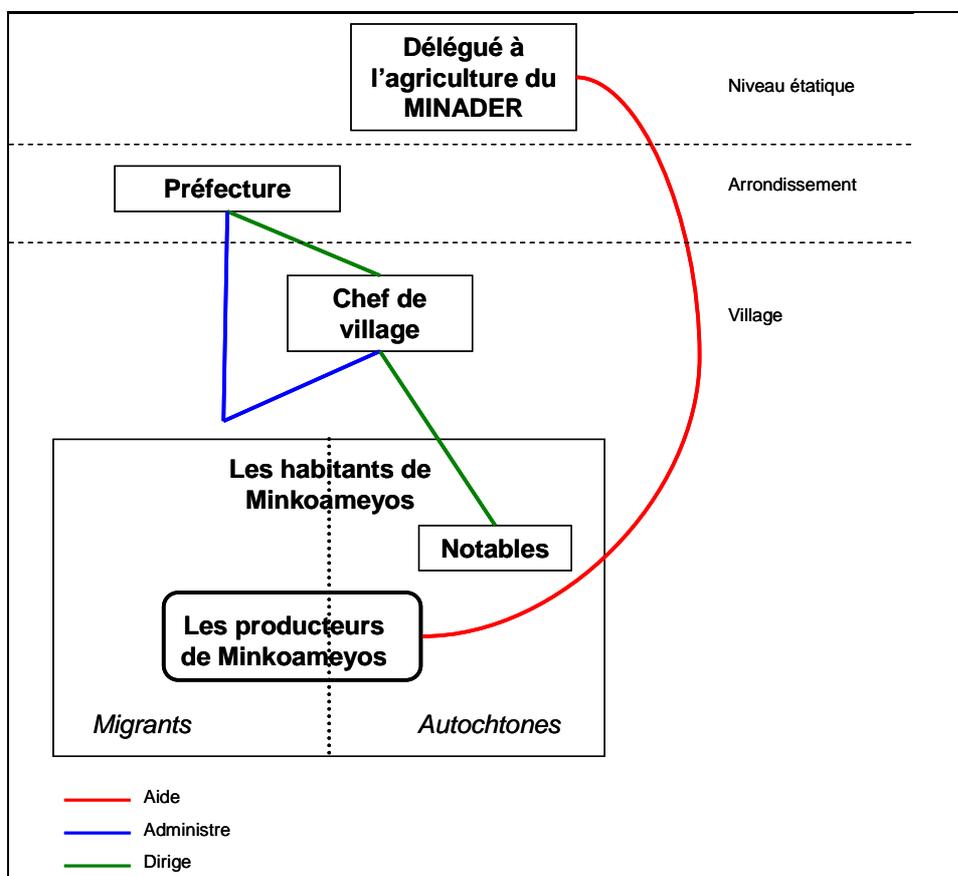


Dauvergne, 2011

7.4.3. Les acteurs de l'agriculture à Minkoameyos

A Minkoameyos, les habitants sont soit des allogènes, soit des autochtones. Les allogènes peuvent être installés depuis longtemps (surtout des Etons), auquel cas ils ont un meilleur accès à la terre ou depuis peu. Le chef de village organise un rôle de conciliabule avec les notables les plus importants, des autochtones. Minkoameyos est sous l'autorité de la préfecture du VIIème arrondissement de Yaoundé (Figure 61). L'organisation sociale est très proche de celle d'Etoug-Ebe, qui est situé à quelques kilomètres à peine, mais qui est plus avancé dans le processus d'urbanisation.

Figure 61: Organisation des acteurs de l'agriculture à Minkoameyos



Dauvergne, 2011

7.5. Conclusion sur les terrains de Yaoundé

Etoug-Ebe et Nkolbisson ont beaucoup de points communs, ce sont des quartiers périphériques de Yaoundé assez proches géographiquement avec des bas-fonds. La différence majeure est que les terres cultivées de Nkolbisson sont les terres de l'IRAD, le centre de recherche agricole. Minkoameyos est un village périurbain, plus éloigné du centre-ville et qui présente encore des caractéristiques rurales dans le type d'habitat et de pratiques agricoles

mais qui présente de nombreuses similitudes avec Etoug-Ebe en ce qui concerne l'organisation des acteurs (Tableau 7).

Il est intéressant de noter que dans le bas-fond d'Etoug-Ebe, où l'agriculture se mêle à l'habitat et où l'autoconsommation est très importante (Tableau 8), les femmes cultivent davantage qu'à Nkolbisson (Figure 62), qui est un bas-fond entièrement dédié à une agriculture professionnelle tournée vers la vente (Figure 63). Il semble avoir une corrélation entre le niveau de professionnalisation et le genre des producteurs, les femmes sont davantage impliquées dans une agriculture de subsistance et les hommes dans une agriculture fournisseuse de revenu, ce qui coïncide d'ailleurs avec les rôles traditionnels des hommes et des femmes dans la production agricole.

Les producteurs d'Etoug-Ebe sont aussi plus nombreux à être pluriactifs (47 % de pluriactifs contre 26 % à Nkolbisson) (Figure 64). Le bas-fond d'Etoug-Ebe, où l'agriculture se mêle à l'habitat et où les questions foncières se traitent majoritairement entre les autochtones et les allogènes, est donc davantage tourné vers une agriculture de subsistance, féminine, pluriactive, là où Nkolbisson, avec ses terres « publiques » est un bas-fond professionnel.

En ce qui concerne la répartition ethnique des producteurs (Figure 65), on voit qu'Etoug-Ebe est un quartier de Bamilékés, ils sont en effet 62 % parmi les producteurs interrogés, les autochtones Ewondos ne représentant que 23 %. Sur les deux autres terrains, Nkolbisson et Minkoameyos, les Ewondos et les Bamilékés représentent chacun environ un tiers des producteurs. Les Etons sont assez présents car ils viennent du département voisin. On voit en revanche qu'à Etoug-Ebe et Minkoameyos, les Ewondos restent majoritairement propriétaire des terres, bien que les résultats laissent penser à une baisse de leur emprise foncière en faveur des Bamilékés qui sont à 23 % propriétaires des terres d'Etoug-Ebe alors qu'ils ne le sont qu'à 9 % à Minkoameyos.

Enfin, les jeunes producteurs sont particulièrement présents à Nkolbisson (Figure 66), là où l'agriculture est dédiée tout particulièrement à la création d'un revenu. Les Anciens, retraités ou femmes âgées, sont présents sur les trois zones et utilisent l'agriculture pour avoir un petit revenu ou nourrir la famille.

Tableau 7: Caractéristiques des trois zones d'études à Yaoundé: Etoug-Ebe, Nkolbisson et Minkoameyos

| | Etoug-Ebe | Nkolbisson | Minkoameyos |
|-------------------------------|---|---|--|
| Distance au centre-ville | 3 km | 4 km | 8 km |
| topographie | Bas-fond et colline | Bas-fond | Topographie en relief |
| Dynamique d'urbanisation | Quartier en voie d'urbanisation | Quartier en voie d'urbanisation | Village périurbain |
| Dynamique de migration | Beaucoup d'allogènes | Beaucoup d'allogènes | Quelques allogènes |
| Type d'habitat | Urbain | Urbain | Rural |
| Gouvernance foncière | Terres en voies d'immatriculation et de vente | Terres étatique gérées par l'IRAD | Terres coutumières avec quelques immatriculations et ventes |
| Systèmes agricoles principaux | Maraîchage et cultures vivrières | Maraîchage | Cultures vivrières, culture de rente traditionnelle, maraîchage |
| Organisation des acteurs | Influence de la hiérarchie coutumière et des pouvoirs public locaux | Organisation interne aux producteurs et avec l'IRAD | Influence de la hiérarchie coutumière et des pouvoirs publics locaux |

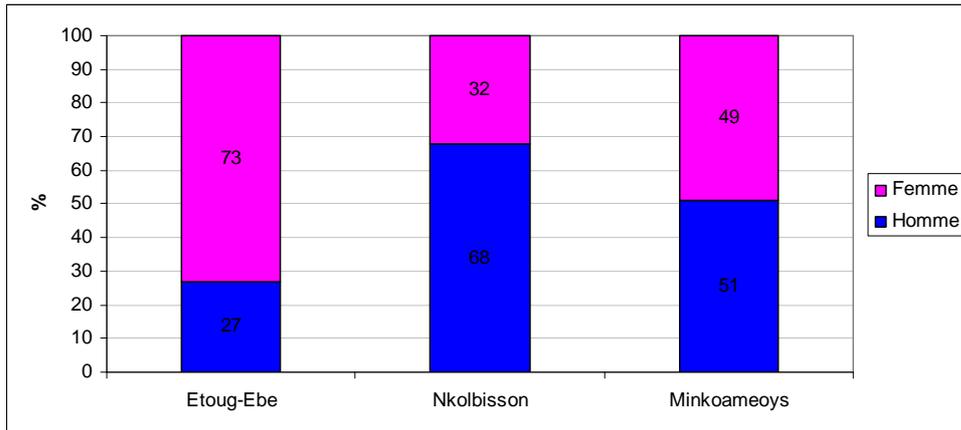
Dauvergne, 2011

Tableau 8: Résultats d'enquêtes réalisées auprès d'agriculteurs d'Etoug-Ebe, Nkolbisson et Minkoameyos

| | Etoug-Ebe | Nkolbisson | Minkoameyos |
|--------------------------------|---|--|--|
| Nombre de producteurs enquêtés | 48 | 19 | 43 |
| Nombre de parcelles | 56 | 32 | 56 |
| % Homme/ Femme | H : 27 % F: 73 % | H: 68 % F: 32 % | H: 51% F: 49 % |
| Tranches d'âge | 20-30: 29 % 31-40: 35 % 41-50: 23 % 51-65: 13 % | 20-30: 58 % 31-40: 16 % 41-50: 5 % 51-60: 21 % | 20-30: 35 % 31-40: 28 % 41-50: 7 % 51-70: 30 % |
| % ethnie du producteur | Bamiléké: 62 % Ewondo : 23 % Anglophone: 13 % Eton: 2 % | Bamiléké: 37 % Ewondo: 32 % Eton: 21 % Bafia: 10 % | Ewondo: 34 % Bamiléké: 28 % Eton: 21 % Anglophone: 12 % Bassa: 5 % |
| % ethnie du propriétaire | Ewondo: 72 % Bamiléké: 28 % | Propriété de l'IRAD | Ewondo: 69 % Eton: 12 % Bamiléké: 9 % Anglophone: 5 % Bassa: 5 % |
| % pluriactif | Pluriactif: 47 % | Pluriactif: 26 % | Pluriactif: 24 % |
| Tranches durée d'occupation | 0-2 ans: 25 % 2-5 ans: 23 % 6-15 ans: 27 % Plus de 15 ans: 25% | 0-2 ans: 27 % 2-5 ans: 26 % 6-15 ans: 21 % Plus de 15 ans: 26 % | 0-2 ans: 23 % 2-5 ans: 19 % 6-15 ans: 16 % Plus de 15 ans: 42% |
| Destination de la production | Vente: 19 % Autoconsommation: 81 % | Vente: 100 % | Vente: 57 % Autoconsommation: 43 % |

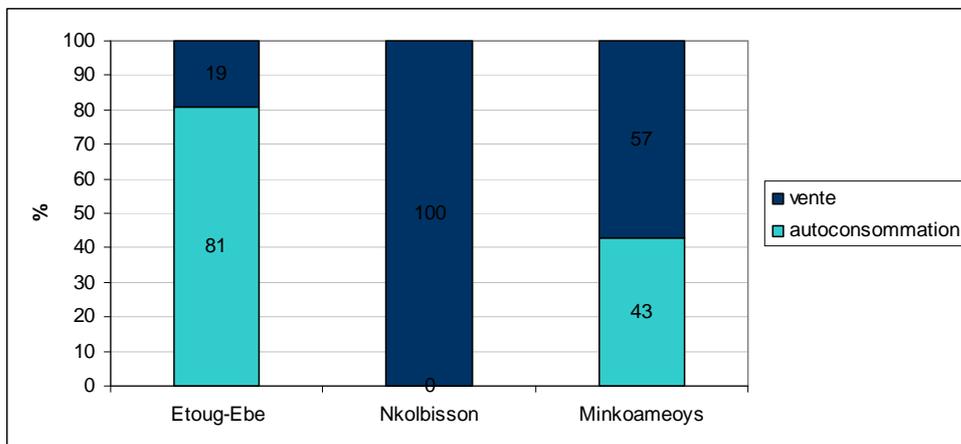
Dauvergne, 2011

Figure 62: Genre des producteurs enquêtés sur les trois zones d'étude à Yaoundé



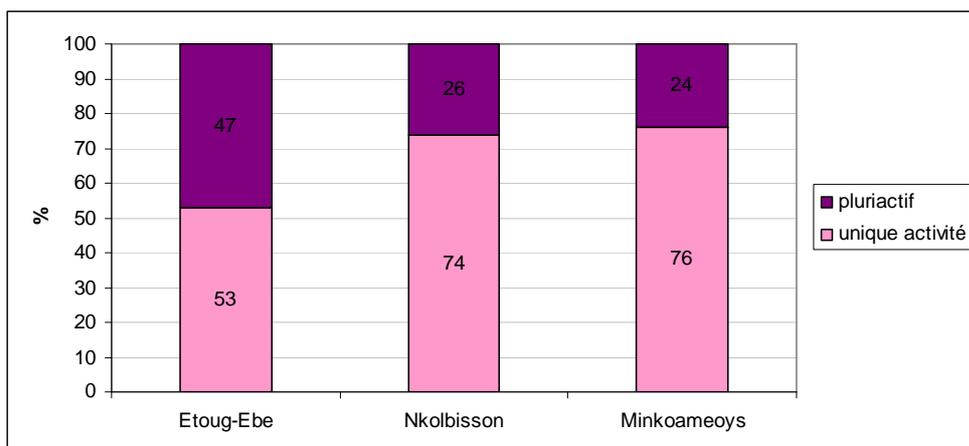
Dauvergne, 2011

Figure 63: Destination de la production sur les trois zones d'étude à Yaoundé



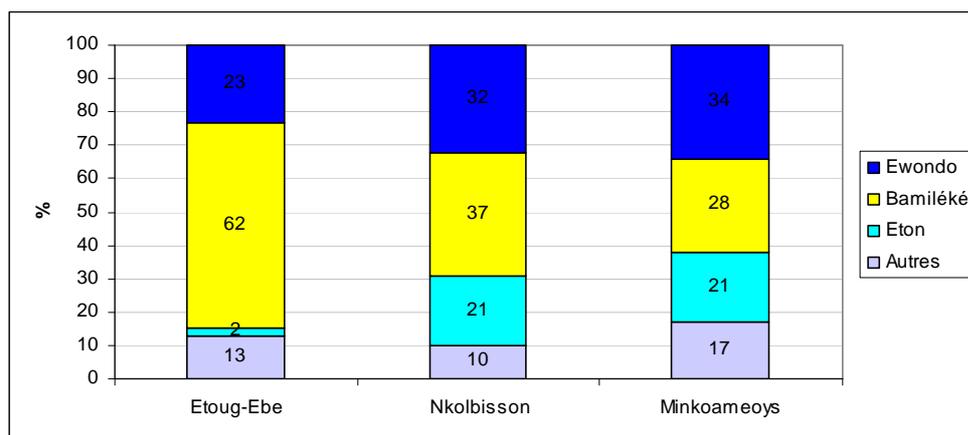
Dauvergne, 2011

Figure 64: Pluriactivité des producteurs enquêtés sur les trois zones d'étude à Yaoundé



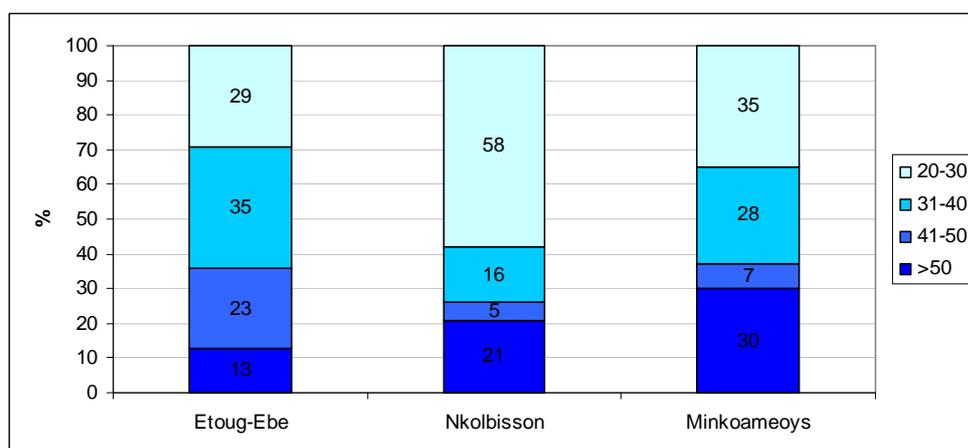
Dauvergne, 2011

Figure 65: Ethnie des producteurs enquêtés sur les trois zones d'étude à Yaoundé



Dauvergne, 2011

Figure 66: Age des producteurs enquêtés sur les trois zones d'étude à Yaoundé



Dauvergne, 2011

Le tableau suivant (Tableau 9) synthétise les différents types d'agriculture que nous avons observés sur les zones d'étude. Chaque type correspond à un milieu donné qui permet à l'agriculture d'exister. Par exemple à Etoug-Ebe, on retrouve dans les bas-fonds du maraîchage et des cultures vivrières, alors que les pentes sont exclusivement consacrées au vivrier. A Minkoameoys, on trouve du maraîchage dans les bas-fonds aménagés mais également, du maraîchage pluvial, hors des bas-fonds. Les parcelles minuscules et attenantes à la maison laissent place à une agriculture de cour. Nous avons associé à chacun de ces types une dynamique : innovation, statut quo ou régression.

Nous observons qu'à part à Nkolbisson où le bas-fond est entièrement dédié à un maraîchage innovant, sur les deux autres zones d'étude, on retrouve les trois dynamiques. Ainsi, sur un même site, on retrouve en fonction des potentialités du milieu, un type d'agriculture innovant (le maraîchage, le vivrier marchand), une agriculture stagnante, qui

n'innove pas mais qui n'est pas en voie de disparition pour des raisons extérieures au système agricole et qui tiennent de la préservation foncière (le vivrier sur des pentes inconstructibles, l'agriculture de cour sur de minuscules parcelles), et une agriculture en régression (l'agriculture villageoise) qui est en train de disparaître.

On retrouve là une des caractéristiques des espaces intermédiaires : la coexistence de dynamiques contradictoires sur un même espace. En même temps que l'urbanisation détruit les systèmes les plus anciens, elle favorise l'émergence de systèmes innovants, qui sans elle, n'auraient pas vu le jour. On voit aussi que les systèmes innovants n'occupent pas forcément les lieux bénéficiant d'une grande sécurité foncière, tel que les bas-fonds ; et des espaces incertains pour le foncier permettent la persistance de l'agriculture (les pentes et les bas-fonds par exemple).

Tableau 9: Dynamique agricole sur les zones d'étude à Yaoundé

| Zones | Types d'agriculture | Dynamiques |
|--------------------|----------------------------|-------------------|
| Etoug-Ebe | Vivrier de bas-fond | Statu quo |
| | Maraichage de bas-fond | Innovation |
| | Vivriers dans les pentes | Statu quo |
| | Agriculture villageoise | Régression |
| Nkolbisson | Bas-fond maraicher | Innovation |
| Minkoameyos | Cacao + cultures vivrières | Régression |
| | Vivrier marchand | Innovation |
| | Maraichage pluvial | Innovation |
| | Maraichage de bas-fond | Innovation |
| | Agriculture de cour | Statu quo |

Dauvergne, 2011

7.6. Un open space d'Accra : le CSIR

7.6.1. Situation de l'open space du CSIR

L'*open space* est situé en plein milieu de la ville d'Accra, sur les terres attenantes aux bâtiments du centre de recherche du CSIR. La présence de l'agriculture tient donc à la présence d'une institution capable de réserver des terres libres. Ces terres peuvent éventuellement être inconstructibles lorsque des lignes électriques passent au-dessus (on retrouve la même chose dans l'*open space* situé aux environs de la centrale électrique).

Photo 16: l'open space du CSIR dans la ville d'Accra



Dauvergne, 2011

Photo 17: Parcelles maraîchères de l'open space du CSIR



Dauvergne, 2011

7.6.2. Dynamiques agricoles de l'open space du CSIR

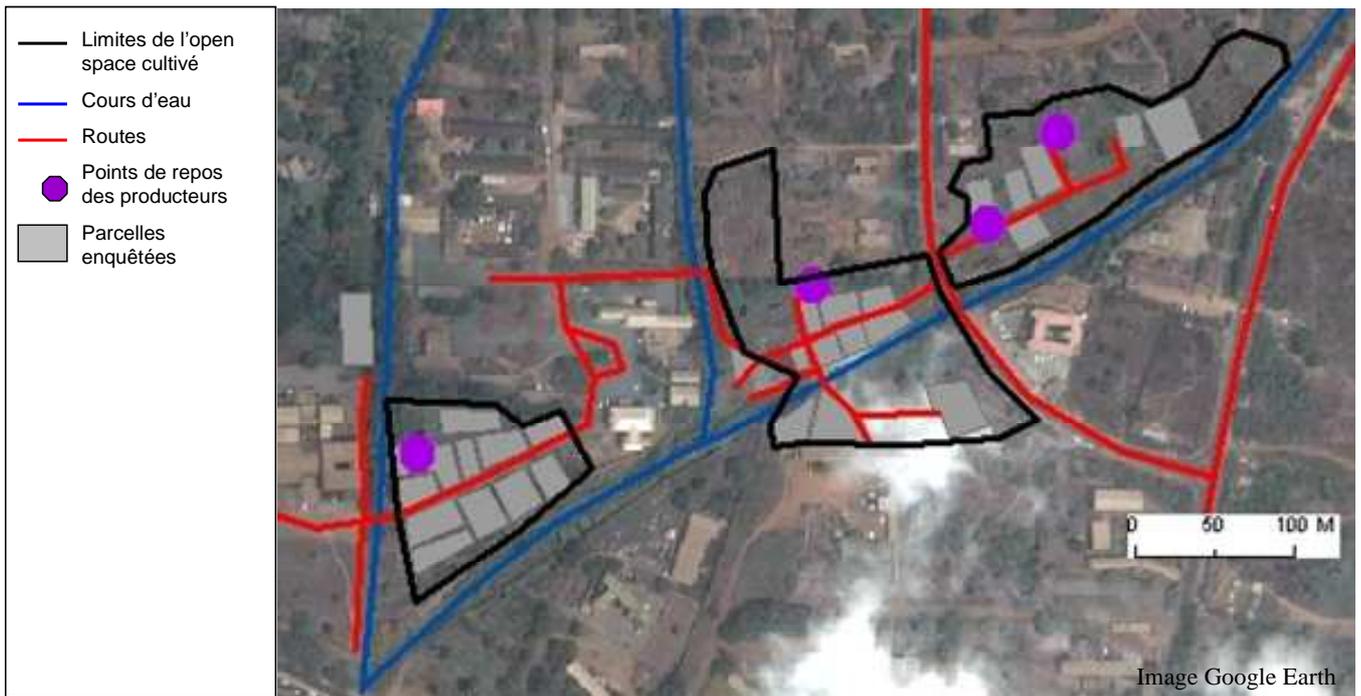
L'*open space* du CSIR est situé autour des bâtiments du centre de recherche. Il est occupé par une cinquantaine de producteurs, qui travaillent sur une ou plusieurs petites parcelles (autour de 1000 m²) (Figure 67). Les plus jeunes sont employés pour aider les producteurs, on peut parler d'une forme de salariat, ou d'entraide car ces jeunes sont souvent de la même famille que le producteur, ou au moins du même groupe ethnique et ils vivent ensemble.

Parmi les producteurs, les allogènes sont nombreux, et les Burkinabés sont majoritaires. De plus, dans cet *open space*, tous les Burkinabés présents sont de l'ethnie Bissa et du village de Kipla Koubélé au Burkina Faso. Une grande partie des producteurs Ghanéens est également originaire du district de Bawku, situé à la frontière avec le Burkina et également peuplé de Bissas (Figure 69). L'*open space* obéit donc à une organisation basée sur l'appartenance ethnique et la région d'origine des migrants. De plus, parmi les personnes produisant sur l'*open space* (pour eux-mêmes ou pour quelqu'un d'autres) beaucoup habitent dans le quartier de Nima²⁹ (un quartier populaire assez proche) et ils vivent ensemble. Cela renforce l'idée d'une organisation informelle de la part de ces migrants qui se soutiennent et introduisent les nouveaux venus. D'autres producteurs sont ghanéens et sont des employés ou des membres de la famille d'employés du CSIR²⁹.

Le choix des cultures obéit principalement à des contraintes économiques, notamment le prix sur les marchés. Les légumes-feuilles (Figure 68) nécessitent un faible investissement de départ (semences, produits phytosanitaires) et les légumes européens sont vendus à des prix élevés. Certains agriculteurs, particulièrement des Burkinabés, ont plusieurs activités. Ils sont nombreux à être également gardiens alors que pour les Ghanéens, l'agriculture est souvent l'unique activité.

²⁹ Entretien avec les producteurs de l'open space

Figure 67: Structure générale de l'open space du CSIR



Dauvergne, 2011

Figure 68: Type de cultures sur l'open space du CSIR



Dauvergne, 2011

Figure 69: Origine ethnique et/ou nationalité des producteurs de l'open space du CSIR



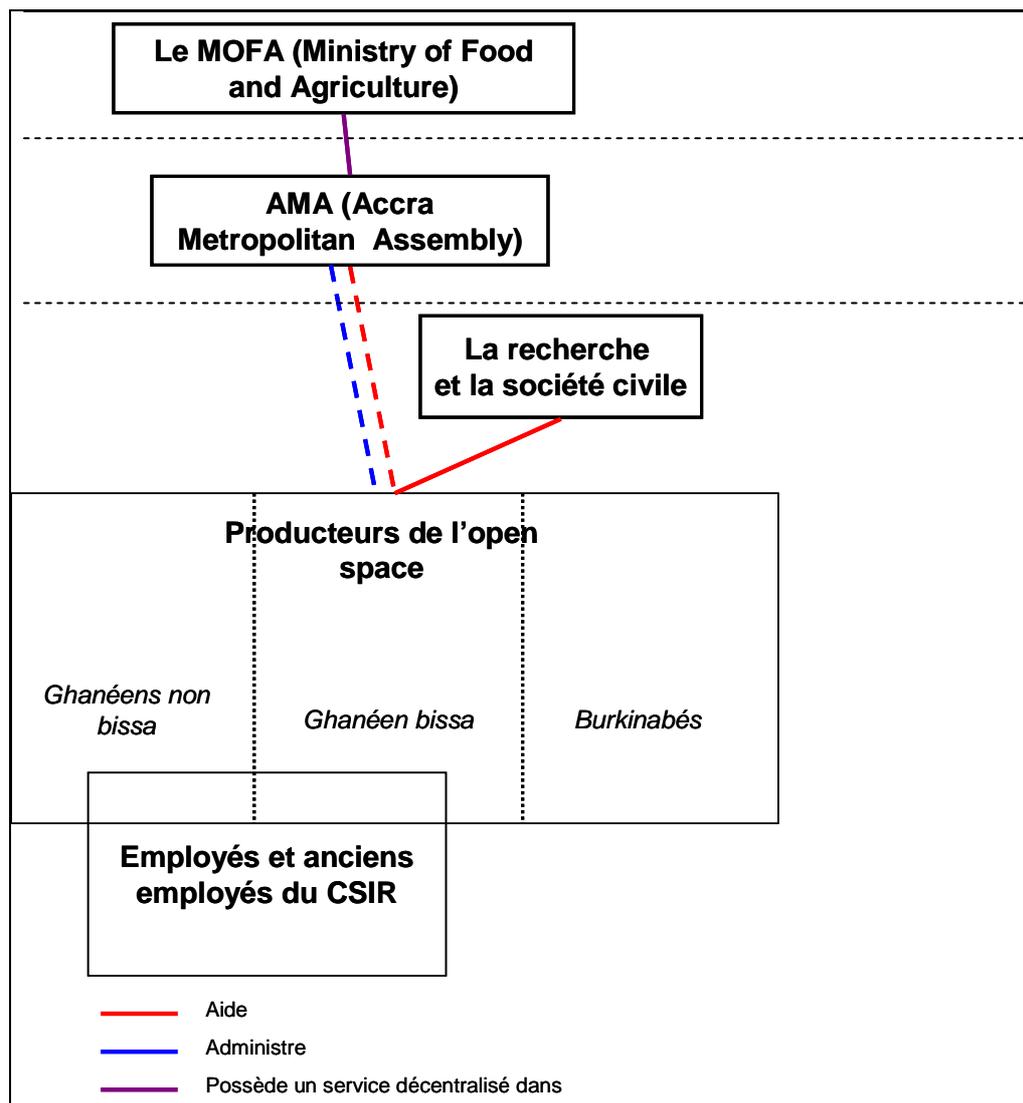
Dauvergne, 2011

7.6.3. Les acteurs de l'open space du CSIR

Les terres de l'open space appartiennent au Centre de recherche CSIR. Certains producteurs sont des anciens employés du CSIR à la retraite ou des membres de leur famille. Les producteurs peuvent se classer en fonction de leur appartenance ethnique et de leur pays d'origine. Les producteurs burkinabés sont en majorité, tous Bissas. Certains producteurs Ghanéens sont Bissas également, d'autres non. Certains producteurs sont installés là depuis plusieurs années, parfois plus de 10 ans comme c'est le cas pour les anciens employés ghanéens du CSIR ou membres de la famille d'employés du CSIR. En revanche, les allogènes sont là depuis peu d'années, parfois quelques mois seulement, il y a un *turn-over* assez important sur ces terrains.

Le *Working Group* a amené des acteurs institutionnels à s'intéresser aux producteurs agricoles. Ainsi, le service décentralisé du MOFA (Ministère de l'Agriculture) dans l'AMA (Municipalité d'Accra) est sensibilisé à la question de l'agriculture urbaine et a participé à l'initiative. Les chercheurs sont également présents, notamment les chercheurs de l'IMWI (International Management Water Institute) qui cherchent des solutions pour utiliser une eau de surface assainie, pour tous les producteurs d'Accra. Mais l'action de la municipalité est limitée : la seule loi sur la question restreint fortement l'agriculture urbaine et l'activité agricole se pratique généralement en dehors de son contrôle.

Figure 70: Organisation des acteurs de l'agriculture sur l'*open space* du CSIR



Dauvergne, 2011

7.7. Un village périurbain d'Accra : Akwapim

7.7.1. La situation d'Akwapim

Akwapim est un alignement de collines du sud-ouest vers le nord-est. Le versant sud pointe vers Accra, il est relié à la capitale par une route nationale, permettant de parcourir les 35km qui les séparent en une heure, (selon le trafic).

Les spécificités de cette région sont nombreuses. L'agriculture d'exportation y est développée depuis longtemps : d'abord centrée sur la commercialisation de l'huile de palme, cette zone a été la première à accueillir les plantations de cacao qui feront la richesse du Ghana quelques années plus tard. Elle subit directement les conséquences de l'agrandissement d'Accra : elle présente plus de villages par kilomètre carré que n'importe quelle autre région

du pays. L'augmentation de la population se fait ressentir particulièrement depuis la fin des années 1980.

L'ethnie majoritaire de la zone d'étude est représentée par les Akans. Leur population se concentre dans des villes au sommet des collines tandis que villages et hameaux, correspondant pour la plupart à l'installation de migrants, s'étalent sur les pentes et les vallées [Brézillon-Millet 2010].

7.7.2. Dynamiques agricoles à Akwapim

Le versant sud des collines d'Akwapim fait face à la région du Grand Accra. Le sol y est peu profond et caillouteux, ne permettent pas la culture de plantes à enracinement profond. Il est peuplé de hameaux familiaux et plurifamiliaux dont les habitants se sont lancés dans une production vivrière de plus en plus diversifiée : légumes, élevage de poulets et de chèvres à petite échelle destinés à la vente [Brézillon-Millet 2010].

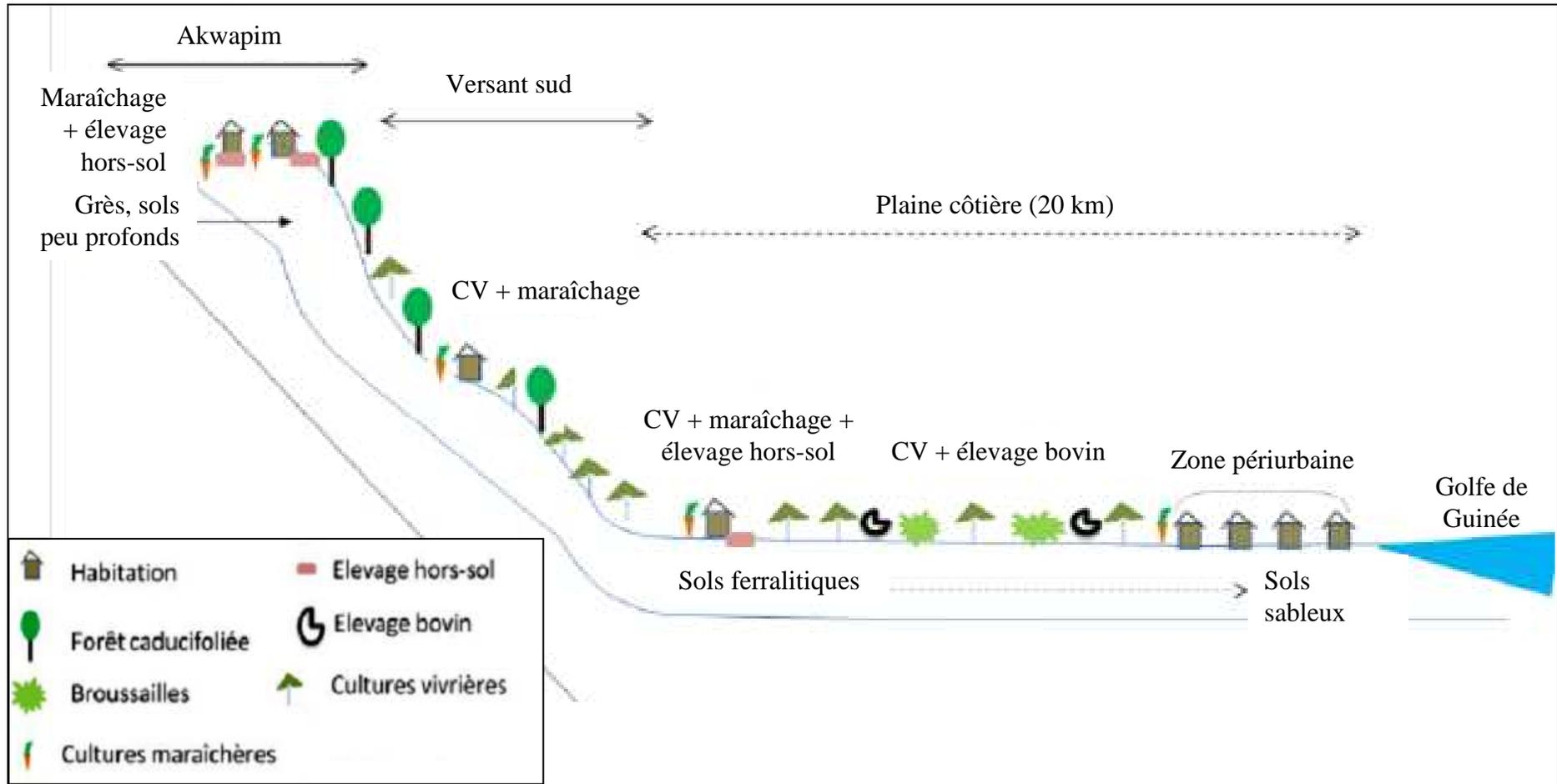
Dans la « plaine d'Accra » se développent deux systèmes de production différents (Figure 71) : l'un est basé sur des cultures vivrières et le petit élevage, l'autre sur le maraîchage. La proximité de la route joue pour beaucoup dans cette diversification vers des produits destinés à la ville. Le système vivrier est un cas typique d'une agriculture de subsistance, les cultures principales sont le maïs, le manioc, le taro, et le plantain et la part d'autoconsommation y est très élevée. Les cultures vivrières sont souvent accompagnées par une autre production à toute petite échelle, de légumes, de poulets ou de chèvres destinés à une consommation exclusivement familiale. De nombreux producteurs, pour compléter leur revenu, ont d'autres activités.

Le maraîchage se localise plus spécifiquement sur les parcelles proches du bord des routes. Les agriculteurs qui pratiquent le maraîchage produisent au moins trois légumes différents afin de diversifier et donc de sécuriser leurs sources de revenu. Les choix des cultures dépend ensuite des connaissances de l'agriculteur, de la demande et de l'offre actuelle pour chacune d'elles. La commercialisation de ces produits vers Accra se développe. Les cultures ont besoin d'être à proximité d'une source d'eau pour l'arrosage autant que pour la pulvérisation des intrants chimiques. Contrairement aux *open space*, la production maraîchère se fait majoritairement en saison des pluies mais certains produisent également durant la saison sèche s'ils ont accès à une source d'eau. Ce système de production

nécessitant un travail intensif, les parcelles sont de petite taille (<1 acre³⁰). Il nécessite un fort investissement, ce qui empêche certains agriculteurs de se lancer dans la production maraîchère.

³⁰ 1 acre équivaut à environ 4000 m².

Figure 71: Localisation des différents types de culture sur la plaine d'Accra



Dauvergne, 2011. D'après Brézillon-Millet, 2010

7.8. Conclusion sur les terrains d'Accra

Les deux terrains d'Accra permettent d'avoir une vue sur les agricultures d'un espace particulier de la ville et d'un village périurbain dont elle est l'activité principale. Dans ces deux situations, ces espaces tirent parti de leur position (Tableau 10) pour développer leur agriculture : dans un cas, l'*open space* dont les conditions d'existence dépendent d'une institution, de l'autre le village qui se renouvelle par l'arrivée de migrants agricoles et l'innovation dans des systèmes de production plus intensif (Tableau 11).

Tableau 10: Récapitulatif des caractéristiques des deux zones d'étude à Accra: l'*open space* du CSIR et le versant Sud de la colline d'Akwapim

| | Open Space CSIR | Versant sud d'Akwapim |
|-------------------------------|--|---|
| Distance au centre-ville | 4 km | 30 km |
| topographie | Plaine | Pente et plaine |
| Dynamique d'urbanisation | Espace interstitiel situé dans la ville | Village périurbain |
| Dynamique de migration | Producteurs allogènes ghanéens ou étrangers | Producteurs autochtones et migrants agricole |
| Type d'habitat | Urbain | Rural |
| Gouvernance foncière | Terres étatiques appartenant à une institution | Terres individuelles, familiales ou appartenant à un « Stool » (terres coutumières) |
| Systèmes agricoles principaux | Maraichage | Culture vivrière, maraichage, élevage |

Dauvergne, 2011

Tableau 11: Dynamique agricole sur les zones d'étude à Accra

| Zones | Types d'agriculture | Dynamiques |
|----------------------------|---------------------|------------|
| Open space CSIR | Maraichage | Innovation |
| Akwapim-versant sud | Cultures vivrières | Statu quo |
| | Petits élevages | Statu quo |
| | Maraichage | Innovation |

Dauvergne, 2011

Résumé du chapitre 7

Nos cinq terrains, trois à Yaoundé et deux à Accra, sont dans des situations différentes, aussi bien par des distances au centre-ville variables, que par des particularités qui permettent à l'agriculture d'y exister. On y trouve des situations agricoles variées : maraîchage et vivrier à Etoug-Ebe, le quartier au maillage urbain lâche ; maraîchage intensif sur les terres squattées de centre de recherche IRAD de Nkolbisson ; vivrier de subsistance et cultures de rentes traditionnelles ou vivrier marchand et maraîchage à Minkoameyos, le village périurbain de Yaoundé ; encore du maraîchage intensif sur l'*open space* du centre de recherche CSIR à Accra ; et vivrier de subsistance et marchand et maraîchage sur les pentes d'Akwapim, situées à la périphérie d'Accra.

On retrouve des similarités importantes au niveau du type d'agriculture entre les deux villages périurbains (Minkoameyos et Akwapim) et entre les deux espaces institutionnels préservés où l'agriculture est possible (Nkolbisson et CSIR). La localisation compte davantage que les différences historiques et politiques.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Les bas-fonds sont la grande particularité de Yaoundé, ce sont des espaces libres pour l'agriculture urbaine, alors qu'à Accra, cette activité prend place dans d'autres types d'espaces libres, les *open space* qui sont le plus souvent les abords d'institutions importantes. Yaoundé, plus petite, plus récente, et plus humide regorge de petits bas-fonds agricoles et l'agriculture périurbaine, avec des caractéristiques plus rurales, n'est pas très loin, à une dizaine de kilomètre du centre-ville. Alors qu'à Accra il faut parcourir au moins une vingtaine de kilomètres pour retrouver des villages dont l'activité principale est l'agriculture et qui tirent profit de la proximité de la ville pour renouveler leurs pratiques.

Cependant, les *open space* d'Accra, qui se trouvent dans toute la ville et qui ont des surfaces assez importantes, témoignent d'un intérêt institutionnel pour l'agriculture urbaine. Bien qu'il n'y ait pas de textes officiels ou de politiques publiques visant la pérennité de cette agriculture, les acteurs sont concernés, notamment depuis le *Working Group* organisé par le RUAF.

Les formes agricoles sont semblables dans les deux villes : maraîchage dans les espaces urbains, avec une distinction entre les légumes d'origine européennes et les légumes-feuilles, ceux-ci étant moins coûteux à produire ; persistance de systèmes vivriers non marchands en zone périurbaine, avec une reconversion de certaines exploitations vers des cultures marchandes, le maraîchage ou les productions fruitières. L'élevage est également présent, l'élevage de volaille étant le plus répandu.

Enfin les stratégies de production des agriculteurs sont assez semblables dans les deux villes, elles dépendent avant tout de la situation des « exploitations » agricoles. Ce qui diffère c'est cette situation, c'est-à-dire la localisation par rapport à la ville et la disponibilité des espaces, c'est-à-dire l'accès au foncier. Cela confirme l'hypothèse que les pratiques agricoles sont avant tout déterminées, dans ce contexte urbain et périurbain, par le statut foncier des espaces.

**PARTIE III - LE FONCIER
DANS L'AGRICULTURE
URBAINE ET PERIURBAINE
A YAOUNDE ET ACCRA**

INTRODUCTION

Après avoir vu les différentes formes d'agriculture urbaines et périurbaines, nous nous intéressons aux différents aspects de la question foncière. Tout d'abord, quelles sont les règles qui régissent le foncier dans les deux villes étudiées ? Pour répondre à cette question, les législations mais également les lois coutumières plus ou moins modulées par la situation particulière du périurbain et de l'urbain sont présentées et analysées. En effet, les acteurs s'adaptent et adaptent les règles, qu'elles soient écrites ou orales afin d'avoir une marge de manœuvre.

Le foncier est porteur d'enjeux, de conflits et des rapports entre acteurs. Il met en relation les autochtones et les allogènes, les occupants et l'Etat, les membres d'une famille ou d'un lignage. Il met en cause les hiérarchies coutumières et le pouvoir étatique. Etudier le foncier revient à ouvrir une fenêtre sur les rapports sociaux.

A l'échelle des zones d'études, de nombreuses pratiques existent. Parfois en marge de la légalité, elles permettent à l'agriculture d'exister, mais sont également des moteurs du mouvement d'urbanisation et de construction dans les zones périurbaines. L'innovation sociale dans les pratiques et les transactions foncières permet l'activité qu'elle soit agricole ou non.

CHAPITRE 8. REGLES FONCIERES ECRITES ET ORALES SUR LES ESPACES AGRICOLES URBAINS ET PERIURBAINS

Nous commencerons par examiner les règles foncières qui dominent dans les deux villes. Par règles foncières, nous entendons le droit écrit et les règles orales, souvent issues de la tradition. En pratique, le droit écrit est généralement adapté à un contexte où la corruption est normalisée. Les règles orales sont aussi influentes que le droit écrit. La réalité des pratiques est un compromis entre ces divers types de règles, les utilisateurs obtiennent l'accès à la ressource en utilisant aussi leur parenté, leur statut social, leur appartenance ethnique, des rétributions financières ou autres et d'autres moyens encore [IIED 2006].

8.1. Les règles foncières écrites à Yaoundé

8.1.1. Le régime foncier et domanial du Cameroun

Les premiers à avoir colonisé le Cameroun sont les Allemands³¹, leur administration avait prévu un système de livres fonciers (*Grundbuch*³²) sur lesquels chaque terrain est répertorié. La France, qui succède à l'Allemagne en 1919, récupère ce système et le modifie en 1932 en instaurant un système de transcription. Les terres « vacantes et sans maîtres » sont officiellement propriété de l'Etat colonial. L'indépendance est marquée par la revendication d'un retour vers la souveraineté des «terroirs» et non de l'État [Tchamagni 2007a], d'autant que celui-ci s'était approprié injustement un grand nombre de terres «sans maîtres». Ainsi la loi de 1959 confirme les droits coutumiers et s'insurge contre la «notion anti-africaine de terres vacantes et sans maîtres». En 1963 l'accès à la propriété foncière individuelle est réformé. A l'occasion de cette réforme, plus d'un tiers des terres collectives sont rattachées au patrimoine national.

La première loi foncière encore valable au Cameroun date du 6 juillet 1974. A partir de cette date il est possible d'immatriculer la terre. Elle stipule que les terres privées sont constituées des terres immatriculées, des «*freeholds lands*³³», les terres acquises sous le régime de la transcription issue de la colonisation française, les concessions domaniales définitives et les terres consignées au «*Grundbuch*» [Régime foncier et domanial 2005].

³¹ Les Allemands ont installé un comptoir près de Douala en 1868, puis à partir de 1884 un protectorat sur le territoire de l'actuel Cameroun malgré les oppositions Douala. A la fin de la Première Guerre mondiale, la Société des Nations confie les 4/5 du territoire aux Français et le reste aux Britanniques. Chaque pays colonisateur a eu son propre système d'immatriculation des terres.

³² Livre foncier

³³ Terres privées selon le droit Britannique.

Cette loi reprend donc les terres privées des différents droits coloniaux et elle y ajoute les terres immatriculées et les concessions définitives.

L'espace camerounais est soumis à trois régimes fonciers : le domaine public (routes, marécages, téléphone, électricité, eau, etc.), le domaine privé qui peut appartenir à des particuliers ou à l'Etat et le domaine national lui-même divisé en deux catégories, les terres occupées avant 1974 (première catégorie) et les terres inoccupées en 1974 (deuxième catégorie). D'après la loi, l'Etat est le « gardien de toutes les terres. Il peut à ce titre intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation » [Régime foncier et domanial 2005]. Il est de plus chargé de gérer le domaine public et le domaine privé étatique. Le domaine national est le domaine « par défaut », ce qui n'est ni privé, ni public. Il est en grande partie géré par les communautés en fonction de leurs droits respectifs, mais légalement, l'administration camerounaise possède une grande emprise dessus : elle peut exproprier au nom de l'intérêt général, elle désigne ceux qui ont le droit à l'immatriculation pour les terres de première catégorie et l'occupation du sol et le type d'activité pour la deuxième catégorie qui peut être distribuée par concession [Tchapmegni 2008].

La loi de 1974 stipule que l'immatriculation peut être obtenue par la conversion de divers titres existants (livres fonciers, *certificate of occupancy*, terres inscrites au *Grundbuch* ou acquises selon les règles de la transcription, actes d'acquisition des *freeholds*, etc.) ou par une procédure centralisée. Ainsi les personnes occupant et exploitant une terre avant le 5 août 1974 (domaine national de première catégorie) peuvent obtenir l'immatriculation. La concession est une attribution des terres non occupées et exploitées en 1974 (domaine national de deuxième catégorie) à la condition que ces terres soient mises en valeur. Mais la procédure était centralisée, longue et coûteuse, les dossiers étaient traités par le Ministère du Domaine situé à Yaoundé, et donc hors de portée de la grande majorité des Camerounais, la loi de 2005 a modifié la procédure.

8.1.2. Les nouvelles lois relatives à l'immatriculation des terres : la réforme foncière du 16 décembre 2005

Les législations en matière de foncier se sont succédé au Cameroun jusqu'à la dernière réforme foncière de 2005 : le décret n°2005/481 du 16 décembre 2005. Cette réforme, certes incomplète et parfois inadaptée aux besoins en milieu rural [Tchapmegni 2007a; Tchapmegni 2007b] a eu un impact important à Yaoundé. D'après les services techniques chargés du cadastre dans le département du Mfoundi, les demandes d'immatriculation ont augmenté de

200 % depuis cette réforme, mise application fin 2008³⁴. 800 demandes par an sont déposées à Yaoundé mais seulement les deux tiers sont menées jusqu'au bout. Sont concernées tout particulièrement les zones périurbaines car les zones urbaines sont le plus souvent déjà immatriculées, et dans les zones rurales, la procédure a peu d'intérêt tant que le droit coutumier est respecté. En revanche en zones périurbaines, la terre est devenue un bien marchand et les acteurs cherchent à s'assurer le mieux possible d'une sécurité foncière, par l'immatriculation (ou par d'autres procédures telle que la cession des droits coutumiers).

La procédure d'immatriculation a été simplifiée et décentralisée (Figure 72). Les dossiers sont traités par la préfecture et les services départementaux. La durée du traitement varie entre six mois et un an et demi en fonction des moyens du demandant, la durée minimale étant de deux mois pour les avis d'opposition³⁵. Avant la réforme de 2005, la procédure faisait systématiquement intervenir le Ministère et les services centralisés de l'Etat, et elle durait plusieurs années.

Les acteurs impliqués dans la procédure d'immatriculation sont (Figure 72) : le préfet, le chef de district le cas échéant, les services techniques des affaires foncières, du cadastre et du domaine, les services décentralisés de deux Ministères, celui de l'agriculture et celui de l'aménagement urbain et le chef de village ainsi que deux notables. Il est remarquable que pour mener à bien la procédure d'immatriculation, il faut l'accord du chef de village. Il est donc nécessaire de s'arranger avec lui et avec les notables du village avant de faire immatriculer une terre³⁶. La cession des droits coutumiers peut précéder l'immatriculation par un allogène : un allogène qui veut acheter une terre du domaine national de première catégorie (occupée avant 1974) peut obtenir les droits coutumiers en s'arrangeant avec les villageois et le chef du village et ensuite procéder à l'immatriculation.

L'immatriculation est devenue une pratique courante et est utilisée par les acteurs : 40 % de la surface de Yaoundé est immatriculée³⁴. A Minkoameyos, un village périurbain, 15 % de la superficie est en cours d'immatriculation, la commission se réunit plusieurs fois par mois pour évaluer les droits au titre foncier³⁷.

³⁴ Entretien avec J.P. Panga, service technique du cadastre

³⁵ Entretien avec l'adjoint au préfet du 6^{ème} arrondissement de Yaoundé

³⁶ Entretien avec J.B. Awono, service administratif du cadastre

³⁷ Entretien avec le chef coutumier de Minkoameyos

Le coût de la procédure d'immatriculation a été estimé à environ 200 000 FCFA³⁸. En plus des coûts officiels³⁹ (Tableau 12), il faut compter le transport et la nourriture pour la Commission, ainsi que les frais officieux pour que le dossier avance.

Figure 72: Procédure d'immatriculation des terres au Cameroun d'après la réforme foncière du 16 décembre 2005



Dauvergne, 2011. Source : MINDUH; Régime foncier et domanial, 2005

³⁸ Estimation données par J.P. Panga

³⁹ Voir annexe F

Tableau 12: Coût officiel d'une procédure d'immatriculation au Cameroun

| Types d'opérations | Coûts en FCFA |
|--|---|
| • Accord du chef de village pour certifier l'occupation avant 1974 | |
| • Ouverture du dossier | 3.000 FCFA |
| • Transport et restauration des membres de la commission | |
| • Bornage du terrain | - en zone rurale : 25.000 FCFA si ≤ 5 ha, 50.000 FCFA entre 5 ha et 20 ha, 10.000 FCFA par ha supplémentaire - en zone urbaine : 25.000 FCFA si ≤ 5.000 m ² , 500 FCFA par are supplémentaire |
| • plan et procès verbal | 27.500 FCFA |
| • Publication dans le bulletin des avis fonciers | |
| • Conservation | 10 timbres de 1.000 FCFA + 5.000 FCFA |
| • Etablissement du titre foncier | - 5 FCFA/m ² en zone urbaine, minimum 5.000 FCFA - 1 FCFA/m ² en zone rurale, minimum 3.000 FCFA |
| • Estimation du coût minimal pour immatriculer 1000 m2 en zone urbaine | 75.500 FCFA |
| • Estimation du coût minimal pour immatriculer 1 ha en zone urbaine | 145.500 FCFA |
| • Estimation du coût minimal pour immatriculer 1 ha en zone rurale | 80.500 FCFA |
| • Estimation du coût minimal pour immatriculer 10 ha en zone rurale | 195.500 FCFA |

Dauvergne, 2011. Source : MINDUH

8.1.3. La concession

La concession peut être établie sur les terres non exploitées et non occupées en 1974 (domaine national de deuxième catégorie). Elle est d'abord provisoire et la personne bénéficiant de la concession dispose de 5 ans pour mettre les terres en valeur et obtenir une concession définitive. La concession peut prendre fin si le terrain est abandonné ou si les engagements ne sont pas respectés. Au bout de 5 ans, la commission consultative est réunie et évalue les investissements réalisés et l'avancement du projet. Elle peut décider de prolonger la concession provisoire si le projet est partiellement réalisé ou d'octroyer la concession définitive. L'usage du bail emphytéotique à cette étape est réservé aux étrangers. La composition de la commission consultative est la même que celle pour l'immatriculation, avec en plus un représentant du Ministère dont la compétence est en rapport avec le projet [Régime foncier et domaniale 2005]. Le projet peut être une occupation immobilière, une exploitation agricole ou autre.

Comme cette procédure est plus longue, coûteuse et exigeante que l'immatriculation directe, les personnes souhaitant s'assurer d'un titre tentent de l'éviter à tout prix⁴⁰. Le chef de village et les notables ont le pouvoir de certifier la mise en valeur avant 1974, l'enjeu est de les faire témoigner d'une présence antérieure à cette date et de convaincre la commission en faveur d'une immatriculation directe. De plus, même si la terre est considérée du domaine national de deuxième catégorie, il est fréquent que des autochtones à proximité considèrent le terrain comme une terre coutumière et en fasse une exploitation légère (chasse, pêche, entretien basique de la forêt), ce qui peut créer des conflits⁴¹. Mieux vaut dans tous les cas se mettre d'accord avec les autorités coutumières.

Le Schéma d'Aménagement Urbain de Yaoundé a prévu des zones agricoles, résidentielles, industrielles, commerciales, administratives. La Commission pour l'obtention de la concession est chargée de vérifier que les parcelles immatriculées sont bien exploitées selon le plan. Cette conformité au SDAU est aussi vérifiée lors de l'obtention du permis de construire. Ce sont donc des outils pour aider à la planification⁴¹.

8.2. Les règles coutumières des Bétis du Centre du Cameroun

Les Bétis sont des Bantous et ils sont les autochtones de la province-Centre (Figure 74) du Cameroun. C'est un groupe ethnique qui comprend entre autre les Ewondos (autochtones de Yaoundé) et les Etons. Les Bétis sont les « seigneurs de la forêt ». La société Béti se caractérise par son caractère égalitaire : tous les hommes sont égaux. Dans le passé, il n'y avait donc pas de chefs chez les Bétis. Il n'existait qu'un chef spirituel, détenteur d'un pouvoir magique mais cette hiérarchie n'était que symbolique. La société était organisée en clans, qui coexistaient plus ou moins bien. Le pouvoir était organisé au sein de la famille étendue, gouvernée par un aîné ou une personne choisie pour ses qualités. Chaque membre de la famille lui devait obéissance. C'est avec la colonisation que la chefferie a fait son apparition, les colons désirant instituer des paliers d'administration [Nandjou 2009].

Ce système acéphale persiste encore aujourd'hui. Bien qu'il y ait un système de chefferie assez élaborée, c'est le chef de famille qui prend les décisions sur les terres sur lesquelles il a des droits. Les chefs ont la fonction de résoudre les conflits et aujourd'hui sont des intermédiaires entre les villageois et les institutions étatiques comme la Préfecture. Celle-ci peut être appelée en dernier recours si le chef de village ne parvient pas à résoudre un

⁴⁰ Entretien à la préfecture du 6^{ème} arrondissement de Yaoundé

⁴¹ Entretien avec les services du cadastre

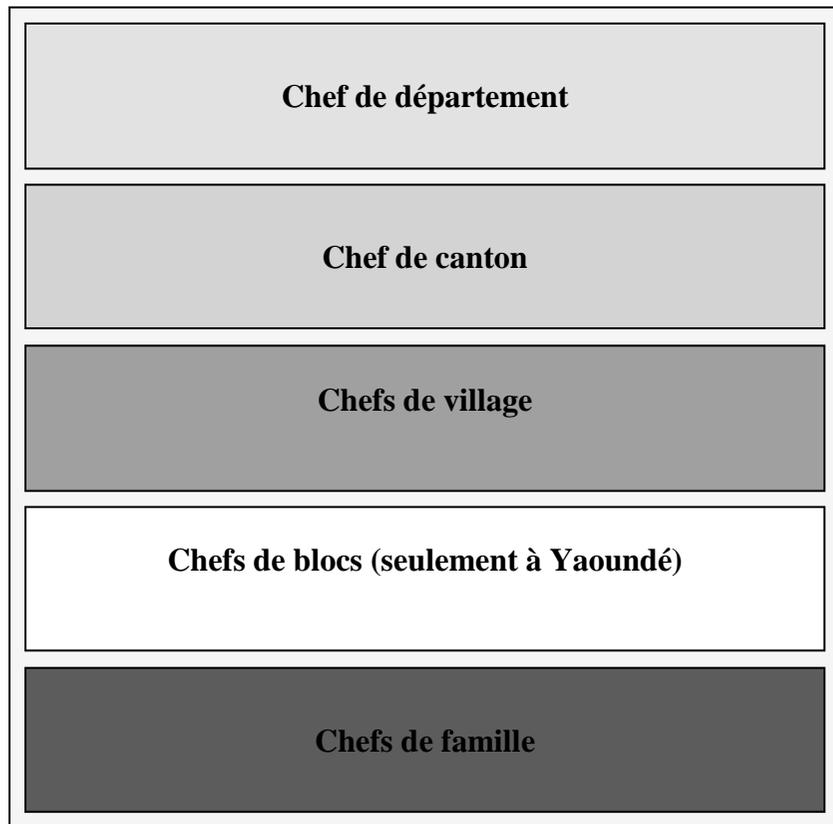
conflit ou inversement, la Préfecture peut faire appel aux chefs de village⁴². Ce système diffère de celui des ethnies de l'Ouest comme les Bamilékés qui sont plus hiérarchisés.

Traditionnellement, pour connaître la limite des terrains, on fait appel à la mémoire des plus anciens notables du village. Il est donc important de cultiver une terre régulièrement pour qu'elle reste dans la mémoire collective comme possession de telle famille. Les conflits les plus nombreux arrivent au moment du défrichage des terres, au début des pluies. Ils concernent les limites des terrains et les ventes successives d'un même terrain : pour les éviter, les nouveaux occupants doivent marquer le terrain (par exemple avec des cultures). En cas de conflits sur des terres non titrées, c'est le chef qui est sollicité pour régler le problème. Si les terres sont titrées, c'est alors à la Justice d'agir⁴².

Trois niveaux de chefferie coexistent (Figure 73) : chef de département, chef de canton et chef de village. Le chef de village est désigné à l'intérieur d'une famille particulière (sans doute la première installée) par un rassemblement de notables. Les chefs de bloc (à Yaoundé) sont nommés par le chef de village et ne sont pas vraiment chefs : ils n'appartiennent pas à une famille particulière et peuvent être allogènes⁴².

⁴² Entretiens avec A.F. Charles, du GADEL et avec les chefs coutumiers de Minkoameyos et d'Etoug-Ebe

Figure 73: Hiérarchie coutumière au centre Cameroun



Dauvergne, 2011

Figure 74: Principales ethnies ou groupes ethniques du Cameroun



Dauvergne, 2011

8.3. Les pratiques foncières informelles à Yaoundé

8.3.1. La cession des droits coutumiers

La vente se réalise chez le notaire et seulement sur les terres immatriculées, ce qui limite sa portée. La cession (ou abandon) des biens coutumiers est une procédure informelle qui consiste à octroyer à un allogène les mêmes droits coutumiers qu'à un autochtone. Ce type de pratiques n'est pas légal mais est très fréquent et toléré par les administrations. La transaction est orale devant témoins, généralement deux notables du village, auquel s'ajoute parfois un document écrit et signé par la préfecture⁴³.

Cet accord peut donner un certain nombre de droits à l'acquéreur : il peut occuper le terrain, l'exploiter, et obtenir une immatriculation directe comme un autochtone le pourrait. La cession des droits coutumiers est une sorte de vente informelle.

8.3.2. La location

Les locations sont fréquentes sur les terres agricoles avec des modalités diverses. Les plus fréquentes sont les locations au mois et à l'année. Dans le cas des locations au mois, le loyer est payé tous les mois mais les producteurs ne sont pas forcément dans une situation d'insécurité foncière. En effet, un accord oral tient les deux parties : le loueur ne peut pas récupérer sa terre avant que la récolte ne soit terminée. Il arrive aussi que le loyer ne commence à être versé que à partir du moment où il y a une production à vendre. La location d'une parcelle peut revenir à 15 000 FCFA par an pour une parcelle dans un bas-fond, 20 000 FCFA pour un terrain d'élevage de poulets en zone périurbaine⁴⁴ ou pour une parcelle non bâtie dans un quartier proche de la ville.

L'accord de location peut être oral ou certifié par une facture écrite. Les locataires n'ont pas de droits sur les arbres, ils ne doivent pas non plus planter de cultures pérennes. Sur une parcelle louée pour un an par exemple, aucune culture n'a un cycle de plus d'un an. Parfois, surtout lorsqu'il y a des liens entre le bailleur et le locataire, la location peut s'apparenter à un prêt arrangé, le propriétaire bénéficiant d'une part de récolte ou d'un revenu sans qu'il soit fixé au préalable. Les bailleurs n'ont pas tous le même statut vis-à-vis de la terre, il peut s'agir d'autochtones ayant immatriculé ou non, ou d'allogènes ayant acheté des droits coutumiers ou titré.

⁴³ Entretien avec les chefs coutumiers de Minkoameyos et d'Etoug-Ebe

⁴⁴ Entretiens avec les producteurs à Yaoundé

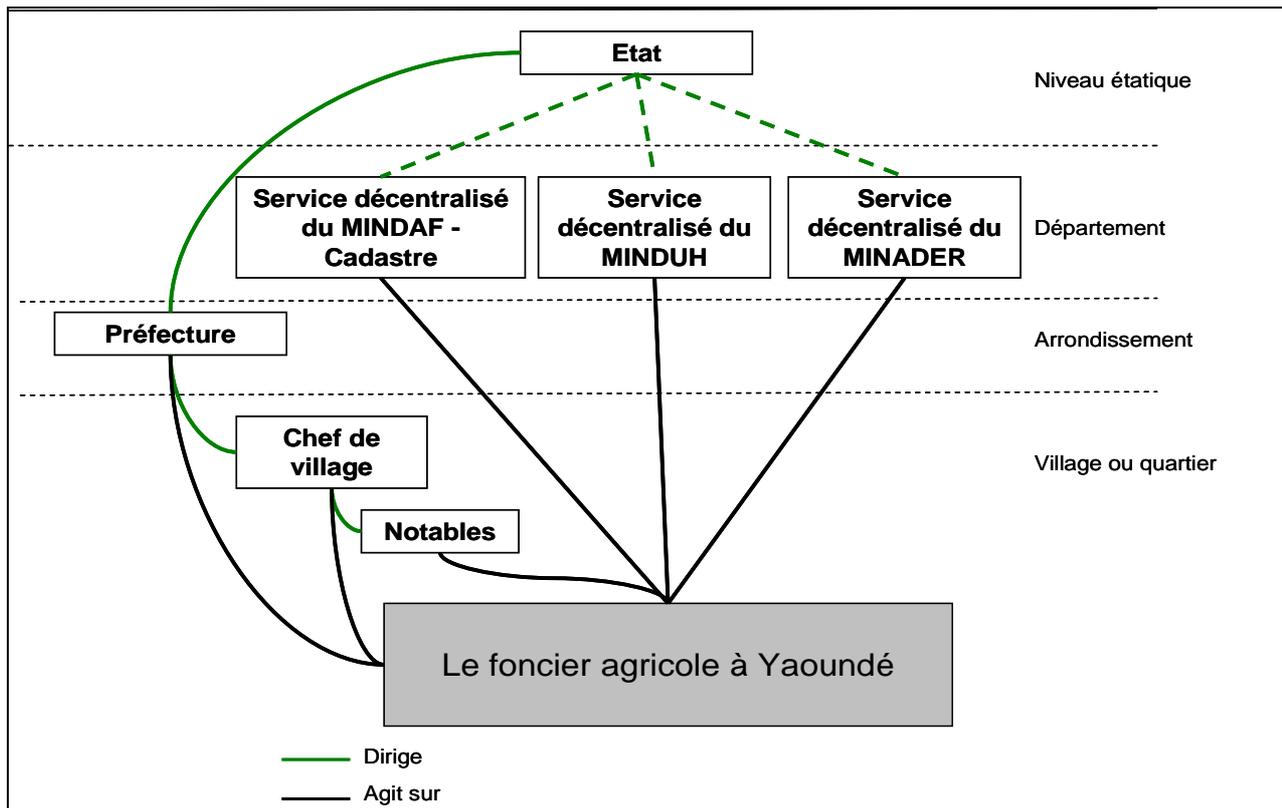
8.4. Les acteurs du foncier à Yaoundé

Les acteurs du foncier agricole à Yaoundé interviennent à différents niveaux (Etat, département, arrondissement, village ou quartier) (Figure 75). Le chef de village a un rôle de concertation et de conciliation, il est fait appel à lui pour gérer des conflits entre voisins ou entre membres de la même famille. Il est également le relais de l'administration au niveau local car à Yaoundé, la chefferie est en relation directe avec la préfecture qui la finance. Le chef s'en remet, pour les problèmes qu'il ne peut pas résoudre au préfet ou au sous-préfet. Non seulement les chefferies ont été créées par l'administration coloniale mais de plus, elles sont clairement insérées aujourd'hui dans l'administration étatique. Le chef est choisi à l'intérieur d'une seule et même famille par les notables, il n'est ni nommé ni élu. Enfin, le chef fait partie, avec deux notables, de la commission d'immatriculation, c'est lui qui confirme l'occupation des terres avant 1974, c'est donc à lui qu'il faut s'adresser pour avoir accès à la procédure d'immatriculation directe.

La préfecture est le relais de l'Etat dans chaque département. Outre que le préfet préside la commission d'immatriculation, on peut aussi faire appel à lui pour gérer un conflit si le chef n'y parvient pas. Ensuite, un représentant départemental de chaque Ministère impliqué (Domaine et Affaires Foncières, Agriculture, Développement Urbain) est présent lors des commissions d'immatriculation. Le Domaine s'occupe des immatriculations par concession (qui équivaut à une vente du domaine national), les Affaires Foncières des immatriculations directes. Le MINDAF traite notamment depuis la réforme foncière de 2005 de la gestion des titres fonciers (délivrance et retrait en cas d'abus) [Tchapmegni 2007b]. Ces prérogatives importantes sont contrebalancées par le pouvoir de contrôle d'un juge administratif. Lors de la commission d'immatriculation, un représentant du Ministère de l'Agriculture est présent en zone rurale et un représentant du Ministère du Développement Urbain en zone urbaine. En zone périurbaine les deux représentants participent. Le Cadastre s'occupe du bornage et de la levée topographique, ce service est chargé d'émettre des plans des parcelles immatriculées avec certaines informations : limites, surface, nom des voisins. Le MINDUH a financé le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de Yaoundé et est normalement chargé de vérifier qu'il est respecté lors des procédures foncières. Enfin, la Communauté Urbaine de Yaoundé a établi le Schéma Directeur d'aménagement Urbain en partenariat avec le MINDUH et est chargée de l'appliquer.

Un des problèmes de l'administration camerounaise est la multiplication des Ministères pour des raisons politiciennes : les Ministères changent de nom, de fonctions, se divisent, fusionnent dans des laps de temps court et sont en concurrence les uns avec les autres. Les questions posées par l'agriculture urbaine et périurbaine, qui concerne un grand nombre de ministères et d'acteurs, sont loin de trouver des réponses dans ce contexte.

Figure 75: Les acteurs du foncier à Yaoundé



Dauvergne, 2011

8.5. Les règles foncières écrites à Accra

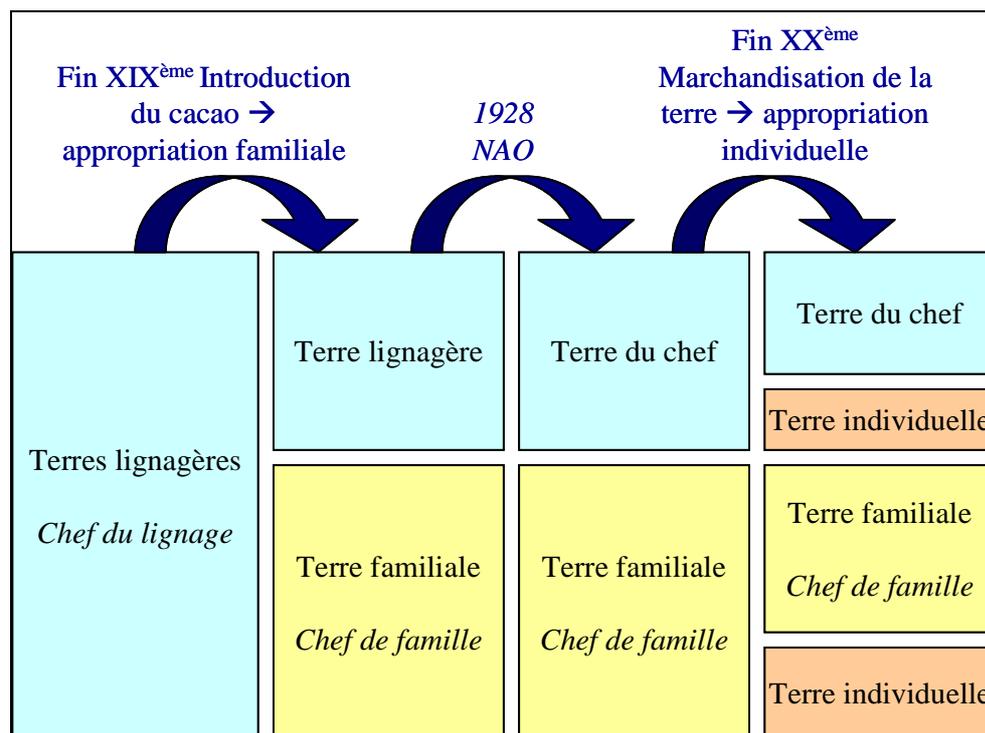
8.5.1. Histoire des lois foncières au Ghana

L'administration coloniale Britannique s'est approprié l'ensemble des terres inoccupées du Ghana par le *Crown Land Ordinance* en 1894, le *Land Bill* en 1897 et le *Forest Bill* en 1910. Le *Crown Land Ordinance* visait à placer les terres en friche, les terres forestières et les terres minières sous la propriété de la couronne britannique. Face aux protestations de la population, avec à leur tête les chefs coutumiers, le gouvernement colonial a dû retirer sa loi. En 1897, il plaça avec le *Land Bill* l'ensemble des terres en friche sous la propriété de la couronne britannique. Il fit de même pour les terres forestières avec le *Forest Bill* de 1910. Cependant en 1928, l'administration révisa sa stratégie et opta pour un contrôle

indirect. Elle donna, via la *Native Authorities Ordinance* (NAO), les terres qu'elle s'était appropriées aux chefs de communes qui seuls pouvaient désormais les vendre. Ainsi naquit la notion de *Stool land*. Dans les zones forestières à l'aval du front pionnier, ces terres permirent aux chefs de communes de s'enrichir, mettant à mal leur légitimité par rapport aux jeunes. Seules les terres déjà devenues familiales furent protégées de cette mainmise [Brézillon-Millet 2010].

Le Ghana a pratiqué une immatriculation par « acte » (*Deeds Registration*) à partir de 1883. Ce type d'immatriculation ne permettait pas la création d'un cadastre, parfois le même lot était enregistré deux fois. Les bornages n'étaient pas bien définis, ce qui conduisait à des conflits et des litiges [Sittie, 2006]. En fait, les parcelles dans l'ancien régime foncier n'étaient pas précisément localisées et elles n'avaient pas forcément d'adresses. A partir de 1986, une nouvelle loi sur l'immatriculation a été mise en place afin d'améliorer la sécurité foncière.

Figure 76: Appropriation de la terre au Ghana du siècle dernier à aujourd'hui



Dauvergne, 2011. D'après Brézillon-Millet, 2010.

8.5.2. L'immatriculation foncière : la loi *Land Title Registration* de 1986

La dernière loi sur l'immatriculation des terres au Ghana date de 1986. Elle fournit une procédure facilitant l'accès au titre foncier et visant la diminution de la corruption et des fraudes. L'administration foncière comprenant alors peu de plans et de références, la

conversion des anciens actes de propriété (*deeds*) en titre (*title*) était quasiment impossible. Entre des fonctionnaires de mauvaise volonté et le manque d'éducation du public, la procédure n'était finalement pas aisée. La loi de 1986 a réduit les procédures encombrantes. Elle permet d'établir un cadastre, ce qui réduit les conflits et augmente l'intérêt pour l'immatriculation. Le titre est incassable et peut être annulé seulement par une cour de justice.

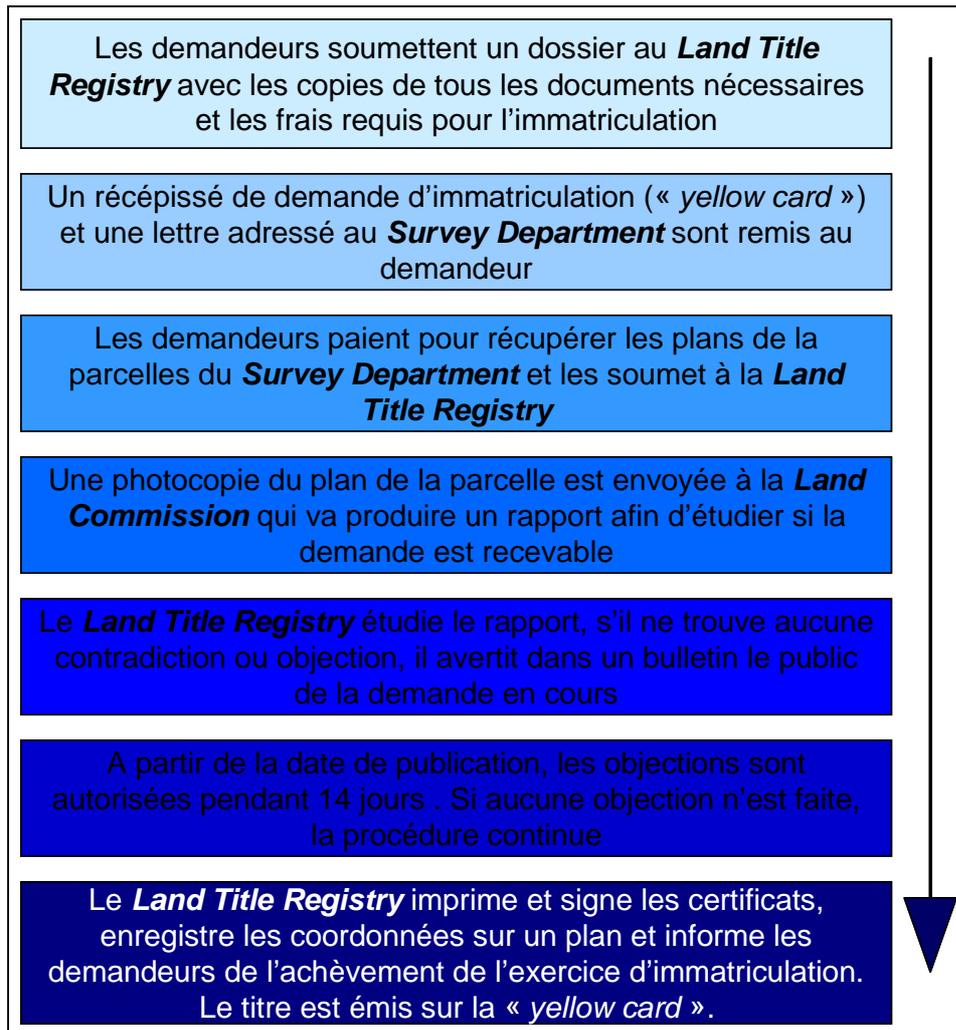
L'immatriculation peut concerner les terres en propriété privée avant cette loi (sous le régime des *deeds*), les terres coutumières, les terres louées ou sous le régime de licence minière. Tous les propriétaires de *deeds* ont été convoqués pour convertir leurs actes en titres. Les deux types d'immatriculation coexistent aujourd'hui, en actes (*deeds*) et en titre (*title*), le « *deed* » est enregistré par la *Land Commission* alors que le « *title* » l'est par le *Land Title Registry* [Antwi 2000].

Les institutions impliquées dans la procédure d'immatriculation sont le *Land Title Registry*, la *Land Commission*, et le *Survey Department*. Le *Land Title Registry* est l'organisme central qui gère les demandes et l'émission du titre. La *Land Commission* juge si la demande est recevable en émettant un rapport et le *Survey Department* fournit les plans. La *Land Commission* possède depuis 1994 des instances régionales [Land Commission Act, 1994]. Elle est composée d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles des représentants des chefs coutumiers au niveau national, du Ministère « *Lands and Forestry* », de chaque commission régional, du *Survey Department*, de l'Association nationale des agriculteurs et des pêcheurs et du Conseil de protection de l'environnement [Land Commission Act, 1994].

La procédure d'immatriculation du Ghana (Figure 77) apparaît comme plus centralisée que celle du Cameroun issue de réformes plus récentes. En effet, au Cameroun, aucun organisme étatique n'est sollicité, l'immatriculation se passe au niveau des préfectures et des départements. Les défis de la procédure d'immatriculation au Ghana sont nombreux. La loi visait à la conversion des actes (*deeds*) en titres, ce qui a été fait en partie. L'obtention des plans des parcelles prend entre 3 et 12 mois au *Survey Department*, ce qui augmente considérablement les délais de toute la procédure. Les coûts sont élevés et sont basés sur la valeur du bien immatriculé, ce qui réduit l'incitation à immatriculer. La grande majorité de la population n'a pas accès à ce genre de procédure par manque d'instruction : 60% de la population est illettrée et elle est très mal informée. De plus, les fonctionnaires ne sont pas toujours coopérants et les différentes institutions impliquées dans l'immatriculation se mettent en concurrence. Enfin, les objections dues à des conflits entre ayans-droit sur les terres sont nombreuses, si le service du *Registry* ne parvient pas à résoudre le problème, il est transféré à

une commission de trois membres, puis à la Cour Suprême (*High Court*) en dernier recours. Les objections viennent souvent de la famille ou du clan car les membres participent au paiement mais ne sont pas légalement enregistrés. Le règlement de ces conflits peut prendre beaucoup de temps et les procédures d'immatriculation sont laissées en suspens. Après plus de 20 ans, la loi sur l'immatriculation n'est pas aussi efficace qu'espéré et les faiblesses identifiées dans le système des *deeds* sont restées irrésolues.

Figure 77: Procédure d'immatriculation des terres au Ghana d'après la loi de 1986



Dauvergne, 2011. Source : Sittie, 2006

8.5.3. Le régime foncier du Ghana

Trois régimes fonciers existent au Ghana : le régime coutumier, le régime statutaire et la pratique commune. Près de 80 % des terres sont détenues au Ghana par des autorités coutumières, celles-ci exercent donc une influence considérable sur la propriété foncière et sur les accords d'usufruit [Alhassan 2006]. Sur les terres coutumières, l'autorité compétente peut être le « *Stool* » ou la famille. Les « *Stool land* » sont des terres qui ont été attribuées par les

autorités coloniales aux « chefs de commune » en 1928. Cela correspond à un choix de gestion indirecte des terres par l'administration britannique. Ces chefs ont eu alors l'occasion de beaucoup s'enrichir en attribuant des droits sur ces terres [Brézillon-Millet 2010]. Les terres coutumières peuvent aussi être louées à l'Etat par des baux emphytéotiques de 99 ans. Le régime foncier coutumier repose en grande partie sur le droit non écrit et ces règles coutumières n'en sont pas moins continuellement redéfinies en raison de l'expansion urbaine, de la commercialisation des terres et de leur aliénation par les autorités traditionnelles [Alhassan 2006]. Depuis peu, il existe également des terres individuelles.

Le régime statutaire correspond à une propriété garantie par un titre ou un acte foncier. Ce régime assure une grande sécurité foncière mais elle reste marginale du fait de carences dans la mise en œuvre de ce processus. L'enregistrement cadastral n'a pas permis de faciliter l'accès aux terres ni d'accroître la sécurité des droits fonciers [Alhassan 2006]. Enfin, la pratique commune concerne les terres publiques gérées par l'Etat.

8.5.4. La reconnaissance des droits coutumiers par l'Etat

A Accra, bien qu'environ 13 % des terres soient propriétés de l'État, la gouvernance foncière est très largement inspirée des droits coutumiers. Les terres communautaires et les droits coutumiers sont largement reconnus et incorporés aux transactions légales, contrairement à la majorité des pays d'Afrique où la tenure coutumière persiste informellement. Plus de 90 % des terres construites aujourd'hui viennent de propriétaires coutumiers qui les ont légalement subdivisées en lots pour les vendre. C'est pourquoi les concepts de « ville illégale » et de « transactions illégales » ont moins de sens ici qu'en Afrique francophone où sont désignées ainsi toutes transactions échappant au contrôle étatique. La conséquence du maintien d'un droit coutumier reconnu est la prédominance du groupe Ga sur d'autres groupes ethniques et sur les migrants en ce qui concerne les transactions foncières sur presque toute la ville. Leur pouvoir se traduit par des « compensations financières » lors des transactions et des procédures d'immatriculation. D'autres complications apparaissent lors des transactions comme des réclamations de membres de la famille du propriétaire coutumier ou la difficulté d'obtenir des baux à long terme [Bertrand 2004a].

Ce système coutumier s'est beaucoup transformé avec l'urbanisation. Ces terres sont soumises à des transactions foncières aux mains des chefs et les transactions sont écrites et enregistrées. Les jeunes ont parfois l'impression d'être lésés lorsque leurs terres sont vendues

sans qu'ils en aient le moindre revenu, particulièrement en zone périurbaine [Gough 2000]. Les mécanismes traditionnels mis en place pour assurer la transparence et l'équité sociale ne sont plus respectés même s'ils sont censés être toujours en place. Certaines autorités traditionnelles promulguent de nouvelles lois destinées à renforcer leurs prérogatives foncières et à exercer ces droits selon leurs intérêts. Elles justifient leurs mesures en arguant de l'obsolescence de ces règles coutumières qui, selon elles doivent être adaptées aux conditions du monde moderne [Alhassan 2006].

Différentes histoires coloniales ont abouti à des différences significatives dans la manière de gérer le foncier. Au Ghana, les autorités coutumières sont reconnues et le système de baux à long terme largement répandu alors qu'au Cameroun les autorités foncières sont centralisées et étatiques.

8.6. Les règles coutumières des Ga d'Accra

Les autochtones d'Accra sont les Ga mais de nombreuses ethnies cohabitent à Accra du fait de migrations passées. Accra est une ville plus ancienne que Yaoundé, en cela il existe une culture urbaine, un sentiment d'appartenance à la ville qui n'existe pas encore à Yaoundé où chacun est attaché à un village. Dans la région d'Accra (le GAMA), les autochtones sont les Ga et les Dangbe.

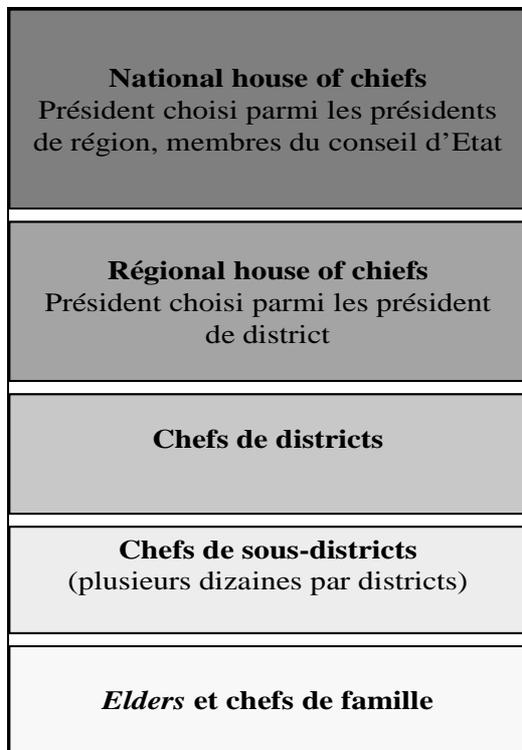
Les ethnies ghanéennes, que ce soit par héritage précolonial ou colonial, sont fortement hiérarchisées (Figure 78). L'administration britannique s'est appuyée sur les pouvoirs coutumiers et les a renforcés. C'est le principe de l'*Indirect Rule*, qui diffère des pratiques coloniales françaises où l'Etat intervenait directement. La conséquence est qu'aujourd'hui encore les structures coutumières sont hiérarchisées. Les chefs coutumiers ayant tiré une importante rente de leur position n'habitent plus au village et ne vivent pas de l'agriculture et ont pourtant un pouvoir décisionnel sur les terres. Ils jouent un rôle important dans la privatisation des terres dont ils tirent profit et ils constituent un lobby influent⁴⁵. Il y a ensuite plusieurs autres niveaux hiérarchiques, le lignage, la famille [Bertrand 2007]...

Lorsque la structure hiérarchique n'est pas aussi marquée, par exemple chez les Dangbés et que la décision est prise au niveau du village et des familles, les terres sont plus souvent conservées et cultivées, c'est ce qu'on observe par exemple à Dodowa. Plus on est proche de la ville, plus la rente à accaparer est importante, et plus les chefs cherchent à

⁴⁵ Entretien avec Felix Apeti, MOFA-AMA

légitimer leur pouvoir et leurs droits sur la terre, accentuant ainsi le caractère autoritaire du système coutumier.

Figure 78: Niveaux de chefs coutumiers au Ghana



Dauvergne, 2011. D'après Brézillon-Millet, 2010.

8.7. Les acteurs du foncier à Accra

De nombreux acteurs interviennent sur les pratiques foncières (Figure 79): La *Land Commission*, le *Survey Department* et le *Land Title Registry* sont les organismes auxquels il faut s'adresser pour obtenir l'immatriculation des terres. L'AMA (*Accra Metropolitan Assembly*) est la municipalité de la ville d'Accra et la GAMA (*Greater Accra Metropolitan Assembly*) est l'assemblée chargée de la région d'Accra, qui comprend les districts d'Accra, Tema, Ga Est et Ouest, et Dangbe Est et Ouest.

Parmi les institutions gouvernementales qui ont été décentralisé à l'intérieur des instances communales et régionales, on trouve le Ministère de l'Agriculture (MOFA), sa position peut lui permettre d'encourager l'agriculture urbaine au sein de l'AMA dont l'une des fonctions est l'aménagement et le développement urbain.

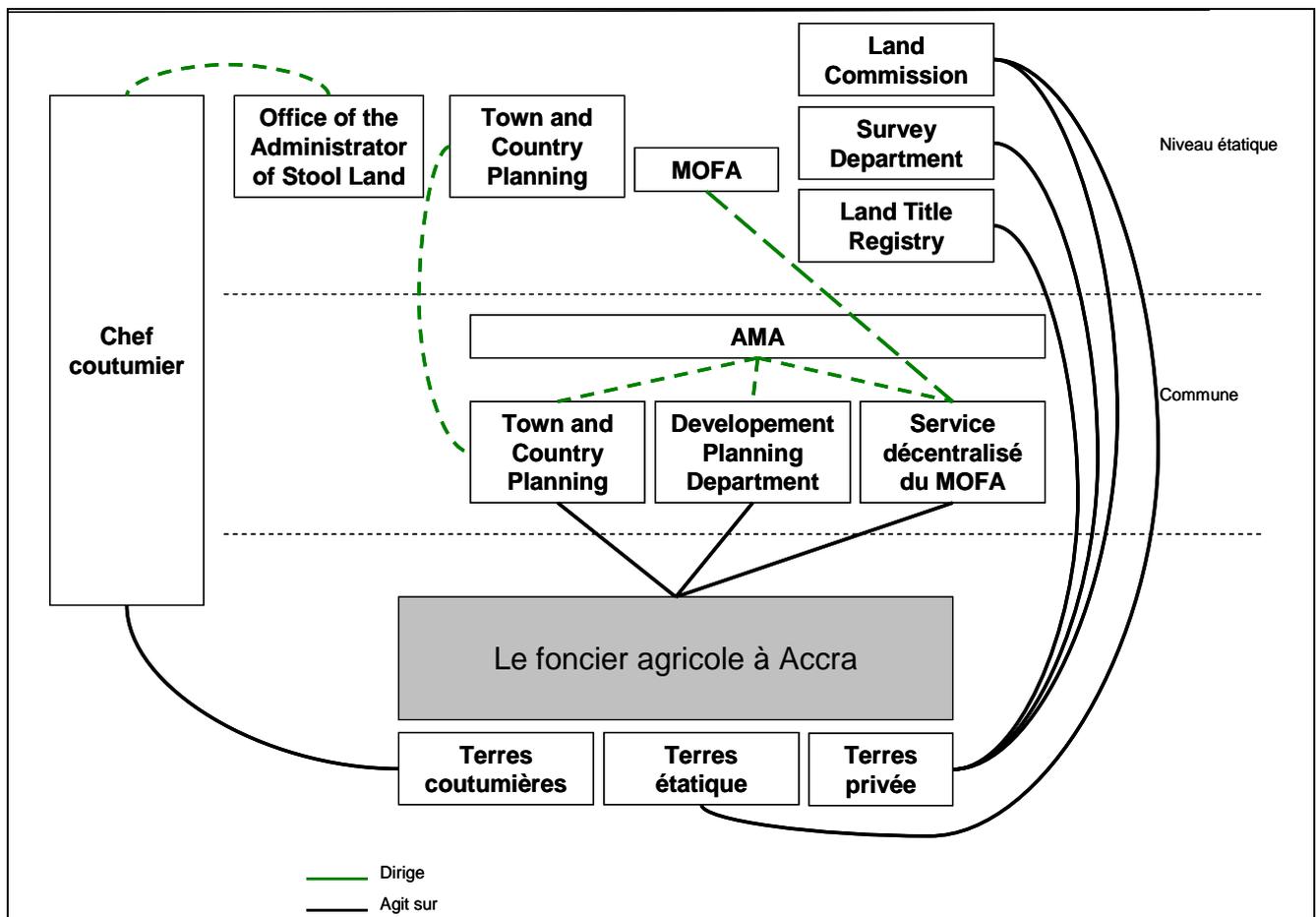
Le *Town and Country Planning Department* (instance gouvernementale) et le *Development Planning Department* (instance communale) ont la fonction de favoriser le développement urbain, par exemple en réservant des parcelles pour la construction d'édifices.

Le TCPD est chargé de formuler les objectifs et les normes relatives à l'occupation du sol et de préparer des plans et projets. Il fonctionne grâce à une commission chargée d'examiner les dossiers. Officiellement, tous les projets modifiant l'occupation du sol doivent passer par ce département mais dans les faits, il n'a pas les ressources nécessaires pour remplir son rôle. Les procédures sont bureaucratiques et très longues. Au final, la ville s'étale sur ses zones périurbaines sans que les plans ne soient approuvés [Gough 2000; Yankson 1999]

Les chefs jouent un rôle important, étant propriétaires coutumiers des « *Stool land* ». Ils sont présents au parlement et un organisme est chargé de ces terres spécifiques : l'*Office of the Administrator of Stool lands*

Les institutions de recherche dont le rôle est non négligeable : l'IMWI en lien avec le RUAF a organisé des ateliers dont l'un des objectifs est de permettre la constitution d'un « lobbying » de producteurs urbains. L'Université du Ghana a produit un certain nombre de documents sur le développement de la ville et ses zones périurbaines [Bertrand 2004a; Bertrand 2004b; Yankson 1999].

Figure 79: Les acteurs du foncier à Accra



Dauvergne, 2011

Résumé du chapitre 8

Au Cameroun, les terres peuvent être soit publique, soit privée soit du domaine national. La procédure d'immatriculation a été simplifiée en 2005, ce qui a permis une augmentation sensible de délivrance de titres fonciers autour de Yaoundé. Dans la tradition des Bétis du centre Cameroun, la famille est l'unité foncière et le pouvoir de décision revient aux chefs de famille. L'adaptation des règles écrites et orales a donné naissance à un grand nombre de pratiques foncières, assimilable à des formes de vente ou de location. Au Ghana, les terres peuvent être coutumières, statutaires (privée) ou communes (étatique). Les chefs coutumiers ont un pouvoir important : ils ont autorité sur les *Stool land*, dont ils tirent une rente. L'immatriculation des terres reste très marginale mais les droits coutumiers sont reconnus par l'Etat.

CHAPITRE 9. LES ENJEUX DU FONCIER

9.1. La dynamique de migration et d'urbanisation

A Yaoundé, en fonction de la distance à la ville et des quartiers, l'emprise foncière des autochtones et des allogènes varie. Philippe Jouve, avec son modèle général d'évolution des dynamiques agraires et foncières, décrit différents systèmes fonciers, en fonction de la pression foncière (donc de l'arrivée de migrants) et donne une explication à la forte hétérogénéité de ces systèmes [Jouve 2007]. Sur Yaoundé, schématiquement, on peut considérer que, dans une situation initiale, les autochtones sont installés sur un territoire qu'ils se partagent entre familles. Le pouvoir foncier est familial, les Bétis étant une société acéphale à l'origine (les chefferies sont apparues dans la période coloniale), le chef de village a surtout pour fonction de régler les différends. Les terres ne sont pas immatriculées mais aucun doute n'existe sur les droits attribués à chacun. Il s'agit d'une situation que l'on peut qualifier de rurale, qui existe donc en dehors de la couronne périurbaine de Yaoundé. Aujourd'hui, ce système est perturbé par le manque de terres, la forte pression démographique, la monétarisation des terres.

Ensuite, dans les zones relativement proches de la ville, des migrants arrivent pour habiter ou monter une activité économique. Les plus nombreux, et les plus remarquables, à Yaoundé, sont les Bamilékés. Contrairement aux Bétis, leur système traditionnel est très hiérarchisé. Dans leur région d'origine, la pression démographique est très forte (ce qui peut expliquer en partie leur succès économique) et les terres manquent. Pour éviter le morcellement, l'ensemble des terres d'une famille est attribué à l'aîné lors des successions. Les cadets se retrouvent donc sans terre, mais dotés d'un petit capital familial qu'ils vont s'empressement d'investir là où il y a de la place et un potentiel économique [Uwizeyimana 2003], à Yaoundé qui regroupe ces deux critères. Lorsque les migrants arrivent en petit nombre, on commence par leur attribuer des terres selon le système coutumier. Ils obtiennent un terrain en échange de cadeaux et d'argent, mais les sommes restent modiques. Les autochtones sont pauvres et ils ne considèrent pas la terre comme un bien monétaire. De plus des règles traditionnelles indiquent qu'il est parfaitement normal de fournir à n'importe quel habitant le moyen de subvenir à ses besoins. C'est ce qui s'est passé il y a 20 ou 30 ans en périphérie de Yaoundé. Ces allogènes ont maintenant des enfants nés sur place et ont les mêmes droits que les autochtones sur leur terre.

Lorsque la ville s'agrandit, le nombre de migrants augmente et les rapports entre autochtones et allogènes se modifient. Les autochtones réalisent qu'il est possible de tirer une rente de la terre. Ils ont en général peu de capital, donc peu de moyens d'investir pour rentabiliser l'espace, ils sont donc tentés de vendre (certains construisent et louent ensuite les logements). D'un autre côté, les migrants, principalement Bamiléké, dispose d'un petit capital à investir dans une activité économique, commerce, agriculture, construction, ils cherchent donc à acquérir la terre. Les transactions foncières, immatriculation et vente, cession des droits coutumiers, location, se multiplient alors. Une pratique courante est qu'un allogène finance l'immatriculation d'une parcelle à un autochtone en échange d'une partie de terre⁴⁶. Il arrive aussi que les Bamiléké se regroupent à plusieurs familles pour immatriculer et ensuite se partager par morcellement un terrain. Dans les quartiers récemment urbanisés (dans la décennie), principalement occupés par les Bamiléké, il arrive que ce soit eux qui, propriétaires légaux de la terre, la louent aux nouveaux arrivants.

A Yaoundé, il y a peu de sociétés immobilières privée qui investissent dans le foncier, la dynamique d'achat de terrain se réalise plutôt par le biais d'allogènes organisés en familles plus ou moins larges. En revanche, l'Etat intervient fréquemment, par exemple dans les années 1980, ils ont déguerpi de nombreux autochtones du quartier Etoug-Ebe pour construire des logements sociaux, sans indemnités⁴⁷. La crainte du déguerpissement est vive autour de Yaoundé, de nombreuses personnes interrogées évoquent le risque d'un déguerpissement qui mettrait fin à leur occupation agricole ou non⁴⁸. En zone périurbaine, les terres sont le plus souvent transmises par héritage, elles peuvent éventuellement être vendues et louées. En zone urbaine, les terres cultivées sont souvent des terres en friche dont on ignore le propriétaire, en attente de construction, ou des terres publiques non valorisées [Efanden 2008].

A Accra, l'augmentation de l'activité économique de la capitale a provoqué des changements : de plus en plus de personnes attirées par l'euphorie économique d'Accra arrêtent l'agriculture pour se lancer dans des activités urbaines, renforçant encore plus la demande en produits agricoles de la ville. Ces « nouveaux urbains » vendent leurs terres à des investisseurs ou la font exploiter par des personnes sans-terre afin d'éviter que quelqu'un ne se l'approprie. Toutefois, les opportunités d'emplois à Accra sont loin de satisfaire les migrants affluant des campagnes qui se lancent alors dans du commerce à petite échelle dans l'attente

⁴⁶ Entretien avec J.B Awono, cadastre

⁴⁷ Entretien avec le chef coutumier d'Etoug-Ebe

⁴⁸ Entretiens avec les producteurs à Yaoundé

de trouver un meilleur travail. Cette population migrante qui reste donc pauvre s'établit autour de la ville, repoussant de plus en plus loin la limite de la « périurbanité ».

Le foncier se trouve donc recherché par trois types de populations : une population urbaine qui cherche à s'installer modiquement à proximité de la ville, une population d'investisseurs en tous genres (agricole, hôtelier, minier...) qui parient sur la poursuite de cette euphorie économique et enfin une population d'agriculteurs d'autres régions du Ghana qui veulent profiter de cette augmentation de la population urbaine pour se lancer dans le commerce de leur production. Celui-ci est impossible dans leurs régions du fait que la majeure partie de la population produit elle-même sa nourriture. En outre, l'augmentation de la population combinée à l'augmentation de l'activité économique a conduit le gouvernement à restaurer les routes. Le transport des périphéries vers Accra et vers le port en est facilité, rendant d'autant plus attractif l'investissement agricole dans une production commerciale telle que l'ananas pour l'export ou les légumes pour les marchés urbains.

9.2. De nombreux conflits fonciers

Le dynamisme foncier de la région de Yaoundé pose un certain nombre de questions, sur la répartition des terres, de la rente foncière, des droits sur la terre (après une « vente », une « location »), qui s'expriment souvent en termes ethniques. Les Bétis sont les populations du Centre-Sud Cameroun, la région de Yaoundé. On regroupe sous le terme Béti, différents clans. Les autochtones de Yaoundé sont les *Ewondos* (dont est tiré le nom de Yaoundé après transformation linguistique par les Allemands et les Français). Les Etons et les Manguissas sont d'autres clans Béti.

Yaoundé est peuplée principalement de Bétis (selon les chiffres officiels). La deuxième ethnie la plus représentée est l'ethnie Bamiléké, originaire de l'Ouest du Cameroun et qui a commencé à migrer vers Yaoundé dans les années 1920 sous la colonisation française. Les Bamilékés sont en fait un groupe ethnique regroupant des populations diverses, parlant des dialectes différents. Ils se caractérisent par une culture similaire, un dynamisme économique et migratoire [Onana, 2005], dû notamment au statut des cadets. Dans ces régions où la pression foncière est très élevée, ils n'héritent d'aucune terre et doivent aller chercher la réussite hors de leur communauté d'origine. Les tensions entre Bétis et Bamilékés se sont aggravées avec le processus de démocratisation dans les années 1990. Le multipartisme et l'émergence d'une opposition a effrayé le pouvoir en place. Des manifestations ont eu lieu de part et d'autre. Les militants du RDPC, essentiellement des Bétis, ont manifesté contre le

multipartisme, arguant que ce modèle imposé de l'extérieur allait entraîner une déstabilisation du gouvernement et une fragilisation du pays. Le principal parti d'opposition est le SDF, il est puissant dans l'ouest du pays, territoire des Bamilékés. Eux aussi ont manifesté, mais pour l'instauration du multipartisme. Ces manifestations ont été violentes. Alors que quelques postes étaient encore aux mains de ressortissants de diverses ethnies, lorsque le multipartisme est instauré, la discrimination s'est installée plus durement et les non-Bétis sont exclus du gouvernement. Aujourd'hui, ces tensions sont encore très vivaces. Les raisons fondamentales de ces tensions sont l'accès à la terre, aux postes administratifs et au contrôle du commerce [Socpa 2003]. Elles s'expriment dans beaucoup de domaines économiques, le commerce, l'agriculture. Les Bétis ont le pouvoir administratif, les Bamilékés le pouvoir économique grâce à leur réseau de commerce dans tout le pays. Chacun craint de perdre ses prérogatives. Ce contexte aide à comprendre ce qui se passe autour de la question foncière entre Bétis et Bamilékés. Le foncier est non seulement un bien matériel de grande valeur, il est aussi le symbole du pouvoir. La lutte entre Bétis et Bamilékés pour l'accès au foncier s'inscrit dans la lignée de la concurrence entre les deux ethnies au niveau national.

On retrouve cette problématique ethnique dans les conflits fonciers sur les espaces périurbains de Yaoundé : les migrants, Bamiléké et autres, continuent d'arriver en masse à Yaoundé. Ils achètent, louent ou obtiennent des terres qui à l'origine sont des possessions Bétis. Ceux-ci vendent par nécessité immédiate et ont le sentiment, sans doute légitime, de se faire déposséder à des prix qui sont bien faibles en regard de la valeur de ces terrains. L'insécurité foncière, les expropriations réalisées par le gouvernement (dans le but de construire des lotissements), la difficulté pour obtenir des titres fonciers, incitent les Bétis à vendre. Mais la notion même de vente n'est pas claire, la répartition des droits entre les anciens propriétaires Bétis et les nouveaux propriétaires allogènes est discutable [Socpa 2006]. Les Bétis ont une organisation coutumière relativement égalitaire. Il n'y a pas de chef, le pouvoir décisionnel sur la répartition des terres est aux mains du chef de famille, donc à un échelon très petit [Nandjou 2009]. Ainsi, la répartition de la rente foncière est assez atomisée et les problèmes lors des ventes de terrains se règlent à l'intérieur de la famille, entre frères le plus souvent [Socpa 2003].

A Accra, les deux systèmes parallèles, coutumier et européen, ont fonctionné relativement bien jusqu'à l'indépendance. Ensuite, les frontières se brouillent, les migrations et la croissance urbaine s'accroissent, et le système foncier a rencontré des défaillances [Gough 2000]. Les terres deviennent l'objet de transactions privées et individuelles. Après

l'indépendance, la propriété ultime de la terre est revenue à l'État. Des institutions sont créées pour la délivrance de titres fonciers, mais le système est détourné au profit de l'élite bureaucratique. Aujourd'hui l'allocation de titres fonciers par l'État est censée remplacer tous les autres systèmes fonciers (coutumiers, libéraux). Il existe également des terres publiques, acquises au nom du peuple. Parfois ces terres sont acquises sans concertation et même sans compensation financière, ce qui crée une insécurité foncière latente et des tensions. Il peut même arriver que les terres soient vendues très rapidement afin de prévenir une éventuelle expropriation gouvernementale. Le marché foncier est assez confus du fait des nombreux conflits qui opposent soit des particuliers, soit des communautés, soit des membres d'une même communauté, soit des particuliers ou des communautés avec l'État. S'ajoutent alors des «coûts de transactions» particulièrement élevés, entre le paiement des avocats, des topographes, et la recherche de compromis financiers. Cela fait des transactions foncières des opérations risquées [Gough 2000].

9.3. La répartition du pouvoir et de la rente foncière

Les différences en termes de structure hiérarchique entre les Bétis de Yaoundé et les Ga d'Accra peuvent s'expliquer par l'impact de la colonisation et des modes de gestion coloniaux. Les colonies françaises comme le Cameroun étaient gérées par une administration centrale forte qui considérait les Africains quels qu'ils soient comme des administrés égaux, alors que les Britanniques, par le système de l'*Indirect Rule* s'adressaient aux chefferies. Ce système a renforcé la hiérarchie à l'intérieur des structures traditionnelles, clans, lignages, familles. Certains chefs avaient beaucoup de pouvoir, notamment celui d'être l'intermédiaire entre la base et le pouvoir colonial. Après les indépendances, ces chefs ont continué à jouer un rôle d'intermédiaires, ont été impliqués dans les réformes foncières, et ils continuent à bénéficier de privilèges. Ils vendent fréquemment les terres coutumières à l'Etat, pour des projets de développement, récupérant ainsi une rente foncière importante⁴⁹.

Le système hiérarchique issu de la colonisation britannique a eu plusieurs effets : la décentralisation a sans doute été plus aboutie, l'Etat reconnaît le droit des communautés sur la terre alors qu'au Cameroun, l'Etat s'est longtemps considéré comme propriétaire inaliénable

⁴⁹ Entretien avec Felix Apeti, MOFA-AMA

des terres, ce qui pose des problèmes de sécurité foncière, de conflits avec les communautés, d'expropriation illégitime⁵⁰, et de corruption [Tchamagni 2007b].

D'un autre côté, à l'intérieur des clans, la structure est plus hiérarchisée à Accra qu'à Yaoundé. A Accra, les pouvoirs traditionnels sont exacerbés par la spéculation et la monétarisation de la terre. En périphérie urbaine, là où les prix des terres montent, les chefs cherchent à renforcer leur légitimité sur les terres : leur position leur permet de capter une part importante de la rente. En revanche, à Yaoundé, ce sont les chefs de famille qui retirent des bénéfices de la vente des terres (le chef de village a des bénéfices indirects parce qu'il prend part à l'immatriculation et à la gestion des conflits). Le problème de ce système est que les autres membres de la famille, les cadets et les jeunes sont dépossédés à la fois de terres qui auraient pu leur revenir et du capital reçus de la vente de la terre. Ils sont donc nombreux à chercher à récupérer des terres déjà vendues.

Photo 18: A Yaoundé, besoin de clarifier le statut foncier des terrains



Dauvergne, 2011

⁵⁰ Au Cameroun, lors d'expropriation par l'Etat, une maison est indemnisée à hauteur de 25 000 FCFA (équivalent au salaire mensuel d'un ouvrier) si le terrain n'est pas immatriculé.

9.4. Les pratiques informelles

Un autre axe de recherche est la compréhension des pratiques foncières réelles, qui tiennent compte des intérêts et des moyens de chaque acteur, autrement dit de leur stratégie. Le jeu institutionnel, avec l'immatriculation des terres et les procédures juridiques pour la vente, n'explique qu'en partie les dynamiques foncières. Les institutions n'ont pas de pouvoir absolu, chacune est un acteur qui a des intérêts (en tant qu'institution mais aussi en tant qu'individus pour les fonctionnaires qui la composent) et des marges de manœuvres limitées. Les individus travaillant dans ces institutions cherchent aussi à récupérer une partie de la rente. D'un autre côté, puisque tous les propriétaires et cultivateurs n'ont pas les moyens de mettre en œuvre les démarches légales, les transactions foncières se font aussi de manière informelle, écrite ou orale [Lavigne-Delville 2002], avec des témoins qui garantissent la validité du contrat entre les parties.

Mais ces pratiques informelles ont leur revers : il existe dans beaucoup de cas deux «propriétaires» légitimes. Selon le droit coutumier, la communauté a un droit sur la terre et le chef du village décide comment cette ressource est attribuée, de manière à assurer la prospérité et la persistance de la communauté. Selon le droit légal, après les indépendances, c'est l'État qui est le propriétaire de toutes les terres du pays. En pratique, le problème est résolu par une sorte de partage géographique: en milieu rural, c'est le droit coutumier qui prédomine alors qu'en milieu urbain, l'administration reprend ses droits et applique sur le sol une série de réglementations et d'immatriculations plus ou moins efficaces [Kana 2008]. Entre les deux, on est dans une situation d'intermédiation, entre droit coutumier et droit légal, ce qui amène de l'incertitude : des terres en friche squattées et mises en valeur pour la production agricole peuvent être réclamées par l'État à tout moment, ce qui ne manque pas d'arriver. L'État ne prête qu'une attention limitée aux droits coutumiers, pourtant ceux-ci sont légitimés par la population [Tchapmegni 2007a]. En parallèle à ce partage entre pouvoir coutumier et public, dans les zones urbaines et périurbaines, la terre est monétarisée et la propriété se partage entre spéculateurs immobiliers, entreprises publiques d'aménagement et néo-citadins vivant dans la crainte du déguerpissement.

La notion de propriétaire est bien plus évasive qu'en Europe. On peut considérer comme propriétaire celui qui a le pouvoir de laisser l'usage de la terre à un autre contre une répartition financière : il s'agit donc de la propriété absolue et de la possession (ou propriété fonctionnelle). Les propriétaires peuvent être des autochtones ou des allogènes, sur des terres

titrées ou non titrées. Une autre définition de la propriété serait de considérer seulement ceux qui ont un titre foncier, mais cela serait réducteur. De même le « locataire » peut détenir des droits variés : on peut y inclure ceux qui ont droit d'extraction et de gestion. Légalement, les seules transactions de location sont les baux emphytéotiques qui durent 99 ans et qui laissent beaucoup plus de droits aux locataires (droit d'exclure), mais cette définition de la location ne correspond pas à ce qui se fait sur les espaces agricoles urbains et périurbains.

Résumé du chapitre 9

La question foncière nous confronte à des problématiques complexes spécifiques ou communes à chacune des villes. A Yaoundé, l'enjeu ethnique est au centre de conflits politiques et interagit avec la dynamique actuelle de migration d'allogènes vers Yaoundé et leurs stratégies actives pour exploiter voire posséder la terre. Les décisions de vente des terres coutumières sont prises par les chefs de famille, ce qui engendre d'importants conflits entre membres d'une même famille (les cadets, les descendants sont lésés).

A Accra, les habitants des zones périurbaines vendent leurs terres à des investisseurs ou la louent afin de s'installer plus proches de la capitale. Le foncier est recherché pour l'investissement, pour l'habitat et pour l'agriculture. Les chefs coutumiers tirent une rente de la vente des terres coutumières (les *Stool land*). Dans les deux villes, une multitude de pratiques informelles permettant la transmission de droits fonciers se sont développées.

CHAPITRE 10. PRATIQUES FONCIERES LOCALES

Chaque terrain se caractérise par des pratiques foncières différentes. A chaque fois, nous allons considérer la situation (l'évolution historique, l'état d'avancée de l'urbanisation) et les droits fonciers des producteurs agricoles.

10.1. Pratiques foncières à Etoug-Ebe

10.1.1. Situation foncière à Etoug-Ebe

Etoug-Ebe était, avant qu'il ne soit transformé par les migrations, un village où le droit coutumier prédominait. La principale activité était l'agriculture d'abatis-brûlis, et ce sont les Anciens qui conservaient la mémoire des droits que chaque famille possédait. Selon les règles bétés, le décideur sur la terre était le chef de famille, qui l'attribuait aux autres en fonction des besoins de chacun. Les migrations importantes ont commencé dans les années 1980 et Etoug-Ebe est devenu un quartier périphérique de Yaoundé. Ces transformations ont profondément modifié les pratiques foncières sur les terres agricoles.

La construction d'habitations a vite dépassé le rythme permis par les autorités par la délivrance de permis de construire et les quelques infrastructures d'Etoug-Ebe ont été construites par les habitants. Depuis quelques années, sous l'influence du Délégué du Gouvernement M. Tsimi Evouna, la municipalité a durci sa position sur les constructions anarchiques. Mais les nombreux déguerpissements qui ont eu lieu au centre ville ont délogé un grand nombre de personnes qui cherchent à se reloger dans les quartiers périphériques comme Etoug-Ebe. L'augmentation de la pression foncière a incité les habitants à construire de plus en plus bas, colonisant les bas fonds pourtant interdits à la construction, et à monter le long des pentes des collines, auparavant laissées aux champs car trop inaccessibles. Les habitations ont donc atteint la limite du bas fond inondable en saison des pluies, certaines sont même à plus d'un mètre sous le niveau de la route la plus basse, et d'autres colonisent rapidement la colline d'Etoug-Ebe, atteignant bientôt la limite définie par l'état des terres non constructibles en raison de trop fortes pentes [Gautier 2010].

Cette urbanisation rapide et incontrôlée est venue concurrencer l'accès à la terre dédiée auparavant à une agriculture familiale vivrière, qui a été fortement désorganisée. Avec les changements de propriétaires, la hausse du coût du foncier, le rapprochement de la ville

(emplois, marchés) et l'augmentation du nombre d'agriculteurs, les parcelles cultivées sont devenues plus petites et la location de parcelles a fait son apparition.

10.1.2. Les droits fonciers à Etoug-Ebe

A Etoug-Ebe, les autochtones (répartis en huit grandes familles) ont des droits coutumiers sur les terres, que ce soit les terres du domaine public (qui appartiennent légalement à l'Etat), c'est-à-dire les bas-fonds et les fortes pentes inconstructibles ou les terres du domaine national (terres non immatriculées). Ces droits coutumiers, bien que n'ayant pas de valeur légale, ont une valeur effective puisque ce sont les autochtones qui peu à peu louent, vendent et morcellent les terres. Une transaction importante est l'immatriculation/vente des terres. Un lot appartenant selon les droits coutumiers à un autochtone est immatriculé, morcelé et vendu en partie à un allogène. L'argent de la vente permet l'immatriculation et à la fin, l'allogène et l'autochtone ont chacun un morceau de terre immatriculée. 50 % de la superficie d'Etoug-Ebe est immatriculée⁵¹. Les allogènes deviennent ainsi propriétaires légaux de terrains qu'ils peuvent ensuite construire ou louer. Les terres titrées valent à Etoug-Ebe entre 7 et 8 000 FCFA par m². Les terres du domaine public, qui ne peuvent pas être immatriculées, sont pourtant des propriétés coutumières des autochtones. Elles peuvent donc être vendues ou louées par les autochtones à des allogènes. La vente sur ces terres est alors non légale, elle correspond à une cession des droits coutumiers. Cette transaction se fait devant le chef de quartier et des Anciens qui pourront certifier dans le futur que l'allogène installé jouit des mêmes droits qu'un autochtone. Le prix des droits coutumiers à Etoug-Ebe, sur des terres non titrées, est entre 2000 et 3500 FCFA par m². Nous avons donc à Etoug-Ebe des autochtones ayant des droits coutumiers sur des terres non titrées ou propriétaires légaux de terres titrées, des allogènes qui ont acheté des terres titrées, d'autres qui ont acheté des droits coutumiers sur des terres non titrées et non titrables, et enfin des locataires.

La location est une pratique très courante à Etoug-Ebe. Les contrats sont oraux, avec parfois la remise d'une facturette au moment du paiement, mais sans valeur légale. Le prix de la location varie entre 10 et 25 FCFA/m²/an, selon la qualité du terrain et la relation entre le bailleur et le locataire. Une parcelle revient généralement entre 5 000 et 30 000 FCFA⁵². La location se paie une fois par an, en général au début de la première saison de pluies (vers février). Le bailleur se déplace aux champs au moment des semis pour récupérer le loyer. Le

⁵¹ Entretien avec le chef d'Etoug-Ebe

⁵² En fonction de la surface, les prix cités par les producteurs d'Etoug-Ebe vont de 5 000 à 30 000 FCFA, la majorité étant entre 15 000 et 20 000 FCFA.

locataire a des droits restreints : il n'est pas libre de cultiver ce qu'il veut sur la parcelle. Il ne peut semer que des cultures annuelles, à l'exception du manioc dont le cycle peut aller jusqu'à un an et demi, et des « arbres de paix », planté par les bamiléks pour marquer les limites de parcelles. Les cultures pérennes telles que le bananier, le palmier à huile, les arbres fruitiers et le *ndolé*⁵³ sont interdites. L'entretien et le produit des arbres déjà en place (le plus souvent des arbres fruitiers ou des palmiers à huile) sont des sources de conflits : la production appartient théoriquement au bailleur mais le locataire est néanmoins tenu d'entretenir ces arbres. Les durées de location peuvent être longues (certains cultivateurs louent depuis plus de 25 ans) et les changements de locataires sont le plus souvent dus au départ du locataire plutôt qu'à la volonté du bailleur. L'expulsion des locataires vient souvent à la suite de l'immatriculation des terres, lorsque les bailleurs morcellent les terrains pour les vendre et/ou construire. Cependant, même en cas d'expulsion, le locataire a le droit de rester sur sa parcelle jusqu'à la fin de la saison de culture. Des règles orales protègent les locataires : on ne peut pas chasser celui qui cultive. Bien souvent, les locataires partent d'eux-mêmes lorsqu'ils ont suffisamment de fonds pour acheter leur propre terrain. Selon l'appartenance ethnique, les pratiques de location sont un peu différentes. Les autochtones Bétis louent à tout le monde sans distinction. En revanche, les propriétaires Bamiléks louent plutôt à d'autres Bamiléks, et de préférence à des locataires de la même ethnie (les Bamiléks étant un groupe ethnique rassemblant diverses ethnies). Les Anglophones agissent de la même manière que les Bamiléks. Les locataires de la même ethnie, voire de la même parenté, bénéficient souvent de prix préférentiels. Les arguments avancés par les propriétaires pour justifier ce fait sont la solidarité ethnique voire familiale et la défiance vis-à-vis d'autres groupes ethniques [Gautier 2010]. On retrouve là des traces de tensions récurrentes entre ethnies à Yaoundé [Socpa 2003; Socpa 2006].

Comme pour le reste d'Etoug Ebe, les terres du bas fond sont la propriété traditionnelle des familles autochtones. Et comme pour le sommet de la colline, ces terres sont non titrables pour des raisons de sécurité, et elles appartiennent au domaine public (donc à l'Etat). Ces terres sont donc soumises à deux droits distincts : le pouvoir des autochtones et le régime foncier du Cameroun. Ces terres sont insalubres et en permanence sous la menace d'une intervention gouvernementale : si les habitations illégales s'y amassent, la commune peut intervenir en expropriant et rasant les constructions, détruisant du même coup les cultures. Ces terres ont donc peu de valeur monétaire aux yeux des propriétaires coutumiers, qui

⁵³ Le *ndolé* est le nom camerounais de variétés alimentaires de *Vernonia* (*Vernonia amygdalina*, *Vernonia hymenolepis* et *Vernonia calvoana*). C'est une plante de la Famille des *Asteraceae* (*Compositae*).

n'hésitent pas à céder leurs droits à des migrants Bamilékés. La cession des droits coutumiers n'est pas une démarche légale. Elle se fait devant le chef de village et quelques notables qui pourront certifier en cas d'immatriculation les droits du nouvel arrivant. Il peut y avoir un document écrit, voire même un tampon de la préfecture pour certifier le document, mais qui n'a aucune valeur légale. Dans le bas-fond, les terres ne peuvent pas être immatriculées, ce qui renforce la procédure de cession des droits coutumiers. On trouve aussi dans le bas fond des locations, qui fonctionnent de la même façon qu'ailleurs à Etoug-Ebe. Les propriétaires sont alors soit les autochtones soit les allogènes ayant bénéficié d'une cession des droits coutumiers. Dans ce cas, la location non légale se fait sur des terres dont la propriété est également non légale. Et pourtant, cela suffit à assurer une sécurité suffisante pour voir se développer une agriculture relativement performante. Cinq modes de régulation foncière coexistent donc sur les terres agricoles à Etoug-Ebe. Chaque type d'acteur bénéficie de droits spécifiques et s'organise en fonction d'un mode de gestion (Tableau 13). Nous avons donc différencié :

- L'immatriculation et la propriété privée. Les propriétaires privés ayant immatriculé leur terre ont un droit de propriété absolue, c'est-à-dire le droit d'aliéner leur terre, la vendre, changer son occupation, en tirer toutes les ressources, etc. Leur mode de gestion est privé, c'est-à-dire que c'est l'individu qui bénéficie de ce droit.
- La régulation publique. Les terres du domaine public appartiennent légalement à l'Etat, tel que défini dans le régime foncier. Les bas-fonds et les terres de fortes pentes sont dans le domaine public.
- Les règles coutumières. Elles donnent aux autochtones de nombreux droits sur les terres : ils peuvent gérer leur terre comme ils veulent, sauf en ce qui concerne l'aliénation. Cette gestion se fait à l'intérieur d'un groupe précis : la famille. Ces terres sont non immatriculées et appartiennent au domaine national. Certains droits (notamment celui de faire immatriculer la terre) sont reconnus aux autochtones par le régime foncier.
- La cession des droits coutumiers. Lorsque les droits coutumiers sont cédés, un allogène peut jouir des mêmes droits qu'un autochtone. Ces terres sont du domaine national ou public. La puissance publique n'intervient pas dans la transaction. Les droits peuvent être attribués à une seule personne ou à une famille.
- La location. Elle permet de jouir de certains droits restreints sur les terres.

Certaines terres sont en fait soumises à plusieurs modes de régulation en même temps (Figure 80). Les bas-fonds par exemple sont des terres du domaine public mais également des terres coutumières aux mains des autochtones qui ont parfois cédé leur droits coutumiers à des allogènes. Sur les terres louées, les locataires bénéficient du droit d'accès et d'extraction, mais c'est le « propriétaire » - qui peut être soit un propriétaire privé sur une terre immatriculées, soit un autochtone, soit un allogène ayant acheté des droits coutumiers - qui bénéficie des autres droits, gestion, exclusion, aliénation dans le cas de la propriété privée.

Tableau 13: Droits fonciers et modes de gestion foncières sur les terres agricoles à Etoug-Ebe

| Droits Gestion \ Droit d'accès | Droit d'accès | + Droit d'extraction | + Droit de gestion | + Droit d'exclusion | + Droit d'aliénation (propriété absolue) |
|--------------------------------|---------------|-------------------------------------|--------------------|--|---|
| Privée | | -Le locataire sur les terres louées | | | -Le propriétaire sur les terres immatriculées -L'Etat sur les terres du domaine public |
| Interne | | | | -La famille autochtone sur ses terres coutumières -La famille allogène sur des terres obtenues par la cession des droits coutumiers | |
| Interne-externe | | | | | |
| Externe | | | | | |
| Publique | | | | | |

Dauvergne, 2011

Figure 80: Superposition des droits fonciers à Yaoundé

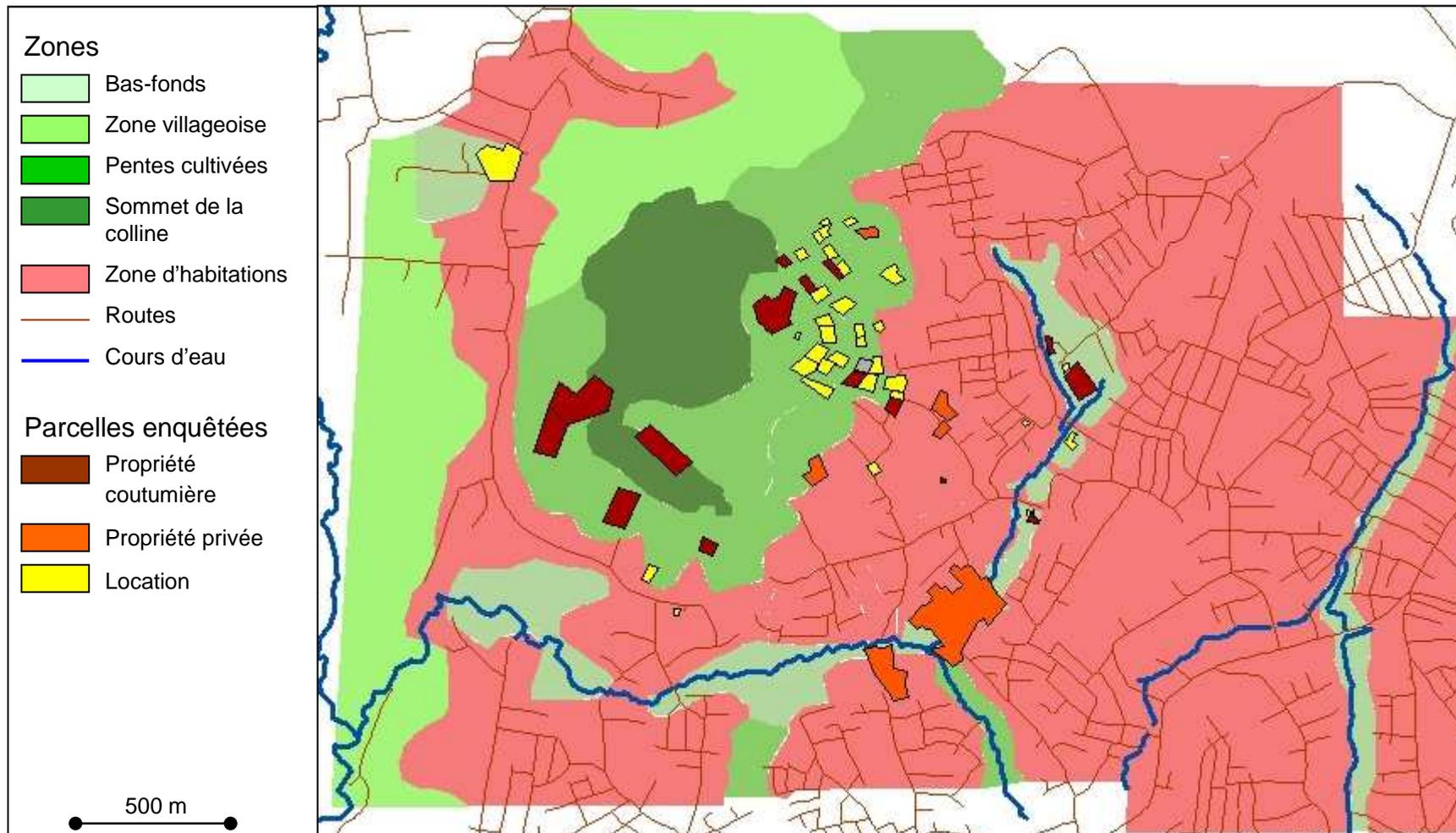


Dauvergne, 2011

Le producteur est parfois propriétaire de sa parcelle, selon des modalités légales (propriété titrée) ou coutumière, parfois locataires (location orale et/ou familiale) (Figure 81). La plupart des terres cultivées (par leur propriétaire ou par un locataire) appartiennent aux autochtones Ewondos, principalement sous le régime de la propriété coutumière mais aussi de la propriété titrée (Figure 82). Les Bamilékéés sont également très présents en tant que

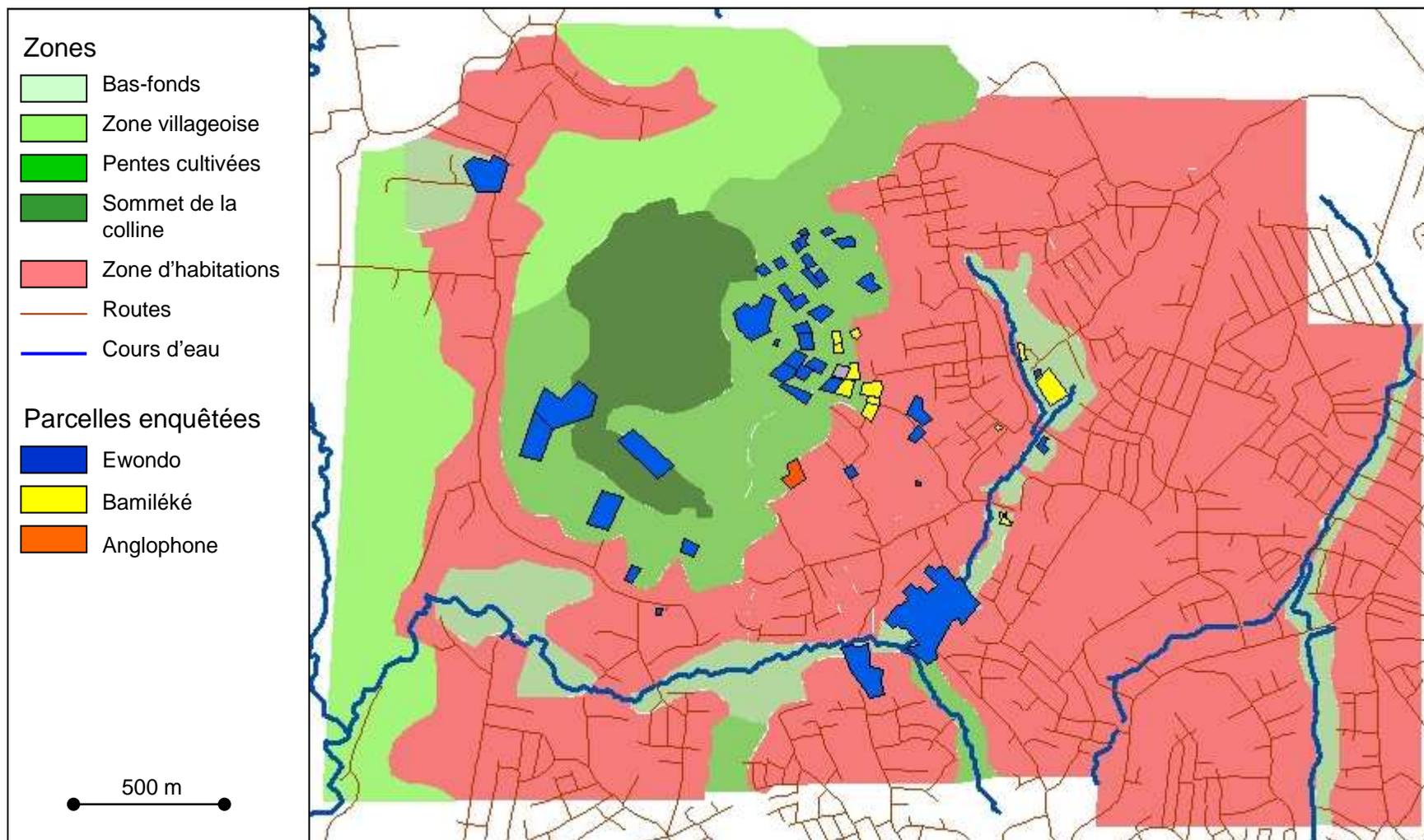
propriétaires coutumiers (suite à une cession des droits coutumiers) ou légaux (propriété titrée). Bamilékés et Ewondos sont donc les bailleurs des parcelles louées. Ces cartes nous montrent que les terres cultivées par leurs propriétaires coutumiers Ewondos sont regroupées à proximité du rocher, sur les pentes, et sont occupées depuis longtemps (depuis plusieurs générations pour la plupart) (Figure 83). Les terres louées sont celles qui sont occupées depuis le moins de temps par leur producteur (entre 0 et 10 ans).

Figure 81: Accès au foncier à Etoug-Ebe en 2010



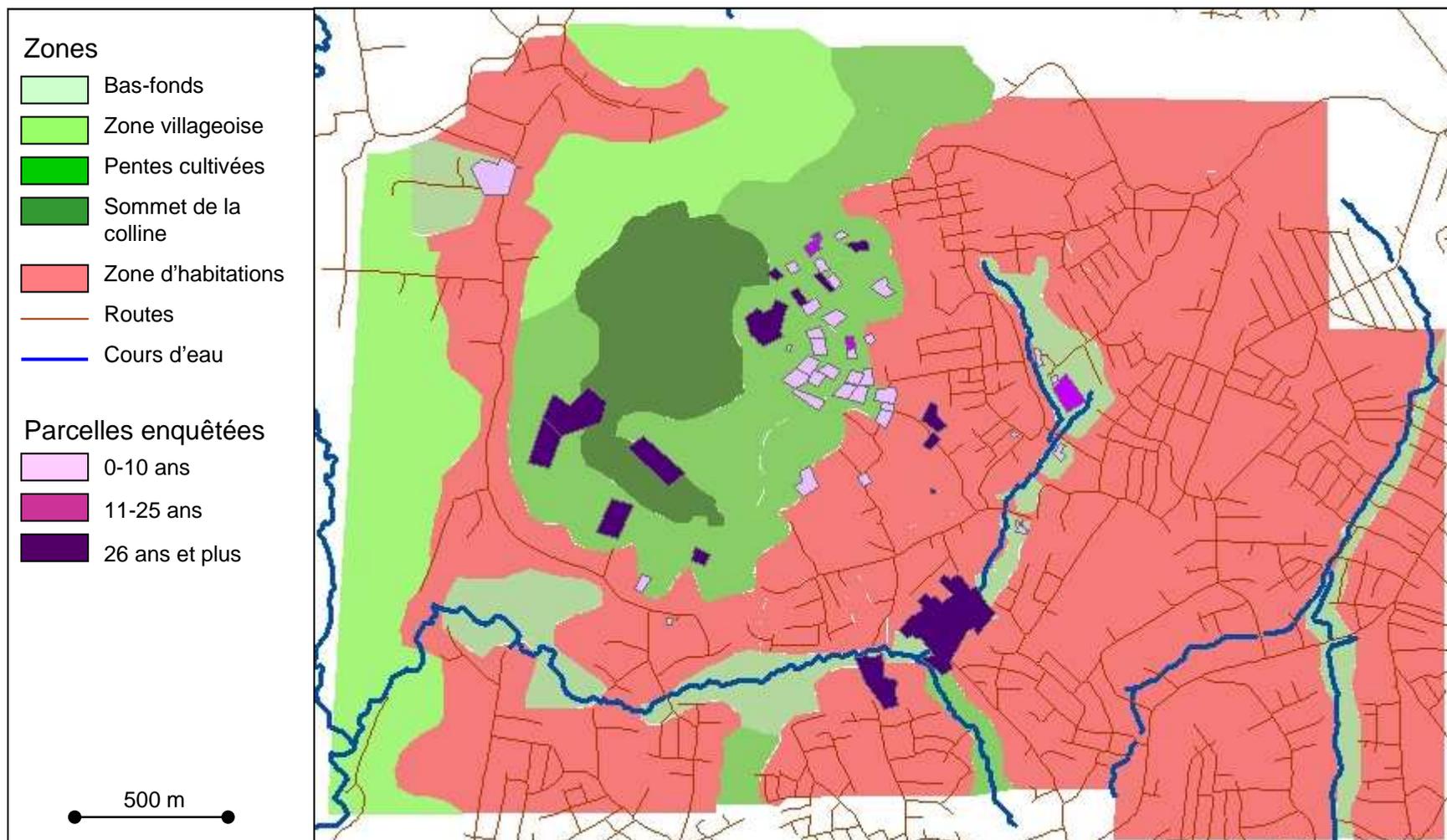
Dauvergne, 2011

Figure 82: Ethnie des propriétaires à Etoug-Ebe en 2010



Dauvergne, 2011

Figure 83: Durée d'occupation des producteurs à Etoug-Ebe en 2010



Dauvergne, 2011

10.2. Pratiques foncières à Nkolbisson

10.2.1. Situation foncière à Nkolbisson

Le bas-fond maraîcher de Nkolbisson a la particularité de se trouver sur les terres de l'IRAD, le centre de recherche agronomique de Yaoundé, donc sur des terres appartenant à l'Etat. Les agriculteurs bénéficient d'une relative sécurité foncière. Ils ne risquent pas d'être victimes d'expulsions pour raisons diverses, ils sont protégés de la pression foncière liée à l'urbanisation, et le risque que les terres soient réquisitionnées par l'IRAD est faible.

10.2.2. Les droits fonciers à Nkolbisson

Selon la version « officielle » de l'IRAD, ces terres sont gracieusement prêtées par l'IRAD à des agriculteurs capables de les mettre en valeur, jusqu'au jour où le centre en aura besoin. Mais tout semble indiquer que les terres sont louées aux agriculteurs contre une compensation financière. L'accès à une parcelle se fait par le biais de personnes particulières, que sont les Anciens du bas-fond, installés depuis longtemps et parfois anciens agents de l'IRAD. Cela ressemble aux règles coutumières où l'âge et l'expérience constituent des critères fondamentaux pour obtenir le droit de gérer l'attribution des terres [Gautier 2010].

Le personnel de l'IRAD, dont certains membres résident directement sur le centre de recherche de Nkolbisson, cultive ses propres parcelles dans un but d'expérimentation scientifique, introduisant parfois de nouvelles techniques. Certains agents de l'IRAD à la retraite sont encore installés sur leurs parcelles. Dans tous les cas, le seul droit qui est accordé aux producteurs est le droit des locataires : celui de récolter dans une relative tranquillité. Les Anciens s'octroient le droit informel d'attribuer des parcelles aux nouveaux-venus.

Les terres ainsi louées n'ont aucune valeur patrimoniale (à l'inverse de celles du village). Elles sont gérées à court terme, dans le but d'en tirer le revenu le plus élevé possible. Ce manque d'appropriation des terres peut être une des raisons de la faible organisation entre producteurs dans le bas-fond⁵⁴. De plus, les locataires sont relativement instables. Ils partent à la moindre difficulté financière les empêchant de payer le loyer, ou dès qu'ils trouvent une autre activité plus rémunératrice, parfois en gardant une mainmise sur la parcelle en le confiant à un proche, qui peu à peu va gagner en légitimité pour occuper le terrain. Les retraités sont parmi les maraîchers les plus stables. Néanmoins l'instabilité des producteurs

⁵⁴ A Nkolondom, bas-fond très productif plus éloigné de la ville, les autochtones cultivent les terres coutumières et les agriculteurs sont davantage organisés.

cache une stabilité au niveau familial. En effet quelle que soit la raison du départ d'un agriculteur, sa parcelle sera préférentiellement cédée à un de ses proches, dans sa famille, son village ou de son ethnie.

A Nkolbisson, les terres sont toutes similaires du point de vue foncier : elles sont toutes propriété de l'IRAD et louées. On peut différencier deux types de relations autour du foncier agricole à Nkolbisson (Tableau 14). Tout d'abord la location informelle se passe entre les producteurs et ceux qui récupèrent le montant de la location. On n'a pas pu réellement identifier qui sont ces « bailleurs », probablement des agents de l'IRAD, peut-être également producteurs. Mais les producteurs prennent en charge une partie de la gestion foncière : quelques familles sont omniprésentes et se partagent les terres : lorsqu'un producteur part, la terre est confiée à un autre membre de la famille ou à un proche du même village. Dans cette organisation familiale, les Anciens, les hommes les plus âgés, ont une grande influence. La transmission se fait donc entre producteurs, sans intervention extérieure, sur un modèle qui s'appuie sur les liens coutumiers (on verra qu'il en est de même dans les *open space* maraîchers d'Accra).

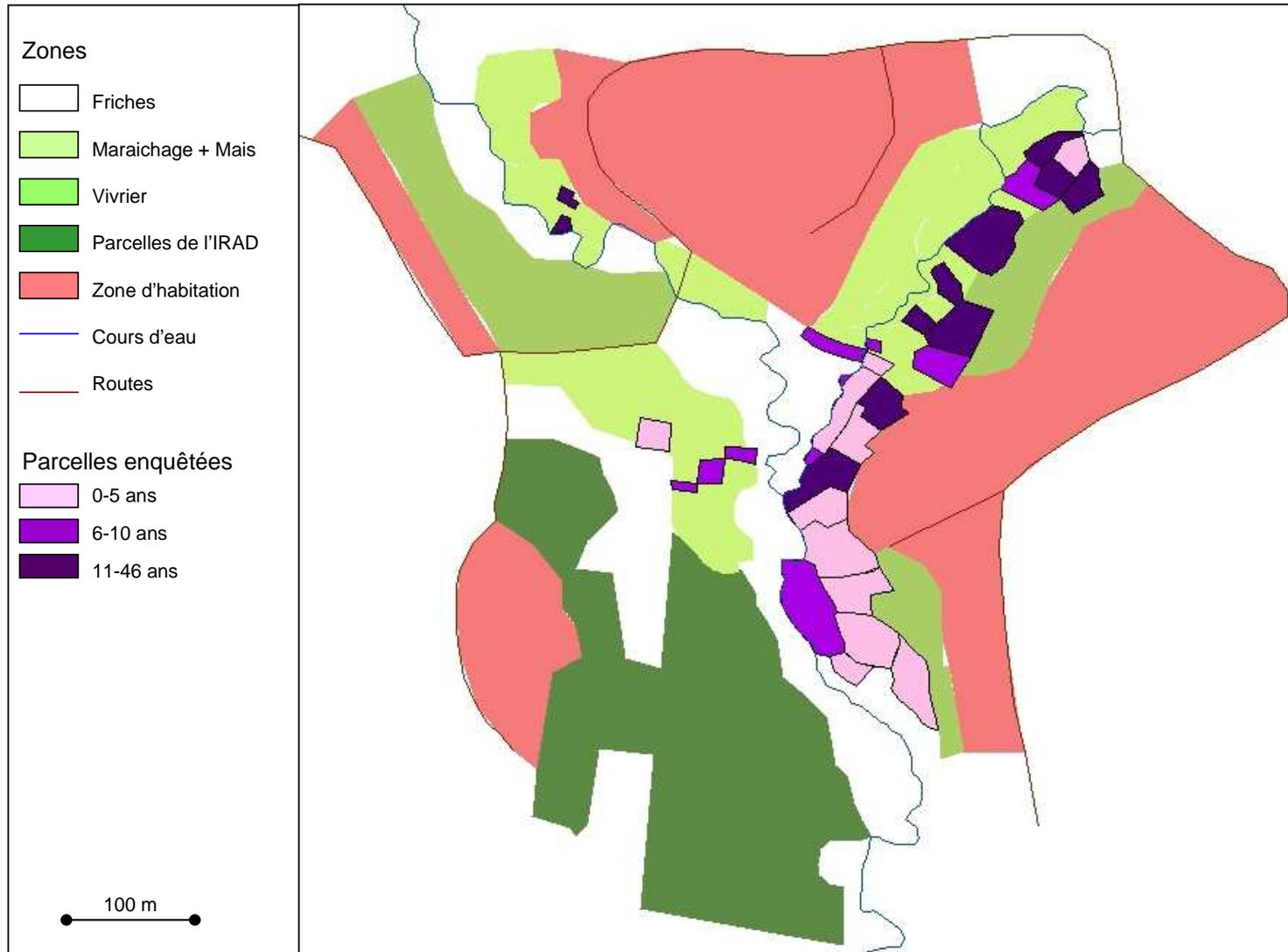
Tableau 14: Droits fonciers et des modes de gestion foncières sur les terres agricoles à Nkolbisson

| Droits Gestion | Droit d'accès | + Droit d'extraction | + Droit de gestion | + Droit d'exclusion | + Droit d'aliénation (propriété absolue) |
|---------------------|------------------|--------------------------|-----------------------|---|---|
| Privée | | - Le squatteur toléré | | | - L'IRAD sur ses terres |
| Interne | | | | - Le groupe d'agriculteur sur la transmission des terres | |
| Interne- externe | | | | | |
| Externe | | | | | |
| Publique | | | | | |

Dauvergne, 2011

Les parcelles occupées depuis le plus longtemps sont toutes regroupées vers le nord du bas-fond alors que les parcelles occupées récemment sont plutôt situées au sud (Figure 84). Ces parcelles ont du être mise en culture et appropriées par des cultivateurs plus tardivement que les premières.

Figure 84: Durée d'occupation des producteurs à Nkolbisson en 2010



Dauvergne, 2011

10.3. Pratiques foncières à Minkoameyos

10.3.1. Situation foncière à Minkoameyos

Minkoameyos est une zone de migration agricole assez ancienne : on trouve donc de nombreux allogènes agriculteurs, notamment des Etons, ethnie du département voisin, installés dans le village. Minkoameyos est un lieu de migrations depuis 20 ans. Absent des plans de développement de la ville, ce mouvement de migration est spontané. Les migrants s'installaient pour pratiquer l'agriculture avec des systèmes innovants : ils ont mis en culture les bas-fonds et introduit les cultures maraîchères.

Le mouvement d'urbanisation va de pair avec une dépossession des terres de s autochtones Ewondos. Les prix des terrains augmentent et les autochtones, qui vivent des de l'agriculture ou d'emplois informels, sont peu favorisés financièrement au regard d'autres ethnies qui migrent vers Yaoundé avec un petit capital. L'incitation à vendre est donc puissante. Mais en vendant, même pour des sommes qui leur paraissent importantes sur le moment, les autochtones dépossèdent les autres membres de la famille et leurs descendants. Le bénéfice de la vente est le plus souvent consommé, les Ewondos ne se montrant pas très actifs dans le commerce par exemple. On observe à Minkoameyos ce qui s'est passé il y a quelques années dans le quartier d'Etoug-Ebe. En outre, Minkoameyos est une zone indiquée pour les citoyens qui cherchent à acheter et à construire : la pression n'est pas encore très forte et les risques d'exclusion sont plus faibles que dans les quartiers de la ville.

Les terres de Minkoameyos sont encore en grande partie dans le domaine national, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas titrées, mais 15 % des terres sont en cours d'immatriculation. Chez les autochtones, seuls le chef de village et quelques notables ont eu les moyens de faire titrer une partie des terres. Les autres sont titrées lorsqu'elles sont vendues à un allogène : l'arrangement habituel est que celui-ci finance l'immatriculation de la parcelle, qui est ensuite morcelée et partagée entre l'allogène et l'autochtone. Dans les zones les plus proches de la ville où l'agriculture est fortement concurrencée par des activités urbaines, on ne trouve plus que des maraîchers qui produisent uniquement pour commercialiser leur production et ne font pas de cultures vivrières. Lorsque l'agriculture n'est pas favorisée par une topographie particulière, la dynamique de migration est importante mais tournée davantage vers d'autres activités économiques. La construction constitue alors le secteur économique le plus dynamique.

10.3.2. Les droits fonciers à Minkoameyos

Les pratiques foncières sont donc très diverses à Minkoameyos. Une partie des terres est cultivée par des autochtones qui jouissent de leurs droits coutumiers. Les allogènes les plus anciens, des Etons généralement, ont bénéficié des anciennes modalités d'accueil : on leur a attribué un terrain contre une rétribution financière qui leur permet de subvenir à leur besoin. Ces premiers migrants sont des cultivateurs dynamiques, ils sont issus d'une vague de colonisation agricole dans la région. Ils peuvent cultiver, transmettre, possèdent les arbres. Ils ont bénéficié d'une vente des droits coutumiers comme on l'a observé également à Etoug-Ebe. Ce genre de transaction, gérée par le chef de village, était fréquente à l'époque où la terre était une ressource abondante.

Aujourd'hui de nombreux conflits et réclamations ont compliqué la situation. Il est plus difficile pour un allogène de faire respecter ses droits sur le long terme, à moins de passer par l'immatriculation, processus qui se développe dans cette zone. Et seuls les allogènes ont les moyens de titrer, les autochtones vendant parfois un bout de terrain contre le paiement de l'immatriculation. Le prix du mètre carré de terrain agricole s'élève à environ 1 700 FCFA, le terrain à construire non titré vaut entre 4 et 5 000 FCFA par m² et le terrain titré 10 000 FCFA⁵⁵.

Les transactions de location ont des modalités un peu différentes que dans la ville. Les locations sont orales et peuvent être longue durée (quelques années), les parcelles sont plus grandes et souvent non titrées. Le paiement de la location commence lors des premières récoltes. Elle s'élève généralement entre 10 000 et 20 000 FCFA par an. Le locataire a souvent un lien familial avec le bailleur. On entend aussi parler de prêts, bien qu'il y ait très probablement une compensation financière. En somme, les pratiques foncières à Minkoameyos sont marquées par : Un phénomène d'immatriculation avec de fréquents arrangements entre allogènes et autochtones pour financer l'immatriculation, suivis d'une vente d'une partie des terrains au allogène ; des cessions de droits coutumiers ; et des locations.

⁵⁵ Entretien avec le chef de Minkoameyos

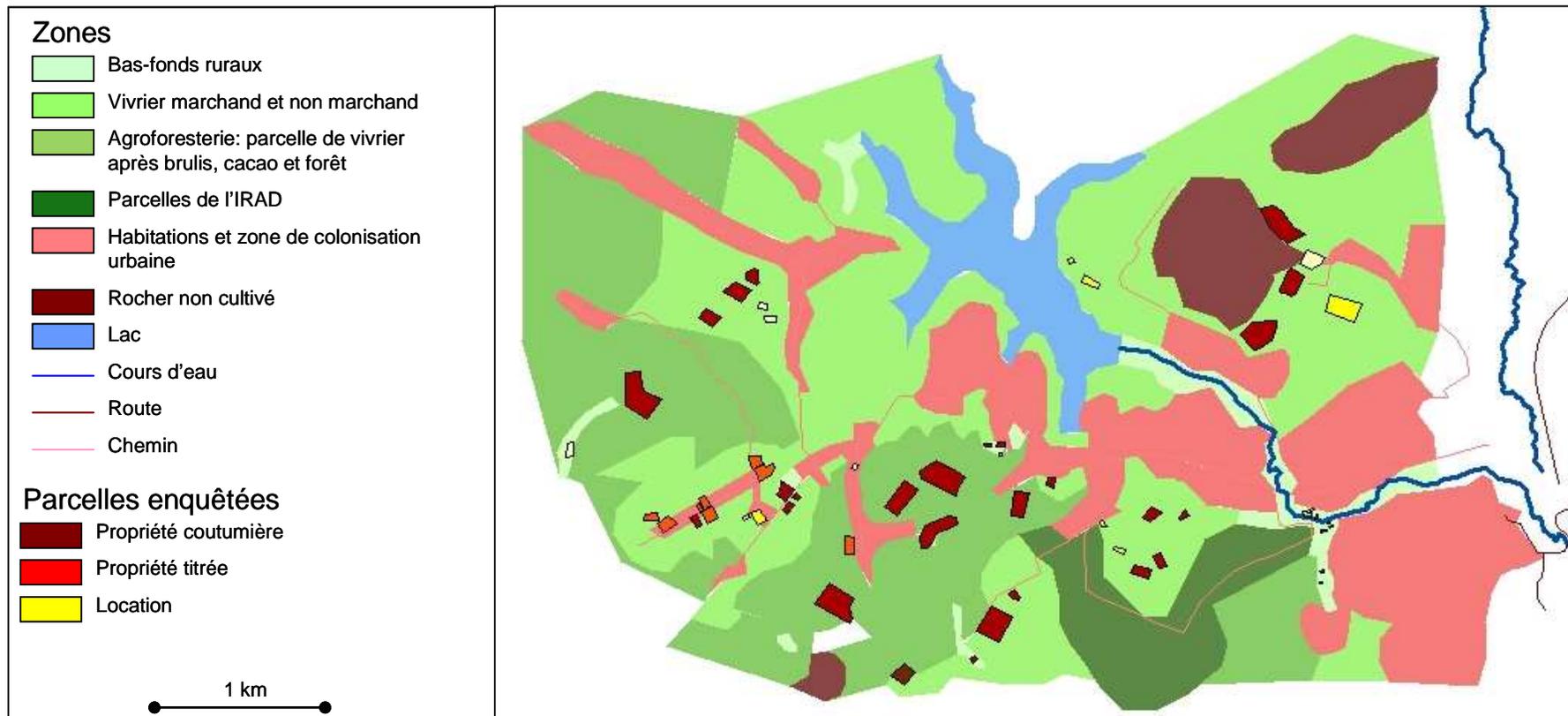
Tableau 15: Droits fonciers et des modes de gestion foncière sur les terres agricoles à Minkoameyos

| Droits Gestion | Droit d'accès | + Droit d'extraction | + Droit de gestion | + Droit d'exclusion | + Droit d'aliénation (propriété absolue) |
|-----------------------------|--------------------------|--|-------------------------------|---|---|
| Privée | | -Le locataire sur les terres louées | | | -Le propriétaire sur les terres immatriculées |
| Interne | | | | -La famille autochtone sur ses terres coutumières -La famille allogène sur des terres obtenues par la cession des droits coutumiers | |
| Interne- externe | | | | | |
| Externe | | | | | |
| Publique | | | | | |

Dauvergne, 2011

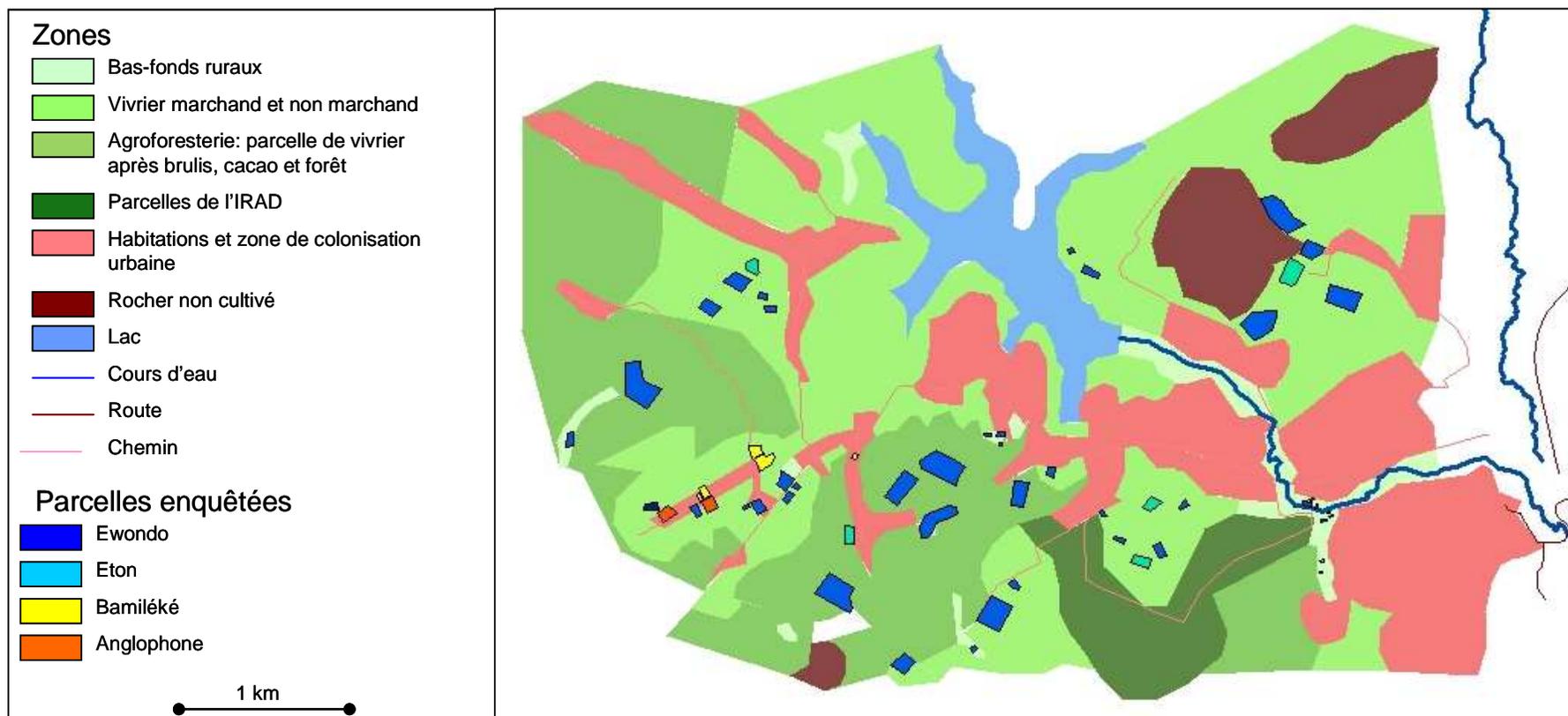
A Minkoameyos, la plupart des terres cultivées sont sous le régime de la propriété traditionnelle et seulement quelques unes sont titrées (et sans doute cultivées en attente de construction) (Figure 85). La plupart des propriétaires sont des Ewondos autochtones mais on trouve aussi des Bamilékés, des Etons, des Anglophones en petit nombre (Figure 86).

Figure 85: Accès au foncier à Minkoameyos en 2010



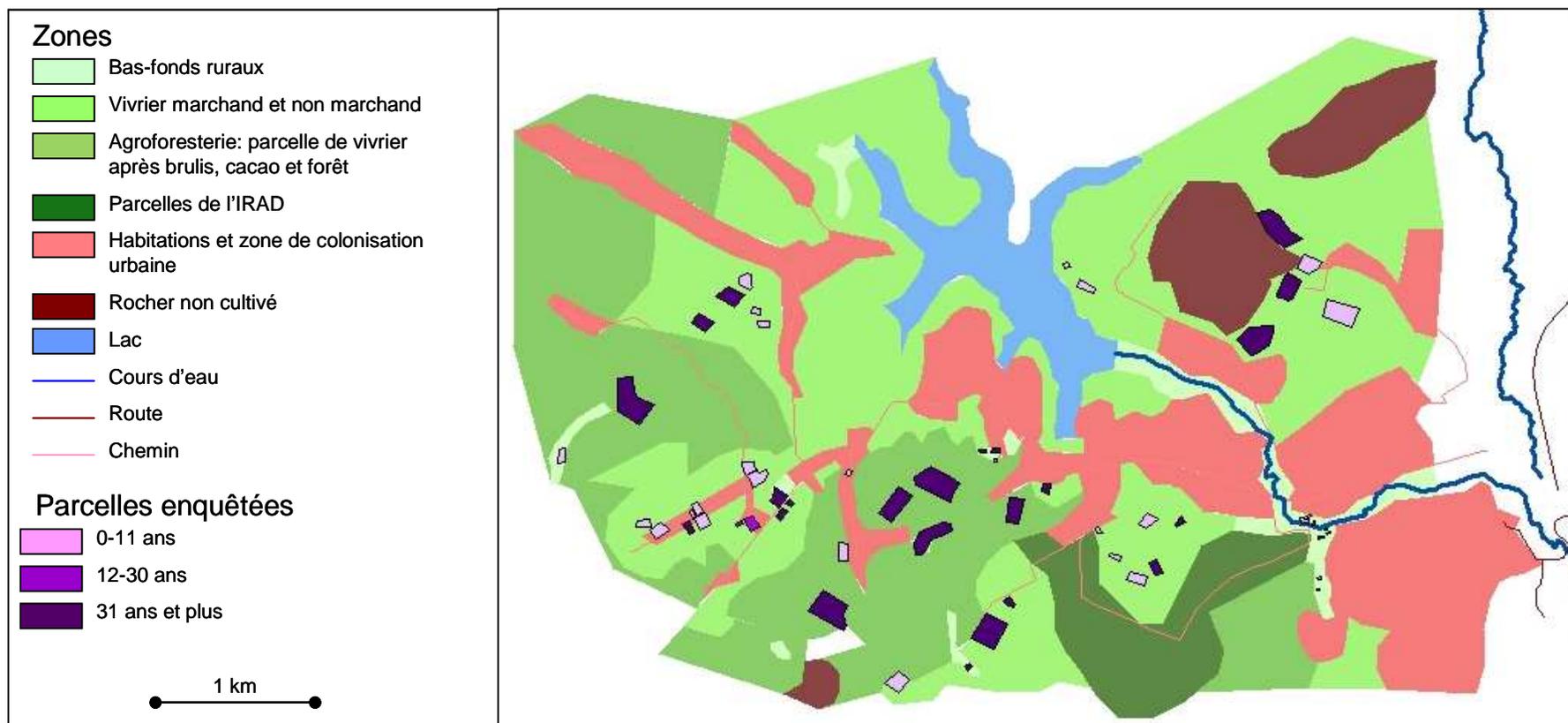
Dauvergne, 2011

Figure 86: Ethnie des propriétaires à Minkoameyos en 2010



Dauvergne, 2011

Figure 87: Durée d'occupation des producteurs à Minkoameyos en 2010



Dauvergne, 2011

10.4. Pratiques foncières à l'open space du CSIR

10.4.1. Situation foncière à l'open space du CSIR

Le centre de recherche du CSIR est entouré de parcelles agricoles maraîchères. Il est situé à environ trois kilomètres de la côte, à proximité de l'aéroport, dans un quartier tranquille mais proche du centre ville. Les terrains cultivés sont non construits pour des raisons diverses : parfois des lignes électriques surplombent les parcelles, les rendant inconstructibles à long terme, parfois l'espace est libre dans l'attente d'une future construction à moyen terme. De nombreux *open space* existent ainsi au milieu des institutions (Université, base militaire, central électrique).

10.4.2. Les droits fonciers à l'open space du CSIR

Quelques producteurs de l'*open space* sont en lien avec l'institution (anciens employés ou membres de la famille⁵⁶). On peut penser que l'activité agricole a commencé avec des personnes proches de l'institution et a continué selon d'autres modalités. En effet, le point commun de tous les producteurs agricoles est d'appartenir au même groupe ethnique, on trouve des Ghanéens issus de Bawku, une ville du nord du Ghana proche de la frontière avec le Burkina Faso et des Burkinabé Bissa. Ils parlent tous le même dialecte. La transmission des terres se fait donc principalement sur le critère de la solidarité ethnique, voire villageoise, car beaucoup de producteurs interrogés affirment être du même village. Le turn-over sur l'*open space* est assez rapide, lorsque l'un des producteurs part parce qu'il a trouvé une autre activité, un arrivant ou un plus jeune prend sa place après avoir payé une compensation à l'ancien occupant. La gestion de l'*open space* se fait donc à l'intérieur d'un groupe relativement bien défini.

En revanche, l'accord avec l'institution semble assez flou. Tout le monde sait que les terres appartiennent au CSIR et qu'elles sont pour l'instant inconstructibles. Mais la menace de la construction à moyen terme est bien présente. Il n'y a pas d'accord écrit avec le centre de recherche. La modalité d'occupation des ces terrains s'apparente apparemment au squat toléré, bien que la possibilité d'un paiement à un agent du CSIR ne soit pas à exclure.

Les terres sont donc légalement propriété du CSIR, mais elles sont squattées par des producteurs agricoles qui sont tolérés car ils entretiennent le terrain et probablement contre une petite somme d'argent. De plus la transmission de ces parcelles s'organise à l'intérieur du

⁵⁶ Entretien avec les producteurs de l'open space

groupe de producteur en fonction de critères ethniques ou d'appartenance à un village
(Tableau 16 Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

Tableau 16: Droits fonciers et modes de gestion foncières sur l'*open space* du CSIR

| Droits Gestion | Droit d'accès | + Droit d'extraction | + Droit de gestion | + Droit d'exclusion | + Droit d'aliénation (propriété absolue) |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|-------------------------------|---|---|
| Privée | | - Le squatteur toléré | | | - Le CSIR sur ses terres |
| Interne | | | | - Le groupe d'agriculteur sur la transmission des terres | |
| Interne- externe | | | | | |
| Externe | | | | | |
| Publique | | | | | |

Dauvergne, 2011

Figure 88: Durée d'occupation des producteurs sur l'open space du CSIR



Dauvergne, 2011

10.5. Pratiques foncières à Akwapim

10.5.1. Situation foncière à Akwapim

Sur le versant sud des collines d'Akwapim et la plaine d'Accra, les cultures maraîchères sont plutôt dans les parcelles proches des routes alors que les vivrières sont plus éloignées des axes de transport. Or les terrains les plus proches des routes sont aussi ceux sur lesquelles pèse la plus grande insécurité foncière car ces terres sont également constructibles.

Les migrants ne sont pas tous agriculteurs : le foncier est recherché pour la construction ou l'investissement par des individus ou des sociétés. La limite de périurbanité de la ville est sans cesse repoussée. Akwapim est à la limite de la zone menacée par l'urbanisation, l'agriculture y est encore l'activité principale.

10.5.2. Les droits fonciers à Akwapim

Sur cette zone, différents types de tenure permettent d'avoir accès à la terre. Les terres familiales sont utilisées soit librement par un membre de la famille soit en location par une personne extérieure à la famille. Cette location est soit payée cash soit par division de la récolte selon le système *abusa/abunu*. Les terres individuelles sont utilisées soit librement par le propriétaire, soit en location (cash ou partage de récoltes *abusa/abunu*), soit par un gardien.

Les terres individuelles sont apparues avec la marchandisation. Ces individus peuvent être des spéculateurs, qui achètent des terres dans l'espoir de les revendre plus chères plus tard, ou des personnes voulant s'installer dans la région. Le gardiennage est également une nouvelle pratique foncière : des personnes originaires d'Akwapim qui partent travailler à Accra ou à l'étranger et qui veulent garder un pied à terre dans leur région d'origine laissent lors de leur départ leur(s) terre(s) à des « land care-takers » (des gardiens) qui occuperont ces terres le temps de l'absence des propriétaires. Ces gardiens sont souvent des migrants. La location est une pratique courante. Sur les parcelles de maraîchage, le montant de la location est élevé, de l'ordre de 80 ghc/acre/an, et les contrats sont courts, de l'ordre de 3 ou 4 mois (une seule saison de culture). La location d'un terrain plus éloigné est souvent inférieur à 50ghc/acre/an. Les contrats se font majoritairement par voie orale et il n'existe donc aucune preuve en cas de conflits. Cependant, pour l'instant, les contrats oraux sont suffisants et les conflits sont peu nombreux [Brézillon-Millet 2010].

Tableau 17: Droits fonciers et modes de gestion foncières à Akwapim

| Droits Gestion | Droit d'accès | + Droit d'extraction | + Droit de gestion | + Droit d'exclusion | + Droit d'aliénation (propriété absolue) |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|---|
| Privée | | - Les locataires -Les gardiens | | Les chefs coutumiers sur les <i>Stool/ Lands</i> | - Propriétaire privé, individu ou société |
| Interne | | | | - Les autochtones sur les terres familiales | |
| Interne- externe | | | | | |
| Externe | | | | | |
| Publique | | | | | |

Dauvergne, 2011

Résumé du chapitre 10

Les pratiques foncières sont très diversifiées sur les zones d'étude, location de courte ou longue durée, contre une rémunération financière ou une partie de la récolte, prêts, cession des droits coutumiers, vente, squat ou location sur des terres institutionnelles, etc. Chaque transaction porte en elle un rapport social (entre propriétaire et producteur, dans la famille, au sein de la hiérarchie coutumière ou avec une institution). Chaque acteur obtient des droits précis assuré par l'écrit ou le témoignage.

Tableau 18: Droits fonciers et modes de gestion sur les espaces urbains et périurbains à Yaoundé et Accra

| Droits Gestion | Droit d'accès | + Droit d'extraction | + Droit de gestion | + Droit d'exclusion | + Droit d'aliénation (propriété absolue) |
|---------------------------|--------------------------|---|-----------------------------------|--|---|
| Privée | | -Les formes de location -Le prêt -Le squat toléré | | L'allogène sur les terres dont les droits coutumiers ont été vendus -Les chefs coutumiers sur les terres coutumières | -les propriétaires légaux -L'Etat sur les terres publiques |
| Interne | | | | -Les familles autochtones sur les terres coutumières -Les familles allogènes sur les terres dont les droits coutumiers ont été vendus -Le groupe d'agriculteurs sur les terres institutionnelles squattées | |
| Interne-externe | | | | | |
| Externe | | | | | |
| Publique | | | | | |

Dauvergne, 2011

CHAPITRE 11. L'ACCES AU FONCIER : FONDEMENTS ET CONSEQUENCES

Les droits fonciers que nous avons décrits s'obtiennent par la mise en relation des acteurs entre eux. Ils dépendent grandement du statut du producteur et des autres acteurs.

11.1. Mise en évidence d'un lien entre statut social, droits fonciers et pratiques agricoles

11.1.1. Analyse statistique sur Etoug-Ebe

Dans cette partie, nous allons faire l'analyse statistique des données recueillies sur chaque zone d'étude afin de vérifier la corrélation entre des variables représentant le statut foncier de nos espaces et celles représentant le statut social des producteurs. Nous avons 9 variables à analyser sur chaque terrain : trois variables sur le producteur (l'**âge** du producteur enquêté, son **ethnie** et son **genre**), deux sur les pratiques agricoles (la **destination de la production**, vente ou autoconsommation et la **pluriactivité**), et quatre sur les droits fonciers (la **durée d'occupation** du producteur - depuis combien de temps il cultive à cet endroit -, l'**ethnie du propriétaire**, la modalité d'**accès au foncier** - comment le producteur a-t-il accès à la terre, par droit coutumier, titre légal, location, squat, prêt...-, et la **surface** cultivée).

Sur le terrain d'Etoug-Ebe, nous avons 48 producteurs enquêtés sur 56 parcelles. Notre premier modèle (Tableau 19) pose la **surface cultivée** par producteur comme variable expliquée et les autres variables sont des variables explicatives (**âge, destination de la production, durée d'occupation, ethnie du propriétaire, ethnie du producteur, genre, pluriactivité et accès au foncier du terrain cultivé**). Certaines sont quantitatives, d'autres qualitatives. On donne dans le tableau suivant pour chaque variable explicative le nombre de données, le degré de liberté du modèle, le type de variable et modèle utilisé et enfin la p-value qui nous permet de mesurer la significativité de l'effet de la variable explicative sur la variable expliquée (c'est-à-dire la probabilité de ne pas se tromper en disant qu'il n'y a pas d'effet).

En considérant que le modèle est significatif lorsque la p-value est inférieure à 0,05, on remarque que les variables explicatives significatives sont la **durée d'occupation**, la **destination de la production**, l'**ethnie du producteur**, le **genre**, et l'**accès au foncier**.

Ensuite, on a cherché à expliquer l'**accès au foncier**, variable qualitative, par les autres variables dont nous disposons. Nous utilisons alors un autre modèle dont nous présentons les résultats dans le tableau suivant (Tableau 20). Nous voyons que l'**accès au foncier** est significativement corrélé à la **destination de la production**, la **durée d'occupation**, à l'**ethnie du producteur**, au **genre**, et à la **surface**.

La troisième variable qui peut représenter la sécurité foncière est la **durée d'occupation**. Notre troisième modèle (Tableau 21) la pose comme variable expliquée. Au final, nous remarquons que n trois variables explicatives reviennent sans cesse : le **genre** et l'**ethnie**, qui sont liées au statut social du producteur et la **destination de la production** qui est plutôt liée aux choix de pratiques agricoles. Les moyennes concernant ces variables sont présentées dans le tableau suivant (Tableau 22), elles nous permettent de vérifier que les hommes ont de plus grandes surfaces que les femmes et qu'ils sont installés depuis plus longtemps sur leurs parcelles, en général depuis plusieurs générations. Les hommes sont généralement propriétaires coutumiers ou légaux de leur parcelle alors que les femmes louent. Nous voyons aussi que les autochtones Ewondos et les Etons (ethnie proche des Ewondo géographiquement et culturellement) ont de plus grandes parcelles que les autres ethnies et sont installés depuis plus longtemps. Les Ewondos sont propriétaires coutumiers ou légaux de leur parcelles alors que les allogènes sont la plupart du temps locataires. Enfin, les exploitations les plus grandes destinent leur production à la fois à la vente et à l'autoconsommation alors que les autres ne peuvent pas assurer les deux, les plus petites étant tournées vers la vente.

Pour expliquer ces résultats nous faisons l'hypothèse systémique selon laquelle il y aurait à Etoug-Ebe deux types d'agriculteurs : les allogènes qui cultivent sont essentiellement des femmes sur de petites surfaces, plutôt locataires de leur parcelle alors que les autochtones cultivateurs, installés depuis des décennies, sont des hommes ou plus rarement des femmes propriétaires de grandes parcelles. La plupart des exploitations sont destinées à l'autoconsommation mais les quelques qui sont tournées vers la vente sont presque toutes tenues par des allogènes sur des petites surfaces. Pour vérifier cette hypothèse, nous allons croiser ces variables explicatives et estimer si elles sont corrélées par un Chi-test (Tableau 23). Et effectivement, le **genre**, l'**ethnie**, et la **destination de la production** sont corrélés.

Tableau 19: Corrélation linéaire entre la surface et différents facteurs à Etoug-Ebe

| Variables explicatives de la surface | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|---|--------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|
| Age | 48 | Régression linéaire | 1 et 46 | Quantitative | 0.321 |
| Destination de la production | 48 | ANOVA | 2 et 45 | Qualitative | 0.001371 |
| Durée d'occupation | 48 | Régression linéaire | 1 et 46 | Quantitative | 2.59e-06 |
| Ethnie du propriétaire | 47 | ANOVA | 2 et 44 | Qualitative | 0.3624 |
| Ethnie du producteur | 48 | ANOVA | 4 et 43 | Qualitative | 0.0002815 |
| Genre | 48 | ANOVA | 1 et 46 | Qualitative | 4.835e-05 |
| Pluriactivité | 47 | ANOVA | 1 et 45 | Qualitative | 0.5501 |
| L'accès au foncier | 47 | ANOVA | 1 et 45 | Qualitative | 0.03238 |

Dauvergne, 2011

Tableau 20: Corrélation linéaire entre le statut foncier et différents facteurs à Etoug-Ebe

| Variables explicatives de l'accès au foncier | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|
| Age | 47 | ANOVA | 2 et 44 | Quantitative | 0.74978 |
| Destination de la production | 47 | Chi-test | 4 | Qualitative | 0.02092 |
| Durée d'occupation | 47 | ANOVA | 2 et 44 | Quantitative | 9.338e-05 |
| Ethnie du propriétaire | 47 | Chi-test | 4 | Qualitative | 0.2677 |
| Ethnie du producteur | 47 | Chi-test | 6 | Qualitative | 0.01056 |
| Genre | 47 | Chi-test | 2 | Qualitative | 0.0001621 |
| Pluriactivité | 46 | Chi-test | 2 | Qualitative | 0.7066 |
| Surface | 47 | ANOVA | 2 et 44 | Quantitative | 0.03238 |

Dauvergne, 2011

Tableau 21: Corrélacion linéaire entre la durée d'occupation et différents facteurs à Etoug-Ebe

| Variabes explicatives de la durée d'occupation | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|---|--------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|
| Age | 48 | Régression linéaire | 1 et 46 | Quantitative | 0.4699 |
| Destination de la production | 48 | ANOVA | 2 et 45 | Qualitative | 0.004241 |
| Ethnie du propriétaire | 47 | ANOVA | 2 et 44 | Qualitative | 0.1253 |
| Ethnie du producteur | 48 | ANOVA | 3 et 44 | Qualitative | 1.447e-13 |
| Genre | 48 | ANOVA | 1 et 46 | Qualitative | 8.669e-07 |
| Pluriactivité | 47 | ANOVA | 1 et 45 | Qualitative | 0.1196 |
| L'accès au foncier | 47 | ANOVA | 3 et 43 | Qualitative | 2.377e-07 |
| Surface | 48 | Régression linéaire | 1 et 46 | Quantitative | 2.594e-06 |

Dauvergne, 2011

Tableau 22: Moyennes des variables foncières en fonction des variables explicatives à Etoug-Ebe

| | Moyennes de surface (m2) | Moyennes de l'accès au foncier | Moyennes de durée d'occupation (années) |
|-----------------------------------|---------------------------------|--|--|
| Hommes (14) | 11900 | Location familiale (LF): 0 Location orale (LO): 2 Propriété titrée (PT): 5 Propriété coutumière (PC): 7 | 61 |
| Femmes (34) | 1660 | LF:4 – LO:26 – PT:0 – PC:3 | 9 |
| Ewondo (11) | 13290 | LF:0 – LO:1 – PT:4 – PC:6 | 83 |
| Eton (1) | 12700 | LF:0 – LO:1 – PT:0 – PC:0 | 3 |
| Bamiléké (30) | 1650 | LF:4 – LO:21 – PT:0 – PC:4 | 7 |
| Anglophones (6) | 2400 | LF:0 – LO:5 – PT:1 – PC:0 | 4 |
| Vente (7) | 2690 | LF:0 – LO:4 – PT:0 – PC:3 | 5 |
| Autoconsommation-vente (2) | 24900 | LF:0 – LO:0 – PT:2 – PC:0 | 100 |
| Autoconsommation (39) | 3950 | LF:4 – LO:24 – PT:3 – PC:27 | 23 |
| Total | 4640 | LF:4 -LO:28 – PT:5 – PC:10 | 24 |

Dauvergne, 2011

Tableau 23: Corrélation entre variables explicatives (p-value) à Etoug-Ebe

| | Ethnie | Genre | Destination de la production |
|-------------------------------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Ethnie | | 4.083e-05 | 0.02845 |
| Genre | | | 0.04522 |
| Destination de la production | | | |

Dauvergne, 2011

11.1.2. Analyse statistique à Nkolbisson

A Nkolbisson, nous avons 19 producteurs enquêtés, ce qui est peu pour effectuer une analyse statistique que nous allons tout de même tenter. La variable « **ethnie du propriétaire** » est ici non pertinente puisque le propriétaire légal des terres est l'IRAD, le centre de recherche agronomique de Yaoundé. De même, nous ne considérons pas sur la **destination de la production** car à Nkolbisson, tout est destiné à la vente, ni sur les modalités d'**accès au foncier** car toutes les terres sont squattées/louées à l'IRAD.

Les deux variables explicatives de la **surface** cultivée par producteur sont la **pluriactivité** et l'**ethnie du producteur** (Tableau 24). Nous sommes donc dans un cas de figure complètement différents d'Etoug-Ebe même si on remarque que l'ethnie reste un facteur prédominant dans l'accès au foncier. Le genre n'est pas discriminant dans l'accès au foncier, les hommes et les femmes ont sensiblement les mêmes surfaces, même s'il y a davantage d'hommes cultivateurs que de femmes.

Pour ce qui concerne la **durée d'occupation** sur la parcelle, la seule variable explicative est l'**âge**. Il n'y a donc pas de rapport entre la **surface** de la parcelle et la **durée d'occupation**. Nous pouvons expliquer cela car Nkolbisson n'est pas une zone agricole avec une histoire, tous les producteurs sont des personnes qui se sont installés là récemment dans le but de produire pour la vente de légumes, il ne s'agit pas comme à Etoug-Ebe ou Minkoameyos de terres patrimoniales. La non-discrimination par le genre peut s'expliquer de la même manière : libéré des normes sociales du quartier ou du village, l'accès à la terre est le même pour les hommes et pour les femmes.

Les allogènes bénéficient des plus grandes parcelles (Tableau 26). Cela peut s'expliquer par une organisation ethnique du bas-fond, quelques familles allogènes gérant le turn-over sur les parcelles, et aussi par l'importance des employés et anciens employés du centre de recherche qui seraient surtout d'origine allogène. On note aussi que les quelques pluriactifs du bas-fond sont ceux qui ont les plus petites surfaces. Par un Chi-test, on

remarque alors que l'**ethnie** et la **pluriactivité** sont corrélées (avec une p-value de 0,041). Sur le bas-fond, on aurait donc d'un côté des autochtones plutôt pluriactifs avec des petites surfaces et des allogènes qui auraient accès à de plus grandes surfaces et qui n'auraient que l'agriculture comme activité.

Tableau 24: Corrélation linéaire entre la surface et différents facteurs à Nkolbisson

| Variables explicatives de la surface | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------|----------------|
| Age | 19 | Régression linéaire | 1 et 17 | Quantitative | 0.0567 |
| Durée d'occupation | 19 | Régression linéaire | 1 et 17 | Quantitative | 0.1136 |
| Ethnie du producteur | 19 | ANOVA | 1 et 17 | Qualitative | 0.03324 |
| Genre | 19 | ANOVA | 1 et 17 | Qualitative | 0.6882 |
| Pluriactivité | 19 | ANOVA | 1 et 17 | Qualitative | 0.02909 |

Dauvergne, 2011

Tableau 25: Corrélation entre la durée d'occupation et différents facteurs à Nkolbisson

| Variables explicatives de la durée d'occupation | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|--|--------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|
| Age | 19 | Régression linéaire | 1 et 17 | Quantitative | 1.821e-07 |
| Ethnie du producteur | 19 | ANOVA | 3 et 15 | Qualitative | 0.4507 |
| Genre | 19 | ANOVA | 1 et 17 | Qualitative | 0.6103 |
| Pluriactivité | 19 | ANOVA | 1 et 17 | Qualitative | 0.2207 |
| Surface | 19 | Régression linéaire | 1 et 17 | Quantitative | 0.1136 |

Dauvergne, 2011

Tableau 26: Moyennes par variables explicatives de la surface à Nkolbisson

| | Moyennes de surface (m²) |
|-----------------------------|--|
| Ewondo (6) | 880 |
| Eton (4) | 1390 |
| Bafia (2) | 2960 |
| Bamiléké (7) | 1770 |
| Unique activité (14) | 1810 |
| Pluriactif (5) | 750 |
| Total | 1530 |

Dauvergne, 2011

11.1.3. Analyse statistiques à Minkoameyos

Nous faisons maintenant la même analyse avec Minkoameyos où 43 producteurs ont été interrogés. La **surface** n'est expliquée par aucune variable (Tableau 27), à l'exception de l'**ethnie du producteur** lorsque l'on différencie seulement les autochtones et les allogènes. Tout ce que l'on peut dire est que les autochtones bénéficient de plus grande surfaces que les allogènes (8790 m² de moyenne pour les 14 autochtones et 3240 m² pour les 29 allogènes). La surface n'est pas corrélée aux autres variables représentant les droits fonciers : l'accès au foncier et la durée d'occupation.

L'**accès au foncier** est corrélé à la **destination de la production**, la **durée d'occupation**, l'**ethnie du propriétaire** et du **producteur** et le **genre** (Tableau 28). La **durée d'occupation** est corrélée aux mêmes variables, en plus de l'**âge** (Tableau 29). On observe dans le tableau suivant (Tableau 30) que les hommes sont installés depuis plus longtemps et sont plutôt propriétaires coutumiers et les femmes locataires ou propriétaires des terres qu'elles cultivent. Les autochtones sont installés depuis plus longtemps et sont propriétaires coutumiers. Les Bamilékés sont en revanche généralement locataires des parcelles cultivées. Les autres ethnies sont partagées entre propriété titrée, propriété coutumière et location. Les Etons et les Bassas sont proches des Ewondos et ainsi peuvent avoir plus facilement accès à la propriété coutumière. De plus, les Ewondos sont propriétaires de 30 parcelles sur 43 et louent une partie de ces parcelles. Enfin, les terres qui sont consacrées à la fois à la consommation et à la vente de la production sont celles qui sont occupées depuis le plus longtemps sous le régime de la propriété coutumière (on peut donc supposer par des autochtones). Ceux qui produisent pour l'autoconsommation sont soit propriétaires coutumiers, soit propriétaires

légaux, auquel cas on peut penser à une activité agricole transitoire dans l'attente de construction. Ceux qui consomment pour la vente louent ou sont propriétaires coutumiers.

On peut donc différencier les hommes autochtones, propriétaires coutumiers; les femmes allogènes et locataires, et les femmes allogènes propriétaires légales de leur terrain. Nous vérifions cette hypothèse par le tableau suivant (Tableau 31), l'**ethnie** et le **genre** du producteur sont effectivement corrélés l'un à l'autre.

Tableau 27: Corrélation linéaire entre la surface et différents facteurs à Minkoameyos

| Variables explicatives de la surface | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|--|--------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------|
| Age | 43 | Régression linéaire | 1 et 41 | Quantitative | 0.05567 |
| Destination de la production | 42 | ANOVA | 2 et 39 | Qualitative | 0.9044 |
| Durée d'occupation | 43 | Régression linéaire | 1 et 41 | Quantitative | 0.0791 |
| Ethnie du propriétaire | 43 | ANOVA | 4 et 38 | Qualitative | 0.97 |
| Ethnie du producteur | 43 | ANOVA | 4 et 38 | Qualitative | 0.1197 |
| Ethnie du producteur (autochtone/migrant) | 43 | ANOVA | 1 et 41 | Qualitative | 0.009658 |
| Genre | 43 | ANOVA | 1 et 41 | Qualitative | 0.05944 |
| Pluriactivité | 42 | ANOVA | 1 et 40 | Qualitative | 0.2742 |
| Accès foncier | 43 | ANOVA | 4 et 38 | Qualitative | 0.3734 |

Dauvergne, 2011

Tableau 28: Corrélacion linéaire entre le statut foncier et différents facteurs à Minkoameyos

| Variables explicatives de l'accès au foncier | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------|----------------|
| Age | 43 | ANOVA | 4 et 38 | Quantitative | 0.3184 |
| Destination de la production | 42 | Chi-test | 8 | Qualitative | 0.02144 |
| Durée d'occupation | 43 | ANOVA | 4 et 38 | Quantitative | 2.611e-07 |
| Ethnie du propriétaire | 43 | Chi-test | 16 | Qualitative | 0.02022 |
| Ethnie du producteur | 43 | Chi-test | 16 | Qualitative | 0.01568 |
| Genre | 43 | Chi-test | 4 | Qualitative | 0.04404 |
| Pluriactivité | 42 | Chi-test | 4 | Qualitative | 0.777 |
| Surface | 43 | ANOVA | 4 et 38 | Quantitative | 0.3734 |

Dauvergne, 2011

Tableau 29: Corrélacion linéaire entre la durée d'occupation et différents facteurs à Minkoameyos

| Variables explicatives de la durée d'occupation | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|--|--------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------|----------------|
| Age | 43 | Régression linéaire | 1 et 41 | Quantitative | 0.001101 |
| Destination de la production | 42 | ANOVA | 2 et 39 | Qualitative | 0.01299 |
| Ethnie du propriétaire | 43 | ANOVA | 4 et 38 | Qualitative | 0.04856 |
| Ethnie du producteur | 43 | ANOVA | 4 et 38 | Qualitative | 8.409e-07 |
| Genre | 43 | ANOVA | 1 et 41 | Qualitative | 0.0003498 |
| Pluriactivité | 42 | ANOVA | 1 et 40 | Qualitative | 0.4294 |
| Accès foncier | 43 | ANOVA | 4 et 38 | Quantitative | 2.611e-07 |
| Surface | 43 | Régression linéaire | 1 et 41 | Quantitative | 0.0791 |

Dauvergne, 2011

Tableau 30: Moyennes de la durée d'occupation et du statut foncier en fonction des variables explicatives à Minkoameyos

| | Variables explicatives | Moyennes de l'accès au foncier | Moyennes de durée d'occupation (années) |
|-------------------------------------|-----------------------------------|---|--|
| Genre | Hommes (22) | Location orale: 2 Prêt: 2 Propriété coutumière: 16 Propriété titrée: 2 Squat: 0 | 66 |
| | Femmes (21) | LO:8 – P:2 – PC:6 – PT:4 – S:1 | 18 |
| Ethnie du producteur | Ewondo (14) | LO:0 – P:0 – PC:13 – PT:0 – S:1 | 93 |
| | Eton (10) | LO:2 – P:2 – PC:5 – PT:1 – S:0 | 23 |
| | Bassa (2) | LO:0 – P:0 – PC:1 – PT:1 – S:0 | 2 |
| | Bamiléké (12) | LO:7 – P:1 – PC:1 – PT:2 – S:0 | 13 |
| | Anglophones (5) | LO:1 – P:1 – PC:1 – PT:2 – S:0 | 29 |
| Ethnie du propriétaire | Ewondo (30) | LO:10 – P:3 – PC:16 – PT:0 – S:1 | 56 |
| | Eton (5) | LO:0 – P:0 – PC:4 – PT:1 – S:0 | 23 |
| | Bassa (2) | LO:0 – P:0 – PC:1 – PT:1 – S:0 | 2 |
| | Bamiléké (4) | LO:0 – P:1 – PC:1 – PT:2 – S:0 | 2 |
| | Anglophones (2) | LO:0 – P:0 – PC:0 – PT:2 – S:0 | 3 |
| Destination de la production | Vente (24) | LO:8 – P:2 – PC:13 – PT:0 – S:1 | 46 |
| | Autoconsommation-vente (4) | LO:0 – P:0 – PC:4 – PT:0 – S:0 | 100 |
| | Autoconsommation (14) | LO:2 – P:1 – PC:5 – PT:6 – S:0 | 24 |
| | Total | LO:10 – P:4 – PC:22 – PT:6 – S:1 | 43 |

Dauvergne, 2011

Tableau 31: Corrélation entre l'ethnie, le genre et la destination de la production à Minkoameyos (p-value)

| | Ethnie | Genre | Destination de la production |
|-------------------------------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Ethnie | | 0.0001087 | 0.294 |
| Genre | | | 0.2852 |
| Destination de la production | | | |

Dauvergne, 2011

11.1.4. Analyse statistique sur tous les terrains

Les tableaux suivants (Tableau 32 ; Tableau 33 ; Tableau 34) montrent la corrélation entre nos différentes données sur les trois terrains de Yaoundé en même temps. Les variables expliquées sont la **surface**, l'**accès au foncier** et la **durée d'occupation**. Les variables

explicatives sont l'**âge** du producteur, son **ethnie**, le **genre**, l'**ethnie du propriétaire** de la parcelle, la **destination de la production**, la **pluriactivité** du producteur et enfin la **zone d'étude**.

11.1.4.1. *Analyse de la surface*

On observe que la **surface** est expliquée par les variables « sociales » **âge**, **ethnie**, **genre**, par les variables « foncières » **accès foncier** et **durée d'occupation** et par la **destination de la production**. Ainsi, globalement sur l'ensemble de ces trois terrains différents par leur localisation, leur densité et leur fonction, qui sont ainsi représentatifs de Yaoundé, l'**âge**, l'**ethnie** et le **genre** sont discriminants dans l'accès à la surface agricole. L'**âge** est corrélé positivement avec la **surface** : plus on est vieux, plus la surface est importante, ce qui semble en accord avec les hiérarchies traditionnelles basées en partie sur l'**âge**. En ce qui concerne l'**ethnie**, les Ewondos ont un très large spectre de surface (Figure 89), certains ont des petites surfaces, d'autres très grandes, allant jusqu'à 4 ha. Les Bamiléké en revanche ont de très petites surfaces, ne dépassant pas 1 ha. Les ethnies Bétis (Ewondo, Eton, Bassa) ont dans l'ensemble des surfaces plus grandes que les Bamiléké. Mais les anglophones qui viennent pourtant de régions lointaines ont de grandes surfaces aussi, sans que rien ne puisse l'expliquer, à part peut-être une vague de migration antérieure. Enfin, il est clair que les hommes ont de plus grandes surfaces que les femmes (Figure 90).

La destination de la production est une stratégie du cultivateur. Les producteurs ayant les plus grandes parcelles produisent pour l'autoconsommation et la vente (Figure 91). Ils peuvent diversifier leur production entre le vivrier marchand et non-marchand, le maraichage et les cultures de rentes traditionnelles. En revanche, on observe que ce sont ceux qui ont les plus petites surfaces en moyenne qui vendent leur production. En effet, les maraîchers professionnels vendent l'intégralité de leur production et n'ont souvent que de très petites surfaces. Et l'autoconsommation est pratiquée par un large spectre de producteurs à Etoug-Ebe et Minkoameyos.

Enfin, la **surface** est corrélée à l'**accès au foncier** (Figure 92). Les propriétaires, qu'ils soient coutumiers ou légaux, ont de plus grandes surfaces que les locataires. La stratégie des locataires est de louer les plus petites surfaces et de produire pour la vente afin de rentabiliser le loyer. Ainsi, cette tendance à vendre de ceux qui ont des petites surfaces peut venir du fait qu'ils sont locataires. Les propriétaires légaux ont de plus grandes surfaces que les propriétaires coutumiers, ce qui peut paraître paradoxal. En effet, l'immatriculation coûte cher

et les terrains immatriculés sont ensuite construits, il y a donc peu de terres immatriculées disponibles pour l'agriculture alors que les terres coutumières sont moins limitées. Mais on observe le résultat inverse : les terrains agricoles titrés sont les plus grands, on peut voir là l'effet d'une sécurité foncière accrue. L'immatriculation donne la plus grande sécurité foncière et encourage l'investissement dans une activité agricole sur une grande surface car le risque est faible.

La **durée d'occupation** et la **surface** sont également corrélées (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), plus la parcelle est occupée depuis longtemps, plus elle est grande, ce qui, comme l'**âge**, montre que les premiers occupants sont favorisés en ce qui concerne l'accès au foncier.

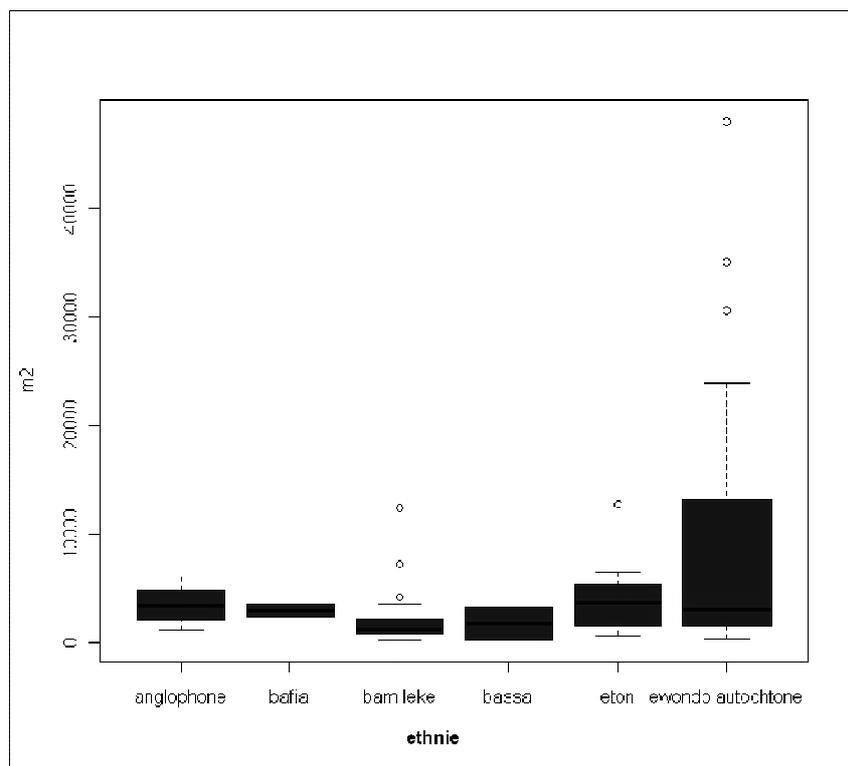
En revanche, la **surface** n'est pas corrélée à la **zone**. Les plus grandes surfaces se trouvent à Minkoameyos, puisque c'est un village périurbain où la pression foncière est plus faible qu'en ville. Mais cela n'est pas significatif statistiquement, peut-être parce que l'on trouve également de très grandes parcelles à Etoug-Ebe. Les surfaces les plus petites se trouvent à Nkolbisson, qui est le bas-fond intensif professionnel. Les terres de l'IRAD sont extrêmement limitées et le maraîchage intensif nécessite de très petites surfaces.

Tableau 32: Corrélation entre la surface et différents facteurs sur tous les terrains de Yaoundé

| Variables explicatives de la surface | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|---|--------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|
| Age | 110 | Régression linéaire | 1 et 108 | Quantitative | 0.02127 |
| Destination de la production | 109 | ANOVA | 2 et 106 | Qualitative | 0.01507 |
| Durée d'occupation | 110 | Régression linéaire | 1 et 108 | Quantitative | 5.197e-07 |
| Ethnie du propriétaire | 109 | ANOVA | 5 et 103 | Qualitative | 0.2668 |
| Ethnie du producteur | 110 | ANOVA | 5 et 104 | Qualitative | 0.0009928 |
| Genre | 110 | ANOVA | 1 et 108 | Qualitative | 0.0003641 |
| Pluriactivité | 108 | ANOVA | 1 et 106 | Qualitative | 0.9093 |
| Accès foncier | 109 | ANOVA | 6 et 102 | Qualitative | 0.001443 |
| Zone | 110 | ANOVA | 2 et 107 | Qualitative | 0.1779 |

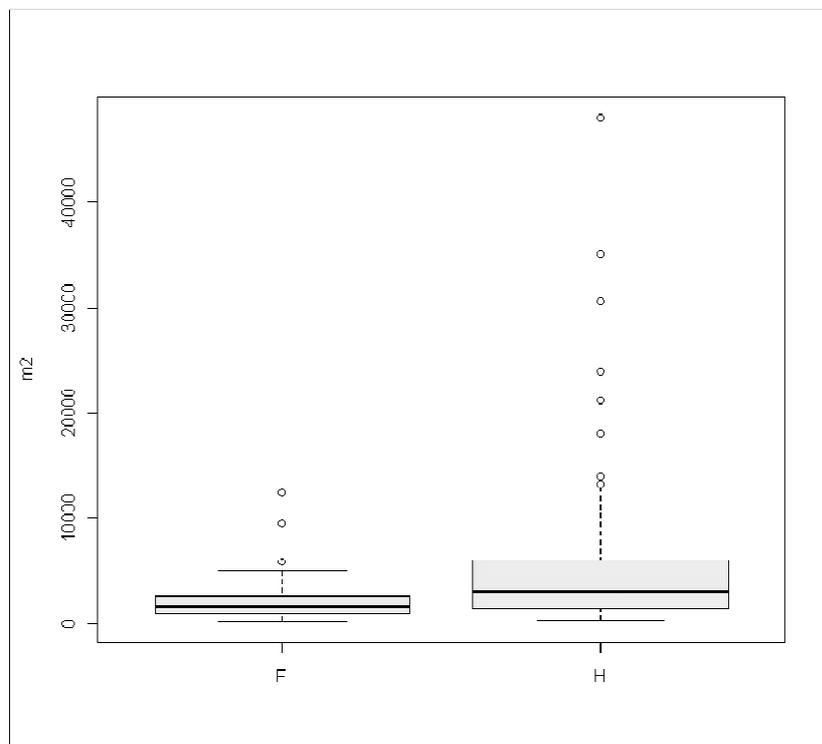
Dauvergne, 2011

Figure 89: Surface cultivée en fonction de l'ethnie du producteur sur les trois terrains de Yaoundé



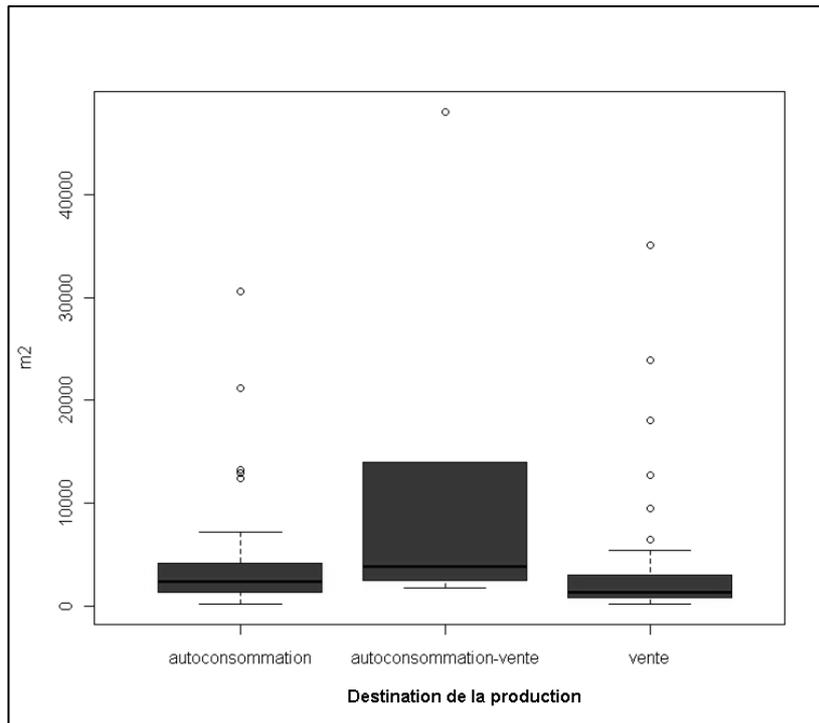
Dauvergne, 2011

Figure 90: Surface cultivée en fonction du genre du producteur sur les trois terrains de Yaoundé



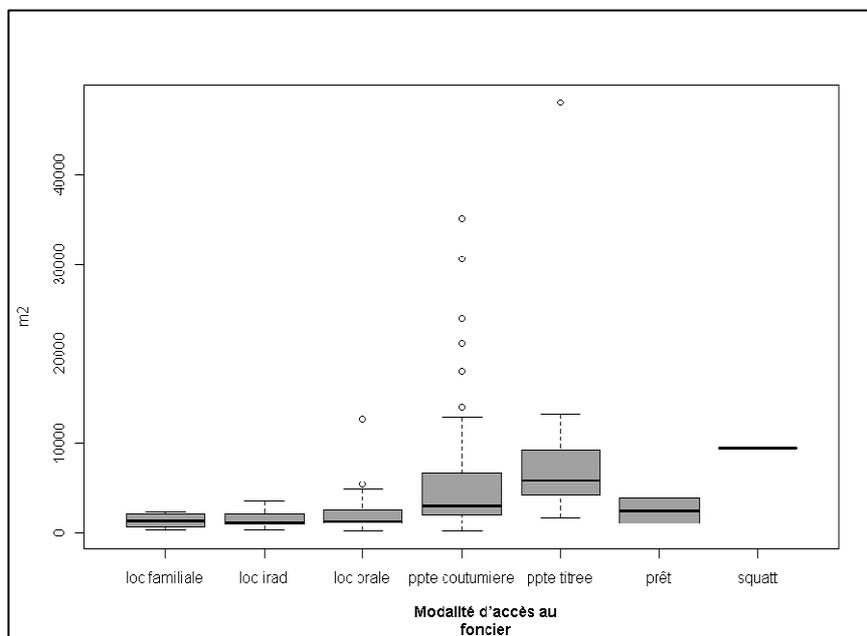
Dauvergne, 2011

Figure 91: Surface cultivée en fonction de la destination de la production agricole sur les trois terrains de Yaoundé



Dauvergne, 2011

Figure 92: Surface cultivée en fonction de l'accès au foncier sur les trois terrains à Yaoundé



Dauvergne, 2011

11.1.4.2. Analyse de l'accès au foncier

L'**accès au foncier** est corrélé à l'**ethnie** du producteur et à son **genre**, à la **durée d'occupation**, la **surface** et l'**ethnie** du propriétaire, à la **destination de la production** et à la **zone** (Tableau 33). On voit que la location orale et la propriété coutumière sont les deux modalités les plus fréquentes d'accès au foncier. La location orale concerne en grande majorité les Bamilékés et un peu les Anglophones, alors que la propriété coutumière est surtout l'apanage des Ewondos, et un peu des Etons et des Bamilékés (Figure 93). La location familiale n'a été observée que chez les Bamilékés mais le prêt s'observe chez trois ethnies, les Etons, les Bamilékés et les Anglophones. Enfin, la propriété titrée se partage entre Ewondos, Bamilékés et Anglophones avec une majorité d'Ewondos. Pour le genre, on remarque que la location ne concerne quasiment que des femmes tandis que la propriété est plus pour les hommes, ceci quels que soient le type de location ou de propriété, si on exclut la location des terres de l'IRAD où il y a davantage d'hommes cultivateurs. Cependant quelques femmes sont propriétaires coutumières ou légales.

En observant l'**ethnie des propriétaires** (Figure 95), on voit que les Ewondo sont très majoritairement les propriétaires des parcelles agricoles. Ce sont eux qui louent principalement. Quand à la **durée d'occupation** (Figure 96), elle est particulièrement élevée sur les terres coutumières, les terrains appartiennent à la famille depuis plusieurs générations.

La **destination de la production** est corrélée avec l'**accès au foncier** (Figure 97). Les producteurs de Nkolbisson vendent tous, les locataires qui louent dans la famille produisent tous pour l'autoconsommation. Ceux qui louent à l'extérieur de la famille et ceux qui ont des droits coutumiers sont partagés entre la vente et l'autoconsommation. Faire les deux est généralement réservé aux producteurs ayant de très grandes surfaces, et qui sont donc propriétaires coutumiers ou légaux. Ceux qui cultivent sur des terrains titrés sur des petites surfaces ne produisent que pour la consommation, cela correspond à une agriculture de transition en attente de construire.

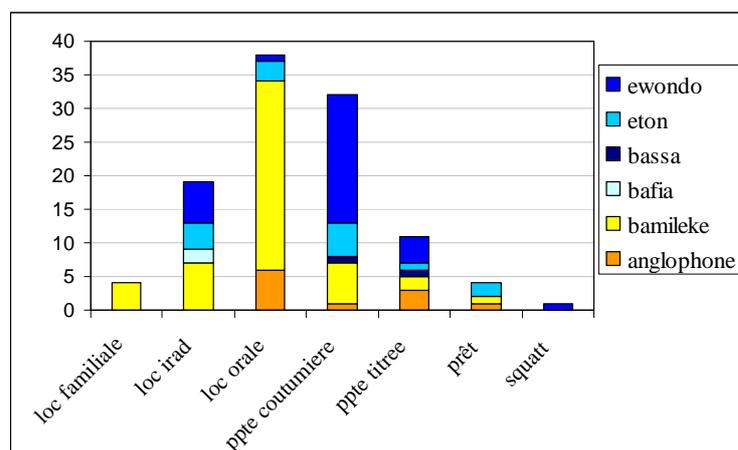
Enfin, l'**accès au foncier** est corrélé à la **zone d'étude** (Figure 98). A Etoug-Ebe, la majorité des terres cultivées sont louées et quelques-unes sont en propriété coutumière ou légale. En revanche, à Minkoameyos, c'est la propriété coutumière qui est majoritaire, ce qui paraît normal sur un village plus éloigné de la ville.

Tableau 33: Corrélation entre l'accès au foncier et différents facteurs sur tous les terrains de Yaoundé

| Variables explicatives l'accès au foncier | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|---|-------------------|--------------|------------------|-------------------|-----------|
| Age | 109 | ANOVA | 6 et 102 | Quantitative | 0.1126 |
| Destination de la production | 110 | Chi-test | 21 | Qualitative | 1.799e-08 |
| Durée d'occupation | 109 | ANOVA | 6 et 102 | Quantitative | 3.055e-13 |
| Ethnie du propriétaire | 110 | Chi-test | 42 | Qualitative | < 2.2e-16 |
| Ethnie du producteur | 110 | Chi-test | 42 | Qualitative | 4.388e-06 |
| Genre | 110 | Chi-test | 7 | Qualitative | 2.595e-06 |
| Pluriactivité | 110 | Chi-test | 14 | Qualitative | 0.1856 |
| Surface | 109 | ANOVA | 6 et 102 | Qualitative | 0.001443 |
| Zone | 110 | Chi-test | 14 | Qualitative | < 2.2e-16 |

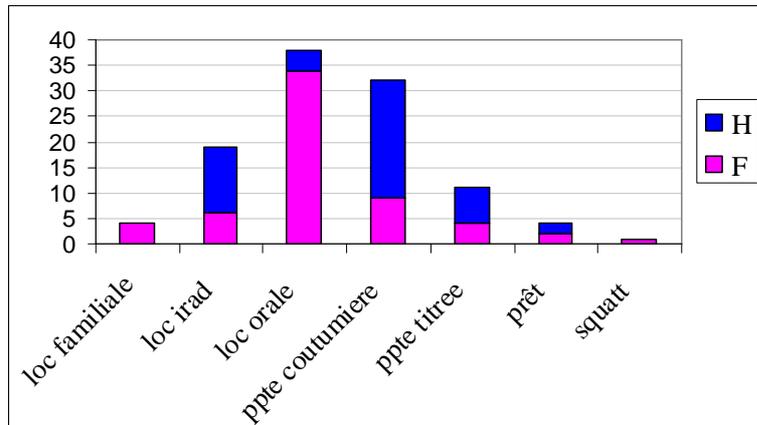
Dauvergne, 2011

Figure 93: Accès au foncier en fonction de l'ethnie du producteur sur les trois zones d'étude de Yaoundé



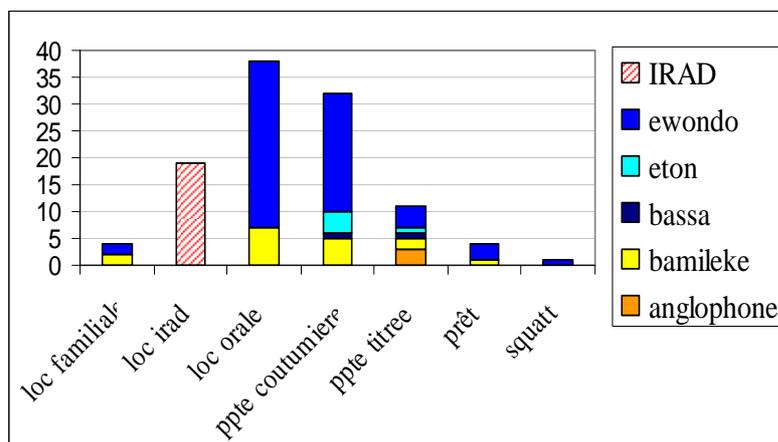
Dauvergne, 2011

Figure 94: Accès au foncier en fonction du genre du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé



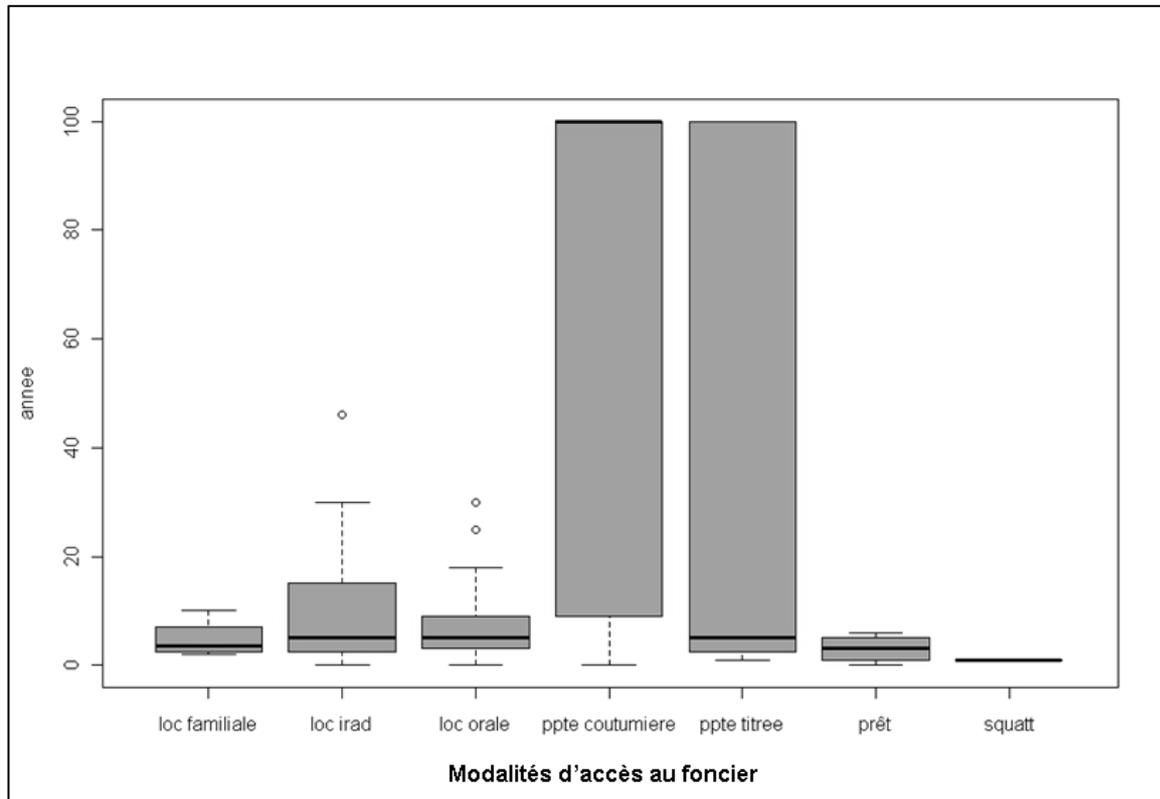
Dauvergne, 2011

Figure 95: Accès au foncier en fonction de l'ethnie du propriétaire sur les trois zones d'étude de Yaoundé



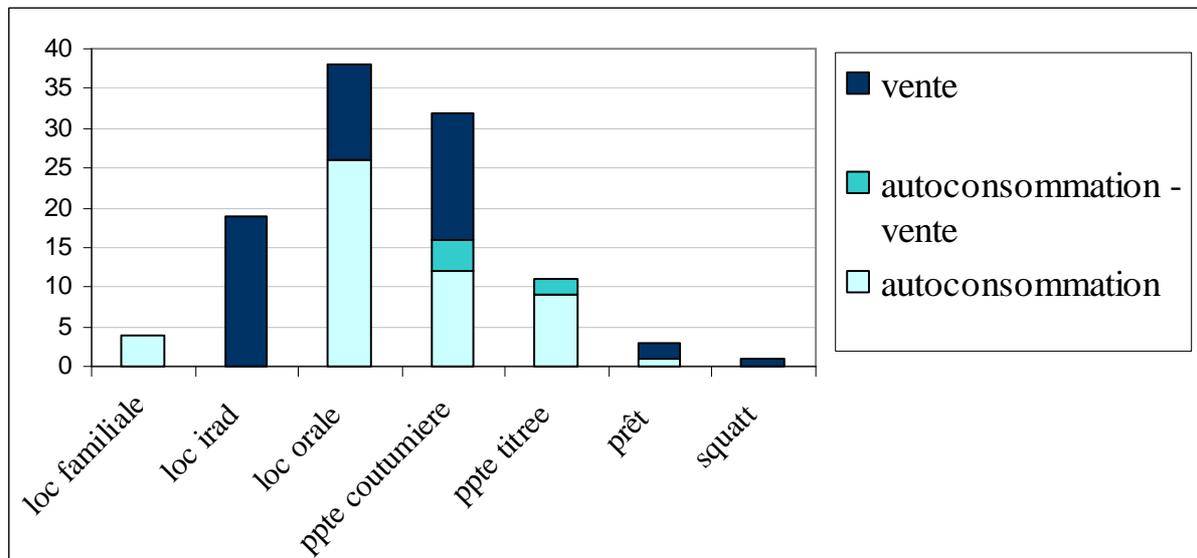
Dauvergne, 2011

Figure 96: Accès au foncier en fonction de la durée d'occupation sur les trois zones d'étude à Yaoundé



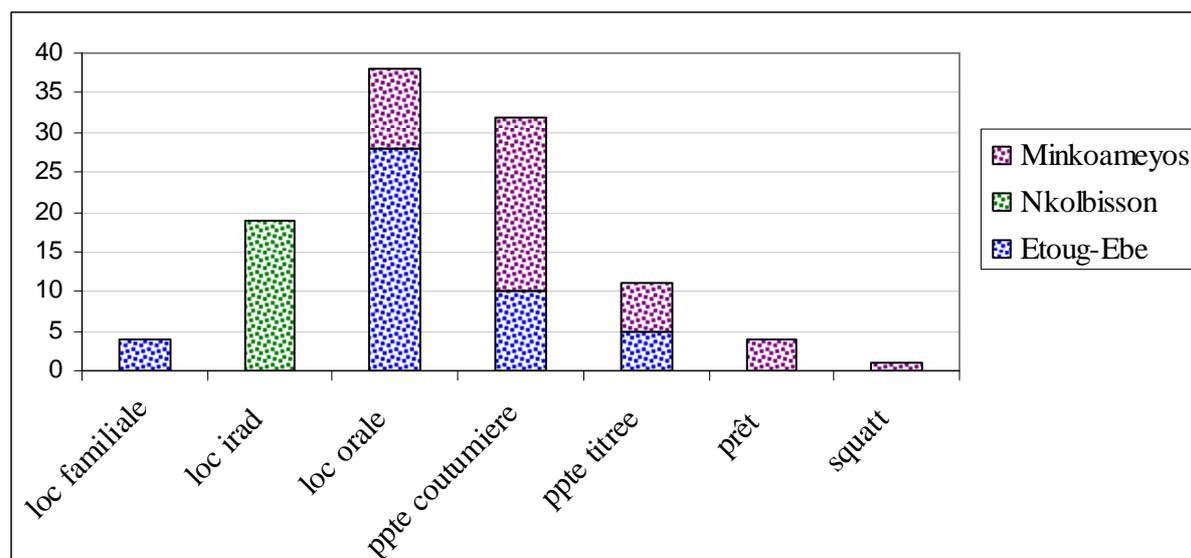
Dauvergne, 2011

Figure 97: Accès au foncier en fonction de la destination de la production agricole sur les trois zones d'étude à Yaoundé



Dauvergne, 2011

Figure 98: Accès au foncier en fonction de la zone sur les trois zones d'étude à Yaoundé



Dauvergne, 2011

11.1.4.3. Analyse de la durée d'occupation

La **durée d'occupation** est corrélée avec toutes les autres variables : l'**âge**, l'**ethnie** et le **genre** du producteur, l'**accès au foncier**, la **surface** et l'**ethnie du propriétaire**, la **destination de la production** et la **pluriactivité** et enfin avec la **zone** (Tableau 34).

L'**âge** est positivement corrélé avec la **durée d'occupation** : plus le producteur est vieux, plus il est installé depuis longtemps. L'**ethnie** qui, clairement, est installée depuis le plus longtemps est celle des Ewondos (Figure 99), ils déclarent généralement être là depuis plusieurs générations, la différence entre les autres ethnies n'est pas très probantes. Quand au **genre**, ce sont les hommes qui déclarent être installés depuis le plus longtemps (Figure 100), sans doute parce que les hommes producteurs sont plus souvent autochtones.

Sur la **surface** et l'**accès foncier**, nous ne reprenons pas les résultats déjà énoncés dans les paragraphes précédents. Sur la corrélation entre l'**ethnie du propriétaire** et la **durée d'occupation** (Figure 101), elle s'explique principalement par le biais de l'ethnie du producteur : l'ethnie du propriétaire est liée à l'ethnie du producteur, qui est elle-même liée à la durée d'occupation.

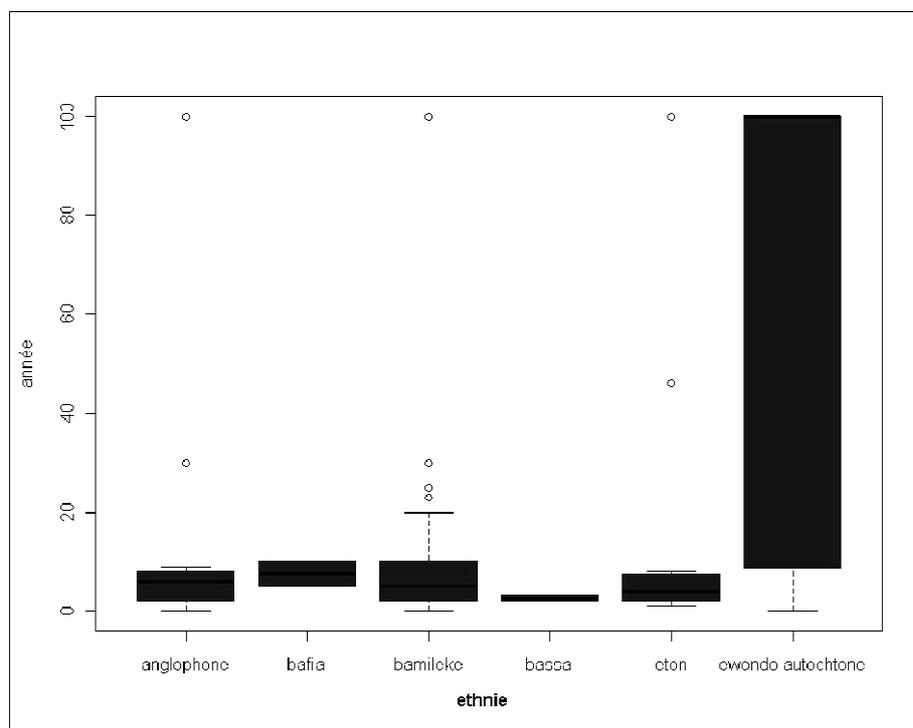
Enfin, les producteurs qui cultivent pour l'autoconsommation et la vente sont ceux qui occupent les parcelles depuis le plus longtemps (Figure 102) : les Ewondo sur des grandes surfaces qui ont hérité des terres. Les pluriactifs sont ceux qui sont là depuis le moins longtemps (Figure 103).

Tableau 34: Corrélation entre la durée d'occupation et différents facteurs sur tous les terrains de Yaoundé

| Variables explicatives de la durée d'occupation | Nombre de données | Type de test | Degré de liberté | Type de variables | p-value |
|---|-------------------|---------------------|------------------|-------------------|-----------|
| Age | 110 | Régression linéaire | 1 et 108 | Quantitative | 5.458e-05 |
| Destination de la production | 109 | ANOVA | 2 et 106 | Qualitative | 0.01507 |
| Ethnie du propriétaire | 109 | ANOVA | 5 et 103 | Qualitative | 0.0008908 |
| Ethnie du producteur | 110 | ANOVA | 5 et 104 | Qualitative | 8.365e-13 |
| Genre | 110 | ANOVA | 1 et 108 | Qualitative | 3.459e-07 |
| Pluriactivité | 108 | ANOVA | 1 et 106 | Qualitative | 0.04526 |
| Accès foncier | 109 | ANOVA | 6 et 102 | | 3.055e-13 |
| Surface | 110 | Régression linéaire | 1 et 108 | Quantitative | 5.197e-07 |
| Zone | 110 | ANOVA | 2 et 107 | Qualitative | 0.00705 |

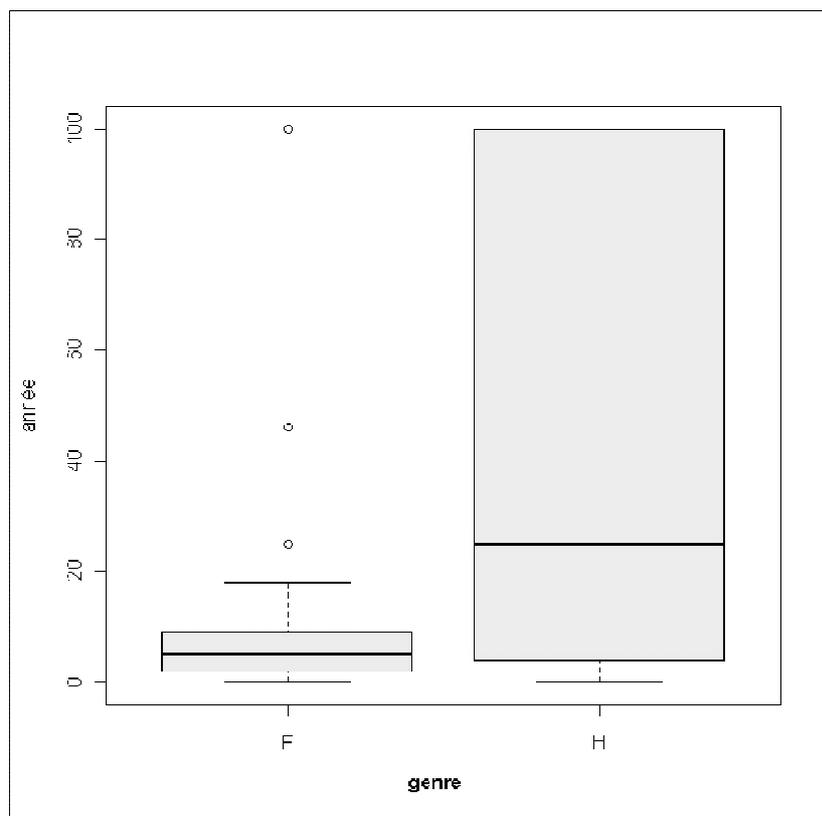
Dauvergne, 2011

Figure 99: Durée d'occupation en fonction de l'ethnie du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé



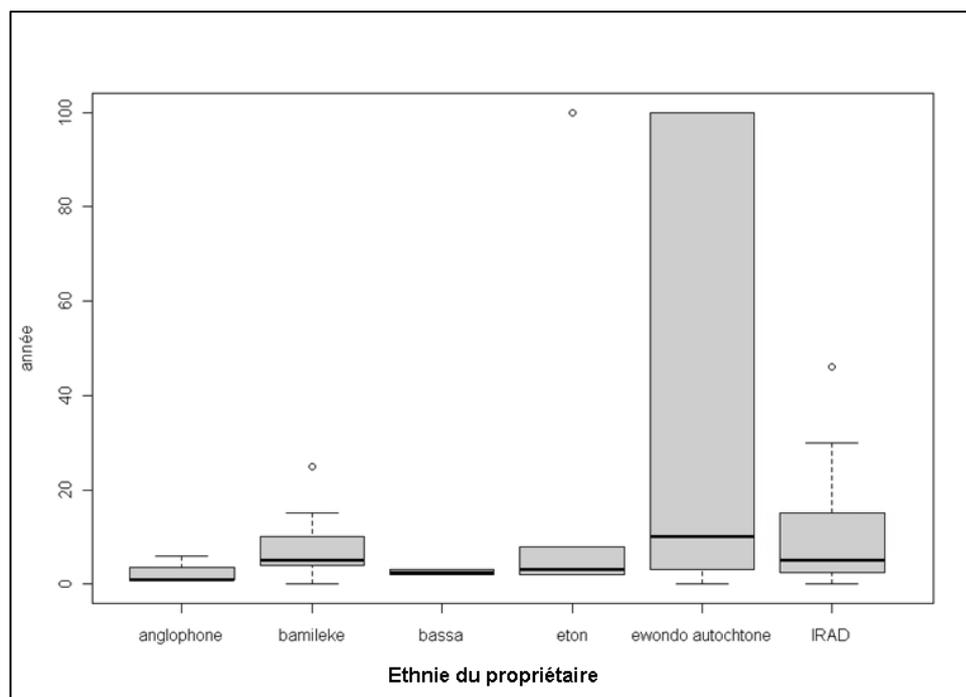
Dauvergne, 2011

Figure 100: Durée d'occupation en fonction du genre du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé



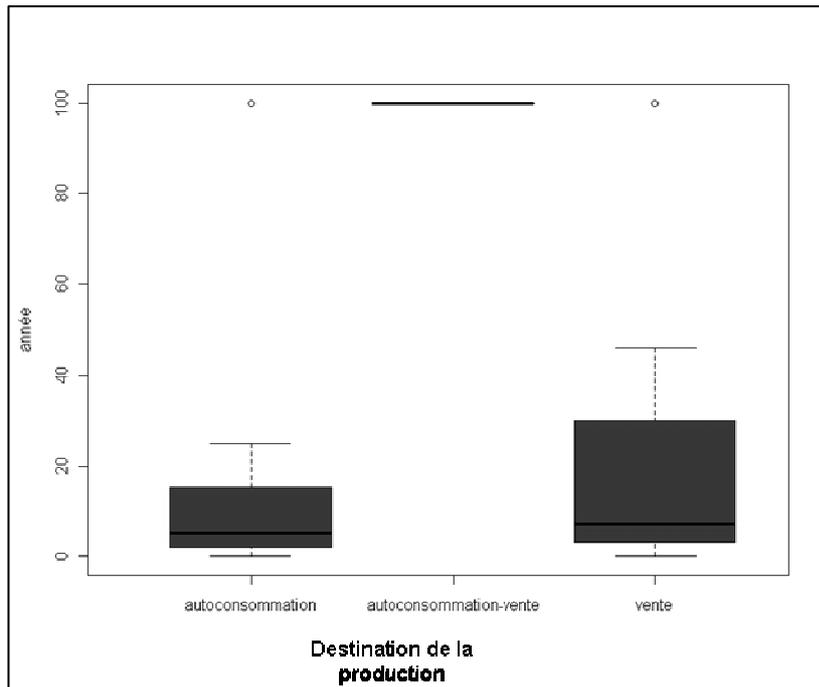
Dauvergne, 2011

Figure 101: Durée d'occupation en fonction de l'ethnie du propriétaire sur les trois zones d'étude de Yaoundé



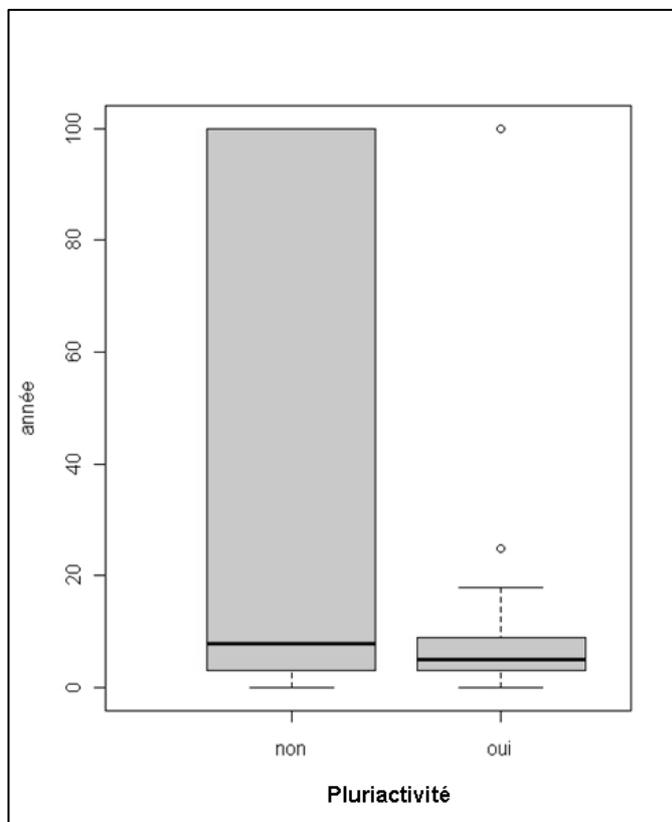
Dauvergne, 2011

Figure 102: Durée d'occupation en fonction de la destination de la production sur les trois zones d'étude de Yaoundé



Dauvergne, 2011

Figure 103: Durée d'occupation en fonction de la pluriactivité du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé



Dauvergne, 2011

11.1.4.4. Corrélation entre les autres données

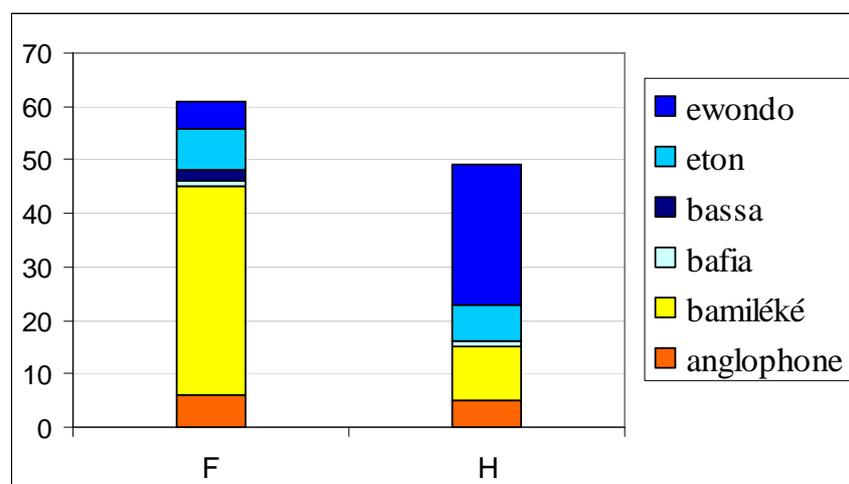
Dans le tableau suivant (Tableau 35), on voit que le **genre** et l'**ethnie** sont corrélés. Dans l'ensemble, il y a surtout des femmes cultivatrices chez les allogènes et des hommes chez les autochtones (Figure 104). Ce sont les allogènes, notamment les Bamiléké, et les femmes qui cultivent le plus pour la consommation (Figure 105 ; Figure 106).

Tableau 35: Corrélation entre le genre, l'ethnie et la destination de la production sur les trois zones d'étude à Yaoundé

| | Ethnie | Genre | Destination de la production |
|------------------------------|--------|-----------|------------------------------|
| Ethnie | | 4.465e-06 | 0.009904 |
| Genre | | | 0.0009637 |
| Destination de la production | | | |

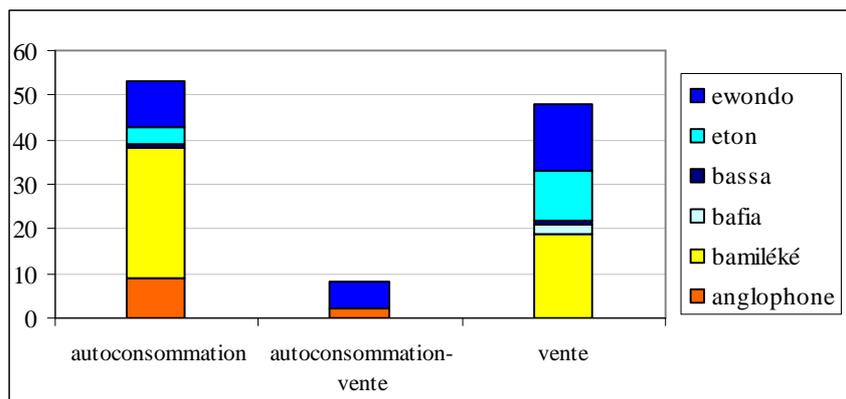
Dauvergne, 2011

Figure 104 : Corrélation entre l'ethnie et le genre du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé



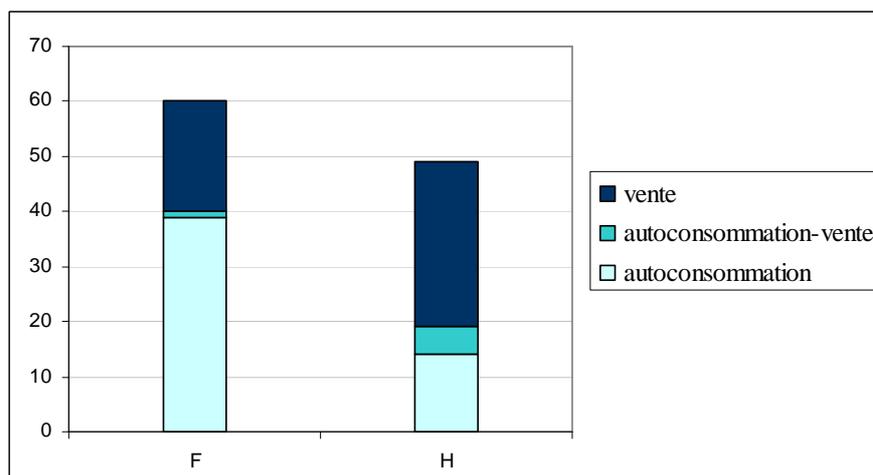
Dauvergne, 2011

Figure 105: Corrélation entre l'ethnie et la destination de la production agricole sur les trois zones d'étude à Yaoundé



Dauvergne, 2011

Figure 106: Corrélation entre le genre et la destination de la production agricole sur les trois zones d'étude



Dauvergne, 2011

11.1.5. Le lien entre le social, le foncier et les pratiques agricoles

Au cours de l'analyse des cinq zones d'étude nous avons pu mettre à jour trois types de données, celles qui ont trait au statut social de l'individu (âge, genre, origine ethnique), d'autres aux droits fonciers (type de contrats ou de propriété donnant accès à la parcelle agricole, surface, ethnie du propriétaire le cas échéant, durée d'occupation) et enfin celles qui concernent les pratiques agricoles (type de culture, pluriactivité, destination de la production). Après l'analyse qualitative et statistique des terrains, nous pouvons mettre à jour un lien entre ces différentes données, que nous présentons dans les tableaux suivants (Tableau 36 ; Tableau 37.).

En synthétisant les informations que l'on a déjà exposées dans les chapitres précédents, on observe que bien souvent l'origine ethnique a un poids considérable sur l'accès

au foncier et par conséquent sur les pratiques agricoles. En effet, c'est le cas sur tous les terrains (hormis l'*open space* du CSIR à Accra sur lequel les droits et les pratiques sont homogènes). A Etoug-Ebe et Minkoameyos, les autochtones ont des droits coutumiers qui leur permettent d'accéder à de plus grandes surfaces que les allogènes et ils se tournent de ce fait vers le vivrier marchand tout en continuant à produire pour la consommation familiale et à entretenir les cacaoyères à Minkoameyos. La différenciation par le genre est claire, les producteurs autochtones sont le plus souvent des hommes, mais cela ne veut pas dire que les femmes ne participent pas à l'activité agricole mais plutôt que l'homme est considéré comme le chef d'exploitation et celui qui prend les décisions les plus importantes. A Nkolbisson, les autochtones ont les plus petites parcelles mais cela va de pair avec une proportion importante de pluriactifs chez les autochtones. On peut émettre l'hypothèse que les employés et anciens employés de l'IRAD qui bénéficient des plus grandes parcelles sont le plus souvent d'origine allogène. A Akwapim, les autochtones cultivent sur des terres familiales tandis que les migrants doivent passer des contrats de type location ou gardiennage et ont de ce fait des surfaces plus petites.

Le genre est également discriminant dans l'accès au foncier. A Etoug-Ebe et Minkoameyos, les femmes ont des surfaces plus petites que les hommes. A Nkolbisson, en revanche, l'effet du genre n'est pas significatif : les femmes ont des surfaces de même taille que les hommes. Peut-être que le professionnalisme dans le bas-fond de Nkolbisson ne laisse pas de place aux discriminations basées sur le genre, alors que sur les deux autres terrains de Yaoundé, les règles foncières sont plus proches des traditions ? A Accra, tous les producteurs de l'*open space* sont des hommes, il peut s'agir alors d'une stratégie familiale, les hommes travaillent dans l'*open space*, les femmes sont plutôt dans le petit commerce. A moins que les migrants Bissa Burkinabés ou de nord du Ghana ne soit tous des hommes et que les femmes ne soient tout simplement absentes.

L'accès au foncier est déterminant sur le choix des pratiques agricoles sur tous les terrains. En général, ceux qui ont accès à de grandes surfaces choisissent de produire du vivrier consommé et/ou marchand alors que ceux qui n'ont que de petites surfaces se tournent vers le maraîchage marchand ou une agriculture de subsistance qui se rapproche du jardinage. Cette différenciation se retrouve sur Etoug-Ebe, Minkoameyos et Akwapim, les deux autres terrains étant totalement consacrés au maraîchage marchand.

La durée pendant laquelle le producteur peut espérer avoir accès à sa parcelle a aussi un impact : ainsi, à Akwapim ceux qui ont une location de longue durée peuvent choisir de

produire du vivrier marchand alors que ceux qui ont une location de courte durée se tournent toujours vers le maraîchage. Lorsque le producteur n'a pas de certitude au-delà de quelques mois, il est plus intéressant pour lui de se tourner vers le maraîchage. A Minkoameyos, les allogènes qui louent font du maraichage alors que ceux qui cultivent sur un terrain titré qui leur appartient se tournent plutôt vers le vivrier : dans cette situation la durée d'accès compte mais également le paiement d'un loyer, ceux qui payent doivent rentabiliser leur investissement par une production marchande, le maraîchage étant le plus indiqué.

Enfin, à Nkolbisson, les producteurs n'ayant pas accès à de grandes surfaces sont en général pluriactifs. Ceux qui ne peuvent pas espérer vivre uniquement d'un revenu agricole compensent en ayant une autre activité.

Tableau 36: Statut social du producteur, droits fonciers et pratiques agricoles sur les terrains de Yaoundé

| Zone | Statut social | Droits fonciers | Pratiques agricoles |
|--------------------|------------------------------------|---|--|
| Etoug-Ebe | Hommes autochtones | Propriété coutumière de grandes surfaces | Production vivrière autoconsommée |
| | Femmes allogènes | Location de petites surface | Maraichage marchand Production vivrière consommée |
| Nkolbisson | Autochtones | Petite surface | Maraîchage marchand par des pluriactifs |
| | Migrants | Grande surface | Maraîchage marchand |
| Minkoameyos | Autochtones ou Etons plutôt hommes | Propriété coutumière installés depuis longtemps sur des grandes surface | Cacao et vivrier consommé et/ou vendu |
| | Allogènes plutôt femmes | Location de petite surface | Maraichage marchand |
| | | Propriété titrée de petite surface | Production vivrière autoconsommée |

Dauvergne, 2011

Tableau 37: Statut social, droits fonciers et pratiques agricoles sur les terrains d'Accra

| Zone | Statut social | Droits fonciers | Pratiques agricoles |
|------------------------|--------------------------------|---|--------------------------|
| Open Space CSIR | Hommes migrants et autochtones | Location IRAD | Maraîchage pour la vente |
| Akwapim | Autochtones | Terres familiales | Production vivrière |
| | Allogènes | Gardiens | Maraîchage |
| | | Location courte durée de terres individuelles | Production vivrière |
| | | Location longue durée de terres familiales | Maraîchage |
| | | Location longue durée de terres publiques | Production vivrière |

Dauvergne, 2011

11.2. L'organisation spatiale des parcelles

On remarque que les cultures ne sont pas localisées au hasard sur les terrains. Un facteur de localisation que l'on relève est l'âge et la durée d'occupation. Cela démontre que certaines parcelles ont été occupées en premier. A Etoug-Ebe, il y a un marquage spatial clair entre ceux qui sont là depuis plus de 25 ans et ceux qui sont là depuis moins de 10 ans. Une partie de la zone est réservée aux nouveaux-venus (Figure 83) tous locataires d'ailleurs. A Nkolbisson, les plus âgés sont installés de puis le plus longtemps et sont tous dans le nord du bas-fond alors que le sud est occupé par des jeunes (Figure 50 ; Figure 84). On peut supposer que le nord du bas-fond a été cultivé en premier et que le sud a été mis en culture plus tard par des plus jeunes. En revanche, les ethnies sont plutôt mélangés sur les parcelles du bas-fond, il n'y a pas de regroupement ethnique. A Minkoameyos, les plus anciens et les plus vieux ont les plus grandes parcelles mais ils sont répartis dans toute la zone (Figure 60 ; Figure 87). En revanche, les quelques parcelles cacaoyères très éloignées de la ville appartiennent aux plus anciens. Quand à l'*open space*, il semble que les plus anciens sont plutôt vers l'est du bas-fond (Figure 88). Ainsi, sur tous les terrains où nous avons ce type d'information, l'âge et la durée d'occupation ont un impact sur l'organisation spatiale.

Les regroupements par ethnie sont aussi assez fréquents. A Etoug-Ebe, les Bamiléké et les Anglophones sont regroupé d'un côté du rocher et les autochtones de l'autre (Figure 40). A Minkoameyos, on a également des regroupements Bamiléké et Anglophone tandis que les Bétis (Ewondo et Eton) occupent la majorité de l'espace (Figure 56). Enfin, sur l'*open space*, les Burkinabés sont présents partout mais particulièrement d'un côté de l'*open space* (Figure 69). En revanche, à Nkolbisson, les ethnies sont réparties dans tout le bas-fond (Figure 49).

Enfin, les cultures ne sont réparties au hasard. Le choix des cultures se fait souvent en fonction de la localisation des parcelles. Par exemple, à Etoug-Ebe, les cultures vivrières se regroupent clairement autour du rocher sur les pentes. Le maraichage se retrouve dans le bas-fond, qui abrite aussi une grosse exploitation alliant vivrier marchand et élevage (Figure 37). A Minkoameyos, les parcelles de cacao ou de palmier sont plutôt éloignées de la ville (Figure 55). Quand à Akwapim, les pentes sont plutôt réservées à la forêt et aux cultures vivrières et la plaine, plus proche de la route, aux cultures vivrières et maraîchères (Figure 71). Les deux autres terrains, Nkolbisson et l'*open space* sont récemment cultivées, sans histoire agricole, ce sont de petits périmètres qui ont « éclot », et on ne retrouve pas de différenciation par les systèmes de cultures. Ils font tous du maraichage, certains très intensifs avec des intrants importants pour produire des légumes à haute valeur ajoutée (laitue, piment, tomate, céleri, etc.) et d'autres avec des intrants moins importants pour produire des légumes-feuilles, en fonction de leurs moyens et des prix du marché.

11.3. L'insécurité foncière et les pratiques agricoles

Le tableau suivant répertorie sur chaque terrain, par catégorie d'exploitants, le niveau de sécurité foncière et par pratiques agricoles, le niveau d'innovation. La sécurité foncière est estimée par un gradient subjectif entre des formes à peu de sécurité foncière jusqu'à de très hauts niveaux de sécurité foncière : la location, le gardiennage sont les plus bas niveaux, ensuite viennent la location de longue durée et à des institutions, puis les droits coutumiers et enfin la propriété titrée est le plus haut niveau de sécurité foncière. Le niveau d'innovation a trois niveaux : un niveau nul qui correspond au vivrier de subsistance et aux cultures de rente traditionnelles, un niveau moyen avec le vivrier marchand et un niveau élevé avec le maraichage. Sur le tableau (Tableau 38), les hauts niveaux de sécurité foncière et les hauts niveaux d'innovation ne coïncident pas. Le maraichage intensif se pratique toujours sur des terrains où la sécurité foncière est faible : les terres louées. Le vivrier de subsistance se pratique quand à lui sur des terres à très haute sécurité foncière. Le vivrier marchand est

intermédiaire, se pratiquant tantôt sur des terres louées, tantôt sur des terres coutumières. Sur les terres privées, on a vu que l'activité agricole se réduit souvent à un vivrier de substance à la limite du jardinage. En conclusion, il apparaît donc que les stratégies des producteurs pour innover ne s'appuient pas sur un niveau maximum de sécurité foncière. Au contraire, ceux qui bénéficient de droits fonciers sûrs ne prennent pas de risques et continuent à cultiver avant tout pour leur propre consommation. En revanche, ceux qui ne peuvent compter sur une possession quelconque de leur parcelle cherchent à en tirer la plus grande rentabilité. On retrouve là une des propriétés majeures des espaces intermédiaires, celle d'innover.

De manière générale, les migrants ont tendance à explorer des systèmes innovants tandis que ceux qui sont installés depuis des générations préfèrent éviter les investissements risqués. C'est ce qu'on observe ici, les systèmes les plus innovants, notamment le maraîchage, sont aussi les plus risqués tandis que les autochtones restent dans des pratiques plus anciennes, tout en se reconvertissant doucement, s'assurant ainsi de la viabilité de leur exploitation.

Tableau 38: Tenure foncière et innovation agricole

| Zone d'étude | Catégorie d'exploitants | Tenure foncière | Niveau de sécurité foncière | Pratiques agricoles | Niveau d'innovation |
|--------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------|
| Etoug-Ebe | Autochtones | Propriété coutumière | +++ | Vivrier autoconsommé | 0 |
| | Allogènes | Location | + | Vivrier autoconsommé | 0 |
| Maraîchage | | | | ** | |
| Nkolbisson | Tous | Location à l'IRAD | ++ | Maraîchage | ** |
| Minkoameyos | Autochtones | Propriété coutumière | +++ | Cacao et vivrier | 0 |
| | | | | Vivrier marchand | * |
| | Allogènes | Location | + | Maraîchage marchand | ** |
| | | | | Propriété titrée | ++++ |
| Open Space | Tous | Location CSIR | ++ | Maraîchage | ** |
| Akwapim | Autochtone | Terres familiales | +++ | Vivrier | * |
| | Allogènes | Gardiennage | + | Vivrier | * |
| | | | | Maraîchage | ** |
| | | Location courte durée | + | Maraîchage | ** |
| | | Location longue durée | ++ | Vivrier marchand | * |

+ —————> ++++ Niveaux de sécurité foncière
 * —————> ** Niveaux d'innovation
 Fort niveau de sécurité foncière (+++/++++)
 Fort niveau d'innovation (*)
 Très fort niveau d'innovation (**)

Dauvergne, 2011

Résumé du chapitre 11

Les modalités foncières, ainsi que la surface des parcelles et la durée d'occupation sont étroitement liées aux caractéristiques sociales des producteurs, notamment l'ethnie et le genre, et ont une influence sur les pratiques agricoles, le choix des cultures, la pluriactivité, et la destination de la production. Bien souvent, l'espace agricole est organisé par regroupement ethnique ou générationnel et le choix des cultures se fait en fonction de la localisation des parcelles. Enfin, les producteurs les moins sécurisés au niveau du foncier sont les maraîchers alors que ceux qui ont un haut niveau de sécurité foncière font plutôt des cultures vivrières.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Cette troisième partie a été consacrée exclusivement au foncier. Nous avons d'abord vu les règles foncières dans chacune des deux villes étudiées avant de focaliser sur les terrains d'étude. La pratique s'inspire du droit écrit et du droit coutumier et laisse aux acteurs une marge de manœuvre suffisante pour servir leurs intérêts. Dans les deux villes, il existe différents régimes fonciers et une procédure d'immatriculation. Des acteurs institutionnels sont chargés de contrôler les transactions de vente ou de location des terres. Mais en réalité, l'efficacité de ces institutions étant limité par rapport aux enjeux de l'urbanisation, les acteurs s'arrangent pour sécuriser leurs pratiques sans forcément y faire appel, par exemple par l'usage de l'écrit ou de témoins. Le droit coutumier est encore en vigueur, surtout à l'intérieur des communautés, familles ou clans, mais il est également bousculé par les changements liés à l'urbanisation ou à la périurbanisation.

Sur les terrains, de nombreuses pratiques existent, formelles et informelles se côtoyant parfois sans difficulté. Leur étude nous permet de mettre en évidence le lien entre le statut social des producteurs, l'accès au foncier et les pratiques agricoles. Le genre et l'ethnie du producteur sont déterminants dans la possibilité de cultiver une terre sur le court ou moyen terme. Les choix des productions, le risque pris par le producteur, son investissement en capital mais surtout en temps dépend beaucoup de la localisation des parcelles et de l'accès au foncier. Mais ce ne sont pas forcément ceux qui sont les plus sécurisés qui sont les plus innovants : lorsque le statut de la terre est flou, cela n'empêche pas les acteurs de renforcer leur emprise par des pratiques informelles et de prendre des risques. L'intermédiation serait alors un facteur d'innovations sociales et techniques.

CONCLUSION GENERALE

LES DROITS FONCIERS ET LES PRATIQUES AGRICOLES

Nous avons mis en évidence la relation entre le statut de l'agriculture (son genre, ethnie, âge), ses droits fonciers et les pratiques agricoles. De manière générale, les femmes ont un accès défavorisé au foncier, des surfaces plus petites, des statuts plus précaires (location), tandis que la tension ethniques se fait sentir dans les rapports fonciers. Les agriculteurs allogènes ont des surfaces plus petites et n'ont évidemment pas les mêmes modalités d'accès au foncier, certains rachètent les droits coutumiers puis obtiennent le titre mais la plupart louent. Les pratiques agricoles sont diversifiées et dépendant grandement de la localisation des parcelles avec son contexte (distance à la ville, dynamique d'urbanisation, statut des terres) mais aussi de l'accès au foncier. La destination de la production (vente ou autoconsommation), la pluriactivité, le choix du type de cultures (maraîchage, vivrier plus ou moins intensif, élevage, conservation des cacaoyères, fruitier) sont tributaires de l'accès au foncier, de la surface des parcelles, de leur localisation topographique, du type de modalités foncières (location, droits coutumiers, titres, prêt...) et du sentiment de sécurité foncière du producteur. Notre première hypothèse est donc validée, on retrouve ici le triptyque rapports sociaux-fonciers-pratiques agricoles qui fonctionne clairement de manière systémique.

Notre deuxième hypothèse portait sur la notion de sécurité foncière. La propriété privée assurerait le maximum de sécurité foncière. On ne démontre pas le contraire. Le meilleur moyen de s'assurer la possession d'une terre sur le long terme est effectivement l'obtention d'un titre. C'est particulièrement visible à Yaoundé où la procédure est devenue accessible à un grand nombre de personnes. Le titre protège avant tout des expropriations pour utilité publique par l'Etat qui sont particulièrement craintes car les arrangements informels, qui servent généralement de garde-fou, ne peuvent pas les empêcher. A Accra, le titre est peu répandu mais cela n'empêche pas qu'il reste le meilleur moyen de garantir la sécurité foncière sur le long terme. Mais les agriculteurs n'ont pas besoin d'une sécurité maximale pour cultiver, ils ont besoin d'une sécurité suffisante. D'autres moyens pour obtenir cette sécurité suffisante existent, on peut même dire que c'est la nécessité d'une sécurité suffisante pour cultiver ou pour construire qui poussent les acteurs à innover en matière d'arrangements fonciers. Un bon exemple en est donné par la cession des droits coutumiers, qui est la deuxième façon d'obtenir la possession d'une terre sur le long terme pour un allogène. La cession des droits coutumiers ne protège pas des déguerpissements par l'Etat ni

des conflits avec la communauté autochtone, mais elle présente une garantie suffisante pour permettre l'activité. La location est un autre échelon qui donne des droits plus restreints sur un temps plus courts, elle permet un autre type d'activité, une agriculture plus transitoire. Au final, même si on ne peut pas nier les tensions et les décalages, les acteurs se donnent les moyens d'accéder à la terre.

Cela nous amène à la troisième hypothèse : l'agriculture se développe sur un foncier sécurisé. Et l'exemple de l'agriculture urbaine et périurbaine en Afrique ne la démonte pas mais la complète. Chaque forme d'agriculture se développe sur un foncier spécifique, qui permet son existence. En effet, des terres louées pour 3 mois, ou encore des terres institutionnelles squattées contre une rémunération informelle plus ou moins cachée, ne garantissent pas une très grande sécurité foncière. La location de courte durée peut être certifiée par l'écrit ou des témoignages, mais sur les terres institutionnelles, on peut être déguerpé à tout moment, même si l'expérience montre que ce moment n'est pas encore arrivé. Malgré ces limitations et ces incertitudes, la sécurité est suffisante pour permettre un maraîchage intensif. C'est ce qu'on observe à chaque fois que les surfaces sont limitées et l'incertitude grande, proche de la ville. Le niveau de sécurité est suffisant pour ce que l'on en fait. Lorsqu'il augmente (titres, cession des droits coutumiers...) c'est le bâti qui prend le dessus. C'est donc lorsque le niveau de sécurité foncière est intermédiaire, et non maximum, que l'activité agricole peut exister. Dans ces cas, l'incertitude est une condition d'existence des espaces agricoles. Lorsque l'on s'éloigne de la ville, la surface agricole disponible augmente et la sécurité augmente aussi avec des locations plus longues et une prédominance des droits coutumiers (qui assurent une bonne sécurité foncière), on trouve alors des cultures annuelles ou pluriannuelles ou des plantations d'arbres. Les exploitations sont alors sans aucun doute plus viables, surtout d'un point de vue environnemental, mais elles sont aussi moins innovantes. Certaines ne parviendront pas à surpasser les changements liés à l'urbanisation, les plus innovantes survivent tant qu'elles ne sont pas rattrapées par le bâti.

L'INFLUENCE DES FACTEURS EXOGENES SUR L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE

La localisation a donc une influence primordiale sur le système social-foncier-pratiques agricoles. Ce système ne fonctionne pas de la même façon en fonction de la nature de l'espace, urbain ou périurbain. On observe bien un gradient en fonction de la distance à la ville, avec une rupture assez nette entre ce qui est urbain et périurbain. Les exemples d'Etoug-

Ebe et de Minkoameyos montrent deux stades d'évolution dans le processus d'urbanisation et de réduction des surfaces agricoles. Ce qui se passe aujourd'hui à Minkoameyos est similaire à ce qui s'est passé à Etoug-Ebe, avec l'installation de plus en plus d'habitants non agricoles. Les autochtones vendent, que ce soit par le biais de l'immatriculation et de la vente légale ou par la cession des droits coutumiers, qui existe aussi à Etoug-Ebe.

Nous posons la question au début de cette étude de l'influence des héritages coloniaux et des modes de gouvernance sur l'agriculture urbaine et périurbaine. On a constaté que les formes agricoles des deux villes étudiées sont semblables et qu'elles obéissent aux mêmes principes généraux : différenciation entre l'urbain où se concentre un maraîchage intensif sur des terres non constructibles et le petit élevage hors-sol et le périurbain, qui abrite une variété de systèmes allant de l'exploitation traditionnelle qui peut chercher à tirer profit de l'urbanisation au morcellement des parcelles et à l'agriculture de marquage foncier ; spécificité des terres institutionnelles (IRAD, CSIR) qui offrent une sécurité suffisante pour voir se développer des périmètres agricoles intensifs et marchands ; variété des pratiques foncières qui répondent aux besoins des acteurs. Ce qui semble le plus différencier les deux villes n'est pas dû aux politiques publiques (car elles sont de toutes façons quasiment inexistantes) mais aux relations pseudo-coutumières. En effet, le système acéphale des autochtones de Yaoundé et la hiérarchie poussée de ceux d'Accra (largement encouragé par l'*Indirect Rule*) se répercute aujourd'hui sur la répartition de la rente foncière (tirée de la marchandisation des terres) et donc sur les conflits. A Yaoundé, la famille est le centre des décisions foncières et également des conflits, sans oublier la question Bamiléké qui a bien d'autres origines. Les chefs tirent parti de leur position, en tant que familles privilégiées mais c'est à une autre échelle que les chefs coutumiers d'Accra font profit. Au final, l'agriculture urbaine et périurbaine dans les deux villes se ressemble, mais la dynamique d'urbanisation est nettement différente.

LES MODELES FONCIERS

Afin de mieux appréhender les pratiques foncières sur les terrains, nous avons utilisé deux typologies, sur les droits foncières et sur les modes de gestion. Cette grille d'analyse nous a permis de classer les situations rencontrées et d'évaluer une gradation entre les transactions qui accordent peu de droits et celles qui en donnent beaucoup. Une des prémisses de ce modèle foncier est que ce qui compte n'est pas la dichotomie public/privé ou moderne/coutumier, mais bien les droits de chacun et c'est exactement ce que l'on observe sur nos terrains. Ces

droits sont faits pour permettre aux acteurs d'exploiter la terre : ils garantissent une certaine sécurité.

Quant aux modèles d'Alonso et de Van Thünen, ils s'appliquent assez bien à l'échelle de la ville (avec des variantes dues au contexte) : en effet que ce soit à Yaoundé ou Accra, on observe une centralité avec un centre commercial et administratif, ensuite des quartiers résidentielles aisés puis pauvres, puis des zones agricoles où les stratégies de production dépendent de la distance à la ville, de la pression et de la rente foncière et des facilités de transport. Mais certains espaces sont comme des trous et ne suivent pas le modèle, ce sont justement des espaces intermédiaires, en dehors de la dynamique générale. Ce sont les espaces agricoles en pleine ville ou dans des zones de construction. Ce sont aussi les espaces agricoles résiduels où l'on trouve une agriculture traditionnelle en périphérie urbaine alors que la logique voudrait que tout se reconvertisse et se modernise à l'approche de la ville.

L'ESPACE INTERMEDIAIRE

Le flou juridique peut favoriser la présence agricole. Les droits fonciers se superposent souvent, ce qui laisse prise à des conflits et rend l'exploitation risquée, mais laisse également une marge pour l'existence d'une activité quelque peu à l'écart de la définition la plus courante de la ville. C'est justement une des propriétés des espaces intermédiaires de permettre des activités qui ne peuvent pas exister sur l'espace majeur grâce à une faille juridique ou organisationnelle de cet espace. On retrouve là une propriété de résilience : ce qui apparaît en premier lieu comme une faiblesse peut être transformé en un atout. L'activité, c'est-à-dire l'agriculture, sort ces espaces de l'ombre. Que ce soit par des déguerpissements intempestifs ou par des tentatives de l'institutionnaliser, l'agriculture urbaine et périurbaine provoque une réaction. L'agriculture sur les espaces intermédiaires est en elle-même une innovation qui les valorise et utilise leur faiblesse (impossibilité de construire, flou juridique foncier) pour se développer.

Ainsi, les espaces agricoles urbains et périurbains dans les villes africaines présentent de nombreuses caractéristiques de l'intermédiarité. Au-delà de la simple localisation géographique, on retrouve surtout une double dynamique qui peut être destructrice ou créatrice. En effet, l'urbanisation est inéluctable et rejette sur ces espaces une activité marginale mais qui semble relever de la nécessité. Ce n'est pas sûr que l'agriculture en ville soit plus efficace que le modèle habituel du rural agricole qui nourrit la ville, il ne s'agit pas d'estimer si l'un vaut mieux que l'autre mais l'agriculture dans les villes du Sud répond à une

nécessité et c'est de cette nécessité que naît l'intermédiation. C'est pourquoi même si un espace disparaît pour une raison ou une autre (déguerpissement, construction), un autre réapparaît ailleurs.

Les espaces intermédiaires se différencient des espaces périurbains car leur avenir n'est pas tracé, on ne peut savoir si l'agriculture va disparaître pour se concentrer dans le rural ou si elle va continuer à exister en ville, au gré des opportunités, voire même s'intégrer à la ville en obtenant une reconnaissance politique. L'avenir de l'agriculture urbaine et périurbaine va de pair avec la dimension temporelle de l'espace intermédiaire. Celui-ci ne peut rester intermédiaire sur le long terme, il est voué à disparaître ou à se formaliser.

Enfin, sur ces espaces intermédiaires, on retrouve de nombreux enjeux de l'espace majeur, les rapports sociaux se réorganisent, les droits fonciers évoluent et s'adaptent. Dans notre cas, les espaces agricoles urbains et périurbains sont innovants : on a vu que les acteurs s'organisent de façon à obtenir une sécurité foncière suffisante pour faire ce qu'ils ont à faire, dans la limite de leurs moyens, ils négocient en se servant à la fois de leurs ressources culturelles (en reprenant des éléments de droit coutumier qui ont prouvé leur efficacité) et des opportunités sociales du milieu urbain (notamment plus d'autonomie).

BIBLIOGRAPHIE

- Académie de Strasbourg (2008), extrait de <http://www.ac-strasbourg.fr/>, le 30/08/11.

Accra Metropolitan Assembly (2006) - 2006-2009 Medium term development. Plan of the Accra Metropolitan Assembly, 326 p.

ALHASSAN Osman (2006) - Accès aux terres et sécurité de la jouissance foncière au Ghana: considérations en vue d'une amélioration - *Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR)* Porto Alegre, Institute of African Studies, Université du Ghana, Legon.

ALVERGNE Christel (2008) - Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre - Karthala, PDM: Coll. Les terrains du siècle, Paris, Cotonou, 263 p.

ANTOINE Philippe (1990) - Croissance urbaine et insertion des migrants dans les villes africaines - *Des langues et des villes*, Dakar, IRD, 19 p.

ANTOINE Philippe (1997) - L'urbanisation en Afrique et ses perspectives - FAO, 21 p.

ANTWI Adarkwah Yaw (2000) - Urban Land Markets in Sub-Saharan Africa: A Quantitative Study of Accra Ghana - thèse, Napier University, 272 p.

ANYAFUL Efua, SCHUETZ Tonya et HENSELER Manuel (2005) - Stakeholders analysis report for the exploratory study - RUAF, IMWI, Accra, 21 p.

- ArcView (2008) - ESRI, ArcMap 9.3.

ARMAR-KLEMESU Margaret et MAXWELL Daniel (1999) - Accra: Urban agriculture as an asset strategy, supplementing income and diets, RUAF.

ARNOULD Paul, BONERANDI Emmanuelle et GILLETTE Chantal (2008) - Traité sur la ville. Rural/Urban (*non publié*) - Lyon, ENS-LSH.

ASOMANI-BOATENG Raymond (2002) - Urban cultivation in Accra: an examination of the nature, practices, problems, potentials and urban planning implications - *Habitat International*, Vol. 26(4), p. 591-607.

AUBRY Christine, RAMAMONJISOA Joselyne, RAKOTONDRAIBE Josette, DABAT Marie-Hélène, RAKOTOARISOA Jacqueline et RABEHARISOA Lilia (2005) - Multifonctionnalités de l'agriculture dans les territoires périurbains : émergence et reconnaissance de fonctions à Antananarivo (Madagascar) - dans CEMAGREF, CIRAD et INRA, *Les cahiers de la Multifonctionnalité n°8: L'agriculture périurbaine*, p. 17-31.

AWONO BESSA Cyprien, LAROCHE-DUPRAZ Cathie, GRONGNET Jean-François, VERMERSCH Dominique, HAVARD Michel et LHUISSIER Anne (2008) -

Déterminants de la consommation urbaine de poulet de chair au Cameroun. Cas de la ville de Yaoundé - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne*.

Gouvernance et approvisionnement des villes, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 209-218.

AZZIMONTI Francesco et DUVAL Etienne (2007) - Négociation et espace d'incertitude, extrait de <http://mythesfondateurs.over-blog.com/>, le 06/11/08.

BARRY Mody Bakar (2005) - Determinants of Urban Livestock Adoption in the 'Zone Dense' of Khorogo, Côte d'Ivoire: A Tobit Approach - dans MOUGEOT Luc J. A., *Agropolis : the social, political, and environmental dimensions of urban agriculture*, Ottawa et London, International Development Research Centre et Earthscan, p. 82-96.

BERTRAND Monique (2004) - Générations et dynamiques péri-urbaines dans la Région du Grand Accra, Ghana - *Atelier du CEPED: Dynamiques périurbaines: Populations, habitat et environnement dans les périphéries des grandes métropoles*, Nogent sur Marne.

BERTRAND Monique (2004b) - Land management and urban development projects - *International Development Planning Review*, Vol. 26(1), p. 83-96.

BERTRAND Monique (2007) - La gouvernance territoriale à l'épreuve du foncier à Accra - *Décentralisation et gouvernement local ; la légitimité de l'échelle territoriale du gouvernement urbain*, MAE, groupe de réflexion sur la gouvernance urbaine, 2 p.

BONERANDI Emmanuelle, LANDEL Pierre-Antoine et ROUX Emmanuel (2003) - Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ? / Intermediate spaces, a hybrid form : a town in the countryside, or countryside in the town ? - *Revue de géographie alpine*, Vol. 91(4), p. 65-77.

BONERANDI Emmanuelle et LANDEL Pierre-Antoine (2006) - Entre villes et campagnes: quels rôles de l'agriculture dans les espaces intermédiaires? - *4 pages de l'INRA Rhône-Alpes, Territoires, acteurs et agricultures en Rhône-Alpes*.

BOPDA Athanase (2003) - Yaoundé et le défi camerounais de l'intégration : à quoi sert une capitale d'Afrique tropicale? - CNRS: Coll. Espaces et milieux, Paris, 422 p.

BOPDA Athanase (2008) - A century of urban agriculture in Yaoundé (1895-2005) - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Gouvernance et approvisionnement des villes*, L'Harmattan, p. 29-37.

BREZILLON-MILLET Marike (2010) - Diagnostic agraire d'une petite région agricole sur les collines d'Akwapim au Ghana - Master, AgroParisTech, 153 p.

BRUNEL Sylvie (2004) - L'Afrique - Breal: Coll. Amphi, 235 p.

- Bye-Laws. Local Government Bulletin (1995) n° 19 du 01/09/95 - AMA, Accra.

Cemagref, CIRAD et INRA (2005) - Les cahiers de la Multifonctionnalité n°8: L'agriculture périurbaine, 179 p.

- City Population (2011) - extrait de <http://www.citypopulation.de/>, le 25/08/11.

Club du Sahel (1998) - Preparing for the future. A vision of west Africa in the year 2020 - OCDE, Paris, 156 p.

COCHET Hubert et DEVIENNE Sophie (2006) - Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale - *Les cahiers de l'Agriculture*, Vol. 15(6), p. 578-583.

COFIE Olufunke, DRECHSEL Pay, OBUOBIE Emmanuel, DANSO George et KERAITA Bernard (2003) - Environmental sanitation and urban agriculture in Ghana - *29th WEDC International Conference: Towards the millenium development goals*, Abuja.

COFIE Olufunke, LARBI Theophilus , SCHUETZ Tonya et ABRAHAM E. (2006a) - RUAF Cities farming for the futur programme in Anglophone West African Region. Annual Progress Report-2006 - RUAF, IMWI, Accra, 45 p.

COFIE Olufunke, LARBI Theophilus , SCHUETZ Tonya, DANSO George et ABRAHAM E. (2006b) - Cities farming for the futur programme. Annual Progress Report-2005 - RUAF IMWI, Accra, 36 p.

COFIE Olufunke, LARBI Theophilus , SCHUETZ Tonya et ABRAHAM E. (2007) - RUAF Cities farming for the futur programme in Anglophone West African Region. Annual Progress Report-2007 - RUAF, IMWI, Accra, 45 p.

Communauté Urbaine de Yaoundé (2008a) - Schéma Directeur d'Aménagement Urbain: Yaoundé 2020, International AUGEA, 120 p.

Communauté Urbaine de Yaoundé (2008b) - Données SIG sur la ville de Yaoundé.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine (1982) - Le régime foncier rural en Afrique noire - dans Le Bris Emile, Le Roy E. et Leimdorfer F., *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, ORSTOM, Karthala: Coll. Hommes et sociétés, p. 65-83.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine (1991) - The process of urbanisation in Africa (From the Origins to the Beginning of Independance) - *African Studies Review*, Vol. 34(1), p. 1-98.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine (1993) - Histoire des villes d'Afrique noire : des origines à la colonisation - Albin Michel, Paris, 412 p. p.

DAVID Olivier, KAMDEM Cyrille Bergaly, MVOGO C. et KAMGNIA DIA Bernadette (2008) - Analyse des filières maraîchères à Yaoundé - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Gouvernance et approvisionnement des villes*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 167-178.

DE BON Hubert (2006) - Case of Horticulture in Dakar, Senegal - dans van Veenhuizen R. , *Cities farming for the future : urban agriculture for green and productive cities*, Silang, Ottawa, RUAF Foundation, International Institute of Rural Reconstruction, International Development Research Centre, p. 372-373.

DELFOSSÉ Claire (2010) – Etat des lieux des circuits courts : entre formes « traditionnelles », formes « innovantes » et stratégies territoriales – *Les circuits courts alimentaires*, Académie d'Agriculture de France, Paris.

DONGMO T., MEFFEJA F. et AKOA M.J. (2008) - Diagnostic des systèmes d'élevage et essai d'alimentation de porcs en zone périurbaine de Yaoundé - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Environnement et enjeux sanitaires*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 181-190.

DOUCOURE Djibrill et FLEURY André (2004) - La place de l'agriculture urbaine dans les dispositifs institutionnels et la planification - dans SMITH Olanrewaju B., MOUSTIER Paule, MOUGEOT Luc J. A. et FALL Abdou Salam, *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. Enjeux, concepts et méthodes*, Paris, Ottawa, CRDI, CIRAD, p. 31-56.

DUBRESSON Alain (1999) - Les grandes villes d'Afrique, CRDP de Rouen Mont-Saint-Aignan.

DUFUMIER Marc (1996) - Les projets de développement agricole - Karthala: Coll. Economie et développement, 353 p.

DUMONT René (1966) - L'Afrique noire est mal partie - Éditions du Seuil: Coll. Politique, Paris, 256 p. p.

EFANDEN C., KWA M., TEMPLE Ludovic et FOUNDJEM-TITA D. (2008) - La production de plantain dans la zone périurbaine de Yaoundé - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Gouvernance et approvisionnement des villes*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 157-165.

ELONG Paul Aimé, SOUA MBO'O Nelly et GOCKOWSKI James (2008) - Agricultures urbaines et périurbaines à Yaoundé : Contribution socio-économique dans les ménages - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Environnement et enjeux sanitaires*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 109-118.

ENDAMANA D., KENGNE I.M., GOCKOWSKI James, NYA J., WANDJI D., NYEMECK J., SOUA MBO'O Nelly et BAKWOWI J.N. (2003) - Wastewater reuse for urban and periurban agriculture in Yaoundé, Cameroon: Opportunities and constraints - *International symposium on water, poverty and productive uses of water at the household level*, Muldersdrift.

FLAMAND Amélie (2008) - L'invention des espaces intermédiaires dans l'habitat - thèse, Paris XII.

GAUTIER Arthur (2010) - Agriculture périurbaine et dynamiques foncières à Yaoundé - Master 1, AgroParisTech, CIRAD, 73 p.

GENEAU de la MARNIERE Isabelle et STASZAK Jean-François (2000) - Principes de géographie économique - Broché: Coll. Grand Amphi, Rosny-sous-Bois.

- Google Earth (version 6.0.2) (2011) – Google Inc.

GOUGH Katherine V. et YANKSON Paul W.K. (2000) - Land market in African cities: the case of peri-urban Accra, Ghana - *Urban studies*, Vol. 37(13), p. 2485-2500.

GRANT Richard J. et YANKSON Paul W.K. (2003) - City profile: Accra - *Cities*, Vol. 20(1), p. 65-74.

HARDIN Garrett (1968) - The tragedy of the commons - *Science*, Vol. 162, p. 1243-1248.

HATCHEU Emil (2008) - Collectivités locales et gestion de l'agriculture urbaine dans le contexte de la décentralisation au Cameroun - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Gouvernance et approvisionnement des villes*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 39-50.

HATZFELD Hélène, HATZFELD Marc et RINGART Nadja (1998) - Quand la marge est créatrice : les interstices urbains initiateurs d'emploi - Editions de l'Aube: Coll. Société, Paris, 154 p.

IIED (International Institute for Environment and Development) (2006) - Innovation en matière de sécurisation des droits fonciers en Afrique : leçons tirées de l'expérience, London.

IMWI (2008) - Données SIG sur la ville d'Accra.

Institut Géographique National (1964) - Carte de Yaoundé au 1:100000.

Institut Géographique National (1972) - Carte de Yaoundé au 1:200000.

IRAD, INRAB, ISRA et CIRAD (2005) - Rapport final de l'atelier international Agricultures et Développement urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre, Yaoundé.

JARRIGE Françoise (2007) - Innovation et durabilité de l'agriculture périurbaine - *L'espace rural dans le contexte de la nouvelle métropolisation*, Gènes, UE programme MEDOCC.

JOUVE Philippe (2007) - Le jeu croisé des dynamiques agraires et foncières en Afrique subsaharienne - *Les cahiers de l'Agriculture*, Vol. 16(5).

KAHANE Rémi, TEMPLE Ludovic, BRAT Pierre et DE BON Hubert (2005) - Les légumes feuilles des pays tropicaux: diversité, richesse économique et valeur santé dans un contexte très fragile - *Atelier international "Agriculture et développement urbain en Afrique de l'ouest et du centre"*, Yaoundé, 18 p.

KANA Christophe, KAFFO Célestin, TAKEM MBI B.M. et SIMIEU KAMDEM M. (2008) - Enjeux et défis de l'agriculture dans la zone périurbaine de Yaoundé-Nsimalen - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Gouvernance et approvisionnement des villes*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 51-62.

KOUEMO Florence (2002) - Synthèse des travaux de recherche développement sur l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé - CORAF, 31 p.

KUATE J., KOUODIEKONG L., DAVID Olivier, NDINDENG S.A. et PARROT Laurent (2008) - Les exploitations fruitières en zones périurbaines de Yaoundé au Cameroun: une enquête diagnostic - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Environnement et enjeux sanitaires*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 53-68.

KUFOGBE Sosthenes K., FORKUOR Gerald et MUQUAH Gladys (2005) - Exploratory studies on urban agriculture in accra. Land use mapping and GIS - RUAF, IMWI, Accra, 17 p.

- L'atlas Jeune Afrique du continent africain (1996) - Ed. Jaguar, Jeune Afrique, 175 p.

- Land Commission Act, (1994) n° 483 - Accra.

- Land use and community facilities (2003) - *International studio: disaster resilient Accra*, Columbia University, p. 91-107.

LAVIGNE-DELVILLE Philippe, BOUCHER Luc et VIDAL Laurent (1996) - Les bas-fonds en Afrique tropicale humide : stratégies paysannes, contraintes agronomiques et aménagements - dans Pichot J., *Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides, actes du séminaire international*, GRET, p. 148-161.

LAVIGNE-DELVILLE Philippe, TOULMIN Camilla, COLIN Jean-Philippe et CHAUVEAU Jean-Pierre (2001) - Sécurisation des droits fonciers délégués en Afrique de l'Ouest - MAE, DFID, GRET, IIED, IRD, 35 p.

LAVIGNE-DELVILLE Philippe (2002) - Les pratiques populaires de recours à l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale: Eclairages sur les dynamiques d'innovation institutionnelle - IRD, 22 p.

LE GOIX Renaud (2005) - Villes et mondialisation: le défi majeur du XXIème siècle - Broché, Ellipses, Paris, 175 p.

LE ROY Etienne, KAENTY Alain et BERTRAND Alain (1996) - La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables - Karthala: Coll. Economie et développement, Paris, 388 p.

LEMEILLEUR Silvine, TEMPLE Ludovic et KWA Moïse (2003) - Identification des systèmes de production du bananier dans l'agriculture urbaine et périurbaine de Yaoundé - *InfoMusa*, Vol. 12(1), p. 13-16.

- Les villes africaines en marche (2002) - *D+C Développement et coopération*, Vol. 5, p. 8-10.

- Loi relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune (1992) n° 92/006/ du 14 août 1992 - Le Président de la République Paul Biya, Yaoundé.

LUND Christian (2000) - Régimes fonciers en Afrique : Remise en cause des hypothèses de base - IIED, 27 p.

MARQUIS Sophie (2005) - Diagnostic agraire du bas-fond de Nkolondom - Master, CNEARC, 73 p.

MATHIEU Paul (1987) - Agriculture irriguée, Réformes foncières et Stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal, 1960-1985 - Thèse, FUL, 414 p.

MAXWELL Daniel et ARMAR-KLEMESU Margaret (1998) - Urban agriculture in greater Accra: Reviewing research impacts for livelihoods, food, and nutrition security, CRDI.

MAXWELL Daniel, LEVIN Carol, ARMAR-KLEMESU Margaret, RUEL Marie, MORRIS Saul Sutkover et AHIADKEKE Clement (2000) - Urban livelihoods and food and nutrition security in Greater Accra, Ghana - International Food Policy Research Institute, Washington D.C., 172 p.

MBAYE Alain (1999) - Production des légumes à Dakar : importance, contraintes et potentialités - dans SMITH Olanrewaju B., *Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest. Une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes*, CRDI, p. 54-64.

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat du Cameroun - Guide de l'utilisateur. Comment obtenir un titre foncier? , Yaoundé, 68 p.

Ministère français de la Coopération (1996) - Dynamiques de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara.

MORICONI-EBRARD François (1993) - L'urbanisation du monde depuis 1950 - Anthropos : Diffusion Economica: Coll. Villes, Paris, 372 p.

MOUGEOT Luc J. A. (2006) - Cultiver de meilleures villes. Agriculture urbaine et développement durable - CRDI, 112 p.

MOUSTIER Paule et PAGES Jacques (1997) - Le périurbain en Afrique: une agriculture en marge? - *Le courrier de l'environnement*, Vol. 32.

MOUSTIER Paule et FALL Abdou Salam (2004) - Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation - dans SMITH Olanrewaju B., MOUSTIER Paule, MOUGEOT Luc J. A. et FALL Abdou Salam, *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. Enjeux, concepts et méthodes*, Paris, Ottawa, CRDI, CIRAD, p. 23-30.

MOUSTIER Paule et DE BON Hubert (2005) - Fonction d'alimentation et multifonctionnalité des agricultures périurbaines des villes du Sud - dans CEMAGREF, CIRAD et INRA, *Les cahiers de la Multifonctionnalité n°8: L'agriculture périurbaine*, p. 9-16.

NANDJOU Jean-Yves (2009) - Le peuple bété du Cameroun, extrait de <http://jedafcablog.solidairesdumonde.org/>, le 04/11/09.

National Development Planning Commission (2006) - Growth and Poverty Reduction Strategy (GPRS II) 2006-2009 - Republic of Ghana, Accra, 177 p.

NGUEGANG Assa Prosper (2008a) - L'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé: analyse multifonctionnelle d'une activité montante en économie de survie - Thèse, Faculté des Sciences, Ecole interfacultaire de Bioingénieurs, 200 p.

NGUEGANG Assa Prosper, PARROT Laurent, Lejoly J. et Joiris V. (2008b) - Mise en valeur des bas-fonds à Yaoundé. Système de production, savoir-faire traditionnel et potentialités d'une agriculture urbaine et périurbaine en développement - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Environnement et enjeux sanitaires*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 97-108.

OBIRIH-OPAREH Nelson et ADDOTEY Marc Anthony (2005) - Review and Analysis of Policies of Urban Agriculture in Accra - RUAF, IMWI, Accra, 29 p.

OBOU-MENSAH Kwaku (2002) - Changes in official attitudes towards urban agriculture in Accra - *African Studies Quarterly*, Vol. 6(3).

OBUOBIE Emmanuel, DANSO George et DRECHSEL Pay (2003) - Access to Land and Water for Urban Vegetable Farming in Accra - *Urban Agriculture Magazine*, RUAF, Vol. 11, p. 15-17.

OBUOBIE Emmanuel, KERAITA Bernard, DANSO George, AMOAH Philipp, COFIE Olufunke, RASCHID-SALLY Liqa et DRECHSEL Pay (2006) - Irrigated Urban Vegetable Production in Ghana: Characteristics, Benefits and Risks - IWMI, RUAF, CPWF, Accra, 150 p.

ONANA Jean-Baptiste (2005) - Bamiléké vs Cameroun? - *Outre-terre*, Vol. 2(11), p. 337-344.

ONU-Habitat (2008) - Rapport annuel - Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 59 p.

OPPONG-ANANE Kwame (2001) - Profil fourrager du Ghana - FAO, Accra.

PARROT Laurent et KAHANE Rémi (2005) - Rapport final de l'Atelier international "Agriculture et développement urbain en Afrique de l'ouest et du centre" (31/10/05 - 03/11/05) - CIRAD, Yaoundé.

PARROT Laurent, NJOYA Aboubakar, TEMPLE Ludovic, ASSOGBA-KOMLAN Françoise, KAHANE Rémi, BA DIAO Maty et HAVARD Michel (2008a) - Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Gouvernance et approvisionnement des villes - CIRAD, L'Harmattan, 264 p.

PARROT Laurent, NJOYA Aboubakar, TEMPLE Ludovic, ASSOGBA-KOMLAN Françoise, KAHANE Rémi, BA DIAO Maty et HAVARD Michel (2008b) - Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Environnement et enjeux sanitaires - CIRAD, L'Harmattan, 199 p.

PARROT Laurent, SOTAMENOU Joel et KAMGNIA DIA Bernadette (2009) - Municipal solid waste management in Africa: Strategies and livelihoods in Yaoundé, Cameroon - *Waste Management*, Vol. 29, p. 986-995.

PELLETIER Jean et DELFANTE Charles (1994) - Villes et urbanisme dans le monde - Masson, 2^e ed.: Coll. Initiation aux études de géographie, Paris, 199 p.

R Development Core Team (2011) - R: A Language and Environment for Statistical Computing - R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria, <http://www.R-project.org/>.

- Régime foncier et domanial (2005) - République du Cameroun.

REKACEWICZ Philippe (2010) - Un monde toujours plus urbain - Le Monde diplomatique, extrait de <http://blog.mondediplo.net/>, le 13/04/2011.

REY Violette et COUDROY DE LILLE Lydia (2008) - Espaces intermédiaires: modèles européens (*non publié*) - Lyon, ENS-LSH.

ROTH Hélène (2006) - Espaces intermédiaires en recomposition. Les campagnes industrielles allemandes en région de frontières - Thèse, ENS-LSH, 185 p.

ROUCHICHE Salah (2001) - La foresterie urbaine et périurbaine en Afrique. Une étude de cas sur le sahel - FAO, Rome.

ROULLEAU-BERGER Laurence (2003) - La production d'espaces intermédiaires - *Hermès*, Vol. 36.

RUAF (2006) - Urban agriculture in Accra, extrait de <http://www.ruaf.org/>, le 06/02/09.

SANTOIR Christian et BOPDA Athanase (1995) - Atlas régional Sud-Cameroun au Scales differ. - Editions de l'ORSTOM ; République du Cameroun, Ministère de la recherche scientifique et technique, Institut national de cartographie,, Paris Yaoundé.

SIMON Serge, MBOUAPOUGNIGNI Vincent de Paul, NGO NONGA Fidoline, MOMA C., PEDELAHORE Philippe, FOTIO Daniel, NGUEFACK J., MAHBOU G., DJIETO-LORDON Champlain et ALENE C. (2007) - Elaboration des systèmes de production intégrés en maraîchage dans les provinces du Centre et de l'Ouest, CIRAD IPR, REPARAC, Université de Yaoundé, Université de Dschang, 29 p.

SITTIE Rebecca (2006) - Land Title Registration. The Ghanaian Experience - *Shaping the Change. XXIII FIG Congress Munich*, Germany.

SMITH Olanrewaju B., MOUSTIER Paule, MOUGEOT Luc J. A. et FALL Abdou Salam (2004) - Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. Jeux, concepts et méthodes - CRDI, CIRAD, Paris, Ottawa, 176 p.

SOCPA Antoine (2003) - Démocratisation et autochtonie au Cameroun - Broché, 352 p.

SOCPA Antoine (2006) - Bailleurs autochtones et locataires allogènes : enjeu foncier et participation politique au Cameroun - *African Studies Review*, Vol. 49(2), p. 45-67.

SOKONA Youba, FEZZANI Chedli, ESSAHLI Wafa, JAUFFRET Sandrine, ISSA Aboubacar, BRIKI Mourad et DORSOUMA Al Hamandou (2008) - Initiative Grande Muraille du Sahara et de Sahel - Observatoire du Shara et du Sahel (OSS), Tunis, 48 p.

SOTAMENOU Joel (2005) - Efficacité de la collecte des déchets ménagers et agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Yaoundé - DEA, Université de Yaoundé II, 109 p.

SOTAMENOU Joel, PARROT Laurent et KAMGNIA DIA Bernadette (2008) - Gestion des déchets ménagers et agriculture dans les bas-fonds de Yaoundé au Cameroun - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Environnement et enjeux sanitaires*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 81-.

SOUA Nelly, DAVID Olivier, GOCKOWSKI James et ELONG Paul Aimé (2004) - Agriculture urbaine à Yaoundé: contribution socio-économique dans les ménages - *Urban Harvest: Agriculture et périurbaine à Yaoundé*, Communauté urbaine de Yaoundé.

TCHAPMEGNI Robinson (2007a) - La situation de la propriété foncière au Cameroun: obstacles, conséquences et perspectives - *Géo Congrès*, Québec.

TCHAPMEGNI Robinson (2007b) - La réforme de la propriété foncière au Cameroun - *Géo Congrès*, Québec.

TCHAPMEGNI Robinson (2008) - Le contentieux de la propriété foncière au Cameroun - thèse, Université de Nantes, 532 p.

TCHOTSOUA M. (2008) - Agriculture périurbaine, biodiversité anthropique sur le plateau de Ngaoundéré, Cameroun - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Environnement et enjeux sanitaires*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 45-52.

TEMPLE Ludovic et MOUSTIER Paule (2004) - Les fonctions et contraintes de l'agriculture périurbaine de quelques villes africaines (Yaoundé, Cotonou, Dakar) - *Les cahiers de l'Agriculture*, Vol. 13(1), p. 15-22.

TEMPLE Ludovic, MINKOUA R., MARQUIS Sophie et DURY Sandrine (2008) - Impact de l'urbanisation sur l'intensification des systèmes de production horticoles au Cameroun - dans *Agricultures et développement urbain en Afrique subsaharienne. Gouvernance et approvisionnement des villes*, L'Harmattan: Coll. Ethique économique, p. 127-144.

TRIBILLON Jean-François (1993) - Villes africaines : nouveau manuel d'aménagement foncier - ADEF, Paris, 317 p. p.

TRIBILLON Jean-François (2000) - Revisiter la question foncière urbaine en Afrique, AITEC.

TRICAUD Pierre -Marie (1996) - Ville et nature dans les agglomérations d'Afrique et d'Asie - GRET: Coll. Etudes et travaux, 104 p.

UWIZEYIMANA Laurien (2003) - Intensification agricole ou transgression des frontières, quel choix pour les hautes terres d'Afrique Tropicale? (Exemples du Rwanda, du Cameroun et du Kenya) - HDR, Université Michel de Montaigne.

VALETTE Elodie (2003) - Pour une analyse géographique de l'innovation sociale. L'exemple des territoires ruraux périurbains de la garrigue nord-montpelliéraine - Thèse, Paris VII, 356 p.

VAN VEENHUIZEN René (2006) - Cities farming for the future : urban agriculture for green and productive cities - RUAF Foundation, International Institute of Rural Reconstruction, International Development Research Centre, Silang, Ottawa, 459 p.

WESTER L. (2007) - Action solidarité avec les enfants orphelins du Cameroun, extrait de <http://www.action-solidarite-enfants-cameroun.org/>, le 21/06/2011.

YANKSON Paul W.K. et GOUGH Katherine V. (1999) - The environmental impact of rapid urbanization in the peri-urban area of Accra, Ghana - *Geografisk Tidsskrift, Danish Journal of Geography*, Vol. 99, p. 89-100.

INDEX DES TABLES

INDEX DES FIGURES

| | |
|--|-----|
| Figure 1: Taux de population urbaine en Afrique sub-saharienne, en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale entre 1962 et 2006..... | 49 |
| Figure 2: Les enjeux autour de l'AUP | 69 |
| Figure 3: Le lien entre l'insécurité foncière et la pérennité des EAUP | 76 |
| Figure 4: Précipitations et évapotranspiration à Yaoundé (données climatiques 1991-2005)..... | 101 |
| Figure 5: Précipitations et températures moyennes à Accra | 102 |
| Figure 6: Nombre d'habitants entre 1958 et 2001 et projection à 2020 à Yaoundé..... | 106 |
| Figure 7: Densité de population à Yaoundé de 1945 à 1997..... | 106 |
| Figure 8: Image SPOT de Yaoundé en 1995..... | 109 |
| Figure 9: Image SPOT de Yaoundé en 2000..... | 109 |
| Figure 10: Image SPOT de Yaoundé en 2004..... | 110 |
| Figure 11: Les routes de Yaoundé | 111 |
| Figure 12: Expansion urbaine de Yaoundé entre 1964 et 2004..... | 112 |
| Figure 13: Nombre d'habitants à Accra entre 1960 et 2006..... | 114 |
| Figure 14: Image SPOT d'Accra en 1995..... | 116 |
| Figure 15: Image SPOT d'Accra en 1999..... | 116 |
| Figure 16: Image SPOT d'Accra en 2003..... | 117 |
| Figure 17: Urbanisation d'Accra entre 1995 et 2003 | 118 |
| Figure 18: Carte administrative de Yaoundé | 121 |
| Figure 19: Carte administrative du GAMA | 123 |
| Figure 20: Trois bas-fonds de Yaoundé: Nkolondom, Nkolbisson et Etoug-Ebe..... | 138 |
| Figure 21: Les acteurs de l'AUP à Yaoundé..... | 151 |
| Figure 22: Les principaux <i>open space</i> d'Accra en 2008..... | 159 |
| Figure 23: Occupation de l'espace à Accra en 2001 | 159 |
| Figure 24: Occupation de l'espace à Accra en 2008..... | 160 |
| Figure 25: Evolution des <i>open space</i> à Accra entre 2001 et 2003..... | 160 |
| Figure 26: Type de cultures sur les <i>open space</i> d'Accra en 2001 | 161 |
| Figure 27: Type de cultures sur les <i>open space</i> d'Accra en 2008 | 161 |
| Figure 28: Les acteurs de l'AUP à Accra | 167 |
| Figure 29: Dynamique des systèmes agricoles sous la pression de l'urbanisation | 168 |
| Figure 30: Localisation des zones d'étude de Yaoundé | 176 |
| Figure 31: Localisation des zones d'étude et évolution urbaine à Yaoundé entre 1995 et 2004..... | 176 |
| Figure 32: Localisation des zones d'étude à Accra..... | 177 |
| Figure 33: Localisation des zones d'étude et urbanisation de 1995 à 2003 à Accra..... | 177 |
| Figure 34: Limites d'Etoug-Ebe et localisation dans le tissu urbain..... | 178 |
| Figure 35: Topographie d'Etoug-Ebe et dynamique d'urbanisation | 179 |
| Figure 36: Occupation du sol à Etoug-Ebe en 2010 | 182 |
| Figure 37: Types de cultures à Etoug-Ebe en 2010 | 183 |
| Figure 38: Destination de la production agricole à Etoug-Ebe en 2010..... | 184 |
| Figure 39: Genre des producteurs à Etoug-Ebe en 2010..... | 185 |
| Figure 40: Ethnie des producteurs à Etoug-Ebe en 2010 | 186 |
| Figure 41: Pluriactivité des producteurs à Etoug-Ebe en 2010 | 187 |
| Figure 42: Age des producteurs à Etoug-Ebe en 2010..... | 188 |
| Figure 43: Organisation des acteurs de l'agriculture à Etoug-Ebe | 189 |
| Figure 44: Limite de Nkolbisson dans le tissu urbain..... | 190 |
| Figure 45: Topographie de Nkolbisson et dynamique d'urbanisation..... | 191 |

| | |
|---|-----|
| Figure 46: Occupation du sol à Nkolbisson en 2010 | 193 |
| Figure 47: Genre des producteurs à Nkolbisson en 2010 | 194 |
| Figure 48: Pluriactivité des producteurs à Nkolbisson en 2010..... | 195 |
| Figure 49: Ethnie des producteurs à Nkolbisson en 2010 | 196 |
| Figure 50: Age des producteurs à Nkolbisson en 2010 | 197 |
| Figure 51: Organisation des acteurs de l'agriculture à Nkolbisson..... | 198 |
| Figure 52: Minkoameyos dans le tissu urbain..... | 200 |
| Figure 53: Topographie de Minkoameyos et limite d'urbanisation | 200 |
| Figure 54: Occupation du sol à Minkoameyos en 2010 | 203 |
| Figure 55: Type de culture à Minkoameyos en 2010 | 204 |
| Figure 56: Ethnie des producteurs à Minkoameyos en 2010 | 205 |
| Figure 57: Genre des producteurs à Minkoameyos en 2010 | 206 |
| Figure 58: Destination de la production agricole à Minkoameyos en 2010 | 207 |
| Figure 59: Pluriactivité des producteurs à Minkoameyos en 2010..... | 208 |
| Figure 60: Age des producteurs à Minkoameyos en 2010 | 209 |
| Figure 61: Organisation des acteurs de l'agriculture à Minkoameyos | 210 |
| Figure 62: Genre des producteurs enquêtés sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 214 |
| Figure 63: Destination de la production sur les trois zones d'étude à Yaoundé | 214 |
| Figure 64: Pluriactivité des producteurs enquêtés sur les trois zones d'étude à Yaoundé | 214 |
| Figure 65: Ethnie des producteurs enquêtés sur les trois zones d'étude à Yaoundé | 215 |
| Figure 66: Age des producteurs enquêtés sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 215 |
| Figure 67: Structure générale de l' <i>open space</i> du CSIR..... | 219 |
| Figure 68: Type de cultures sur l' <i>open space</i> du CSIR..... | 219 |
| Figure 69: Origine ethnique et/ou nationalité des producteurs de l' <i>open space</i> du CSIR | 220 |
| Figure 70: Organisation des acteurs de l'agriculture sur l' <i>open space</i> du CSIR..... | 221 |
| Figure 71: Localisation des différents types de culture sur la plaine d'Accra..... | 224 |
| Figure 72: Procédure d'immatriculation des terres au Cameroun d'après la réforme foncière du 16 décembre 2005 | 236 |
| Figure 73: Hiérarchie coutumière au centre Cameroun | 240 |
| Figure 74: Principales ethnies ou groupes ethniques du Cameroun | 240 |
| Figure 75: Les acteurs du foncier à Yaoundé..... | 243 |
| Figure 76: Appropriation de la terre au Ghana du siècle dernier à aujourd'hui | 244 |
| Figure 77: Procédure d'immatriculation des terres au Ghana d'après la loi de 1986... .. | 246 |
| Figure 78: Niveaux de chefs coutumiers au Ghana..... | 249 |
| Figure 79: Les acteurs du foncier à Accra | 250 |
| Figure 80: Superposition des droits fonciers à Yaoundé | 267 |
| Figure 81: Accès au foncier à Etoug-Ebe en 2010 | 269 |
| Figure 82: Ethnie des propriétaires à Etoug-Ebe en 2010..... | 270 |
| Figure 83: Durée d'occupation des producteurs à Etoug-Ebe en 2010 | 271 |
| Figure 84: Durée d'occupation des producteurs à Nkolbisson en 2010 | 274 |
| Figure 85: Accès au foncier à Minkoameyos en 2010 | 278 |
| Figure 86: Ethnie des propriétaires à Minkoameyos en 2010..... | 279 |
| Figure 87: Durée d'occupation des producteurs à Minkoameyos en 2010 | 280 |
| Figure 88: Durée d'occupation des producteurs sur l' <i>open space</i> du CSIR | 283 |
| Figure 89: Surface cultivée en fonction de l'ethnie du producteur sur les trois terrains de Yaoundé..... | 299 |
| Figure 90: Surface cultivée en fonction du genre du producteur sur les trois terrains de Yaoundé..... | 299 |

| | |
|--|------------|
| Figure 91: Surface cultivée en fonction de la destination de la production agricole sur les trois terrains de Yaoundé | 300 |
| Figure 92: Surface cultivée en fonction de l'accès au foncier sur les trois terrains à Yaoundé..... | 300 |
| Figure 93: Accès au foncier en fonction de l'ethnie du producteur sur les trois zones d'étude de Yaoundé..... | 302 |
| Figure 94: Accès au foncier en fonction du genre du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 303 |
| Figure 95: Accès au foncier en fonction de l'ethnie du propriétaire sur les trois zones d'étude de Yaoundé..... | 303 |
| Figure 96: Accès au foncier en fonction de la durée d'occupation sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 304 |
| Figure 97: Accès au foncier en fonction de la destination de la production agricole sur les trois zones d'étude à Yaoundé | 304 |
| Figure 98: Accès au foncier en fonction de la zone sur les trois zones d'étude à Yaoundé | 305 |
| Figure 99: Durée d'occupation en fonction de l'ethnie du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 306 |
| Figure 100: Durée d'occupation en fonction du genre du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 307 |
| Figure 101: Durée d'occupation en fonction de l'ethnie du propriétaire sur les trois zones d'étude de Yaoundé..... | 307 |
| Figure 102: Durée d'occupation en fonction de la destination de la production sur les trois zones d'étude de Yaoundé..... | 308 |
| Figure 103: Durée d'occupation en fonction de la pluriactivité du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 308 |
| Figure 104 : Corrélation entre l'ethnie et le genre du producteur sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 309 |
| Figure 105: Corrélation entre l'ethnie et la destination de la production agricole sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 310 |
| Figure 106: Corrélation entre le genre et la destination de la production agricole sur les trois zones d'étude | 310 |

INDEX DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau 1: Récapitulatif des missions de terrain | 33 |
| Tableau 2: Dynamique urbaine: comparaison Accra-Yaoundé | 119 |
| Tableau 3: Récapitulatifs des caractéristiques de Yaoundé et Accra | 124 |
| Tableau 4: Prix en FCFA de quelques produits agricoles relevés sur les marchés de Yaoundé et Bafoussam..... | 146 |
| Tableau 5: Multifonctionnalité des principaux systèmes de production agricole..... | 170 |
| Tableau 6 : L'AUP à Yaoundé et Accra : points communs et différences..... | 174 |
| Tableau 7: Caractéristiques des trois zones d'études à Yaoundé: Etoug-Ebe, Nkolbisson et Minkoameyos..... | 212 |
| Tableau 8: Résultats d'enquêtes réalisées auprès d'agriculteurs d'Etoug-Ebe, Nkolbisson et Minkoameyos..... | 213 |
| Tableau 9: Dynamique agricole sur les zones d'étude à Yaoundé..... | 216 |
| Tableau 10: Récapitulatif des caractéristiques des deux zones d'étude à Accra: l' <i>open space</i> du CSIR et le versant Sud de la colline d'Akwapim | 225 |
| Tableau 11: Dynamique agricole sur les zones d'étude à Accra | 225 |
| Tableau 12: Coût officiel d'une procédure d'immatriculation au Cameroun..... | 237 |
| Tableau 13: Droits fonciers et modes de gestion foncières sur les terres agricoles à Etoug-Ebe..... | 267 |
| Tableau 14: Droits fonciers et des modes de gestion foncières sur les terres agricoles à Nkolbisson | 273 |
| Tableau 15: Droits fonciers et des modes de gestion foncière sur les terres agricoles à Minkoameyos | 277 |
| Tableau 16: Droits fonciers et modes de gestion foncières sur l' <i>open space</i> du CSIR ... | 282 |
| Tableau 17: Droits fonciers et modes de gestion foncières à Akwapim | 285 |
| Tableau 18: Droits fonciers et modes de gestion sur les espaces urbains et périurbains à Yaoundé et Accra | 286 |
| Tableau 19: Corrélation linéaire entre la surface et différents facteurs à Etoug-Ebe... | 289 |
| Tableau 20: Corrélation linéaire entre le statut foncier et différents facteurs à Etoug- Ebe | 289 |
| Tableau 21: Corrélation linéaire entre la durée d'occupation et différents facteurs à Etoug-Ebe..... | 290 |
| Tableau 22: Moyennes des variables foncières en fonction des variables explicatives à Etoug-Ebe..... | 290 |
| Tableau 23: Corrélation entre variables explicatives (p-value) à Etoug-Ebe..... | 291 |
| Tableau 24: Corrélation linéaire entre la surface et différents facteurs à Nkolbisson.. | 292 |
| Tableau 25: Corrélation entre la durée d'occupation et différents facteurs à Nkolbisson | 292 |
| Tableau 26: Moyennes par variables explicatives de la surface à Nkolbisson | 293 |
| Tableau 27: Corrélation linéaire entre la surface et différents facteurs à Minkoameyos | 294 |
| Tableau 28: Corrélation linéaire entre le statut foncier et différents facteurs à Minkoameyos | 295 |
| Tableau 29: Corrélation linéaire entre la durée d'occupation et différents facteurs à Minkoameyos | 295 |
| Tableau 30: Moyennes de la durée d'occupation et du statut foncier en fonction des variables explicatives à Minkoameyos..... | 296 |

| | |
|---|------------|
| Tableau 31: Corrélation entre l'ethnie, le genre et la destination de la production à Minkoameyos (p-value)..... | 296 |
| Tableau 32: Corrélation entre la surface et différents facteurs sur tous les terrains de Yaoundé..... | 298 |
| Tableau 33: Corrélation entre l'accès au foncier et différents facteurs sur tous les terrains de Yaoundé..... | 302 |
| Tableau 34: Corrélation entre la durée d'occupation et différents facteurs sur tous les terrains de Yaoundé..... | 306 |
| Tableau 35: Corrélation entre le genre, l'ethnie et la destination de la production sur les trois zones d'étude à Yaoundé..... | 309 |
| Tableau 36: Statut social du producteur, droits fonciers et pratiques agricoles sur les terrains de Yaoundé..... | 312 |
| Tableau 37: Statut social, droits fonciers et pratiques agricoles sur les terrains d'Accra..... | 313 |
| Tableau 38: Tenure foncière et innovation agricole..... | 316 |

INDEX DES PHOTOS

| | |
|--|-----|
| Photo 1: Un quartier non goudronné de Yaoundé..... | 113 |
| Photo 2: Une parcelle agricole dans un quartier aisé | 113 |
| Photo 3: La zone tampon d'Accra en construction | 118 |
| Photo 4: Une parcelle défrichée prête à être semée..... | 130 |
| Photo 5: Une parcelle de cultures vivrières (manioc, plantain...) en zone périurbaine de Yaoundé..... | 130 |
| Photo 6: Un chantier de construction, les parcelles en attente d'être bâties sont cultivées | 131 |
| Photo 7: Une palmeraie en zone périurbaine de Yaoundé | 134 |
| Photo 8: Un bas-fond maraîcher à proximité de Yaoundé..... | 136 |
| Photo 9: Petite parcelle agricole dans le quartier Nkol-Ebogo (Omnisport) à Yaoundé | 140 |
| Photo 10: Un jardin dans un village proche de Yaoundé, Olembé..... | 140 |
| Photo 11: Une petite entreprise d'horticulture sur le bord de la route de Mehandan (axe sud)..... | 141 |
| Photo 12: Un petit élevage de poulets en périphérie de Yaoundé..... | 143 |
| Photo 13: Un espace vert à Yaoundé | 148 |
| Photo 14: Un champ vivrier (maïs et plantain) dans un village périurbain d'Accra..... | 157 |
| Photo 15 : Plantains et palmiers entre maison ancienne et construction en zone périurbaine d'Accra | 162 |
| Photo 16: l' <i>open space</i> du CSIR dans la ville d'Accra | 217 |
| Photo 17: Parcelles maraîchères de l' <i>open space</i> du CSIR..... | 217 |
| Photo 18: A Yaoundé, besoin de clarifier le statut foncier des terrains..... | 258 |

ANNEXES

ANNEXE A : LISTE DES ENTRETIENS

*Liste des entretiens avec des acteurs institutionnels à Yaoundé

| Institution | Nom | Fonction | Commentaire |
|---|----------------------|--|---|
| Chef coutumier | | Chef du village Minkoameyos | |
| | | Adjoint au chef de quartier d'Etoug-Ebe | |
| Coopération française | BONHOMME Charles | Service de coopération et d'action culturelle de Yaoundé | |
| | FOUSSE Wilfried | Service de coopération et d'action culturelle de Yaoundé | |
| COSADER | | Collectif des ONG pour la sécurité alimentaire et le développement rural au Cameroun (COSADER) | Réunions et discussions avec la présidente Christine ANDELA et son équipe |
| CUY | DELI Jacob | Technicien SIG à la CUY | |
| | DEMARETZ Philippe | Assistant technique à la CUY | |
| | | Le directeur du service technique au SDAU à la CUY | |
| GADEL | CHARLES Assa Florent | Coordinateur général du groupe consultatif pour l'agriculture, l'élevage, l'assainissement et le développement local (GADEL) | Cette association aide à la réinsertion professionnelle par une formation au maraîchage et à l'horticulture |
| Galant Topo | MBOUEMBOUE Georges | Technicien supérieur de Topographie et Cadastre | Galant Topo est un bureau d'étude de topographie |
| INC | BOPDA Athanase | Chercheur géographe à l'Institut National de la Cartographie du Cameroun | |
| Préfecture | | Adjoint à sous-préfecture du 6 ^{ème} arrondissement | |
| Ministère du Domaine et des Affaires | AWONO Jean-Bosco | Directeur du service administratif du cadastre | |
| | PANGA Jean-Crispin | Directeur du service technique du cadastre | |

***Liste des entretiens avec des agriculteurs à Yaoundé**

| Date | Quartier | Agriculteur |
|----------------------|-----------------------|---|
| 02/04/09 | SCAC | - Horticulteur |
| 04/04/09 | Omnisport | |
| 05/04/09 | Sur le route de Soa'a | -Eleveur de poulet -Cultivateur (vivrier) |
| 07/04/09 08/04/09 | Minkoameyos | -Cultivatrice (vivrier) -Eleveur de poulet -3 maraîchers |
| 07/04/09 | Ozom | -Cultivateur (cacao) |
| 08/04/09 | Nkolbisson | - Maraîcher |
| 08/04/09 | Oyomagang | |
| 08/04/09 | Eton Messa | - Horticulteur |
| 09/04/09 | Ebolmedzon | -Cultivateur (cacao, ananas, poulet) |
| 09/04/09 | Nkombassi | -2 Cultivateurs (vivrier) |
| 10/04/09 | Nkozoa | -2 Jardinières -Cultivateur (vivrier) |
| 10/04/09 | Olembé | -« Jardinier » (en attendant la construction de sa maison) -Cultivateur (vivrier) |
| 10/04/09 | Ekombitié | - Maraîchère |
| 11/04/09 | Mehandan | -Cultivateurs (vivrier, maraîchage, ananas, palmeraie) -Horticulteur |
| 13/04/09 | Fébé | -3 cultivateurs (vivriers) -Maraîcher |
| 13/04/09 | Leboudi | -Cultivateur (maraîchage, élevage de cochon) -Cultivateur (cacao, vivrier, maraîchage) |
| 13/04/09 | Melen | |
| 14/04/09 | Mvoly | -Jardiniers |
| 16/04/09 | Eloumdem | |
| 17/04/09 | Etoug-Ebe | -Cultivateurs (maraîchage, élevage, vivrier) |
| 20/04/09 | Mimboman | |

***Liste des entretiens à Etoug-Ebe (réalisés par Arthur Gautier)**

| Date | N° Entretien | Nom de l'agriculteur |
|----------|-------------------------------|----------------------|
| 02/02/10 | 1 | |
| 03/02/10 | 2 | ANDAGUE Luc |
| 03/02/10 | 3 | |
| 03/02/10 | 4 | FOKOU Bernard |
| 09/04/10 | 5-6 | |
| 09/02/10 | 7 | OWONA Jacquinnot |
| 23/02/10 | 8 | ETOA Amédé |
| 27/02/10 | 9-10-11-12-13- 14-15-16-17 | |
| 22/03/10 | 18-19-20-21-22 | |
| 23/03/10 | 23 | |
| 23/03/10 | 24 | Mr ONANA |
| 27/03/10 | 25-26-28-29-30 | |
| 27/03/10 | 27 | Mr ELIE |
| 10/04/10 | 31-32-33-34-35 | |
| 17/04/10 | 36-37-38-39-40-41 | |
| 24/04/10 | 42-43-44 | |
| 30/04/10 | 45-46-47-48-49-50 | |
| 01/05/10 | 51-52-53 | |
| 25/06/10 | 54 | |

***Liste des entretiens à Nkolbisson (réalisés par Arthur Gautier)**

| Date | N° Entretien | Nom de l'agriculteur |
|----------|--------------|----------------------|
| 10/02/10 | 2-3-4-5 | |
| 16/02/10 | 6 | |
| 16/02/10 | 7 | ZABOU Charles |
| 16/02/10 | 8-9 | |
| 17/02/10 | 10-11 | |
| 20/02/10 | 1-12-13 | |
| 25/06/11 | 14-15-16 | |
| 06/07/11 | 17-18-19 | |

***Liste des entretiens à Minkoameyos (réalisés par Arthur Gautier)**

| Date | N° Entretien | Nom de l'agriculteur |
|-----------------|---|----------------------|
| 10/02/10 | 1 | |
| 12/02/10 | 2 | Mr OBILI |
| 12/02/10 | 3 | |
| 17/02/10 | 4 | MOILOUGO Nkollo |
| 23/02/10 | 5-6-7 | |
| 02/03/10 | 8 | |
| 04/03/10 | 9 | |
| 28/06/10 | 10-11-12-13-14 | |
| 29/06/10 | 15-16-17-18 | |
| 01/07/10 | 19 | |
| Juillet 2010 | 20-21-22-23-24-25- 26-27-28-29-30-31- 32-33-34-35-36-37- 38-39-40-41-42-43 | |

***Liste des entretiens avec des acteurs institutionnels à Accra**

| Institution | Nom | Fonction |
|-----------------------------|------------------|---|
| AMA-MOFA | APETI Felix | |
| | Mrs DOKU | Responsable du service du MOFA dans l'AMA |
| | SOLI Ebenezer | |
| AMA-MPCU | ANSAH Moses | |
| AMA-TCP | Mr ODRUO | |
| AMA-UMLIS | YEBOUAH Kofi | |
| CIRAD | RUF François | Chercheur |
| IMWI | Dr LARBI | Chercheur |
| | FORKUOR Gerard | Responsable SIG |
| MAE | COURBET Philippe | Assistant technique |
| Mapping Division | Dr KOFIE | Directeur |
| Universtity of Ghana | Pr KUFOGBE | Chercheur |
| | TETTEL Emmanuel | Ingénieur SIG |
| | Pr YANKSON | Chercheur |

***Liste des quartiers et villages visités à Accra**

| Date | Quartier |
|-------------|-----------------|
| 15/05/09 | Burma Kamp |
| 19/05/09 | Buduburom |
| 20/05/09 | Pokoasi |
| 28/05/09 | Dodowa |

***Liste des entretiens à l'open space du CSIR**

| Date | N° Entretien | Nom de l'agriculteur |
|----------|--------------|----------------------|
| 05/10/10 | 1 | FUSEI Bukani |
| 05/10/10 | 2 | Rachid |
| 06/10/10 | 3 | ZOROKA Mohamed |
| 06/10/10 | 4 | |
| 08/10/10 | 5 | OUSSAMA Yeye |
| 09/10/10 | 6 | |
| 09/10/10 | 7 | Arouna |
| 09/10/10 | 8 | MUCHIA Mohamed |
| 13/10/10 | 9 | Idrissu |
| 13/10/10 | 10 | MANAF Mohamed |
| 15/10/10 | 11 | OUMAROU Pandaogo |
| 15/10/10 | 12 | Kadri |
| 15/10/10 | 13-14 | |
| 16/10/10 | 15 | |

ANNEXE B : QUESTIONNAIRE AUX PRODUCTEURS

Date de l'enquête/ interview date:

Numéro d'enquête/ interview number:

Nom du village/ village name:

Coordonnées GPS/ GPS coordinate:

1. Identité et trajectoire de vie

1. Nom/ Name
2. Age/ Age
3. Ethnie/ Ethnic group
4. Genre/ Gender
5. Marié/ Marital status
6. Vivez-vous avec vos parents ou d'autres personnes ? Précisez les relations familiales/
Do you live with parents, family or other people? Specify familial relationship.
7. Enfants, combien/ How many children?
8. Niveau d'étude/ Education standards
9. Autres activités source de revenu par le producteur ou les autres membres de sa famille (exploitation du bois, commerce de la production, artisanat), utilisation des revenus (investissement agricole, non agricole, consommation)/ Income from multi-activities for the farmer and his family (wood exploitation, agricultural trade, crafts), use of income (agricultural and non agricultural investment, consumption)
10. Lieu de naissance/ Birth place
11. Migration : à quel âge, pourquoi, étapes de la migration, seul ou avec la famille, rapport avec les personnes restées au village (envoi d'argent, envoi de nourriture)/
Migration : age, reason, stage, alone or with family, relationship with village people (sending of money, food)
12. Lieu d'habitation/ Living place
13. Appartenance à un groupe (village, clan, groupement de producteurs, association, coopérative)/
Member of a group (village, clan, farmers groups, association, cooperative)
14. Depuis combien de temps cultivez-vous ici/ How long time are you cultivate here?
15. Raisons pour cultiver (le revenu, la nourriture, le plaisir, maintenir son emprise foncière)/ Motivations of cultivating (income, food, pleasure, land security)

2. Formes d'agriculture

1. Nombre de parcelles : [.....]/ Parcel number
2. Surface des parcelles/ Parcel superficies
3. Distance entre les parcelles et par rapport à l'habitation, temps et fréquence de trajet/
Distance between parcels and between parcel and living place, time and frequency of journey
4. Types de culture pour chaque saison et pour chaque parcelle/ Type of culture for each season and for each parcel
5. Types d'élevage, alimentation, produits, reproduction/ Type of breeding, products, reproduction
6. Système d'irrigation, surface irriguée/ irrigation : system, superficies
7. Autres équipements/ Other equipment
8. Mode d'obtention des équipements (investissement personnel, subventions, accord avec un tiers)/
How do you get the equipment (investment, subsidy, agreement)

9. Destination de la production (vente, autoconsommation)/ Destination of products (sell, consumption)
10. Modalités de vente (commerçants grossiste, vente directe sur l'exploitation, vente directe sur des marchés)/ Selling : wholesaler, direct sell on farm or markets)
11. Main d'œuvre (producteur interrogé, membres de la famille, salariés), pics de travail, types de rétribution aux salariés/ Workers (farmers, family, employed), work peak, type of retribution to employed people.

3. Modes d'appropriation foncière

1. Droit de récolter : risque de non récolte et pour quelles raisons (déguerpissement, conflits locaux, vol et dégradation, risques économiques et naturels) / Rights to harvest : risk of non-harvest, for which reasons (expulsion, conflicts, robbery, degradation, economic and natural risk).
2. Gestion des parcelles : qui décide des plantes cultivées et des rotations (vous-mêmes, la famille, le village, le groupe de producteur) / Parcel management: who decide the cultivated crop and the rotation (farmer, family, village, producer group, owner).
3. Droit d'exclure : Qui attribue les terres (vous-mêmes, la famille, le village, le groupe de producteurs) / Right to exclude: who attributate the lands (farmers familiy, villagen producer group, owner)
4. Droit d'aliéner : Qui décide de vendre ou louer les terres (vous-mêmes, la famille, le village, le groupe de producteurs) / Who decide to sell or rent the land (farmer, familiy, village, producer group, owner)
5. Expliquez plus précisément le rôle de chaque personne citée et les mécanismes de prise de décision dans le groupe / Specify the function of each people et the mechanism of decision making in the group
6. Obtention des terres (héritage, achat, location, prêt)/ How did you get the land (inheritance, buy, rent, loan)
7. Représentation vis-à-vis des droits sur la terre : Comment vous considérez-vous (propriétaire, locataire, dépendant) / Representation of the land rights: are you owner, renter, dependant?

4. Modes de gestion foncière et institutions

1. Pour combien de temps disposez-vous des terres/ For how long time do you have the land
2. Droit et intention de construire / Right and intend to built
3. Pensez-vous que ces terres vont être vendues, d'ici combien de temps/ Do youy thiik the land will be sold, how long time?
4. Arrangement pour l'occupation de terres (location courte durée, fermage, métayage, salarié agricole), oral ou écrit, durée, avec qui, intervention d'une institution, laquelle, témoins/ Agreement for the occupation of the land (short or long term rent, employed, abusu)
5. Somme d'argent versée (au début, régulièrement, de temps en temps)/ Money in the beginning, reguraly or sometimes
6. Répartition de la production entre le producteur et le propriétaire (tout pour le producteur, partage avec le propriétaire, partage avec autre)/ Product repartition between farmer and owner
7. Propriété sur les équipements et les bâtiments/ Property on equipment and building
8. Immatriculation des terres : quelle date, qui a mené la procédure (le producteur, la famille, le village, le groupement), quelle institution, durée, coût par étapes, conséquence du titre/

Registration of land: date, who lead the procedure, institution, duration, cost, consequences

9. Si non immatriculée : procédure en cours, par qui (le producteur, la famille, le village, le groupement), durée, institution, coût par étapes, conséquence du titre/ If non registered:
10. Conflits (avec le voisin, le propriétaire, une institution) : règlement, intervention d'une tierce personne/ Conflicts (neighbourhood, owner, institution: how is it manage?)

5. Modalités de transaction foncière

1. Attribution des terres aux jeunes, aux migrants et aux autochtones / Attribution of land to yougs, migrants, autochotnes
2. Pensez-vous que vos enfants seront agriculteurs sur les mêmes terres que vous / Do you think your children will be farmers on the same land?
3. Vente des terres : prise de décision, répartition du benefice/ Sell of land: decision maker, gain repartition
4. Location des terres : prise de décision, répartition du benefice/ Land rent: decision maker, gain repartition

ANNEXE C : PROGRAMMATION POUR L'ANALYSE STATISTIQUE SUR LES TERRAINS

```
##### Chargement de la table, définitions et nettoyage des données

matable=read.table("G:/These Sarah/analyses stat/R/minkoameyos_R.csv",sep=";", header=T)
attach(matable)

X1=AGE
X2=DESTINATION
X3=DUREE_OCC
X4=ETHNIE_PROP
X5=ETHNIE
X6=GENRE
X7=PLURIACTIVITE
X8=PROPRIETE
X9=SURFACE
X10=ETHNIE_BIS
X11=zone

X2=as.factor(X2)
X4=as.factor(X4)
X5=as.factor(X5)
X6=as.factor(X6)
X7=as.factor(X7)
X8=as.factor(X8)
X10=as.factor(X10)
X11=as.factor(X11)

# Si Y est numérique

## Si X est numérique: regression linéaire

X=X9
Y=DUREE_OCC
ind=which(!is.na(Y)&!is.na(X))
ind=which(!Y==" "&!X==" ")
Yprim=Y[ind]
Xprim=X[ind]
Y=Yprim
X=Xprim

### Modèle
mod1=lm(Y~X)
summary(mod1)
length(Y)

### Graphique
plot(X,Y,col="blue",xlab="duree d'occupation",ylab="m2")
abline(mod1$coeff, col="blue")

### Vérification des résidus
hist(mod1$residuals)
```

```

plot(mod1$residuals,mod1$residuals+mod1$fitted.values)
abline(0,1)

## Si X est catégorielle: ANOVA

X=X6
Y=DUREE_OCC
X=as.factor(X)
ind=which(!is.na(Y)&!is.na(X))
ind=which(!Y==" "&!X==" ")
Yprim=Y[ind]
Xprim=X[ind]
Y=Yprim
X=Xprim

### Modèle
mod2=lm(Y~X)
summary(mod2)
length(Y)
anova(mod2)

### Graphique
boxplot(Y~X, col="green", ylab="m2")

### Calcul des moyennes
X=DESTINATION
Y=DUREE_OCC
ind=which(X=="autoconsommation")
Yprim=Y[ind]
mean(Yprim)
length(Yprim)

### Vérification des résidu
hist(mod2$residuals)
plot(mod2$residuals,mod2$residuals+mod2$fitted.values)
abline(0,1)

# Si Y est catégorielle

## Si X est catégorielle: Chi-test

X=GENRE
Y=DESTINATION
Y=as.factor(Y)
X=as.factor(X)

ind=which(!is.na(Y)&!is.na(X))
Yprim=Y[ind]
Xprim=X[ind]

```

```

Y=Yprim
X=Xprim

tXY=table(X,Y)
tXY
chisq.test(tXY)
length(Y)

## Si X est numérique: anova

X=X3
Y=PROPRIETE
Y=as.factor(Y)

ind=which(!is.na(Y)&!is.na(X))
ind=which(!Y==" "&!X==" ")
Yprim=Y[ind]
Xprim=X[ind]
Y=Yprim
X=Xprim

### Modèle
mod3=lm(X~Y)
summary(mod3)
anova(mod3)
length(Y)

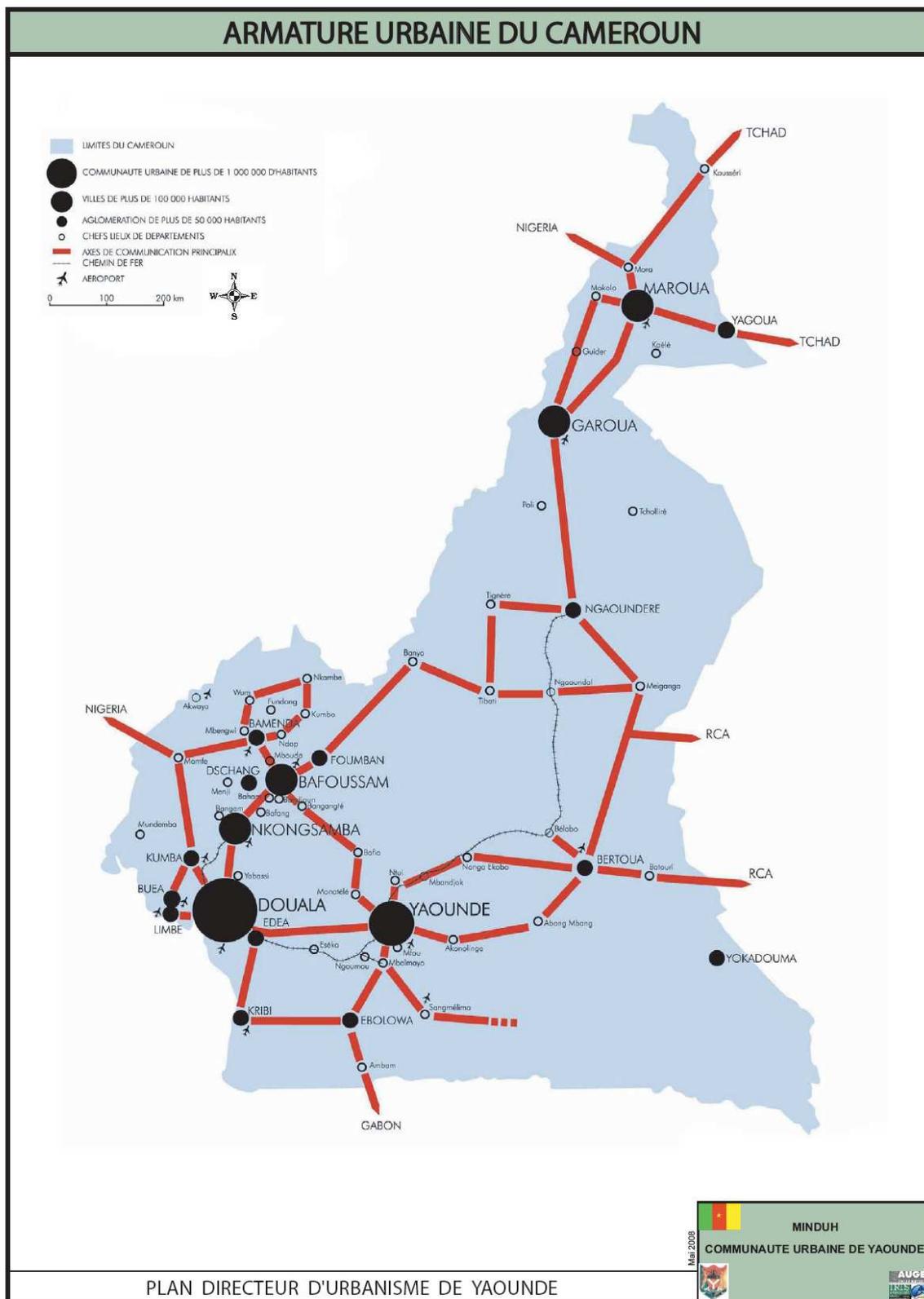
### Graphique
boxplot(X~Y, col="yellow",ylab="annee")
abline(mod3$coeff)

### Vérification des résidus
hist(mod3$residuals)
plot(mod3$residuals,mod1$residuals+mod1$fitted.values)
abline(0,1)

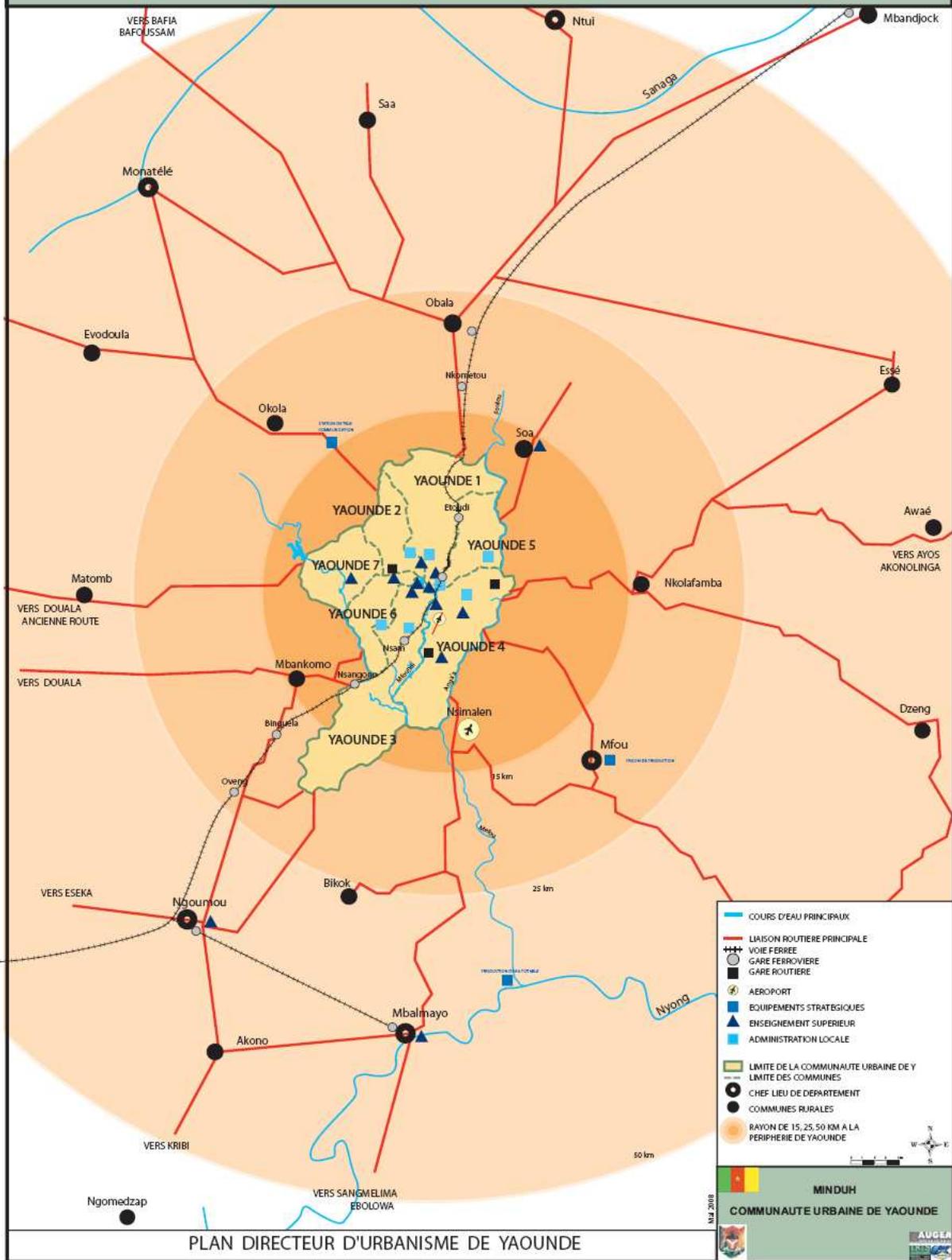
### Calcul des moyennes
ind=which(Y=="eton")
Xprim=X[ind]
mean(Xprim)

```

ANNEXE D : CARTES DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT URBAIN DE YAOUNDE

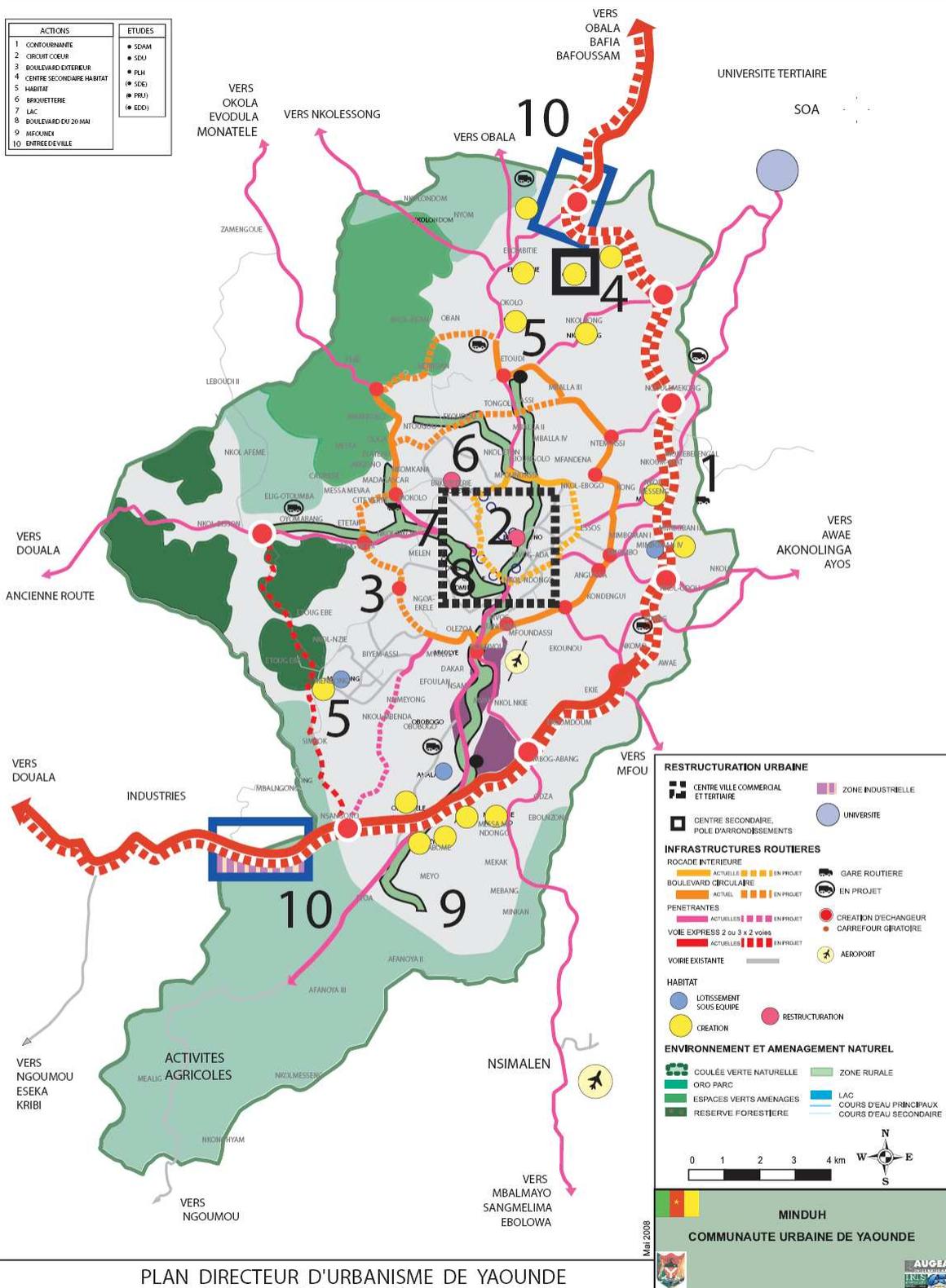


DYNAMIQUE METROPOLITAINE

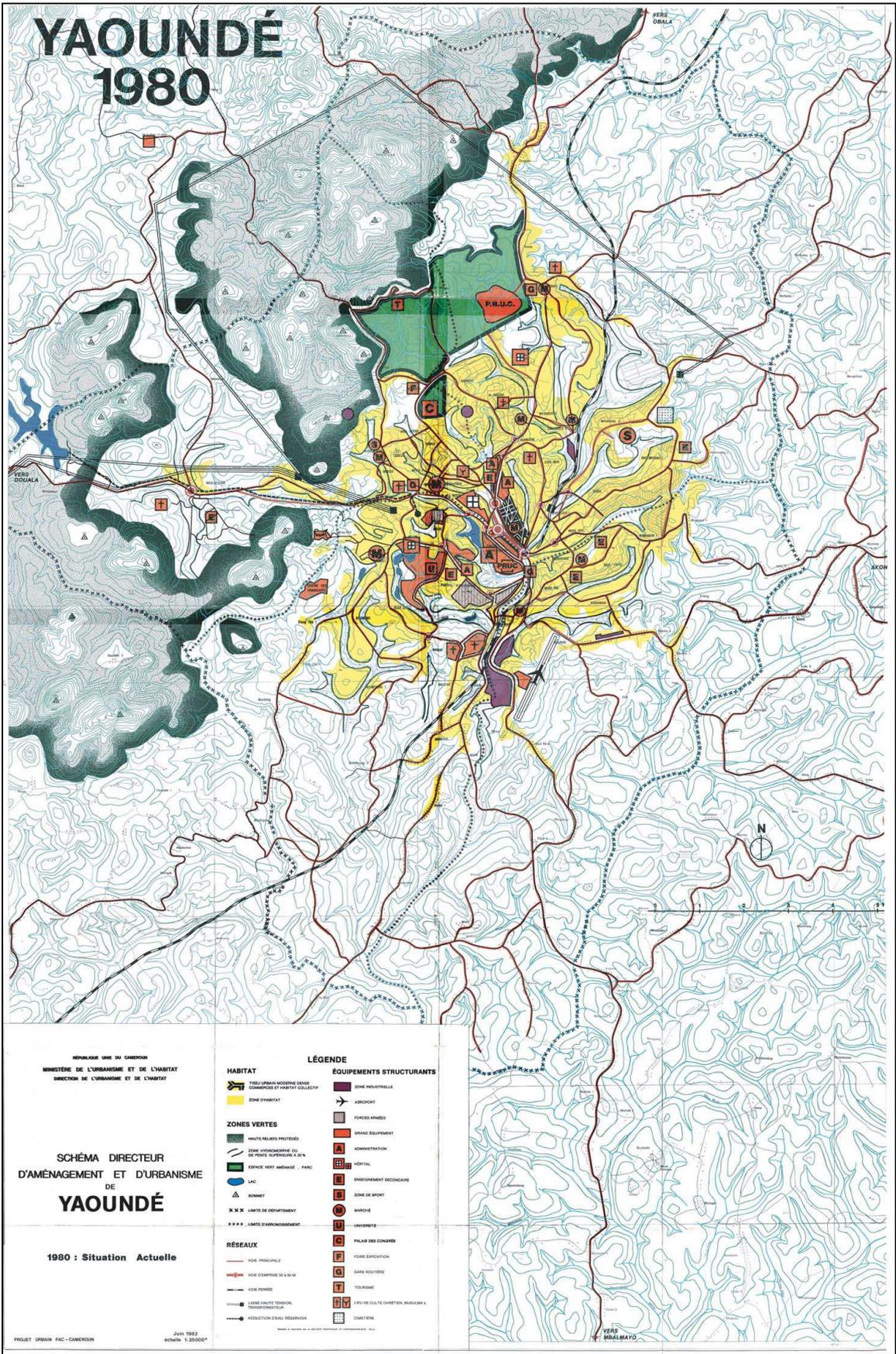


PROJET DE VILLE 2010-2015

| ACTIONS | ETUDES |
|-----------------------------|----------|
| 1 CONFORTANT | SDAM |
| 2 CIRCUIT COEUR | SDU |
| 3 BOULEVARD EXTERIEUR | PLH |
| 4 CENTRE SECONDAIRE HABITAT | (P. SDE) |
| 5 HABITAT | (P. PRU) |
| 6 BRIGNETTERE | (P. GDI) |
| 7 LAC | |
| 8 BOULEVARD DU 20 MAI | |
| 9 INFONCE | |
| 10 ENTREE DEVILLE | |



PLAN DIRECTEUR D'URBANISME DE YAOUNDE



YAOUNDÉ 1980

RÉPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
 MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

**SCHÉMA DIRECTEUR
 D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
 DE
 YAOUNDÉ**

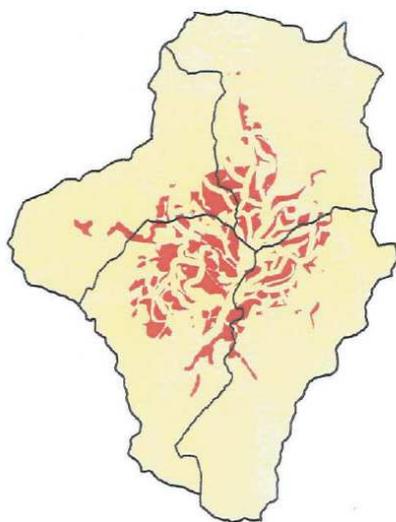
1980 : Situation Actuelle

PROJET URBAIN FAC - CAMEROUN
 Juin 1982
 échelle 1:50000

LÉGENDE

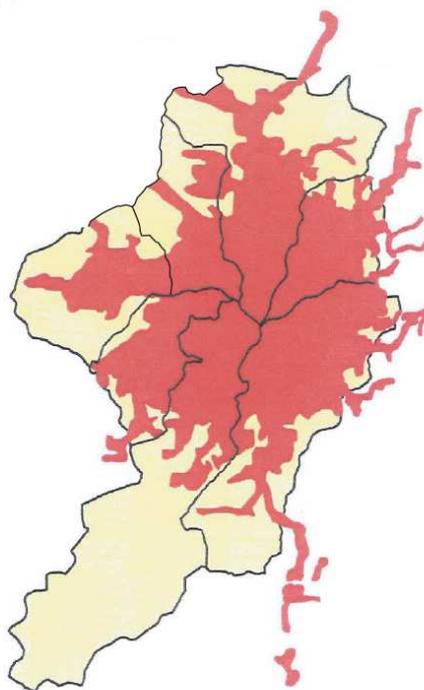
| | |
|---|---|
| <p>HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> ZONE D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL ZONE D'HABITAT <p>ZONES VERTES</p> <ul style="list-style-type: none"> HAUTS RELIEFS PROTÉGÉS ZONE HYDROLOGIQUE OU DE PÊCHE PROTÉGÉE A.S.N. ESPACE VERT AMÉNAGÉ - PARC LAC RUISSEAU X X X LIMITE DE DÉPARTEMENT * * * * LIMITE D'AMÉNAGEMENT <p>RÉSEAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> VOIE PRINCIPALE VOIE D'AMÉNAGEMENT 30 à 50 M VOIE PÉRIPHÉRIQUE VOIE HAUTE TENSION TRANSMISSION T.S.F. ADDUCTION D'EAU RÉSERVOIR | <p>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ZONE INDUSTRIELLE AÉROPORT FORCES ARMÉES GRAND ÉQUIPEMENT ADMINISTRATION HÔPITAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ZONE DE SPORT MARCHÉ UNIVERSITÉ PALAIS DES CONGRÈS FORUM D'EXPOSITION GARE ROUTIÈRE TOURISME LIEUX DE CULTES CHRÉTIEN, MUSULMAN CINÉMA |
|---|---|

EVOLUTION DE L'ESPACE URBANISE



1980

- TISSU URBAIN
Superficie : 38,07 km² soit 3 807 ha
- LIMITE DE LA CUY
Superficie : 240,98 km² soit 24 098 ha



2001

- TISSU URBAIN
Superficie : 159,19 km² soit 15 919 ha
- LIMITE DE LA CUY
Superficie : 287,98 km² soit 28 798 ha

L'espace urbanisé a quadruplé en 20 ans !

PLAN DIRECTEUR D'URBANISME DE YAOUNDE

Mars 2005

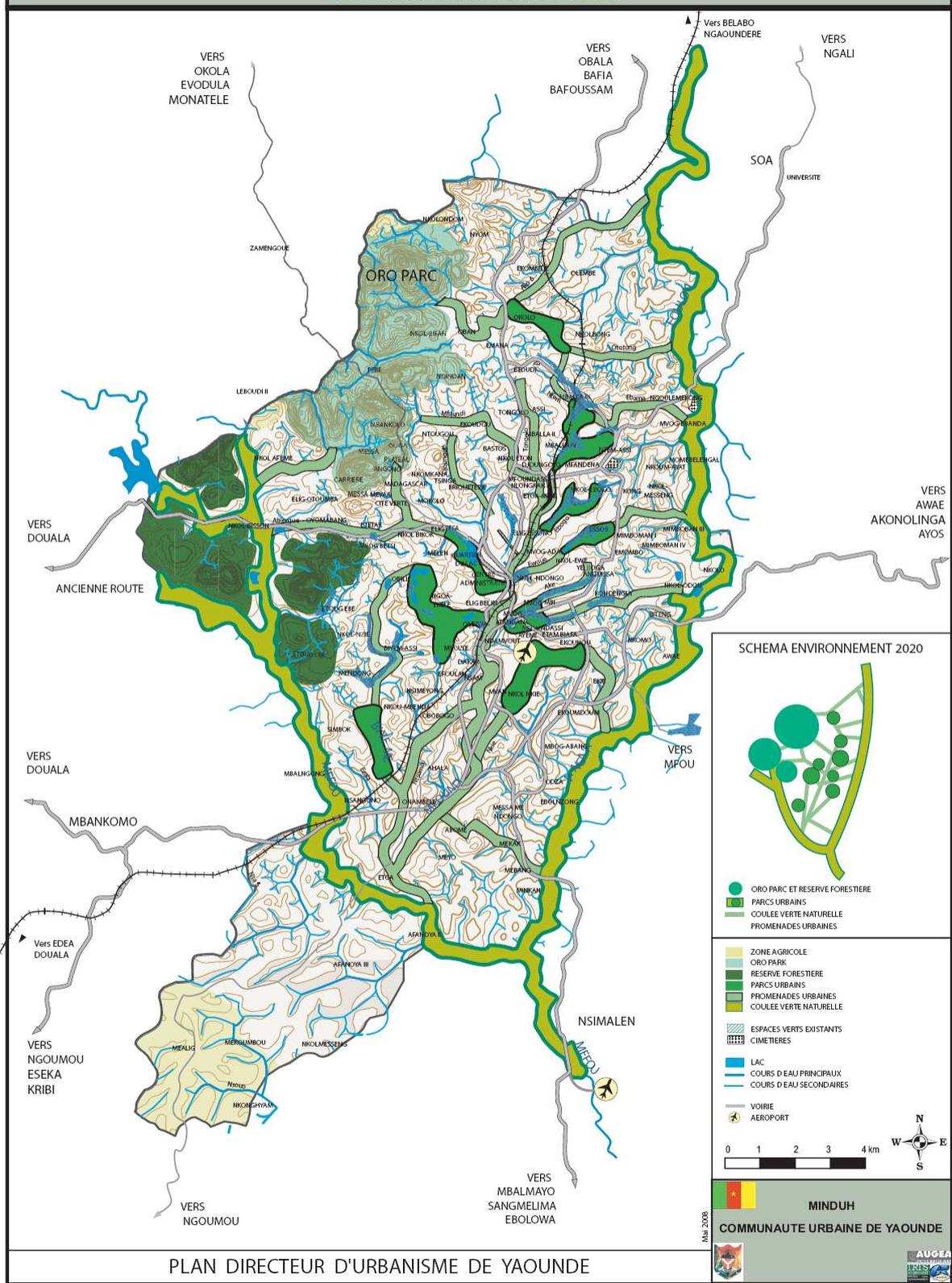


MINDUH

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE



ENVIRONNEMENT 2020



SCHEMA ENVIRONNEMENT 2020

- ORO PARC ET RESERVE FORESTIERE
- PARCS URBAINS
- COULEE VERTE NATURELLE
- PROMENADES URBAINES

- ZONE AGRICOLE
- ORO PARK
- RESERVE FORESTIERE
- PARCS URBAINS
- PROMENADES URBAINES
- COULEE VERTE NATURELLE

- ESPACES VERTS EXISTANTS
- CIMETIERES
- LAC
- COURS D'EAU PRINCIPAUX
- COURS D'EAU SECONDAIRES
- VOIRIE
- AEROPORT

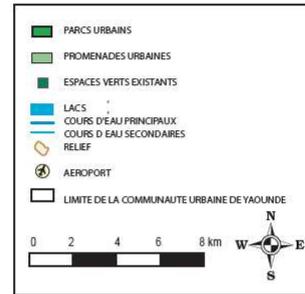
0 1 2 3 4 km

MINDUH
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

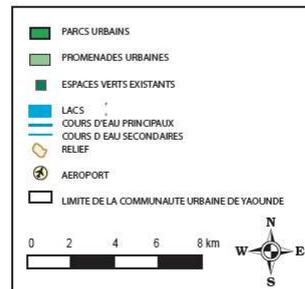
Mai 2008

PLAN DIRECTEUR D'URBANISME DE YAOUNDE

ENVIRONNEMENT 2010



ENVIRONNEMENT 2015

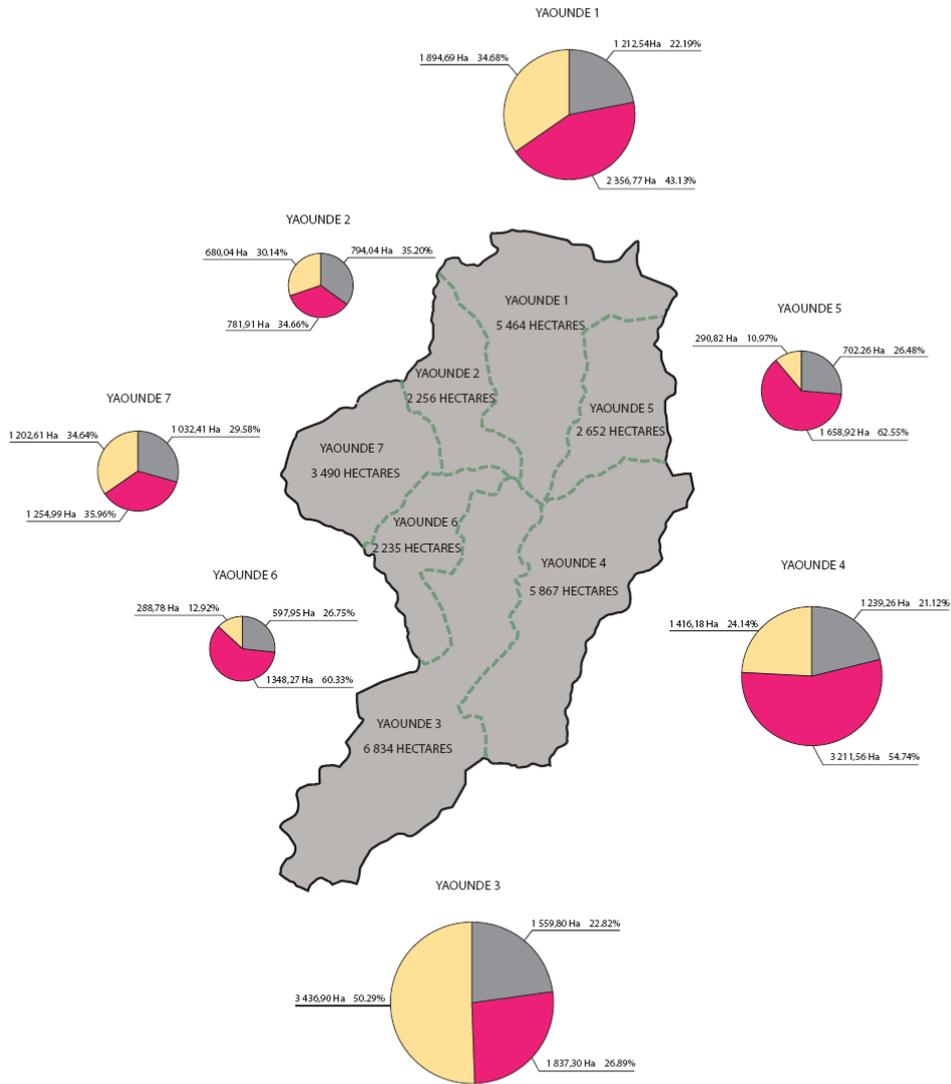


MINDUH
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

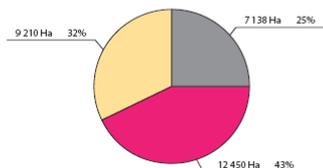
Mai 2008

PLAN DIRECTEUR D'URBANISME DE YAOUNDE

POTENTIALITES D'URBANISATION DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI



BILAN DES TERRITOIRES DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI



TOTAL MFOUNDI : 28 798 HECTARES

- ZONE NON URBANISABLE (reliefs montagneux, fonds de vallée et fortes pentes (>20%))
- ZONE URBANISEE
- ZONE A URBANISER



Mai 2008

MINDUH
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE



PLAN DIRECTEUR D'URBANISME DE YAOUNDE

ANNEXE E : LA LOI RELATIVE A L'AGRICULTURE URBAINE A ACCRA

*Loi relative au contrôle du bétail

| 4 LOCAL GOVERNMENT BULLETIN, 1ST SEPTEMBER, 1995 | | | |
|---|--|---|---|
| | <p style="text-align: center;">Accra Metropolitan Assembly (Control of Swine, Cattle, Sheep and Goats) Bye-Laws, 1995</p> <p>In exercise of the powers conferred on the Accra Metropolitan Assembly (AMA) by section 79 of the Local Government Act, 1993 (Act 462) these bye-laws are hereby made.</p> | | |
| <i>Swine, cattle, goats to be kept by permit.</i> | <p>1. (1) No person shall keep any swine, cattle, sheep or goats within the area of administration of AMA without a permit issued by the AMA for that purpose which shall be determined in accordance with the fee fixing resolution.</p> <p>(2) Notwithstanding sub-paragraph (1) of this paragraph a person may keep animals within the area of administration of AMA for domestic, religious or customary purpose upon the conditions that the animals -</p> <ul style="list-style-type: none">(a) are kept in a pen which is well maintained and always kept clean; and(b) do not constitute a nuisance by stench or noise to neighbours; and(c) are attended to by veterinary officers or assistants and that owners are to ensure that sanitary rules specified by MOH are maintained. <p>(3) The number of goats and sheep to be kept in any dwelling house shall not exceed ten.</p> <p>(4) Subject to sub-paragraph (2) of paragraph 1, no person shall keep swine and cattle in any premises except at designated places as on application may be approved by the AMA.</p> | | |
| <i>Inspection of premises.</i> | <p>2. (1) An officer, servant or agent appointed by the AMA may enter at any reasonable time and inspect any premises where swine, cattle, sheep or goats are kept.</p> <p>(2) Any animals found in excess of the permitted number may be impounded by the officer, servant, or agent appointed under paragraph 3(1).</p> | | |
| <i>Detention of animals.</i> | <p>3. (1) Any officer, servant or agent of AMA appointed under paragraph 2(1) may impound any swine, cattle, sheep or goat found in a public place without any person being in charge of it.</p> <p>(2) The AMA shall not be liable for any swine, cattle, sheep or goat that may die after it has been impounded.</p> <p>(3) An owner of any impounded goat or sheep may retrieve it on conditions as may be determined by the AMA.</p> | | |
| <i>Penalty.</i> | <p>4. Any person who contravenes any of these Bye-laws commits an offence and shall be liable on conviction to a fine not exceeding ₵200,000 or to a term of imprisonment not exceeding six months or to both.</p> | | |
| <i>Revocation.</i> | <p>5. The Accra - Tema Management (Control of Swine, Cattle, Sheep and Goats) Bye-laws, 1969 are hereby revoked.</p> <p style="text-align: center;">Made at a meeting of the Accra Metropolitan Assembly on the 23rd November, 1994.</p> | | |
| | <table style="width: 100%;"><tr><td style="text-align: center;">ALBERT ARMAH AMARTEY <i>Presiding Member Accra Metropolitan Assembly</i></td><td style="text-align: center;">F. T. NARTEY <i>Metropolitan Co-ordinating Director and Secretary to AMA</i></td></tr></table> <p style="text-align: center;">Approved by the Regional Co-ordinating Council, Greater Accra on behalf of the Ministry of Local Government.</p> | ALBERT ARMAH AMARTEY <i>Presiding Member Accra Metropolitan Assembly</i> | F. T. NARTEY <i>Metropolitan Co-ordinating Director and Secretary to AMA</i> |
| ALBERT ARMAH AMARTEY <i>Presiding Member Accra Metropolitan Assembly</i> | F. T. NARTEY <i>Metropolitan Co-ordinating Director and Secretary to AMA</i> | | |
| | <table style="width: 100%;"><tr><td style="text-align: center;">4th August, 1995</td><td style="text-align: center;">E.C. KOTÉY <i>Regional Co-ordinating Director and Secretary to R. C. C.</i></td></tr></table> | 4th August, 1995 | E.C. KOTÉY <i>Regional Co-ordinating Director and Secretary to R. C. C.</i> |
| 4th August, 1995 | E.C. KOTÉY <i>Regional Co-ordinating Director and Secretary to R. C. C.</i> | | |

Source: Bye-Laws. Local Government Bulletin 1995

*Loi relative à l'élevage domestique de volaille

Accra Metropolitan Assembly (Control of Poultry in Dwelling Houses) Bye-laws, 1995

In exercise of the powers conferred upon the Accra Metropolitan Assembly by section 79 of the Local Government Act, 1993 (Act 462) these bye-laws are hereby made –

1. (1) Subject to the provisions of these Bye-laws, the maximum number of poultry that may be kept in a dwelling-house within AMA's administration area shall be 200 heads.
(2) Whenever the sanitary condition of the poultry causes nuisance, the AMA shall order its closure.

Limitation of poultry to be kept in dwelling houses.

2. (1) An officer of the AMA duly authorized to impound excess poultry may at any reasonable time during the day enter and inspect any premises where poultry are kept and may in writing request the owner or keeper of the poultry to dispose of the poultry which is in excess of the permitted number within fourteen days.

Impounding of excess poultry.

(2) Where the owner or keeper of the poultry fails to dispose of the excess poultry within the stipulated fourteen days after receipt of a written notice, the authorised officer of the AMA may impound them.

(3) An owner or keeper of poultry who contravenes sub-paragraph (1) of paragraph 2 commits an offence under paragraph 7 and the court which records the conviction may in addition order the owner or keeper to dispose of the excess poultry within such time as it thinks fit.

3. Poultry shall be kept in deep-litter or ^{battery} battery case or in any other suitable housing the floor of which shall be strewn with a suitable absorbent material such as sawdust or wood shavings to minimize the smell of droppings.

Housing for poultry.

4. The size of the housing for poultry shall be as specified in the schedule to these Bye-laws, unless the AMA in its discretion determines otherwise.

Size of housing.

5. (1) Litter or droppings cleared from deep litter or battery cases or any other structure housing poultry shall be disposed of in accordance with any law governing sanitation in the AMA area and in a manner as the AMA's Medical Officer of Health may, by notice in the Local Government Bulletin direct.

Disposal of droppings.

(2) Any such litter or droppings shall not be disposed of in a manner that contributes a

nuisance to residents in the area.

Stray poultry disallowed.

6. (1) An owner or keeper of poultry shall not allow his poultry to stray outside the premises owned or occupied by him.

(2) An officer of the AMA duly authorised may impound any strayed or straying poultry which he finds in a public place.

Custody of strayed poultry.

7. An owner or occupier of any premises into which poultry stray, ^{may} impound them and he shall within forty-eight hours, surrender them to the AMA or arrange for the AMA or its Medical Officer of Health to take possession of them.

Redemption impounded poultry.

8. The owner of any impounded stray poultry may redeem them after paying €500.00 per head for each day that the poultry were kept.

Failure to pay expenses of stray poultry.

9. (1) Where the expenses of keeping the poultry are not paid by the owner within fourteen days after being impounded, the keeper or other person appointed by the Medical Officer of Health shall sell them by Public Auction and pay the proceeds therefrom to the Treasurer of the AMA, after deducting the expenses incurred for keeping the poultry.

(2) The Treasurer of AMA shall pay the owner of the poultry the Amount realized from the sale of poultry less any expenses incurred by the AMA for keeping and selling the poultry when the poultry owner demands payment for the poultry sold within twelve months after such sale.

Power of medical health officer to conduct inspection.

10. A duly authorised officer of the AMA or an officer of the M.O.H. may at any reasonable time during the day, enter any house in which he has reason to believe that poultry are being kept for the purpose of -

(a) advising on or enforcing any Bye-laws relating to sanitation so as to prevent or minimize the spread of livestock disease particularly those communicable to man;

or

(b) finding out if the conditions under which poultry are being kept meet the requirement

of these Bye-laws.

Discretionary powers of AMA.

11. Notwithstanding the provisions of these Bye-laws, the AMA may, where it is satisfied that sufficient land is available for the purpose, authorise the keeping of poultry in excess of the limit specified in paragraph (1) subject to such conditions relating to sanitation as it may be reasonably necessary in the public interest.

Penalty.

12. A person who contravenes the provisions of these Bye-laws commits an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding €200,000.00 or in default of payment to a term of imprisonment not exceeding six months or to both.

Revocation.

13. The Accra City Council (Control of Poultry in Dwelling Houses) Bye-laws of 1976 are hereby revoked.

Interpretation.

14. In these bye-laws unless the context otherwise requires -

"AMA" means Accra Metropolitan Assembly;

"Health Officer" means of Chief Medical Officer of Health, a Medical Officer and any person appointed as Health Officer by the A.M.A.

"poultry" includes domestic fowls, turkeys, geese, ducks, guinea-fowls and pigeons.

SCHEDULE (Paragraph 4)

The minimum area occupied by poultry (unless kept in battery cages) shall be as follows:

- | | |
|---|----------------|
| (a) Housing for 50 heads of poultry | 7.5 sq. metres |
| (b) Housing for poultry between 50 and 100 heads | 152 sq. metres |
| (c) Housing for poultry between 10 and 200 heads | 304 sq. metres |
| (d) In each case the housing shall have a roof not less than 1.8 metres from the floor level. | |

Made at a meeting of the Accra Metropolitan Assembly held on the 23rd November, 1994.

ALBERT ARMAH AMARTEY
Presiding Member
Accra Metropolitan Assembly

F. T. NARTEY
Metropolitan Co-ordinating Director
and Secretary to AMA

Approved by the Regional Co-ordinating Council, Greater Accra on behalf of the Ministry of Local Government.

4th August, 1995

E.C. KOTÉY
Regional Co-ordinating Director
and Secretary to R. C. C.

Source: Bye-Laws. Local Government Bulletin 1995

*Loi relative à la culture et à la vente de produits agricoles

| Accra Metropolitan Assembly (Growing and sale of Crops) Bye-laws, 1995 | |
|--|---|
| In exercise of the powers conferred on Accra Metropolitan Assembly section 79 of the Local Government Act, 1993 (Act, 462) these Bye-laws are hereby made. | |
| 1. No persons shall grow crops at a place other than on land within his premises unless he has registered with the Medical Officer of Health furnishing his name and address and the description of the site where the crops are to be grown. | <i>Requirements and registration.</i> |
| 2. No crops shall be watered or irrigated by the effluent from a drain from any premises or any surface water from a drain which is fed by water from a street drainage. | <i>Watering and irrigation.</i> |
| 3. No person who has a discharging wound or sore or the symptoms of any infectious disease shall take part in the growing or sale of crops. | <i>Infected persons.</i> |
| 4. No crops shall be sold, offered or displayed for sale at any other place than in a market, stall, store or kiosk. | <i>Sale of crops.</i> |
| 5. No crops shall be displayed for sale on a road, pavement or sidewalk. | <i>Sale of crops.</i> |
| 6. (1) The Medical Officer of Health may, where he considers necessary in the interest of public health, declare any crops unfit for human consumption | <i>Crops unfit for sale.</i> |
| (2) No crops declared unfit for human consumption shall be sold, offered or displayed for sale as human food. | |
| 7. A person who contravenes any of these Bye-laws commits an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding £100,000.00 or in default of the payment of the fine, to a term of imprisonment not exceeding three months or both. | <i>Penalty.</i> |
| 8. The Accra City Council (Growing and Sale of Crops) Bye-laws, 1976 are hereby revoked. | <i>Revocation.</i> |
| 9. In these Bye-laws, unless the context otherwise requires— "crops" means lettuce, tomatoes, radishes, onions, cucumber, water melon, oranges, bananas, nkontomire or any other agricultural produce likely to be eaten in an uncooked state. | <i>Interpretation.</i> |
| Made at a meeting of the Accra Metropolitan Assembly held on the 23rd November, 1994. | |
| ALBERT ARMAH AMARTEY <i>Presiding Member Accra Metropolitan Assembly</i> | F. T. NARTEY <i>Metropolitan Co-ordinating Director and Secretary to AMA</i> |
| Approved by the Regional Co-ordinating Council, Greater Accra on behalf of the Ministry of Local Government. | |
| 4th August, 1995 | E.C. KOTEY <i>Regional Co-ordinating Director and Secretary to R. C. C.</i> |

Source: Bye-Laws. Local Government Bulletin 1995

ANNEXE F: COUT DE L'IMMATRICULATION FONCIERE A YAOUNDE

TARIFS DES PRESTATIONS FOURNIES PAR LE MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

(cf. Article 19 de l'Ordonnance N° 74/001 du 06 juillet 1974 et l'Article 14 de la loi
des Finances N° 91/003 du 30 juin 1991)

Les frais afférents aux prestations récapitulées dans le tableau ci-dessous sont
acquittés par l'usager à la caisse de la Recette des Domaines territorialement compétente
sur présentation de l'ordre de versement ou de l'état de cession établi par le service compétent.

A - OPÉRATIONS FONCIÈRES

| N° d'Ordre | TYPES D'OPÉRATIONS | VALEUR |
|--|---|--|
| a) ETABLISSEMENT OU TITRE FONCIER | | |
| I | - Par voie d'immatriculation directe sur le domaine national de 1 ^{re} catégorie... | - 5 francs CFA par mètre carré dans la zone urbaine, minimum à percevoir : 5000 F CFA - 1 franc CFA le mètre carré dans la zone rurale, minimum à percevoir : 3000 FCFA |
| | - Par morcellement des propriétés existantes | - 2% du prix d'achat, en cas d'acquisition onéreuse - 1% de la valeur vénale énoncée par l'acte notarié, en cas d'acquisition gratuite. |
| | - Par transformation d'un acte en titre foncier | - 1% de la valeur vénale de l'immeuble calculée sur la base du prix des terrains domaniaux de la localité. |
| | - Par fusion des titres fonciers... | - 1% de la valeur vénale des immeubles à fusionner. |
| b) INSCRIPTIONS DIVERSES DANS LE LIVRE FONCIER | | |
| II | Hypothèses et privilèges | - de 1 à 10 000 000 F CFA : 1% - de 10 000 000 à 100 000 000 : 0,75% - de 100 000 000 à 500 000 000 : 0,50% - à partir de 500 000 001 F CFA : 0,3% |
| | a) Mutations totales | - Par vente : 2% du prix d'achat - Par décès : 0,5 % de la valeur vénale déclarée de l'immeuble - Par échange : 1% de la valeur énoncée par l'acte notarié - Par apport au capital des sociétés : 1% de la valeur des actions correspondantes - Par donation entre vifs : 1% de la valeur de l'acte énoncée par l'acte notarié |
| | b) Inscription des baux | 1% du montant des loyers calculés sur la durée du bail |
| | c) Radiation, prénotations, commandements, diminution du titre foncier, mise à jour des copies de titre foncier et toutes autres inscriptions | 5 000 francs CFA, taux forfaitaire |
| c) DÉLIVRANCE DES RELEVÉS ET DES CERTIFICATS | | |
| III | 1 - Certificat de propriété, de dépôt, de visa d'acquisition ou de tout autre certificat attestant la propriété immobilière ou l'inscription des droits immobiliers | - 3000 F CFA par dossier pour les personnes physiques - 5000 F CFA par dossier pour les personnes morales |
| | 2 - Relevé immobilier | 5 000 F CFA |
| d) TARIFICATION DE L'INSCRIPTION OU DE L'EXAMEN DES OPPOSITIONS | | |
| IV | Tarifs des taux afférents à l'inscription et/ou l'examen des oppositions | - 3000 F CFA, si l'opposant est une personne physique - 5000 F CFA, si l'opposant est une personne morale |
| e) OUVERTURE DE DOSSIER | | |
| V | Ouverture de dossier d'immatriculation directe | - 3000 F CFA |

B - TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES ET CADASTRAUX

| N° d'Ordre | TYPES D'OPÉRATIONS | VALEUR |
|-----------------------------------|---|--|
| a) TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES | | |
| I | Bornage d'immatriculation, de concession, de morcellement et de délimitation simple. a) d'un terrain situé hors du périmètre urbain. | - 25 000 F CFA pour une superficie inférieure ou égale à 5000 mètres carrés ; - 500 F CFA par are (100 m ²) supplémentaire pour les superficies supérieures à 5000 m ² N.B. Les montants obtenus sont majorés de 10 % alloués au personnel ayant exécuté les travaux. |
| | b) d'un terrain situé hors du périmètre urbain. | - 25 000 F CFA pour une superficie inférieure ou égale à 5 hectares ; - 50 000 F CFA pour une superficie comprise entre 5 ha et 20 ha ; - 10 000 F CFA par ha supplémentaire au-delà de 20 ha N.B. Les montants obtenus sont majorés de 10% alloués au personnel ayant exécuté les travaux |
| | c) Divers travaux planimétriques : rétablissement et suppression des limites, Vérification et rectification des limites, Implantations, Mise à jour des plans cadastraux, Expertise foncière. | - un droit fixe de 25 000 F CFA avant toute descente sur le terrain ; - 5 000 F CFA par borne reconstituée, rectifiée ou implantée ; Les frais de rédaction des procès-verbaux sont compris dans ces tarifs. |
| b) TRAVAUX ALTIMÉTRIQUES | | |
| II | Ce groupe concerne les relevés avec points cotés et éventuellement le traçage des courbes de niveau. Rentrent également dans ce groupe, les plans topographiques et topométriques, les plans de masse et de situation pour permis de bâtir et les plans d'études diverses. | - 35 000 F CFA pour une superficie inférieure ou égale à 1000 m ² ; - 700 F CFA par are (100 m ²) supplémentaire pour une superficie supérieure à 1000 m ² N.B. Les montants obtenus sont majorés de 10 % alloués au personnel ayant exécuté les travaux. |
| c) TARIFS TIRAGE DES PLANS | | |
| III | 1- Tirage des plans de bornage planimétriques : - Format 21 x 31 cm - Format 26 x 37 cm - Format 37 x 52 cm - Format 52 x 105 cm | - 150 F CFA par tirage - 250 F CFA par tirage - 300 F CFA par tirage - 1000 F CFA par tirage |
| | 2 - Tirage et cession de plans spéciaux : - feuille de plan cadastral 105 x 75 cm ; - fiche de point géodésique de canevas national ; - fiche de point triangulation locale ; - contre-calque d'une feuille de plan cadastral ; - plan de situation pour débit de boisson. | - 10 000 F CFA par tirage - 3 000 F CFA par tirage - 1 000 F CFA par tirage - 50 000 F CFA par tirage - 10 000 F CFA par tirage |

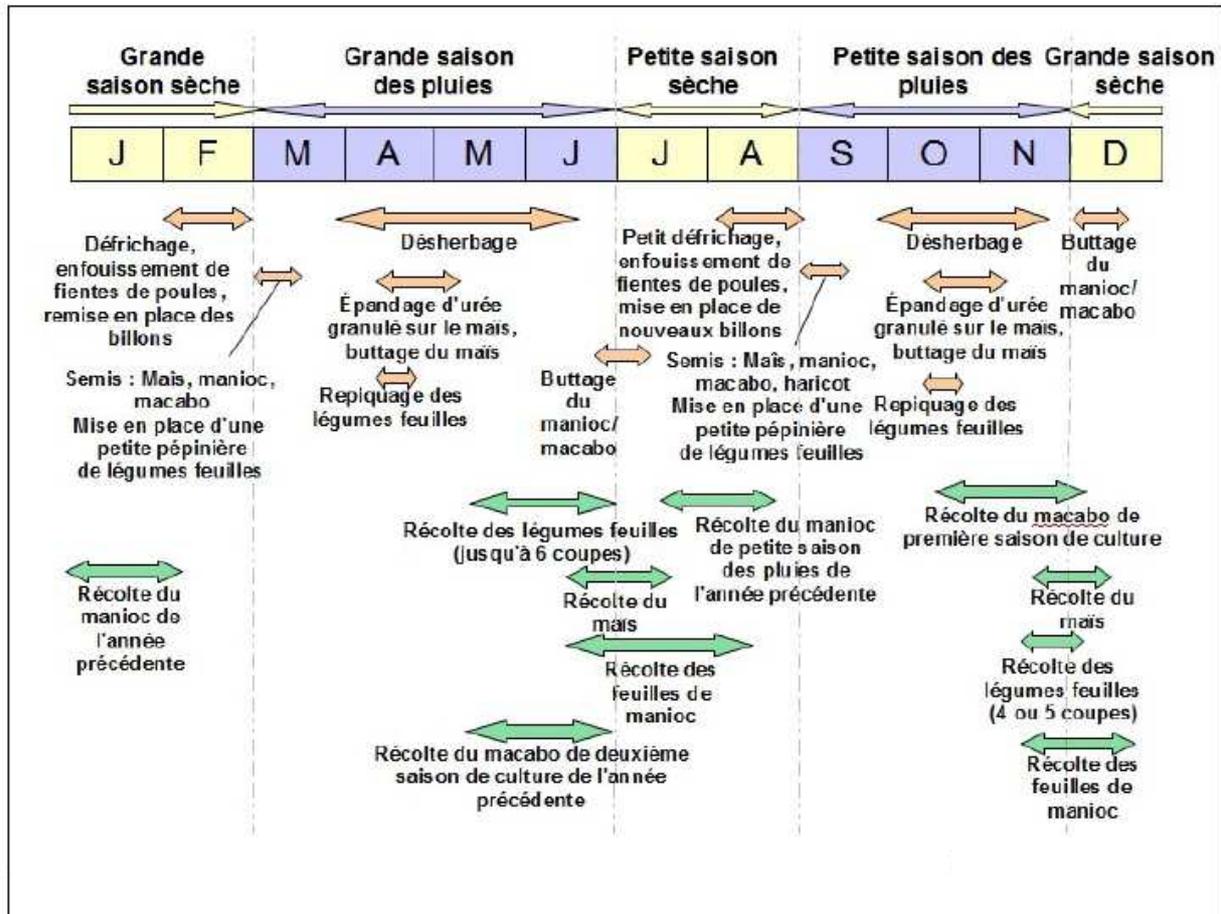
N.B.

- Le débroussaillage de limites, la fourniture, le transport et la mise en place des bornes sont à la charge du requérant ;
- Les travaux exécutés pour le compte des administrations et des collectivités publiques locales bénéficient d'une réduction de 50 % sur les tarifs visés ci-dessus.

Source : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat du Cameroun

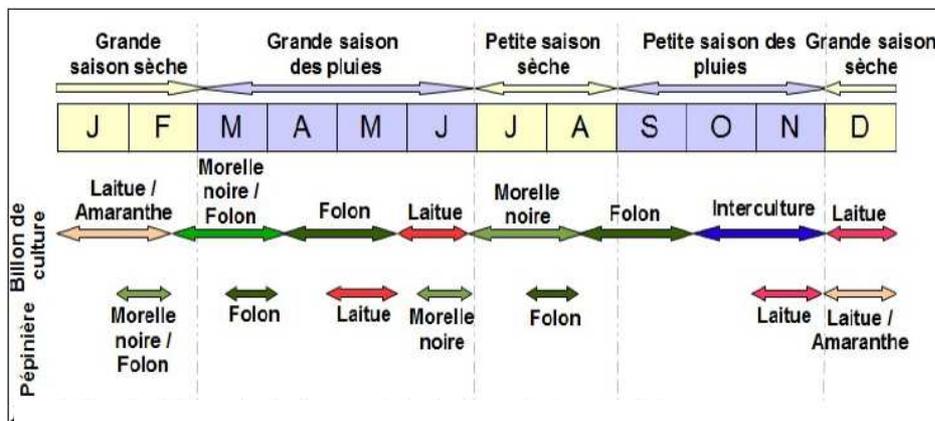
ANNEXE G : CALENDRIERS CULTURAUX

*Calendrier culturel d'une exploitation type des pentes du rocher à Etoug-Ebe



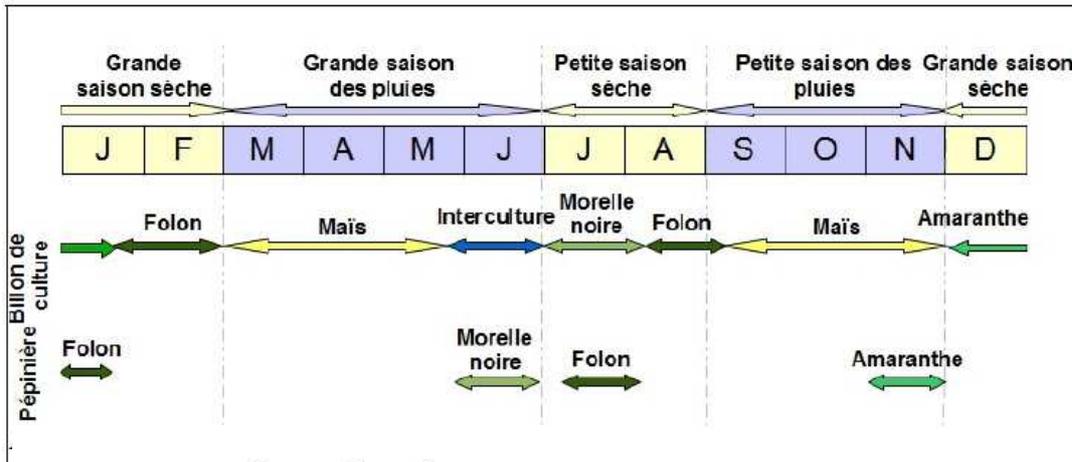
Gautier, 2010

*Calendrier culture d'une exploitation intensive sans maïs à Nkolbisson



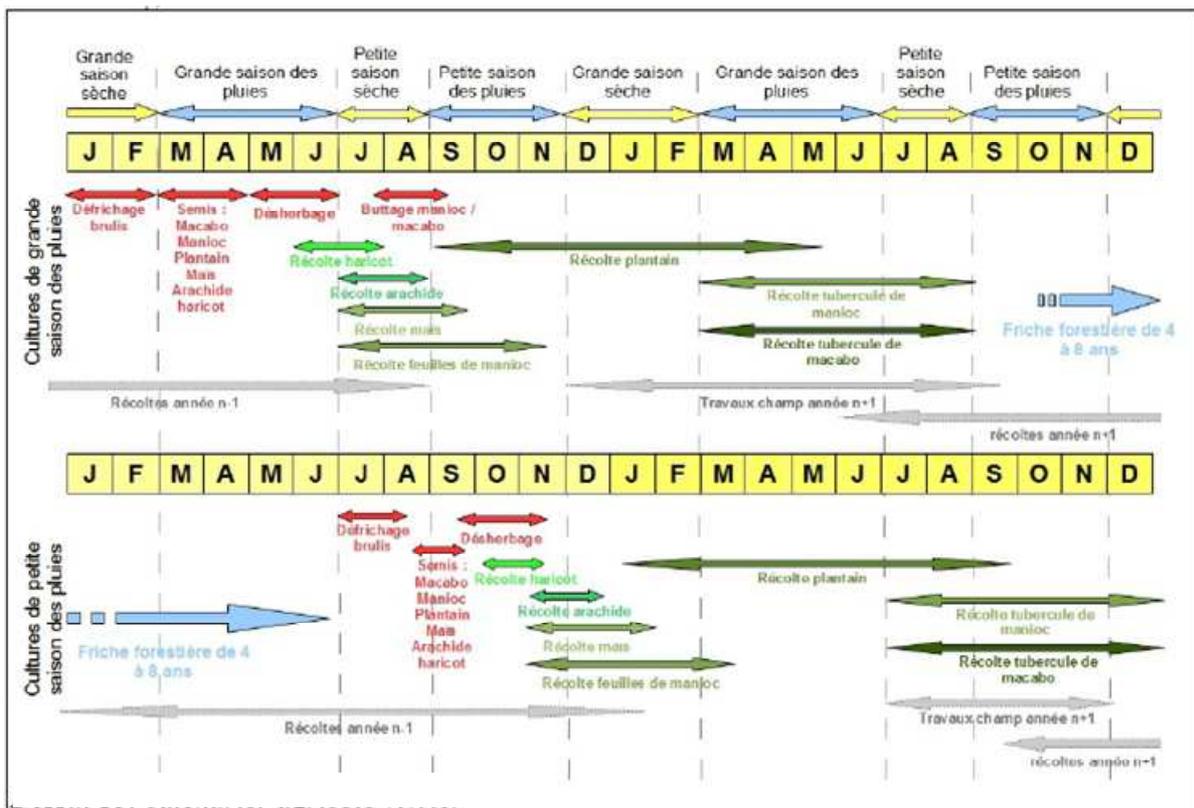
Gautier, 2010

***Calendrier culturel d'une exploitation intensive légume-feuille et maïs à Nkolbisson**



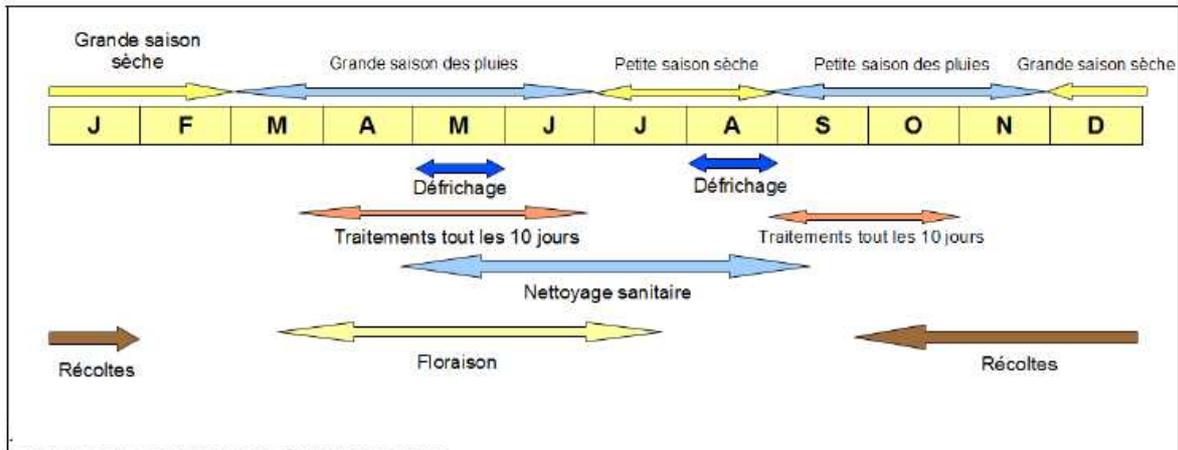
Gautier, 2010

***Calendrier culturel d'une exploitation vivrière à Minkoameyos**



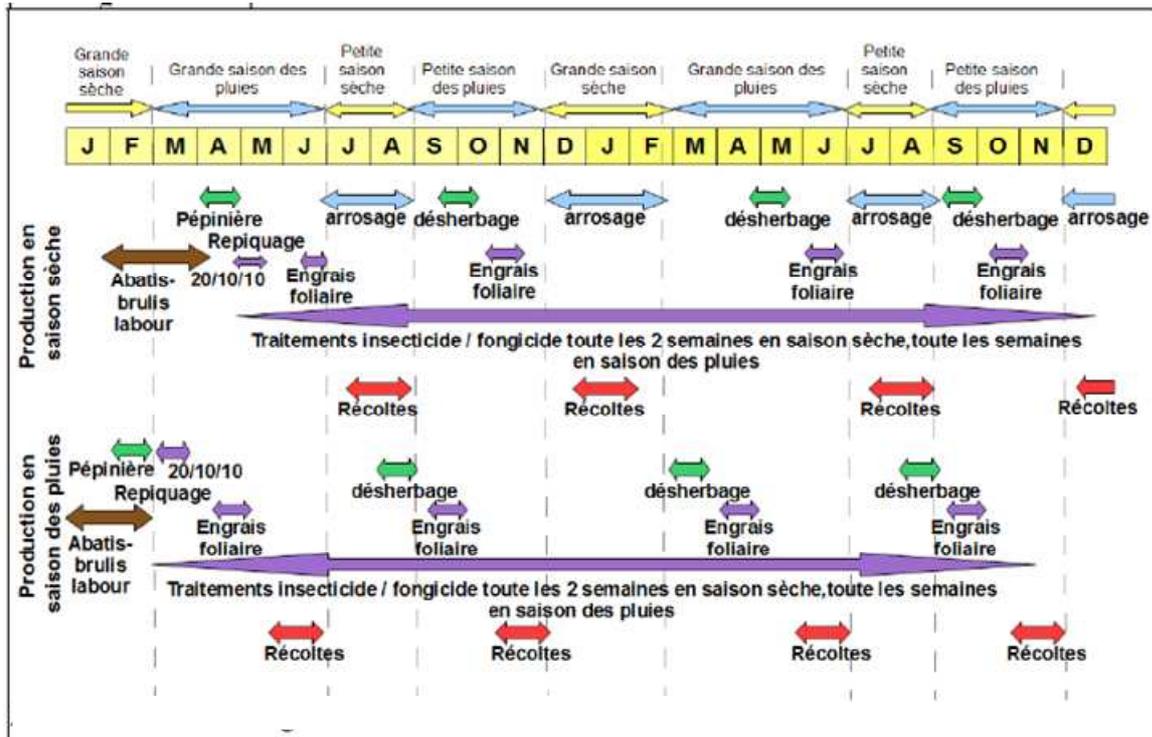
Gautier, 2010

*Calendrier culturel d'une cacaoyère à Minkoameyos



Gautier, 2010

*Calendrier culturel d'une culture de tomates à Minkoameyos



Gautier, 2010

***Calendrier culturel et flux monétaire pour la production de manioc à Akwapim**

| Temps | Etape | Outils | Jour de travail (HJ) | Flux |
|-----------------|----------------|-----------------|----------------------|---------------|
| | Abattis-brûlis | Machette | 9 | 0,00 |
| T0 | Plantation | Machette | 6 | 0,00 |
| T0 + 3 semaines | Désherbage 1 | Machette | 6 | 0,00 |
| T0 + 3 mois | Désherbage 2 | Machette | 6 | 0,00 |
| T0 + 10 mois | Récolte | Machette + Houe | 9 | 560,07 |
| Total | | | 36 | 560,07 |

Brézillon-Millet 2010

***Calendrier culturel et flux monétaire pour la production de maïs à Akwapim**

| Temps | Etape | Outils | Jour de travail (HJ) | Flux monétaire (ghc) |
|----------------|----------------|----------|----------------------|----------------------|
| | Abattis-brûlis | Machette | 9 | 0,00 |
| T0 | Plantation S1 | Machette | 5,5 | -12,60 |
| T0 + 2/3 weeks | Désherbage 1 | Houe | 6 | 0,00 |
| T0 + 6/7 weeks | Désherbage 2 | Machette | 6 | 0,00 |
| T0 + 12 weeks | Récolte | Panier | 10 | 450,00 |
| T1 | Plantation S2 | Machette | 5,5 | 0,00 |
| T0 + 2/3 weeks | Désherbage 1 | Houe | 6 | 0,00 |
| T0 + 6/7 weeks | Désherbage 2 | Machette | 6 | 0,00 |
| T0 + 12 weeks | Récolte | Panier | 10 | 360,00 |
| Total | | | 64 | 797,40 |

Brézillon-Millet 2010

***Calendrier culturel et flux monétaire pour la production de taro à Akwapim**

| Temps | Etape | Outils | Jour de travail (HJ) | Flux monétaire (ghc) |
|--------------|----------------|----------|----------------------|----------------------|
| | Abattis-brûlis | Machette | 9 | 0,00 |
| T0 | Plantation | Machette | 5,5 | 0,00 |
| T0 + 2 mois | Désherbage 1 | Houe | 6 | 0,00 |
| T0 + 4 mois | Désherbage 2 | Machette | 6 | 0,00 |
| T0 + 6 mois | Récolte | Machette | 9 | 315,00 |
| T1 | Plantation | Machette | 5,5 | 0,00 |
| T1 + 2 mois | Désherbage 1 | Houe | 6 | 0,00 |
| T1 + 4 mois | Désherbage 2 | Machette | 6 | 0,00 |
| T1 + 6 mois | Récolte | Machette | 9 | 315,00 |
| Total | | | 62 | 700,00 |

Brézillon-Millet 2010

***Calendrier culturel et flux monétaire pour la production de plantain à Akwapim**

| Temps | Etape | Outils | Jour de travail (HJ) | Flux monétaire (ghc) |
|--------------|----------------|---------------|----------------------|----------------------|
| | Abattis-brûlis | Machette | 9 | 0,00 |
| T0 | Plantation S1 | Machette | 5,5 | 0,00 |
| T0 + 1 mois | Désherbage 1 | Machette | 6 | 0,00 |
| T0 + 2 mois | Pulvérisation | Pulvérisateur | 1 | -8,50 |
| T0 + 3 mois | Pulvérisation | Pulvérisateur | 1 | -8,50 |
| T0 + 4 mois | Désherbage 2 | Machette | 6 | 0,00 |
| T0 + 5 mois | Pulvérisation | Pulvérisateur | 1 | -8,50 |
| T0 + 6 mois | Récolte | Panier | 10 | 360,00 |
| T1 | Plantation S2 | Machette | 5,5 | 0,00 |
| T1 + 1 mois | Désherbage 1 | Machette | 6 | 0,00 |
| T1 + 2 mois | Pulvérisation | Pulvérisateur | 1 | -8,50 |
| T1 + 3 mois | Pulvérisation | Pulvérisateur | 1 | -8,50 |
| T1 + 4 mois | Désherbage 2 | Machette | 6 | 0,00 |
| T1 + 5 mois | Pulvérisation | Pulvérisateur | 1 | -8,50 |
| T1 + 6 mois | Récolte | Panier | 10 | 360,00 |
| Total | | | 70 | 669,00 |

Brézillon-Millet 2010

*Calendrier cultural pour la production de choux à Akwapim

| Temps | Etape | Outils | Jour de travail (HJ) |
|----------------------|--|---------------|----------------------|
| <i>Nurserie</i> | | | |
| | Préparation lit *10 | Houe + rateau | 1 |
| T0 | Plantation | Fourchette | 1 |
| T0+2 semaines | Fertilisation + application insecticide | Pulvérisateur | 1 |
| Tous les jours | Désherbage | Main | 3 |
| <i>Champ</i> | | | |
| | Préparation du sol | Machette | 7 |
| | Herbicide(round up) | Pulvérisateur | 1 |
| T1 = T0 + 3 semaines | Transplantation (1000/j) | Machette | 4 |
| T1+ 2 semaines | Fertilisation (NPK 15-15-15 + eau) | Pulvérisateur | 1 |
| T1 + 2 semaines | Désherbage | Houe | 5 |
| T1 + 3 semaines | Fertilisation (NPK 10-10-10 + Insecticide) | Pulvérisateur | 1 |
| T1 + 4 semaines | Fertilisation (NPK 15-15-15 solide) | Main | 1 |
| T1 + 5 semaines | Désherbage | Houe | 10 |
| T1 + 6 semaines | Fertilisation (NPK 10-10-10 + Insecticide) | Pulvérisateur | 1 |
| T1 + 7 semaines | Récolte | Cutlass | 10 |
| | Total | | 47 |

Brézillon-Millet 2010

*Calendrier cultural pour la production de tomate à Akwapim

| Temps | Etape | Outils | Jour de travail (HJ) |
|---------------|--|---------------|----------------------|
| | Abattis-brûlis | Machette | 5 |
| | Préparation sol | Houe | 7 |
| T0 | Plantation | Bâton | 3 |
| T0 + 1 week | Désherbage 1 | Houe | 10 |
| T0 + 2 weeks | Fertilisation 1 (NPK 15-15-15 liquide) | Pulvérisateur | 1 |
| T0 + 3 weeks | Désherbage 2 | Houe | 10 |
| T0 + 4 weeks | Fertilisation 2 (NPK 15-15-15 solide) | Machette | 1 |
| T0 + 4 weeks | Chemical 1 | Pulvérisateur | 1 |
| T0 + 5 weeks | Désherbage 3 | Houe | 10 |
| T0 + 6 weeks | Chemical 2 | Pulvérisateur | 1 |
| T0 + 7 weeks | Désherbage4 | Houe | 10 |
| T0 + 10 weeks | Récolte | Panier | 3 |
| Total | | | 62 |

Brézillon-Millet 2010

TABLE DES MATIERES

| | |
|------------------------------|-----------|
| RESUME | 9 |
| ABSTRACT..... | 11 |
| REMERCIEMENTS..... | 13 |
| SOMMAIRE..... | 15 |
| LISTE DES SIGLES..... | 17 |

INTRODUCTION GENERALE..... 21

| | |
|---|----|
| Fondements du projet de thèse | 21 |
| Problématiques et hypothèses | 22 |
| Les terrains de recherche..... | 24 |
| L'intermédiation..... | 25 |
| *Intermédiation ontologique | 25 |
| *Intermédiation spatiale | 26 |
| *Intermédiation temporelle | 27 |
| *L'espace intermédiaire face à l'espace majeur..... | 28 |
| *Le fonctionnement des espaces intermédiaires | 28 |
| Méthodologie | 31 |
| *Analyse spatiale et cartographie..... | 31 |
| *Méthodologie d'enquêtes | 32 |
| *Caractérisation des systèmes de production | 33 |
| *Analyse du foncier..... | 34 |
| *Analyse statistique..... | 34 |
| Plan..... | 35 |

PARTIE I - CULTIVER LA VILLE AFRICAINE 37

INTRODUCTION 39

CHAPITRE 1. L'URBANISATION EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE : HISTOIRE, MODALITES ET ENJEUX..... 41

| | |
|--|----|
| 1.1. LA VILLE : DEFINITIONS ET FONCTIONS | 41 |
| 1.1.1. La ville statistique | 41 |
| 1.1.2. La ville fonctionnelle | 42 |
| 1.1.3. La ville géographique..... | 43 |
| 1.2. HISTOIRE DES VILLES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE | 44 |
| 1.3. LES VILLES AFRICAINES : DES SPECIFICITES CONTINENTALES..... | 45 |
| 1.3.1. L'enjeu démographique en Afrique | 45 |
| 1.3.2. Mobilité et migration | 46 |
| 1.3.3. La croissance urbaine en Afrique sub-saharienne..... | 47 |
| 1.3.4. De la ville duale à la ville fragmentée..... | 49 |
| 1.3.5. L'étalement urbain | 50 |
| 1.3.6. Le secteur informel | 51 |
| 1.4. L'URBANISATION EN AFRIQUE ET LE DEVELOPPEMENT | 52 |
| 1.4.1. La ville, facteur de croissance économique ?..... | 52 |
| 1.4.2. La ville, facteur d'innovation sociale ?..... | 53 |
| 1.4.3. L'urbanisation et l'activité agricole | 54 |
| Résumé du chapitre 1 | 56 |

CHAPITRE 2. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE EN AFRIQUE 57

| | |
|--|----|
| 2.1. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE : DEFINITION, HISTOIRE, CONTEXTE | 57 |
|--|----|

| | | |
|--------|---|-----------|
| 2.1.1. | Définition de l'agriculture urbaine et périurbaine..... | 57 |
| 2.1.2. | Histoire de l'agriculture urbaine et périurbaine | 59 |
| 2.1.3. | Importance et enjeu de l'agriculture urbaine et périurbaine | 60 |
| 2.2. | LES FORMES D'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE EN AFRIQUE..... | 61 |
| 2.2.1. | Les systèmes maraîchers : l'exemple de Dakar | 61 |
| 2.2.2. | Les systèmes d'élevage : l'exemple de Korhogo..... | 62 |
| 2.2.3. | Les systèmes vivriers : la riziculture dans la périphérie d'Antananarivo..... | 63 |
| 2.2.4. | L'horticulture ornementale | 63 |
| 2.2.5. | Le jardinage | 64 |
| 2.2.6. | Agroforesterie et plantations fruitières..... | 64 |
| 2.3. | LA DURABILITE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE..... | 65 |
| 2.3.1. | Les fonctions de l'agriculture périurbaine dans les pays du Sud..... | 65 |
| 2.3.2. | Contraintes et opportunités de l'agriculture périurbaine en Afrique..... | 67 |
| 2.3.3. | L'influence des acteurs sur le devenir de l'agriculture urbaine et périurbaine | 68 |
| | Résumé du chapitre 2 | 71 |
| | CHAPITRE 3. LA QUESTION FONCIERE SUR LES ESPACES AGRICOLES URBAINS ET PERIURBAINS EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE..... | 73 |
| 3.1. | DYNAMIQUES AGRICOLES ET FONCIERES EN AFRIQUE..... | 73 |
| 3.1.1. | Sécurité foncière et développement agricole | 73 |
| 3.1.2. | Evolution croisée des dynamiques foncières et agraires en Afrique sub-saharienne..... | 74 |
| 3.2. | INSECURITE FONCIERE ET PERENNITE DE L'AGRICULTURE SUR LES ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS | 75 |
| | Résumé du chapitre 3 | 78 |
| | CHAPITRE 4. LE FONCIER EN AFRIQUE..... | 79 |
| 4.1. | LA TENTATION D'UN MODELE DE DEVELOPPEMENT A L' « OCCIDENTALE »..... | 79 |
| 4.1.1. | La propriété privée comme fin de l'évolution foncière..... | 79 |
| 4.1.2. | La tragédie des communaux | 80 |
| 4.1.3. | La transition foncière en Afrique | 81 |
| 4.2. | LA COMPLEXITE DU FONCIER EN AFRIQUE | 82 |
| 4.2.1. | Histoire du foncier africain : de l'époque précoloniale à aujourd'hui | 82 |
| 4.2.2. | Les droits fonciers en Afrique..... | 84 |
| 4.2.3. | Les pratiques foncières en Afrique | 86 |
| 4.3. | DE NOUVELLES VISIONS DU FONCIER AFRICAIN | 88 |
| | Résumé du chapitre 4 | 91 |
| | CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE | 93 |

PARTIE II - L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE A YAOUNDE ET ACCRA..
..... 95

| | | |
|--|---|-----|
| INTRODUCTION | 97 | |
| CHAPITRE 5. LA VILLE AFRICAINE DANS SA DIVERSITE : YAOUNDE ET ACCRA | 99 | |
| 5.1. | DEUX CAPITALES D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE | 99 |
| 5.2. | TOPOGRAPHIE ET CLIMAT | 100 |
| 5.2.1. | Yaoundé : une capitale forestière..... | 100 |
| 5.2.2. | Accra : une métropole sur la côte..... | 101 |
| 5.3. | HISTOIRE COLONIALE ET POSTCOLONIALE | 103 |
| 5.3.1. | Yaoundé : une capitale tardive..... | 103 |
| 5.3.2. | Accra : la capitale de l'empire colonial britannique et bastion des indépendances | 104 |
| 5.4. | L'EXPLOSION DEMOGRAPHIQUE ET SES VISAGES..... | 105 |
| 5.4.1. | Yaoundé : une ville à l'épreuve de la densification | 105 |
| 5.4.2. | Accra et la périurbanisation | 114 |
| 5.5. | LES INSTITUTIONS POLITIQUES | 119 |
| 5.5.1. | La Communauté Urbaine de Yaoundé..... | 119 |
| 5.5.2. | L'Accra Metropolitan Assembly..... | 122 |

| | |
|---|------------|
| Résumé du chapitre 5 | 124 |
| CHAPITRE 6. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE DANS LA VILLE | 125 |
| 6.1. YAOUNDE OU LA VILLE DANS LA FORET | 125 |
| 6.1.1. Les principaux facteurs d'évolution de l'agriculture à Yaoundé | 125 |
| 6.1.2. Evolution des systèmes agricoles de Yaoundé..... | 126 |
| 6.1.3. Les systèmes de culture..... | 128 |
| 6.1.3.1. Les cultures vivrières | 129 |
| Systèmes de production vivriers..... | 129 |
| Les cultures vivrières les plus importantes..... | 131 |
| L'exemple de l'intensification de la production vivrière par le plantain..... | 132 |
| 6.1.3.2. Les cultures de rente en milieu forestier | 133 |
| 6.1.3.3. Le maraîchage..... | 134 |
| Les principales cultures maraîchères..... | 134 |
| Aspects techniques du maraîchage..... | 135 |
| Différenciation des systèmes maraîchers | 136 |
| Foncier et ethnie dans les bas-fonds maraîchers de Yaoundé | 138 |
| 6.1.3.4. Les cultures de cours et des espaces interstitiels..... | 139 |
| 6.1.3.5. Les productions horticoles hors-sol en centre ville..... | 141 |
| 6.1.4. Les systèmes d'élevage..... | 141 |
| 6.1.5. L'espace, facteur de différenciation des systèmes de production | 143 |
| 6.1.6. Les rapports sociaux autour de l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé..... | 145 |
| 6.1.7. Le rôle des acteurs institutionnels à Yaoundé..... | 147 |
| 6.1.7.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de Yaoundé et l'agriculture urbaine et périurbaine..... | 147 |
| 6.1.7.2. L'attitude des pouvoirs publics quant à l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé.... | 148 |
| 6.1.7.3. Les acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé..... | 149 |
| 6.2. L'AGRICULTURE DANS LA METROPOLE D'ACCRA | 151 |
| 6.2.1. Evolution des systèmes agricoles dans Accra et sa périphérie..... | 151 |
| 6.2.2. Le regard officiel : de l'interdiction à la reconnaissance | 155 |
| 6.2.3. Les systèmes de culture..... | 155 |
| 6.2.3.1. La production vivrière saisonnière..... | 156 |
| 6.2.3.2. L'agriculture sur les terres coutumières..... | 156 |
| 6.2.3.3. Les open space | 157 |
| 6.2.3.4. Le jardinage de cour..... | 161 |
| 6.2.4. Les systèmes d'élevage..... | 162 |
| 6.2.5. L'espace, facteur de différenciation des systèmes de production | 163 |
| 6.2.6. Les rapports sociaux autour de l'agriculture urbaine et périurbaine à Accra..... | 163 |
| 6.2.7. Le rôle des acteurs institutionnels à Accra..... | 164 |
| 6.2.7.1. La loi sur l'activité agricole dans Accra | 164 |
| 6.2.7.2. Accra Working Group on Urban and Periurban Agriculture (AWGUPA) | 165 |
| 6.2.7.3. Les acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine à Accra..... | 166 |
| 6.3. MISE EN PERSPECTIVE DE L'AGRICULTURE DANS LES DEUX VILLES | 167 |
| 6.3.1. Dynamiques des systèmes agricoles urbains et périurbains..... | 167 |
| 6.3.2. Multifonctionnalité des systèmes agricoles urbains et périurbains | 168 |
| 6.3.3. Distinction des systèmes agricoles entre Yaoundé et Accra..... | 170 |
| 6.3.4. Enjeux des agricultures urbaines et périurbaines de Yaoundé et Accra | 171 |
| 6.3.4.1. L'approvisionnement alimentaire | 171 |
| 6.3.4.2. La fourniture de revenus | 171 |
| 6.3.4.3. L'aménagement de l'espace | 172 |
| 6.3.4.4. Le recyclage des déchets..... | 172 |
| Résumé du chapitre 6 | 174 |
| CHAPITRE 7. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE SUR LES ZONES D'ETUDE | 175 |
| 7.1. SITUATION DES TERRAINS D'ETUDE..... | 175 |
| 7.2. UN QUARTIER VALLONNE DE YAOUNDE : ETOUG-EBE | 178 |
| 7.2.1. Dynamiques urbaines de Etoug-Ebe | 178 |

| | | |
|--------|--|------------|
| 7.2.2. | Dynamiques agricoles d'Etoug-Ebe..... | 180 |
| 7.2.3. | Les acteurs de l'agriculture d'Etoug-Ebe..... | 189 |
| 7.3. | LE BAS-FOND DE NKOLBISSON A LA PERIPHERIE PROCHE DE YAOUNDE..... | 190 |
| 7.3.1. | Dynamiques urbaines de Nkolbisson..... | 190 |
| 7.3.2. | Dynamiques agricoles de Nkolbisson..... | 191 |
| 7.3.3. | Les acteurs de l'agriculture de Nkolbisson..... | 198 |
| 7.4. | UN VILLAGE PERIURBAIN DE YAOUNDE : MINKOAMEYOS..... | 199 |
| 7.4.1. | Dynamiques urbaines de Minkoameyos..... | 199 |
| 7.4.2. | Dynamiques agricoles de Minkoameyos..... | 201 |
| 7.4.3. | Les acteurs de l'agriculture à Minkoameyos..... | 210 |
| 7.5. | CONCLUSION SUR LES TERRAINS DE YAOUNDE..... | 210 |
| 7.6. | UN <i>OPEN SPACE</i> D'ACCRA : LE CSIR..... | 216 |
| 7.6.1. | Situation de l' <i>open space</i> du CSIR..... | 216 |
| 7.6.2. | Dynamiques agricoles de l' <i>open space</i> du CSIR..... | 218 |
| 7.6.3. | Les acteurs de l' <i>open space</i> du CSIR..... | 220 |
| 7.7. | UN VILLAGE PERIURBAIN D'ACCRA : AKWAPIM..... | 221 |
| 7.7.1. | La situation d'Akwapim..... | 221 |
| 7.7.2. | Dynamiques agricoles à Akwapim..... | 222 |
| 7.8. | CONCLUSION SUR LES TERRAINS D'ACCRA..... | 225 |
| | Résumé du chapitre 7..... | 226 |
| | CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE..... | 227 |

PARTIE III - LE FONCIER DANS L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE A YAOUNDE ET ACCRA..... 229

| | |
|---|------------|
| INTRODUCTION..... | 231 |
| CHAPITRE 8. REGLES FONCIERES ECRITES ET ORALES SUR LES ESPACES AGRICOLES URBAINS ET PERIURBAINS..... | 233 |
| 8.1. LES REGLES FONCIERES ECRITES A YAOUNDE..... | 233 |
| 8.1.1. Le régime foncier et domanial du Cameroun..... | 233 |
| 8.1.2. Les nouvelles lois relatives à l'immatriculation des terres : la réforme foncière du 16 décembre 2005..... | 234 |
| 8.1.3. La concession..... | 237 |
| 8.2. LES REGLES COUTUMIERES DES BETIS DU CENTRE DU CAMEROUN..... | 238 |
| 8.3. LES PRATIQUES FONCIERES INFORMELLES A YAOUNDE..... | 241 |
| 8.3.1. La cession des droits coutumiers..... | 241 |
| 8.3.2. La location..... | 241 |
| 8.4. LES ACTEURS DU FONCIER A YAOUNDE..... | 242 |
| 8.5. LES REGLES FONCIERES ECRITES A ACCRA..... | 243 |
| 8.5.1. Histoire des lois foncières au Ghana..... | 243 |
| 8.5.2. L'immatriculation foncière : la loi <i>Land Title Registration</i> de 1986..... | 244 |
| 8.5.3. Le régime foncier du Ghana..... | 246 |
| 8.5.4. La reconnaissance des droits coutumiers par l'Etat..... | 247 |
| 8.6. LES REGLES COUTUMIERES DES GA D'ACCRA..... | 248 |
| 8.7. LES ACTEURS DU FONCIER A ACCRA..... | 249 |
| Résumé du chapitre 8..... | 251 |
| CHAPITRE 9. LES ENJEUX DU FONCIER..... | 253 |
| 9.1. LA DYNAMIQUE DE MIGRATION ET D'URBANISATION..... | 253 |
| 9.2. DE NOMBREUX CONFLITS FONCIERS..... | 255 |
| 9.3. LA REPARTITION DU POUVOIR ET DE LA RENTE FONCIERE..... | 257 |
| 9.4. LES PRATIQUES INFORMELLES..... | 259 |
| Résumé du chapitre 9..... | 261 |
| CHAPITRE 10. PRATIQUES FONCIERES LOCALES..... | 263 |
| 10.1. PRATIQUES FONCIERES A ETOUG-EBE..... | 263 |

| | | |
|-----------|--|-------------------|
| 10.1.1. | Situation foncière à Etoug-Ebe | 263 |
| 10.1.2. | Les droits fonciers à Etoug-Ebe | 264 |
| 10.2. | PRATIQUES FONCIERES A NKOLBISSON | 272 |
| 10.2.1. | Situation foncière à Nkolbisson | 272 |
| 10.2.2. | Les droits fonciers à Nkolbisson | 272 |
| 10.3. | PRATIQUES FONCIERES A MINKOAMEYOS | 275 |
| 10.3.1. | Situation foncière à Minkoameyos..... | 275 |
| 10.3.2. | Les droits fonciers à Minkoameyos | 276 |
| 10.4. | PRATIQUES FONCIERES A L'OPEN SPACE DU CSIR | 281 |
| 10.4.1. | Situation foncière à l'open space du CSIR | 281 |
| 10.4.2. | Les droits fonciers à l'open space du CSIR | 281 |
| 10.5. | PRATIQUES FONCIERES A AKWAPIM | 284 |
| 10.5.1. | Situation foncière à Akwapim..... | 284 |
| 10.5.2. | Les droits fonciers à Akwapim | 284 |
| | Résumé du chapitre 10 | 286 |
| | CHAPITRE 11. L'ACCES AU FONCIER : FONDEMENTS ET CONSEQUENCES..... | 287 |
| 11.1. | MISE EN EVIDENCE D'UN LIEN ENTRE STATUT SOCIAL, DROITS FONCIERS ET PRATIQUES AGRICOLES..... | 287 |
| 11.1.1. | Analyse statistique sur Etoug-Ebe | 287 |
| 11.1.2. | Analyse statistique à Nkolbisson | 291 |
| 11.1.3. | Analyse statistiques à Minkoameyos | 293 |
| 11.1.4. | Analyse statistique sur tous les terrains | 296 |
| 11.1.4.1. | Analyse de la surface | 297 |
| 11.1.4.2. | Analyse de l'accès au foncier..... | 301 |
| 11.1.4.3. | Analyse de la durée d'occupation | 305 |
| 11.1.4.4. | Corrélation entre les autres données | 309 |
| 11.1.5. | Le lien entre le social, le foncier et les pratiques agricoles..... | 310 |
| 11.2. | L'ORGANISATION SPATIALE DES PARCELLES | 313 |
| 11.3. | L'INSECURITE FONCIERE ET LES PRATIQUES AGRICOLES | 314 |
| | Résumé du chapitre 11 | 317 |
| | CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE..... | 319 |
| | <u>CONCLUSION GENERALE</u> | <u>321</u> |
| | Les droits fonciers et les pratiques agricoles..... | 321 |
| | L'influence des facteurs exogènes sur l'agriculture urbaine et périurbaine | 322 |
| | Les modèles fonciers | 323 |
| | L'espace intermédiaire | 324 |
| | <u>BIBLIOGRAPHIE</u> | <u>327</u> |
| | <u>INDEX DES TABLES.....</u> | <u>339</u> |
| | Index des figures | 341 |
| | Index des tableaux | 344 |
| | Index des photos..... | 346 |
| | <u>ANNEXES.....</u> | <u>347</u> |
| | Annexe A : Liste des entretiens..... | 349 |
| | *Liste des entretiens avec des acteurs institutionnels à Yaoundé | 349 |
| | *Liste des entretiens avec des agriculteurs à Yaoundé..... | 350 |

| | |
|--|------------|
| *Liste des entretiens à Etoug-Ebe (réalisés par Arthur Gautier) | 351 |
| *Liste des entretiens à Nkolbisson (réalisés par Arthur Gautier) | 352 |
| *Liste des entretiens à Minkoameyos (réalisés par Arthur Gautier) | 352 |
| *Liste des entretiens avec des acteurs institutionnels à Accra | 353 |
| *Liste des quartiers et villages visités à Accra | 353 |
| *Liste des entretiens à l'open space du CSIR | 354 |
| Annexe B : Questionnaire aux producteurs..... | 355 |
| Annexe C : Programmation pour l'analyse statistique sur les terrains..... | 358 |
| Annexe D : Cartes du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de Yaoundé..... | 361 |
| Annexe E : La loi relative à l'agriculture urbaine à Accra..... | 371 |
| *Loi relative au contrôle du bétail..... | 371 |
| *Loi relative à l'élevage domestique de volaille | 372 |
| *Loi relative à la culture et à la vente de produits agricoles | 375 |
| Annexe F: Coût de l'immatriculation foncière à Yaoundé..... | 376 |
| Annexe G : Calendriers cultureux | 378 |
| *Calendrier culturel d'une exploitation type des pentes du rocher à Etoug-Ebe | 378 |
| *Calendrier culture d'une exploitation intensive sans maïs à Nkolbisson | 378 |
| *Calendrier culturel d'une exploitation intensive légume-feuille et maïs à Nkolbisson..... | 379 |
| *Calendrier culturel d'une exploitation vivrière à Minkoameyos..... | 379 |
| *Calendrier culturel d'une cacaoyère à Minkoameyos | 380 |
| *Calendrier culturel d'une culture de tomates à Minkoameyos | 380 |
| *Calendrier culturel et flux monétaire pour la production de manioc à Akwapim | 381 |
| *Calendrier culturel et flux monétaire pour la production de maïs à Akwapim | 381 |
| *Calendrier culturel et flux monétaire pour la production de taro à Akwapim..... | 382 |
| *Calendrier culturel et flux monétaire pour la production de plantain à Akwapim | 382 |
| *Calendrier culturel pour la production de choux à Akwapim | 383 |
| *Calendrier culturel pour la production de tomate à Akwapim | 383 |
| <u>TABLE DES MATIERES</u> | 385 |